



Sténogrammes des séances du conseil municipal

Année 2010

Dates	Remarques
Lundi 08 février	
Lundi 22 mars	Budget primitif
Lundi 26 avril	
Lundi 17 mai	
Lundi 17 mai	Séance extraordinaire en présence de M. Joseph Daul, député européen
Lundi 28 juin	Compte administratif
Lundi 20 septembre	
Lundi 18 octobre	
Lundi 22 novembre	
Lundi 20 décembre	

STENOGRAMME DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2010

M. le Maire MEYER : Mesdames, Messieurs, mes Chers Collègues, je vous propose d'ouvrir cette séance du Conseil Municipal. Municipal pour examiner les différents points inscrits à l'ordre du jour.

Tout d'abord j'ai à vous faire part de quelques excuses, Mme Laurence DETTLOFF, Me Dominique GRUNENWALD, M. Christian MEISTERMANN, M. Pierre LECONTE et M. Roland WAGNER donnent respectivement procuration à Mme JACQ, M. FELDMANN, Mme DOLLE, Mme VALENTIN et Mme BENNAGHMOUCH. Mme KLINKERT est annoncée mais va nous rejoindre avec un peu de retard.

Cela étant dit, il nous appartient de désigner le ou la secrétaire de séance. La benjamine de la Municipalité, l'adjointe Karen DENEUVILLE, est candidate. Y a-t-il une autre proposition ? Ce n'est pas le cas. Elle est donc installée secrétaire de séance. La tradition veut que nous la suppléions par le Directeur Général des Services, M. ACHOU. Y a-t-il une contre-proposition ? Ce n'est pas le cas. Les deux sont donc installés.

J'ai à vous soumettre l'approbation du procès-verbal de la séance du 21 décembre 2009. Fait-il appel à des observations ? Ce n'est pas le cas. Je le sou mets au vote. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le procès-verbal est approuvé.

Nous avons ensuite le compte rendu des décisions et des arrêtés pris par délégation du Conseil Municipal en application de l'article L 2122-22 du CGCT du 1^{er} au 31 décembre 2009 ainsi que le compte rendu des marchés à procédure adaptée pris par délégation du Conseil Municipal pour cette même période. Mme VALENTIN !

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Concernant la décision de défendre les intérêts de la Ville, que vous avez donc bien sûr confiés au Service Juridique, est-ce qu'on pourrait en savoir plus sur le recours en annulation de la Sté Cycloville-Est ? Est-ce qu'il n'y aurait pas moyen de trouver un arrangement avec cette société en ce qu'elle est créatrice d'emplois et qu'elle s'inscrit parfaitement dans la recherche de mode de déplacement respectueux de l'environnement que vous devriez être le premier à promouvoir, M. le Maire, dans le cadre d'un véritable Agenda 21 ?

M. le Maire MEYER : Personnellement, moi, je n'ai pas fermé la porte. La porte est ouverte mais aux conditions de la Ville et pas aux conditions de l'exploitant. Je suis encore ouvert à la négociation et en cela, je suis demandeur de toutes propositions mais à condition qu'on arrive à respecter quand même l'essentiel. Un rendez-vous est prévu mardi, me soufflent les deux adjoints de ressort, Daniel MEYER et Yves HEMEDINGER avec Simone LICHTENAUER qui est une de nos spécialistes du vélo.

Mme VALENTIN : Très bien, merci.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT !

M. HILBERT : M. le Maire, on aurait pu comprendre que l'arrêté municipal qui est à l'origine de ce recours, était une fermeture de porte, mais si je vous comprends bien, vous êtes prêt à revenir sur cet arrêté municipal ?

M. le Maire MEYER : Je ne reviens pas sur l'arrêté, l'arrêté a été pris sur la base d'intentions qu'on n'a pas pu partager. La seule solution d'arriver à une négociation, c'est grâce à l'arrêté.

Bien, je vous propose l'examen du point N° 1 qui peut être appelé soit le « débat d'orientations budgétaires 2010 », soit « la Note d'Orientation budgétaire ».

1. Débat d'orientations budgétaires 2010.

M. le Maire MEYER : Vous savez que chaque fois, au moins deux mois avant la présentation du Budget Primitif, nous faisons un tour de table dans le périmètre de cette orientation, donc Note d'Orientation budgétaire qui ne porte pas seulement sur une seule année, mais qui essaie déjà de tracer un peu la ligne pour les années à venir.

La note présentée est également différente par rapport à la présentation des années précédentes puisque nous avons dû tenir compte des modifications qui sont intervenues sur le plan national, avec la modification de la Taxe Professionnelle. Nous avons également relaté un peu le périmètre de ce qu'est l'économie sur le plan national puisqu'il y a quand même une forte incidence quant à la continuité locale.

M. le Maire présente la Note d'Orientation Budgétaire dans les détails.

M. le Maire MEYER : Voilà rapidement résumée la Note d'Orientation Budgétaire.

Dans le prolongement, et parce qu'il n'y a pas de vote, j'ai deux, trois informations à vous donner, mais j'ai tenu, avant d'arriver au point décisionnel, à partir du n° 2, à ce que l'on puisse parler de cette Note d'Orientation Budgétaire, d'autant plus qu'elle contient une information que je veux vous rappeler tout à l'heure, sous forme de communication concernant l'ANRU. L'ANRU, opération pour laquelle nous étions sur le fil, et qui vient de se conclure d'une façon heureuse dans les rapports avec l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine.

Voilà, le débat est ouvert, pour analyser cette Note d'Orientation Budgétaire. Bien, qui est-ce qui demande la parole ? Mme VALENTIN !

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Alors, tout d'abord, je présente d'avance mes excuses aux personnes venues assister à ce Conseil Municipal par ce qu'elles vont trouver sans doute que mon intervention est longue. Cela est dû au fait que l'on nous a refusé, en réunion de préparation, de nous donner les explications souhaitées et parce que M. le Maire tenait, je le cite, à « garder des munitions pour le Conseil Municipal », munitions qui sont sans doute prêtes, je suppose, puisque les écrans sont prêts à recevoir

les informations. Je vais donc poser ici les questions qu'on aurait pu poser lundi dernier.

M. le Maire MEYER : Et que vous n'avez pas posées !

Mme VALENTIN : Oui, parce que vous ne souhaitiez pas qu'on les pose, M. le Maire !

M. le Maire MEYER : Allez !

Mme VALENTIN : En préambule, vous nous donnez la situation internationale....

M. le Maire MEYER : ...vous savez, puis-je me permettre un commentaire au départ ?

Mme VALENTIN : Je vous en prie, M. le Maire.

M. le Maire MEYER : Pour être pertinente, éventuellement vous auriez intérêt à vous passer de papiers préfabriqués !

Mme VALENTIN : Les papiers ne sont pas préfabriqués, c'est moi qui les fabrique avant de venir ! Je n'ai pas tout le loisir de travailler sur le Conseil Municipal qu'ont des personnes qui sont professionnelles de la politique ! Je travaille à côté de cela !

Donc en préambule, vous donnez la situation internationale fin 2010. Alors, c'est beau d'être aussi visionnaire et de pouvoir nous annoncer la hausse des indices boursiers et la baisse des taux d'intérêt.

Vous annoncez aussi une évolution très faible des prix à la consommation + 1,2 % prévu au projet de loi de finances, et j'y reviendrai.

Page 3 : le taux de chômage annoncé de 7,2 % au premier trimestre 2009 est en réalité un taux de chômage de 7,9 % pour l'année 2009 avec une progression de 33 % depuis un an. Ceci selon les chiffres de l'Observatoire régional emploi-formation du 28 janvier 2010.

Pages 4 et 5, vous faites une présentation absconse de la réforme fiscale et des explications sur le remplacement de la taxe professionnelle que je pense volontairement compliquées. Je rappelle qu'il faut retenir pour le public qui pourrait être abusé par ce jargon, que les impôts que les communes ne recouvreront plus, en provenance des activités des entreprises, elles devront forcément les prélever dans la poche du contribuable selon la formule que vous affectionnez, M. le Maire. Puisque la commune va être le seul garant de ce que l'on appelle les impôts ménage. C'est une responsabilité supplémentaire pour les élus que nous sommes, que de savoir qu'ils pèseront entièrement et directement par leur décision sur les finances des ménages. C'est pourquoi je souhaite attirer votre attention sur la simulation récemment sortie par le Ministère des Finances et du Budget, basée sur les données de 2008 et qui donne un aperçu de ce que devraient être les recettes fiscales de la Ville de Colmar pour 2010.

A première vue, elles ne devraient pas être impactées par la réforme. Néanmoins, je souhaiterais savoir si des simulations plus complètes et plus précises ont été faites ? Et si oui, si elles nous seront communiquées par les services de la Mairie pour les années 2010 mais surtout 2011 à 2014 ?

Concernant le prix de l'eau et de l'assainissement, puisqu'il s'agit de prendre des orientations budgétaires et puisque nous sommes à la veille de la fin du contrat de délégation de service public de l'eau, nous demandons, conformément au Code Général des Collectivités Locales, qu'un référendum d'initiative locale soit organisé au sein de la CAC concernant ce mode de gestion de l'eau. Nous demandons également que soient organisés des débats publics afin que nos concitoyens puissent répondre à ce référendum en toute connaissance de cause et que ceci soit examiné avant le Budget Primitif.

Pour ce qui est de la fiscalité, comment pouvez-vous expliquer une augmentation de 2,93 % de la taxe foncière sur les propriétés bâties alors que l'inflation est estimée à 1,2 % ?

On s'enorgueillit de l'augmentation des bases d'imposition grâce à 2 716 logements nouveaux entre 2001 et 2008. Mais nous avons à Colmar, un grand nombre de logements qui sont aujourd'hui vacants, car la politique de défiscalisation a poussé des investisseurs à acheter des appartements qu'ils n'occupent pas et qu'ils n'arrivent pas louer. La baisse de la population constatée par l'INSEE sur Colmar est peut-être liée à cet état de fait. La ville n'est pas suffisamment attractive pour que les jeunes ménages puissent s'y installer, voire y rester. Et pourtant, vous prévoyez une participation au titre de la Petite Enfance en augmentation de 7,3 %. Alors, comment peut-on expliquer cette augmentation ?

Concernant les dépenses de fonctionnement, c'est vrai qu'il y a des efforts méritoires et c'est un bon travail que l'on salue, la stabilisation des dépenses de la Ville. Mais l'autofinancement est encore en baisse et il me semble difficile de le maintenir à 10 M€ dans les années à venir, contrairement à ce que vous annoncez.

Enfin, concernant les grands projets de la Ville pour 2010 et les années ultérieures, ils se montent à environ 23 M€ par an avant les élections de 2014, hors subventions de l'Etat, du Conseil Régional et du Conseil Général. Cela impliquera inévitablement pour la population une obligation d'augmenter les recettes de la Ville, c'est-à-dire les impôts locaux et les tarifs des activités sociales, culturelles et sportives proposées par la Ville, ce que l'on voit déjà par exemple avec la Petite Enfance à + 7,3 %.

Bien sûr, l'investissement est nécessaire, mais qu'est-ce que cela signifie réellement en terme d'emploi pour les Colmariens ? Quelles sont les répercussions pour les entreprises de Colmar et de la Communauté d'Agglomération ?

Et enfin, sur les montants que vous allouez à chaque secteur, comment peut-on faire des estimations de cet ordre alors que les projets ne sont pas communiqués, alors que l'on nous dit consulter les habitants des quartiers concernés et puis les organismes avant de prendre les décisions ?

Aujourd'hui, vous donnez des chiffres pour un parc de stationnement Montagne Verte. On apprend, en lisant les notes, qu'il s'agit d'un parking souterrain. Est-ce que vous pouvez nous dire combien de places ? Est-ce que vous pouvez nous dire qui a été consulté ? Il me semble qu'une municipalité

réellement soucieuse d'environnement aurait évité que les véhicules viennent se garer en centre-ville.

Pouvez-vous nous dire ce qu'il en est des voies vertes qui étaient prévues entre la médiathèque et le Grillen ?

Est-il raisonnable de mettre près de 5 M€ pour restructurer un complexe sportif qui est daté, qui est mal adapté aux sports collectifs parce que s'y ajoutent les problèmes de transport et de circulation si on y fait venir des équipes ? Et pouvez-vous nous dire ce que vous comptez faire de la place du 2 Février pour laquelle on inscrit 1,5 M€ au Débat d'Orientation Budgétaire ?

Les mêmes questions pourraient se poser partout, sur toutes les lignes car les décisions sont prises par l'équipe majoritaire, sans consultation de son opposition et bien sûr même sans information.

Pour conclure, je suis désolée de vous dire que c'est vous qui entretenez cette situation, M. le Maire en refusant de nous consulter, de nous écouter lors des Commissions Réunies et en gardant les munitions, comme vous dites, pour nous apporter les coups finaux en Conseil Municipal. Alors, je le dis vraiment sans animosité, ce n'est pas comme cela que je vois le débat constructif dans un Conseil Municipal. Je vous remercie pour votre écoute et j'attends vos réponses.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD !

M. DENECHAUD : Merci, M. le Maire pour cette présentation synthétique. J'espère qu'il en sera de même pour le budget parce que là, on comprend, le document est quand même plus transparent également par rapport aux années précédentes. J'aimerais remercier le Directeur Général des Services, vous aviez déjà souligné son implication dans ce changement et les services aussi, bien sûr, car on a un document qui est quand même beaucoup plus digeste que ce que l'on avait l'habitude d'avoir, notamment la page 16, je pense qu'elle pourrait servir de modèle pour d'autres présentations qui présentent les grands projets de la Ville pour 2010 et les années ultérieures et les dépenses d'investissement par domaine d'intervention. C'est exactement ce que je demandais l'année dernière. Il ne reste plus qu'à faire ce genre de démarche pour le fonctionnement en ayant par domaine d'intervention, donc l'action sociale, l'administration générale, l'aménagement du territoire, culture, économie, etc. les dépenses, et encore mieux, en les ayant par habitant avec éventuellement des comparatifs par ville comme vous les faites en matière fiscale. Pourquoi pas ? Cela permettrait de voir. Après, vous m'aviez dit l'année dernière « ce n'est pas comparable, parce qu'il y a des choses qui sont externalisées chez nous et qui ne le sont pas ailleurs ». Mais on peut quand même comparer des villes en matière de fiscalité. C'est pareil, tout n'est pas forcément comparable, en tout cas, cela va dans la bonne direction. Merci.

M. le Maire MEYER : Merci, pour la concision. M. HILBERT !

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. Vous présentez une Note d'Orientation Budgétaire qui ressemble beaucoup aux précédentes. Vous mettez en avant des chiffres qui vous semblent flatteurs tel que l'impôt moyen, le prix de

l'eau, le montant de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Mais ces chiffres, même s'ils vous permettent de figurer dans un palmarès du journal Grand Public Capital, ne veulent pas dire grand-chose. En effet, il faut les mettre en regard des services qu'ils permettent d'offrir aux Colmariens. Si nous sommes bien placés dans un palmarès que vous aimez mettre en avant, à quelle place est Colmar dans le palmarès des villes les plus dynamiques au niveau de l'emploi, des villes les plus culturelles, des villes les plus vertes, des villes où il fait bon vivre, etc. ?

La T.E.O.M. aussi est basse, car vous utilisez un outil ancien, l'incinérateur bientôt obsolète, et qu'il n'y a aucune volonté de faire baisser les volumes incinérés.

En préambule, vous nous exposez brièvement la situation économique internationale et locale et après un an de méthode Coué pour nous faire croire que la crise n'est pas si importante que cela, vous relativisez encore ses conséquences sur le chômage. Les Colmariens ne sont pas épargnés par les suppressions de poste et la situation va être encore plus difficile cette année quand les périodes d'indemnisation s'arrêteront.

Vous nous expliquez aussi la nouvelle réforme fiscale, celle-ci risque de nous mettre en difficulté dans le futur, car si l'Etat compense la perte de la Taxe Professionnelle l'année prochaine, comme il le fait à chaque transfert de charges envers les collectivités, ces compensations n'évolueront pas et au bout de quelques années, il y aura un manque à gagner. Alors que le produit de la Taxe Professionnelle aurait augmenté chaque année.

En ce qui concerne vos grands projets, la liste ressemble à un inventaire à la Prévert qui se répète d'année en année et permet de remplir des cases pour faire de la communication. Dans la case « Action Sociale », vous avez dû mettre le Centre Socio Culturel pour éviter qu'elle ne soit vide. Car, lorsque cela vous arrange, ce Centre est dans la case « Culture », avec sa salle de spectacle. L'Environnement sert encore de faire-valoir. Ce n'est pas la peine d'organiser une grand'messe lors du Conseil Municipal du 17 mai prochain pour faire croire qu'il s'agit d'un thème qui vous tient à cœur, le projet le plus important que vous mettez dans la case « Environnement » est l'habillage en vert d'un parking souterrain supplémentaire au centre-ville. Etes-vous sûr que les quelques arbres supplémentaires vont compenser le carbone émis par l'afflux de voitures supplémentaires ? Vous nous proposez un parking, encore un parking, mais nous attendons encore un accord pour la passerelle cycliste de l'avenue de Lorraine. Votre politique, en matière d'écologie, se montre sur des affiches mais pas dans cette Note d'Orientation Budgétaire.

L'an dernier, je disais attendre votre Agenda 21, cette année, puisque l'Agenda a été fait précipitamment, nous attendrons, sans grande illusion, le premier bilan et les nouvelles orientations.

M. le Maire MEYER : Mme DOLLE !

Mme DOLLE : Merci, M. le Maire. Ce rapport appelle de ma part deux observations. D'une part sur les dépenses de frais de personnel en baisse de 1,22 % soit 554.000 €. Je suis surprise de cette baisse qui, selon votre

explication, serait justifiée par un travail plus pointu sur les remplacements par des agents du Centre de Gestion. Je ne peux me satisfaire de cette explication. En effet, les traitements des fonctionnaires augmentent en moyenne de 2 % par an et ceci compte tenu de l'impact du GVT. Les frais de personnel devraient ainsi, à effectifs constants, s'élever en 2010 à 45.231 €. La baisse des crédits ne serait donc pas de 554.000 € mais bien de 1.460.000 € et représenterait à raison de 30.000 € par mensualité de remplacement, une économie de 48 postes à temps plein sur l'année, ce qui est considérable. On peut donc conclure soit à un recours abusif au personnel de remplacement du Centre de Gestion les années passées, ce qui me semble surprenant pour un maire très rigoureux en matière de suivi budgétaire, soit à une diminution des effectifs de la Ville de Colmar. Par conséquent, nous renouvelons notre demande, nous aimerions avoir communication des effectifs équivalents en temps plein de la Ville de Colmar, ces 5 dernières années, y compris les emplois non complets qui, eux aussi, peuvent être valorisés.

Par ailleurs, s'agissant d'une Note d'Orientation Budgétaire, il semblerait opportun que les grands projets de la Ville, énoncés page 16, soient présentés sous forme d'un plan pluriannuel de financement pour une vision prospective des finances de la Ville.

Enfin, dernière petite précision quant aux recettes générées par la création d'un parking souterrain dont il est question, page 14. Il me semble prématuré de prévoir que, dès cette année, des recettes puissent couvrir l'amortissement de cet emprunt.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN !

M. FELDMANN : Merci, M. le Maire. Je voudrais revenir sur la présentation qui est faite de la situation économique internationale et nationale donc préambule page 2, où l'on présente déjà le déficit de l'Etat de façon un petit peu spéculaire, puisque l'on se réjouit du fait qu'un déficit de 140 milliards en 2009 soit ramené à 115 milliards en 2010 et que chaque année, on creuse le déficit de 140 et de 115 milliards. Je me suis amusé à calculer : 140 milliards d'euros en un an pour 65 millions d'habitants, cela représente à peu près 20.000 € par Français. Nous sommes 49 autour de cette table, nous avons pris une pelle, si vous multipliez 49 par 20.000, je vous laisse faire le compte, nous qui sommes ici autour de cette table, nous sommes à près d'1 M€ de déficit pour l'année. C'est monstrueux comme chiffre !

Deuxième chose que je voudrais dire, c'est le chiffre que vous présentez, le chiffre du chômage. On nous le présente et quand on lit les chiffres, on est assez effaré pour le bassin de Colmar. Les moins de 25 ans, c'est 50 % de chômage en plus et la progression du chômage à Colmar, c'est plus 30 %. Si on tient simplement compte des chiffres que vous nous indiquez ici. Une véritable catastrophe pour la Ville de Colmar. Les plus grosses entreprises, les fleurons industriels de Colmar, sont touchées de plein fouet par le chômage. C'est quand même une remarque que je voulais faire dans la présentation que vous faites du préambule qui me paraît vraiment assez spéculaire par rapport à la gravité des faits.

Je voulais aussi confirmer les propos de ma collègue, Mme VALENTIN, à propos des Commissions Réunies. Je me souviens que, sur ce document qui fait 18 pages, j'ai posé 4 questions et à la 5^{ème}, l'ensemble des Conseillers municipaux de la Majorité a protesté, trouvant que je posais trop de questions.

Je voudrais revenir aussi page 7, sur la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, si elle est relativement basse à Colmar, c'est que finalement, le système d'enlèvement des ordures ménagères et de traitement est peut-être perfectible. Je vous rappelle qu'il n'y a aucun tri des déchets à la source. Les déchets biologiques, on ne sait pas quoi en faire, on les met à la poubelle, on ne les trie pas. Et c'est vrai qu'il y a une vraie réflexion qu'il faudrait mener sur le territoire de la Ville de Colmar et sur le territoire de la CAC, et qui n'est pas faite.

Le prix de l'eau, je vous rappelle que nous sommes situés sur une nappe phréatique, c'est la plus grosse réserve d'eau douce d'Europe. Encore heureux que le prix de l'eau soit bas, à Colmar ! Franchement ! Il suffit de creuser, et on a les pieds dans l'eau.

Je continue sur les remarques que je voulais faire en soulignant une contradiction entre la page 9 et la page 10. Sous le tableau « Ressources fiscales » présenté page 9, vous vantez le nombre de nouveaux logements qui ont été construits, les 2.716 logements qui ont été construits entre 2001 et 2008 et vous vantez en disant : « cette belle croissance atteste la vitalité de ce secteur économique et l'attractivité de la Ville ». Page 10, en dessous du tableau dont le titre est « sur les recettes liées à l'activité », vous nous dites que les droits de mutation sont à 1.100.000 € contre 1.500.000 € en 2009 et que c'est lié à la crise économique qui a entraîné une chute des transactions immobilières. Je vous rappelle que c'est une chute de 36 %. Il y a donc une contradiction tout à fait évidente dans votre rapport.

Sur cette même page 10, j'ai trouvé que les circonvolutions intellectuelles que vous menez à propos de l'enquête INSEE sur le recensement sont assez extraordinaires et vous faites toute une série de calcul, de projections, de machins pour dire que finalement l'INSEE se trompe et que nous sommes beaucoup plus d'habitants que ce que dit l'INSEE.

Enfin bon, finalement il n'y a que « Capital » qui sort des chiffres qui vous intéressent. C'est à peu près évident. Un organisme officiel comme l'INSEE, c'est vrai qu'après tout, il ne faut pas écouter ni croire ce qu'ils disent.

Je continue toujours, en parcourant ce document, et j'en arrive rapidement à la page 17, vous parlez d'aménagement du territoire et vous nous expliquez qu'en dehors des engagements pris dans le cadre de l'ANRU, vous ferez un effort supplémentaire sur les logements sociaux de 500.000 €. 500.000 €, ce sont 5 appartements qui coûtent 100.000 €. Je trouve que c'est même relativement modeste.

Je voulais vous poser une question toujours sur cette page 17, à propos de l'aménagement du Parc des Expositions où vous entendez

aménager un espace de congrès modulable de 1 200 places. Alors pourquoi 1 200, pourquoi pas 2 000, pourquoi pas 1 000 ou 1 500 ? Sur quelle base proposez-vous l'augmentation de ce nombre de places ?

Il est vrai que la liste des travaux que vous nous établissez, page 16, laisse rêveur, on ne sait absolument pas ce que cela veut dire. J'abonde tout à fait dans le sens qu'il est temps d'arrêter de faire venir des voitures au centre-ville et que c'est une ineptie sur les plans du déplacement et de l'écologie. Vous devriez le savoir puisque vous avez déjà construit un parking payant en plein centre-ville, place Rapp, sur deux étages, sachant qu'il y a un étage qui est vide de façon permanente sauf à la période de Noël. C'est une erreur que vous faites, en choisissant de faire venir des voitures au centre-ville, c'est évident.

Et puis, je voudrais dire un dernier mot quand même, le magnifique texte de 19 pages que vous nous proposez là, il y a une population qui est oubliée et c'est la population des chômeurs. Il n'y a pas un seul mot, pas une seule phrase, pas une seule virgule, il n'y a rien qui parle du problème du chômage à Colmar. Aucun engagement de la Ville pour soutenir directement l'emploi. Aucun engagement de la Ville pour proposer des emplois nouveaux dans le cadre de toutes les dispositions actuelles qui existent. Les chômeurs à Colmar n'intéressent pas la Mairie de Colmar, à croire que les chômeurs ne votent pas pour vous. Et c'est comme cela que je pourrais expliquer cet oubli que je trouve absolument dramatique dans la note de présentation que vous nous faites.

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT !

Mme KLINKERT : Merci, M. le Maire, chers Collègues, quelques réflexions brèves, rassurez-vous. Tout d'abord pour vous dire que je m'étonne que l'on attende le 8 février pour discuter des orientations budgétaires de l'année. La plupart des communes ont, non seulement d'ores et déjà discuté des orientations budgétaires, mais aussi voté le budget de l'année 2010. Alors la présentation des orientations budgétaires est-elle ainsi, pour vous, un simple exercice auquel vous vous prêtez parce que la loi vous y oblige ? On peut se poser la question.

Je souhaite à mon tour insister sur la situation de l'emploi. Oui, cette situation est malheureusement difficile dans le bassin de Colmar/Neuf-Brisach. Près de 10.000 demandeurs d'emploi aujourd'hui, dans ce secteur, soit 2.300 demandeurs d'emploi de plus en un an. C'est autant de familles qui sont touchées et ce chiffre est considérable, 10.000 familles touchées, ce chiffre ne peut pas laisser indifférent. Cela veut dire qu'il faut être aujourd'hui, plus que jamais encore, vigilant dans le budget de la Ville. Je constate d'ailleurs une baisse des frais de personnel. Est-ce qu'elle signifie une baisse des effectifs ? Il y a, M. le Maire, les budgets de fonctionnement qui facilitent la vie des gens et qu'il ne faut pas forcément baisser à tout prix. Je pense par exemple à l'aide à la mobilité pour permettre de trouver du travail, d'aller sur son lieu de travail. Je vois aussi, autour de moi, de plus en plus de parents isolés, des mamans seules avec les enfants, des mamans en difficulté. On pourrait, vous pourriez peut-être les prendre en compte

dans les différents dispositifs que vous avez mis en place comme celui qui va être discuté tout à l'heure de l'aide à la scolarité.

Enfin le cœur du budget qui est le budget d'investissement, il y a des projets nombreux. Ils ont déjà été cités en partie, le Musée, la Médiathèque, le Centre Europe mais aussi le complexe sportif de la Montagne Verte, un parc de stationnement souterrain que nous découvrons dans les orientations budgétaires. Alors, M. le Maire, ces projets seront-ils discutés par le Conseil Municipal ou en réserverez-vous à nouveau la primeur à quelques-uns de vos élus les plus proches pour faire ensuite des annonces concertées avec personne ? Merci pour votre attention.

M. le Maire MEYER : M. BAUMULLER !

M. BAUMULLER : Merci, M. le Maire, mes chers Collègues, avant de débiter mon intervention, je voulais juste dire que depuis que je suis élu à la Ville de Colmar, à chaque fois qu'en Commissions Réunies une question était posée, elle a toujours trouvé une réponse.

Maintenant, ce débat d'orientation budgétaire est marqué par l'entrée en application de la réforme supprimant la taxe professionnelle. Alors une fois n'est pas coutume, je salue la volonté gouvernementale de remplacer cette taxe décrite par tous et depuis longtemps, comme stupide et injuste. Cela dit, au-delà de la volonté justifiée, je regrette vivement le choix de la réforme et le choix des modes de compensation proposés. Cette réforme, en effet, soulève sur le fond et sur la forme un certain nombre de problèmes et d'inquiétudes pour le futur. Les collectivités avaient reçu des assurances formelles en matière de compensation et l'on découvre aujourd'hui, pas dans vos documents, mais dans tout ce que l'on peut voir partout, sur différents médias et au niveau de l'association des maires, l'on se rend compte que ces assurances ne seront pas respectées, en tout cas pas sur la durée, en tout cas pas au-delà de 2010. Car le fonds de garantie qui est proposé finalement n'apporte pas de garantie. Et cela, ce n'est pas moi qui le dis, c'est entre autres, entre beaucoup d'autres, Alain JUPPE et Jean-Pierre RAFFARIN et eux, on ne peut pas les accuser, je pense d'antisarkozysme primaire. Cette réforme modifie in fine, met fin à une certaine interdépendance vertueuse entre les collectivités et le monde de l'entreprise. Je veux dire par là quelle motivation au-delà de la question capitale de l'emploi, auront demain les décideurs politiques pour dynamiser le tissu économique en améliorant les transports, la formation ou encore les infrastructures, pour attirer les entreprises dans leurs villes ou dans leurs agglomérations ? Il paraît pourtant fondamental de maintenir ces liens forts et interactifs entre les territoires et les créations de richesses, ces liens indispensables pour anticiper les transformations et les besoins futurs de l'économie locale. La portion congrue de la Taxe sur la Valeur Ajoutée sera-t-elle suffisante, à elle seule, pour maintenir ce lien ? Je vous pose la question.

Avant la réforme, l'impôt global était réparti de manière équitable ou égalitaire entre les ménages et les entreprises. Avec la suppression de cette taxe, les entreprises ne participeront, à terme, à l'impôt, que d'une façon minoritaire. De ce fait, les milliards qui seront rendus aux industriels les plus puissants, il faudra les prendre aux ménages, toujours encore les

mêmes, ceux qui travaillent, la classe moyenne, composée d'ailleurs de la grande majorité des petits patrons qui font l'économie française et qui, eux, créent la majeure partie de ces emplois, et ces emplois-là, de surcroît, ne sont pas délocalisables.

Le dernier point, et ce n'est pas le moindre, que je souhaitais évoquer ce soir, c'est la perte d'autonomie fiscale qui est purement et simplement la remise en cause de la décentralisation. Les collectivités redeviennent extrêmement dépendantes de l'Etat et au vu de son déficit chronique avec un record en 2010, on peut se poser légitimement la question de savoir s'il sera en mesure, longtemps, de respecter ses engagements, et si cette réforme, dans le fond, n'a pas comme seule ambition de refaire des collectivités les vassaux qu'elles étaient autrefois.

Pour conclure sur cette partie, je pense que ces quelques exemples révèlent des décisions hâtives dont on n'a pas suffisamment pesé les conséquences.

En ce qui concerne le débat d'orientation budgétaire, pour le Groupe MODEM, c'est Mme UHLRICH-MALLET qui s'exprimera dans un instant je pense. Merci.

M. le Maire MEYER : Qui a tout de suite la parole !

Mme UHLRICH-MALLET : Merci, M. le Maire, chers Collègues, moi j'aimerais nous féliciter car il n'y a pas d'augmentation des taux fiscaux hormis la taxe foncière bâtie mais qui est en fait l'engagement pluriannuel de compensation de la baisse de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et c'est très bien, dans cette période de marasme économique.

Le fonctionnement en baisse de près de 2 %, là encore c'est bien, parce que cela découle de ce que l'on peut appeler « dépenser mieux », notamment au sujet de la gestion active de la dette. Cela dit, dépenser mieux ne doit pas forcément dire dépenser moins, et je pense, là encore, que vu les chiffres de l'emploi dont on a parlé tout à l'heure, on pourrait peut-être soutenir davantage les structures associatives qui oeuvrent justement dans le retour à l'emploi, je pense à la Mission Locale et à Contact Plus, par exemple.

Sur les dépenses de frais de personnel, qui ont diminué de 1,22 %. Diminution qui a été obtenue malgré l'impact des évolutions indiciaires et des contraintes du glissement vieillesse des quotités, je salue le travail des fonctionnaires de la Ville qui ont assuré le service à la population alors que notre collectivité rend encore plus de services. On verra tout à l'heure l'aide à la scolarité, mais il y a l'aide aux devoirs, le pass-cinéma, les subventions vélos, etc. Vous les connaissez et je dois dire que les fonctionnaires font preuve d'un véritable intérêt général, n'hésitant pas à faire des heures supplémentaires en cas de besoin pour remplacer un collègue, par exemple, de manière à ce que le service soit toujours rendu aux Colmariens.

Attention néanmoins, parce que cette gestion fine des frais de personnel doit respecter des règles de sécurité. Je parle d'un domaine dont je m'occupe, le taux d'encadrement à la Petite Enfance qui nécessite dans les crèches une personne pour 5 enfants non marchant et pour 8 enfants

marchant où là, je pense que nous sommes un peu justes, M. le Maire, et je pense qu'il faudrait faire un effort supplémentaire pour la Petite Enfance.

Concernant l'autofinancement, dans ces orientations budgétaires, il est certes un petit peu en baisse, mais reste à un très bon niveau. La baisse s'explique par la baisse de l'excédent, un désendettement moindre et la fin de l'avantage lié au plan de relance concernant le fonds de compensation de la TVA. Depuis plusieurs années, nous maintenons un bon taux d'autofinancement important, grâce à des cessions : DICAL, SICCE, etc. Là encore, qu'en sera-t-il pour le futur ? Et comment pensez-vous, M. le Maire, atteindre ces objectifs de plus de 10 millions qui sont extrêmement ambitieux ?

L'investissement est là, d'un niveau tout à fait exemplaire et c'est véritablement une bonne nouvelle pour l'économie locale et l'emploi en général à Colmar. Je pense qu'il faut vraiment qu'on le souligne parce que ces marges d'autofinancement permettent justement de réinvestir dans l'économie locale.

En conclusion, la fiscalité et l'endettement maîtrisés permettent d'envisager sereinement l'avenir à Colmar et les besoins futurs.

M. le Maire MEYER : Me BRUGGER !

Me BRUGGER : Merci, M. le Maire. Je voudrais juste répondre en deux mots à Mme VALENTIN qui m'a quand même stupéfait quand elle dit que la salle de sport de la Montagne Verte n'a pas lieu d'être parce qu'elle entraînerait des places de stationnement. Je crois quand même que nous avons prévu, lors de notre campagne, une revitalisation de notre monde sportif, de notre outil sportif et qu'il est indispensable que les salles de sport soient mises au goût du jour. Elles sont, il faut bien le reconnaître, un peu dépassées, un peu obsolètes et toute cette jeunesse, tous ces sportifs qui nous attendent, sont impatients de voir enfin une salle de sport qui pourra recevoir des compétitions de haut niveau. Il y a plus de 165 associations sportives à Colmar et leur dire que cette salle de la Montagne Verte doit rester dans l'état où elle est, c'est vraiment absolument étonnant. Je dois quand même vous dire qu'une ville comme Colmar vit à travers sa jeunesse, le dynamisme, ce sont les sportifs et j'applaudis à deux mains ces décisions qui avaient été prises de restructurer cette salle de la Montagne Verte.

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint Daniel MEYER !

M. l'Adj. D. MEYER : Oui, M. le Maire, mes chers Collègues, si vous le permettez juste une petite réflexion sur l'emploi. Il n'y a pas, aujourd'hui, de jour qui ne se passe sans qu'un responsable d'entreprise, un artisan, un commerçant ne me fasse savoir le contentement qu'ils ont eu de l'investissement dans l'économie locale de la Ville de Colmar. Il précise bien que cela n'a peut-être pas engendré de création d'emplois, mais cela a permis d'en maintenir un certain nombre et un nombre important. Ceci dit, je crois que Colmar a fait partie des villes qui ont été, pendant longtemps, leaders en terme de performance dans le traitement du chômage. Cela a eu un effet, je ne veux pas dire pervers, mais que nous payons aujourd'hui, d'une pompe aspirante. Beaucoup de jeunes et de moins jeunes sont venus à

Colmar et dans sa région dans l'espoir de trouver du travail à l'époque où nous plafonnions le chômage à 5 %. Aujourd'hui bien sûr, ces gens sont là et gonflent bien sûr les statistiques du chômage et nous en subissons les conséquences. Voilà ce que je voulais dire dans l'analyse du chômage.

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint BECHLER !

M. l'Adj. BECHLER : Merci, M. le Maire, mes chers Collègues, puisque nous sommes dans la rubrique « emploi et artisanat », je voudrais, moi aussi, vous donner deux ou trois chiffres, si vous permettez. Sur les 5 dernières années dans l'arrondissement de Colmar, l'augmentation du nombre d'entreprises créées est de 410, le nombre d'actifs dans l'artisanat a augmenté de 2.053, puisqu'il était il y a 5 ans de 8.967 et aujourd'hui 10.920. Le nombre d'apprentis, puisqu'on parle des jeunes qui n'ont pas de travail, a également augmenté dans la même circonscription de 150 puisqu'on était à 504 il y a 5 ans et aujourd'hui, nous sommes à 648. Et je répète ce que j'ai déjà dit l'autre jour, le taux de création d'entreprises pour 10.000 habitants est, pour Colmar, de 13,8 %. Nous arrivons en 3^{ème} position, et la moyenne alsacienne est de 13,7 %. Et pour ceux qui ont des doutes, le dernier salon JEF, et je pense que M. le Maire qui était présent l'a entendu comme moi, a non seulement mis en avant des jeunes qui cherchent du travail, mais aussi des jeunes qui ont envie de travailler et qui ont du travail. Mais il faut aussi un peu de bonne volonté de leur part, parce que cela ne se trouve pas comme les cailloux qu'on ramasse par terre.

M. le Maire MEYER : Melle l'Adjointe MANN !

Melle l'Adj. MANN : Oui, mes chers Collègues, juste deux petites remarques, la première sur la réaction de Mme VALENTIN sur les dernières Commissions Réunies. Le Groupe Majoritaire était plutôt certainement étonné du nombre de questions, parce qu'en règle générale, les Commissions Réunies durent très peu de temps en raison du manque de question et de l'absence de question.

Sur une autre thématique qui est celle du parking notamment de la Montagne Verte, c'est une excellente idée et quand on habite une région comme la nôtre et plus particulièrement le Haut-Rhin, avec un constructeur automobile qui crée beaucoup d'emplois, avec des sous-traitants, avec de la recherche et du développement justement pour faire des véhicules moins polluants, il faudrait peut-être arrêter de diaboliser la voiture ! Merci.

M. le Maire MEYER : Mme CHELKOVA !

Mme l'Adjointe CHELKOVA : Merci, M. le Maire. Permettez-moi une très courte remarque. Je rebondis sur ce qu'a dit M. HILBERT en se demandant où est le classement de Colmar dans la politique culturelle.

Premièrement, je vous signale que la Ville de Colmar a été extrêmement bien classée au plan national, que nous sommes, pour les villes de notre taille, dans les 5 villes les plus attractives en France. Une revue internationale qui s'appelle « Opéra International » dit textuellement que bien des villes en France et en Europe pourraient envier l'excellence des institutions culturelles et de la politique culturelle à Colmar. Le journal LE MONDE pour la première fois depuis la création du Centre Dramatique

Régional, s'est déplacé à Colmar et a publié un article très élogieux de ce que fait la Comédie de l'Est avec Guy Pierre Couleau. Et je vous signale également que l'un des plus grands critiques musicaux en France, Gérard CONDE, dans le dernier diapason, salue la création, donc la première représentation en France d'Aladin en disant que Colmar mène dans ce domaine une politique tout à fait exemplaire. Donc, je pense sincèrement qu'au vu de l'excellence de ce que nous faisons dans les cultures, et je ne parle même pas des chiffres, M. le Maire, de ce que nous investissons dans la culture, par habitant, nous sommes vraiment très bien classés et Colmar n'a absolument pas à rougir, même face à de grandes métropoles.

M. le Maire MEYER : M. RENIS !

M. RENIS : Merci, M. le Maire. Je ne vais pas faire l'affront à M. HILBERT et à Mme VALENTIN de leur expliquer ce qu'est la Taxe Professionnelle. Mais quand même un petit rappel, si la Taxe Professionnelle n'avait pas été, il y a déjà trois ans, il me semble, modifiée en supprimant la masse salariale, je ne vais même pas me poser la question de savoir combien de chômeurs il y aurait eu en plus ! Maintenant, ce que je tiens à dire en tant que commerçant, en tant que chef d'entreprise, c'est qu'aujourd'hui au moins 50 à 60 % des petites entreprises qui constituent 90 % du tissu commercial économique français, vont être exonérées du paiement de la Taxe professionnelle. Ce qui est énorme. Parce que lorsqu'on appelle une TPE, très petite entreprise, moins de 5 salariés, ce sont souvent des patrons salariés. Eux, ils vont avoir un pouvoir d'achat supplémentaire. Ce pouvoir d'achat va servir à quoi ? A maintenir le salarié ou les 2 ou 3 salariés qui souvent n'auraient pas pu être conservés si la Taxe Professionnelle n'était pas réformée. Tout le monde criait : « c'est un impôt imbécile » ! Bien sûr que c'était une taxe imbécile, parce que lorsqu'on pénalise l'investissement et qu'on exonère par exemple des grands magasins, de grandes enseignes qui ont des emplacements extraordinaires, qui eux n'ont pas d'investissement, de loyers ! Alors, lorsque vous prenez la page n° 4 et que vous voyez comment est faite la Taxe Professionnelle et par quoi on va la remplacer, on devrait au contraire se féliciter que le gouvernement a enfin pris cette décision. Les grandes surfaces, des hyper, les super, les très grands commerçants, les grandes enseignes internationales bénéficient de systèmes qui sont totalement en leur faveur, qui les exonèrent des loyers les plus chers, parce qu'il n'y a qu'eux qui peuvent se permettre de payer. Alors il faut le dire, la suppression de la Taxe Professionnelle est une très bonne chose, surtout avec l'assurance qu'elle va être compensée !

M. le Maire MEYER : M. FRIEH !

M. l'Adj. FRIEH : M. le Maire, chers Collègues, une remarque et puis un petit mot sur la Note d'Orientation Budgétaire. Je tiens à rétablir quelque chose qui n'est pas vrai, et je me dis parfois, pas seulement ce soir, qu'heureusement la véracité de certains propos n'est pas mesurée par le degré de véhémence ou de perfidie avec lesquels ils sont proférés.

Dire qu'en Commissions Réunies, il y aurait rétention d'informations, est faux ! Au contraire, la plupart du temps, quand nous sommes en Commissions réunies, nous souhaitons que des questions soient posées, ne

serait-ce parfois tout simplement pour qu'on ait le temps de rassembler des éléments de réponse afin qu'en séance publique, vis-à-vis des Colmariens, on puisse les informer correctement. Alors, s'il y a rétention, je crois que c'est plutôt du côté des collègues de l'Opposition que parfois il y a rétention afin qu'ils puissent briller dans leur rôle d'opposants lors des séances publiques du Conseil Municipal.

Je tenais à le dire et on peut rappeler, par exemple, que l'an dernier, M. le Maire avait organisé une séance extraordinaire de Commission de Finance élargie à laquelle, je crois, n'avait assisté qu'un représentant de l'Opposition alors qu'à ce moment-là, tous les membres de l'Opposition auraient pu très bien recueillir tous les renseignements nécessaires pour leur bonne information. C'est très désagréable d'entendre dire des choses qui sont fausses. Bon, après ce sera parole contre parole. Tant pis.

Par rapport à la Note d'Orientation Budgétaire et même s'il n'y a pas de vote, je tiens quand même à exprimer aussi le soutien par rapport au contenu de cette note. Parce que, tout simplement, elle est parfaitement conforme aux engagements qui ont été pris par l'équipe municipale qui a été élue. Donc à partir de là, peut-être que le grand regret de l'Opposition, est qu'on ne suive pas leur politique mais qu'on mette en place la nôtre. Désolé.

M. le Maire MEYER : M. le Premier Adjoint !

M. l'Adj. HEMEDINGER : Oui, M. le Maire, chers Collègues, plusieurs points ont été évoqués, le point le plus important, bien entendu, concerne l'emploi, le chômage. Bien sûr, l'année 2009 a été une année extrêmement difficile sur le plan conjoncturel et donc sur le plan d'augmentation du chômage. Nous en sommes tous conscients. Colmar n'a, bien entendu, pas échappé à cette conjoncture. Je vous rappelle que le bassin d'emploi de Colmar, ce n'est pas simplement Colmar, mais c'est Neuf-Brisach et également la Vallée de Munster. On sait ce qui s'est passé notamment dans la vallée de Munster en terme d'emplois. Bien sûr que nous n'avons pas échappé à cela parce qu'en plus nous avons beaucoup d'industries et que c'est particulièrement l'industrie qui a souffert dans notre pays. Alors néanmoins, nous ne sommes pas restés immobiles parce que derrière les chiffres il y a des hommes et des femmes, il y a des familles, et que nous avons une responsabilité également à jouer dans ce domaine-là. Et pour répondre à M. FELDMANN, on ne s'est pas contenté de parler, parce qu'il y a ceux qui parlent mais il y a ceux qui agissent et nous avons agi et Mme VALENTIN, nous n'avons pas baissé les bras comme le disaient certains de vos amis : « on a tout essayé en matière de chômage, il n'y a plus rien à faire », ce n'est pas du tout notre point de vue.

Alors qu'avons-nous fait ? Et heureusement que nous avons agi en matière économique par notamment la relance des investissements qui a été menée durant toute l'année 2009 par la Ville de Colmar et qui s'est traduite par 35 % d'augmentation des dépenses d'investissement à Colmar en 2009. Derrière les chiffres, là encore, il y a quoi ? Il y a des emplois, il y a du travail pour les entreprises, les grandes et les moyennes, pour les artisans, pour les commerçants et comme le soulignait mon collègue BECHLER, je salue d'ailleurs les entreprises qui ont, malgré la conjoncture, maintenu les

emplois ou qui en ont créé, car il y a des entrepreneurs qui ont réussi grâce aux marchés passés par la Ville de Colmar, à maintenir voire à développer l'emploi et cela a été une source importante pour Colmar et le bassin d'emplois d'ailleurs en général.

Il y a également toute l'action que nous avons menée en matière d'utilisation des friches. A Colmar, nous avons réutilisé notamment pour l'année 2009, la friche de l'ancienne caserne Rapp, qui a permis plus de 500 voire 600 créations d'emplois. Là encore, si nous n'avions pas pris la décision de racheter à l'armée ce secteur, de le revendre, et bien nous serions dans une situation encore nettement plus difficile. Cette politique foncière au service de l'emploi fait partie d'un élément politique auquel nous tenons. Et puis, très avant que l'on parle des problèmes de pouvoir d'achat qui ont été aussi au cœur des problèmes de l'année 2009 dans toute la France voire dans toute l'Europe et dans le monde entier, nous avons pris des engagements durant la campagne électorale de 2008, des engagements qui allaient dans le sens de l'augmentation du pouvoir d'achat. Là encore, cela s'est traduit par le respect de ces engagements, par de nombreux emplois chez les commerçants, chez les artisans et donc là encore nous avons mené une politique extrêmement active. Donc voyez, malgré la conjoncture, malgré les difficultés, nous ne sommes pas restés inertes et nous avons, au contraire, pesé de tout notre poids et de toutes nos responsabilités en faveur de l'emploi et du bien être des familles.

Alors j'ai aussi entendu que la Ville avait réduit ses services. Pas du tout, et c'est tout le contraire ! Le soutien aux associations quelles qu'elles soient, culturelles, sportives, sociales, s'est traduit par une augmentation et cela permet d'augmenter les services offerts à la population. Mais encore je reviens aux engagements que nous avons pris et par là même d'ailleurs, je réponds à Mme KLINKERT qui dit : « vous n'avez rien fait pour favoriser la mobilité ». C'est faux. Parmi les engagements, nous avons l'engagement de soutenir l'aide aux permis de conduire. Nous savons très bien que quand les jeunes veulent trouver un emploi, souvent parce qu'ils n'ont pas les moyens de se payer le permis de conduire, ils ont du mal à en trouver un. C'était un engagement, cet engagement a été tenu et nous avons permis à de nombreux jeunes de passer leur permis de conduire pour effectivement, plus facilement trouver un emploi, favorisant ainsi la mobilité. Nous l'avons également favorisée par les vélos que nous avons subventionnés, qui ont permis à de nombreuses personnes d'acheter un vélo pour notamment mieux se déplacer. C'était également un de nos engagements et toujours en matière d'augmentation des services, je pourrais parler des services en matière culturelle, les ciné-pass et autres et je pourrais d'ailleurs laisser ma collègue CHELKOVA vous parler des chiffres qui sont en très forte augmentation en matière de cinéma. Ce sont des services supplémentaires, des services aux personnes âgées, des services à l'aide au transport, donc contrairement à ce qui était affirmé, nous avons largement, très fortement et concrètement augmenté la qualité des services à Colmar.

Enfin, le dernier point sur lequel je voulais intervenir également, c'est au sujet du parking qui a été évoqué par diverses personnes, le parking de la Montagne Verte.

Premièrement, le débat a eu lieu, il s'agissait d'un engagement électoral de notre part, engagement d'augmenter la capacité de stationnement et les espaces verts sur le secteur. Cela a fait l'objet d'un débat. Le débat se poursuit néanmoins puisque nous sommes en train de travailler dans une commission qui s'appelle la COLOSS, commission dans laquelle sont représentés les différents groupes politiques de la Ville, également l'Etat, un certain nombre de spécialistes, des architectes, des personnes extérieures. Le débat a eu lieu au travers de trois grandes commissions plus des groupes de travail. Il y a eu un véritable débat sur le sujet, sachant qu'aujourd'hui le projet n'est pas figé et qu'évidemment, avant de le figer, nous continuerons à débattre en commission avec les élus, en Commissions Réunies pour un vote in fine, bien sûr, au Conseil municipal. Mais je rappelle, s'agissant de la politique de parking, que ce serait vraiment un mauvais service à rendre aux commerces du centre-ville, créateurs d'emplois, que d'empêcher tout accès des véhicules au centre-ville, ce n'est pas notre politique. Néanmoins, nous veillons à installer des parkings lorsqu'il y a des rocade. Vous avez cité le parking Rapp, il donne sur une rocade importante où on accède directement, sans entrer dans le cœur de la ville et c'est la même chose avec la Montagne Verte qui est également située sur une rocade et qui permettra depuis cette rocade d'avoir accès directement dans un parking irrigant, économiquement notamment, ainsi le centre-ville.

M. le Maire MEYER : Au fil des interventions, personnellement j'ai pris beaucoup de notes, j'en ai 5 pages. Certaines questions ont déjà eu des réponses par des collègues d'une façon très précise. Cela me permettrait d'aller plus vite pour ce qui est des réponses encore à donner. J'inverse l'ordre de passage, commençant avec les derniers.

Mme l'Adjointe UHLRICH-MALLET a pointé trois observations. D'abord le rééquilibrage entre la fiscalité d'endettement, mais c'est la base du budget 2010 et des budgets à venir, puisqu'on ne peut pas avoir d'orientation sans maîtriser justement ces deux aspects.

L'autofinancement de 10 M€, c'est plutôt un plancher et pas un plafond en fonction de la programmation pluriannuelle que nous avons arrêtée. Mais au fil des explications, je reviendrai, d'une façon plus précise, sur les composants de cet autofinancement et sur la latitude dont nous disposons pour arriver au moins à ces 10 M€. La gestion active de la dette, oui nous paierons en 2010 quelque 470.000 € en moins par rapport à l'année dernière, ce qui est énorme dans un contenu budgétaire. Concernant la structure des associations d'insertion, on pourrait mieux faire, le cas échéant, mais je prends l'association la plus importante qu'est la Mission Locale. Tout simplement, nous l'avons honorée à hauteur de sa demande, à l'euro près. Je pense donc aussi que, de ce côté, on essaie de voir le plus près possible ce qu'il est nécessaire de mettre en œuvre comme budget pour être le plus efficace possible.

Je continue avec l'intervention de M. BAUMULLER en ce qui concerne la Taxe Professionnelle. Question posée d'ailleurs plusieurs fois. Notre collègue a quelques appréhensions sur la totale compensation. C'était également ma crainte, mais dans mon esprit, il ne peut pas y avoir de report

de la fiscalité professionnelle vers les impôts sur les ménages. Cela est totalement à exclure. J'en ai déjà longuement parlé et de toute façon pour Colmar, ce ne sera jamais le cas. Et pourquoi ce ne sera jamais le cas ? Parce que nous avons un projet et ce projet disait une chose bien précise, à savoir que l'augmentation des taux fiscaux ne peut pas dépasser l'augmentation de l'inflation. Pour nous, c'est une garantie. A nous de veiller à ce que cet engagement soit respecté. Mais d'après les clauses installées par le Sénat, nous sommes, en quelque sorte, garantis sur une compensation totale. Naturellement il y aura une ou deux années de flottement mais au-delà de cela, les collectivités devront être bénéficiaires de ce qu'était la recette de l'ancienne Taxe Professionnelle. La perte d'autonomie ne vient pas d'aujourd'hui. Depuis la DGF, nous sommes tributaires de l'Etat. Or la DGF, pour pas mal de budgets communaux, représente un tiers des recettes de fonctionnement, également les exonérations fiscales sur la Foncière Bâtie et sur la Taxe d'Habitation compensées ou non par l'Etat.

Pour la question de Mme KLINKERT concernant le parc de stationnement, oui, nous avons le courage de proposer ce que nous voulons faire. Mais n'empêche que pour 2010, c'est une orientation. Les travaux, ce n'est pas pour 2010. Nous avons tenu à lister ce projet pour 2011 et pour 2012 parce que c'est un chantier qui, principalement, va reposer sur ces deux années 2011 et 2012. Et naturellement pour ce qui est des recettes escomptées, elles ne sont pas enregistrées pour l'année 2010 mais le seront naturellement pour les années 2011 et 2012.

Pour la baisse des frais de personnel, c'est une question qui a aussi été évoquée par Mme DOLLE. Oui le coût de fonctionnement sera inférieur par rapport à ce qu'il était en 2009. Vous avez chiffré, Mme DOLLE, l'équivalent de quelque 45 ou 49 postes de travail, à peu près. Nous sommes dans ces eaux-là. Nous avons anciennement par le Centre de Gestion, jusqu'à 110 personnes. Nous sommes aujourd'hui en équivalents temps plein à quelque 45. La différence se situe dans cette fourchette parce que nous sommes arrivés à mieux nous organiser et cela avec la latitude qu'il faut pour rendre les mêmes services, pour être présent de la même façon.

S'agissant du chômage, je vous rappellerai ce qu'a fait et ce que va faire la Ville de Colmar, pas spécialement pour créer de l'emploi mais principalement pour maintenir les emplois dans les différentes entreprises.

Vous parliez également de Note d'Orientation Budgétaire tardive. Mme KLINKERT, je vous rappelle que le gouvernement a reporté la date d'approbation du budget au 22 mars. Nous sommes aujourd'hui le 8 février, la NOB doit être débattue dans les 2 mois qui précèdent l'approbation du vote du budget, nous sommes donc parfaitement dans ce périmètre de réflexion. Qu'on l'examine aujourd'hui ou qu'on l'ait examinée mi-janvier ou fin janvier, cela ne change pas du tout la situation puisque les travaux qui sont prévus pour 2010, dans la mesure où vous avez pris la décision d'abonder déjà maintenant le budget d'investissement à hauteur de 25 % des crédits anciens, nous permet d'engager les travaux qui naturellement étaient prévus.

Je continue avec M. FELDMANN et la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Nous sommes à 7,75 % par rapport à l'ancien taux de 8,99 % et je parle sous le contrôle de Guy WAEHREN. Je pense sincèrement qu'en matière de prestations, de proximité, de services, nous faisons davantage par rapport au taux que nous avons anciennement encaissé à hauteur de 8,99 %. Pour la nappe phréatique, c'est encore heureux, dites-vous, qu'on ait ce tarif. Mais dites, comparez notre tarif, notre redevance par rapport à d'autres villes également situées sur la même nappe phréatique ! Alors comment expliquez-vous la différence entre Colmar et les autres villes alsaciennes qui du Nord au Sud, on la même nappe phréatique ? Je vous pose la question, mais vous n'êtes pas obligé d'y répondre parce que très certainement vous ne la trouveriez pas.

Pour les droits de mutation, oui, effectivement les transferts des patrimoines bâtis étaient moindres l'année dernière que les années précédentes. Mais ce n'est pas seulement un fait constaté au niveau de la Ville de Colmar. Le même constat s'applique dans toutes les collectivités y compris auprès du Département.

Alors vous avez tenté un peu de nous chiner par rapport aux données du recensement. Il ne faut pas mettre l'INSEE en cause ! L'INSEE applique les critères qui lui sont imposés à travers la réglementation nationale. Mais moi, je ne cesse de répéter que les critères qui régissent aujourd'hui les recensements, ne sont pas de bons critères. Comment voulez-vous dire que pour les villes de plus de 10.000 habitants, qui sont conditionnées par les sondages partiels, qu'en fin d'année on puisse avancer une population définitive ? Cela est totalement irréal. Je prends le cas colmarien où le quartier tiré au sort pour le dernier recensement, était un quartier qui principalement comprenait les logements pour étudiants. Or, la moyenne d'habitation des logements est de 2,2 % sur le plan national. Et le résultat qu'on a découvert pour Colmar, tenant compte naturellement du choix de ce quartier, n'était pas de 2,2 habitants à l'habitation mais de 1,8 habitant à l'habitation. Faites la multiplication, vous arrivez à une différence de 1.500 personnes pour la seule Ville de Colmar en raison naturellement du choix de ce quartier tiré au sort pour le recensement complémentaire. Avec cela, on a eu un complément de 800 habitants, mais ces 800 habitants, selon moi, sont de loin inférieurs par rapport à la population réelle. Et si l'on devait faire des comparaisons, prenez les permis de construire, vous en avez parlé, 3.000 entre 2001 et 2008 ! Prenez les branchements nouveaux concernant l'adduction d'eau potable, comme les branchements électriques, qui devraient conduire à une population supplémentaire d'au moins 2000 habitants ! Prenez le différentiel entre les naissances et les décès, l'évolution naturelle et physique de la population où nous sommes également en retrait de 2.500 personnes. Donc à partir de là, je dis que les critères d'aujourd'hui concernant les communes de plus de 10.000 habitants, ne sont pas adaptés et ne pourront jamais traduire ou nous permettre de dire « la population française est de X millions d'habitants » et j'avais proposé qu'on revienne aux critères de base qui anciennement nous régissaient sous le recensement général.

Vous demandiez également des explications sur le Parc des Expositions. Pourquoi 1.200 personnes et pas 1.500 et pourquoi pas 300 ? Parce que tout simplement le périmètre du hall n° 1, donc du village alsacien, permet d'installer une salle de congrès pouvant aller de 1.200 à 1.350 personnes. Tout était fonction du périmètre des murs permettant l'accueil de cette transformation.

Puis la page 16 nous « fait rêver » ! Eh bien non ! Lorsque nous couchons sur un papier des projets, des idées, ce n'est pas pour en parler, ce n'est pas pour en faire parler, mais c'est tout simplement pour les réaliser. Et ce que vous avez vu sur la page 16, mais c'est tout simplement et cela vient de vous être rappelé par un des adjoints, des projets que nous avons intégrés lors des dernières élections du mois de novembre 2008 et qui ont été approuvées par la population. Donc comprenez qu'on cherche à être fidèle à nos propositions et surtout aussi à respecter nos engagements vis-à-vis de la population. Ce n'est nullement quelque chose que nous avons inventé mais c'est tout simplement mettre en œuvre le programme sur lequel nous avons été élus.

Alors vous me faites quand même aussi sourire pour le parking de la place Rapp. Vous disiez qu'un niveau est vacant, disponible chaque jour, je mets juste une précision à côté, sur les 920 places, il y a présence de 380 abonnements. Donc forcément un plateau est, pour ainsi dire, déjà occupé par les abonnements. Vous n'êtes donc pas en mesure de prétendre qu'un niveau est totalement vacant.

Je continue avec Mme DOLLE. Frais de personnel : j'ai déjà répondu tout à l'heure. Le tableau des effectifs, il n'y a aucun problème pour vous le mettre à disposition. Nous avons le personnel permanent, nous avons également le personnel de remplacement, les titulaires et les suppléants, les vacataires, donc ceux-là ne posent aucun problème. Et pour tous les projets d'investissement, ils sont listés, mais naturellement le développement, c'est sur la base d'un programme pluriannuel développé de 2010 jusqu'à l'année 2013.

Je reviens d'une façon plus précise sur certaines indications dans un deuxième temps.

Ensuite nous avons les questions de M. HILBERT. En ce qui concerne les tarifs, nous en avons parlé. Pour le palmarès, nous avons également répondu. D'ailleurs la Ville de Colmar ne fut pas seulement citée pour les activités culturelles mais également dans le domaine de l'environnement et, au mois de mai, nous allons profiter d'une séance du Conseil Municipal pour organiser une séance extraordinaire et pour signer la charte des maires avec Bruxelles dans le prolongement des activités environnementales que nous avons initiées depuis deux ans, en partie continuées avec l'Agenda 21. Agenda que nous allons naturellement parfaire, pas seulement pour la Ville, mais également pour la Communauté d'Agglomération et pour le Grand Pays de Colmar, pour certaines des actions. Donc dans ce domaine également, nous avons de l'avance.

Le chômage, je n'y reviens pas. « L'inventaire à la Prévert ! » Il faut bien dire quelque chose, M. HILBERT ! Seulement, il y a un point qui m'a

assez sensibilisé. Vous parliez de la passerelle avenue de Lorraine ! Vous êtes Conseiller général ! Je crois que vous devriez vous prendre par les deux mains et voir là où cela ne marche pas ! Si vous êtes au Conseil Général, je me permets cette parenthèse, ici, vous êtes au Conseil Municipal de par votre propre liste. Mais un jour éventuellement vous aurez des comptes à rendre à ceux qui vous ont élu au Conseil Général. Il ne faudrait pas l'oublier !

Parking supplémentaire : on a répondu. Pour le parking supplémentaire du côté du gymnase, il ne faut pas oublier que nous avons tout un secteur commercial qui est en difficulté parce qu'il n'y a pas de places de stationnement. Je veux parler de tout ce qui tourne autour de la place Jeanne d'Arc et en même temps, cela nous permet de dégager le haut, pour le destiner au côté environnemental. Il ne faut pas oublier que nous avons supprimé quelque cent places à travers le marché couvert. De toute façon, nous devons créer des emplacements supplémentaires, d'une part pour compenser cette suppression et dans un deuxième temps, naturellement, pour augmenter cette capacité.

M. DENECHAUD, satisfecit, je vous remercie. Vous avez salué l'avancement ou du moins les questions nouvellement introduites dans la présentation. On peut toujours mieux faire, je vous l'accorde. Mais nous essayons d'aller dans ce sens-là.

Alors pour Mme VALENTIN qui était la première à intervenir, je reviens d'une façon beaucoup plus précise puisqu'elle a parlé de fiscalité, de recensement. En ce qui concerne le recensement, j'ai répondu puisque M. FELDMANN avait posé la même question.

Les impôts locaux en augmentation, comment expliquez-vous cela dans la mesure où il y a + 2,5 % des bases imposables, alors que la situation économique n'est pas très heureuse ?

Les montants estimatifs place de la Montagne Verte et la voie verte entre la Médiathèque et la Montagne Verte ! Mais c'est un projet qui sera ouvert à la réflexion publique sur lequel nous avons naturellement à donner notre avis. Ce sera un projet qui sera soumis en commission thématique et chacun d'entre vous pourra naturellement apporter sa réflexion personnelle.

Quant au référendum populaire pour l'assainissement, nous n'allons pas aller dans cette direction. Tout simplement nous allons renouveler la consultation des entreprises non sous la forme d'une DSP. Je réponds là, pas en tant que maire, mais en tant que président de la Communauté d'Agglomération, puisque cette question a déjà fait l'objet de plusieurs discussions entre les maires. Nous allons consulter les entreprises non à travers une DSP mais par rapport à un appel d'offres.

Cela étant dit, je tiens quand même à être beaucoup plus précis sur certaines données. Je sais que vous aimez beaucoup voir sur les tableaux, les différentes indications. Je m'y prête naturellement volontiers dans la mesure où presque tous les intervenants ont parlé des charges fiscales et des impôts sur les ménages, avec naturellement les précautions que nous devons prendre pour que l'action municipale n'ait pas une incidence directe

sur un alourdissement de la fiscalité locale. Cela pour la Taxe d'Habitation, pour la Foncière Bâtie, la Foncière Non Bâtie, c'est vraiment peu de chose mais pour autant, il n'y a pas lieu de négliger également cette imposition. Et puisque nous parlons d'équilibre budgétaire et également poids sur les administrés et les usagers, il faut quand même au départ rappeler ce que nous laissons dans le porte-monnaie des contribuables colmariens. Ce que nous leur laissons leur donnera, naturellement, des possibilités de faire autre chose avec les ressources qui sont les leurs.

Et je reprends quelques tableaux qui figurent dans le document dont vous disposez.

Prenez dont le tableau n° 1 qui est en rapport avec la page n° 6 de votre document. Rien qu'à travers cette projection, vous remarquez que le différentiel entre l'imposition locale et l'imposition moyenne sur le plan national, laisse dans la poche de nos contribuables et par foyer 501 €. 501 €, c'est le cumul de la Taxe Foncière Bâtie et de la Taxe d'Habitation. Cela veut tout simplement dire $501 \text{ €} \times 32.000 \text{ foyers} = 16 \text{ M€}$ que nous laissons en capacité de pouvoir d'achat à nos contribuables et à nos usagers. Si je devais faire la même gymnastique avec la commune ou la ville qui impose le plus, à savoir 1.986 €, ce différentiel n'est pas de 16 M€ mais de 31 M€. Là, nous sommes donc relativement à l'aise voire très à l'aise dans le futur, puisque nous sommes déjà débarrassés de cette préoccupation qui est de ne pas peser sur la fiscalité locale. Donc modération fiscale. Nous disposons d'une latitude pour le futur.

Je fais la même gymnastique avec le tableau n° 2 qui se rapporte à votre page n° 7. Je n'invente pas, je reprends les tableaux en les explicitant davantage. Avec la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, nous sommes à 7,75 %, nous étions à 8,99 % et pour autant, en la diminuant, nous n'avons pas réduit le service, au contraire nous l'avons amélioré. Mais cela a, naturellement, une incidence forte sur la redevance ou sur la taxe à payer par les contribuables. Vous voyez, nous avons une base imposable de 64.414.000 et avec un taux de 7,75 %, cela procure une recette de près de 5 M€. Mais à employer le taux moyen qui est de 9,25 %, la surcharge, le surcoût serait d'1 M€, donc 1 M€ que nous laissons encore dans le porte-monnaie de nos contribuables. Et si je devais faire le même calcul avec la collectivité qui demande le taux le plus fort en taxe d'enlèvement des ordures ménagères, en l'occurrence c'est la Communauté Urbaine de Lille où le taux est de 16,19 %, le différentiel serait de 5,5 M€. Donc 5,5 M € de différence par rapport à ce que nous demandons. Cette modération de la taxe laisse également une capacité d'intervention pour nos usagers.

Vous avez parlé du prix de l'eau. Je salue l'initiative qui était la nôtre pour mettre l'eau en compétition. Aujourd'hui, après 10 années, nous pouvons faire des comparaisons. M. FELDMANN, nous avons la même nappe phréatique d'Altkirch jusqu'à Haguenau. Voyez les différences des tarifs des redevances qui sont demandées ailleurs. Nous sommes parmi les redevances les plus modérées, avec un taux de 2,58 €. Si nous multiplions par le paramètre de base qui est de 120 m³ par foyer, nous arrivons à une redevance annuelle de 310 €. A comparer avec le prix moyen qui est de 3,50 € pour la ville d'Hyères, la différence est de 3,5 M€ en faveur de

l'ensemble des foyers colmariens. En faisant la différence avec la commune la plus chère, la différence est de 4,8 M€ et pourtant il s'agit de collectivités importantes comme Saint-Etienne, comme La Baule. Et pourtant les configurations ne sont pas les mêmes mais pour ces deux villes. L'équivalent de 120 m³ est alors de 460 €. Différentiel très important et le cumul de tout ce que nous laissons, naturellement, dans la poche de nos contribuables, leur permet de dépenser autrement l'argent et de soutenir l'économie en achetant ou en dépensant l'argent autrement.

Autre possibilité qui moi, me donne une grande assurance quant au maintien des 10 M€ d'autofinancement. Je prends le tableau n° 4 qui précise ce qui figure sur votre page n° 9 pour ce qui est de la Taxe d'Habitation et de la Foncière Bâtie. Vous posiez la question, M. FELDMANN, lundi dernier et votre question m'a donné l'occasion de mettre sur papier une réponse plus précise. Vous posiez la question de savoir si réellement le cumul de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et la Taxe Foncière Bâtie ne dépasse pas ce qui naturellement est expliqué dans le rapport. Vous avez sur ce transparent l'évolution des taux, vous avez la Taxe Foncière Non Bâtie tout à fait en haut, en bleu, on est à 55,10, pas d'augmentation entre 2009 et 2010 puisque nous maintenons les 55,10 % et si on devait calculer l'augmentation moyenne entre 2002 et 2010, on arrive à une augmentation par an de 1,10 %, 1,10 % pour la Taxe Foncière Non Bâtie.

Je prends le même calcul, et c'était là votre question, le cumul de la Taxe Foncière Bâtie avec la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Et vous voyez la ligne verte et la ligne rouge qui sont à cheval sur la même courbe. Si je devais totaliser les deux, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et la Taxe Foncière Bâtie, j'arrive à une augmentation moyenne sur les 8 années de 1,02 %. Donc voyez, encore une fois nous sommes très loin en dessous de l'inflation. Et vous avez en dessous la Taxe d'Habitation où l'augmentation moyenne sur les 8 années est de 0,02 %. Et en faisant l'addition de l'augmentation de la Taxe d'Habitation, de la Taxe Foncière Bâtie et de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, on arrive à un total de 0,51 %, ce qui représente un quart de l'inflation puisque l'inflation annuelle tourne autour de 2 %. Je suis donc relativement à l'aise également, Mme l'Adjointe, pour voir l'avenir sereinement avec cette articulation qui nous laisse assez de latitude pour préserver nos budgets à venir mais aussi les 10 M€ d'autofinancement.

Alors question très précise posée par Mme VALENTIN : Comment expliquez-vous les 2,50 % d'augmentation pour les impôts locaux, Taxe d'Habitation, Foncière Bâtie ? Le tableau n° 5 en rapport avec votre page 9 du document, donc voyez, je n'invente pas, mais j'ai un peu gratté davantage pour essayer d'être plus pertinent dans les explications. Vous avez d'une part la Taxe d'Habitation, d'autre part la Foncière Bâtie, sur deux rectangles pour aller de 2002 à 2010. Et vous observez que l'augmentation de la base imposable de la Taxe d'Habitation va de 46 à 56 Millions. Je parle de la base imposable. Pour la Foncière Non Bâtie, nous allons de 55 à 69 Millions, soit une augmentation de plus de 21 % pour la Taxe d'Habitation et de 26 % pour la Foncière Non Bâtie. C'est déjà la première réponse par rapport à la question posée puisque l'augmentation est telle qu'elle justifie naturellement

les 2,50 %. Mais ce qui est beaucoup plus encourageant, parce que dans cette augmentation, il y a l'évolution législative, donc celle qui est décidée par le gouvernement et par le parlement et il y a l'évolution physique. Ce qui me réconforte, c'est que l'évolution physique est supérieure à l'augmentation législative. C'est cela le côté important. L'évolution est de 12,20 % pour l'augmentation du patrimoine et seulement de 11,2 % pour les actualisations législatives, Ce qui, pour moi, me donne une garantie supplémentaire pour le futur et cela est en rapport avec les quelque 3.000 logements construits entre 2001 et 2009 qui aujourd'hui, ici, apportent actuellement la justification de cette recette supplémentaire. Et de par là, également, faut-il ajouter que pour les 3.000 logements, vous savez qu'au départ, il y a une période d'exonération. La totalité de tous les logements n'est pas encore imposée totalement, seulement en partie. Ce qui annonce pour les années à venir encore une augmentation de la base imposable qui entrera en ligne de compte pour décompter nos recettes.

Je continue avec un autre phénomène. En 10 ans, 10 M€, mais en même temps l'autofinancement n'est pas suffisant pour payer nos investissements, puisqu'il y a trois acteurs, trois paramètres. Il y a l'autofinancement, les crédits d'emprunt possible et puis la participation des tiers. Alors le deuxième acteur, c'est naturellement la capacité de financement par voie d'emprunt. Si vous passez au tableau n° 6 qui est en rapport avec la page n° 15 de votre brochure, vous avez en vert, la situation colmarienne et en bleu la moyenne des communes de la Communauté d'Agglomération de 50 à 100.000 habitants. Et vous voyez que nous sommes en 2009 à 595 €. Selon les prévisions, on va aller environ à 570 €, donc si je devais faire la moyenne entre le taux le plus fort de Colmar : $1.176 \text{ €} + 496 : 2$ pour avoir une moyenne, cela me donne la capacité d'emprunter dont nous disposons pour payer en partie les travaux qui sont les nôtres. Et si je devais faire cette multiplication, j'arriverais à emprunter au-delà de ce que nous avons, plus de 23 M€. 23 M€, c'est deux fois l'autofinancement d'une année. C'est un avantage, c'est un atout supplémentaire pour la présentation de nos budgets à venir et si je devais faire cette comparaison avec l'année 2007 : 1.262 €, la capacité d'emprunt ne serait pas de 23 M€ mais serait de 52 M€. Mais jusque là, ce ne sera jamais ma proposition, il faut viser une juste moyenne et même avec la moyenne retenue de 836, on est encore de loin inférieur par rapport à ce qu'était la dette, il y a quelque 4 années.

Je fais la même comparaison avec le tableau n° 7, toujours en matière d'emprunt. En 2008, les annuités à rembourser représentaient 10,04 % du budget de fonctionnement. Alors que me donnent ces 10 % en 2010 ? Ils me donnent une capacité de remboursement supplémentaire de plus de 2 M€. 2 M€, c'est 37 % des 5,8 M€ que nous avons à rembourser. Et si je devais faire cette différence par rapport au taux de TPU de 11,20 % que nous avons vu tout à l'heure et que vous avez sur votre brochure, ce n'est pas 37 % de plus de capacité d'emprunt, mais 50 %. Donc pour moi, c'est une garantie supplémentaire pour le futur, pour arriver à financer les projets qui sont recensés dans votre brochure.

J'ajoute que si je prends la commune qui impose moyennement, c'est-à-dire 1.207 € par rapport à 1.007 €, cela me donne une capacité de financement supplémentaire de 6 M€ annuellement. C'est énorme par rapport à ce que nous faisons. Et si je devais prendre la ville moyenne qui impose à hauteur de 1.508 €, la recette supplémentaire serait tout simplement de 16 M€. Sur plusieurs étapes, nous avons donc de la latitude pour maîtriser totalement les budgets à venir.

Et tout à l'heure, vous parliez tellement d'emploi ! Prenez le tableau n° 9 qui correspond à la page 3 de votre document. Vous vous demandez ce que l'on fait pour l'emploi ! Moi, je constate une chose, vous avez la base imposable de la Taxe Professionnelle. Qui est-ce qui fait travailler les salariés ? Ce sont les entreprises. J'ai l'évolution de la base imposable de la Taxe Professionnelle encore valable pour 2010. Pour la taxe professionnelle de la CAC, nous allons de 190 à 201 millions avec chaque fois les taux d'augmentation d'une année sur l'autre. J'ai mis en dessous la base imposable de la Ville de Colmar et vous vous apercevez que nous avons également une progression. Mais ces deux dernières années, nous récoltons le fruit de notre action. Pourquoi ? Regardez l'évolution ! 2009 : + 6,83 %, pour 2010 : + 2,67 %. C'est énorme par rapport à la situation d'autres communes ! Mais si nous sommes arrivés à ce résultat, c'est grâce à la maîtrise foncière, grâce également aux contacts, aux installations, aux renforcements d'entreprises. Alors vous me dites que je ne parle pas chômage, mais là nous répondons d'une façon directe, à travers la stratégie mise en œuvre par la Ville de Colmar, puisque augmenter la base imposable de 10 %, a représenté en 2008, 60 % dans la Communauté d'Agglomération et a représenté en 2009, 66 %, ce qui veut dire une augmentation de 10 %. Je dis tout simplement que c'est énorme. Raison supplémentaire de rester optimiste, et nous le sommes, en fonction naturellement de ces résultats.

Tableau n° 10 : vous parliez emploi ! Je me rappelle, lorsque l'on débattait du Budget primitif au mois de mars, que vous disiez : « comment ! Vous voulez relancer l'économie et les montants inscrits sont inférieurs par rapport à ce que vous aviez l'année précédente ! » Moi, j'ai tenu le pari, et je vous le démontre ! Prenez l'année 2008, pour l'année 2008, nous avons investi : équipement nouveau... Madame KLINKERT, vous pouvez écouter, parce que la question venait de votre part !

En 2008, on a investi 26.166.000 €, en 2009, 28.895.000 soit + 2,8 M€ et vous disiez : « vous voulez relancer l'économie et vous nous proposez des chiffres en retrait, par rapport à l'année d'avant ! » C'est la démonstration de ce que je vous ai annoncé au mois de mars que nous allons investir davantage. La preuve, + 2,8 M€ et je rappelle également que l'engagement signé avec l'Etat, nous conduisait à investir 21,5 M€. Or nous avons réalisé 28.9 M€, soit + 34,4 %. C'est tout simplement énorme et si on veut mesurer de façon précise ce que cela représente, vous l'avez sur le tableau, on avait un taux de réalisation de 73,91 % en 2008, taux de réalisation que nous sommes arrivés à porter à 82, presque 83 %. On n'a jamais atteint un tel taux de réalisation. Il ne s'agit pas seulement d'afficher des chiffres, d'agiter les manches, il faut réaliser et naturellement, nous avons réalisé. Voyez, il y a un taux là qui m'interpelle encore, celui de 2005 :

on était à 46,79 %. En 2009, nous sommes presque arrivés à multiplier par 2 les engagements en réalisation avec naturellement les résultats que nous avons vus tout à l'heure.

Nous avons là, la courbe des taux de réalisation, la moyenne des réalisations entre 1997 et 2009 était de 61,71 %, pour 2009 : 82,99 %, soit une différence de 21 points. Ces 21 points représentent un investissement de 6,3 M€. Alors, vous n'allez pas me dire aujourd'hui que la Ville de Colmar n'a pas apporté sa contribution à la relance économique vu ces engagements et surtout aussi vu les réalisations qui ont été faites.

Je vais encore prendre le tableau 13 qui est encore plus significatif et j'ai encore dans les oreilles un commentaire qui disait : « comment, comment, le budget d'investissement proposé, vous l'avancez à hauteur de 21 %, or selon mes calculs –et c'est la personne qui parlait- vous êtes à maximum 3 % ! » Si moi je devais enlever tout ce qui est acquisition foncière et les subventions d'équipement, j'arrive au point près au taux d'augmentation que j'avais annoncé : 25 %. Nous ne sommes pas à 25 %, nous sommes à 25,6 % sur les équipements nouveaux, les travaux et les équipements achetés et comme les autres travaux qui ont été réalisés.

Voilà d'une autre façon, j'ai tenu à apporter ces explications, puisque je pense que ces précisions sont importantes, puisées naturellement dans le document qui est à votre disposition mais que j'ai approché d'une façon beaucoup plus détaillée. Naturellement, je suis à votre disposition pour répondre, le cas échéant, à d'autres questions. Merci pour ces quelques instants d'attention.

Je disais tout à l'heure, que les prévisions contiennent une importante action portant sur le renouvellement urbain. Je disais qu'on était un peu sur le fil parce qu'on avait à gérer quelques complications où les engagements pris au demeurant, n'allaient pas dans le sens d'une confirmation. Je rappelle juste que la Ville avait signé, le 1^{er} juin 2006, une convention avec l'ANRU, portant sur des travaux de rénovation urbaine d'une grande importance. Cette convention portait sur des travaux dans les quartiers Europe et Schweitzer. Le montant total des travaux approchait 50 M€ et ces travaux sont aujourd'hui réalisés à hauteur de 80 %. Depuis 18 mois, nous avons travaillé avec l'ANRU aux côtés de la Colmarienne du Logement, pour étendre ces travaux dans le prolongement de ceux effectués sur le Palais Royal. Est particulièrement concerné, le secteur autour de la rue d'Amsterdam où on avait bon espoir de pouvoir signer un avenant à ce contrat de 2006 avec l'ANRU et les travaux qui étaient planifiés, portaient sur 70 M€, montant énorme par rapport déjà aux 50 M qui avaient été engagés anciennement. Pourtant l'ANRU faisait entendre, au mois d'octobre dernier, qu'elle n'avait pas les moyens financiers pour signer cet avenant. S'engagea dès lors avec l'ANRU, un travail de profondeur pour essayer de sortir de cette impasse. J'avais fait valoir à cette occasion, tout le travail déjà réalisé par la Colmarienne et la Ville et j'ai aussi fait peser tous les engagements déjà pris auprès des locataires concernés. Pourtant le dossier n'avancait pas dans la mesure où tous les crédits dont disposait l'ANRU, étaient déjà engagés ailleurs. Sans lâcher prise, j'ai consacré une partie des mois de novembre et de décembre à travailler sur toutes les filières. Le

hasard a voulu que j'avais à piloter, pour le compte de l'Association des Maires de France, l'Atelier de la Rénovation Urbaine lors du congrès des maires de novembre 2009. Le pilotage de cet atelier avait demandé un énorme travail de préparation et des synthèses débattues lors du congrès des maires. Le deuxième hasard a voulu que M. Pierre SALLENAVE, directeur général de l'ANRU, avait co-présidé cet atelier. L'audience obtenue auprès des maires, lors de ces débats, avait conduit M. SALLENAVE à me solliciter pour participer à un rendez-vous promotionnel de l'ANRU, début décembre à Paris et j'ai accepté puisque dans ma tête, j'avais toujours la présence du dossier Colmarien. Et je dois dire qu'à partir de ce moment-là, les choses évoluèrent. Parallèlement, j'avais fait part de mon problème au président de l'ANRU, que je connais personnellement, pour avoir travaillé avec lui sur d'autres dossiers. En même temps, M. Pierre-André PEYVEL, Préfet du Haut-Rhin, a usé de tous ses arguments pour plaider en faveur du dossier colmarien. Le 9 décembre dernier, j'étais convié, par le Directeur de l'Agence, à débattre avec lui et ses proches collaborateurs, du dossier colmarien jusqu'au moindre détail. Je dois dire que c'était presque un tribunal. Discussion âpre et difficile de près de deux heures. Sortant de son bureau, j'avais quand même l'intime conviction d'avoir été entendu. Pourtant au-delà de son avis, seul le comité d'engagement de l'ANRU avait la capacité de décider. Il m'avait pourtant certifié que la décision serait prise pour le Conseil Municipal d'aujourd'hui. Pourquoi ? Parce que dans notre orientation, il y a pour 15 M de travaux de rénovation urbaine aux côtés de la Colmarienne du Logement. M. Le Préfet est arrivé à faire visiter le site à M. SALLENAVE, lundi dernier. Ce dernier a en même temps fixé la date de la réunion des comités d'engagement au 4 février, donc jeudi dernier. Dans l'après-midi, j'apprenais, par la voix du préfet, que la décision prise par le comité d'engagement est favorable. La décision prise porte sur l'acceptation de 52 millions de travaux avec une aide de l'ANRU de 12 millions d'euros. Nous allons nous revoir au courant du 2^{ème} semestre 2011, pour la deuxième tranche de 17,5 M€ avec une aide de l'ANRU de 3 M€. Je dois dire que nous revenons de très loin dans ce domaine. Au-delà des travaux qui sont nécessaires, ce premier chantier va donner du travail. Vous avez parlé d'occupation des entreprises. Le montant des travaux mis en œuvre correspond à l'occupation de 100 salariés pendant 4 ans. Pendant 4 ans, 100 salariés vont profiter de ce chantier très important. Par ailleurs, je veux témoigner du respect de la parole donnée par M. SALLENAVE quant au respect du calendrier convenu, soit la décision du comité d'engagement avant le débat de l'orientation budgétaire d'aujourd'hui. Mais par la même occasion, je tiens à relever l'engagement, le total engagement du préfet en faveur de ce dossier avec tous les arguments dont on disposait. Je conclus que nous nous en sortons d'une façon inespérée avec ce projet puisque globalement il représente 70 M€ de travaux avec des démolitions, des reconstructions mais également la réhabilitation d'un important secteur du quartier Europe. Personnellement, je suis très heureux de ce résultat qui clôt d'une façon heureuse une situation difficile et je n'escomptais pas un tel résultat à la date d'aujourd'hui. M. HILBERT !

M. HILBERT : M. le Maire, je voulais répondre un petit peu à tout ce qui a été dit précédemment et à commencer par Mme CHELKOVA. Si la Ville de

Colmar figure dans un palmarès de villes artistiques, j'en suis très heureux, moi j'ai vu un palmarès de « Art Magazine » qui citait Blois, Nantes, qui mettait ces villes en exergue et je n'avais pas vu Colmar. Maintenant si Colmar y figure, vous m'en voyez très content.

Concernant la Taxe Professionnelle, créatrice d'emplois, ce que M. RENIS a dit tout à l'heure et ce que vous disiez aussi M. le Maire, que la Taxe Professionnelle était liée à l'emploi, alors dans vos tableaux vous nous avez montré une base qui augmente, soit, mais cela ne veut pas dire que si la base augmente, le nombre d'emplois augmente, puisque les chiffres sont justement contraires. La base de la Taxe Professionnelle augmente mais cela ne confirme pas les chiffres qui sont très bons au niveau de l'emploi.

Par rapport à la caserne Rapp, M. HEMEDINGER, vous me disiez qu'il y avait 500 à 600 emplois dans cette friche. Est-ce qu'il serait possible d'avoir une liste des entreprises qui louent ou qui ont acheté dans cette friche et connaître un petit peu le nombre d'emplois ? Moi j'en connais l'une ou l'autre et il me semble que c'était un transfert enfin un déménagement des services qui étaient à Colmar et qui ont déménagé dans cette caserne. Ce n'étaient pas des créations d'emplois.

Par rapport au prix de l'eau, M. le Maire, la moyenne départementale est de 2,99 €, pas de 3.50 €.

M. Daniel MEYER, vous nous aviez parlé de la bonne situation économique qui crée un afflux de gens ou de population sur Colmar et qui gonfle, aujourd'hui, les chiffres du chômage. Alors est-ce que les chiffres du chômage augmentent ou pas à Colmar ? Et s'il y avait tellement de personnes nouvelles à Colmar, pourquoi 10 % des logements seraient vacants sur Colmar ?

Ensuite, par rapport à la passerelle cycliste, avenue de Lorraine, M. le Maire, je ne comprends pas quel compte j'aurais à rendre en tant que conseiller général et que je n'aurais pas à rendre en tant que conseiller municipal ! Je vous rappelle que je suis dans l'Opposition, et dans le Conseil Général et ici. Mon objectif est que cette passerelle se fasse et lorsque j'en parle au Conseil Général, on me répond que tous les partenaires étaient prêts à participer au surcoût de cet ouvrage sauf la Ville de Colmar. C'est pour cela que j'interviens ici aussi. Parce qu'encore une fois mon intérêt est que cette passerelle se fasse.

Ensuite, vous nous aviez dit que par rapport aux impôts, à Colmar, nous économisons chacun 501 €, que chaque contribuable faisait cette économie. Il me semble que ce sont seulement les personnes qui paient des impôts qui vont faire cette économie et cette économie, comme je le disais dans mon intervention précédente, dépend aussi des services que la Ville rend à la population. Je ne prendrais qu'un exemple, l'Ecole de Musique. Les frais d'écolage à Colmar, pour l'Ecole de Musique, sont plus élevés à Colmar qu'à Strasbourg. L'économie d'impôt que l'on fait d'un côté, si on va à l'Ecole de Musique et si on utilise d'autres services aussi, on la reperd. Juste prendre un chiffre comme cela, encore une fois cela ne veut strictement rien dire.

M. le Maire MEYER : C'est ce que vous êtes en train de faire ! (rires) C'est ce que vous êtes en train de faire, pour la passerelle. Il ne s'agit nullement d'un surcoût, puisque le coût de la passerelle était intégré au départ. Et si les prix ont flambé, ce n'est pas la faute de la Ville de Colmar. La Ville de Colmar a respecté ses engagements.

M. HILBERT : C'est de la faute à qui ?

M. le Maire MEYER : Et si vous êtes dans l'Opposition au Conseil Général, rien de vous empêche d'y défendre les intérêts de la Ville de Colmar !

M. HILBERT : Mais, c'est ce que je fais !

M. le Maire MEYER : Voilà.

M. HILBERT : L'intérêt de la Ville de Colmar est d'avoir cette passerelle !

M. le Maire MEYER : Et l'obligation des autres, c'est de respecter les engagements ! M. DENECHAUD !

M. DENECHAUD : J'ai parlé trop vite pour votre esprit synthétique, M. le Maire, parce qu'après on est encore parti dans des explications ! Bon, enfin c'était intéressant tout de même, bien sûr mais on ne parle pratiquement que de fiscalité. Les Colmariens sont intéressés par la fiscalité, bien sûr, mais ce qui les intéresse avant tout, c'est quand même de savoir combien la Ville dépense, comment elle dépense dans les différents domaines. C'est pour cela que je me permets de vous réitérer ma demande qui est qu'on dispose, d'ici le budget, de chiffres avec des dépenses par habitant, par domaine, par sous-domaine d'actions avec des comparatifs avec les différentes villes. Vous parlez de Quimper en la montrant comme vraiment le contre-exemple en matière de fiscalité, peut-être, mais allez voir la politique sociale, éducative de Quimper, en matière de culture pour tout, en matière de bilinguisme dans tout un tas de domaine, cela n'a rien à voir avec celle de Colmar ! Je ne dis pas que celle de Colmar est mauvaise mais c'est quand même un niveau au-dessus. Par exemple en matière de mobilité aussi, la mobilité oui, ce n'est pas une aide pour le permis de conduire pour 7 ou 8 personnes ! C'est la mobilité pour tous. Ce n'est pas non plus des chèques pour acheter un vélo ! Cela peut l'être, mais ça ne peut pas se limiter à cela ! C'est d'abord une mobilité pour tous avec les transports en commun et des transports en commun performants. Effectivement, c'est ce que dit mon collègue, regardez la fiscalité, oui, mais il faut regarder ce que l'on a en face, en termes de dépenses et d'investissements concrets en service.

M. le Maire MEYER : Concernant les transports, je ne pense pas qu'on ait à rougir. Ce n'est pas moi qui annonce les comparaisons. En ce moment nous réalisons une étude par la Ville de Colmar. La Communauté d'Agglomération d'ailleurs en avait débattu. Elle n'est pas si mal placée que cela dans les comparaisons qui sont faites, dans les modalités de transports. Nous sommes donc relativement à l'aise dans ce domaine également et nous figurons bien dans un palmarès où nous n'avons pas à rougir. Naturellement nous allons essayer encore de mieux faire, mais encore une fois, ce que nous faisons, nous le faisons après réflexion et nous le faisons surtout aussi avec beaucoup de pertinence. Mme KLINKERT !

Mme KLINKERT : Oui, merci, M. le Maire. Je ne reviendrai pas sur les observations que viennent de faire mes deux collègues et que je partage, mais je voudrais revenir sur la rocade Ouest et sur la passerelle puisque vous le savez bien, c'est un chantier qui avait été initié par l'Etat et qui a été pris en charge par le Conseil Général lors du transfert des routes nationales vers les départements. Ce chantier avait, dès lors, pris du retard et a pâti d'un surcoût de 7 M€. Il n'y avait pas de raison que le Département prenne en charge tout seul ce surcoût. C'est ainsi que l'Etat et la Région ont accepté, conformément à leur engagement au contrat de plan, de participer au financement de ce surcoût. Ce n'est pas le cas de la Ville de Colmar pourtant également signataire du contrat de plan qui, elle, a refusé d'augmenter cette participation. Aujourd'hui, effectivement, la totalité de l'opération n'est plus assurée parce que Colmar n'a pas apporté sa quote-part au dépassement de l'opération.

M. le Maire MEYER : C'est un peu simpliste de vous lancer dans une telle affirmation. Je voudrais juste rappeler que la Ville de Colmar a apporté une contribution de 13,8 % pour des travaux qui relèvent principalement de l'Etat, de la Région et du Département. Apporter une contribution de 13,8 % pour un contournement de Colmar, c'est déjà une contribution fort importante. Par ailleurs, je voudrais relever que si je devais totaliser la contribution de la Ville de Colmar avec la contribution de la Communauté d'Agglomération pour le dévoiement de réseaux, y compris ceux situés dans le périmètre du giratoire de Wintzenheim qui, initialement, n'étaient pas prévus, on dépasse de loin ce qui était escompté, de loin. Le total dépasse 1,2 M€ en plus. D'autre part, nous avons travaillé avec l'Etat avant le transfert de compétences. Avec l'Etat nous n'avions jamais ce problème de retard. L'Etat a décompté à l'euro près ce qui était à la charge de la Ville de Colmar. Il nous a même remboursé de l'argent puisqu'on avait trop payé dans les avances et malheureusement cette situation nous ne l'avions pas retrouvée auprès du Département. Au contraire, le Département a encore essayé de s'accaparer du foncier à l'euro symbolique alors que la Ville de Colmar avait déjà apporté sa contribution pour les travaux qui étaient programmés.

Bien, il n'y a pas de vote. Nous continuons avec le point suivant qui est le point N° 2. La parole est à Christiane CHARLUTEAU.

III – 319 Aide de la Ville aux sinistrés du séisme dévastateur d'Haïti.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme UHLRICH-MALLET !

Mme UHLRICH-MALLET : Moi, je voulais nous féliciter de ce formidable élan de solidarité, comme l'on fait beaucoup d'Alsaciens et de collectivités. J'aimerais juste vous rappeler qu'après l'urgence, quand Haïti ne sera plus sous les projecteurs, il faudra continuer à aider la population pas seulement pour reconstruire, mais également pour les aider à s'autoalimenter sans

dépendre de l'aide internationale. Et il y a notamment une association que je voulais remercier, c'est l'association Action Positive Arbre pour la Vie, présidée par Coco ROSIER qui avait fait venir une délégation d'élus d'Haïti qui étaient présents au cercle Saint Martin l'année dernière et dont l'objectif, justement, est de travailler dans la continuation pour aider cette population tout simplement à s'alimenter en plantant des arbres à Haïti.

M. le Maire MEYER : Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé.

III – 320 Avances sur subventions 2010 aux associations à caractère social ou socio-éducatif.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT !

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. Dans ces subventions figure l'association Espoir, or cette association vous a sollicité dernièrement pour une participation au coût de l'extension de la plateforme de démontage des encombrants ménagers. Cette plateforme s'inscrit pleinement dans le développement durable puisqu'elle permet d'améliorer le tri des déchets et qu'elle participe à la réinsertion de nos concitoyens, débat que nous avons eu précédemment sur le chômage. Aussi, je suis surpris de votre réponse négative concernant une participation de la Ville à ce projet et j'aimerais comprendre.

Mme l'Adj. CHARLUTEAU : La Ville de Colmar intervient depuis 2000 à chaque fois avec une subvention annuelle de 150 000 € pour le fonctionnement et jusqu'à présent elle est intervenue à maintes occasions pour des subventions d'investissement. En l'occurrence, vous avez dû voir la presse, vous avez bien vu qu'Espoir a pu financer cet investissement.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé.

III – 321 Versement d'avances sur subventions aux associations culturelles.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Mme l'Adj. CHELKOVA : Il nous faut préciser que l'une des associations mentionnées dans le rapport vient de nous prévenir qu'elle est susceptible de déposer le bilan et par conséquent elle ne serait plus éligible au versement des 50 % de cet acompte sur subvention. Il s'agit de l'association PANDORA Compagnie. Par conséquent, nous vous proposons de retirer l'association PANDORA de la délibération de ce soir. Il s'agira donc de verser des avances

de 50 % basées sur les montants 2009 à 7 associations pour le montant de 444 947 €, à savoir 455 147 € moins 10 200 €. Le tableau récapitulatif des montants pour chaque association est joint au rapport et pour les montants supérieurs à 23 000 €, nous rappelons qu'une convention sera signée. L'exemple de cette convention est joint au rapport.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN !

M. FELDMANN : Merci. Je me permets de vous interroger à propos de cette information que vous nous donnez. C'est donc sur le risque de dépôt de bilan de l'Association PANDORA. Comment se situe la Ville par rapport à ce risque ? Est-elle prête à aider de façon supplémentaire cette association ? Quelle est votre religion en terme d'aide à PANDORA ?

Mme l'Adj. CHELKOVA : Je me permets de vous répondre qu'il s'agit effectivement d'un dépôt de bilan effectif. La subvention de la Ville de Colmar n'était que de 20 000 €, la DRAC et la Région ne soutiennent plus pour 2010 cette association qui n'a pas réussi à vendre ses productions. Je vous rappelle donc qu'il s'agit d'une association de théâtre, qu'il ne s'agit pas du tout d'une structure municipale. Dans l'état, l'association n'est pas viable. Elle ne peut pas continuer à fonctionner. Elle dépose le bilan.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis au vote. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé. Merci, Mme l'Adjointe.

III – 322 Avances sur subventions aux associations sportives.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme DOLLE !

Mme DOLLE : Merci. Ce rapport sur les avances sur subventions aux associations sportives ne peut, bien entendu, que rencontrer notre assentiment. Ces avances auxquelles il est procédé de façon récurrente permettent en effet aux associations de fonctionner normalement dans l'attente de la détermination et du versement de la subvention pour l'année en cours. Elles permettent aux nombreux bénévoles et aux associations de remplir pleinement leur mission au service du sport colmarien. Ce versement s'accompagne de nos plus vives félicitations pour l'ensemble du travail accompli, pour l'ensemble des résultats obtenus et de nos remerciements pour les bénévoles qui permettent à la Ville de réaliser sa politique sportive. Cette année, plus particulièrement, nous pouvons saluer le parcours exemplaire de la section football des Sports Réunis de Colmar. En effet, sous l'action de ses dirigeants, avec une volonté manifeste de réussite, l'équipe fanion a démontré tant dans son parcours en coupe de France que dans la poursuite du championnat, ses ambitions. Nous leur adressons une nouvelle fois nos plus vives félicitations. Nous savons qu'au-delà des résultats affichés au niveau de l'équipe, c'est l'ensemble des joueurs, compétiteurs et bénévoles du football, des sports et d'autres, que nous saluons. La section de football des Sports Réunis a su faire l'unanimité dans notre ville à cette

occasion. Il nous appartiendra d'être présent à ses côtés dans le futur pour permettre la réalisation de son ambition légitime. Il s'agit d'un challenge pour les Sports Réunis. Il s'agit également d'un challenge pour la Ville de Colmar.

M. le Maire MEYER : M. GREINER !

M. GREINER : Merci, M. le Maire. Si vous le permettez, j'apporterais une réponse à Mme KLINKERT qui m'avait interpellé il y a quelques mois à propos de l'espace Rapp et de la mise à disposition de cette installation à la société SAO. Vous aviez à cette époque-là parlé –je reprends vos termes– d'une monstrueuse erreur de conception, d'un accès par les douches et d'un tapis coincé entre le mur et les miroirs. Après trois entrevues avec les membres de l'association et avec les utilisateurs de cette association, je dois constater d'abord que l'on accède à cette installation –si vous y êtes allée– par un endroit qui est clair, qui est très bien disposé. On rentre, la salle de musculation se trouve à droite ; vous accédez ensuite aux vestiaires et aux communs à gauche ; vous ne traversez pas les douches pour aller au vestiaire ; les douches se trouvent effectivement après les vestiaires. Et en plus, compte tenu des économies d'énergie, les lumières de toute l'installation ne s'allument que lorsque l'on pénètre dans l'installation.

Le second constat, c'est que le tapis de lutte se trouve effectivement accolé de deux côtés à des murs. Par contre, entre le tapis et les miroirs, il y a un espace d'1,20 m et entre l'autre côté du tapis et le mur, il y a un espace de 4,10 m. Ces deux espaces permettent aux entraînements de se dérouler dans de bonnes conditions.

Le troisième constat : on relève effectivement une bévue. Le local qui devrait accueillir le bureau ne dispose pas d'un espace vitré pour voir et pour trier les personnes qui rentrent, mais je pense que les services de la Ville vont sous peu remédier à cette bévue. En définitive, j'ai constaté, puisque j'y étais encore cet après-midi, que les remerciements sont unanimes en ce qui concerne la mise à disposition de cet espace pour la clarté, l'environnement et effectivement si l'association émet un souhait, c'est d'avoir une possibilité future de regrouper toutes ses activités sur un même lieu, ceci est à l'étude. Je dois donc, pour ma part, souligner l'effort de la municipalité envers la prise en compte d'une culture sportive bien qu'elle ne réponde pas toujours à l'optimisation que je souhaite, mais ce n'est pas moi qui commande. Si tout n'est pas parfait, un grand pas est quand même fait au niveau de cette mandature, au niveau de l'investissement et l'investissement futur de la salle de la Montagne Verte et du gymnase sont peut-être des points qui amèneront sûrement la pratique sportive à se développer.

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT !

Mme KLINKERT : Merci, M. le Maire. Je suis obligée de répondre et du coup j'aurais une autre question à poser, que je ne voulais pas poser dans un premier temps ce soir. Cher collègue, je m'étais à l'époque simplement fait l'écho des mêmes dirigeants de ce club de la SAO. C'est vrai que moi aussi, je me suis rendue sur place entre-temps et j'ai pu constater que ce sont des

locaux maintenant terminés, tout à fait conformes et que les personnes qui y pratiquent leur sport favori sont tout à fait satisfaites.

L'une des questions que je voulais poser quand même. D'habitude, il y a une inauguration, est-ce que ce local sera inauguré ? Et j'enchaîne sur un autre équipement sportif important qui vient d'être terminé à l'automne dernier, début de l'hiver, c'est le nouveau stade d'athlétisme. Là aussi, d'une part, est-il prévu une inauguration et puis d'autre part, les membres des clubs qui s'entraînent sur cette toute nouvelle piste, seront-ils contraints toujours encore à l'avenir à s'échauffer non pas sur la piste mais tout autour de la piste, c'est-à-dire un endroit qui n'a pas été refait. Ou est-ce qu'ils auront également le droit de s'échauffer sur cette piste ? Parce que si l'échauffement ne peut pas se faire sur la piste, eh bien, il faudra peut-être sécuriser l'espace qui se trouve autour de la piste d'athlétisme. Je vous remercie.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN !

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Je voudrais juste profiter de ce point pour dire à M. BRUGGER et à l'assemblée d'ailleurs que je considère effectivement que le sport est très important, qu'il a une dimension sociale que l'on méconnaît même parfois et je vais préciser ma remarque concernant le gymnase de la Montagne Verte. J'ai demandé s'il était raisonnable d'y consacrer 5 M€ alors que c'est un local vétuste, mal implanté et j'aurais dû préciser : alors que pour 9 M€, à Sélestat, on vient d'ouvrir une salle neuve, impeccable, avec des fonctionnalités nettement supérieures à ce que l'on pourra obtenir en travaillant sur cet établissement qui est désuet. Voilà. Ce n'était donc pas pour dire qu'il ne fallait pas y mettre 5 M€, c'était pour dire qu'avec un effort supplémentaire, on peut avoir beaucoup mieux pour les sportifs colmariens. Merci.

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint !

M. l'Adj. BRUGGER : Merci, M. le Maire. Je veux d'abord répondre à Mme DOLLE et la remercier de son soutien. C'est bien que tous les Colmariens soutiennent le club phare des SR Colmar. Actuellement ils sont sous les feux de la rampe. Ils continuent à avoir des performances remarquables et évidemment M. le Maire et la Municipalité les avaient déjà félicités à la hauteur de leur mérite. Ce que je dois préciser, c'est qu'à travers les joueurs eux-mêmes et les dirigeants, nous n'avons pas oublié tous les bénévoles qui du matin au soir, du lundi au dimanche, sont là et travaillent dans l'ombre pour faire en sorte que ce club soit au firmament actuellement du sport amateur de la région. Je tenais à le souligner et je me félicite de voir que tout le monde ici est d'accord pour reconnaître les mérites de l'ensemble de ce club.

M. GREINER également, je ne peux qu'être d'accord avec vous. Je savais qu'à l'époque il y avait plusieurs salles qui se dispersaient dans la ville et cela obligeait les responsables et les dirigeants à de nombreux déplacements. On voit le bout du tunnel, tout le monde est satisfait et je pense que là, également, je vous remercie, de voir que la Ville aussi peut faire des efforts soutenus par tout le monde.

Mme KLINKERT, vous regrettiez de ne pas pouvoir vous entraîner au stade de l'Europe. Vous m'avez déjà fait part de cette réflexion récemment. Ce que je dois dire c'est qu'actuellement une réflexion est menée entre les services de la Ville et le club d'athlétisme et je pense que d'ici le printemps il y aura une convention ou une charte qui sera élaborée entre tous les participants et tous les usagers pour trouver une solution dans l'intérêt de tous. Il est évident qu'on ne peut pas laisser tous ceux qui aiment l'athlétisme et la course à pied s'égarer gaiement autour du stade dans tous les sens. Il faut quand même qu'il y ait un minimum de règles qui soient respectées. C'est la raison pour laquelle on attendra le printemps qui d'ailleurs est à nos portes, pour régler ce problème.

Mme VALENTIN, je constate que vous aussi vous soutenez à deux mains et applaudissez le sport colmarien. Je m'en félicite. Mais vous savez qu'avoir une salle de sport au centre ville, c'est quand même exceptionnel et quand on a la chance d'en avoir une, il faut en profiter. Il n'y a pas que les sportifs et les associations qui en bénéficient. Il y a également tous les scolaires, tous les collègues qui sont autour de cet emplacement et c'est une excellente chose de la rénover et de la maintenir là où elle est. C'est mon avis. C'est notre avis et on le partage.

M. le Maire MEYER : Merci, M. l'adjoint. Juste deux petites réactions. Mme KLINKERT vous donnez l'occasion au collègue de vous répondre comme Philippe GREINER, chaque fois, lorsque vous réagissez par écho, sans avoir vérifié sur place ce qui se passe réellement... ! Vous disiez : « on m'a dit ». Donc c'est par écho. Vous réagissez donc au quart de tour sans vérifier sur place ce qui se passe.

Deuxième chose, pour Mme VALENTIN, c'est bien d'avoir une ambition. Que représente 9 M€ par rapport à 5 M€ ? Ce ne sont que 4 M€ en plus. Alors la question posée, Mme VALENTIN : est-ce que vous mettez votre signature au bas du budget pour voter les crédits ? Mais oui... on peut toujours demander si on ne vote pas pour le budget ! C'est être très démagogique pour ne pas dire autre chose.

Bien ! Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé.

III – 323 Attribution d'une subvention à l'Association pour la Promotion des Sports de Glace dans le cadre de la délégation de service public de la patinoire municipale.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN !

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. J'aimerais que l'on m'explique comment on peut augmenter un budget même sur trois ans de 9,4 %. Une subvention qui augmente de plus de 9 % pour une association, cela doit être

motivé, mais j'aimerais connaître les motivations ? Est-ce qu'on va proposer des services supplémentaires, des horaires plus larges, plus de personnel ? Qu'est-ce qui justifie que l'on augmente de 9,4 % une subvention à une association ? Je le répète, même sur trois, cela fait du 3 % l'an.

M. l'Adj. BRUGGER : Mme VALENTIN, c'est une association qui a des activités importantes au niveau des sports de glace et il est évident que les subventions ne vous sont proposées qu'au regard d'un budget prévisionnel et des programmes d'activités présentés par le délégataire. C'est la raison pour laquelle, la subvention est augmentée.

Mme VALENTIN : C'est un peu light...

M. le Maire MEYER : Je peux un peu prolonger, Mme VALENTIN, puisque vous ciblez cette augmentation de près de 9 %. Seulement pendant trois ans, elle n'a pas été actualisée. Cela fait en moyenne 3 % l'an, sauf que la demande ne portait pas sur 215 000 € mais sur 245 000 €. Donc, on a essayé d'être le plus juste possible dans la mesure aussi où la patinoire extérieure de Noël 2009 était déficitaire. L'association comptait toujours un peu sur l'activité de cette patinoire. Elle doit donc faire face à des charges supplémentaires et ce qui dépasse l'inflation, soit environ 2 points, est en rapport avec le déficit de la patinoire qui est une prestation nouvelle parce qu'en plus de la patinoire, il y avait également les voitures sur glace qui n'ont pas fonctionné du tout. C'était un nouveau service qui n'a pas marché. On avait donné notre accord pour cette complémentarité. Il faut donc aussi savoir assumer une partie de l'échec.

M. l'Adj. BRUGGER : On n'est pas responsable de la météo, M. le Maire...

M. le Maire MEYER : M. HILBERT !

M. HILBERT : On n'est pas responsable de la météo, mais c'est vous-même M. BRUGGER qui me disiez la dernière fois, que c'était de la glace naturelle, qu'on laissait geler naturellement. Donc, si ces patinoires étaient déficitaires, est-ce qu'on va renouveler l'expérience l'année prochaine, et j'espère que non ?

M. le Maire MEYER : La patinoire, certainement, mais pas les voitures. Sur la patinoire, on avait quand même quelque 9 000 entrées, ce qui est énorme.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé avec l'opposition du Groupe de M. HILBERT.

III – 324 Subvention d'équipement destinée à la réalisation d'une butte de sécurité sur le champ de tir de l'avenue de la Foire aux Vins.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

III – 325 Subvention d'équipement destinée à des aménagements complémentaires dans le local de billard du Rétro Club Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

III – 326 Convention relative à l'attribution d'une subvention à l'Office Municipal des Sports au titre de l'année 2010.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

III – 327 Aide à la scolarité.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT !

M. HILBERT : M. le Maire, si nous voulons réellement aider à la scolarité de nos enfants, il faut leur donner les meilleures conditions de travail et une équité pour leur scolarité. Aussi, plutôt que de donner cet argent aux familles, nous souhaitons qu'il soit versé aux écoles afin d'éviter qu'une somme d'argent qui diffère selon les écoles soit demandée en début d'année scolaire.

M. le Maire MEYER : Au moins, vous êtes régulier dans vos observations.

M. HILBERT : Tout à fait.

M. le Maire MEYER : Mais cela ne nous empêche pas d'être aussi régulier dans ce que nous faisons. M. FELDMANN !

M. FELDMANN : Je fais la même remarque et nous nous abstenons sur ce rapport. Nous préférons aussi que cette somme soit distribuée de façon globale aux établissements scolaires plutôt que saupoudrée sur les familles. Je vous rappelle que cela fait partie de votre programme et que c'était l'une des mesures électorales ou électoralistes que vous avez mises en œuvre. Nous nous abstenons donc sur ce rapport.

M. le Maire MEYER : Mme l'Adjointe !

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : Dans ce cas-là, je pense que vous pouvez dire la même chose de beaucoup de collectivités dont toutes les régions qui font des aides à la scolarité pour les lycéens et qui permettent aux parents, grâce à cette allocation de rentrée, de faire face aux frais de scolarité de leurs enfants. Vous devriez tous savoir ici que cela représente un coût important

d'acheter du matériel scolaire pour que son enfant puisse aller à l'école et c'est dans cet esprit, comme le font d'autres collectivités, que nous souhaitons aider les familles.

Concernant les aides aux écoles, je vous rappelle que nous avons un dispositif spécifique, sur demande des enseignants et des directions d'écoles, nous subventionnons des projets, que ce soit dans l'éducation à l'environnement, que ce soit des voyages ou tout autre projet éducatif. Nous avons une enveloppe qui leur est dédiée et nous apportons cette aide donc directement dans les écoles, sur projet.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT !

M. HILBERT : C'était juste pour confirmer que j'abonde la position de Mme UHLRICH-MALLET et que je préférerais que la Région fournisse gratuitement les manuels scolaires aux lycéens plutôt qu'une aide à la scolarité de 95 € par an.

M. le Maire MEYER : Mme CHELKOVA !

Mme l'Adj. CHELKOVA : Merci, M. le Maire, je voudrais rebondir sur le reproche d'électoratisme et insister sur le fait que ce sont des mesures vraiment importantes pour nos jeunes, que ce soit l'aide à la scolarité mais aussi, le premier l'adjoint l'a mentionné, l'incitation à la culture, notamment à travers les ciné pass, et je suis en mesure de vous dire que ça marche vraiment très bien et que nous sommes pour le mois de janvier à 1 079 ciné pass juniors, donc qui s'adressent aux enfants de 6 à 16 ans, ce qui représente 50 % de tout ce que nous avons déjà délivré en 2009. Ce sont donc des mesures qui aident directement les jeunes de notre ville et ça marche.

M. le Maire MEYER : Parfait ! Mme KLINKERT !

Mme KLINKERT : Merci, M. le Maire. Moi j'ai eu par contre des retours négatifs par rapport aux ciné pass, parce que Mme l'Adjointe, justement on me dit qu'à présent c'est un système qui devient très contraignant puisqu'à partir de maintenant les mois sont indiqués sur les tickets et donc un billet non utilisé dans le mois imparti n'est plus valable pour le reste de l'année.

M. le Maire MEYER : C'est normal !

Mme KLINKERT : Cela pose quand même question !

M. le Maire MEYER : Mais où est le problème dans la mesure où tous les autres encouragements se basent sur une consommation mensuelle ? Le droit est le même, donc ayant X entrées dans le mois, il faut les utiliser durant le mois. Cela ne pose aucun problème.

Mme KLINKERT : Mais, M. le Maire, il y a des mois où il y a plus de films intéressants que d'autres. Il y a des mois où il y a des vacances scolaires également. Pourquoi ne pas laisser tout simplement un billet par mois, certes, mais utilisable toute l'année.

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : Les bons films, ils restent plus d'un mois.

M. le Maire MEYER : Dans la mesure où nous aidons à hauteur d'une entrée par mois, il ne faut pas encore trop mégoter lorsqu'on met le billet à

disposition. Il faut tout simplement l'utiliser et pour cela on n'est pas davantage contraignant. C'est une bonne régulation des entrées et sorties.
M. HILBERT !

M. HILBERT : Si cette décision est si normale, cela veut dire que précédemment la situation était anormale. C'est un choix que vous faites. Vous pouvez l'assumer, il n'y a pas de souci, mais ça pose problème quand même à certains concitoyens.

M. le Maire MEYER : Il faut quand même s'inspirer de l'expérience qu'on a eue l'année dernière et cela également en coordination avec les exploitants des salles de cinéma. L'essentiel c'est de maintenir l'avantage qui était prévu au départ et que nous respectons entièrement.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé avec l'abstention du Groupe de M. WAGNER, des socialistes et de M. DENECHAUD.

I – 328 Création de postes et recrutement d'agents contractuels.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

I – 329 Reprise des terrains communs au cimetière municipal – terrains communs attribués entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1999.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

I – 330 Vente d'un terrain complémentaire pour le développement d'un pôle hôtelier.

Voir rapport –

M. l'Adj. BECHLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

II – 331 Transaction immobilière - acquisition rue Henry Wilhelm.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

II – 332 Transaction immobilière – Colmarienne du Logement – échange de parcelles sises rue des Poilus – acquisition d'une parcelle constituant de la voie publique.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

II – 333 Transaction immobilière – vente de parcelles le long de la Thur (dignes).

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Il s'agit d'une vente de parcelles le long de la Thur et non pas de la Lauch, comme c'était inscrit initialement dans le précédent rapport.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD !

M. DENECHAUD : Je comprends la logique de cette opération. Je regrette juste qu'elle ne s'inscrive pas dans un plan de trame verte, de corridor écologique, qui permettrait d'encourager, d'améliorer la biodiversité, mais aussi d'encourager les déplacements doux avec un axe qui serait complet de ce point de vue-là.

M. l'Adj. HEMEDINGER : En l'occurrence, il s'agit justement d'aménager les berges et de la rehausser et c'est bien l'objet de ce rapport. Je ne comprends pas trop votre question.

M. DENECHAUD : On a expliqué en Commission Urbanisme que cela ne s'inscrivait pas dans un plan de trame verte. Donc, peut-être qu'on peut s'y promener avec des chaussures de randonnée mais ça n'a rien à voir avec une trame verte.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Là où je ne comprends pas votre question, c'est que c'est déjà le cas et qu'on améliore simplement et on sécurise les lieux.

M. le Maire MEYER : Bien ! Rapport mis aux voix. Qui l'approuve ? Voilà ! Qui s'y oppose ? Abstention. Rapport approuvé ! Merci, M. le premier Adjoint !

II – 334 Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.

Voir rapport –

Mme l'Adj. LICHTENAUER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT !

M. HILBERT : M. le Maire, d'après le travail d'un groupe d'étude qui a évalué différentes mesures prises en faveur de l'usage du vélo en ville, la prime d'achat de vélos est considérée comme facile à mettre en œuvre mais pas très efficace quant à l'usage de la bicyclette en ville et on peut le constater relativement quotidiennement à Colmar. Il est beaucoup plus efficace de créer de véritables parcours cyclistes, or, ceux existant sont plutôt mis à mal à Colmar, à l'image du carrefour rue Roesselmann/rue Stanislas. Alors que jusqu'à aujourd'hui, ce passage était plutôt exemplaire, il est aujourd'hui très dangereux. Il deviendra très fastidieux avec l'aménagement prévu qui est en cours, apparemment, de travaux. Alors qu'on traversait la rue Stanislas en une fois, le cycliste le fera désormais en deux fois. Il aurait été possible d'organiser les feux tricolores de manière à laisser le cycliste traverser seul la rue Stanislas, mais pour cela il aurait fallu accepter que les automobilistes aient un temps d'attente un peu plus long. Mais à Colmar, ville du vélo, entre le temps d'attente du cycliste et celui des automobilistes, eh bien, on privilégie l'automobiliste.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN !

M. FELDMANN : Je ne pensais pas intervenir sur le vélo mais M. HILBERT me donne envie. J'aimerais simplement que notre premier adjoint me redise de façon claire. Vous savez qu'il y a une rue qui m'est chère et ça vous fait toujours rigoler, mais elle m'est chère, c'est la rue du Val St Grégoire, et j'y reviens, juste pour entendre notre premier adjoint me confirmer qu'il pense que la piste cyclable de cette rue est bi-directionnelle, comme il nous l'a déjà dit trois fois. J'aimerais bien qu'il nous le dise une quatrième fois.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD !

M. DENECHAUD : Je rebondis un peu sur ce que disait mon collègue Frédéric HILBERT sur la sécurité des pistes cyclables. Je ne vais pas en remettre une couche, on en parle déjà quasiment à chaque réunion, mais j'aimerais mettre l'accent, cette fois, sur une mesure précise qui serait d'améliorer déjà la signalétique cyclable, qu'il y ait des itinéraires qu'on crée et que l'on sache où on va quand on utilise les pistes cyclables de Colmar. Actuellement, elles sont –on va dire- correctes, il y a un service minimum pour les Colmariens, mais elles ne s'intéressent pas du tout aux touristes et puis les Colmariens ne connaissent pas tous parfaitement leur ville. Ils peuvent avoir besoin de signalisation, je pense notamment aux nouveaux Colmariens.

Il y a toujours le problème aussi des critères qui sont encore imprécis et j'ai posé pas mal de questions lors de conseils précédents. On n'a pas vraiment eu de réponse. On a eu une réponse de la part de Mme

l'Adjointe qui disait quelque chose, M. le Maire n'était pas forcément d'accord. Ces critères demandent donc encore à être précisés.

Et puis la solution de la location de longue durée qui existe déjà mais qui devrait être développée avec des tarifs encore un peu plus bas et des exemptions pour les ménages modestes, donc toujours pour le vélo.

Et enfin, une fois n'est pas coutume, j'aurais envie un peu de défendre la voiture, mais une certaine forme d'automobile, qui est l'auto-partage, qui commence un tout petit peu à se développer de manière embryonnaire à Colmar et j'aimerais savoir si la Ville a une intention quelconque de soutenir le développement de cette formule. Merci.

M. le Maire MEYER : René FRIEH !

M. l'Adj. FRIEH : M. le Maire, chers Collègues, je ne vais pas revenir dans le détail sur tout ce qui est fait pour la promotion de l'usage du vélo aussi bien à titre de loisirs qu'à titre de mode de déplacement. Alors, on ne sera peut-être pas d'accord avec certains de nos collègues. Seulement je voudrais relever, peut-être avec un petit brin d'ironie, que si notre collègue HILBERT préfère aux feux rouges, faire attendre les voitures plutôt que de faire attendre les cyclistes, il émettra beaucoup plus de gaz carbonique qui sera nuisible à notre santé (rires)

M. le Maire MEYER : M. HILBERT !

M. HILBERT : C'est ce que l'on appelle un peu la politique à long terme et c'est ce qui manque effectivement un peu à Colmar. Si on laisse attendre un peu plus longtemps les automobilistes, on peut espérer qu'ils vont plutôt choisir le vélo et on économisera beaucoup de CO2.

M. le Maire MEYER : Et encore faut-il savoir quels vélos, M. HILBERT ! (rires). Daniel MEYER !

M. l'Adj. D. MEYER : M. le Maire, mes chers Collègues, je comprends très bien que l'on entretienne une polémique pour le Carrefour Roesselmann, c'est de bon ton d'avoir un cheval de bataille. J'aimerais simplement rappeler que dans le code de la route, quand les voitures qui sortent de la rue Roesselmann veulent tourner à droite, il y a un passage piétons qui lui aussi a le feu au vert et à côté de ce passage piétons, il y a une piste cyclable. Les voitures doivent donc s'arrêter. Je crois que ce n'est pas plus compliqué que cela. Mais aujourd'hui, on veut entretenir une polémique. On est en train de retracer un peu ce passage piétons et le passage vélos de façon à ce que la traversée se fasse plus directement sur le trottoir. Aujourd'hui, on va donc apporter les réponses, la météo n'ayant pas permis de le faire avant et j'espère que ça va satisfaire tout le monde et que la polémique s'arrêtera là.

M. le Maire MEYER : Non, non ! Parce que M. HILBERT redemande la parole !

Mme l'Adj. LICHTENAUER : Je croyais qu'on n'avait le droit qu'à deux fois...

M. HILBERT : Mais c'est sérieux ! Pour l'instant l'aménagement n'est pas fait et jusqu'à présent, avant que la rue Roesselmann ne change de sens,

les cyclistes ne traversaient pas le long du passage piétons mais traversaient le carrefour, et avec le nouveau sens de circulation, il n'y a eu aucun avertissement pour les cyclistes, aucun aménagement n'a été fait et les cyclistes qui étaient habitués à prendre l'ancien itinéraire n'étaient pas protégés par le passage piétons mais étaient vraiment face aux voitures. Et c'était très dangereux pour les cyclistes. Alors, au-delà du changement de parcours que je déplore parce qu'on perd du temps à vélo, il y avait un réel danger à ce croisement et pendant un mois et demi ce danger existait et il existe encore, parce que les vélos ont l'habitude d'aller tout droit en face.

M. le Maire MEYER : Vous voyez, M. HILBERT, je suis très large parce que généralement on intervient deux fois... Daniel MEYER !

M. l'Adj. D. MEYER : Je voudrais simplement répondre qu'aujourd'hui nous avons un carrefour qui fonctionne bien. Je suis resté pendant deux heures à ce carrefour pour voir effectivement ce qu'on pourrait y apporter comme améliorations. Aujourd'hui, il fonctionne très bien, et si on applique le code de la route –mais bien sûr les cyclistes doivent oublier parfois leurs habitudes- ils doivent eux-mêmes aussi respecter le code de la route. C'est élémentaire. Et je me suis aperçu que pendant les deux heures que j'étais à ce carrefour, je n'ose pas vous dire combien de vélos ont enfreint le code de la route, y compris en traversant en travers le carrefour. Alors, vous pouvez toujours me dire qu'il y a du danger mais j'ai le sentiment que les cyclistes souvent –pas tous- recherchent les difficultés et ne veulent pas se plier aux simples règles du code de la route. J'en suis désolé, mais c'est souvent comme ça. M. HILBERT, je suis prêt à aller avec vous nous poster à ce carrefour et on passera deux heures s'il le faut, on boira une bière dans le restaurant à côté et on constatera de visu.

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT !

Mme KLINKERT : Je voudrais simplement dire, M. le Maire, chers Collègues, que là, une fois de plus, il n'y a pas eu une vision d'ensemble par rapport aux pistes cyclables et qu'on a une fois de plus bricolé.

M. l'Adj. D. MEYER : Mme KLINKERT, moi j'ai une vision globale du carrefour, je n'ai pas une vision restreinte aux cyclistes. Il faut que je gère l'ensemble de la circulation, si vous m'y autorisez, bien sûr... (rires)

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT !

Mme KLINKERT : Ce que je voulais rajouter, c'est qu'on a beaucoup de chance que jusqu'à présent il n'y ait pas eu d'accident, parce que moi aussi je passe souvent à ce carrefour et croyez-moi, il est très dangereux pour les cyclistes, y compris pour ceux qui respectent, comme vous le dites, le code de la route.

M. le Maire MEYER : Guy WAEHREN !

M. WAEHREN : Juste pour dire que je déplore tous ces gens qui font du vélo et qui insiste sur la dangerosité du vélo en ville. Je trouve ça déplorable parce que c'est contre-productif. Plus on insiste sur les dangers du vélo en ville, à Colmar notamment, plus on dissuade les rares qui voudraient s'y mettre. (rires)

Mme l'Adj. LICHTENAUER : Tout à fait !

M. le Maire MEYER : M. le premier adjoint !

M. l'Adj. HEMEDINGER : M. le Maire, deux réponses ponctuelles à deux collègues et puis une plus générale. La première, M. FELDMANN, vous m'obligez à revenir une troisième, voire une quatrième fois sur le même sujet, la rue du Val St Grégoire. Il y a bien une piste dans un sens et une possibilité de retour dans l'autre sens, non matérialisée, compte tenu de la configuration de la voie. Il y a bien la possibilité de faire un aller/retour rue du Val St Grégoire, à vélo, dans des conditions plus sécurisantes qu'auparavant, compte tenu des aménagements et notamment des aménagements de sécurité qui ont largement amélioré la situation par rapport à la situation antérieure. J'espère que cette fois-ci, vous l'aurez bien noté.

Mme KLINKERT, je ne sais pas si c'est un écho qui avait dit que l'on n'avait pas de vision d'ensemble pour les vélos, néanmoins vous prenez le contre-pied de l'attitude que vous aviez il y a deux ans lorsque, comme l'ensemble des collègues, majorité comme opposition, vous avez approuvé un plan d'ensemble sur trois/quatre ans, destiné à développer et améliorer les aménagements cyclables. A l'époque, vous aviez approuvé ce plan d'ensemble, et nous nous y tenons.

Dernier point, quand on dit qu'il n'y a pas d'utilisation suffisante du vélo, j'ai souvent dit et je le répète qu'il ne faut pas opposer les différents modes de déplacement les uns aux autres. Il n'y a pas d'un côté les intégristes du vélo qui refusent tout autre mode de déplacement, il faut faire attention à cela, tout le monde ne veut pas, tout le monde ne peut pas faire du vélo. Il y a une autre position qui est de faire en sorte que les différents modes de déplacement puissent cohabiter : vélos, piétons, bus et voitures. J'ajoute que la CAC est en train de travailler sur un PDU, un Plan de Déplacements Urbains, et que le diagnostic met en valeur, au contraire, la forte utilisation des vélos à Colmar, plus forte que dans d'autres communes du département et même par rapport à la moyenne nationale, compte tenu de ce que nous faisons à la fois en termes d'aides pour les vélos, d'aménagements cyclables et de promotion du vélo. C'est l'étude qui a été faite par un cabinet spécialisé dans le cadre de l'élaboration du PDU.

M. le Maire MEYER : M. le premier adjoint, vous n'avez pas convaincu Mme KLINKERT.

Mme KLINKERT : Non, M. le Maire, puisqu'il y a deux ans, il n'était absolument pas question de pistes cyclables rue Roesselmann, rue Stanislas.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Si ; si !

Mme KLINKERT : Eh non ! Et d'ailleurs je m'étonne aujourd'hui encore que rue Roesselmann, il y a simplement une bande blanche mais pas de piste cyclable matérialisée. Alors je me pose des questions. Est-ce que c'est vraiment une piste cyclable ou est-ce qu'il va encore y avoir des changements ?

M. l'Adj. HEMEDINGER : J'ai parlé d'aménagements cyclables.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD !

M. DENECHAUD : Je me permets d'insister. J'ai émis quatre questions ou propositions, je n'ai aucune réponse. C'est normal, mais peut-être pour le prochain conseil municipal, parce que ce sont des questions que vous trouvez peut-être pas intéressantes, mais la réponse est souvent simple à apporter.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD, on ne répète pas la même chose par rapport aux réponses des deux derniers conseils municipaux, tout simplement.

M. DENECHAUD : Je ne vous ai jamais parlé de l'auto-partage pour l'instant.

M. le Maire MEYER : Un ménage est un ménage, point final !

M. DENECHAUD : Il y avait trois autres questions.

M. le Maire MEYER : Mme LICHTENAUER !

Mme l'Adj. LICHTENAUER : Je voulais simplement répondre à M. DENECHAUD que je ne suis pas du tout d'accord pour donner une subvention plus forte ou une aide plus forte aux ménages plus modestes parce que cela accrédite l'idée que le déplacement à vélo est fait uniquement pour les gens qui ne peuvent pas se payer de déplacements en voiture. Voilà. Je suis donc d'accord pour donner la même chose à toutes les familles, quels que soient leurs revenus.

Ensuite, pour la rue Roesselmann, il y a effectivement une piste cyclable séparée de la circulation automobile, sur le trottoir et il y en aura une deuxième sur l'autre trottoir dès qu'on pourra faire les travaux, puisque de toute façon, je constate que nous ne sommes pas les seuls à ne pas arriver à terminer les travaux à cause des conditions hivernales. Par exemple, au rond-point de la Croix-Blanche les pistes ont été pré tracées et n'ont pas pu être terminées non plus. Nous ne sommes pas maîtres du temps, ni de la météo.

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint FRIEH !

M. l'Adj. FRIEH : M. le Maire, chers Collègues, ce reproche qui est fait de temps en temps de manque de vision globale ou de politique globale dans certains domaines, je voudrais lui apporter un démenti par un exemple qui pour une part répond un peu à l'une des questions de M. DENECHAUD. On est en train de parler des différents modes de transport. D'abord on est dans une société de liberté où chacun a le choix de prendre le mode de transport qui lui convient, parfois par obligation, parfois par choix. Mais, pour ce qui concerne tout ce développement-là, nous souhaitons bien entendu que les modes de déplacement doux ou les modes de déplacement par les transports en commun se développent. Un ensemble d'études, on vient de le rappeler, un ensemble d'actions est mis en place dans ce domaine et pour ce qui concerne l'auto-partage en particulier, on peut rappeler ici que des parkings de co-voiturage ont été installés à Colmar. L'un d'eux est quasiment plein tous les jours, donc très utilisé, celui de la

route de Rouffach n'est peut-être pas encore suffisamment connu, mais en tout cas c'est quelque chose qui est promu par la Ville de Colmar et qui fait partie de cet ensemble et de cette vision globale d'une politique favorisant le co-voiturage, la diminution de la pollution etc... Qu'on arrête donc de nous dire que l'on fait de la politique à la petite semaine ! Il y a effectivement un plan profond global qui est mis en œuvre actuellement. Peut-être que si le reproche nous est fait qu'il n'y a pas de plan, c'est parce qu'il n'est pas perçu.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD, je veux bien, mais...

M. DENECHAUD : Merci, M. le Maire. Juste une précision, les parkings de co-voiturage qui ont été faits, c'est une initiative que je salue complètement, et qu'on avait demandés pendant la campagne électorale. Cela a été bien fait, en plus, apparemment. Mais cela n'a rien à voir avec l'auto-partage. Je parlais de l'auto-partage qui est un concept très précis qui n'a rien à voir avec le co-voiturage.

M. le Maire MEYER : Laetitia RABIH !

Mme RABIH : Merci. J'en profite simplement par rapport à la globalité des projets. Ce que je constate surtout, c'est que de grands spécialistes comme vous, issus de partis pertinents en matière de développement durable s'attardent finalement sur des points de détail. Et vous n'êtes que sur des points de détail, tout le temps. Et effectivement, je suis très étonnée de cela et je me dis que c'est un peu vous qui pâtissez de la façon dont vous prenez les dossiers et dont vous mettez votre pertinence dans la conversation. Concernant le développement durable, il me semble que les politiques menées doivent être quand même nettement plus importantes. Il me semble que le 17 mai, avec la venue de Joseph DAULL, on aura une vision plus large de ce que cela peut être et c'est vrai que j'ai toujours un peu peur des gens qui se perdent comme ça dans de petits détails, qui font penser finalement, à cette forme d'intégrisme vert, avec lequel il faut aussi cesser, parce que oui au développement durable mais pas au côté pointilleux, comme ça, que vous mettez tout le temps en œuvre. Merci.

M. le Maire MEYER : Vous auriez pu emprunter un mot de René CHAR qui disait que « l'essentiel est toujours menacé par le détail ».

On a un peu fait de la fixation sur la rue Roesselmann et sur les pistes cyclables. Je me rappelle, il y a peu de temps encore, la fixation était encore plus accentuée lorsqu'on parlait de projets d'aménagement de la rue Roesselmann, avec tout ce qui tournait autour, d'ailleurs opposition conduite par un membre présent à cette table. Or, les échos voire même le constat que je fais sur le terrain, me font recenser une satisfaction unanime par rapport aux travaux qui ont été réalisés. Je n'ai pas un seul écho défavorable par rapport aux travaux réalisés. Donc, avec un peu de recul, on peut se permettre de prendre un peu de hauteur pour pouvoir dire que finalement il y a quand même une vision globale des choses, puisque cette vision globale rencontre aujourd'hui une quasi unanimité des gens qui utilisent le nouveau réseau installé. Mme BENNAGHMOUCH !

Mme BENNAGHMOUCH : Juste une petite remarque par rapport à votre dernier commentaire. Vous vous faites aussi l'écho de ce qui se dit.

M. le Maire MEYER : Non, je suis sur le terrain ! Et je constate !

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention. Le rapport est adopté avec l'abstention de M. DENECHAUD et du groupe de M. WAGNER.

I – 335 Garantie communale pour un emprunt d'un montant de 1.054.000 € à contracter par la Colmarienne du Logement – OPH pour une opération de réhabilitation de 68 logements situés 8 - 10, rue de Lucca, 1 - 5 et 7 rue de Schongau – quartier Schweitzer à Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

M. le Maire MEYER : Il n'y a pas de point « divers », juste une information. Je viens de recevoir aujourd'hui un courrier du Président de la République qui me dit la chose suivante : « M. le Maire, vous avez exprimé le souhait de voir M. Vladimir SPIVAKOV promu au grade d'Officier dans l'Ordre de la Légion d'Honneur. J'ai le plaisir de vous informer que j'ai retenu cette candidature. J'ai en effet décidé d'attribuer, sur la réserve présidentielle, cette distinction à l'intéressé, eu égard aux services qu'il a rendus à la France et à l'attachement qui lui a été manifesté. Je tenais à vous l'annoncer dès à présent ». Voyez, être promu Officier de la Légion d'Honneur, fait rarissime pour un étranger, relève quand même d'une autre notoriété et d'une autre audience que d'être citoyen d'honneur. (applaudissements).

Bien. La séance est levée. Merci mes chers Collègues. On a quand même débattu pendant trois heures et demie. Bonne soirée à toutes et à tous.

FIN DE LA SEANCE : 21 H 40

STENOGRAMME DU CONSEIL DU 22 mars 2010

M. le Maire MEYER : Mesdames, Messieurs, mes Chers Collègues, je déclare ouverte cette séance du Conseil Municipal. Tout d'abord j'ai à vous faire part d'excuses : Mme Laurence DETTLOFF donne procuration à Mme JACQ et deux autres collègues ont un retard annoncé. Il s'agit de M. Michel BARDOTTO et de M. Yves BAUMULLER.

Cela étant dit, il nous appartient de désigner le ou la secrétaire de séance. Il est de tradition de prendre la benjamine de la Municipalité, Karen DENEUVILLE. Y a-t-il une autre proposition ? Ce n'est pas le cas. Elle est donc installée secrétaire de séance. Son suppléant comme d'habitude est le Directeur Général des Services, M. ACHOU. Y a-t-il d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas.

J'ai à vous soumettre l'approbation du procès-verbal de la séance du 8 février 2010. Fait-il appel à des observations ? Ce n'est pas le cas. Je le soumetts au vote. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le procès-verbal est approuvé.

Avant de continuer je voudrais féliciter deux de nos collègues qui, hier, lors des élections régionales, ont été élus conseillers régionaux d'Alsace. D'abord Victorine VALENTIN, puis Yves HEMEDINGER. Toutes nos félicitations pour ces nouvelles fonctions. Je ne doute pas un seul instant que vous ne défendiez pas la Ville de Colmar au sein de cette nouvelle assemblée. Cela me donne aussi l'occasion de remercier les anciens, Odile UHLRICH-MALLET, conseillère sortante, ainsi que Jacques DREYFUSS. Les deux aussi ont beaucoup travaillé au sein du Conseil Régional d'Alsace. Ils ont également défendu non seulement la Ville de Colmar mais aussi toute la population dont ils avaient la charge. Je les remercie pour le travail, pas seulement en mon nom mais je pense aussi pouvoir le dire en votre nom à vous. Rien ne vous empêche de les applaudir... (applaudissements). C'est la démocratie républicaine.

Nous avons ensuite le compte rendu des décisions et des arrêtés pris par délégation du Conseil Municipal en application de l'article L 2122-22 du CGCT du 1^{er} janvier au 28 février 2010, ainsi que le compte rendu des marchés à procédure adaptée pris par délégation du Conseil Municipal pour cette même période.

En communications, j'en ai trois :

- La première porte sur la Loi sur la Solidarité et le Renouveau Urbain qui a institué l'établissement d'un inventaire annuel des logements locatifs sociaux dans les communes de plus de 3500 habitants. Le Préfet du Haut-Rhin vient de m'informer que le taux de logements sociaux par rapport au nombre de résidences principales s'élève à Colmar, au 1^{er} janvier 2009, à 31,96 %, donc un chouïa inférieur à 32 %. Ce taux correspond au nombre de logements locatifs sociaux égal à 9 616. Le seuil de 20 % en-deçà duquel s'applique le prélèvement prévu par l'article 55 de la loi SRU correspond à 6 017 logements. Nous dépassons donc de 3 600 logements, le minimum indispensable.

- La deuxième information porte sur l'extension du dispositif de vidéoprotection d'espaces publics urbains. La Ville de Colmar a souhaité réaliser une deuxième tranche en 2010, consistant en l'équipement supplémentaire par 16 caméras principalement implantées au centre ville et place St Joseph. Elle a sollicité à cet effet le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et je viens d'être informé par le Ministre de l'Intérieur, il y a une huitaine de jours, qu'une subvention de 125 000 € a été prononcée en faveur de cet équipement.
- La dernière communication porte sur un projet qui est à la fois emblématique mais qui traduit d'une façon pratique le développement durable tout en constituant un maillon fort sur les plans économique et touristique. Je souhaitais vous faire part de l'avancée du dossier relatif au rétablissement de la navigation sur le canal de Friesenheim/Artzenheim. Je considérais ce projet comme capital. Il s'inscrit dans une programmation pour laquelle 5 M€ avaient déjà été investis. Pour moi, il n'était donc pas acceptable de laisser le chantier en friche sans aller jusqu'au bout. En plus, comme je le disais tout à l'heure, le projet s'inscrit totalement dans le développement durable et enrichit l'offre touristique et économique de toute la région Alsace sur près de 30 km sens Nord/Sud. J'ai donc entrepris une négociation au départ avec la Région Alsace et Voies Navigables de France. Ayant reconnu la portée des arguments, le Président de la Région Alsace a remis le projet sur l'établi au début de l'année 2009. Cet accord a rapidement recueilli l'aval pour un cofinancement et l'exploitation par les communes traversées. Aujourd'hui, le plan de financement des investissements qui restent à réaliser est bouclé, en grande partie grâce à la Région qui supporte 75 % du montant de la dépense. Cela va permettre la reprise des travaux. Ce financement sera assuré par l'Etat, la Région ainsi que partiellement par les deux départements. Le financement du fonctionnement quant à lui sera assuré par les collectivités locales concernées ainsi que par Voies Navigables de France selon les modalités en cours de définition et avec le soutien de la Région et des deux départements. Je tenais à vous faire part de cette information puisqu'elle est importante dans la mesure aussi où ce projet figurait encore dans le Contrat de Plan Etat/Région/Département il y a quelque cinq ans. Mais ce chantier a été laissé en friche puisque plus personne ne voulait assumer le surcoût. Aujourd'hui, la question est donc réglée.

I – 336 Budget Primitif 2010

Voir rapport –

M. le Maire MEYER : Après ces communications, nous en arrivons au point numéro un avec le projet de budget primitif pour l'année 2010. Rapide résumé sur ce projet de budget. Je propose de reconduire en 2010 les

caractéristiques exceptionnelles du budget 2009 et de nous maintenir hors des sentiers battus pour dynamiser l'action municipale dans le temps. Naturellement, et en présentation budgétaire, je rappelle toujours quelques principes de base qui pour moi constituent des priorités pour la maîtrise du budget d'une collectivité comme celle de Colmar. Il y a quatre paramètres : la maîtrise des dépenses de fonctionnement, un budget d'investissement qui mobilise, la maîtrise de l'endettement et enfin la maîtrise également de la fiscalité locale. A cela faut-il ajouter les engagements pris devant les Colmariens en mars 2008, portant sur l'accompagnement du pouvoir d'achat. Donc, la proposition qui va vous être expliquée tourne autour de 145 M€, soit pas tout à fait 1 milliard de francs, si on devait le présenter en francs. A travers cette proposition, nous pérennisons le financement des mesures en faveur du soutien au pouvoir d'achat, le maintien de l'effort d'investissement. Et je reviendrai naturellement sur la mise en œuvre des engagements vis-à-vis des Colmariens.

Mais avant d'entrer dans le détail, je puis vous dire que la proposition faite renouvelle la performance réalisée en 2009, à savoir : l'investissement représente 42 % du budget global. Nous étions à 43 % en 2009. Le point de différence s'explique par le double encaissement de la TVA en 2009, fait qui ne va pas se renouveler en 2010 puisque nous avons rempli les conditions de l'engagement de la TVA avec une seule année de décalage dès la première année d'application. Ce budget d'investissement était de 40 % en 2008 et de 38 % en 2007. Il s'agit donc d'une différence de 4 points en 3 ans, ce qui est naturellement énorme. En 4 ans l'augmentation des investissements, donc ces 4 points, représentent 10 % de la masse, ce qui est considérable. 10 %, si l'on devait articuler sur le seul budget d'investissement, partant sur la base de 35 M€, représenteraient un plus de 3,5 M€, en l'espace de 4 ans. Ajoutons à cela la diminution des dépenses financières, moins 5 % par rapport à 2009, ce qui renforce encore davantage l'accentuation du budget des investissements.

Les charges de fonctionnement, quant à elles, sont stabilisées à 58,5 %, ces charges étaient de 62 % en 2007, soit un moins de 3,5 points en l'espace également de 4 années.

Notre engagement sur l'augmentation des taux fiscaux est respecté. De quelle façon ? Nous disions qu'on évitera une augmentation des taux au-delà du taux de l'inflation. Pour l'année 2009 l'inflation était de 0,1 %. Tout simplement, nous proposons d'appliquer une augmentation de 0 %, donc le maintien des taux 2009 en 2010, sauf pour ce qui est de la Taxe Foncière Bâtie où il y a un ripage de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères vers la Taxe Foncière Bâtie. Mais le total à payer reste le même. Et malgré une nouvelle année record en budget d'investissement, nous allons atteindre un ratio dette/habitant de niveau très faible puisque fin 2010 on tournera aux environs de 540 € contre quelque 495 l'année dernière. Je vous rappelle que ce montant était de 1020 € en 2003.

Dans le prolongement de mes explications, vous pouvez vous référer au rapport dont vous disposez.

(M. le Maire, rapporteur, présente maintenant le rapport.)

En conclusion, en quoi le budget 2010 se distingue-t-il de celui de 2009 ? Mais tout simplement, nous reconduisons un niveau d'investissement très élevé qui à peu de choses près est égal au train d'équipements votés et mis en œuvre au courant de l'année 2009. Les charges de fonctionnement diminuent de 2 points. Troisième chose : nous n'augmentons pas les taux de la fiscalité locale. Quatrième paramètre : la dette à l'habitant reste à des niveaux bas, 540 € à l'habitant. L'économie que nous pouvons proposer aux Colmariens par rapport à ce que je viens de dire, le total de la fiscalité locale + la redevance, représente un montant de 12 M€ par an. En même temps naturellement, nous respectons les engagements pris, $40 + 13 = 53$, dans le respect du budget, j'ajoute que sur le plan colmarien, quelque 26.000 actions ont intéressé directement les Colmariens, 11.694 concernant des jeunes membres d'associations et aussi 22 animations de groupes collectifs qui chacun rassemblaient entre 20 et 80 personnes. Au final le budget 2010 n'est pas seulement une recherche d'excellence adaptée à l'amélioration du pouvoir d'achat et à la relance économique, mais également l'accompagnement des Colmariens dans la vie de tous les jours. Il est certainement aussi un exemple qui aujourd'hui nous est copié souvent ailleurs en France par l'une ou l'autre action. Voilà la façon avec laquelle j'introduis le débat budgétaire. Je laisse la parole à l'Adjoint de ressort pour davantage de précisions sur quelques aspects, avant d'ouvrir la discussion dans laquelle vous apporterez certainement votre contribution. M. l'Adjoint, vous avez la parole.

M. l'Adj. JAEGY : Merci, M. le Maire. Mes chers collègues, comme d'habitude, nous vous proposons de visionner ensemble une série de graphiques et le tableau de synthèse qui viennent illustrer le développement de ce rapport et qui nous permettent de bien resituer les grandes masses de recettes et de dépenses dans ce budget primitif 2010.

M. JAEGY procède à la présentation du budget à l'aide d'une projection.

M. le Maire MEYER : Merci, M. l'Adjoint. Le débat est ouvert. M. DENECHAUD !

M. DENECHAUD : Merci. Chers Collègues, j'ai un certain nombre de remarques sur ce budget. Vous parlez beaucoup dans votre communication des tickets restaurants pour le personnel. On n'en a pas encore parlé cette fois. La mesure en soi n'a rien de critiquable mais je pense qu'en termes de communication, on en a déjà assez parlé. La Ville a rattrapé son retard dans ce domaine, c'est bien. Maintenant, ce n'est pas une mesure particulièrement innovante. Je pense qu'on n'a pas besoin de faire de la publicité sur le fait que les bureaux soient dotés d'ordinateurs par exemple.

Ensuite, une chose sur le personnel, cela a même été mentionné dans la presse, le non remplacement des absences de trois semaines au moins. Vous parlez de mutualisation. On parle beaucoup de mutualisation mais on ne sait pas toujours ce qu'il y a derrière. Peut-être me l'a-t-on mal expliqué, mais je le vois plutôt comme une charge de travail supplémentaire pour les agents. Il n'est pas toujours possible, par ailleurs, de faire le travail des collègues malades. Est-ce qu'on a toujours le temps ? A moins qu'on parte du principe que les agents travaillent moins qu'ils ne le pourraient. J'aimerais savoir un peu ce que les délégués syndicaux en pensent et j'ai quand même l'impression que pour faire quelques économies, on prend le risque de dégrader la qualité de service et les conditions de travail. Mais peut-être pourriez-vous me rassurer sur ce point.

Sur la dette par habitant, je constate une légère augmentation. Ce n'est pas particulièrement gênant parce que c'est pour investir, vous l'avez rappelé, l'investissement c'est 42 % de votre budget. On ne peut que saluer cela. Quand la droite gouvernementale et ses supporters locaux se convertissent aux politiques interventionnistes, c'est plutôt rassurant. On voit bien l'intérêt de l'action publique, de l'intervention publique. Et l'emprunt n'est pas forcément mauvais par nature, cela dépend des conditions et donc votre pragmatisme actuel fait plaisir à voir.

Il y avait des prêts toxiques, je ne savais pas qu'il y en avait. Ce serait pas mal de ne pas recommencer si jamais l'occasion se présentait à nouveau.

Concernant la fiscalité, je voudrais revenir rapidement sur Capital, le fameux classement du magazine grand public Capital. Colmar est effectivement bien placé pour ses impôts locaux par habitant. Mais si l'on parle de l'augmentation entre 2001 et 2009, on est dans la moyenne. Cela n'enlève en rien à la qualité du chiffre que vous mettez en avant mais il faut quand même être assez nuancé et rigoureux dans la présentation. Et puis vous savez ce que j'en passe, la fiscalité en soi, ce n'est pas forcément ça le problème, l'important c'est ce qu'on a en retour pour son argent.

Et il ne faut pas non plus oublier les transferts à la CAC parce que toutes les communes ne sont pas forcément comparables même dans la même strate de population, toutes n'ont pas transféré les mêmes compétences à leur agglomération. Vous le dites souvent d'ailleurs, on ne peut pas toujours tout comparer. Pour la compensation de la taxe professionnelle, j'ai une question aussi. Dans le rapport, vous êtes assez optimiste mais beaucoup de choses n'ont pas encore été bouclées au niveau national et avec ce gouvernement qui fait souvent des volte-face il vaut mieux être prudent dans notre budget, est-ce que vous avez eu des garanties ? Et si oui, j'aimerais bien en savoir un peu plus.

Pour l'augmentation de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, vous nous dites dans le rapport que cela répercute la diminution de la Taxe Enlèvement des Ordures Ménagères. Je dirais plutôt que cela compense. Les

deux termes s'opposent. Ce n'est pas forcément gênant non plus, mais il faut être précis sur les termes et puis pourquoi avoir tant communiqué sur la baisse de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, si c'est pour la compenser derrière par la Taxe Foncière sur le Bâti ? Il y a deux poids, deux mesures.

Ensuite j'ai quelques questions générales : M. le Maire, y a-t-il un élément dans ce budget qui ne soit pas parfait, excellent ? Vous avez vous-même qualifié votre budget d'excellent dans la presse, votre budget ! Il y a pourtant quand même quelques personnes ici qui le font régulièrement pour que vous n'ayez pas à le faire vous-même et cette autosatisfaction, je l'avais déjà dit l'an dernier, mais c'est encore plus fort cette année, j'ai l'impression qu'il n'y a rien de négatif, il n'y a rien qui pose problème, même si l'on voit après, dans les années ultérieures, que finalement il y a des choses qu'on aurait pas dû faire, comme cette histoire d'emprunts. Et puis je m'inquiète, parce que je me demande comment on fera en 2011 pour être encore meilleur. Cela va être difficile. Mais le problème c'est qu'on y perd en légitimité et en rigueur, avec cette autosatisfaction, parce qu'on est tellement sûr de soi qu'après on n'écoute pas forcément les critiques et surtout quand elles sont constructives. Il faut une direction. Il faut un chef. C'est clair ! Mais les propositions et les critiques peuvent parfois être intéressantes et il ne faut pas forcément frustrer et décourager les collègues et les entrepreneurs. Les décisions les plus solides sont toujours celles prises en concertation et cela vous aurait peut-être évité un certain nombre de déboires vis-à-vis de vos anciens adjoints qui se retrouvent contre vous maintenant, des décisions précipitées, je pense à Camille Sée, aux vélos électriques, etc. qu'on a pu qualifier de brouillonnes ou de faire perdre récemment plus de 300 000 € à la Ville, qui devront être remboursés au Conseil Général. Ils ne sont pas complètement perdus mais on perd du temps et ça ne donne pas forcément une image de rigueur et ce n'est pas forcément une question de majorité ou pas, c'est l'image de la Ville aussi de manière générale. Alors, c'est un peu la méthode du père fouettard que l'on retrouve et qui décourage un peu les énergies souvent, et il y a un dicton bien connu parce qu'il y a toujours cette autosatisfaction qui vous empêche d'écouter, on se dit M. le Maire, que finalement c'est vrai, l'autosatisfaction ça rend sourd, blague à part. Après la concertation, on manque aussi souvent de transparence, de propagande. Combien d'euros ont été dépensés dans tel ou tel secteur. Avec le Point Colmarien on sait en détail avec qui vous avez déjeuné, qui vous avez vu, mais on ne sait pas toujours combien d'euros on a dépensé en fonctionnement dans l'éducation, pour le sport, pour la voirie, pour la sécurité et ensuite par sous-domaine, de manière plus précise. Peut-être avez-vous peur que l'on s'aperçoive de baisses d'une année sur l'autre dans tel ou tel secteur.

Enfin, on a découvert la fonction graphique dans la présentation du budget. C'est bien. On a des beaux fromages mais on continue à s'en servir pour ne parler que de nature et toujours pas de l'utilisation de domaine de fonction, je pense que cela va venir puisqu'à la CAC on y est déjà passé, donc peut-être que vous pourrez avoir un entretien avec le Président de la

CAC pour en discuter et ne dites pas d'aller chercher dans la page 350 de la douzième annexe, puisque je parle de communication vis-à-vis des Colmariens, et pas forcément d'information pour nous. Le site de la Ville qui est plutôt bien fait pourrait également être un support pour la communication politique mais également pour une communication plus objective. Et puis la communication, ça commence par la communication avec les membres du Conseil Municipal. Est-ce que c'est normal que la presse soit souvent au courant des projets de la Ville avant nous ? Je ne reviens pas sur la décoration d'Alain DELON avant qu'on ne l'ait votée. D'autres décisions du genre sont tout à fait irrégulières. Dans la Presse on parle d'un projet en phase de finalisation qui sera dévoilé en mai. Alors dévoiler un projet, je me demande un peu à quoi ça rime, surtout si nous on n'est même pas au courant, on n'en sait rien, il est soi-disant en phase de finalisation. Alors je me disais qu'après le Père fouettard on fait le Père Fouras avec les énigmes. On dévoile les choses. Est-ce qu'il va y avoir longtemps des lubies comme le coup du Musée Unterlinden ? On dévoile les choses au dernier moment aussi. On n'y gagne pas forcément en transparence.

Et puis l'évaluation aussi. C'est indispensable pour tout bon gestionnaire s'il veut montrer qu'il est bon gestionnaire et améliorer ses méthodes, rien n'est jamais parfait quand même. Pour un million d'euros dépensés, près d'un million d'euros, par exemple, combien a-t-on de nouveaux utilisateurs de vélos à Colmar ? Pourquoi a-t-on si peu de bénéficiaires de l'aide au permis de conduire ? Pourquoi si peu d'utilisateurs du service de location de vélos, par exemple ? Ou combien de spectateurs sont venus au Festival du Film ? Comme c'est gratuit, ce n'est pas toujours évident, mais on peut compter. On est dans une logique uniquement financière, en ayant du mal à mesurer l'impact concret des mesures sur le terrain. Parce que, si vous nous montrez l'impact des mesures, qu'il y a vraiment un impact sur le terrain, on sera les premiers à soutenir cette mesure. Beaucoup d'autosatisfaction, je l'ai dit, et puis beaucoup de petits cadeaux, de saupoudrage vis-à-vis des particuliers, puisqu'on a eu le Père fouettard, le Père Fouras et on a aussi le Père Noël. On distribue. On a les deux piliers du paternalisme typique de la vie politique où d'un côté on tape et d'un autre côté on donne et 2 M€, c'est quand même une partie substantielle pour ces fameux engagements pour le pouvoir d'achat. On ne les dépasse pas, oui, c'est sûr, une partie de ces mesures, personne ne les connaît, on ne dépense donc pas forcément beaucoup. La plus importante, on sait que c'est celle pour les vélos. Mais ce sont 2 M€ qui pourraient servir rien que pour les enfants, par exemple, à financer des locaux plus grands pour la petite enfance, à diminuer davantage le prix des cantines, voire les rendre gratuites pour les familles en difficultés, à acheter des fournitures scolaires au lieu de donner des primes à la naissance, à créer des aires de jeux, à planter vraiment davantage d'arbres et non pas six par semestre, au lieu de faire les chèques une nouvelle fois. Avec 10 M€ (2 M€ pendant 5 ans) on aurait pu faire beaucoup. Et là, en 2014, que restera-t-il de concret de ces mesures finalement ? En fait, l'an dernier, mon vote que certains avaient interprété comme une forme de vassalité -j'avais voté le budget- était une

marque de bonne volonté. J'avais envie d'y croire tout en restant vigilant et en pointant du doigt malgré tout le fait que c'était un budget mou à mon sens. J'avais envie de croire, c'était peut-être de la naïveté, c'est peut-être lié à l'âge, que vous écouteriez davantage nos propositions, ne serait-ce que pour donner tort à vos opposants en montrant que vous savez écouter. Mais cette remise en cause, apparemment, n'est pas possible. Et puisque tout est planifié d'avance, vous aurez bien sûr de bons lieutenants qui vont vous défendre, croyant ainsi vous défendre, alors qu'en fait, ils ne font que confirmer ce que je dis, finalement, c'est qu'on ne peut pas critiquer, qu'on ne peut pas proposer, sans que ce soit pris comme une défiance. En tout cas cette fois mon vote ne sera pas un vote de défiance, mais de distance, parce qu'il y a de bonnes choses dans ce budget, il y a beaucoup de bonnes choses qui sont bonnes pour les Colmariens, mais il y a autour de ça une méthode que je ne veux pas cautionner. Donc, vous l'aurez compris, je ne voterai pas contre mais je m'abstiendrai, ce qui ne présume en rien de mes votes pour les années à venir. Merci.

M. le Maire MEYER : M. LECONTE !

M. LECONTE : Merci, M. le Maire. Chers collègues, il convient ce soir d'examiner et de nous prononcer sur votre soi-disant excellent budget prévisionnel de 2010, budget annoncé comme tel, à l'avance, et en gros titres, dans la presse locale, qui plus est, la veille d'une élection régionale prévue comme très serrée. Cependant, force est de constater que cette opération publicitaire n'a pas eu l'effet escompté à Colmar, au vu des résultats dans notre ville et qui sont pour nous d'ailleurs, très encourageants. Revenons, cependant, à votre budget. Je voudrais personnellement féliciter notre nouveau secrétaire général et ses services pour la qualité et la clarté de la présentation de ce budget qui nous paraît moins opaque que d'habitude mais nous avons la forte impression que vous vous acharnez à tenir vos engagements électoraux de début de mandat coûte que coûte sans véritablement tenir compte de la situation locale de crise économique et des difficultés rencontrées par bon nombre de Colmariens. En effet, vous prévoyez des dépenses d'investissement à nouveaux importantes en 2010 ainsi que pour les trois années suivantes à raison de près de 23 M€ en moyenne d'investissement, ce qui est considérable. Espérons sans doute de votre part, un effet dopant sur l'économie locale. Mais vous n'avez toujours pas répondu à notre collègue Victorine VALENTIN qui vous avait demandé en février dernier, lors du débat d'orientation budgétaire, quelles étaient effectivement les retombées concrètes réelles que vos investissements allaient générer et notamment en termes d'emploi à Colmar et dans l'agglomération. En contrepartie, vous diminuez de plus de 3,5 M€ votre budget de fonctionnement, ce qui va impliquer inévitablement une diminution des services rendus aux Colmariens et notamment à ceux qui sont les plus affectés par la crise. Tirons quelques exemples de votre rapport :

- concernant le chapitre « recettes de fonctionnement », il nous faut d'abord remarquer une fois de plus que les dotations de l'Etat, donc du

Gouvernement SARKOZY/FILLION, vont diminuer de près de 300 000 € par rapport à 2009, ce qui est extrêmement inquiétant et préoccupant pour les prochaines années, car rien ne nous dit que cette baisse ne va pas se poursuivre ni même s'amplifier dans le futur. A ce propos, il faut noter la diminution de la compensation de l'Etat au titre de la taxe professionnelle de 130 000 € et de celle au titre des exonérations des taxes foncières de 60 000 €.

- Vous prévoyez également dans un contexte de crise économique une augmentation globale de 2 170 000 € d'impôts locaux et de taxes diverses, soit plus de 5,33 % alors que le taux d'inflation prévu pour 2010 par le Gouvernement n'est que de 1,2 %. Dans ce domaine, vous allez augmenter aussi les recettes de la Ville issues des contributions directes des Colmariens de 3,63 %.
- Vous prévoyez également l'augmentation de la contribution des familles aux crèches et haltes garderies de 118 000 €, soit une augmentation de plus de 17 % par rapport à 2009.
- Vous allez augmenter la participation des agents municipaux au financement de leurs tickets restaurant de 85 000 € par rapport à 2009, soit une augmentation de plus de 11 %.
- Vous reculez sur certaines mesures que vous aviez engagées en début de mandat, sans doute parce qu'elles vous coûtent trop cher. Le transport en commun des personnes âgées au départ totalement gratuit a été réduit à un abonnement de quelques trajets.
- L'abonnement de Ciné-pass a été réduit à une entrée de cinéma par mois avec suppression si le ticket n'est pas utilisé dans le mois.

Est-ce vraiment une façon d'améliorer le pouvoir d'achat, de rendre plus de services aux Colmariens et d'améliorer leur quotidien ?

Quant à nous, si nous étions aux affaires, nous proposerions par exemple d'accorder la gratuité des transports en commun aux chômeurs en fin de droits qui sont d'ailleurs de plus en plus nombreux ainsi qu'aux mères de familles devant déposer leurs enfants en crèche ou halte garderie avant de se rendre au travail, de créer peut-être une police de proximité au contact des habitants pour prévenir les incivilités et la petite délinquance tout en évitant de dépenser les 498 000 € que vous avez prévus pour l'achat d'équipements de vidéosurveillance qui ne feront que déplacer les problèmes sans les résoudre, d'attribuer, pourquoi pas, un agent de service –une ATSEM- par classe, en école maternelle et je pourrais citer bien d'autres propositions.

Concernant les dépenses d'investissement prévues en 2010, mais qui vont se prolonger jusqu'aux élections municipales de 2014, pour plus de 92 M€, nous sommes certes favorables à un certain nombre de vos projets

comme l'extension du Musée Unterlinden et la transformation de l'ancien bâtiment de l'IUT en médiathèque, mais les conseillers municipaux et les Colmariens dans leur ensemble, attendent toujours la présentation détaillée de ces futures réalisations comme de tous vos projets. Ils ne sont jamais concertés et n'ont droit qu'à des bribes d'information quelques fois formulées dans les journaux locaux. Parce que nos engagements de campagne de 2008 et parce que vous avez été élu à la majorité absolue dès le premier tour, vous agissez, décidez, sans concertation, sans vous mettre à l'écoute des Colmariens, sans leur donner la possibilité de s'exprimer sur vos projets qu'ils confortent ou qu'ils les amendent. Il en va ainsi du réaménagement du secteur de la Montagne Verte pour lequel nous sommes en particulier contre la création du parking souterrain de la rue du Chasseur 1 M€ de dépenses prévues cette année pour 13 M€ d'investissement à terme. Nous ne voulons pas attirer les véhicules automobiles dans le secteur en centre ville. Nous sommes également contre le réaménagement du gymnase actuel de la Montagne Verte et nous proposons de construire un équipement sportif plus moderne et plus fonctionnel à l'extérieur du secteur sauvegardé mais bien entendu après 2014 en concertation avec la CAC.

Nous sommes contre votre projet d'équipement de caméras de vidéosurveillance de 98 000 €. C'est une dépense inefficace qui ne fera que déplacer les problèmes sans les résoudre.

Vous prévoyez aussi pour 929 000 € de travaux d'aménagement dans l'immeuble de la Ville au 8, rue Rapp et nous ne savons même pas de façon détaillée de quoi il s'agit réellement.

Si nous étions en situation de gérer la ville, nous proposerions d'équiper dans les délais les plus brefs, les zones d'activités actuelles et futures de Colmar et de l'agglomération en fibres optiques à très haut niveau et à très haut débit afin de contribuer au développement des entreprises existantes et d'attirer de nouvelles entreprises performantes permettant ainsi de résorber le chômage à Colmar et dans son bassin de vie. Voilà un véritable investissement d'avenir pour notre ville.

Décidément, nous n'avons pas la même vision du développement pour Colmar. Vous multipliez tous azimuts les opérations d'investissement de grande ampleur, ce qui génère des dépenses considérables au détriment des dépenses de fonctionnement permettant en période de crise économique et sociale d'atténuer la souffrance réelle d'une partie de plus en plus importante de la population et d'améliorer le quotidien des Colmariens en termes d'emploi, de logement et de transport. C'est pourquoi nous voterons contre votre budget.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT !

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. L'an dernier, vous nous annonciez un budget de tous les records. Cette année, il s'agit d'un budget exceptionnel. Vous ne manquez pas de superlatifs pour qualifier vos budgets. Mais en quoi

ce budget est-il exceptionnel ? Il ressemble, vous l'avez dit, énormément au précédent. Il est donc, somme toute, banal. Que nous proposez-vous ? Des investissements qui selon vous s'inscrivent dans la continuité du plan de relance de l'an dernier. Ce sont des chantiers qui, pour certains, nous sont présentés depuis des années. Par exemple, déjà fin 2007, nos prédécesseurs du groupe d'opposition regrettaient la lenteur du démarrage des travaux au Centre Socio-Culturel Europe. Plus de deux ans sont passés et ce chantier continue à se traîner. Par contre, d'autres dossiers qui ne sont pas dans le quartier Ouest, vont plus vite. On peut parler de la mise en place de la vidéosurveillance, du déplacement de la gare de bus, la création d'un parking souterrain rue du Chasseur, éventuellement. Mais, malheureusement, la rapidité de mise en œuvre de ces chantiers, montre le manque de cohérence de votre politique. En effet, d'un côté le Président de la CAC, que vous êtes, met en route, au bout de six ans, quand même, l'étude d'un Plan de Déplacement urbain ou encore d'un Plan Climat et le Maire de Colmar, que vous êtes aussi, n'en attend même pas les conclusions pour changer la configuration des transports collectifs ou y adapter la place de la voiture au centre-ville. Cela montre bien l'importance que vous accordez aux études environnementales. Elles ne semblent avoir aucune valeur à vos yeux. Un autre point que vous mettez en avance, c'est la non augmentation des impôts. C'est un objectif louable mais ce ne peut être le seul critère. Il doit être assorti aux services que rend la Ville. Or, dans ce domaine, Colmar n'est pas en bonne position : les tarifs de la bibliothèque, du Conservatoire à Rayonnement Départemental, des coûts de location de la salle de spectacle, d'équipement sportifs, sont plus chers, voire beaucoup plus chers à Colmar que dans les autres villes de la région. Etre maire du pouvoir d'achat ne devrait pas seulement se résumer à distribuer de l'argent mais devrait se traduire en une meilleure accessibilité aux services, à la culture et aux sports pour tous.

Un autre grand absent de ce budget 2010, c'est la crise économique et sociale que nos concitoyens traversent. Alors, je sais bien que la Ville n'est pas compétente pour créer des emplois mais vos seuls soutiens à l'économie sont ceux à la construction et au tourisme. Ils ne sont pas très durables. Il n'y a aucun projet ou aucune orientation vers de nouveaux secteurs d'activité.

J'ai aussi quelques questions un peu plus précises parce qu'effectivement, on vous l'a dit, le budget est un peu mieux présenté que l'année précédente et on nous a proposé un document qui s'appelle « section d'investissement – recueil des dépenses et recettes réelles ». Dans ce document, il y a une ligne, page 30, qui parle du pont des Nénuphars où il y a un budget de 760 000 € qui est attribué, et une ligne en-dessous, il y a moins 760 000 € avec la mention « pont des Nénuphars, arbitrage du Maire le 22 septembre 2009 ». Je voulais savoir à quoi correspondaient ces deux lignes.

Page 38, le budget de l'opération « un arbre, un prénom » figure dans le chapitre « espaces verts » alors qu'il n'y a quasiment pas d'arbres achetés.

Ne pourrait-on pas le mettre dans un autre chapitre, éventuellement l'action sociale ?

Page 64 figurent des subventions pour 150 000 € pour des travaux destinés aux mosquées. Pourquoi ces subventions figurent-elles au chapitre « animations et vie des quartiers » alors qu'il s'agit de subventions pour des lieux culturels ?

Et puis, un petit détail, page 41, je suis heureux de lire que la Ville va ou a déjà acquis un vélo triporteur. Alors, que pour pouvoir l'utiliser, vous reviendrez sur les arrêtés successifs que vous sortez pour en interdire l'usage en ville. Merci.

M. le Maire MEYER : Mme DOLLE !

Mme DOLLE : Merci, M. le Maire. J'étais déjà intervenue lors de la présentation de la Note d'Orientation Budgétaire, en janvier dernier, sur la diminution sensible des dépenses de personnel qui représentent environ 55 postes ETP (équivalent temps plein). Vous expliquez cette baisse non pas par une réduction des effectifs mais par une gestion plus rigoureuse des remplacements, des petites absences, de une à trois semaines. Permettez-moi de douter. En effet, jusqu'ici, vous vous êtes toujours targué d'un absentéisme faible à la Ville de Colmar par rapport aux autres collectivités. L'équivalent de 55 postes représenterait plus de 12 000 jours d'absence sur une année, soit environ 10 jours d'absence par agent, ce qui est considérable. Je suis très sceptique quant à cette explication et j'estime pour ma part que cette diminution des crédits de personnel cache une autre réalité bien moins justifiée, celle d'une baisse des effectifs de la Ville. Je constate en effet que d'une part, vous baissez de moitié les crédits pour faire appel au personnel du Centre de Gestion et que d'autre part vous diminuez les crédits du personnel titulaire et leurs indemnités. En revanche, je relève que vous compensez cette baisse par un recours aux emplois aidés et apprentis puisque vous multipliez par deux ces crédits-là. De plus, vous prévoyez une augmentation sensible des crédits destinés à financer des allocations chômage. M. le Maire, cela me conduit à vous demander si progressivement la Ville de Colmar n'est pas en train de remplacer ses postes statutaires par des emplois précaires.

Une petite note ironique : les crédits de personnel sont en baisse mais les crédits destinés au financement des indemnités des élus, eux, par contre, ne cessent d'augmenter.

En conclusion, je suis très surprise que ce budget présente une section de fonctionnement en baisse de 2 % par rapport à l'année précédente et se situe aux alentours de celui de 2007 et ceci malgré l'inflation de près de 3%. Faut-il en conclure que cette stratégie de coupe dans les comptes de personnel vous permet de financer subtilement les dépenses liées aux mesures d'aide au pouvoir d'achat des Colmariens qui je le rappelle représentent une charge de près de 2 M€ par an et ne constitueront en

aucun cas un enrichissement professionnel de votre personnel comme vous l'annonciez dans votre présentation budgétaire à la Presse la semaine passée ?

M. le Maire MEYER : Me GRUNENWALD !

Me GRUNENWALD : M. le Maire, mes chers collègues, je voudrais quand même répondre à mes collègues DENECHAUD et HILBERT pour arrêter cette discussion sur le caractère exceptionnel ou non du budget, je pense que c'est quelque chose dont on peut parler. J'ai regardé quel était le contraire d'exceptionnel dans le Grand Robert : régulier, commun, courant, coutumier habituel, normal, ordinaire. Je pense, M. le Maire, qu'il y aurait à utiliser ces qualificatifs pour le budget, c'est un budget normal. Ou alors, c'est que, comme disait RENAN dans un de ses livres, votre budget n'a rien d'exceptionnel, c'est l'état normal. Cela fait dix ans que j'entends que les budgets que nous avons sont exceptionnels. C'est vrai que nous sommes un peu dans le banal et M. le Maire, dans sa modestie, contrairement à ce que vous avez dit, cher confrère, prendra sûrement des mesures pour que ses budgets futurs soient toujours dans la norme et soient courants ou communs.

Je voudrais pour ma part, faire deux ou trois observations :

- La première, c'est une observation qui va à l'encontre de ce qui a été indiqué tout à l'heure par M. le Maire, qui a été rappelé par M. l'Adjoint aux Finances, à savoir, que respectant leurs engagements de 2010, les taxes n'étaient pas augmentées. Je regrette, mais la taxe foncière est augmentée de 2,7 % sauf erreur de ma part. C'est, chose extraordinaire, une compensation totalement erronée. En effet, on compense la taxe foncière due par le propriétaire par une taxe qui est due par l'occupant. Vous savez que les propriétaires demandent depuis très longtemps que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères soit adossée à la taxe d'habitation et non à la taxe foncière. Pour des raisons que l'on comprend, l'Etat préfère aller réclamer cette taxe d'enlèvement des ordures ménagères aux propriétaires qu'aux locataires. Alors n'allez pas dire qu'il n'y a pas eu d'augmentation de la fiscalité en ce qui concerne la propriété bâtie, c'est totalement faux puisque vous la compensez avec un impôt qui ne concerne pas le propriétaire sauf s'il est occupant bien entendu, mais en leur qualité d'occupant, vous savez que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères –je n'ai pas besoin de vous le dire- est répercutable sur les locataires. Alors voilà, vous nous dites que vous respectez vos engagements de 2010 et là je prouve sans conteste qu'ils ne sont pas respectés en ce qui concerne la propriété immobilière.
- Deuxième problème et je reviens à ce qu'a dit M. DENECHAUD tout à l'heure et je l'approuve totalement, je pense qu'il y a une chose qui est extrêmement grave à l'heure actuelle, c'est une fois de plus, mais certes vous avez changé, c'est votre méthode qui est celle de laisser de

côté le conseil municipal, de ne pas nous donner les responsabilités qui sont les nôtres, de ne pas donner de renseignements et je donne l'exemple du Musée des Unterlinden. J'ai déjà eu à ce sujet une discussion il y a quelque temps. Je ne retire pas un mot de ce que j'ai dit à l'époque mais je pense que la situation est très grave. En effet, à moins d'être bien entendu lecteur des journaux locaux, membre de la Société Schongauer, vous serez à peu près, si j'ai bien compris, au courant du projet que vous êtes en train d'élaborer pour le Musée des Unterlinden. Vous rappelez à chaque fois qu'il s'agit du plus grand projet jamais connu pour Colmar et nous devons, nous, prendre la responsabilité de dépenser quelque 29 M€ ou de faire dépenser pour d'autres 29 M€, sans avoir aucune notion du projet. Je m'y refuse. Alors on vient, on appelle les mécènes, on met 4 M€, on fait un appel au mécénat par l'intermédiaire de la Sté Schongauer. Ceci est inadmissible et je ne peux pas moi ni voter bien entendu ce point, ni voter tout à l'heure le point 2, dès lors que nous n'aurons pas nous, une discussion au niveau du Conseil Municipal avec les éléments propres. Je rappelle que le challenge, pour reprendre cette expression, est le suivant : en face de 29 M€, il s'agit d'avoir 200 000 entrées de plus au Musée des Unterlinden. Je dis qu'on peut prendre le risque sans doute. On doit le prendre peut-être mais encore faut-il qu'on nous explique exactement comment on va y arriver en pratique, car il ne s'agit pas simplement de béton ou de construction, il s'agit aussi d'une animation et je crois que c'est un ensemble. Vous devez M. le Maire au sujet de ce dossier extrêmement important en faire rapport au Conseil Municipal qui bien entendu le votera ou ne le votera pas mais en tout cas il sera décidé en connaissance de cause.

- Troisième chose, je reviens sur le caractère exceptionnel. Si on se demandait comment on ferait l'année prochaine pour avoir un budget plus exceptionnel, M. le Maire, je pense que vous aurez l'occasion d'avoir un budget encore plus exceptionnel, en même temps en saluant la performance de footballeurs, il est certain que dans le budget 2011, il faudra mettre une ligne particulière et c'est pour cela qu'il sera encore un peu plus exceptionnel, c'est-à-dire en saluant et en félicitant nos footballeurs pour leur parcours en division, en CFA 1. Je pense que l'adjoint aux sports en parlera tout à l'heure mais je voulais dire qu'il faudra être tout de même à leurs côtés à ce moment-là.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN !

M. FELDMANN : Merci, M. le Maire. Je ne reviendrai pas sur toutes les remarques qui ont déjà été faites avant moi. Je voudrais juste en ajouter une et je me réfère à la page 96 de ce document. A travers ce budget que vous avez qualifié d'exceptionnel, j'ai effectivement trouvé quelque chose de tout à fait exceptionnel, c'est en section de fonctionnement, le budget qui est prévu pour le Festival du Film. Je vous rappelle que le principe général du fonctionnement de cette mairie, c'est de brider le budget de fonctionnement,

donc les services que l'on rend directement à la population colmarienne pour pouvoir récupérer une partie de cet argent et avec ça faire les investissements. Construire, c'est la spécialité de la maison. Vous êtes un maire bâtisseur. Nul ne peut le contester ici. Vous adorez faire pousser les murs, les gymnases, creuser des trous pour y mettre des voitures, ça c'est le truc qui vous branche. Par contre, vous occuper de la vie quotidienne des Colmariens à travers un budget de fonctionnement, ça c'est quelque chose qui vous plaît beaucoup moins bien parce que ce type d'action est beaucoup moins visible. Ce ne sont pas des monuments qui poussent, ce sont simplement des services que l'on rend et ça, ça ne se voit pas et politiquement, ce n'est pas très payant. Par contre, en section de fonctionnement, j'observe une augmentation de 16 % pour le budget du Film. Alors ça, c'est extraordinaire, on se fait plaisir là, je vois, visiblement. Et donc, l'adjoint qui est assis juste à votre droite doit être ravi que son budget augmente de 16 % et que fait-il de ces 16 % d'augmentation ? Eh bien, je vais le dire aux Colmariens : si l'on regarde, nous avons « fêtes et cérémonies » qui était de 7 400 € et qui passe à 14 000 €, et pourquoi pas, si l'on regarde « frais de réception » 49 000 € en 2009, ça passe à 52 000 €, et pourquoi pas ? Après tout il faut croire que le prix des bouteilles de vin a augmenté. C'est peut-être ça l'explication. Et je vois pas pourquoi les services que l'on rend aux Colmariens sont bridés de façon systématique et pour ce genre de cérémonies qui sont là un peu pour se faire plaisir et montrer qu'on est des Colmariens et qu'on existe à travers un Festival du Film, je ne vois pas pourquoi il faudrait augmenter ce budget de 16 %. Cela me paraît totalement démesuré et irresponsable.

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT !

Mme KLINKERT : Merci, M. le Maire. J'aurais pour ma part, deux séries de questions. La première se rattache également aux questions relatives aux dépenses de personnel déjà abordées par notre collègue Corine DOLLE. Vous avez mis en place il y a quelque temps déjà, et on en a discuté au sein des services de la Ville, une prime d'assiduité. Pour ma part, je trouve cela surprenant car il devrait être normal pour un agent d'être présent. Et si l'absentéisme est très prononcé, je crois qu'il faut dans un premier temps s'interroger sur les causes de l'absentéisme. Ceci étant, cette prime d'assiduité que vous versez est de 500 € et elle est totalement supprimée dès le premier jour d'absence, quel que soit le motif, non pas comme on pourrait éventuellement le penser au prorata du temps d'absence, mais dès le premier jour d'absence et totalement. C'est ainsi aussi une mesure qui clairement empêche le personnel municipal de faire grève. A côté de cela, vous baissez la note administrative des agents en fonction de l'absentéisme. Cette mesure, M. le Maire, est à ma connaissance, tout à fait illégale.

La deuxième série de questions est relative à des investissements, notamment à des investissements culturels. La première concerne le projet de médiathèque. Lors de la présentation des orientations budgétaires, j'avais déjà appelé l'attention sur le projet de médiathèque qui est en cours de réalisation et qui ne correspond plus au projet initial présenté au Conseil

Municipal. Vous m'aviez alors répondu effectivement que tout le troisième étage ne serait pas installé et que de ce fait, un certain nombre de services comme les bureaux des conservateurs, l'équipe du Salon du Livre, la Bibliothèque professionnelle, etc. resteraient implantés dans le bâtiment de l'actuelle Bibliothèque Municipale. Cette décision de votre part va, M. le Maire, d'une part gravement perturber le fonctionnement de la nouvelle médiathèque, diminuer le nombre de personnel nécessaire et diminuer fortement les capacités de gouvernance de cette nouvelle médiathèque. D'autre part, vous escomptiez une subvention de l'Etat. De tête, il me semble que cela devait être aux alentours de 3,5 M€ sur un projet initial, sur un certain contenant, qui comportait ce troisième étage. Aujourd'hui, le projet n'est plus le même. Quelle est la position de l'Etat ? Ensuite une question par rapport au Salon du Livre et aux travaux de restructuration du Parc des Expositions. Est-ce que le hall qui va être restructuré sera opérationnel d'ici le mois de novembre pour le Salon du Livre ? Enfin, vous vous êtes engagé publiquement il y a un an exactement, en mars 2009, pour l'extension du Musée d'Histoire Naturelle. Vous disiez que les études seront réalisées au cours de ce mandat et que la réalisation est prévue pour le prochain mandat. Or, le mandat actuel est déjà largement entamé et pour le moment nous ne voyons pas d'étude engagée. Il n'en est d'ailleurs pas question page 30, dans les investissements que vous envisagez ultérieurement.

M. le Maire MEYER : Mme UHLRICH-MALLET !

Mme UHLRICH-MALLET : Merci, M. le Maire. Chers collègues, concernant le qualificatif du budget : exceptionnel, normal... je pense que ce qui importe avant tout, c'est que le budget corresponde aux enjeux locaux de Colmar et aux préoccupations de nos concitoyens. Quelles sont les préoccupations de nos concitoyens ? J'en vois deux essentiellement. C'est d'une part le pouvoir d'achat. Je pense qu'on a été largement interpellés, tous ceux qui ont fait la campagne ces derniers temps, sur les difficultés qu'ont nos concitoyens notamment pour accéder à des denrées même alimentaires de première nécessité et qui ne profitent plus de sorties récréatives ou d'autres parce qu'ils n'en ont plus les moyens. Et l'autre préoccupation de nos concitoyens, c'est évidemment l'emploi, l'augmentation du chômage. Vous le savez, nous ne sommes plus épargnés à Colmar, ni en Alsace. Et à partir de là que peut-on faire ? Nous localement à Colmar, dans un budget, pour y répondre, on ne peut bien sûr pas tout faire mais on peut donner des impulsions et je pense qu'à travers ce qui est proposé aujourd'hui, on donne des impulsions qui me paraissent nécessaires. On a parlé de la maîtrise des frais de fonctionnement. Alors bien sûr, une des réponses à l'emploi, pourrait être de dire que la Ville va embaucher, fonctionnariser, municipaliser des services, pour créer de l'emploi. Cela pourrait être une possibilité que j'ai entendue ici. Mais il y a une autre possibilité qui répond plus à l'initiative locale et entrepreneuriale, c'est justement d'avoir un budget qui permet de maîtriser les frais de fonctionnement, le désendettement qui permet d'avoir une capacité d'autofinancement, on l'a aujourd'hui de plus de 10 M€, qui permet justement d'investir et de favoriser les entreprises dans le bâtiment et les travaux publics, oui, parce que c'est de la compétence des collectivités d'aller

dans ces domaines-là de l'investissement. Deuxième préoccupation de pouvoir d'achat, là aussi, je pense que les mesures que l'on prend et qui sont en train de se développer, je pense à l'aide à la scolarité par exemple, ou les mesures de l'accès à la culture, répondent plus que jamais, par ces temps de crise, à une nécessité et aux besoins de nos concitoyens.

Enfin, en conclusion, je crois qu'il faut que nous restions extrêmement attentifs à la réforme des collectivités et de la compensation de la taxe professionnelle, parce que là encore, si l'Etat ne nous donne plus les moyens d'avoir une certaine autonomie financière, nous serons là aussi handicapés pour l'avenir.

Enfin, un petit mot, pour répondre directement à M. LECONTE puisqu'il m'a interpellée sur deux sujets qui sont dans mon domaine de compétence : concernant les tarifs dans la petite enfance, M. LECONTE, ce n'est pas la Ville directement qui fixe les tarifs, c'est ce que l'on appelle la PSU, ce sont les tarifs fixés par la Caisse d'Allocations familiales, il n'y a donc pas d'augmentation au-delà de ce qui est prévu. Deuxièmement, concernant les aides maternelles ou les ATSEM, c'est vrai que la règle est de deux aides maternelles pour trois classes, voire plus si les locaux le justifient parce que l'ATSEM ne peut pas facilement aller d'une classe à une autre, eh bien, là encore, je pense que c'est suffisant eu égard au fait que les enfants qui sont en petite section l'après-midi font la sieste et n'ont pas forcément besoin d'avoir une institutrice, plus une ATSEM, qui font la surveillance l'après-midi. Voilà, j'ai fini.

M. le Maire MEYER : Philippe GREINER !

M. GREINER : Merci, M. le Maire. Mesdames, Messieurs, dans une dichotomie entre le progrès social et le progrès économique, et la crise économique de ce jour, gérer une commune, relève d'une nécessité de doigté et demande à répondre aux besoins de nos concitoyens. Notre gestion urbaine doit devenir plus intelligente. On doit devenir plus proche de nos concitoyens. Le budget que vous présentez, M. le Maire, me semble être une prémice de cette intelligence future, j'espère que vous ne nous décevrez pas sur ce point. Je dois dire que le niveau d'investissement reste élevé. L'importance des charges de fonctionnement est contenue, cependant il faut noter que mutualiser constamment les tâches peut conduire à des situations stressantes. La fiscalité et la capacité de remboursement de la commune sont sous contrôle. En définitive, je dirais que vous présentez ici, et que l'équipe municipale, présente un budget sérieux, un budget qui répond aux besoins de nos concitoyens. Le seul reproche que je pourrais faire, c'est qu'il manque un tout petit peu de peps. Il manque quelques lignes dans certains chapitres qui devraient permettre à nos concitoyens de rêver un peu et de se projeter dans le futur.

M. le Maire MEYER : M. SIVLER !

M. SİSSLER : J'aimerais rebondir sur la réflexion un peu ironique du Dr FELDMANN quand il dit que le maire est un bâtisseur. Moi, je lui dirais que c'est très positif d'être un bâtisseur et heureusement qu'il est bâtisseur ! Moi, j'ai participé pendant quelques années, comme certains d'entre nous au Conseil municipal, deux mandats, où l'on nous reprochait de ne rien faire, de ne pas construire, de ne pas faire de parkings souterrains, de ne pas aménager, de ne pas améliorer, de ne pas améliorer l'habitat. Je suis heureux aujourd'hui de participer à un conseil municipal, à une équipe, et puis vous en êtes tous témoins, où on réalise des bâtiments, où on fait, où on construit. Et le fait de construire, c'est plutôt positif. C'est d'abord positif dans le sens où ça permet à l'activité économique de fonctionner, surtout par temps de crise. On l'a dit et on le répète, s'il y a des constructions, eh bien le Bâtiment travaille. N'est-ce pas M. BARDOTTO, quand le Bâtiment travaille, les gens ont du boulot. Il y a de l'activité économique. C'est le premier point. Deuxièmement, cela permet d'améliorer le quotidien des gens dans un respect de l'environnement et le troisième point c'est aussi l'image de la Ville. Nous sommes tous fiers d'être à Colmar. Quand on visite d'autres villes, en fin de compte -je sais bien que le fonctionnement est important et qu'il faut faire du social, c'est même essentiel dans la vie des hommes- dans la vie d'une commune, la partie importante que l'on voit, ce sont les constructions. Quand on va au Congrès National des SEM, par exemple à Nantes -je cite des villes de gauche et de droite- à Marseille, à Paris n'en parlons pas, je pense par exemple à Montpellier, on a été au Congrès des SEM à Montpellier il y a cinq ou six ans. Qu'est-ce qu'on visite ? Antigone. Qui l'a fait ? C'est Georges Frêche dont on parlait toute la semaine. C'était une construction. Si aujourd'hui vous allez à Montpellier, on nous fait visiter le quartier d'Antigone. Alors, bon, c'est quand même une image. A Colmar, nous avons réalisé les parkings, les bâtiments, l'aménagement des terrains, le Musée d'Unterlinden qui sera l'un des premiers musées de France, la Médiathèque qui va être reconstruite et améliorée. Moi, je vous dis que c'est positif. De tous temps, l'homme devait construire, la civilisation s'est faite par les constructions. Quand on se promène à travers le monde, l'Egypte, la Rome Antique, les cathédrales, aujourd'hui Colmar c'est la construction. Donc, moi, je dis bravo. Je dis que si le maire est un bâtisseur, eh bien tant mieux.

M. le Maire MEYER : Bien. Jacques DREYFUSS !

M. l'Adj. DREYFUSS : Mes chers collègues, M. le Maire, je voudrais répondre à l'intervenant qui a dit que l'adjoint étant placé à droite du maire, donc je voudrais répondre à la personne placée à la droite de M. WAGNER et à la gauche de M. GRUNENWALD et lui dire simplement la chose suivante : c'est que ce n'est pas la première fois qu'il parle du Festival du Film -j'en suis d'ailleurs très honoré- mais qu'il en parle de manière un peu démagogique parce que parler de pourcentage pour un budget aussi faible que celui du Festival du Film, est quelque chose qui veut donner une mauvaise impression alors qu'au contraire il s'agit de 16 %, il s'agit de sommes qui sont globalement d'environ 25 000 € à 30 000 €. C'est donc une attaque qui n'est pas justifiée pour beaucoup de raisons : la première c'est que j'ai eu l'honneur dans certaines de mes fonctions de voir comment

fonctionnaient les autres Festivals en France et à l'étranger et je puis vous dire la chose suivante, c'est que les budgets ne sont absolument pas comparables, pour des raisons très simples d'ailleurs, c'est que la plupart de ces Festivals sont gérés par des sociétés de production ou par des agences. Or, ici, le Festival du Film de Colmar est le seul, le seul en France, qui soit géré totalement par une équipe de quelques personnes -7 à 10- qui sont à la Mairie de Colmar et qui font partie des élus et des fonctionnaires de Colmar et des responsables des cinémas. C'est le premier point que je voulais évoquer. Je ne vais pas vous donner les chiffres, le coût des autres Festivals, parce que ça risquerait de vous donner le bourdon ou un tourbillon ou quelque chose qui risquerait de mal vous faire terminer cette réunion de ce soir, ce que je ne voudrais pas avoir sur la conscience très sincèrement.

Je voudrais également dire la chose suivante, c'est que nous avons un festival qui prend de plus en plus d'importance, qui a une notoriété non seulement régionale mais nationale et parfois internationale, qui nous a permis de faire venir en quelques années près de 500 personnalités du monde du cinéma et du monde de la télévision, qui nous permet d'offrir à des salles totalement pleines une gratuité totale pendant toutes les séances que nous faisons, qui nous permet d'encourager les créateurs alsaciens. Je sais que vous n'êtes pas au courant, parce que pendant toutes ces années, je n'ai jamais eu l'énorme privilège, Monsieur, je ne me rappelle plus votre nom, de vous voir, mais ce que je peux vous dire, c'est que nous consacrons une soirée totale à encourager les créateurs, les jeunes créateurs alsaciens, que nous avons également la possibilité de mettre en valeur le conseil municipal des enfants, que nous avons, je le répète, des salles pleines, avec constamment une satisfaction qui se voit et qui est appréciée par nous tous. Croyez-moi, cher Monsieur, il y a une demande permanente qui est faite pour ce Festival du Film –merci Me GRUNENWALD de me donner son nom mais je ne vois pas assez bien-. J'espère qu'un jour vous comprendrez que non seulement il ne faut pas critiquer ces petites augmentations totalement justifiées. Je peux vous les expliquer si vous me le demandez. J'ai tous les chiffres parce que je vais vous avouer quelque chose : j'étais sûr que vous interviendriez et c'est la raison pour laquelle je me suis fait faire un petit relevé des frais obligatoires que nous sommes obligés de mettre en place pour ce prochain festival. Mais j'espère que la prochaine fois vous direz dans votre intervention –et j'arrêteraï là- : « ce Festival est tellement bien, est tellement exceptionnel, que je voudrais demander au Maire de Colmar de doubler voire de tripler l'ensemble de ce budget ».

M. le Maire MEYER : Il n'est jamais interdit de demander... Gérard RENIS !

M. RENIS : Merci, M. le Maire. Il est évident que je ne vais pas répondre à tous les opposants qui n'ont pas été élus majoritaires et qui ne sont pas majoritaires et surtout pas parler politique aux régionales avec une politique municipale. Seulement en tant que chef d'entreprise, je prends le cas de Colmar qui est extrêmement incitant, avec une fiscalité contenue, à venir dans les zones industrielles que nous sommes en train de créer, au niveau CAC ou Ville. Pourquoi y a-t-il une telle demande d'installations ?

Evidemment nos opposants ne veulent pas le comprendre, ça c'est pas un problème. Je vais faire très court M. le Maire et cher collègue, si j'étais une agence de notation, vous savez ce que je ferais ? Je donnerais la note A, A, A.

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint BRUGGER !

M. l'Adj. BRUGGER : Merci, M. le Maire. Chers collègues, je veux juste répondre en trois mots à M. LECONTE et à M. FELDMANN qui en nous taxant de bâtisseurs, reprochaient les travaux à la Montagne Verte parce que ce gymnase est au centre-ville d'une part et d'un autre côté que vous vous laissiez aller à des constructions intempestives de gymnases, comme l'a dit M. FELDMANN. Je tiens à dire que construire des salles de sports et des gymnases, c'est une chose essentielle pour nos jeunes et c'est un pari sur l'avenir et M. LECONTE vous qui êtes professeur d'éducation physique, vous devriez savoir qu'il est indispensable et remarquable qu'on ait des salles de sports à quelques mètres à peine des lycées et des collèges, ce qui est le cas de la Montagne Verte. Vous n'allez quand même pas renvoyer tous ces jeunes qui aspirent à faire du sport et qui veulent se dépenser à aller dans la périphérie. Voilà ce que je voulais dire et je pense que ces salles de sport sont indispensables pour notre jeunesse et pour nos sportifs.

M. le Maire MEYER : Me GRUNENWALD !

Me GRUNENWALD : Juste un mot pour répondre à mon voisin RENIS qui vous a classé en cinq A !

M. RENIS : Trois !

Me GRUNENWALD : Cinq A ce sont les andouillettes, alors je ne voulais pas, quand même, qu'il puisse y avoir une confusion.

M. le Maire MEYER : Vous faisiez une mauvaise lecture de son commentaire...

M. RENIS : ... ça embête Me GRUNENWALD d'avoir tort...

M. le Maire MEYER : Stop ! Stop ! M. l'Adjoint BECHLER !

M. l'Adj. BECHLER : Merci, M. le Maire. Mes chers collègues, moi, depuis que je suis dans cette enceinte, je suis toujours un peu déçu quand certaines personnes et M. LECONTE permettent-moi de vous citer, parle de l'économie et vous avez même dit aujourd'hui : « si vous étiez en situation de gérer la ville ». Eh bien je vais vous dire : vous n'y êtes pas ! C'est la première chose, je pense que vous le savez. Et deuxièmement, je vais vous dire que les gens qui ont été à la tête de votre liste ne sont pas tellement mordus que vous pour l'économie, parce que je vous signale qu'il y a deux zones d'activités économiques à Innenheim et à Brumath qui étaient ficelées et sur lesquelles ces gens-là ont mis un blocage dessus, ces deux zones géraient deux fois mille emplois. Alors, si on crache sur 2 000 emplois, M. LECONTE,

je n'ai franchement rien compris à l'économie... Vous ne le savez pas ? Eh bien, renseignez-vous, et si j'ai raconté des conneries, vous pouvez me le dire.

Deuxième chose : je rappelle pour Colmar, parce que ça nous intéresse particulièrement, que dans le domaine artisanal, -je l'ai déjà une fois dit et on m'a répondu que ce n'était pas le moment, je pense qu'aujourd'hui c'est le moment, donc je le redis- Colmar arrive en tête sur les villes de Strasbourg, Sélestat et Mulhouse, avec 148 entreprises pour 10 000 habitants. Et un autre chiffre qu'il faut que je vous communique puisque vous l'ignorez peut-être mais ce n'est pas grave, ça sert aussi d'informer les gens, à Colmar, plus de 1 000 entreprises génèrent 3 500 salariés. Alors, certes, ce sont de petites entreprises. Nous n'embauchons pas 1 000 personnes, mais quand nous licencions pour difficultés économiques, nous ne licencions pas non plus 1 000 personnes.

Et la dernière chose et je crois que vous l'avez vu, je regrette qu'on le passe un peu sous silence, tout le monde me parle d'énergies renouvelables, d'écologie, etc. Je pense que vous avez vu le nouveau pôle « Fluides » au CFA Marcel Rudloff qui va dans les prochaines années, naturellement, former des jeunes dans ce domaine-là. On ne forme pas les gens en huit jours, ce ne sont pas des supermans, et je crois que c'était aussi une chose que je voulais rappeler aujourd'hui, n'est-ce pas Daniel ? Merci.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Merci, je donne la parole à M. FRIEH.

M. FRIEH : M. le Maire, cher collègue, je ne vais pas intervenir strictement sur le budget, nous attendons tous avec impatience toutes les réponses que le Maire va nous apporter à toutes les questions qui ont été posées, mais je voudrais tout de même intervenir sur le fait que quand on présente les choses avec une mauvaise foi évidente, c'est ressenti comme désagréable et ça mérite peut-être d'être corrigé. Dire que les décisions sont prises sans concertation est faux. Fonctionne à la mairie depuis un certain temps maintenant un Comité Economique Social et Environnemental. Ont été mis en place des Conseils de quartiers. Fonctionnent de façon régulière les réunions de quartiers. Fonctionnent de façon régulière aussi les Commissions Municipales au cours desquelles les informations sont données et discutées en présence de l'opposition, quand elle est là. Fonctionne aussi et ça, c'est particulièrement propre au budget, une Commission des Finances Elargie où l'ensemble est présenté, discuté, avant les Commissions Réunies, et avant la conférence de presse du Maire. Donc vouloir présenter les choses en disant que de notre côté on fait ce qu'on veut quand on veut sans qu'il y ait respect des conseillers municipaux est faux et je regrette qu'on tente de la présenter de cette façon-là. On peut ensuite être d'accord ou ne pas être d'accord avec des éléments du budget, puisqu'il y a des options qui sont prises, mais la façon de présenter les choses est fautive et je tenais à le dire. Maintenant, je ne me prononcerais pas non plus sur le caractère ou la façon dont on peut qualifier le budget. Peut-être que ce qu'il a d'exceptionnel, c'est qu'il est équilibré d'une part, transparent aussi, ce

n'est pas toujours le cas dans toutes les collectivités. On peut faire un rapide tour autour de soi-même et se rendre compte que ce n'est pas toujours le cas et en tout cas, ce que je tiens, moi, à souligner, c'est qu'il est parfaitement conforme aux engagements qui ont été pris par l'équipe municipale qui a été élue par les Colmariens et en ça effectivement, les gens qui font ce qu'ils disent, qui font ce qu'ils promettent, cela mérite peut-être d'être qualifié honorablement.

M. le Maire MEYER : Mme CHELKOVA !

Mme l'Adj. CHELKOVA : Merci, M. le Maire, de me donner la parole. Je me permettrais très rapidement de préciser deux petites choses par rapport au grand projet d'extension du Musée Unterlinden par le Cabinet Herzog et De Meuron. Premièrement, M. LECONTE, cela a été annoncé dans la presse et j'appelle tout le monde à aller voir la maquette qui est exposée gratuitement dans la salle 1 du Musée d'Unterlinden. Vous n'avez pas à payer l'entrée. Permettez-moi également de vous rappeler que la gestion du Musée d'Unterlinden au plan muséographique, c'est-à-dire qu'est ce qu'on va mettre dans ce musée, est faite par la Société Schongauer et pas par la Ville de Colmar.

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint aux Finances !

M. JAEGY : M. le Maire, on a beaucoup entendu parler d'autosatisfaction. Oui, nous pouvons tous être satisfaits autour du maire de présenter un budget qui soit cohérent, avec des crédits inscrits qui aussi bien en termes de fonctionnement que d'investissement préparant notre avenir. Alors, oui, l'autosatisfaction, je réponds à l'un de nos interlocuteurs de tout à l'heure, n'enlève rien à la rigueur et au dynamisme qui ont été apportés à la construction de ce budget pour l'exercice 2010.

Une petite précision pour M. LECONTE, lorsque vous évoquiez le chiffre de 118 000 € s'agissant des tickets restaurant, ce ne sont pas 118 000 € en plus à la charge de nos agents, ce sont simplement 118 000 € qui répondent à une demande croissante de nos agents parce que je vais quand même vous rappeler au passage le fonctionnement des tickets restaurant. Il y a une valeur faciale. 50 % sont assumés par la Ville et 50 % sont assumés par les agents et je crois que c'était M. DENECHAUD qui parlait tout à l'heure de quelque chose qui n'est pas nouveau. Permettez-moi quand même de vous rappeler que de nombreuses entreprises, de nombreuses administrations ne sont pas encore dotées de ce dispositif qui est lui aussi, parmi tant d'autres qui ont été rappelés à l'instant, un dispositif qui participe au pouvoir d'achat de nos agents et de nos habitants. Alors voilà pour la précision, concernant les tickets restaurant, que je voulais vous apporter, M. LECONTE. J'espère que ce chiffre de 118 000 € est désormais plus clair pour vous. Je voudrais également rajouter ceci : certains annonçaient leur abstention voire leur refus de voter ce budget. Eh bien, pour moi, s'abstenir c'est refuser les crédits inscrits et notamment en matière d'investissement, c'est refuser toutes les dépenses, tous les

investissements que la Ville va opérer sur l'exercice 2010 en direction de l'économie locale, en direction de l'enrichissement de nos équipements, de l'amélioration de la qualité de vie. S'abstenir, c'est refuser de voter ces crédits-là. Vous parliez tout à l'heure de concret, c'est du concret ! Je vous invite à reprendre le détail des dépenses d'équipement qui sont menées en 2010 et vous verrez qu'il y a de quoi être satisfait, de quoi être fier, et vous verrez que là nous avons des idées innovantes et qui préparent notre avenir. Et je pense notamment à vous, M. DENECHAUD, on est à peu près de la même génération. Vous annonciez vous abstenir sur ce budget. C'est un peu dommage, parce que notre génération a justement besoin, particulièrement en ces temps-là de collectivités sérieuses qui gèrent les deniers publics avec rigueur et responsabilité. Donc, je crois que la responsabilité, c'est non pas de s'abstenir, c'est d'engager justement ces dépenses et de voter pour ce budget. Voilà la précision et l'appréciation que je souhaite apporter aussi au débat, M. le Maire.

M. le Maire MEYER : Voilà, vous avez provoqué M. DENECHAUD et il reprend la parole ! (rires)

M. DENECHAUD : Je serai très bref. S'abstenir, c'est refuser, ça résume bien la manière dont on voit la politique à Colmar. C'est-à-dire qu'il y a le pour et il y a le contre. Il n'y a rien entre les deux. C'est binaire, c'est totalement binaire. On est pour, si on n'est pas pour, on est contre. Je n'ai jamais dit qu'il n'y avait pas de nombreux projets qui étaient bons. Il est clair qu'il y a beaucoup de projets que je soutiens toujours et l'année dernière j'ai effectivement voté ce budget pour les raisons que vous avez mentionnées mais cette année il y a beaucoup trop de réserves et les réserves prennent le pas sur les choses qui sont bonnes. C'est pour cela que je maintiens ma position.

M. le Maire MEYER : M. le premier adjoint !

M. l'Adj. HEMEDINGER : M. le Maire, chers collègues, ça ne vous surprendra pas mais je reprends également à mon compte bien sûr le qualificatif exceptionnel. Pour le budget, l'introduction du maire, l'intervention de mes collègues et notamment l'adjoint aux finances ont démontré ce côté exceptionnel. Ce qui l'est moins, permettez-moi de vous le dire, ce sont vos interventions qui sont beaucoup moins exceptionnelles puisqu'elles reprennent année après année les mêmes arguments et les mêmes types d'interventions. Alors, on vous écoute, l'opposition s'exprime, c'est normal, c'est son rôle. Notre rôle c'est d'écouter les différentes interventions sans pour autant nous priver de parole. Nous avons le droit de nous exprimer sans pour autant être traités de bons lieutenants ou de mauvais lieutenants, M. DENECHAUD. On a le droit également de s'exprimer parce que nous avons des choses à dire. Alors, cela a été dit, le rôle des élus, bien sûr, c'est d'être à l'écoute de la population, c'est bien entendu de tenir compte des aspirations profondes de la population et des deux grandes préoccupations majeures de nos concitoyens qui sont l'emploi et le pouvoir d'achat. L'emploi, nous y répondons. Ce n'est pas nous qui

créons des emplois, ce sont les entreprises. Nous devons permettre de créer une situation favorable pour les entreprises pour la création d'emplois au travers des mesures d'investissement que nous mettons en œuvre et qui permettent aux entreprises d'avoir des marchés et donc d'avoir en face de ce travail des employés, soit de créer des emplois quand c'est possible, soit de les maintenir. Nous avons un rôle important dans le développement de l'activité économique et l'activité économique, c'est la croissance économique qui permet la création des emplois. Et puis le deuxième point, cela a été dit, bien entendu ce sont les aides au pouvoir d'achat, que nous avons quant à nous engagées bien avant qu'elles ne deviennent un sujet d'actualité. C'est ce que nous avons fait au travers des engagements, des engagements tenus et c'est ce que nous faisons à la fois en matière culturelle, sportive, pour les personnes qui ont des problèmes de fin de mois notamment dans les cantines, pour les permis de conduire. C'est un ensemble de mesures concrètes qui bénéficient, et cela est important, à plus de 26.000 Colmariens.

J'ai entendu également des propos sur la sécurité, M. LECONTE : police de proximité, caméras. Concernant la police de proximité, en réalité le rôle de la police n'est pas de jouer au football avec les uns et les autres, mais de veiller au respect des règles. La police municipale joue un peu ce rôle de police de proximité ainsi que les Brigades Vertes et elle le fait au quotidien et elle le fait très bien. Vous avez dénoncé aussi les caméras. Nous savons que vous y êtes opposé, c'est votre droit. Nous, nous pensons que la sécurité de nos concitoyens est quelque chose sur laquelle on ne transige pas. On ne doit pas transiger sur la sécurité de nos concitoyens. C'est quelque chose de très important. Nous y tenons parce que c'est une liberté indissociable de la liberté d'aller et de venir, raison pour laquelle nous nous sommes lancés dans un programme ambitieux de la vidéoprotection. Nous allons continuer à installer des caméras tout simplement parce que si l'on fait le bilan des premiers mois d'installation de ces caméras au centre ville, on s'aperçoit qu'il y a des résultats là encore concrets, cela ne fait pas que déplacer la délinquance, pas du tout. Il y a des opérations de police qui ont été menées grâce aux caméras et parfois pour des actes extrêmement graves d'atteinte aux personnes, de dégradations de bien publics ou privés, et cela a permis aux policiers d'interpeller les auteurs de troubles et ainsi de sécuriser, comme nous le souhaitons, la population.

Vous avez également parlé de dépenses de fonctionnement. Il faudrait nous démontrer en quoi les dépenses de fonctionnement, c'est surtout le train de vie de la mairie, viendraient augmenter l'emploi et satisfaire les besoins économiques. En réalité, il faut du bon personnel au bon endroit et je crois pouvoir dire que le personnel de la Ville de Colmar travaille avec beaucoup de compétences et offre à la population un service de qualité. Je pourrais bien sûr multiplier les exemples, mais encore une fois, mes collègues l'ont fait. C'est bien un budget exceptionnel de soutien à l'économie, de soutien au pouvoir d'achat et également de pause fiscale parce que là encore, c'était un engagement de notre part et un point important pour nos concitoyens.

M. le Maire MEYER : D'autres interventions ? Cela ne semble pas être le cas. Le débat était très large. Beaucoup de réponses mais peut-être faut-il prolonger quelques instants en grattant un peu. Nous avons tout le temps. Le budget est l'acte majeur de l'année, il s'agit de la décision la plus importante du Conseil Municipal. Alors qu'on y passe toute la soirée, moi, ça ne me dérange pas du tout. Au moins, on ne pourra pas reprocher au maire de fermer la porte à la discussion.

Cela étant dit, c'est un peu un exercice privilégié, que de parler budget aux uns et aux autres et naturellement, je vous ai tous sagement écoutés. J'ai six pages de notes. La plupart des questions ont déjà eu une réponse partielle par les adjoints et les conseillers qui sont intervenus mais je pense qu'il faut qu'on prolonge. Il s'agit d'un budget de 145 M€. Je n'ai pas senti de critique majeure sauf de la part de M. DENECHAUD. Vous étiez le premier à intervenir. Si l'on ne vote pas un budget, on ne peut rien réaliser. Il faut en être conscient. Je n'en rajoute pas plus, mais c'est le constat. Un budget avec 49 abstentions, c'est un budget qui n'est pas approuvé. Bien ! C'est un exemple.

Tickets restaurant : la question a été posée et a eu une réponse. Pour les tickets restaurant, la valeur faciale n'a pas bougé. Nous sommes à 8 € le ticket restaurant et l'utilisation tourne dans une moyenne de 18 à 21 tickets par mois et par agent. Naturellement les 21 sont fonction également soit du temps plein soit du temps partiel. On s'adapte à la durée d'occupation des agents. Il n'y a donc pas d'augmentation. C'est une adaptation par rapport à la consommation des tickets restaurant. Quelqu'un a parlé de 75.000 € d'augmentation, ce qui veut tout simplement dire que, ma foi, les tickets restaurant ont du succès.

Concernant le personnel : alors ça, c'est une question qui a été posée plusieurs fois par M. DENECHAUD, Mme DOLLE et Mme KLINKERT. On ne fait aucune économie. Tout simplement, on gère mieux le personnel et d'une année sur l'autre, cela représente entre 1,1 et 1,5 M€ puisque les petites absences faisaient l'objet de l'intervention d'une personne de remplacement chaque fois engagée via le Centre de Gestion. Or, faire appel au Centre de Gestion ce n'est pas seulement payer la personne mais c'est encore en plus payer quelque 8 % de frais de gestion supplémentaire, ce qui rend le coût supérieur à celui du personnel municipal. Il n'y a donc aucune malice dans cette mutualisation puisqu'on a fait l'expérience les trois derniers mois de l'année 2009. Naturellement, chaque fois lorsque l'absence se prolonge, nous prenons l'option qu'il faut pour fluidifier le travail afin que le même service puisse être présenté.

Autre question M. DENECHAUD : **la dette à l'habitant**. M. OSTERMANN, prenez donc le tableau n° 9. Vous constaterez sur ce tableau que nous avons un encours en 2010 de 36 M€ et qu'en 2010, on emprunte 3,5 M€ de plus par rapport aux remboursements. Alors pour situer cette dette dans le temps, je dirais qu'on a emprunté entre 2005 et 2010 quelque 22 M€ mais

que par ailleurs nous avons remboursé 38 M€. Nous nous sommes donc désendettés de 16 M€ depuis 2005. Nous pouvons donc être relativement sereins. Toujours à propos des emprunts. Prenez le tableau n° 10, M. OSTERMANN. Là, vous avez les différentes courbes. Je vous demande de vous référer à la partie au bas du tableau où vous avez en vert l'explication que je viens de vous donner avec le recours à l'emprunt, et en rouge le remboursement des emprunts avec cette différence de 38 M€ de remboursements par rapport à 22 M€ nouvellement pris. Raison pour laquelle, fin 2010, nous serons à environ 540 € à l'habitant. Nous pouvons continuer en prenant la courbe n° 11 qui donne l'explication à l'habitant. Je disais qu'on était à 1 012 € à l'habitant pour être en 2010 à 540 € après être passé à 476 € en 2009. Il est intéressant de savoir quelle serait notre capacité d'intervention s'il nous fallait de l'argent, sans nous exposer davantage par rapport à la situation des autres communes. Pour la moyenne des villes de France de l'importance de Colmar, ce n'est pas 1.100 € à l'habitant, mais 1.250 € à l'habitant. Et si je multiplie la différence entre 1.250 et 540 par 68.000 habitants, cela nous donne une capacité d'emprunter, sans être plus défavorable par rapport à la moyenne, de 48 M€. Pour les budgets à venir, il s'agit là d'une garantie puisque nous avons la possibilité de réaliser des travaux à travers, en partie, des financements par voie d'emprunts. En matière de prêts toxiques, je l'ai dit, la Ville de Colmar n'en a plus. Nous les avons remboursés par anticipation. Ce qui fait qu'aujourd'hui environ 50 % des emprunts de la Ville de Colmar reposent sur des taux fixes et l'autre moitié sur les taux variables mais encadrés : aucun emprunt toxique pour la Ville de Colmar. Naturellement il y a une deuxième lecture pour savoir ce que représentent ces emprunts par rapport au budget de fonctionnement. Je disais tout à l'heure qu'il y avait deux comparaisons possibles. C'est la dette à l'habitant mais aussi la proportion, le pourcentage que représente l'annuité par rapport aux ressources et là vous pouvez prendre la planche n° 12, M. OSTERMANN où nous voyons l'évolution depuis 1995 jusqu'en 2010. Nous étions en 2009 avec un ratio de 8,18 % sur les recettes de fonctionnement et nous serons en 2010 à 6,90 % par rapport aux ressources de fonctionnement. Cette lecture est beaucoup plus parlante parce qu'elle correspond davantage à la réalité et vous avez la moyenne pour les villes comme Colmar, faisant partie d'une communauté d'agglomération, car il faut comparer ce qui est comparable. Donc le 11 % c'est le taux moyen des villes rattachées à une communauté d'agglomération. Alors entre 6,90 % et 11 % sur un budget de fonctionnement de 73 M€, 4 points de différence c'est une affaire de 2,4 M€. Nous sommes donc vraiment en situation plus que positive dans ce domaine.

Les transferts à la CAC : vous disiez que nous avons des montants bas mais qu'en moyenne d'augmentation, nous sommes égaux aux autres. Ce n'est pas vrai. Prenez la planche n° 17 où je donne les trois impositions. Vous avez la Taxe d'Habitation en vert, la Taxe Foncière Bâtie en rouge et la Taxe Foncière Non Bâtie en jaune. Vous avez à chaque fois l'évolution du taux, ligne jaune 53 %, 53,80 %, 54,34 %, 54,34 %, 55,10 %, 55,10 %, avec chaque fois au-dessus le pourcentage d'augmentation. J'ai fait répéter ce pourcentage d'augmentation sur les trois lignes d'imposition et je constate,

M. DENECHAUD que pour ce qui est des trois impositions, l'augmentation totale entre 2005 et 2010 est de 3,90 % sur 5 ans. L'inflation, elle, était de 8,68 %. Différence : 4,78 points, ce qui veut dire que par rapport à l'inflation, l'augmentation des taux arrive tout juste à 44 % de l'inflation. Alors, à ce taux-là, nous sommes largement en-dessous de la moyenne même en vous référant à Capital. Sinon on ne serait pas classé deuxième.

Question suivante, tableau n° 18, qui est encore beaucoup plus parlant et qui répond aussi un peu à la question de Me GRUNENWALD, qui naturellement fait le point sur les **trois impositions** avec en-haut à gauche la Taxe d'Habitation où par rapport à l'inflation. Nous sommes en retrait de 6,56 points et pour le Foncier Bâti et la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères... je comprends fort bien que le propriétaire souhaite ne plus voir adossée la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à la Taxe Foncière Bâtie, mais aujourd'hui ce n'est pas le cas, n'empêche que nous retrouvons cela sur le même avis d'imposition.

Me GRUNENWALD : ... mais ça n'a rien à voir !

M. le Maire MEYER : Mais si, parce qu'elle est opposée au propriétaire... bien sûr elle est payable par le propriétaire...

Me GRUNENWALD : Vous ne dites pas la vérité !

M. le Maire MEYER : C'est vous qui le prétendez... Elle concerne quand même le propriétaire... et même si elle s'applique au locataire, elle est en diminution de 21 % parce que le taux est inférieur de 21 % par rapport à ce que fut la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères il y a trois ans. On était à 8,99 %, nous sommes aujourd'hui à 7,75 %. Voilà !

Vous avez également parlé de la **Taxe Professionnelle** : prenez la planche 23, on n'est jamais sûr de rien mais sur Colmar vous avez mentionné le manque d'investissements productifs. Prenez la différence de base imposable entre 2009 et 2010. Il y a 4 M€ de différence en base imposable malgré le gel de la taxe professionnelle et pour 2010, ce sera encore pareil. Nous aurons encore une augmentation prévisionnelle. Je suis assez optimiste et je pense pouvoir dire que c'est la base de la garantie qui a été installée par les sénateurs dans la lecture finale. Il y a une clause de revoyure en fin d'année. Alors vous demandez, M. DENECHAUD, s'il y a quelque chose qui ne soit pas excellent. Je ne sais pas puisque vous ne l'avez pas trouvé. Je pense donc pouvoir dire que globalement le budget qui vous est présenté n'a pas de défaut majeur puisque vous n'avez pas de critique capitale dans ce domaine.

Vous parliez également de **vélos** avec le coût. J'ai puisé dans les Echos du 24 février 2010 un article où certaines villes ont été épinglées à propos de la gestion des vélos. Que dit la Cour des Comptes ? Elle dit que c'est de la démagogie que de dépenser jusqu'à 3.000 € par bicyclette mise à disposition. Il y a deux-trois villes qui sont citées d'une façon très précise. A Colmar, nous n'avons pas ce programme. Nous dépensons cent euros par vélo mis à

disposition. Cela nous a coûté en 2009 quelque 650 000 €. Nous sommes loin des 3 000 € au vélo. Donc, je dirais que finalement la solution que nous avons adoptée est la meilleure. Souffrez alors que régulièrement on vous parle des vélos mis à disposition par la Ville de Colmar puisque finalement nous constatons aujourd'hui qu'au regard des observations de la Cour des Comptes, nous sommes vraiment dans la bonne solution.

M. LECONTE : budget annoncé à l'avance, en plus avant les élections. Reconnaissez avec nous tous que nous n'avons pas dérogé à la règle habituelle. Il faut le reconnaître. Nous avons toujours présenté le budget à la Presse entre la séance des Commissions Réunies et le Conseil Municipal. Eh bien cette année c'est tombé quelques jours avant le deuxième tour. Mais on n'y est pour rien. On n'a pas géré le calendrier électoral. Nous avons à gérer le calendrier budgétaire.

Présentation moins opaque : je pense que M. ACHOU et ses collaborateurs seront contents.

Acharnement sur les engagements électoraux : non ! Nous les mettons tout simplement en exécution comme nous les avons prévus. A ne pas le faire, on ne pourrait plus regarder dans les yeux nos administrés puisque ce que nous cherchons avant tout c'est de mettre en œuvre ce que nous avons promis, c'est-à-dire les 40 engagements du mois de mars ainsi que les 13 du mois de novembre 2008 et sans que cela ne pose problème. Alors, naturellement, puisque certaines aides sont individualisées, vous êtes un peu obligés d'entendre toutes les deux séances, le rappel des aides prononcées pour les uns et les autres. Mais selon moi, il n'y a aucune difficulté.

Et puis vous aviez une question très intéressante qui porte sur **l'emploi**. Que fait la Ville de Colmar pour les emplois ? Pour l'emploi, la Ville de Colmar investit. Nous savons par expérience que pour maintenir un emploi ou le cas échéant pour créer un emploi, il faut confier un service estimé à environ 125.000 €. Alors que fait la Ville de Colmar ? Que fait également l'un des principaux partenaires de la Ville de Colmar, je parle de la Colmarienne du Logement ? S'agissant de cet établissement, j'ai relaté à la dernière séance quelque 50 M€ d'engagements, 12 M€ d'aide obtenus pour faire des travaux. Alors, prenez le tableau n° D6 et vous avez l'engagement de la Colmarienne pour 51 M€ de travaux, je ferai le total après. Ces 51 M€ ne seront pas réalisés cette année. Ils le seront sur cinq ans, donc 50 divisé par 5, égal 10 M€ pour l'année. Prenez le D7, vous avez tous les travaux hors ANRU : 22 M€ sur trois ans, ça fait 7,5 M€ par an, encore une fois. Vous continuez avec le D8 qui concerne la Communauté d'Agglomération puisque plusieurs fois je me suis fait interpellé en tant que Président de la Communauté d'Agglomération. Vous avez également pour 17 M€ qu'on ne va pas réaliser à 100 %. Il ne faut pas rêver mais nous sommes dans une moyenne de 70 %. Alors si je totalise les 12 M€ plus les 10 M€ plus les 7,5 M€ et que j'ajoute les 28 M€ de la Ville de Colmar, j'arrive à une dépense de 57 M€ sur l'année 2010 que je divise par 125.000. Cela me donne du

travail pour soutenir l'emploi de 480 personnes de tous les métiers, de toutes les professions, de toutes les entreprises. A travers ces investissements, nous pouvons soutenir le travail de près de 500 personnes ! Voilà, c'est un calcul tout aussi simple que ça, mais qui traduit la réalité et les chefs d'entreprise autour de cette table ne me diront certainement pas le contraire.

Vous avez également parlé de **l'augmentation de la fiscalité dans les recettes**, M. LECONTE : il faut voir ce que représente cette augmentation. Il y a d'une part l'augmentation provoquée par celle des taux, nous ne sommes dans cette situation. Mais il y a également l'augmentation à travers l'augmentation physique d'une part des bases imposables et d'autre part par l'augmentation législative chaque fois décidée avec la Loi de Finances. Sur le tableau n° 19, M. OSTERMANN, vous avez les trois bases imposables : Taxe d'Habitation, Foncière Bâtie et Foncière Non Bâtie et vous avez en deuxième colonne les bases. Vous avez les deux augmentations, l'augmentation physique et l'augmentation législative. L'augmentation physique est presque l'égale de l'augmentation législative. C'est plus que sécurisant et je vais mettre en explication pratique ce que représente ces 0,80 %. Entre 2001 et 2009 : 3.000 logements ont été nouvellement construits à Colmar. Si vous vous référez à Capital, M. DENECHAUD, Capital disait que par logement, Foncière Bâtie et Foncière Non Bâtie représentent un montant moyen de 1.017 €. 3000 logements multipliés par 1.017, cela donne un revenu supplémentaire de 3 M€, sans qu'il y ait une augmentation de la fiscalité. Et pour l'année 2010 cela représente 917.000 €, dont à peu près la moitié pour l'actualisation législative et l'autre partie pour l'augmentation physique.

Vous dites également que **vous plaidez tout le monde pour la fiscalité**. Prenez donc le tableau n° 21. Je disais que nous accompagnons les Colmariens dans la vie de tous les jours mais si on peut encore les accompagner davantage par une modération fiscale, c'est encore beaucoup mieux. Je disais que la différence par rapport aux villes moyennes tourne autour de 9 M€. Prenez cette présentation. Vous avez la Ville de Colmar, vous avez l'imposition moyenne des villes à taux moyens et vous avez la moyenne des grandes villes. Si je prends les taux colmariens et que je les soustrais de la moyenne des villes moyennes, j'ai un différentiel en moins de 121 € à l'habitant. Multiplié par 68.000, cela me donne une économie pour les Colmariens de 8,2 M€. Nous laissons donc cette somme dans le porte-monnaie des Colmariens. Nous les aidons donc également de cette façon. Si je devais prendre la moyenne des grandes villes, le différentiel ne serait pas de 8,2 M€ mais de 10,2 M€. Donc deux millions en plus et encore une fois, si nous sommes deuxième, M. DENECHAUD, cela traduit également ce résultat parce que naturellement nous laissons aux contribuables une fiscalité modérée qui permet également de mieux vivre.

Pour essayer de terminer sur le sujet, M. DENECHAUD, vous disiez également : « faites autre chose, toujours que de **nous harceler avec vos engagements** ». Non, avec nos engagements, nous sommes en pleine vérité. Prenez donc le tableau n° 30 où je faisais mention tout à l'heure des

53 engagements qui nous ont coûté ou qui vont nous coûter en 2010 2.003.000 €. Nous avons donc à chaque fois trouvé un créneau pour soutenir ceux qui n'ont pas spécialement les moyens. La dernière opération a été l'aide à la rentrée scolaire pour 100.000 € et Mme Odile UHLRICH-MALLET y a répondu tout à l'heure. Nous faisons donc en même temps du social dans la présentation de notre budget et cela sans charger la fiscalité. Nous avons recadré notre budget pour pouvoir intervenir auprès de chacun.

M. HILBERT, vous disiez que **ce budget ressemble énormément à celui de 2009**. Eh bien bravo ! C'est ce qu'on cherchait. Il faut gérer tout en continuant également à investir. Alors, à chaque fois j'entends qu'on bâtit, mais je n'ai pas honte d'être le HAUSSMANN de Colmar. Au moins quelque chose restera. C'est tout aussi simple que cela. Regardez un peu dans le rétroviseur. Regardez ce qui a été fait et ce qu'il y a encore devant nous. Il faut oser. Il faut mobiliser. Il faut faire ce qu'il faut faire. Et surtout, M. HILBERT, il faut réaliser ce que l'on a promis. On n'a pas les oreilles fermées. Le projet que nous réalisons a été soumis à l'approbation de la population. Nous réalisons donc et nous ne faisons rien d'autre que de réaliser ce qui a été approuvé par les électeurs. Le Centre Europe tarde ? Vous avez dans votre dossier le rapport concernant le Centre Europe. Le calendrier est respecté et tout à l'heure vous seront données les différentes indications, mais on n'a aucun retard sur le Centre Europe. C'est une opération de près de 8 M€, investissement important, et qui sera réalisé dans les 18 mois qui sont devant nous.

Manque de rapidité : Alors là je suis un étonné puisque nous avons en réalisation du budget 2009, un taux de réalisation de 82 %. Cherchez à faire des comparaisons par rapport à ce qui est fait ailleurs. L'année d'avant, on était à 72 %. Nous avons amélioré de quelque 10 points la mise en œuvre des différents projets retenus.

Plan Climat PDU : on suit également là, la programmation qui a été faite. On travaille très fortement avec les autres communes y compris pour le PDU puisque nous avons eu déjà deux ou trois réunions de coordination et les choses avancent comme prévu. Alors que la mosquée soit sur la ligne de l'animation de quartier, ou sur une autre, il n'y a pas de différence, c'est une question d'imputation budgétaire. Cela ne me préoccupe pas du tout, pourvu que les choses se réalisent comme prévu.

Mme DOLLE, sur le personnel, j'ai déjà répondu. Vous parliez de **l'absentéisme**. La formule employée ne cache rien du tout. A la date d'aujourd'hui, ce qui est servi aux agents tourne autour de 650 € plutôt que de 500 € et c'est une prime de présence. Vous vous interrogez, et Mme KLINKERT avec vous, sur le pourquoi d'une prime de présence alors que le personnel se doit d'être présent. C'était pour éviter les absences trop nombreuses. Nous démarrions la question il y a quelque cinq ans. Nous avions sur les 1.300 salariés environ 450 en permanence au travail. Nous en sommes aujourd'hui à 800 qui sont présents de façon continue. Il y a donc 300 agents en plus présents en permanence au travail et vous vous

interrogez sur l'utilité de cette prime ? Faites cette observation aux 800 personnes qui annuellement encaissent la prime de présence de quelque 650 € ! Une prime de présence, c'est pour être présent !

La baisse des indemnités : les indemnités n'ont pas baissé, au contraire, elles sont actualisées, Mme DOLLE. S'il y a une diminution dans le budget, c'est uniquement une adaptation par rapport à la dépense réelle de l'année d'avant. En plus on ne cherche nullement à remplacer des titulaires par des contractuels. A défaut de trouver un titulaire, on doit tout simplement se contenter d'une personne contractuelle qui restera sous contrat durant un an. Après un an, il faudra relancer l'appel d'offres pour savoir si sur le marché il y a présence de titulaires et s'il n'y en a pas le contrat sera prolongé mais pour certains grades, nous avons quelques difficultés à recruter des titulaires, pas seulement la Ville de Colmar, mais naturellement aussi les autres collectivités.

Me GRUNENWALD : « **exceptionnel** ». Je ne vais quand même pas chercher à vous plaire pour dire que le budget est médiocre. Je dis que le budget est exceptionnel parce qu'il l'est. Vous avez d'ailleurs trouvé vous-même les arguments pour justifier cet adjectif. Il ne vous plaît pas, il vous irrite, ça ne fait rien. Nous travaillons tous pour la Ville de Colmar et je pense que les intérêts de la Ville de Colmar sont également les vôtres. Je pense donc que malgré vos propos, vous approuvez quand même au fond de vous-même et vous dites qu'il est quand même bon, ce budget.

Le Musée d'Unterlinden : on revient encore sur la question. Vous aviez au jury deux de vos représentants, l'un au titre de conseiller municipal et l'autre au titre de conseiller général et si le conseil général était représenté c'est parce qu'il paye, et c'est normal. J'ai tenu à ce qu'il soit représenté. Mais il se trouve que les deux représentants font partie de votre équipe. Vous ne pouvez donc pas me faire entendre que vous ne connaissez pas le contenu du projet d'extension du Musée d'Unterlinden. Vous êtes à combien là ? Vous êtes à quelques-uns. Est-ce que vous ne vous voyez pas pour échanger sur les projets ? Vous avez désigné M. MEISTERMANN au jury. Vous êtes donc en mesure de lui demander des comptes.

Pour **les Sports Réunis** : naturellement, je suis de très près l'activité des Sports Réunis.

Parlant de budget exceptionnel, il l'est effectivement sur deux paramètres : le fonctionnement et l'investissement. Prenez le tableau n° 3. Concernant les transferts à la Communauté d'Agglomération, naturellement la Ville n'a plus à payer puisqu'il y a transfert de charges. Dans ce tableau, il y a l'évolution du coût de fonctionnement. Si je prends la période de 2000 à 2010 avec une inflation de 18 %, « l'augmentation » de 73,8 M€ à 73,2 M€, nous sommes à - 0,6 M€. Vous me direz qu'il est facile de dire ça puisqu'une partie avait basculé vers la Communauté d'Agglomération. Alors je complète à travers une deuxième réponse qui fait cette comparaison à partir de 2004 donc après la création de la Communauté d'Agglomération. Vous voyez que de

2004 à 2010 l'augmentation du budget de fonctionnement va de 71 M€ à 73,2 M€ prévisionnellement pour 2010, soit une augmentation de 2,2 M€, égal 3,10 % alors que l'inflation est de 10,6 %. Donc inflation 3 fois supérieure par rapport à l'augmentation du coût de fonctionnement. On ne soutient pas l'économie en chargeant le budget de fonctionnement. On soutient l'économie en donnant du travail et ce qu'on peut gagner sur le budget de fonctionnement, nous sert à faire vivre les entreprises. Et si on les fait vivre, nous donnons du travail aux salariés. Deuxième comparaison : l'investissement sur le tableau n° 8. Vous remarquerez que vous avez d'une part les taux de réalisation et d'autre part, les crédits prévus en vert et les crédits réalisés. Alors l'exceptionnel, oui Maître, l'exceptionnel c'est d'être arrivé à dépenser 7,45 M€ de plus par rapport à l'engagement pris avec l'Etat qui nous imposait 21,5 M€ d'investissements en 2009. Or nous avons dépensé 28 894 000 €. C'est le résultat. Il ne s'agit pas d'une prévision. C'est 35 % de plus par rapport à ce qu'on nous a demandé de faire. Cela, c'est le côté exceptionnel et je me réfère au sténogramme de l'année dernière, séance budgétaire du 16 mars 2009. Mme KLINKERT est intervenue : « vous nous proposez un budget qui en investissement est inférieur par rapport à ce qu'on a fait les années précédentes ». Je viens de démontrer le contraire et je vais plus loin dans cette affirmation, avec le tableau n° 7, M. OSTERMANN, vous disiez l'année dernière, le 16 mars 2009 : « vous nous proposez ce soir un budget qui est en baisse, en particulier en ce qui concerne les dépenses d'investissement ». Et là, je vous démontre que c'est juste le contraire. Vous avez en vert les crédits prévus et en rouge les crédits réalisés et vous voyez qu'en 2008 on a dépensé 26.166.000 contre 28.894.000 € en 2009. Cela fait 2,7 M€ en plus. Or vous disiez le contraire. La performance est d'autant plus grande qu'avec moins de crédits, on a dépensé davantage. Ce qui compte, ce n'est pas l'annonce des dépenses mais leur réalisation.

Voyez en outre la planche n° 6, pour rester dans l'exception, Maître. Nous avons en 2007 une prévision de 34.105.000 € et nous avons réalisé 24 M€ et il se trouve qu'en 2009 nous avons la même prévision 34,8 M€ mais au lieu de réaliser 24 M€, nous avons réalisé 28,8 M€. C'est là, la performance !

Me GRUNENWALD : Là vous parlez de 2009, le budget c'est celui de 2010 !

M. le Maire MEYER : Oui, mais là, Mme KLINKERT parlait de 2009. Donc je réponds sur 2009. Et pour prolonger l'exception, prenez le tableau D2, ça va encore vous faire bondir.

Me GRUNENWALD : Que des chiffres !

M. le Maire MEYER : Mais bien sûr, je joue avec les chiffres ! On entend toujours qu'on cherche des aides ailleurs. Mais quand je cherche des aides ailleurs, c'est pour travailler à Colmar. Ainsi, les travaux réalisés à la caserne Rapp s'élèvent au total à 2.502.000 €. La Ville n'aura financé cette somme qu'à hauteur de 547.000 €, ce qui veut dire qu'à travers cette opération, nous avons fait réaliser pour 2 M€ de travaux qui n'ont rien coûté

à la Ville de Colmar. Ça, c'est la gestion. Ça c'est de la performance. Mais si ! Parce que s'il avait fallu financer ces 2 M€, on n'aurait pas fait autre chose avec !

Et puis je termine avec le Musée d'Unterlinden puisque c'était votre question. Vous avez d'une part le coût de l'opération avec la partie Office de Tourisme, la partie Musée, le coût total HT 24,5 M€ et à côté vous avez le financement, avec les différents intervenants : l'Etat/DRAC, la Région, le Conseil Général du Haut-Rhin, Schongauer, le Mécénat et l'autofinancement de la Ville. La partie inférieure du tableau représente les montants initiaux par rapport aux montants qui restent encore à négocier. Vous voyez qu'il y a une différence entre les deux dernières colonnes : pour l'Etat on était à 3.898.000 €, on espère 1 M€ de plus et je me fais fort de l'obtenir dans la mesure aussi où aujourd'hui le maître d'œuvre a presque scrupuleusement respecté son pari. Il dépassait de 6,5 M€. Je lui ai dit de baisser le coût de 3 M€. En contrepartie, je trouverai les 3 M€ supplémentaires. Cette négociation va nous amener à financer le projet tel qu'il était prévu et en cela il n'y a aucun secret puisque le jury a retenu le maître d'œuvre.

M. FELDMANN pour le Festival du Film, la réponse a été donnée par M. l'Adjoint.

Mme KLINKERT, les dépenses de fonctionnement, j'ai déjà répondu.

La prime d'assiduité, j'ai dit que ce n'était pas de l'ordre de 500 € mais plutôt de 650 €. J'ai également répondu pour l'application pratique de ces dispositions.

Pour la Médiathèque : oui on laisse en attente le troisième niveau, en partie le temps de voir ce que donne le projet définitif mais sans remettre en cause le projet tel qu'il était présenté. L'Etat s'est engagé à hauteur de 35 % et nous pensons pouvoir maintenir ce taux.

Pour le Parc des Expositions, le calendrier sera arrêté, puisqu'au mois de mai/juin le conseil municipal sera saisi de ce projet d'ensemble estimé à quelque 5 M€ que nous plafonnons nous de notre côté à quelque 4,5 M€. La Société du Parc des Expositions apportera la différence. Le calendrier est arrêté puisque le chantier va démarrer fin novembre de cette année et les locaux seront prêts pour la Foire aux Vins du mois d'août 2011. Il n'y a donc aucun problème pour l'organisation des événements intermédiaires.

Pour le Musée d'Histoire Naturelle, nous sommes en 2010 et j'avais promis à l'association une étude. Il nous reste encore 4 années puisque je ne me suis pas engagé à faire des travaux dans l'actuel mandat. Donc en 4 ans, on peut bien lancer une étude pour savoir quelle sera la solution. Mais aujourd'hui on n'a pas de retard.

M. GREINER, la mutualisation a ses limites. Je le sais. Il faut savoir jusqu'où on peut aller mais on ne peut pas se permettre de faire des

recrutements à temps plein dans la mesure où l'emploi concerné n'occupe pas totalement.

Voilà, je pense avoir répondu aux questions posées.

M. HILBERT : Les Nénuphars !

M. le Maire MEYER : La rue des Nénuphars. Il y aura une information précise d'ici un mois. Je n'ai pas à dire davantage aujourd'hui. Nous verrons le moment venu. La question ne figure pas à l'ordre du jour. Il y a un crédit prévu et il est fonction d'un calendrier arrêté qui touche la première partie des travaux engagés sur le secteur. Voilà ! Merci pour ces quelques instants d'attention.

Je sou mets le rapport aux voix.

Budget Principal : adopté avec l'opposition du Groupe de M. HILBERT ainsi que de Me GRUNENWALD et avec l'abstention du Groupe de M. WAGNER en dehors de Me GRUNENWALD.

Budget Annexe du Festival du Film : adopté avec l'opposition de Mme VALENTIN, M. LECONTE et M. HILBERT et l'abstention de M. DENECHAUD et du Groupe de M. WAGNER.

Budget Annexe du Festival du Jazz : adopté à l'unanimité.

Budgets Annexes du Salon du Livre et de l'Espace Malraux : adoptés à l'unanimité.

I – 337 Autorisations de programme et crédits de paiement – Budget Primitif 2010.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD !

M. DENECHAUD : Oui, je me réjouis qu'on vote les autorisations de programme. Cela témoigne d'une vision pluriannuelle et cela ne peut être que salué. Ceci dit, quand on vote les autorisations de programme dans une collectivité, il est quand même d'usage de présenter un rapport assez détaillé et pas un simple tableau, à moins qu'il y ait des informations qui m'aient échappé, mais j'estime ne pas avoir suffisamment d'informations pour voter ce rapport qui nous engage sur plusieurs années.

Par exemple, le réaménagement de la place du 2 Février, qu'est-ce qui est exactement prévu ? La Montagne Verte, est-ce qu'on en saura bientôt davantage sur le projet à part qu'il y aura un parking souterrain avec de l'herbe dessus ? Pour la rue de l'Eglise, j'ai posé des questions lors du dernier Conseil municipal, ou avant. On veut découvrir le ruisseau,

d'accord ! Mais après ? Est-ce que cette rue sera piétonne ? Semi-piétonne ? J'ai l'impression que là encore, la Presse le saura avant nous ! Et puis la Médiathèque, cela fait 6 mois que je demande des informations pour savoir ne serait-ce que l'utilisation des salles, des étages, donc les plans, les fonctionnalités qui sont prévues, les horaires prévus, savoir, par exemple, cette histoire de 3^{ème} étage. J'avais demandé à ce que le rez-de-chaussée soit plutôt un lieu de rencontre pour organiser des forums, des choses comme cela. Je n'ai aucune information.

Enfin, parler d'Antigone à Montpellier ! Je dirais que ce qui fait l'attractivité de la construction, c'est son originalité dans cet investissement ! J'aimerais que cette dimension soit le plus possible soulignée dans les projets qui viennent. Merci.

M. le Maire MEYER : J'aurai compris votre observation s'il s'agissait d'approuver lesdits projets ! Ce n'est pas le cas ici. D'autre part, ce n'est pas avec les crédits que vous avez votés qu'on va les mettre en œuvre !

M. DENECHAUD : Je sais ce que c'est une autorisation de programme, M. le Maire !

M. le Maire MEYER : Non, mais ce n'est pas avec vos crédits !
Me GRUNENWALD !

Me GRUNENWALD : Oui, M. le Maire, pour répondre à votre observation, si d'aventure on ne s'opposait pas ou on ne voterait pas l'abstention, dans quelque temps, vous diriez : « Ah, mais vous l'avez accepté et vous voulez maintenant vous opposer ! » Alors soyons aussi, de ce côté-là, d'une manière très correcte. Moi, je ne pourrai évidemment pas le voter parce que l'extension du Musée d'Unterlinden y figure, une fois de plus, c'est l'engagement le plus important, qu'on ne connaît pas d'ailleurs, sur le plan de la nature, parce que ce n'est pas simplement un problème de financement ! Vous vous faites fort d'obtenir et de la Région et du Département et des Mécènes et de l'Etat, les 3 millions supplémentaires. C'est fort possible. Nous sommes en face d'un projet énorme. On a un projet qui aurait dû être discuté. Je ne peux pas et je m'explique, prendre la responsabilité vis-à-vis des générations futures, d'avoir voté une telle dépense sans avoir eu les éléments en ma possession.

M. le Maire MEYER : Mais Maître, vous ne l'avez pas voté puisque vous vous êtes abstenu, pour le projet !

Me GRUNENWALD : J'ai voté contre !

M. le Maire MEYER : Non, pas le budget, le projet du Musée d'Unterlinden, vous vous êtes abstenu !

Me GRUNENWALD : Il y a une confusion totale. On présente à un moment donné, une validation au Conseil Municipal d'un choix fait. Là, il y a une discussion, je ne reviens plus à la discussion que nous avons eue. Ce que je demande, moi, à partir du moment où il y a le choix, c'est qu'on le montre au Conseil Municipal. Or, ce que je trouve absolument choquant, c'est qu'il faut, je l'ai dit tout à l'heure, être soit la Sté Schongauer, soit lire les journaux pour être au courant de la nature du projet ! J'ai ici, un journal,

qui m'a appris à peu près ce que seraient les Unterlinden, visite virtuelle du futur musée, voilà ce que j'en sais à l'heure actuelle. Alors évidemment, je devrais aller à la pêche aux renseignements, soit auprès du Président LORENTZ ou de la conservatrice ou vis-à-vis de mes collègues, ceci n'est pas normal, vous l'admettez, M. le Maire. Quand il s'agit d'un projet de 30 Millions, on en informe le Conseil Municipal ! Ce qui n'est pas le cas.

M. le Maire MEYER : Je suis désolé, avant d'arriver au jury, le projet du musée a été débattu ici même, au Conseil Municipal ! Sinon nous n'étions pas en mesure de lancer la consultation puisqu'il fallait passer préalablement par l'approbation du projet.

Qui vote ce rapport ? Qui s'y oppose ? Donc opposition de Me Dominique GRUNENWALD et du Groupe « Unis à gauche pour Colmar ». Qui s'abstient ? Abstentions de MM. Tristan DENECHAUD, Michel FELDMANN, Roland WAGNER, Christian MEISTERMANN, Mmes Brigitte KLINKERT, Corinne DOLLE et Saloua BENNAGHMOUCH.

III – 338 Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la restructuration du Centre Europe.

Voir rapport –

M. l'Adjoint FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Allez-y, M. FRITSCH !

M. FRITSCH, Directeur de l'Architecture, fait la présentation de la restructuration du Centre Europe à l'aide d'une projection.

M. le Maire MEYER : Merci, M. FRITSCH. Y a t'il des questions ? Me GRUNENWALD !

Me GRUNENWALD : Je veux simplement vous féliciter, M. le Maire, d'avoir bien voulu donner au Conseil Municipal, une vue du projet qui est fait. J'aurais aimé la même chose pour les Unterlinden, ce que vous refusez de faire, c'est tout.

M. le Maire MEYER : Mais pas du tout !

Me GRUNENWALD : Mais si !

M. le Maire MEYER : Mais non !

Me GRUNENWALD : Mais si, ne dites pas « mais non » !

M. le Maire MEYER : Je vous donnerai la date de présentation du projet au Conseil Municipal.

Me GRUNENWALD : Pas le plan des architectes, je pense quand même !

M. le Maire MEYER : Le projet ! Mme RABIH !

Mme RABIH : Oui, merci, M. le Maire. Moi, je voulais simplement souligner, remercier, féliciter le jury de concours, parce que je trouve que le choix retenu est vraiment contemporain. Il est tout juste exceptionnel (rires) mais

vraiment félicitations à ce projet-là, en tout cas, je le trouve vraiment fabuleux.

M. le Maire MEYER : On va encore bâtir !

Mme RABIH : Non, non, mais sérieusement, moi cela me plaît beaucoup et je sais que quelquefois, dans les jurys de concours, on peut se poser la question : « est-ce que ce n'est pas trop ? Est-ce qu'on ose ? Est-ce qu'on n'ose pas ? » Là, je trouve que c'est vraiment un bâtiment qui va marquer Colmar avec une architecture renouvelée et je trouve cela vraiment très chouette.

M. le Maire MEYER : Il faut quand même encore négocier avec des ajustements mineurs pour le faire cadrer avec l'environnement. Mais là, nous sommes dans la démarche normale.

Le projet est soumis au vote. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le projet est approuvé.

Voyez, M. HILBERT, tout arrive !

J'ai encore une demande de parole de M. DENECHAUD ! Allez-y !

M. DENECHAUD : Je tenais aussi à saluer cette démarche de présentation plutôt claire et concise du projet pour le Centre Europe. J'attends juste la même chose, parce que peut-être que je n'étais pas là aussi quand cela a été présenté, c'était peut-être avant la médiathèque et puis j'espère que la même démarche sera suivie pour les projets que j'ai mentionnés, pour tous ces projets qui sont dans les autorisations de programme. Et j'espère aussi qu'au-delà du béton et de la construction, on mettra le paquet pour l'humain dans ce Centre Europe ! Parce que c'est ce qui quand même a fait défaut depuis plusieurs années.

I – 339 Convention relative à l'adhésion à la charte de travail pour la Conférence Régionale de l'Energie en Alsace - période 2010 – 2015.

Voir rapport –

M. l'Adjoint FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. l'Adj. FRIEH : Ce que je tiens à dire en annexe rapidement, c'est que l'on me reproche parfois d'avoir des mesures au coût par coût. Or, si on a, dans cette enceinte, des gens qui suivent bien la mise en œuvre des politiques de développement durable pratiquées par la Ville de Colmar, on se rend compte qu'il y a un ensemble cohérent qui se construit peu à peu, certes, peut-être pas assez vite au regard de certains, mais un ensemble cohérent qui assurera la solidité de cette pratique politique. Et l'adhésion à cette convention en est une illustration et il est proposé aussi d'y adhérer pour 5 ans et de me désigner pour être l'élu référent.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé.

III – 340 Attribution d’indemnités et de subventions à titre cultuel et culturel pour l’année 2010.

Voir rapport –

Mme l’Adjointe UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l’adopter.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD !

M. DENECHAUD : Oui, j’ai juste une question sur l’ouverture de tous ces lieux. Pour les lieux culturels, bien sûr, leur périmètre, leur fonction est tout à fait définie. Pour les non-culturels, ma question porte sur l’ouverture de ces lieux, de ces structures, sur leur quartier, sur des usages, on va dire laïcs, non-chrétiens, pour des réunions de quartier, des réunions culturelles, politiques, par exemple. Pour l’instant, il me semble qu’on a énormément de lieux de rencontre, ce sont des lieux de liens sociaux, c’est très bien comme cela, mais quelle est l’insertion de ces lieux dans leur quartier en dehors de l’usage chrétien ? Je voudrais avoir un petit peu des informations et peut-être que la Ville pourrait inciter, par ses subventions, ces endroits à être peut-être plus ouverts sur leur quartier et puis inciter aussi à la mutualisation. On en parlait pour les économies de personnel. Mais là, il y a aussi la mutualisation peut-être à faire avec une forme de spécialisation parce que là, on a beaucoup de salles qui se ressemblent, finalement, et qui ont un usage territorial, c’est clair, mais qui ont souvent du mal à fonctionner, qui manquent quand même un peu de ressources, même si la Ville est derrière. Cela pourrait être intéressant d’avoir une salle qui soit plus spécialisée pour telle type de manifestation et une autre qui soit plus spécialisée pour faire des conférences ou autre. C’est juste une piste. Cela dit, je voulais féliciter les services et Mme l’Adjointe pour l’aspect très synthétique de ce rapport.

M. le Maire MEYER : M. GREINER !

M. GREINER : Merci, M. le Maire. Mesdames, Messieurs, je voudrais simplement vous rappeler quelques notions, le concordat qui lie le culte catholique a été voté en 1801. Celui qui lie les deux cultes protestants, le Consistoire et la Confession d’Augsbourg, date de 1802. Le culte israélite date de 1808. La loi de la séparation, de l’abrogation de Concordat a été publiée en 1905 sauf en Alsace Lorraine. Elle ne concerne pas l’enseignement, elle ne concerne que les cultes, car il est dit, et je reprends le texte : « que le concordat souligne que les biens de l’église sont aliénés à l’Etat en contrepartie de quoi celui-ci devra faire un entretien décent. » Je n’aime pas trop l’embroglio qui mêle l’enseignement, le cultuel, le non-cultuel et le culturel. Je crois qu’il est bon, dans un rapport et dans un budget, que l’on présente ce qui relève véritablement du cultuel, ce qui relève véritablement de la culture et ce qui relève véritablement de l’enseignement pour qu’on ait exactement premièrement le respect des missions qui sont dévolues à une structure et ensuite le volume des budgets accordés.

Je ne m’opposerai pas à ce rapport puisque c’est un engagement au niveau du groupe et c’est également un engagement au niveau du

financement, mais je souhaite qu'il y ait plus de clarté pour la prochaine présentation de ce rapport.

M. le Maire MEYER : Madame l'Adjointe !

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : Alors pour répondre à M. DENECHAUD, la vie colmarienne est articulée autour des quartiers et tous ces bâtiments que l'on appelle « culturels » et les paroisses font rayonner la vie des quartiers. Je veux dire qu'ils ont chacun, si vous participez un petit peu à l'une ou l'autre manifestation, régulièrement des fêtes, des repas paroissiaux, des animations. Il y a toute une série de manifestations qui rythment vraiment et sont extrêmement structurantes dans la vie des quartiers. Moi, je pense que c'est une chance d'avoir autant de dynamisme et de bénévoles qui font justement cette vie et ces rythmes des quartiers de Colmar. Voilà ce que je peux vous répondre.

Concernant M. GREINER, je respecte, on en a déjà parlé, votre point de vue sur la laïcité. Simplement le droit local qui s'applique dans les écoles est particulier en Alsace et c'est la raison pour laquelle il y a des choses un petit peu particulières qui se passent et cela explique aussi la tradition qui consiste à confier au service de l'enseignement le soin de gérer tous ces dossiers. Mais là, à proprement parler, dans ce que je vous présente aujourd'hui, il n'y a rien qui concerne directement les écoles. Nous sommes vraiment dans un dossier sur les bâtiments culturels et tout ce qui va autour et ce qu'on a maintenant appelé les bâtiments culturels mais qui, historiquement, étaient aussi rattachés à la vie des communautés religieuses colmariennes.

M. le Maire MEYER : Je pensais dans la présentation, être allé à la rencontre de l'observation de notre collègue Philippe GREINER, puisqu'en première page, il y a deux chapitres d'intervention le premier concernant les cultes et le deuxième chapitre concernant les bâtiments culturels. Et à l'intérieur du chapitre sur les cultes, il y a 4 subdivisions parce que je n'ai pas voulu mélanger afin de pouvoir répondre à votre observation. Ainsi, à l'intérieur des cultes, vous avez naturellement d'abord les allocations logement pour les ministres des cultes, c'est donc du culturel. Deuxièmement, vous avez les subventions pour les presbytères, c'est encore culturel et après pour le reste, il y a soit les locaux associatifs ou les autres locaux qui sont municipaux. Je voulais que ce soit vraiment clair. Je pensais être allé jusqu'au bout de la transparence. Il semblerait qu'on n'y soit pas encore. On va voir cela de plus près.

Et pour l'utilisation des locaux, M. DENECHAUD, vous savez un catholique n'empêche pas un protestant de venir dans un local catholique, un protestant n'empêche pas un catholique de venir chez lui, un musulman n'interdit pas aux catholiques de venir chez lui. Il en va de même pour un site juif. Je pense que dans la mesure où on ne porte pas le projet, on n'accompagne que le financement, on ne peut pas faire valoir des conditions trop restrictives quant à l'octroi de la subvention, parce que si nous donnons 20 %, il ne faut pas oublier que le partenaire, lui, paie les autres 80 %.

Le rapport est mis aux voix, qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé. Merci, Madame l'Adjointe.

III – 341 Attribution de subventions aux associations culturelles en 2010 – 1ère tranche.

Voir rapport –

Mme l'Adjointe CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

III – 342 Fonds d'Encouragement Culturel 2010 – 1ère tranche.

Voir rapport –

Mme l'Adjointe CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

III – 343 Attribution d'une subvention à l'Association Pandora la Compagnie.

Voir rapport –

Mme l'Adjointe CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD !

M. DENECHAUD : Oui, Madame l'Adjointe, je comprends la motivation de ce rapport, je le voterai, mais j'aimerais juste savoir ce qui vous a fait changer d'avis par rapport au rapport précédent qui concernait cette même compagnie ?

M. le Maire MEYER : M. BAUMULLER !

M. BAUMULLER : Merci, M. le Maire. Mes chers collègues, juste quelques mots pour dire mon inquiétude quant au tissu associatif tant colmarien que régional. En effet les défaillances, les redressements, les liquidations se succèdent. Pas plus tard qu'aujourd'hui, les « Petits Débrouillards d'Alsace » ont été liquidés devant le Tribunal de Strasbourg. Concernant la Compagnie PANDORA, évidemment il reste de l'espoir et c'est pourquoi il faut voter cette subvention. Vous avez raison d'ailleurs de fixer comme condition pour une tranche supplémentaire l'intervention d'autres partenaires comme le Conseil Général et le Conseil Régional. Par contre je vous pose la question : que se passera-t-il dans les années à venir avec la disparition de la clause de compétence générale ? La Ville de Colmar, elle seule, ne pourra pas subvenir à toutes les demandes et à tous les besoins des associations. Je pense que c'est une grande inquiétude et il est quand même dommage que l'avenir suscite de la peur auprès de bon nombre de présidents d'associations. Et donc je pense qu'il faudra peut-être trouver les solutions, pour préparer la mutation inévitable du monde associatif dans les années à venir.

M. le Maire MEYER : Mme CHELKOVA !

Mme CHELKOVA : Oui, merci M. le Maire, je voudrais juste préciser à M. DENECHAUD que nous n'avons pas changé d'avis. Nous avons appris

que la Compagnie Pandora a déposé son bilan, je pense qu'il aurait été très préjudiciable, vous nous l'auriez reproché, de verser une subvention à une compagnie qui a déposé son bilan. Nous nous réjouissons que la Compagnie Pandora soit en redressement judiciaire, nous avons toujours soutenu cette Compagnie. Ceci étant dit et comme l'a très bien dit mon collègue, M. BAUMULLER, la Ville seule ne peut pas subvenir aux besoins de cette Compagnie, et c'est pour cela que nous vous proposons de verser cette subvention qui correspond à la période d'observation.

M. le Maire MEYER : Pour autant M. DENECHAUD n'a pas de réponse précise. Qu'est-ce qui nous a fait changer d'avis ? Nous n'avons pas changé d'avis, parce qu'au moment où nous avons sorti le rapport, l'association était en dépôt de bilan. Or, tout de suite après, le redressement judiciaire a été accepté. A partir de là, on pouvait réinstaller la subvention pour une certaine durée.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé.

III – 344 Concours artistique de la Ville de Colmar 2010.

Voir rapport –

Mme l'Adjointe CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT !

Mme KLINKERT : Merci, M. le Maire. Est-ce que cette année, les œuvres pourraient être exposées ? Il serait important qu'elles soient mises en valeur non seulement pour nous, les conseillers municipaux, mais même envers la population. Nous avons déjà fait cette demande en 2009, vous m'aviez répondu positivement, mais pour l'instant il n'y a pas eu d'exposition à ma connaissance, du moins.

M. le Maire MEYER : Madame l'Adjointe !

Mme l'Adj. CHELKOVA : Il est prévu non seulement que les œuvres soient exposées en 2010, mais le règlement de concours version 2010 pour les artistes prévoit que les œuvres primées seront remises par les artistes à l'artothèque de la Ville de Colmar. Elles feront partie de notre artothèque. Effectivement nous allons les exposer et les œuvres du concours 2009 ont bien été exposées à la Mairie.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé.

III – 345 Convention financière entre la Ville de Colmar et l'Association MAJEPT relative aux recettes et dépenses liées à la billetterie du Musée du Jouet.

Voir rapport –

Mme l'Adjointe CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

III – 346 Subventions aux associations culturelles relevant de lignes budgétaires.

Voir rapport –

M. l'Adjoint BECHLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Pourquoi M. l'Adjoint BECHLER est à la Culture ? Parce que tout simplement Mme CHELKOVA est partie prenante et elle a quitté la salle pendant un instant nous permettant naturellement de débattre de ce rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Le rapport est adopté en l'absence de Mme CHELKOVA. Merci, M. l'Adjoint.

III – 347 Reconduction du contrat d'objectifs avec le Club des Sports de Glace de Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adjoint BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN !

M. FELDMANN : Oui, juste une précision, M. BRUGGER, est-ce que le contrat d'objectifs pour ce club est une reconduction pure et simple de celui qui avait été conclu en 2003 ou est-ce qu'il y a des éléments nouveaux en terme de contrat d'objectifs ?

M. l'Adj. BRUGGER : Comme c'est précisé dans le rapport, tout dépend des coûts de location de la glace puisque l'association achète la glace à l'Association de Promotion des Sports de Glace et sur ce montant-là, la Ville aide le club en lui versant, compte tenu du prix qu'elle paie, 80 % du prix de la location en dehors des congés scolaires et 50 % pendant les congés scolaires. Tout ceci varie selon le coût de la glace, selon la facture qui est adressée par l'Association de Promotion des Sports de Glace.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN !

M. FELDMANN : M. BRUGGER, cela n'est pas le sens de ma question. Ma question est : les engagements de l'association en terme d'objectifs, est-ce qu'ils sont les mêmes qu'en 2003 ou est-ce qu'il y a des éléments nouveaux ? Je me réfère à la page 2 sur 4 de la convention, deuxième partie : engagement de l'association. C'est cela ma question !

M. l'Adj. BRUGGER : Alors comme toutes les associations qui ont un contrat d'objectifs, il y a des contreparties. Par exemple l'association organise des matches et l'équivalent de la mise à disposition gratuite des installations par la Ville est une contrepartie. Par exemple le club paie par an 20.000 € pour la glace, la Ville, par le biais d'une autre subvention qui est la subvention qui est régulièrement donnée à toutes les associations, lui verse

environ 25.000 €, ce qui lui permet donc de faire face à tous ces engagements. Mais le club de Sports de Glace a des petites activités, si c'est ce que vous voulez savoir, et actuellement il a à sa tête des gens particulièrement dynamiques et il essaie d'étendre au maximum ces activités.

M. FELDMANN : Je suis un peu déçu par la réponse que vous me donnez.

M. l'Adj. BRUGGER : Oui, mais c'est ma réponse, M. FELDMANN !

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé.

III – 348 Subvention d'équipement destinée à l'aménagement d'un vestiaire accessible aux personnes handicapées et à la rénovation du stand de tir à 25 m du Dachsbuhl à Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adjoint BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

III – 349 Convention de partenariat entre la Ville de Colmar, le Comité Départemental de Cyclisme du Haut-Rhin, le lycée Camille Sée, l'IUT de Colmar et le lycée Blaise Pascal dans le cadre du fonctionnement du Centre Elite Régional de Cyclisme.

Voir rapport –

M. l'Adjoint BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. l'Adj. BRUGGER : J'en profite pour répondre à M. LECONTE qui m'avait interpellé lors des Commissions Réunies pour savoir si effectivement il y a eu des cyclistes de haut niveau, des professionnels qui sont sortis de ce centre d'élite régional de cyclisme. En fait, il y en a effectivement, il y a Christophe KERN, professionnel, je crois dans l'équipe COFIDIS, qui était porteur du maillot à poids lors du dernier Tour de France, Thomas DIETSCH, champion de France de Marathon VTT, qui est à un niveau international depuis des années, Pierre LEBRETON qui est également professionnel en VTT et Perrine CLOSEL qui est championne de France Cadette VTT. Mais surtout ce qui est important et qu'il faut noter à propos de ce centre d'élite, c'est qu'en plus de la pratique du cyclisme de haut niveau, il y a également un enseignement de grande qualité puisque l'aspect étude n'est absolument pas mis de côté. Par exemple, depuis trois ans, le centre d'élite a une réussite au baccalauréat de 100 %, M. l'Inspecteur, vous devriez être satisfait ! Je trouve que ce centre d'élite symbolise à merveille cet adage que tous les enseignants connaissent et qui devrait fleurir sur tous nos établissements : « Mens sana in corpore sano ». Et c'est pour cela que je dis à tous ces cyclistes et à ce centre d'élite, bravo !

M. le Maire MEYER : Bien, Philippe GREINER !

M. GREINER : Merci, M. le Maire. Chers Collègues, je me suis permis de vous mettre sur votre table, un document qui définit le centre d'élite de Colmar, du moins ses grandes orientations. Vous devez savoir que le centre élite de Colmar fait suite à la signature d'un accord entre la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports, qui a donné ce label à cette section et L'Education Nationale : cette dernière a classé cette section, « section sportive scolaire de catégorie 3 option cyclisme. »

M. l'Adj. BRUGGER : Ce qui n'empêche pas que l'on fait du vélo de haut niveau ! C'est l'essentiel.

M. GREINER : Je vous ai mis au dos les résultats de cette section depuis qu'elle fonctionne, c'est-à-dire depuis 10 ans avec le complément qu'a apporté mon collègue Maurice BRUGGER.

M. le Maire MEYER : Merci pour cet enrichissement mutuel concernant cette discipline sportive. Je ne vois pas Me GRUNENWALD, mais là, je crois qu'on pourrait sortir de l'exception pour parler d'élite !

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé. Merci, M. l'Adjoint.

III – 350 Subventions 2010, 1ère tranche aux associations à caractère social, d'animation et d'insertion sociale et professionnelle.

Voir rapport –

Mme l'Adjointe CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD !

M. DENECHAUD : Oui, on a beaucoup parlé pendant le budget, de budget de fonctionnement en l'assimilant allègrement aux frais de personnel, mais je tiens quand même à rappeler que toutes ces subventions, c'est du budget de fonctionnement et que le budget de fonctionnement, ce n'est pas que des frais de personnel, sous-entendu inutile d'ailleurs, c'est souvent ce que l'on sous-entend. Voilà, ce n'est pas forcément un objectif de diminuer les frais de fonctionnement, cela dépend ce que l'on met derrière !

Ensuite, on a parlé aussi tout au long du budget de la priorité à l'emploi, au pouvoir d'achat. L'adjointe, Mme UHLRICH-MALLET, a expliqué que de plus en plus de gens avaient du mal à se procurer des denrées alimentaires, et c'est vrai, mais alors il y a des chiffres que je ne comprends pas. Pourquoi La Manne qui demandait 20.000 € de plus, se verra attribuer 20.000 € de moins par rapport à l'année dernière ? 60.000 € et 80.000 € alors qu'elle demandait 100.000 € ? L'Association Espoir : pourquoi alors qu'elle demandait 50.000 € de plus, on va lui donner généreusement 3.000 € de plus ? C'est vrai, il faut financer les vélos, les caméras, etc. peut-être, mais j'aimerais avoir une explication. Est-ce que j'ai bien compris ? J'espère avoir mal compris.

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT !

Mme KLINKERT : Merci, M. le Maire. Ma question va tout à fait dans le sens de celle de Tristan DENECHAUD. En effet, je constate notamment que vous souhaitez baisser de 20.000 € la subvention à La Manne alimentaire dans une période où de plus en plus de nos concitoyens se trouvent en situation difficile, en situation de précarité. Alors en Commissions Réunies, l'Adjoint qui présidait la séance, nous a répondu que cette baisse était liée au fait que vous ne prenez en compte que les bénéficiaires qui habitent Colmar soit environ 70 % de l'ensemble des bénéficiaires de La Manne alimentaire. Alors, j'ai vérifié, et l'an passé déjà et sous le même prétexte, vous avez déjà passé la subvention de 100.000 € à 80.000 € donc déjà une baisse de 20.000 € alors que le nombre de bénéficiaires colmariens avait augmenté de près de 10 % et que le nombre d'équivalent repas distribués a augmenté de plus de 21 % pour ces mêmes Colmariens. Si l'on devait ramener la subvention de la Ville de Colmar au nombre d'équivalent repas servis aux bénéficiaires colmariens, nous arriverions ainsi à un coût moyen de 0,89 € le repas en 2008 et de 0,59 € le repas en 2009. A coût constant, sur ces deux années, la subvention à La Manne alimentaire aurait dû être de 120.795 €, or, cette année encore, vous rabaissez cette subvention et vous la ramenez à 60.000 €, alors que la situation en ce début d'année 2010 ne s'améliore vraiment pas, bien au contraire. Je me pose la question, est-ce qu'il s'agit peut-être d'une erreur dans le rapport ? Ou est-ce que vous êtes prêt à le réexaminer ?

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN !

M. FELDMANN : Même questionnement, mais pour la page qui suit, en ce qui concerne l'association Quartier Nord. On n'arrête pas de nous dire que cette association est la seule qui œuvre sur ce quartier, que c'est une association absolument indispensable à l'animation socioculturelle de ce quartier et là aussi, de façon inexplicable, la subvention va passer de 41.000 € à, à peu près 30.000 €, donc on prive cette association du quart de sa subvention. Je pense que cela mérite, là aussi, des explications de votre part.

M. le Maire MEYER : Plus d'autres questions ? Mme l'Adjointe !

Mme l'Adj. CHARLUTEAU : Fin 2007, La Manne nous avait annoncé qu'ils auraient un déficit prévisible entre 68.000 et 70.000 €. La subvention de 2008 était de 100.000 €. C'est-à-dire, la subvention de 2007, 76.000 + 24.000 qui représentent la participation de la Ville à ce déficit. Ensuite, en 2009, la subvention accordée était de 80.000 €, hors donc les 24.000 € de l'année précédente, le déficit ayant été comblé. Donc les 80.000 € accordés en 2009 étaient censés être accordés pour 100 % des Colmariens, or on s'est rendu compte après, qu'il n'y avait que 70 % de bénéficiaires Colmariens, avec la CAC, 78 %. Donc en 2008, la Manne a déjà bénéficié d'une subvention de 80.000 € malgré un pourcentage de Colmariens limité à 70 %. La Ville a donc décidé qu'en 2010, nous n'accorderions de subvention que pour les Colmariens, c'est-à-dire 70 % de 80.000 €, ce qui fait 56.000 €. La Manne nous a informés que de 2008 à 2009, les colis alimentaires avaient augmenté de 9 %. Nous avons donc décidé d'appliquer immédiatement une hausse de 9 %, ce qui donne 56.000 + 9 % = 60.000 € en 2010.

Alors, je voudrais ajouter que pour 2008, lorsque la Manne accusait un déficit de 70.000 €, le résultat des comptes 2008 faisait apparaître un excédent de 54.564 €. Ce qui laisse supposer que la partie financière de La Manne était donc excédentaire. Mais je voudrais rajouter qu'en 2009, on avait décidé le principe d'accorder à La Manne, 15.000 € lorsque le restaurant social qui anciennement était rue du Moulin, serait transféré rue du Galtz. La Manne va donc bénéficier en 2010, d'une subvention de 15.000 €, pour ramener le restaurant rue du Galtz. La Manne a également bénéficié d'un bail emphytéotique de 25 ans qui a été signé le 5 mars 2007. Le loyer est de 180 € par an, soit 15 € par mois. En plus, La Manne bénéficie de 2 CUCS, c'est-à-dire : Point Info Santé pour 1.500 part Ville et 1.500 part Etat et l'épicerie sociale pour 5.000 € part Ville et 5.000 € part Etat. Je voudrais ajouter qu'au niveau de l'investissement, en 2008, La Manne a bénéficié de l'installation d'une chambre froide et la Ville a participé à hauteur de 20 %, c'est-à-dire 7.400 €.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT !

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. Madame l'Adjointe, j'ai du mal à comprendre ce critère d'être Colmarien pour toucher des subventions pour une association. Vous avez déjà utilisé ce critère pour punir les lycéens qui avaient manifesté. Il y a plein d'associations que nous avons subventionnées dans ce rapport, dans les rapports précédents, la patinoire, le stand de tir. Est-ce que le critère d'être Colmarien est valable pour toutes les subventions ou juste pour certaines que vous choisissez ?

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT !

Mme KLINKERT : Merci, M. le Maire, je voulais dire à Mme CHARLUTEAU que ses explications ne me convainquent absolument pas, que ce sont là, des comptes d'épicerie en l'occurrence qu'elle nous a présentés. Elle nous parle d'un résultat déficitaire de 2007 qui aurait été comblé par la Ville. Sachez que du fait de baisses successives des subventions par la suite, il y a eu en 2008, un résultat déficitaire de la Manne de près de 13.000 €, en 2009 de 26.000 € et je demande le réexamen de ce dossier parce que au point où nous en sommes, au lieu de distribuer 5 repas, y compris aux Colmariens, 5 repas par semaine, on va arriver à 4 repas par semaine par les temps qui courent.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD !

M. DENECHAUD : Je pense avoir déduit, j'espère que c'est le cas, de la réponse de Mme l'Adjointe, qu'en fait tous les besoins en terme d'aide alimentaire, tous les besoins à Colmar sont comblés. La Ville n'a pas besoin de faire un effort supplémentaire, tant mieux si c'est le cas. Pour le critère d'être Colmarien, je rejoins aussi mes deux collègues dans le sens où nous sommes une ville centre et nous avons, en tant que Ville-Centre, des charges et des avantages. Tous les gens qui habitent autour de Colmar et qui consomment sur Colmar, on est bien content d'avoir des rentrées financières. Les gens qui viennent d'ailleurs, bon ce n'est plus tellement Ville-Centre, mais quand on a la taxe de séjour, on est bien content aussi ! Il y a à la fois des charges, il y a des droits et des devoirs quelque part en étant Ville-Centre et si on commence à trier comme cela... Voilà c'est pareil

pour les associations sportives par exemple, si on commence à regarder qui est Colmarien, qui ne l'est pas, après on va peut-être chercher s'ils sont de naissance ou pas ! Il me semble qu'étant donné en plus le pourcentage de Colmariens, pourcentage qui est quand même très important, c'est vraiment trouver des nouveaux critères pour trouver des critères et pour réduire les subventions.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN !

M. FELDMANN : Je voulais juste rappeler que j'ai posé une question sur l'Association Quartier Nord !

Mme l'Adj. CHARLUTEAU : Je n'ai pas encore répondu, je réponds d'abord à Mme KLINKERT !

Alors, Mme KLINKERT, vous parlez d'un déficit de 2009 de 26.000 €. Je peux vous dire que ces chiffres ne sont pas officiels puisque l'Assemblée Générale de la Manne aura lieu fin avril. Donc actuellement nous ne pouvons pas tenir compte de ces 26.000 € puisque le chiffre n'est pas officiel. Et ce que je vous ai énuméré, ce sont les chiffres exacts, que vous le vouliez ou non, mais c'est exactement la situation claire et nette de La Manne. Et comment expliquez-vous qu'avec un déficit de 68.000 €, il y ait encore eu un excédent de 54.460 € ?

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT, c'est la troisième fois que vous intervenez sur le sujet !

Mme l'Adj. CHARLUTEAU : Alors, je vais répondre à M. FELDMANN !

M. le Maire MEYER : Oui, bien sûr !

Mme l'Adj. CHARLUTEAU : M. FELDMANN, lors des Commissions Réunies, vous m'avez déjà posé la même question « Quartier Nord » ! Alors soit vous avez une mauvaise mémoire soit vous ne me faites pas confiance !

Je vous répète la même chose que ce que je vous ai dit la semaine dernière, c'est-à-dire que Quartier Nord est une association qui a eu un acompte de 20 550 € le mois dernier. Ils reçoivent aujourd'hui 10 275 €, ce qui fait un total de 30 825 € et je vous ai dit la semaine dernière qu'ils auront mi-novembre, la somme de 10 275 €, ce qui donne une subvention de 42 000 €. Faites le compte !

M. le Maire MEYER : Je mesure les précautions qui sont celles des uns et des autres pour viser au plus juste la dimension sociale. Il faut naturellement faire ce qu'il faut faire mais dans la mesure où on pousse à la consommation, si on crée la surenchère, encore faut-il nous donner les moyens budgétaires pour payer. Or, je n'ai pas souvenir que vous nous donnez les moyens pour payer, puisque vous n'avez pas accepté le budget !

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Donc Opposition du Groupe de M. WAGNER et du Groupe de M. HILBERT et abstention de M. DENECHAUD.

III – 351 Subvention d’investissement à l’Association Espoir.

Voir rapport –

Mme l’Adjointe CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l’adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

III – 352 Subvention à l’Association Apalib.

Voir rapport –

Mme l’Adjointe SCHNELL, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l’adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

I – 353 Aide à l’organisation de l’Assemblée Générale de la Fédération Internationale des Clubs de Motorhomes.

Voir rapport –

Melle l’Adjointe MANN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l’adopter.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT !

M. HILBERT : Oui, M. le Maire, j’ai du mal à comprendre ce rapport puisqu’à mon avis sur les 500 à 700 équipages de toute l’Europe, il ne doit pas y avoir grand monde qui vient de Colmar ! Pourquoi est-ce qu’on les subventionne ?

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN !

M. FELDMANN : Réflexion générale justement sur le problème des camping-cars à Colmar et plus particulièrement durant la période de Noël. Il semblerait quand même que le nombre d’emplacements prévus dans la Ville de Colmar soit tout à fait insuffisant ce qui fait que finalement c’est un manque à gagner pour la Ville, dans la mesure où les gens trouvent péniblement une place pour leur camping-car et puis, ne pouvant pas rester sur place, en fait sont obligés de partir et ne restent donc qu’une ou deux heures à Colmar et ensuite vont plus loin. C’est très bien, à la limite, de soutenir une manifestation européenne à propos de camping-cars, mais encore faudrait-il qu’il y ait une politique, ici, de la Ville, sur l’accueil de ces camping caristes en sachant quand même que c’est une forme de tourisme qui est amené à se développer et, me semble-t-il, Colmar se prétend être une ville touristique. Donc ma question : quelle politique pour l’accueil des camping-cars à Colmar ?

M. le Maire MEYER : Mme l’Adjointe !

Melle l’Adj. MANN : Oui, M. HILBERT, j’imagine que c’est de l’humour ! Je suis ravie que vous en ayez. Il s’agit bien sûr de participer à l’image de la ville et de son image touristique.

M. FELDMANN, merci de vos préoccupations, mais nous travaillons depuis longtemps sur le sujet. Nous avons une Commission Noël qui suit tout le mois de décembre et bien sûr que c’est un sujet que nous avons évoqué et nous y travaillons avec Daniel MEYER.

M. le Maire MEYER : Vous n'avez pas répondu à la question de fond qui a été posée par M. HILBERT, pourquoi 1.000 € ? Ce n'est pas avec 1.000 € qu'on reçoit 700 équipages ! Les organisateurs se sont tout simplement limités à demander la contre-valeur d'un verre de l'amitié, d'où les 1.000 €.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé.

I – 354 Attribution d'un concours financier à la Fédération des Commerçants, des Artisans et des Services de Colmar pour l'organisation d'un marché de Pâques.

Voir rapport –

Melle l'Adjointe MANN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. RENIS !

M. RENIS : Merci, M. le Maire. Moi, je vais faire de l'humour, du vrai humour ! Vous savez, on a une particularité en Alsace, chez nous, ce sont les lièvres qui pondent des œufs et en chocolat ! Seulement, les œufs en chocolat ne font pas une bonne mayonnaise. Et je m'explique ! M. le Maire, il y a 15 ans de cela, vous avez donné les moyens à l'Office de Tourisme de créer une animation qui draine aujourd'hui 1 million de visiteurs, à savoir Noël à Colmar ! Chapeau, bravo, tout le monde nous l'envie ! Je pense qu'avec des sommes un tout petit peu plus importantes, on peut dynamiser deux mois creux, mars et avril, puisque Pâques est toujours soit en mars soit en avril.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT !

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. J'ai une réaction un petit peu inverse à celle de M. RENIS. Après le mois de décembre et son marché de Noël, vous souhaitez instaurer une nouvelle tradition en centre-ville, le marché de Pâques. Est-ce vraiment nécessaire ? Les Colmariens subissent déjà les désagréments avec le marché de Noël et sont heureux en janvier de retrouver un peu de calme. Plutôt que de subventionner des baraques sur l'espace public, ne vaudrait-il pas mieux réorganiser le centre-ville pour que les locaux commerciaux qui sont vides, soient plus attractifs, malgré les taxes professionnelles qui le sont déjà ?

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD !

M. DENECHAUD : Je lis : « par cette aide financière, la Ville de Colmar soutient à la fois l'activité déployée par la Fédération des commerçants et contribue à cette animation printanière » j'ai envie de dire qu'on s'en doutait ! J'aimerais savoir à quoi, concrètement. Est-ce que l'aide est fléchée ? Est-ce qu'elle va servir concrètement à quelque chose de précis, ou est-ce que c'est une aide générale à la Fédération des Commerçants qui la ventile comme elle le souhaite ? Et, une seconde question : on parle de repenser le concept, en s'associant à la Fédération des Commerçants, est-ce qu'il y a quelque chose à repenser, est-ce qu'il y a un problème, ou est-ce que c'est parce qu'on est effectivement dans un concept qui est nouveau ? Il

ne s'agit donc pas de le repenser, mais de le penser et de l'affiner dans ce cas-là !

M. le Maire MEYER : M. RENIS !

M. RENIS : Merci, M. le Maire. Oui, c'est la deuxième fois ! Mais, je vais quand même répondre à M. DENECHAUD ainsi qu'à M. HILBERT, parce que, je crois qu'ils sont toujours en train de faire de la démagogie ! Et là, ce n'est pas de la démagogie, c'est carrément de l'investissement, et je vais m'en expliquer un peu plus longuement, si vous me laissez parler. Aujourd'hui, nous avons une certitude chiffrée. Lorsque la Ville avait investi quelques centimes par habitant, un pasteur qui était Conseiller municipal, nous faisait, chaque année la morale là-dessus. Moi, personnellement j'avais calculé les retombées en millions d'euros. Là, c'est exactement la même chose, je n'ai pas dit de singer un marché de Noël, hors de question, cela n'a pas de sens ! Il y a des formules qui peuvent être mises en place pour apporter à cette industrie du tourisme, parce que c'est une véritable industrie, un pouvoir de dépenses et d'achats dont les Colmariens vont profiter. C'est pour cela que je tiens absolument à ce que des sommes soient plus substantielles. Il ne s'agit en aucun cas de singer, je me répète, un marché de Noël.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD !

M. RENIS : M. le Maire, excusez-moi, je n'ai pas répondu à M. DENECHAUD ! Pourquoi ? Parce que la Fédération des Commerçants, avec la modestie de ses moyens, n'a pas la possibilité de faire plus ! Je crois que si on veut une manifestation d'envergure, il faut passer par une autre organisation que celle d'une toute petite fédération de commerçants ! Il faut être logique !

M. DENECHAUD : Je veux bien qu'on amalgame les choses, seulement j'aimerais qu'on m'explique en quoi je me suis opposé à ce marché de Pâques. J'ai simplement posé une question ! Non, vous m'avez amalgamé à la réponse de M. HILBERT en disant qu'on faisait de la démagogie !

M. le Maire MEYER : Non, il ne faut pas ...

M. DENECHAUD : En quoi ai-je fait de la démagogie en demandant simplement si elle a été fléchée et à quoi elle va servir ! J'aimerais qu'on soit concret et rigoureux !

M. le Maire MEYER : Cool, cool ! Il vous a mal compris, M. DENECHAUD !

M. DENECHAUD : J'ai simplement demandé à quoi elle allait servir. Donc effectivement j'ai eu la réponse, c'est une aide non fléchée à la fédération des commerçants, ce qui est tout à fait acceptable. Maintenant j'en déduis que le concept est effectivement à affiner plus qu'à repenser.

M. le Maire MEYER : Vous savez, lorsque vous intervenez deux ou trois fois sur le même sujet, à la fin on cherche aussi à comprendre ce que vous voulez dire ! Delphine MANN !

Melle l'Adj. MANN : Concernant d'abord le débat sur les lapins qui pondent des œufs, il y a aussi des cloches qui partent à Rome...

M. le Maire MEYER : ...non, il parlait de lièvres !

Melle l'Adj. MANN : Ah oui, des lièvres qui pondent des œufs ! Moi je crois qu'il y a aussi des cloches qui s'en vont et tant mieux peut-être !

Concernant, M. DENECHAUD, l'aide est plutôt fléchée d'ailleurs sur le transport de ce que M. HILBERT appelle des baraques qui font notre succès quand même, à Noël ! Donc les maisonnettes de Noël, oui, l'aide est fléchée.

Repenser le concept : oui ! L'Office de Tourisme n'a pas vocation à être un service « animation de la Ville ». L'Office de Tourisme s'il s'investit pour la prochaine édition dans le concept et aussi après le portage du projet, c'est justement pour en faire quelque chose qui attire des gens au-delà des Colmariens. Pour l'instant c'est une animation Colmarienne qui vise plutôt le public des proches alentours. Ce qui n'est pas le rôle de l'Office de Tourisme. C'est bien pour cela que nous allons mettre du peps dans ce concept pour en faire un vrai temps de printemps, parce que Colmar a besoin d'être animée. On est toujours friands de nouvelles idées. On a déjà un temps d'été, on a un temps d'hiver et maintenant on aimerait un temps de printemps, donc vous êtes tous bienvenus si vous avez des idées originales, et je suis sûre que vous en avez, pour parler cloches et lièvres de Pâques. Merci.

M. le Maire MEYER : Me GRUNENWALD !

Me GRUNENWALD : Juste deux petites observations, d'abord il faut demander à M. GREINER : est-ce qu'il s'agit du concordat et des actes additionnels ? Je crois qu'entre les cloches qui viennent de Rome et qui sont très catholiques, il y a le lièvre protestant...

M. le Maire MEYER : ...cher collègue, ne nous regardez pas en parlant de cloches ! (rires)

Me GRUNENWALD : Vous savez, je vais peut-être m'arrêter et on entendra le son d'une autre cloche tout à l'heure ! Je fais confiance, il y a beaucoup de cloches dans cette salle ! (protestations)

Deuxième chose que je voulais dire et qui est la suivante, pour notre bon collègue RENIS, le Maire disait tout à l'heure : « un emploi pour 125.000 € ! » Et vous, pour quelques centimes, il y a des millions, il faudrait peut-être accorder votre vision avec celle de M. le Maire pour que finalement, avec quelques sous, vous puissiez créer des emplois qui ne coûtent pas 125.000 € à la collectivité.

M. le Maire MEYER : Mme RABIH !

Mme RABIH : Oui, merci M. le Maire. J'aimerais simplement dire à Frédéric HILBERT que personnellement je suis extrêmement choquée qu'un conseiller général puisse porter un tel regard sur un grand pan de l'économie de la ville qu'il représente également. Et franchement je suis très dubitative sur cette réflexion-là. Je ne sais pas ce qu'elle veut dire exactement, mais c'est assez choquant.

M. le Maire MEYER : Nous lançons ce Marché de Pâques, il y a trois ans. Nous avons accompagné les commerçants à hauteur de 20.000 €. Mais il était entendu qu'on commence à diminuer progressivement puisqu'il fallait

être présent au départ, raison pour laquelle les trois années qui suivent, régulièrement, nous avons diminué la contribution pour être aujourd'hui à 12.750 €. Et pour l'année prochaine, ce ne sera plus la fédération des commerçants, ce sera l'Office de Tourisme qui naturellement va piloter cette opération complémentairement au Marché de Noël.

Le rapport est mis aux voix, qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est adopté. Et le Marché de Noël, ce n'est pas un million de touristes, c'est 1,5 million !

I – 355 Aide à l'organisation de l'opération « Destination Vignobles ».

Voir rapport –

Melle l'Adjointe MANN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

I – 356 Conclusion d'un protocole transactionnel dans le cadre de sinistres « dégâts des eaux ».

Voir rapport –

M. l'Adjoint WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

I – 357 Création d'une chambre funéraire par l'entreprise Pompes Funèbres Centre Alsace.

Voir rapport –

M. l'Adjoint WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

I – 358 Recrutement d'agents contractuels pour 2010.

Voir rapport –

M. l'Adjoint WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD !

M. DENECHAUD : Sur le point 2, j'aurais juste une suggestion pour les Papy-Mamies trafics. Il faudrait, si ce n'est pas déjà le cas, qu'il y ait une liste de réserve en cas d'impossibilité du titulaire, si on peut dire cela comme cela, parce qu'il y a quand même beaucoup de problèmes dans les écoles quand la personne est absente. Il peut aussi y avoir des problèmes relationnels parfois. Ce serait quand même intéressant de pouvoir recourir à quelqu'un au pied levé quand le besoin se fait sentir.

Ensuite, sur le 4^{ème} point, il y a beaucoup de rapports où on remplace des statutaires par des contractuels. Pour les conditions de travail, ce n'est pas forcément l'idéal. Il me semble que cela tient à deux choses

surtout d'une part la communication, on ne valorise quand même pas énormément...

M. l'Adj. WEISS : Tous les postes sont publiés !

M. DENECHAUD : Les postes sont publiés, il y a une liste en préfecture, je sais, oui, c'est publié sur le site de la Ville, j'ai vérifié avant de parler, cela dit, dans les revues spécialisées et sur les sites spécialisés, tout ce qui est recrutement de fonctionnaires, je connais très bien ces sites, je ne vois pas souvent Colmar. Et ce n'est pas parce que Colmar ne recrute pas, c'est parce que il y a une question quand même de communication. On fait le minimum, on fait ce qu'il faut. Je ne le conteste pas, mais il me semble que par rapport à d'autres collectivités, notamment en Ile de France, on pourrait faire un peu plus. Et c'est en lien aussi avec l'attractivité des collectivités. En plein milieu de la Seine St-Denis, ils recrutent plus facilement que nous, peut-être parce que c'est plus près de Paris. Mais il me semble que Colmar n'est quand même pas une ville particulièrement désagréable, c'est même plutôt une ville agréable et les titulaires à la Ville partent plus facilement qu'ils ne viennent notamment vis-à-vis des collectivités de la région.

M. l'Adj. WEISS : C'est une affirmation propre à vous !

M. DENECHAUD : C'est une affirmation constatée dans les collectivités autour. Pourquoi ?

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix, qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé.

I – 359 Prise en charge des frais de déplacement des élus et des agents municipaux.

Voir rapport –

M. l'Adjoint WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD

M. DENECHAUD : Oui, je comprends tout à fait la logique de ce rapport, seulement en Commissions Réunies, j'ai demandé qu'on le modifie pour faire référence à un rapport semestriel de ces déplacements. Je fais tout à fait confiance à l'exécutif pour les encadrer, mais la moindre des choses c'est d'avoir un peu de transparence et le rapport n'a pas été modifié. Je serai donc obligé de m'abstenir.

Et puis autre point, sur les gros déplacements comme celui à Bruxelles, il me semble que c'est toujours utile de passer des rapports séparés. Merci.

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT !

Mme KLINKERT : Oui, merci M. le Maire, notre Groupe demande le maintien du système pratiqué jusqu'à présent. Ce que vous nous proposez ce soir, est réellement un retour en arrière par rapport à la situation actuelle et nous nous demandons où sera, à l'avenir, la transparence de ces

déplacements. Le fait qu'il y ait un mandat spécial pour chaque voyage, donné par le Conseil municipal, ne nous semble pas aberrant et nous semble même plus que normal et c'est d'ailleurs ce qui se pratique dans la plupart des autres collectivités.

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint !

M. l'Adj. WEISS : Oui, je crois que, Madame KLINKERT, vous êtes mal placée pour parler des frais de remboursements, puisque vous avez largement, quand vous étiez adjointe, profité des frais de déplacement dans le cadre des jumelages !

M. le Maire MEYER : M. HILBERT !

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. Si on avait des rapport semestriels comme le propose Tristan DENECHAUD, et si on passait en Conseil Municipal, les déplacements à l'étranger qui représentent des frais importants, ce genre de propos pourrait être vérifié facilement par chacun d'entre nous. Je pense que nous rejoignons la position du Groupe WAGNER pour ne pas changer ces modalités de remboursement de frais de déplacement.

M. l'Adj. WEISS : De toute façon, lors des Commissions Réunies, il n'était pas question de rapports semestriels, il était question d'un rapport annuel sur les déplacements. Je vous ai dit que cela pouvait se faire, je ne vois pas pourquoi on modifierait le rapport dans ce sens.

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT !

Mme KLINKERT : Moi, je voulais dire à M. l'Adjoint WEISS, que ses insinuations sont tout à fait déplacées, que je suis prête à lui demander publiquement quelles dépenses ont été occasionnées lors de mes déplacements en tant qu'adjointe au maire, chargée des jumelages. J'ai la conscience tout à fait tranquille là-dessus !

M. l'Adj. WEISS : Mais nous pouvons vous sortir un état des déplacements que vous avez effectués !

Mme KLINKERT : Cela ne me pose aucun problème !

M. l'Adj. WEISS : Mais à nous non plus !

Mme KLINKERT : J'aimerais qu'à l'avenir, on puisse continuer à autoriser ces dépenses, nous, Conseil Municipal, puisque les quelques déplacements que j'ai pu faire, c'est le Conseil Municipal qui me les a autorisés. Et cela concerne, bien entendu, M. WEISS, M. le Maire, l'ensemble des membres du Conseil municipal.

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT, je ne pense pas que vous puissiez vous référer au maire !

M. l'Adj. WEISS : Ni à l'Adjoint WEISS ! (rires)

M. le Maire MEYER : Je ne pense pas ! En 6 ans, j'ai fait un seul déplacement, un seul ! Vous ne pouvez pas en dire autant ! Il y a totale transparence puisque les débours, pas en estimation mais en coût réel, figurent au Compte Administratif de l'année et je suis totalement d'accord à faire une fiche séparée pour le coût réel, que ce soit clair ! Mais alors Mme

KLINKERT, ne vous comparez pas au Maire pour les déplacements à l'étranger ! Parce que là, vous êtes vraiment mal placée !

Me GRUNENWALD : Je crois que cela prend une tournure désagréable parce que si on commence à jouer la transparence, et je suis tout à fait d'accord personnellement, je vous disais tout à l'heure, personnellement en 22 ans, je n'ai fait aucun déplacement à la charge de la Mairie et Dieu sait que je suis une fois au moins allé à Paris pour représenter la Ville et je n'allais pas demander de remboursement ! Ceci étant, d'accord pour la transparence, on mettra tout très clairement, toutes les indemnités, tous les remboursements qui sont faits et nous verrons bien ceux qui abusent ou qui n'abusent pas ou ceux qui sont tout à fait dans la norme ! Que chacun indique le montant des indemnités exactes touchées au niveau municipal et para-municipal. S'il a le courage, faisons-le !

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN !

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Alors quand Mme KLINKERT a dit qu'elle se référait au maire et aux adjoints, c'était pour dire qu'ils avaient, en leur temps, autorisé les déplacements qu'elle a faits, et que c'est ce que l'on considère qui devrait continuer à être fait, parce que c'est tout à fait normal que l'on puisse, sans rougir, autour de cette table, chacun de nous dire où on est allé, ce qui a été pris en charge par la municipalité, par qui on a été mandaté et ceci par le passé et dans le futur. Merci.

M. le Maire MEYER : Il n' a aucun problème de transparence puisque tous les déplacements seront actés et décomptés en fonction des coûts réels. Donc les uns et les autres pourront être renseignés sur le coût réel.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé avec l'opposition des Groupes de MM. HILBERT et WAGNER et de M. DENECHAUD.

II – 360 Transaction immobilière – Lotissement communal – acquisitions de parcelles pour la réalisation d'une nouvelle tranche – secteur de la Croix-Blanche.

Voir rapport –

M. l'Adjoint HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. WAGNER !

M. WAGNER : Merci, M. le Maire, sans vouloir anticiper sur le futur concernant ce rapport, j'aimerais poser deux questions. La première, il me semble que maintenant la Ville est propriétaire de la totalité de cette emprise. De quelle manière vont être découpés ces lots et de quelle manière vont-ils être attribués et à quel prix ? Et puis la deuxième question : est-ce que, dans ce cadre-là, on va prévoir le prolongement de la rue de la Croix-Blanche jusqu'à l'intersection qu'il y a de la déviation de Wintzenheim ?

M. l'Adj. HEMEDINGER : Ecoutez, vous avez dit « sans prévoir l'avenir », je ne peux pas prévoir l'avenir non plus. Aujourd'hui, il s'agit d'acquérir

l'ensemble des terrains à l'issue de la transaction. Si elle est approuvée par le Conseil Municipal nous serons propriétaire de l'ensemble. Nous travaillerons ensuite sur le projet qui sera soumis en commission technique et après pour approbation au Conseil Municipal. Donc, il ne faut pas aller plus vite que la musique !

En ce qui concerne le giratoire, la même réponse peut être faite, ce sera en fonction des variantes d'aménagement.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé.

II – 361 Transaction immobilière – Constitution d'une servitude de non-respect de prospect sise rue de la 5ème Division Blindée.

Voir rapport –

M. l'Adjoint HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Me GRUNENWALD !

Me GRUNENWALD : Oui, M. le Maire, je suis tout à fait d'accord avec ce rapport, mais il y a un petit problème que je voulais exposer. La Ville en a été saisie. Le voisinage a quelques petits problèmes par rapport à l'activité du restaurant, ce qui est à la fois normal pour un restaurant, je ne dis pas qu'il n'y a pas quelques nuisances, mais pourrait-on peut-être en profiter, dès lors que la Ville consent à cette servitude, de demander ou d'essayer de demander à l'exploitant de parfaire un peu les problèmes d'isolation phonique et le cas échéant olfactive ?

M. l'Adj. HEMEDINGER : Oui, bien sûr. Il faut qu'on ait cette discussion avec le propriétaire, tout à fait. Sachant que le propriétaire réalise là, un investissement important qui est également intéressant pour les uns et les autres. Mais cela ne doit pas se faire au détriment des voisins.

M. le Maire MEYER : Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé.

II – 362 Challenge inter-écoles de la Prévention Routière.

Voir rapport –

M. l'Adjoint Daniel MEYER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

II – 363 Attribution d'arbres et aides financières nominatives de la Ville de Colmar pour l'opération un arbre, un prénom.

Voir rapport –

Mme l'Adjointe SIFFERT, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD !

M. DENECHAUD : Merci, M. le Maire, de me donner la parole. Puisque vous aimez le béton, je suggère qu'on fasse une nouvelle opération qui s'appellerait : « une place de parking – un prénom ». Cela peut être pas mal, ça permettra aussi de donner de l'argent aux familles ! Plus sérieusement puisque apparemment tout le monde ne comprend pas l'humour ici, pour le public qui n'a pas forcément accès à toutes les informations, je ne redonnerai pas ma position sur cette mesure, je l'ai déjà assez fait. Juste pour information, il y a 6 familles sur 66 qui demandent l'arbre, le reste c'est des chèques ! Je ne demanderai rien, j'ai déjà dit, mais c'est sans commentaire !

M. le Maire MEYER : Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé.

II – 364 Participation à l'aménagement d'un itinéraire cyclable reliant Holtzwihr à Colmar.

Voir rapport –

Mme l'Adjointe LICHTENAUER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

II – 365 Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.

Voir rapport –

Mme l'Adjointe LICHTENAUER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD !

M. DENECHAUD : Juste une précision par rapport à ce que vous avez évoqué pendant le budget. Vous avez dit que certaines villes dépensaient 3.000 € par an pour les vélos et puis vous avez vanté Colmar en disant : « nous, on ne dépense que 100 € » mais il ne faut pas comparer les poires et les pastèques ! Dans ces villes-là, on parle de vélib, on parle de service avec des coûts d'exploitation qui sont importants. Cela n'a rien à voir avec une subvention qui est donnée une fois, de 100 € ! Soyez un peu rigoureux dans vos comparaisons !

M. le Maire MEYER : Sauf que dans cette comparaison, la ville qui dépense 3.000 € laisse circuler 120 vélos et nous, nous avons fait circuler 9.500 vélos !

M. DENECHAUD : Cela n'a rien à voir ! 120 vélos bénéficient peut-être à 9.000 usagers !

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN !

M. FELDMANN : Oui, M. le Maire, vous me donnez l'occasion, là, d'en parler. Je suis venu de la place St Joseph jusqu'à la mairie entre 18 h. et 18 h. 20 à

pied. Et je n'ai pas rencontré 9.000 vélos mais exactement 14 ! Ce qui veut dire que vous avez pour l'instant dépensé 900.000 € en pure perte. Il n'y a aucune augmentation de la circulation des cyclistes dans la ville de Colmar. Et je voudrais faire aussi un parallèle avec ce que vous avez dit tout à l'heure et qui me scandalise encore maintenant, vous avez dit à propos de La Manne : « il ne faudrait pas pousser à la consommation ! » Mais qu'est-ce que vous faites, là, en distribuant comme cela 100 € à des gens qui achètent des vélos qu'ils n'utilisent même pas ? Je trouve qu'il y a vraiment deux poids, deux mesures dans vos décisions et ce rapport est toujours aussi désespérant.

M. le Maire MEYER : Je prolonge un peu votre comparaison. En 20 minutes vous avez rencontré 14 vélos. En 1 heure, c'est trois fois plus, cela fait 42 vélos, en 10 heures, cela fait 420 vélos pour 10 heures à multiplier par 300 jours ouvrables, vous êtes à 12.000 vélos ! (rires et applaudissements)

Merci, M. FELDMANN, pour l'indication de base ! (rires)

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Abstention de M. DENECHAUD et vote contre de M. FELDMANN. le rapport est approuvé.

Nous sommes arrivés en fin de la réunion. J'ai un point à huis clos. Acceptez-vous le débat à huis clos ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Ce n'est pas le cas. Le huis clos est prononcé.

FIN DE LA SEANCE PUBLIQUE : 23 HEURES

STENOGRAMME DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AVRIL 2010

M. le Maire MEYER : Mesdames, Messieurs, mes Chers Collègues, je déclare ouverte cette séance du Conseil Municipal. Tout d'abord j'ai à vous faire part d'excuses : Mme CHARLUTEAU, M. WAEHREN, Alain TOURNADE, M. FELDMANN, Mme BENNAGHMOUCH, Mme HUBER et Mme DE CARVALHO qui donnent respectivement procuration à Jean-Jacques WEISS, Simone LICHTENAUER, Melle MANN, Mme KLINKERT, M. WAGNER, M. WALTHER et M. HEMEDINGER. Mme ROSSI va nous rejoindre avec un peu de retard et en attendant elle donne procuration à Mme JACQ.

Cela étant dit, il nous appartient de désigner le ou la secrétaire de séance. Il est de tradition de prendre la benjamine de la Municipalité, Karen DENEUVILLE. Y a-t-il une autre proposition ? Ce n'est pas le cas. Elle est donc installée secrétaire de séance. Son suppléant comme d'habitude est le Directeur Général des Services, M. ACHOU. Y a-t-il d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas. Il est donc installé. Merci pour eux.

J'ai à vous soumettre l'approbation du procès-verbal de la séance du 22 mars 2010. Fait-il appel à des observations ? Ce n'est pas le cas. Je le soumetts au vote. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le procès-verbal est approuvé.

Nous avons ensuite le compte rendu des décisions et des arrêtés pris par délégation du Conseil Municipal en application de l'article L 2122-22 du CGCT du 1^{er} au 31 mars 2010 ainsi que le compte rendu des marchés à procédure adaptée pris par délégation du Conseil Municipal pour cette même période.

Je voudrais saluer les quelques représentants du Conseil Municipal des Enfants. C'est une représentation de la Commission de l'Environnement qui nous accompagne aujourd'hui pour voir comment travaillent les aînés. Nous les remercions donc pour leur présence et naturellement aussi pour le travail qui est le leur.

J'ai ensuite deux communications :

- Par courrier du 14 avril 2010 Mme Michèle ALLIOT-MARIE, Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, m'informe de la mise en œuvre d'un nouveau programme immobilier pénitentiaire. Ainsi une restructuration de la carte des établissements est en cours. Mme le Garde des Sceaux poursuit : « j'ai dans ce contexte décidé la fermeture de la Maison d'Arrêt de Colmar. Ce choix repose sur la vétusté de l'établissement et sur l'impossibilité matérielle de mettre en œuvre les dispositions de la loi pénitentiaire. Les premières fermetures sont programmées pour intervenir en 2015. Un nouvel établissement sera construit à Lutterbach pour assurer la continuité du service public pénitentiaire dans votre région ». Il s'agit donc d'un courrier qui m'a été adressé le 14 avril dernier.
- La deuxième porte sur la prochaine réunion du Conseil Municipal. Nous sortons un peu de la pratique habituelle. Cette séance est fixée au 17 mai prochain. Nous serons à cette occasion dans une

configuration un peu inhabituelle. La soirée s'organisera d'abord avec une séance ordinaire du Conseil Municipal, fixée à 17 h. 30 et non pas à 18 h. 30. Pendant cette séance seront examinés les points courants en instance. La séance ordinaire sera suivie d'une session extraordinaire à 19 h. 30. Lors de cette séance, nous aurons avec nous le député européen Joseph DAUL. Nous l'avons rencontré à Bruxelles avec Jacques BARROT, alors commissaire européen, pour travailler sur la Charte des Maires. Par cette Charte, je vais proposer que la Ville de Colmar adhère aux efforts d'autres villes pour aider à diminuer de plus de 20 % les rejets de gaz à effet de serre. Nous aurons d'ailleurs à cette occasion une explication et un débat sur le sujet. J'observe par ailleurs qu'à ce titre je suis convié à participer demain soir à Paris à une réunion animée par Christian JACOB, Président de la Commission de Développement Durable de l'Assemblée Nationale, et qu'à partir de mercredi et toujours sur le même sujet je suis appelé à accompagner le Président de la Fédération des Maires des Villes Moyennes à Amsterdam. L'objectif de ce déplacement porte sur les enjeux du développement durable, notamment dans les domaines de l'énergie, de l'environnement, où cette ville s'est particulièrement illustrée dans trois dimensions : sociale, écologique et économique.

III – 367 Contrat Urbain de Cohésion Sociale de la Ville de Colmar – programmation 2010 - attribution de crédits pour la 1^{ère} tranche.

Voir rapport –

M. BAUMULLER, Conseiller Municipal Délégué, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. LECONTE !

M. LECONTE : Merci, M. le Maire. Chers collègues. Nous savons que le CUCS (le Contrat Urbain de Cohésion Sociale) est l'outil de mise en œuvre du développement social et urbain en faveur des habitants de deux quartiers reconnus comme prioritaires, c'est-à-dire les quartiers Europe/Schweitzer et Florimont/Bel Air. Nous constatons cependant la distorsion de 15 000 € de la part de l'Etat par rapport à la part de la Ville dans le cofinancement du CUCS 2009 déjà constaté et 2010 alors que nous sommes en pleine crise économique et sociale et que les effets de cette crise vont se faire ressentir bien au-delà de 2010. J'y reviendrai un peu plus tard.

A la lecture de votre rapport, ce qui nous frappe au premier abord, c'est le saupoudrage et la reconduite depuis trois ans déjà de la plupart des actions mises en œuvre dans les quatre domaines d'intervention prioritaire et nous constatons également qu'il y a très peu d'actions nouvelles programmées en 2010. Vous nous présentez un bilan quantitatif de chaque action mise en œuvre en 2009, ce qui est très positif mais pour nous insuffisant, d'une part parce que ce bilan quantitatif est souvent très succinct et peu détaillé, d'autre part parce qu'il aurait été intéressant que

vous nous présentiez également l'évaluation qualitative de chaque action, leur évolution qualitative et quantitative depuis trois ans, les indicateurs de suivi et les critères d'évaluation, ce qui nous aurait permis de nous rendre compte de leur efficacité.

Concernant la thématique santé, une question importante pour nous, quels sont les besoins en matière de logements très sociaux sur ces deux quartiers et quelle offre leur proposez-vous ?

Concernant la thématique emploi, nous constatons une diminution de 1200 € par rapport à 2009 alors que l'insertion professionnelle est la première marche vers l'insertion sociale de ce public.

Nous voterons, malgré toutes ces remarques, pour votre rapport par reconnaissance du travail effectué sur le terrain par les associations et leur personnel.

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT !

Mme KLINKERT : Merci M. le Maire. Je souhaiterais aller un peu dans le sens de l'intervention de mon collègue Pierre LECONTE. Nous souhaiterions en savoir un peu plus sur le bilan des actions qui l'an dernier avaient été retenues et les raisons, les critères, qui font que cette année, certains projets sont acceptés alors que d'autres sont refusés, voire reportés, et ceci dans différentes thématiques. On a en effet l'impression que d'année en année ce sont un peu les mêmes projets que l'on reprend alors qu'il nous semble qu'il y en a d'autres -vous avez certainement des raisons, si on pouvait les connaître- nouveaux, qui ont certainement leur intérêt aussi dans les objectifs qui sont ceux de ce contrat à savoir l'emploi et le développement économique.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN !

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Je me permets d'insister moi aussi sur le fait que les subventions CUCS n'augmentent pas, n'ont pas évolué malgré la forte augmentation du taux de chômage qui est par ailleurs deux fois supérieur dans la ZUS Europe que dans l'ensemble de la zone CUCS et la paupérisation grandissante de la population concernée. Les inégalités sont inacceptables mais parmi elles il en est une peut-être encore plus grave, c'est celle de l'accès à la santé. Nous pourrions dans le cadre du CUCS faire un appel à projet pour la mise en place d'un tiers payant jeunes par exemple. Nous pourrions ainsi évaluer si le déploiement d'un dispositif de prise en charge direct des dépenses de santé des jeunes permet de réduire les comportements de renonciation aux soins. Effectivement, vous savez que faute de moyens, certaines personnes renoncent ou repoussent des soins, au risque d'aggraver les pathologies dont elles souffrent. Attendu que dans le rapport il existait une aide à l'accès à une couverture maladie complémentaire, nous vous demandons de bien vouloir reconsidérer cette demande de subvention de 1500 € pour la Mutuelle Santé Jeunes qui était demandée par la Mission Locale.

Je réponds d'ores et déjà à une éventuelle réplique sur le faible nombre de bénéficiaires pour rappeler que d'autres actions mobilisent davantage de fonds que 1500 € avec un nombre de bénéficiaires limité. Je

crois qu'on ne peut pas faire un rapport strict de la somme allouée au nombre de bénéficiaires. Cela dépend des choses qui sont en jeu. Je vous remercie.

M. le Maire MEYER : M. BAUMULLER !

M. BAUMULLER : Je vais essayer de répondre à peu près dans l'ordre même si un certain nombre de questions se recoupe.

M. LECONTE, vous expliquez que l'engagement de l'Etat est supérieur à celui de la Ville. Effectivement c'est le cas sur cette délibération qui est une première tranche. L'année dernière, en 2009, nous avons eu quatre tranches. Cette année nous en aurons certainement un peu moins parce que nous avons prévu d'avancer très rapidement et il n'y aurait donc normalement pas de tranches après l'été. Je vous rappelle quand même que le Contrat Urbain de Cohésion Sociale, ce ne sont pas des crédits de droit commun mais des crédits de droit spécifique qui relèvent d'une convention cadre qui a été signé en 2007 par la Ville de Colmar, la Préfecture, la Région et le Département et que ces enveloppes sont figées. On est donc pour la part Ville à 255 000 € d'engagements. L'année dernière on avait à peu près le même genre de questions lors de la première tranche en expliquant qu'on avait engagé tellement peu d'argent par rapport à la totalité de l'enveloppe. Au total, nous avons engagé l'année dernière, 94,9 % de l'enveloppe et l'Etat a engagé véritablement sur ces crédits CUCS 240 000 €, après il intervient avec d'autres types de financement qu'il a à sa disposition, notamment le fonds interministériel « Prévention de la Délinquance » et d'autres enveloppes financières.

Ensuite vous parlez de saupoudrage. Alors justement on essaie un peu de sortir de ce que l'on peut appeler du saupoudrage –et là je viens tout de suite sur l'aspect qualitatif- vous qui êtes souvent présent à la Commission Sociale, vous savez qu'on a engagé l'année dernière l'évaluation finale du Contrat Urbain de Cohésion Sociale. Cette évaluation, dans une version qui est encore provisoire, nous a été remise vendredi. Comme vous l'avez entendu déjà plusieurs fois, une réunion de la Commission Sociale, Politique de la Ville aura lieu. Le retour de cette évaluation sera très largement diffusé et on verra avec la Municipalité si on peut l'élargir peut-être à l'ensemble du Conseil Municipal, en tout cas je le souhaite. Je tiens d'ailleurs à ouvrir une petite parenthèse par rapport à cette évaluation. Au moment où a été annoncé le CUCS, c'était pour tout le monde la période 2007-2009, donc trois années. Cela a été prorogé d'une année et finalement on vient d'apprendre de la part de l'Observatoire Régional des Politiques de la Ville que la Ville de Colmar est la seule, avec le groupement de commandes dans lequel nous étions avec les Villes de Cernay et d'Illzach, nous sommes les seuls CUCS en France à avoir réalisé immédiatement cette évaluation alors que d'autres ont profité de la prorogation pour repousser à plus tard des choses qui ne leur paraissent peut-être pas à eux indispensables alors que nous depuis le départ, enfin je parle pour l'équipe qui a repris sous l'autorité de M. FRIEH, nous avons immédiatement travaillé sur les indicateurs et sur l'ensemble des dispositifs d'évaluation.

Ensuite, vous parlez du chômage. Je vais y revenir très vite. Concernant les logements très sociaux, je laisserai peut-être l'Adjoint FRIEH y répondre, ou M. le Maire.

Concernant l'emploi, vous dites que les subventions en faveur des actions pour l'emploi ont diminué. Elles ne sont pas très présentes dans cette tranche parce qu'elles ont fait l'objet de reports puisque ce sont bien là des actions nouvelles et ce ne sont pas des montants marginaux. Après, concernant les raisons des refus, il y a différents types de raisons. La première c'est que dans une enveloppe qui fait 255 000 €, à partir du moment où, comme cela a été dit, nous sommes dans une situation vis-à-vis de l'emploi et du développement économique qui est très difficile dans ces quartiers, nous avons considéré que cette année il fallait faire plus et mieux. Il fallait donc bien sortir de l'enveloppe un certain nombre d'actions financées traditionnellement, en refuser d'autres sur d'autres types de thématiques pour, permettez-moi l'expression, faire de la place. Donc là, je pense avoir répondu à Mme KLINKERT.

Mme VALENTIN, par rapport aux questions sur la santé, nous les prenons largement en considération au travers de l'atelier « Santé Ville » où là aussi il y aurait matière à vous fournir un bilan très détaillé de ce qui est fait par l'association qui porte l'atelier « Santé Ville » à savoir l'AFPRA, qui intervient tous les jours sur les quartiers, auprès des structures de proximité, avec le bailleur social, dans les écoles et collèges du secteur. Et je terminerai sur l'histoire de la complémentaire Santé. Déjà il y a deux réponses sur la complémentaire Santé par rapport aux refus. Il y a une réponse sur la forme, c'est celle que je vous ai déjà faite à l'instant, il y a un moment où il fallait faire de la place. Dans cette action la part du financement de la Ville représente 5 % du financement total. Donc, nous avons préféré avoir une position qui consistait à choisir des retraités de subventions quand nous intervenions d'une façon très faible plutôt que de supprimer des actions dans lesquelles nous intervenions parfois avec l'Etat quasiment à 100 % du financement de l'action. Sur le fond, le problème n'est pas celui des bénéficiaires à très proprement parler. Il y a 130 bénéficiaires. On pourrait dire qu'il y a 34 Colmariens, qu'il y a 20 bénéficiaires qui sont issus du quartier Ouest mais ce n'est pas véritablement ça le problème. L'idée était de mettre en place une complémentaire Maladie à un coût très réduit, à savoir que les cotisations vont de 2 à 5 € par mois et force est de constater que tous les ans entre 30 et 45 % des jeunes sont radiés parce qu'ils ne payent pas ces 3, 4 ou 5 €. L'idée même de l'action qui est de leur permettre de rentrer dans un système mutualiste à un coût très réduit pour leur faire prendre conscience que la santé est effectivement quelque chose de précieux, visiblement cela ne fonctionne pas. Il faudra peut-être trouver d'autres solutions. J'espère avoir répondu à vos questions et je m'excuse d'avoir été un peu long.

M. le Maire MEYER : Laetitia RABIH !

Mme RABIH : Merci, M. le Maire. Chers Collègues, Mme VALENTIN, je souhaitais également porter à votre information -si vous ne le savez pas, c'est gênant je pense- que depuis le Gouvernement JOSPIN existe en France un dispositif qui s'appelle CMU, qui est complété depuis quelques

années par la CMUC qui est la CMU complémentaire et qui donc effectivement répond à ce besoin pour des personnes qui n'ont pas les moyens financiers de souscrire à une complémentaire Santé. C'est un dispositif qui peut s'appeler également mutuelle d'Etat. Il suffit pour cela, si vous êtes bénéficiaire de la CMU, de vous présenter à la CPAM qui vous donne la liste de l'ensemble des mutuelles qui souscrivent à ce dispositif et il n'y a même pas de déduction, aucune cotisation n'est perçue et les prestations en revanche sont bien versées.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN !

M. VALENTIN : Si je comprends bien la réponse de Mme RABIH, cela veut dire que l'année précédente on a versé des subventions pour rien parce qu'elles sont inutiles selon ce qu'elle vient de me dire.

M. le Maire MEYER : C'est un peu court comme réflexion.

Mme VALENTIN : Ce qui veut dire aussi que la réponse que vient de me faire Mme RABIH n'est pas une bonne réponse.

Mme RABIH : Je vais simplement la compléter. Je crois que M. BAUMULLER vous a effectivement donné l'aspect pédagogique qui avait été souhaité dans le cadre de ce dispositif, c'est-à-dire effectivement de sensibiliser un public à prendre en charge sa propre complémentaire. Il semblerait effectivement, au vu des chiffres qui viennent de vous être exposés que ce dispositif n'a pas été suffisant, certainement. Je dis bien certainement, parce qu'il venait en plus d'un dispositif étatique déjà mis en place.

M. le Maire MEYER : M. LECONTE !

M. LECONTE : Merci, M. le Maire. Je voudrais revenir un peu sur les indicateurs de suivi puisque effectivement à plusieurs reprises Victorine VALENTIN et moi-même avons demandé lors des Commissions Municipales traitant de ce sujet quels étaient les critères d'évaluation et jusqu'à présent nous ne les avons toujours pas eus. Vous allez peut-être nous les fournir mais c'est un peu tard. On aurait bien voulu les avoir là, aujourd'hui, dans le rapport.

M. le Maire MEYER : M. BAUMULLER !

M. BAUMULLER : Sur la Mutuelle Santé et le fait qu'on aurait payé pour rien l'année dernière, effectivement il existe la CMU et la CMU complémentaire. Cela dit, une des missions premières de l'animateur et du coordinateur de l'Atelier Santé Ville qui travaillent sur la Ville de Colmar, c'est aussi de permettre à des gens de rentrer dans le système CMU et c'est fait tous les ans. L'année dernière je n'ai plus le chiffre exact en tête mais c'était un chiffre relativement important, puisqu'il y a à Colmar des gens qui ne savent effectivement pas qu'on peut bénéficier d'une sécurité sociale gratuite quand on n'a pas les moyens d'en avoir et ça aussi c'est une réalité.

Après, sur les critères d'évaluation, M. LECONTE, vous avez sur le site de la Ville de Colmar un certain nombre de données : vous avez la fiche d'indicateur, pour les associations qui veulent répondre à l'appel à projets,

puis vous trouvez sur le site de la Ville l'appel à projets qui donne déjà un certain nombre d'éléments en terme d'actions et sur les points précis qui correspondent vraiment à l'appel à projets, vous avez le dossier administratif avec sur les fiches actions, l'ensemble des données qui concernent les évaluations et comment l'association pense elle-même à s'auto-évaluer puisque le principe d'évaluation ça ne doit pas être une contrainte qui intervient en fin d'action mais plutôt un rail, un guide, sur lequel on s'appuie durant toute l'action pour essayer d'arriver correctement au bout. Et vous avez également sur le site de la Ville de Colmar, la fiche de suivi d'indicateur qui est la fiche qui elle est exclusivement demandée par « ACCESS », donc l'Etat, mais qui nous sert aussi pour suivre ces dossiers.

M. le Maire MEYER : Et au final, M. LECONTE, après le résumé de tous les paramètres à la décision évoqués par M. BAUMULLER, il y a quelques critères qui l'emportent : d'abord l'intérêt social de l'action proposée, deuxièmement l'expérience de l'association qui porte le dossier, troisièmement également le bilan de ladite association les années précédentes et quatrièmement savoir ce que fait l'Etat au regard de telle ou telle action proposée.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé. Merci M. BAUMULLER.

III – 368 Participation de la Ville à la réalisation de locaux associatifs au profit de l'Union des Affaires Culturelles Franco-Turques et de l'Association Culturelle et Islamique de Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN !

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. J'aurais quelques questions par rapport à cette association « Union des Affaires Culturelles Franco Turques » dont le but, si je ne m'abuse est l'éducation des jeunes turcs. Nous croyons savoir que c'est cette association qui était à l'origine porteuse du projet d'internat dans l'ancien Hôtel de la Fecht. Cependant, c'est une autre association qui a obtenu le 23 novembre la subvention d'équipement, une association qui s'appelle Association Socio Culturelle des Peuples Européens de Colmar. Elle a obtenu à l'époque 15 % du coût des travaux, soit 11 914 €. M. FRIEH avait osé le rapprochement avec les internats d'excellence. Je dis « osé » parce qu'il avait lui-même dit en préambule que la comparaison était peut-être un peu forcée. Nous avons aujourd'hui quelques questions encore. Est-ce que vous connaissez le lien entre les deux structures et les deux projets : celui du n° 1, rue de la Fecht qui est entamé et celui du 73, rue de la Fecht ? L'association pour laquelle on nous présente un rapport ce soir est-elle ouverte à tous les Colmariens ou réservée à la Communauté Turque ? Dans les deux cas, les associations disent vouloir assurer des animations en faveur de jeunes. Le terme reste vague et nous aimerions des précisions. Est-ce que vous savez s'il s'agit

d'enseignement laïque ou religieux, d'activités sportives, de pratiques culturelles ? Est-ce que vous pouvez nous dire si les activités sont mixtes ou non ? Pouvez-vous nous dire également si l'adresse citée dans la délibération est celle de l'association ou celle où auront lieu les travaux ? Les travaux font-ils l'objet d'un appel d'offres, d'une mise en concurrence pour la réalisation des chantiers ? Il nous semble que ce serait un minimum pour garantir la transparence. La Ville elle-même ne s'est pas exemptée de ce devoir de transparence et de mise en concurrence alors même que la LME l'en dispense lorsqu'il y a des travaux d'un certain montant. D'un autre côté, savez-vous, puisqu'on parle de montant, qui sont les autres financeurs ? Il faut qu'on trouve 400 000 € encore, en face des 100 000 € que va verser la Ville.

Nous avons aujourd'hui une question qui fait apparaître que les sommes affectées au Contrat Urbain de Cohésion Sociale doivent assurer des actions sur cinq champs prioritaires dont la réussite éducative et citoyenne alors que des sommes proportionnellement plus importantes sont investies dans des équipements matériels. Nous déplorons une politique de la Ville qui est davantage soucieuse de requalifications physiques que de développement social. Il nous semble qu'un nouvel arbitrage pourrait être rendu pour que les subventions soient employées plus efficacement à renforcer les moyens, par exemple de soutien scolaire ou d'accès à la santé -j'y reviens- qui sont accessibles à tous.

En conclusion, et compte tenu de ce que je viens de dire, nous souhaitons les réponses aux questions et nous souhaitons un vote séparé pour les deux associations pour lesquelles les subventions sont demandées afin de pouvoir nous prononcer séparément sur ces deux subventions. Merci beaucoup.

M. le Maire MEYER : M. GREINER !

M. GREINER : Merci, M. le Maire. Trois remarques sur ce rapport :

- la première fait référence aux objectifs. On parle de l'animation, or sur Colmar, vous devez connaître le nombre d'animations qui existent. Pour les animations d'été, il y a des éducateurs de la Ville qui font des animations, le Centre Europe fait des animations, plus de deux cents associations développent des actions au niveau de la culture, au niveau des arts et au niveau du sport. Beaucoup de structures permettent donc de développer ce lien social.
- la deuxième remarque porte sur les investissements. Nous avons, il n'y a pas longtemps, il y a à peu près un an, inauguré une salle des familles. Il y a en plus sur le territoire de Colmar un certain nombre de salles à la disposition de toutes les associations. Je pense que les 130 000 € que nous souhaitons voter ce soir seraient peut-être très bien utilisés pour améliorer les autres salles.
- La troisième remarque me laisse dans l'expectative. En effet, il n'y a pas longtemps, dans l'Alsace de vendredi dernier, vous avez pu voir que le Consul chargé de l'éducation au niveau du Consulat turc à Strasbourg ainsi que l'enseignant qui développe la culture turque à Mulhouse,

prônent en définitive que l'enseignement et que tout ce qui se rapporte à la culture turque soit développé au sein soit de l'école, soit d'associations. Ensuite, il y a à peu près trois mois, un rapport publié dans Le Monde fait état de ce qu'une association qui est dirigée par un Iman Fetula Gülen, exilé depuis 11 ans aux Etats Unis, dispose d'un matelas sur le monde évalué à peu près à 26 milliards de dollars, et que cette confrérie s'applique à mettre en place des réseaux basés sur, ce qu'ils mettent entre parenthèses, des écoles. Et pour faire ces réseaux, ils s'appuient particulièrement sur la communauté franco turque.

Compte tenu de ces trois remarques et sans vouloir entamer un débat, je pense que le respect de la différence ne doit pas mener à un communautarisme. On ne peut pas défendre, à la fois, à mon sens, un différentialisme et l'intégration dans une société.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD !

M. DENECHAUD : M. le Maire, chers Collègues, mon intervention ira aussi dans le sens des interventions précédentes. J'aurais aussi envie de demander quelles animations sont prévues concrètement pour l'Union des Affaires Culturelles Franco Turques de Colmar. J'aimerais avoir un peu plus de précision là-dessus. J'ai déjà eu l'occasion de demander ça lors du dernier conseil municipal à l'occasion du rapport qui concernait les associations chrétiennes essentiellement. C'est la même chose. Qu'il s'agisse d'associations communautaires ou à vocation religieuse, je pense que la Ville, notamment quand elle verse une subvention aussi importante que celle-ci, devrait obtenir en contrepartie une garantie d'ouverture et de mutualisation des équipements qui sont subventionnés, c'est-à-dire la garantie que les locaux puissent aussi servir à des associations du quartier. On peut prioriser les usages ensuite pour que les usages communautaires priment éventuellement mais que les locaux soient utilisés au maximum pour des activités qui concernent tout le quartier et pas que pour une communauté ou une autre. Ces communautés ont toute liberté d'avoir des locaux privés mais à partir du moment où la Ville finance, et surtout aussi substantiellement, je pense qu'on devrait avoir une ouverture en contrepartie.

M. le Maire MEYER : M. l'Adj. FRIEH !

M. l'Adj. FRIEH : M. le Maire, chers Collègues, il s'agit de débats et même si peut-être cela risque d'être un peu long, il faut revenir quand même sur les problèmes de fond. Il y a une suspicion de favoriser du communautarisme en la matière, c'est clair, c'est évident, c'est exprimé. Or, il faut savoir qu'il faut faire un choix entre l'intégration et le communautarisme. Le choix est clair, c'est la visée de l'intégration qui est privilégiée. Seulement, il faut savoir aussi qu'il ne peut pas y avoir d'intégration s'il y a acculturation. Il y a acculturation quand les membres d'une communauté issue d'origine étrangère n'ont pas le sens de leur culture d'origine. Dans ce cas ils s'intègrent d'autant moins bien dans une culture nouvelle dans laquelle ils vivent effectivement. C'est un fait reconnu, on ne peut rencontrer l'autre que quand on sait bien déjà qui l'on est soi-même. Ça je crois que l'on peut continuer de débattre sur ce sujet-là

et si la Ville de Colmar fait le choix de soutenir en effet des activités culturelles proposées par des associations dont les membres sont d'origine étrangère, c'est bel et bien pour leur permettre d'asseoir solidement un fond culturel d'origine sur lequel ils peuvent bâtir les éléments d'une culture intégrée qui est la rencontre de l'autre. Ça, c'est quelque chose de choisi de soutenir à Colmar et nous le faisons sous cette forme-là. Maintenant, il y a un certain nombre de questions de détail qui se posent encore à ce sujet quant aux garanties par exemple de permettre à d'autres Colmariens que les membres de ces associations de fréquenter ces lieux. C'est bien entendu une exigence que nous avons vis-à-vis de ces associations-là, contractuellement de plus, de façon à ce qu'effectivement cela serve aussi d'autres Colmariens s'ils souhaitent fréquenter les associations qui sont mentionnées ainsi que leurs activités. On a vu récemment, là encore, avec la Fête des Enfants proposée dimanche dernier, il y a une semaine, à quel point ces associations sont effectivement dynamiques et proposent autour des animations pour l'enfance, des choses très intéressantes qui sont de l'ordre culturel : des danses folkloriques, des chants, des poésies, etc. Là il y a quelque chose qui se construit effectivement sur une dynamique et qui est dans le but de permettre à chacun de se construire pour pouvoir rencontrer l'autre.

Alors il est question là de subventions d'équipements, ce ne sont pas des subventions de fonctionnement. C'est donc à distinguer très nettement de ce qui vient d'être présenté sur le CUCS.

Quant aux appels d'offres, ce sont les associations qui construisent. Elles ne sont pas soumises à ma connaissance à l'obligation de procéder par appel d'offres. La mairie subventionne. Ce sont les associations qui construisent. C'est privé. A partir de ce moment-là, elles ne sont pas soumises à cette législation-là.

L'équipe d'activité, j'en ai parlé.

Les relations entre cette association et celle qui propose un internat : ce sont deux associations différentes qui sans doute ont des rapports entre elles mais qui sont implantées l'une et l'autre sur des lieux très différents et à des adresses différentes.

Autre question posée : oui on a la garantie de l'ouverture aux autres. Je crois qu'il y a fondamentalement aussi quelque chose qu'il faut prendre en compte ; un des devoirs d'un maire d'une ville, c'est de favoriser une communauté première, c'est la communauté des Colmariens en l'occurrence et en proposant ces soutiens à ces associations-là qui proposent à leur jeunesse des activités diverses et variées, j'en ai parlé, la mairie de Colmar propose tout simplement de soutenir tout ce qui peut se faire au niveau de l'animation en direction des jeunes. C'est ouvert à tout le monde. A partir de là, je crois que nous avons tous intérêt, pour assurer justement ce fond de cohésion sociale, à soutenir des associations qui font preuve de ce dynamisme-là.

M. le Maire MEYER : Je suis totalement enclin d'aller dans le sens proposé par Mme VALENTIN pour séparer les deux votes. Cela ne me gêne pas, puisque nous aurions pu avoir deux rapports différents. Cela est sans

incidence. Je vous propose donc l'acceptation de l'intervention sous le chapitre A. Qui est pour ? Qui est contre ? Une voix contre. Qui s'abstient ? Donc deux abstentions. Je propose l'intervention préconisée sur le chapitre B. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Donc une voix contre. Merci.

III – 369 Fusion administrative des écoles maternelle et élémentaire Pfister pour la création d'une école primaire.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT !

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. Mme l'Adjointe, les arguments que vous nous proposez pour accepter la fusion des écoles Pfister me laissent perplexe. Vous nous parlez d'une meilleure efficacité pédagogique en faveur des élèves sans qu'on sache en quoi celle-ci serait effectivement améliorée. Votre deuxième argument est la meilleure efficacité administrative. Mais est-il vraiment évident que le travail effectué aujourd'hui par deux personnes sera meilleur demain lorsqu'il ne sera plus effectué que par une personne ? Le troisième argument porte sur une cohérence éducative accrue au sein de la communauté éducative. L'école maternelle est une spécificité française à l'accueil des enfants avant l'âge légal d'obligation scolaire et ses résultats sont reconnus par tous les pédagogues. Le travail en maternelle est très différent de celui en élémentaire. Cela ne changera pas avec une fusion administrative des deux établissements. Le dernier argument repose sur une facilitation du travail des services municipaux concernant la scolarité des enfants. Je ne pense pas que ce soit un argument à avancer. C'est à l'enfant d'être au centre du système éducatif et c'est à lui qu'il faut penser lors de l'organisation de sa scolarité. Si ces arguments que vous avez proposés ne m'ont pas convaincu, il en est d'autres qui n'ont peut-être pas été dits. Dans un contexte où les réformes de l'Education Nationale n'ont d'autre but que de faire des économies tant en fonctionnement qu'en personnel, la fusion des établissements scolaires que vous nous soumettez s'y inscrit complètement. Cette fusion fait penser à la création d'EPEP, d'établissement public d'enseignement primaire, d'autant plus que dans le cadre de sa mission parlementaire, Frédéric REISS l'évoque et souhaiterait les expérimenter, après leur rejet par l'ensemble de la communauté éducative en 2004 et 2007. Dans un climat où les enseignants craignent la disparition des écoles maternelles, où des ministres imaginent que les enseignants de maternelles changent les couches des élèves, alors qu'ils travaillent énormément, la disparition de l'école maternelle Pfister n'est pas une bonne nouvelle. Les liens de confiance qui se créent entre les enseignants, le Directeur et les parents, en maternelle, se font en grande partie au moment où les parents cherchent leurs enfants. En cantonnant le directeur à des tâches administratives de deux écoles, on aboutira à un résultat opposé à ce que vous citez dans ce rapport. Nous nous opposerons donc à ce rapport.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN !

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Au risque d'être redondante, je tiens également à prendre la parole sur ce point.

M. le Maire MEYER : Mais personne n'a rien dit, Madame !

Mme VALENTIN : Mais je préviens. Je sais que je vais être redondante sur certaines choses, mais je ne vais pas m'en priver.

M. le Maire MEYER : Puisque c'est vous qui le dites !

Mme VALENTIN : Oui je le dis. Je préviens. Cette fusion répond à une demande de l'Inspection de l'Education nationale, qui motive la fusion par la « continuité pédagogique améliorée au bénéfice des élèves », je cite, et précise que cela « n'entraînera », et je cite à nouveau, « aucun changement quant à la comptabilisation des élèves ». Fin de citation.

Alors « comptabilisation » : est-ce que ce n'est pas là le maître-mot de cette demande ? En réalité, les écoles ont aujourd'hui des problèmes de recrutement de directeur. Le directeur de l'école fusionnée aura une surcharge de travail qui entraînera une décharge. Mais celle-ci sera-t-elle suffisante pour gérer correctement la nouvelle entité et surtout sera-t-elle définitive ? Par ailleurs, est-ce qu'il y a eu concertation ? Le Conseil d'Ecole a-t-il été réuni pour le projet de fusion ? En ayant l'avis des équipes éducatives et des parents d'élèves, nous pourrions émettre un avis circonstancié. Sans l'avis de tous les partenaires, équipes éducatives et parents, il nous semble difficile de prendre position.

Enfin, les critiques récentes sur la maternelle (déclaration du Ministre, projet de jardin d'éveil pour les deux-trois ans, accueil des tout petits) soulèvent l'inquiétude des enseignants et des parents qui y voient une remise en cause des missions de la maternelle. La maternelle a des spécificités. On ne gère pas et on n'enseigne pas en maternelle comme en élémentaire. De plus, il faut, en maternelle, gérer du personnel communal.

Pour finir, je dirais que l'école est au service de nos enfants. Nous sommes là en tant qu'élus pour protéger ce service et non pour appliquer les décisions prises par l'Inspection Académique qui applique elle-même les décisions du Gouvernement consistant à réduire le coût des services publics. Nous demandons le report de ce point à la rentrée scolaire 2010/2011 après que le conseil d'école ait rendu son avis. En l'état actuel, nous nous opposons à cette fusion.

M. le Maire MEYER : Mme l'Adjointe UHLRICH-MALLET !

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : Merci, M. le Maire. Je ne peux pas vous répondre à la place de l'Education Nationale, de Mme SAVOURET ou de M. RIBER et je pense qu'il ne faut pas non plus faire de procès d'intention et faire le débat ici sur des réformes de l'Education Nationale dans la mesure où on n'en connaît pas encore le contenu s'il s'agit de l'école maternelle et je pense que ce n'est pas le lieu. Ce qui nous intéresse, nous, c'est avant tout l'intérêt des élèves colmariens, des enfants dans les écoles. Je pense que c'est ce qui prime en tout dans la ville et aux services. Alors pourquoi répondre favorablement à ce projet de fusion ? Eh bien

aujourd'hui, dans l'école maternelle/élémentaire Pfister, il y a une directrice et un directeur qui ne sont pas à temps complet en tant que directeur puisqu'ils assument également des fonctions d'enseignant. Ils n'ont pas de décharge. Dans la mesure où il y a une fusion qui est réalisée, on est à plus de quinze classes et à partir de quinze classes un directeur peut avoir une décharge à temps complet. Et je sais, parce qu'il y a d'autres directeurs et directrices à Colmar qui sont concernés, que lorsque nous avons un directeur à temps complet, vous savez que les tâches sont extrêmement importantes et pas seulement administratives, mais aussi pédagogiques, pour monter des projets d'école, les suivre et soutenir les enseignants. Eh bien, moi, je constate que quand un directeur a une décharge à temps complet, il peut consacrer beaucoup plus de temps justement à soutenir ses collègues enseignants et à monter des projets d'école. Les écoles sont souvent dynamiques avec un seul directeur ayant une décharge à temps complet. Ensuite, de manière plus pratique, je pense que la direction unique permet une véritable mutualisation des moyens. Je parle par exemple des BCD, des prêts, des salles communes, qui peuvent être utilisées, je suis désolé de le dire, mais ça marche mieux quand on a une direction unique parce que les enfants vont plus facilement de la maternelle à l'élémentaire et inversement, il y a plus d'échanges que lorsqu'il y a deux directions séparées. Voilà, pour toutes ces raisons, mes chers collègues, je pense que nous devons répondre favorablement à ce projet de fusion d'écoles.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN !

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Je n'ai pas eu de réponse à la question concernant la consultation du Conseil d'École. A-t-elle eu lieu ?

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : Ce n'est pas prévu dans les textes de l'Education Nationale.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD !

M. DENECHAUD : Mon intervention concerne également les avis des Conseils d'Ecoles. Je voterai ce rapport parce que je suis sensible à l'argument de Mme l'Adjointe que j'avais déjà entendu en commission, à savoir la décharge complète du futur directeur, mais j'aurais quand même aimé avoir un avis un peu plus formel des deux conseils d'écoles respectifs.

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT !

Mme KLINKERT : Merci, M. le Maire. Notre groupe va s'abstenir sur ce rapport. Nous comprenons tout à fait les questions de fond qui peuvent amener à la décision de la fusion administrative de l'école maternelle et élémentaire. Par contre, sans avoir d'éléments de négociations par rapport aux conseils d'écoles, nous estimons ne pas pouvoir nous prononcer quant à cette décision et nous nous abstiendrons donc.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT !

M. HILBERT : Je voulais simplement rappeler que les décharges ne sont pas soit complètes, soit inexistantes. Elles sont progressives en fonction du nombre de classes et des établissements. Si la population des élèves

diminue dans cette zone, il y aura moins de classes et la décharge ne sera plus complète de toute manière. Et des échanges de BCD et de salles communes existent déjà. Je veux prendre comme exemple l'école WALTZ ou d'autres écoles où il y a déjà des échanges. Par contre dans votre rapport vous dites qu'il y a une continuité pédagogique entre les maternelles et la primaire s'il y a un seul établissement. Alors j'aurais aimé savoir si l'école Pfister élémentaire ne recrutait que dans l'école maternelle Pfister ou est-ce qu'elle avait des élèves qui venaient d'autres écoles maternelles, auquel cas il y aurait, d'après vos arguments que je conteste, une différenciation entre les élèves des écoles maternelles qui iraient à Pfister ?

M. le Maire MEYER : Est-ce qu'il y a quelque chose à ajouter ?

Mme UHLRICH-MALLET : Je pense tout simplement que l'école Pfister est une école qui monte en puissance notamment avec l'ouverture du site bilingue et je pense que c'est une bonne idée d'avoir un recrutement qui ait le profil pour développer des échanges bilingues, mettre en place notamment une classe jumelée avec une école de Fribourg, c'est ce que je suis en train de faire avec Nicole COURATIER. Voilà. Je pense qu'il y a donc notamment un projet pédagogique qui est celui du bilingue, qui est bien sur la maternelle et sur l'élémentaire. Et concernant le découpage de Pfister, on l'a effectivement redécoupé de manière à conforter l'école Anne Frank, ce qui fait qu'à partir de la rentrée, il n'y aura plus d'enfants d'Anne Frank qui iront à Pfister mais ils resteront sur Anne Frank de manière à mettre en cohérence justement les secteurs avec les écoles. Et à Waltz, vous avez dit qu'il y avait mutualisation mais je crois qu'à Waltz il y a une décharge totale pour la direction.

M. le Maire MEYER : J'ajoute, qu'il y a une quinzaine de jours, nous avons rencontré les directeurs d'école dans cette même salle. La question a été abordée sans qu'elle ait suscité une réaction quelconque. Je fais donc également confiance au personnel enseignant.

La proposition est mise aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention. Le rapport est adopté avec trois oppositions et sept abstentions.

III - 370 Subventions pour l'Université de Haute Alsace au titre de l'année 2010.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

III – 371 Subventions de fonctionnement 2010 aux associations et établissements oeuvrant dans le domaine de la petite enfance.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. WAGNER !

M. WAGNER : Merci, M. le Maire. Bien sûr nous allons adopter ce rapport. Néanmoins, j'aimerais poser deux-trois questions : quelle est la situation actuelle au niveau de la petite enfance au niveau de la Ville de Colmar ? Y a-t-il des demandes non satisfaites et comment est-ce que nous allons répondre à ces éventuelles demandes non satisfaites ? Je constate également que ces subventions sont stables d'une année sur l'autre. Et enfin, la dernière question concernait la crèche d'entreprise privée qui se situe Place du Capitaine Dreyfus. Est-ce que la Ville intervient dans ce dossier et de quelle manière ?

Je voudrais également profiter de ma première prise de parole pour dire que nous sommes réunis ce soir pour débattre sur un certain nombre de dossiers inscrits à l'ordre du jour, dossiers importants, comme l'attribution d'aides dans le cadre du CUCS mais force est de constater que l'actualité est ailleurs. Est-ce une malice ou une volonté de la part du Maire que d'avoir voulu porter sur la place publique ce week-end trois dossiers-phares à travers la presse ? Est-il encore utile de se réunir en Conseil Municipal ? Est-ce que les membres du groupe Majoritaire découvrent comme nous les projets –que dis-je, les décisions du Maire- à travers la lecture des journaux ? Puisque le débat est ouvert, et si vous le permettez, M. le Maire, je souhaiterais apporter ma contribution et celle de mon groupe à ce débat. De quels dossiers s'agit-il ?

Premièrement, la percée des nénuphars : je constate avec intérêt, étonnement et soulagement que vous souhaitez revenir sur le projet initial. En effet, et je cite toujours ce que la presse a relaté, cette percée s'arrêterait Chemin de la Speck. C'est déjà un retrait par rapport au projet initial. Cependant nous restons fermes sur notre proposition à savoir à renoncer à cette percée. Encore un petit effort, M. le Maire. Nous restons persuadés qu'il serait vraiment dommage de porter atteinte à l'environnement de la promenade le long de la Lauch en construisant un pont permettant le franchissement de ce cours d'eau par les véhicules. Ce n'est pas seulement le poumon d'un quartier mais de toute la ville. Vous affirmez, à propos de la cohabitation entre les cyclistes, les piétons, les automobilistes, que vous verrez à l'usage et que vous trouverez une solution si la gêne est importante. Mais quel type de solutions ? Nous pensons également –et je pense que vous en êtes d'accord- qu'il faut absolument relancer le débat, le projet du contournement sud de Colmar.

Le deuxième dossier concerne l'aménagement de la Place de la Montagne Verte. Nous prenons acte de l'évolution de ce dossier que nous appelons de nos vœux depuis quelques temps déjà. Par rapport toujours

aux informations parues dans la presse, nous nous posons la question de savoir s'il est vraiment opportun de procéder à des travaux à hauteur de 4,5 M€ sur un gymnase vieux de trente ans. Ne faudrait-il pas construire un nouveau bâtiment ? N'aviez-vous pas prévu, lors de la campagne électorale, la construction d'un nouveau gymnase sur le site du Grillenbreit ? D'autre part, plutôt que de se contenter d'une simple étude technique sur l'ensemble Montagne Verte/Place du Deux Février, ne faudrait-il pas procéder à un concours urbanistique ? C'est en développant les réflexions que nous arriverons à élaborer un projet d'ensemble sur ce dernier site non aménagé, à proximité du centre-ville.

Enfin, dernier dossier, l'avenir de l'aéroport. Et là, surprise, l'objectif n'est pas de provoquer une rupture d'exploitation de l'aéroport. Je dis bravo ! Le fossoyeur d'il y a cinq ans de cet outil structurant en devient ainsi le sauveur définitif. (Protestations dans la salle) Sans vouloir reprendre les diverses péripéties de ces dernières années sur ce dossier, je dirais simplement que le bon sens a prévalu, que ma proposition de partage de ce terrain entre activité économique et activité aéroportuaire a bien été mise en place. Ceci est pour nous l'essentiel, pour les Colmariens, et pour tout le bassin de vie.

Et je pourrais conclure à travers ces trois dossiers par une citation que j'ai lue récemment de Victor Hugo : « le parti vainqueur vit qu'à la condition de faire ce que le parti vaincu avait proposé ».

J'ajouterais pour terminer que je suis particulièrement heureux – encore une information parue dans la presse de ce matin- de l'obtention de la Légion d'Honneur par M. Willy LIEBHERR, qui lui sera remise, semble-t-il, par le Président de la République. Nous avons proposé que M. Willy LIEBHERR reçoive la Médaille d'Honneur de la Ville de Colmar, compte tenu de l'implication depuis cinquante ans de cette famille dans la vie économique et sociétale de Colmar, de préférence par exemple à la médaille de M. Alain DELON. Je constate que M. Willy LIEBHERR a la reconnaissance de Paris mais a plus de difficultés à être reconnu à Colmar.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD !

M. DENECHAUD : J'interviendrais essentiellement sur le problème des crèches mais il est vrai, pour répondre rapidement à Roland WAGNER, que quand je vois la presse, je me demande parfois si je fais encore partie de ce conseil parce qu'on découvre des choses. C'est bien mais on nous parle de choses très hypothétiques à l'avance quand même de temps en temps, ou pas du tout, mais quand même parfois, et puis d'un seul coup on découvre que c'est décidé. On ne sait pas par quelle décision. On ne sait pas où elle a été prise. Ce sont des décisions d'urbanisme à plusieurs millions d'euros que le Conseil Municipal n'a pas vraiment validées.

Concernant la place de la Montagne Verte, on se demande à quoi a servi la COLOSS, la commission consultative qui était chargée d'étudier le dossier.

Et puis pour la percée des Nénuphars, je réitère la position que j'ai déjà pu tenir plusieurs fois, c'est qu'il ne saurait y avoir de pont à cet

endroit tant que le boulevard urbain Sud ou à défaut le barreau sud ne sera pas finalisé et que le projet ne sera pas assuré et garanti parce que sinon ça ne sera pas une voie de desserte locale comme l'a exigé le Commissaire Enquêteur.

Maintenant pour les crèches, j'avais entendu que plusieurs crèches, en particulier une, avaient des problèmes de locaux, notamment parce que les locaux sont trop exigus ou les loyers trop chers ou les deux. Je sais que certaines villes achètent des locaux et les louent à tarif préférentiel aux associations qui gèrent les crèches. Est-ce qu'on ne pourrait pas développer cette formule à Colmar pour alléger un peu les charges des crèches en les aidant en nature ? Et puis de manière générale il y a quand même encore des listes d'attente, les places sont encore insuffisantes. Donc, je proposerais clairement de supprimer la prime à la naissance, celle que vous appelez « un arbre, un prénom », la soi-disant prime environnementale, et de la réinjecter totalement pour les crèches.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT !

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. Je voulais juste en profiter puisqu'on parle de la percée des Nénuphars. Je voulais savoir si vous pouviez répondre à la question que je vous avais posée la fois précédente quand on a étudié le Budget 2010 à savoir la question concernant une décision modificative du budget. Vous aviez supprimé une ligne concernant le pont des Nénuphars de 760 000 €. Vous m'aviez dit que ce n'était pas à l'ordre du jour et que vous me répondriez quelques semaines plus tard. Alors est-ce que ce sera ce soir-là ?

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN !

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Tout simplement, concernant les subventions aux associations et établissements qui oeuvrent dans le domaine de la petite enfance, moi, je vais rester très pragmatique. Elles n'augmentent pas, ce qui veut dire tout simplement qu'elles diminuent puisqu'il y a une inflation, que le coût de la vie augmente, y compris pour les associations et que la hausse de la valeur du point d'indice du personnel pour 2009, augmente sensiblement les charges. La plupart de ces associations sont donc aujourd'hui financièrement dans l'orange foncé, voire le rouge. L'une d'elles a été contrainte de vendre un immeuble. Moi, je propose par conséquent que les subventions soient augmentées de 1,2 %, ce qui représente l'inflation 2009 et ce qui représente très concrètement 8 646 € de subventions supplémentaires. Au vu des services rendus par les associations à la Ville, on peut considérer que cette augmentation est tout à fait raisonnable et j'espère que vous pourrez l'appliquer. Merci beaucoup.

M. le Maire MEYER : Mme l'Adjointe UHLRICH-MALLET !

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : D'abord le fait que je regrette que mon point soit complètement kidnappé par d'autres sujets... La politique de la petite enfance, c'est important !

M. le Maire MEYER : Ne vous plaignez pas ! C'est la démocratie...

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : C'est le point divers normalement. Si M. le Maire ne le dit pas, je le dis. Il y a normalement des points divers pour traiter des sujets qui ne sont pas à l'ordre du jour. Voilà ! Je pense donc que cela aurait été bien venu de faire le débat sur la percée des Nénuphars ou autre au point divers.

M. le Maire MEYER : Non ! Demander à intervenir sous « divers », cela condamnait les intervenants à donner le motif de l'intervention. Donc, je me mets à leur place. Jouer la surprise pour venir dans la petite enfance avec les Nénuphars, moi, ça ne me gêne pas du tout !

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : Mais je ne sais pas si la qualité du débat en est gagnante. Enfin bref ! Pour en revenir à la petite enfance et répondre à vos demandes :

Première demande, est-ce que les places sont satisfaites sur les structures collectives à Colmar ? Je pense qu'il faut distinguer d'une part les structures publiques municipales et les structures associatives. Aujourd'hui nous votons les subventions dans les structures associatives. Pour faire un point complet sur Colmar, je peux vous dire que nous arrivons à répondre à toutes les demandes de parents des bébés. On remplit donc nos structures collectives avec les bébés lorsqu'ils ont trois mois et on fait le plein jusqu'à ce qu'ils rentrent à l'école maternelle. On répond donc à toutes les demandes à ce niveau-là. Par contre, il peut arriver que lorsqu'une famille déménage, et arrive à Colmar avec un enfant d'un an et demi, il n'y ait pas de place, pour arriver à prendre cet enfant. Oui, on répond à la demande des bébés mais il peut arriver qu'il y ait quelques personnes en liste d'attente quand les enfants ne rentrent pas directement à l'âge de trois mois.

Concernant la crèche d'entreprise. Ce n'est plus une crèche d'entreprise. Les entreprises ne se sont pas engagés à ses côtés et ça a été transformé en deux micro-crèches et le système de fonctionnement des micro-crèches ne nécessite pas d'intervention publique parce que c'est la CAF qui prend intégralement en charge, avec bien sûr les familles, le fonctionnement de ces micro-crèches, dont celle qui est place du Capitaine Dreyfus.

Ensuite concernant les problèmes de locaux d'une des structures que nous subventionnons ce soir, nous attendons la nomination de la nouvelle direction de cette équipe pour reprendre, si elle le souhaite, le dossier avec elle. Aujourd'hui, je n'ai pas été sollicitée. Donc, pour l'instant, on va dire que ce n'est pas d'actualité.

Sur le montant des subventions versées et le fait qu'il n'y ait pas eu d'augmentation cette année, je vous rappelle qu'on est quand même en période de restriction et en tout cas on se sert la ceinture partout. Les associations font la même chose. Malheureusement, du fait de l'augmentation du chômage, il y a des familles qui ont retiré leur enfant des crèches, puisque les parents n'ont plus forcément de travail. On va donc dire que tout le monde se sert la ceinture aujourd'hui et je n'ai pas, moi, été sollicitée par une des associations qu'on finance au motif que le maintien de la subvention sur ce qu'il y avait l'année dernière, le maintien de nos

engagements, leur posaient un problème à part une qui a effectivement des soucis financiers mais qui n'a rien à voir avec la période récente, qui sont bien antérieurs et qui sont en train de se régler. Je pense que cela ne posera pas de problèmes. Mais si ça devait en poser, ces associations ne manqueraient de venir nous solliciter. Tel n'est pas le cas aujourd'hui.

M. le Maire MEYER : Merci. M. LECONTE !

M. LECONTE : Merci, M. le Maire. Je voudrais revenir un peu sur les dossiers de la Montagne Verte et de la percée des Nénuphars...

M. le Maire MEYER : Non, non, non... nous ne sommes pas dans le sujet !

M. LECONTE : Je reviens, j'ai droit quand même à la parole, puisque nous n'avons effectivement pas pu l'inscrire au point « divers » pour en débattre ce soir étant donné que les articles dans la presse n'ont paru que le samedi matin ou que le dimanche. Nous nous exprimerons donc dans les prochains temps au cours d'un point presse pour exprimer notre position sur des deux dossiers.

M. le Maire MEYER : Mais bien sûr... très bien ! M. le premier Adjoint !

M. l'Adj. HEMEDINGER : M. le Maire, chers Collègues, j'aimerais reprendre les choses un peu de façon chronologique puisqu'on nous accuse d'avoir fait des effets d'annonces sans concertation préalable, sans jamais n'avoir parlé des dossiers. M. WAGNER, ce n'est pas juste. Et encore j'utilise « juste » puisque j'aurais pu utiliser un autre mot mais je pèse mes mots. Ce n'est pas juste pourquoi ? Parce que la percée des Nénuphars est tout simplement inscrite dans le PLU qui a été soumis à un vaste débat comme il se doit et qui a été soumis à l'approbation de l'assemblée municipale. Alors, c'est vrai qu'à l'époque, M. WAGNER, vous vous étiez abstenu notamment sur ce point-là mais abstenu, cela veut dire quoi ? Vous n'étiez ni pour ni contre ? Vous vous étiez simplement abstenu. Mais cette percée avait été inscrite au PLU et si elle l'a été, c'était notamment après les conclusions remises par le commissaire enquêteur, qui avaient fait l'objet d'un débat très important entre les différentes associations du quartier, les riverains, les personnes concernées. Suite à ce débat, le commissaire enquêteur avait conclu que cette percée était nécessaire, utile, souhaitable et qu'elle ne dénaturait en rien, je reprends les propos précis tenus par le commissaire enquêteur, l'environnement de ce bout de quartier. Raison pour laquelle nous avons suivi de manière très précise son avis. Nous l'avons également inscrite dans notre projet électoral, ratifié deux fois d'ailleurs par les Colmariennes et les Colmariens alors que vous aviez, de votre côté, un autre projet que vous aviez également soumis aux électeurs, mais que ceux-ci n'ont pas retenu. Vous nous parlez de dénaturation de ce quartier et de problèmes avec les promeneurs qui sont effectivement nombreux le week-end, le dimanche notamment, mais votre projet qui consistait à passer près de la voie ferrée, qui passait sur au moins 500 ou 600 parcelles de terrain dans les Erlen, qui passait sur des micro-lacs, sur un certain nombre de milieux naturels, lui, en l'occurrence dénaturait très profondément la nature. Pour nous, il n'est pas question de dénaturer cette promenade que nous avons inscrite, constituée et créée, que nous avons nous-mêmes aménagée. Cette promenade fait l'objet de

protections toutes particulières là encore dans le PLU. Vous devriez le savoir puisqu'il s'agit d'une coulée verte, d'une trame verte et d'une trame bleue avec des interdictions précises et avec une volonté réelle de protéger cet endroit-là. Alors, si nous avons souhaité réaliser ce projet c'est parce que nous partons du principe qu'il y a effectivement des besoins dans le quartier. Garder la situation actuelle n'est pas acceptable, n'est pas imaginable, il faut améliorer le fonctionnement des relations internes au quartier. Simplement ce que nous souhaitons, c'est de ne pas constituer une voie de transit, raison pour laquelle, après avoir écouté les uns et les autres, et après les avoir entendus, là encore de manière démocratique et parfaitement ouverte, nous avons souhaité ne pas aller jusqu'au bout, comme c'était initialement prévu, c'est-à-dire jusqu'à la route de Bâle, mais de s'arrêter au chemin de la Speck parce que nous voulons que cette voie reste une voie de transit permettant aux gens du quartier d'entrer et de sortir de chez eux. Nous voulons qu'elle s'additionne aux autres voies existantes –je veux parler de l'avenue Clémenceau et de l'avenue Poincaré, également l'Unterer-Traenkweg que nous avons aménagé- permettant aux gens du quartier de circuler sans créer une situation de transit. Nous avons donc opté pour cette solution.

Vous avez également parlé de l'aménagement de la Montagne Verte pour laquelle nous n'aurions pas eu de concertation ni de consultation. Là encore c'est faux puisque cela figure dans notre projet électoral, en page 2, sous le chapitre « un bonheur et une qualité de vie à Colmar », où nous avons évoqué et donc fait ratifier là encore, démocratiquement par les électrices et les électeurs, ce projet d'aménagement de la Montagne Verte. Il s'agit en effet d'un endroit stratégique à nos yeux où il reste encore une possibilité d'intervenir pour améliorer les choses, pour les modifier de manière extrêmement importante et dans le cadre d'un débat, puisque la COLOSS qui a pour but de modifier le règlement du sous-secteur sauvegardé de la Montagne Verte- a permis un vaste débat entre les gens de la Majorité, les gens de l'Opposition puisque vous y êtes représentés, les personnes qualifiées -les architectes-, l'Etat également. Et c'est après de nombreuses réunions, une large concertation, des débats qui ont été très intéressants, je crois pouvoir le dire, que nous avons souhaité mettre en place un schéma qui reste à préciser mais qui reste bien sûr le schéma qui a été annoncé dans l'article de presse auquel vous faites allusion et qui permettra effectivement de dynamiser ce qui est aujourd'hui encore le centre-ville, de le rendre plus attractif par la création de places de stationnement supplémentaires dans l'intérêt notamment du dynamisme commercial de la ville et de l'embellir avec bien entendu aussi un projet d'ensemble concernant la Place du Deux Février, le Marché couvert, le gymnase et le parking de la Montagne Verte. Il s'agit donc bien de grandes consultations.

Vous avez évoqué pour finir –je terminerai par là parce que c'est un point important qui nous tient particulièrement à cœur- le barreau Sud. Oui, nous sommes très attachés à la réalisation de ce barreau Sud parce qu'il permettra là encore de compléter le contournement de Colmar et d'éviter aux véhicules qui n'ont rien à faire dans les quartiers colmariens et

qui ne font que transiter par la ville, d'avoir une possibilité de déplacement. En temps que président du SCOT, j'ai tenu particulièrement à l'inscrire dans les objectifs du SCOT et simplement nous souhaitons que les partenaires qui sont désormais en charge de ce dossier, le fassent avancer comme nous, Ville de Colmar, nous souhaiterions qu'il avance.

M. le Maire MEYER : M. LECONTE !

M. LECONTE : Ce que je voulais dire, M. HEMEDINGER, c'est que nous avons été d'accord en partie sur certaines intentions de votre programme, je veux citer par exemple l'extension du Musée Unterlinden, la transformation de l'ancien IUT en Médiathèque, mais il me semble important que dans les détails, la population colmarienne soit consultée. C'est elle qui est la première concernée. Et nous sommes d'accord sur le fait d'aménager un certain nombre de secteurs, mais il me semble aussi important, de faire vivre la démocratie participative.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD !

M. DENECHAUD : Brièvement, juste sur la méthode, les Colmariens ont ratifié votre programme. Déjà lors d'une élection, quand on vote pour une équipe, on vote pour un programme, ce n'est pas toujours aussi clair, on vote pour les deux. Une population ne ratifie pas un programme, elle vote pour, et quand on fait une profession de foi électorale, on n'est pas aussi précis quant à savoir exactement de quelle manière on va aménager quelque chose. Et on vote sur, en l'occurrence c'était 40, 50 ou 60 propositions, on vote en bloc. Les gens ne votent pas en disant qu'il faut enlever telle ou telle proposition parce qu'elle ne leur plaît pas. On valide pour l'équilibre général d'un projet. Effectivement, les gens ont validé votre projet. Mais cela ne veut pas dire qu'ils valident tout intégralement et chaque arbre que vous allez planter ou ne pas planter. Après, la démocratie vit par ses élections mais entre les élections, elle vit aussi. Elle vit par la démocratie participative. Les Colmariens ne devraient pas être obligés d'attendre six ans pour pouvoir donner leur avis de manière un peu plus importante qu'actuellement. Et puis, cette démocratie vit tout simplement par son conseil municipal. Donc, si ce dernier pouvait être un peu moins souvent contourné, ce serait vraiment bénéfique pour tout le monde.

M. le Maire MEYER : M. BAUMULLER !

M. BAUMULLER : Merci, M. le Maire. C'est juste pour répondre à M. DENECHAUD. En terme de démocratie participative, nous avons mis en place des conseils de quartier dont un qui concerne des équipements dont nous parlons et les différentes commissions qui ont été mises en place dont certaines que vous animez ont évoqué beaucoup de sujets, mais bizarrement ne nous ont jamais apporté la moindre réponse ou la moindre explication sur ces questions précises que vous soulevez maintenant de savoir si l'on fait bien ou pas d'avoir ces projets. Des structures existent, utilisons-les pour ce qu'elles sont !

M. le Maire MEYER : M. HILBERT !

M. HILBERT : Merci. Je ne me souviens pas bien. Dans votre projet municipal, s'agissait-il d'une voie de transit ou d'une voie de desserte ? Il

me semble que c'était une voie de transit, ce n'était donc pas ce pour quoi vous aviez été élu. Il me semble qu'il y a beaucoup de discussions par rapport à ce projet parce que c'est avenue Poincaré qu'il y a beaucoup de circulation et les riverains souhaitent être un peu plus tranquilles à ce niveau-là. Mais ça ne sera certainement pas par la percée des Nénuphars qu'ils vivront une amélioration de leur situation. Par contre, la percée entraînera une destruction du site qui sera irrémédiable pour un avantage très faible. Juste encore une question : pourrais-je avoir la réponse concernant la ligne budgétaire de 760 000 € concernant le pont des Nénuphars ?

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD !

M. DENECHAUD : Juste M. BAUMULLER, si vous étiez venu dans ces commissions, vous sauriez qu'une d'entre elles a beaucoup parlé de la percée des Nénuphars, qu'une autre a permis, notamment sous l'angle du stationnement, de parler en long, en large et en travers, de l'aménagement de la Montagne Verte. Je vous invite donc à venir à ces commissions.

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT !

Mme KLINKERT : J'aimerais simplement vous dire, M. le Maire, que je me pose la question du rôle du conseil municipal. Est-ce qu'il y a encore un sens à nous réunir en cette formation ? Certes, vous aviez, comme nous avons, les différents groupes d'opposition, un projet électoral. Certes, vous avez été élu à la tête de la Ville de Colmar. Mais, certes aussi, nous représentons des Colmariens qui nous ont élus et nous représentons tous, l'ensemble des Colmariens. Je dis bien que nous les représentons et nous sommes donc là pour prendre les décisions qui concernent les grands projets de Colmar. Alors, il nous arrive d'intervenir au moment du vote du budget lorsqu'on voit un grand projet inscrit avec un montant sur une ligne budgétaire et lorsqu'on vous pose la question, vous nous dites qu'il s'agit d'une simple inscription budgétaire et qu'il y aura encore un rapport et qu'on va en rediscuter. Et voilà qu'on découvre ces projets dans les journaux sans qu'il y ait eu pour le moment aucun vote de conseil municipal et qui plus est le week-end qui précède le conseil municipal, ce qui effectivement, selon le règlement intérieur, nous empêche de poser une question sous point « divers » puisque ces questions doivent être posées au plus tard le vendredi qui précède le conseil municipal. Alors quel est le rôle du Conseil Municipal de Colmar, M. le Maire ?

M. le Maire MEYER : Je vois que la démocratie est très ouverte ici au Conseil Municipal, puisque les questions sans aucune relation avec le rapport, ont entraîné une discussion d'au moins trente minutes et sans que les points aient été inscrits à l'ordre du jour ! Alors vous ne pouvez quand même pas nous reprocher un manque de démocratie dans la mesure où la discussion est tellement ouverte.

Il y a un mot de Victor Hugo qui a été cité. Je réponds par un mot de Paul Valéry : « les hommes se distinguent par ce qu'ils montrent ». Or nous sommes en plein dans ce que nous voulons montrer à la population colmarienne, tout en restant fidèles par rapport à la légitimité que nous avons eue et à la confiance que nous avons obtenue de leur part. Et pour

cela, on n'a pas inventé du tout. Le premier adjoint était très clair sur le sujet de la percée des Nénuphars, M. HILBERT. Le terme exact, c'était la percée. Mais tout simplement, nous avons tenu compte, mot par mot, de l'avis du commissaire enquêteur pour adapter notre projet. C'est tout aussi simple que cela et à l'usage nous avons vu. De cette façon nous répondons à une desserte de quartier sans organiser un transit. Nous sommes donc fidèles par rapport à cette prise de position. D'ailleurs cette percée figurait dans notre projet soumis à la population colmarienne.

Pour la Montagne Verte, le premier adjoint a également répondu mais il est entendu que l'aménagement de la Montagne Verte fera l'objet d'une étude technique qui sera soumise au Conseil Municipal le moment venu avec le projet en rapport avec l'étude technique mais également avec la stratégie d'aménagement de tout le secteur.

Pour les gymnases, oui, nous nous sommes engagés pour deux gymnases. Le premier, celui de la Montagne Verte, puisqu'il était prévu dans notre projet d'ensemble. Mais en même temps nous avons également le gymnase du Grillenbreit, qui est naturellement aussi programmé et qui va se réaliser avant 3 ou 4 années. Donc les deux gymnases seront réalisés. Alors pourquoi avons-nous maintenu le gymnase de la Montagne Verte ? Parce qu'il aurait été difficile d'installer ce gymnase ailleurs dans la mesure où il dessert collèges et écoles. Et le mettre ailleurs nous aurait obligés à organiser des transports scolaires pour fréquenter la structure sportive, ce qui n'était pas concevable.

Concernant l'aérodrome, c'est vrai : vous jetez les bras au ciel en disant que le maire de Colmar va faire partir LIEBHERR. Or aujourd'hui LIEBHERR est installé sur l'aérodrome avec un investissement de 90 M€. C'était notre solution et pas celle d'aucune autre personne.

Concernant la Légion d'Honneur de Willy LIEBHERR, je pense y être pour quelque chose.

Bien, le rapport sur la Petite Enfance, qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Le rapport est adopté.

M. WAGNER a encore demandé la parole ?

M. WAGNER : C'était juste pour répondre à votre intervention. Je pense que ce n'est pas grâce à la Ville de Colmar, c'est grâce à LIEBHERR et à sa volonté...

M. le Maire MEYER : Vous voulez que je vous dise ? Je l'ai déjà répété plusieurs fois. LIEBHERR, avec le maining, voulait s'implanter en Argentine. Et il me disait que dans la mesure où on lui proposait 15 hectares à Colmar, il resterait à Colmar. Il fallait donc d'abord pouvoir proposer le terrain, et ce terrain, nous sommes arrivés à le proposer avec notre solution et pas avec la vôtre.

M. WAGNER : C'est bien !

M. le Maire MEYER : Bien. La suite ! Merci, Mme l'Adjointe. C'était un rapport sur la Petite Enfance qui a trouvé une démultiplication tous azimuts.

**III – 372 Convention de mise à disposition de personnel municipal
auprès de l'Association pour la Promotion des Sports de Glace dans le
cadre des « Animations Été » organisées du 5 au 9 juillet et du
16 au 20 août 2010.**

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. LECONTE !

M. LECONTE : M. le Maire, chers Collègues, nous voterons bien sûr pour ce rapport mais je voudrais faire à nouveau une petite digression et évoquer un autre dossier sportif (protestations) qui concerne en fait l'Association des SRC Tennis. Vous savez que cette association n'a pu, pour diverses raisons, engager l'équipe 1^{ère} en championnat national. La question que je pose et que je vous pose, c'est de savoir comment vous comptez soutenir cette association qui aura quand même des problèmes financiers assez importants durant la prochaine saison ?

M. le Maire MEYER : Vous me posez cette question alors que vous n'avez pas voté le budget pour payer un seul euro pour les associations, pour payer un seul euro pour le personnel, pour payer un seul euro pour la maintenance du patrimoine ! Alors ?

Me BRUGGER : Vous allez un peu vite en besogne, M. LECONTE. Il est certain que la fédération n'a pas qualifié 6 joueurs de l'équipe 1^{ère} des SRC, mais enfin, il y a encore d'autres joueurs. Et tout à fait normalement, les SRC participeront donc à leur championnat de national 2. C'est une chose. Peut-être que le résultat sera difficile puisque les meilleurs ne seront plus là. Il y a une petite erreur, apparemment qui a fait que la demande d'enregistrement de certaines licences n'a pas été enregistrée à la fédération, mais ce sont des choses qui peuvent arriver. Nous ne sommes pas là pour leur lancer la pierre et s'il y a un problème de subvention qui se posera, il se posera de toute manière après les championnats et le moment venu, la commission examinera les demandes qui seront faites à ce niveau. Il ne s'agit pas d'anticiper sur d'éventuelles défaites de ce club qui a déjà du mal à partir avec le problème qui lui est posé maintenant. Et nous sommes là plutôt pour les soutenir !

M. le Maire MEYER : M. LECONTE !

M. LECONTE : C'était, M. le Maire et M. l'Adjoint, c'était tout à fait le sens de ma question et je vous remercie quand même de m'avoir répondu.

M. le l'Adj. BRUGGER : Mais, c'est la moindre des choses !

M. le Maire MEYER : Mais quand même, on répond toujours, M. LECONTE ! On essaie du moins. D'ailleurs, pour la culture de M. WAGNER, lorsqu'il parlait de la Légion d'Honneur de M. Willy LIEBHERR, figurez-vous que M. Willy LIEBHERR souhaite que je sois présent à l'Elysée pour la remise de sa décoration. Donc il doit aussi y avoir quelques raisons !

Bien, le rapport est mis aux voix, qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé.

III – 373 Subventions d'équipement destinées à des travaux de rénovation au parc du Natala et au refuge du Schnepfenried.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

III – 374 « Bourses Jeunes » : attribution d'une subvention.

Voir rapport –

Mme HOUPIN, Conseillère Municipale déléguée, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

I – 375 Concours de la Maison Fleurie.

Voir rapport –

Mme l'Adj. SIFFERT, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Merci, Madame l'Adjointe. M. HILBERT !

M. HILBERT : Merci, M. le Maire, Mme l'Adjointe, j'ai bien relu le document que vous appelez « Agenda 21 », il n'y apparaît pas le mot « pesticide ». Or en ville, sur les balconnières et dans les jardins, les particuliers sont les premiers utilisateurs de pesticides : défoliants, fongicides, insecticides et autres poisons. En usage domestique, nous en consommons 10.000 tonnes par an en France. On en connaît les conséquences sur la fragilisation des abeilles, des papillons et la perte de biodiversité en général. Alors plutôt que d'attendre la prochaine mouture de votre « Agenda 21 », il aurait été judicieux d'inclure dans ce règlement, concernant le concours des Maisons Fleuries, un mot sur la dangerosité de ces produits et inviter nos concitoyens à ne pas en utiliser. Réduire l'usage de ces produits par les services municipaux n'est pas suffisant, il faut éviter leur emploi par tout le monde, y compris les particuliers. Colmar est embellie par le fleurissement, mais nous pouvons encourager un fleurissement varié allant au-delà du géranium et sans produit phytosanitaire.

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT !

Mme KLINKERT : Oui, M. le Maire, nous approuverons ce rapport et le nouveau règlement du concours de la Maison Fleurie. Ceci étant, le jury est placé, bien sûr, sous la présidence du Maire ou de son représentant, composé de deux membres du Conseil municipal que vous désignerez. Bien entendu, nous, nous n'y serons pas ! Est-ce que, pour le moins, les membres du Conseil municipal pourront, le moment venu, être conviés à la remise des prix, pour avoir connaissance du résultat de ce concours, puisque ce n'est pas le cas actuellement ?

M. le Maire MEYER : Cela ne pose aucun problème.

Mme KLINKERT : Je vous remercie.

M. le Maire MEYER : M. GREINER !

M. GREINER : Merci, M. le Maire. Juste un mot, les Colmariens ne sont pas tous débiles et je peux dire à M. le Conseiller Général que je n'utilise pas de pesticide pour mes fleurs.

La deuxième chose, j'en profite puisque l'on parle de fleurs, je voudrais adresser personnellement un grand satisfecit aux Espaces Verts à Colmar qui ont fait, je crois, quelque chose d'assez extraordinaire pour ce printemps dans le domaine floral.

M. le Maire MEYER : Mais ce n'est pas fini, parce que la place de la Mairie va être également fleurie, c'est en instance de réalisation. Gérard RENIS !

M. RENIS : Merci, M. le Maire. Je souhaiterais, si c'est faisable, dans l'article 5, dans les catégories, qu'on rajoute dans la 4^{ème} catégorie « Commerces », parce qu'il y a quand même des commerçants qui se donnent du mal pour le fleurissement de leurs vitrines, tandis que là, il n'y a que « Hôtels et Restaurants » ! Je crois que les autres commerçants peuvent également participer à ce genre de concours !

M. le Maire MEYER : Mais il y a « Hôtels-Restaurants » ! Non ? Oui, bien sûr, on peut le rajouter. M. LECONTE !

M. LECONTE : Je trouve, personnellement, que le montant des prix attribués est un peu chiche, si je peux m'exprimer ainsi et eu égard surtout aux efforts qui ont été déployés, je suppose, par les familles pour fleurir leur maison.

M. le Maire MEYER : Me GRUNENWALD !

Me GRUNENWALD : M. le Maire, mes chers collègues, je profite un petit peu de la nouvelle jurisprudence qui est celle de faire un peu du hors sujet par rapport au point à l'ordre du jour, mais ce n'est pas tout à fait un hors sujet, je m'adresse à Mme SIFFERT et je rebondis un peu sur les félicitations qu'apportait notre confrère, M. GREINER, au Service des Espaces Verts. Je veux les féliciter pour leur travail. Mais depuis quelques temps, il y a une frénésie à Colmar d'abattre des arbres. Place des Six Montagnes Noires, il y avait des tilleuls, on les a abattus. Alors on nous dit toujours qu'on s'occupe de prévenir la population, on a eu dans les boîtes aux lettres et je le sais puisque je suis un voisin de cette place, dans la nuit qui précédait l'abattage, nous avons été avisés de cette décision. Plus particulièrement, cela m'a fait beaucoup de peine personnellement, la rue Bartholdi a été éradiquée. Alors si demain on enlève encore des arbres rue Schlumberger, je ne reconnaîtrais plus Colmar. Alors on me dit à chaque fois que c'est un problème de danger, je crois quand même que c'est aller un peu rapidement en besogne et j'ai l'impression qu'il y a d'autres raisons pour lesquelles on veut abattre ces arbres. Je crois qu'il faut faire très attention, on a un patrimoine qui appartient à tous et qui appartient à la Ville de Colmar, qui a pu être créé par nos prédécesseurs et je crois qu'il faut le défendre. Alors de grâce, faisons attention à ce que nous faisons à ce sujet.

M. le Maire MEYER : Mme l'Adjointe SIFFERT !

Mme l'Adj. SIFFERT : Me GRUNENWALD, les arbres, on ne les abat pas par plaisir ! Nous faisons un roulement. Il faut enlever ces arbres parce qu'ils sont vieux. Il y a souvent danger. Ils sont remplacés !

M. le Maire MEYER : Me GRUNENWALD a cité deux emplacements précis, rue Bartholdi, deux tiers des arbres étaient creux. Place des Six Montagnes Noires, les arbres, à l'intérieur, étaient totalement creux. Alors il faut faire un choix. Naturellement nous n'allons pas laisser en l'état les arbres dessouchés, nous devons trouver une solution de remplacement. Mais nous avons longtemps hésité. Moi-même, j'ai demandé deux ou trois fois des précisions complémentaires pour la rue Bartholdi. Mais on n'a pas pu me donner une autre réponse que celle de la sécurité.

Par contre je suis d'accord d'ajouter « Commerces » à « Hôtels-Restaurants ».

Qui approuve le rapport ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé.

Monsieur HANAUER voulait encore intervenir.

M. HANAUER : Merci, M. le Maire, en bon professionnel que je suis, je voudrais quand même donner une clarification à certaines personnes parce que ce ne sont pas des pesticides, mais ce sont des produits phytosanitaires. Merci.

M. le Maire MEYER : C'est le spécialiste qui a parlé !

I – 376 Travaux de maintenance à la mairie et dans les salles communales – programme 2010.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. WAGNER !

M. WAGNER : Merci, M. le Maire. J'avais juste une question concernant la salle du Conseil Municipal, je ne vois pas parmi les travaux, est-ce qu'il serait possible de chiffrer le coût d'une ventilation ? Je ne parle pas d'une clim, mais d'une ventilation de renouvellement d'air, parce que c'est vrai qu'en été, il fait horriblement chaud, ne serait-ce que pour quelques heures, voilà ! Mais je pense que cette salle est également utilisée autrement que pour les besoins des séances de Conseil municipal. Ce n'est pas seulement pour les élus mais également pour les utilisateurs.

M. le Maire MEYER : Je ne suis pas contre, bien qu'il y ait assez de vent avec l'agitation de manches des uns et des autres !

M. WAGNER : Nous, nous sommes près de la fenêtre, il n'y a pas de problème ! C'est surtout pour vous devant.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé.

I – 377 Versement de la subvention 2010 au Groupement d'Action Sociale du personnel de la Ville de Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. MEISTERMANN !

M. MEISTERMANN : M. le Maire, cher Adjoint, dans ce rapport, on constate une réduction de plus de la subvention du GAS, parce que sa situation financière présente un excédent de 5.000 € pour une période de trois ans. Cette décision pénalise le GAS lui-même et risque de décourager les personnes responsables en charge des transactions et des achats avec les fournisseurs. En fait, leurs démarches bénévoles permettent d'obtenir des conditions financières intéressantes dans de nombreux domaines. Pourquoi dans ces conditions faire des efforts ? Je pense qu'il aurait été légitime de permettre au Groupement d'Action Sociale de disposer de cette somme pour conforter le rôle social qui lui incombe et son maintien aurait pu ou aurait permis d'absorber en partie l'augmentation du coût de la vie. Merci.

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT !

Mme KLINKERT : Merci, M. le Maire. Nous subventionnons, et à juste titre bien évidemment le GAS, simplement une question : le GAS a des bons d'achat qu'il distribue à la fin de l'année et qui seraient, et je dis bien « seraient » utilisables seulement dans un magasin de la ville. Est-ce que c'est exact ?

M. le Maire MEYER : Je ne peux pas vous répondre, je ne sais pas.

Mme KLINKERT : Parce que si déjà la Ville subventionne le GAS, ces bons devraient pouvoir être utilisés au moins dans plusieurs commerces si ce n'est dans tous !

M. le Maire MEYER : Bon, il y a deux questions qui sont posées. D'abord celle de M. MEISTERMANN. Il n'y avait pas un excédent de 5.000 €. L'excédent était de loin supérieur à 5.000 €. Il faut que cela soit clair. Il n'appartient pas à une association de faire de la thésaurisation à travers les subventions. Mais on se voit régulièrement. Il n'y a jamais eu de problèmes avec le financement des actions pilotées par le GAS.

Quant à la deuxième question de Mme KLINKERT, je ne peux pas répondre puisque c'est une association qui gère ces activités. Peser d'une façon ou d'une autre, serait de l'ingérence par rapport à l'association. Tout au plus peut-on lui conseiller de donner une large utilisation des bons d'achat que l'association distribue. Mais cela ne peut être qu'un conseil.

Mme KLINKERT : Si vous le permettez, je n'avais pas tout à fait terminé mon intervention !

M. le Maire MEYER : Oui, allez-y !

Mme KLINKERT : Merci. Il y avait une deuxième partie dans mon intervention. Le GAS a également effectué des travaux à la colonie de vacances de Wasserbourg. Je ne vous demande pas la réponse aujourd'hui, si vous ne l'avez pas, mais quel est l'avenir de cette colonie de vacances, s'il y en a un ?

M. le Maire MEYER : L'Association qui l'exploitait, a arrêté son activité. Ce qui veut dire que l'outil revient au Groupement d'Action Sociale, dont les représentants veulent me rencontrer pour qu'on puisse en discuter. Cet outil appartenait au départ à la Ville de Colmar et était mis à la disposition du Groupement d'Action Sociale. Dans la mesure où il n'y a plus d'organisation d'activités, faut-il éventuellement repenser globalement la question et c'est à ce titre que les représentants du GAS ont demandé une entrevue pour qu'on puisse en parler.

Mme KLINKERT : Je vous remercie.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé.

I – 378 Création d'emplois saisonniers.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD !

M. DENECHAUD : Oui, les maîtres nageurs sauveteurs, l'année dernière, on a vu que cela avait été un peu restreint et que cela avait posé des problèmes pour l'ouverture de toutes les piscines concomitamment avec la base nautique. Bon vous ne pouvez pas prévoir tout de suite, mais est-ce que vous pensez que les besoins seront pourvus cette année ?

M. le Maire MEYER : Je ne peux pas vous répondre aujourd'hui, puisque nous sommes au mois d'avril. Les recrutements sont lancés, on verra au mois de mai où se situe le problème éventuellement.

M. l'Adj. WEISS : Je peux simplement préciser que pour la base nautique, c'est la CAC qui embauche les maîtres nageurs.

M. le Maire MEYER : Mais cela revient au même.

M. DENECHAUD : Ce sont les mêmes personnes !

M. le Maire MEYER : Cela revient au même, on puise sur le même personnel ! Mais on a décidé de fluidifier, pas de mutualiser mais de nous entendre pour essayer de nous en sortir de mieux possible, et pour la Ville de Colmar, et pour la CAC.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé. Merci, M. l'Adjoint WEISS.

II – 379 Transaction immobilière – acquisition sise au 34, rue Ampère.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Me GRUNENWALD !

Me GRUNENWALD : M. le Maire, mes chers Collègues, vous vous imaginez bien que nous voterons cette résolution. Je me félicite du fait que cette verrue ait enfin disparue. Mais cela me permet quand même d'interroger à la fois sans doute l'Adjoint aux Sports mais également le 1^{er} Adjoint que je sais suivre particulièrement la situation. C'est celle bien entendu du stade, l'équipe des Sports Réunis. Il faut croire que même si on a de temps en temps quelques angoisses comme samedi dernier, M. le Premier Adjoint, et bien les choses vont normalement et je crois que la Nationale dont on a déjà parlé ici, s'annonce être le devenir du club. On parle de travaux, on parle de tribune, on parle effectivement de grillage le cas échéant, Je crois qu'il ne faut pas attendre puisque la saison, sauf erreur de ma part, recommence au mois d'août et s'il y a des travaux à faire, il y a peut-être à les engager. Alors, je suis sûr que déjà la réflexion, car avant votre action précède toujours un temps de réflexion que vous avez et sans avoir pris aucune décision sans l'avoir soumise bien entendu au Conseil Municipal, qu'il vous soit possible de nous donner une direction et si effectivement ceci est dans les tuyaux et va déboucher très rapidement sur des propositions que nous aurions à discuter et le cas échéant à voter.

M. le Maire MEYER : M. LECONTE !

M. LECONTE : Oui, M. le Maire, je voulais poser les mêmes questions que mon collègue, donc je n'interviendrai pas.

M. le Maire MEYER : Voilà ! M. WAGNER aussi la même question ?

M. WAGNER : Oh, c'est un petit peu différent, un petit commentaire quand même ! Bien sûr, nous sommes tous ravis, autour de cette table, des performances qu'il faut saluer de l'équipe une des SR Colmar, d'abord en coupe de France, on avait déjà vu, il y a trois ans, avec Monaco, ensuite il y a eu la montée de CFA2 en CFA, il y a deux ans et puis donc aujourd'hui, cette possibilité de monter en nationale, qui est le troisième niveau en France. Autour de cette équipe, il y a, je crois aujourd'hui, un véritable engouement qui s'est créé autour de ses performances, de cette dynamique. Il y avait encore plus de 1.500 spectateurs, samedi dernier. J'ai toujours appelé de mes vœux l'émergence d'un sport collectif au plus haut niveau, à Colmar, ceci pour une question justement de dynamique mais également d'image et de notoriété. Nous pensions d'abord au basket puis au hand et finalement je crois que c'est le football qui arrive à percer, sport qui est également le plus populaire de la planète. Je voudrais également dire que cet engouement a gagné les entreprises du secteur colmarien voire au niveau régional. Elles sont prêtes à investir et à soutenir, en témoigne aussi cette soirée partenaire qui a rassemblé plus de 130 chefs d'entreprises lundi dernier. Je crois qu'il appartient à la Ville de suivre le mouvement car

une saison se prépare longtemps à l'avance. Ceci vient d'être dit. Qu'en est-il d'une nouvelle tribune ? Qu'en est-il de l'homologation du terrain avec les normes et les exigences qui sont imposées par la Fédération Française de Football ? Et puis ensuite quelles aides directes le club peut-il attendre de la Ville de Colmar ? J'ai sorti une petite enquête où les subventions mairie, les plus élevées pour les équipes qui sont en nationale, s'élèvent pratiquement à 500.000 €. Je ne parle, ici, que de ce qui est alloué au club de la part de la Ville. Mais bien sûr, il y a les Communautés d'Agglomération, les Conseils Généraux et la Région qui appuient également une dynamique qui peut être lancée comme celle des SR Colmar actuellement. Je ne voudrais pas non plus entamer de débat entre « aide aux sports » et « aide à la Culture ». La culture de haut niveau est aidée à Colmar. En témoignent les 580.000 € qui sont alloués chaque année à l'Opéra du Rhin. Donc sans aller vers ce montant, parce que tout le monde sait que les temps sont durs et qu'il y a lieu, aussi, de restreindre, au niveau budgétaire, certaines exigences, mais je pense que nous devons avoir ce débat pour voir de quelle manière nous pouvons aider ce club à progresser encore davantage.

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint.

M. l'Adj. BRUGGER : Merci, M. le Maire. Je vais juste répondre, en quelques mots, à M. WAGNER. Vous connaissez l'adage, M. WAGNER, « la défaite est orpheline et la victoire a 100 pères ». Actuellement, les pères viennent de partout et nous applaudissons à deux mains. Ce que nous aimerions, en même temps que le comité des SRC, c'est que ce soient tous des pères nourriciers qui viennent déposer leur manne afin que le club puisse répondre à ses ambitions.

Mais ceci étant, restons dans le même état d'esprit que le comité des SRC, que son entraîneur, avec la tête froide et beaucoup d'humilité. Il reste encore 6 matches à faire, le championnat n'est pas terminé, il faut encore que les SRC gagnent deux matches. Il faut que nous les soutenions à fond pour qu'effectivement ils décrochent ces 8 points qui leur manquent. Le moment venu, ne vous en faites pas, tout le monde sera là pour les soutenir et la Ville a toujours été à leur côté. Et le moment venu, les décisions qui doivent être prises, le seront en toute connaissance de cause, compte tenu du nouveau contexte qui nous espérons, sera celui des SRC.

M. le Maire MEYER : Vous avez totalement raison, M. l'Adjoint. On m'a interrogé pour que je donne une directive ou une appréciation ou un avis. Mais Me GRUNENWALD, M. WAGNER, M. LECONTE, tout simplement il faut faire confiance à ceux qui ont voté le budget, pour faire la proposition, le moment venu, de ce qu'il faut faire. C'est tout aussi simple que cela ! Pour proposer de dépenser de l'argent, il faut voter les crédits. Ce n'est pas votre cas ! Alors, faites confiance à ceux qui les ont votés ! Me GRUNENWALD !

Me GRUNENWALD : Je voudrais répondre à cette réponse qui n'en est pas une, vous avez une approche des problèmes, je dirais, constitutionnelle et une vision du fonctionnement d'un conseil municipal qui, il me semble, est un peu erronée. Tout à l'heure j'ai entendu parler, je n'ai pas réagi, de

légitimité. Mais sachez que nous, les opposants, avons autant de légitimité que vous ! Nous avons été élus par le corps électoral. Il s'agit simplement après d'un problème de majorité ! Mais la légitimité, tous les conseillers l'ont ! Vous n'avez pas le droit de dire cela !

Deuxième chose, le problème du budget, vous faites une confusion totale entre le vote d'un budget et le vote de décisions. Ce n'est pas parce que je ne vote pas le budget ou je m'abstiens lors du vote du budget, que je ne suis pas en droit de demander un certain nombre de choses. Vous le faites ou vous ne le faites pas ! Vous dites bien que vous avez la majorité, alors, vous l'utilisez, bien entendu ! A l'heure actuelle, quelle est la question que j'ai posée ? Est-ce que c'est un crime de lèse-majesté que de demander à la pensée unique de cette salle et de ce Conseil municipal, ce qu'il projette de faire ? Peut-être n'avez-vous rien projeté ! Peut-être que vous êtes dans le noir absolu car Me BRUGGER vous a rappelé qu'il fallait attendre encore 5 jours de compétition pour savoir si éventuellement peut-être les SRC allaient en Nationale ! Je crois qu'il ne faut pas tromper le monde ! Quand il s'agit de faire des constructions qui vont dépasser un certain montant, il y a des marchés ! Alors, je ne suis pas un spécialiste des terrains mais je crois que nous sommes, à l'heure actuelle, sauf erreur de ma part, fin du mois d'avril, mai, juin, juillet, il y a trois mois avant la reprise en éventuelle Nationale ! Voilà la seule chose que l'on demandait ! Alors, ce n'est pas trop demander quand même, à M. le Maire, ou à Monsieur le 1^{er} Adjoint, la question a d'ailleurs été posée à M. le 1^{er} Adjoint, est-ce qu'à l'heure actuelle, déjà, il y a une pensée, il y a déjà des travaux, est-ce qu'il y a une volonté, une réflexion ? Voilà !

M. le Maire MEYER : D'abord Maître, je n'ai pas contesté votre légitimité ! Là, vous avez botté en touche ! Je n'ai pas abordé ce problème !

Me GRUNENWALD : Si ! Avant, avant !

M. le Maire MEYER : Pas du tout ! Vous dites chaque fois ce que vous voulez dire et nous vous écoutons ! Quant à faire ce que vous proposez, c'est autre chose ! Vous êtes là pour faire des propositions. Nous sommes là pour mettre en œuvre les propositions faites aux Colmariens.

Deuxièmement, c'est trop facile de dire : « je suis pour tel ou tel projet, je suis pour tel et tel rapport » si à côté, on ne met pas les crédits de financement ! Il faut aller jusqu'au bout. Il faut aussi mettre à côté les crédits ! Or, les crédits se trouvent dans le budget et le budget, vous ne l'avez pas approuvé ! Vous étiez contre ! M. BECHLER !

M. l'Adj. BECHLER : Merci, M. le Maire, chers Collègues, je voudrais m'adresser à M. WAGNER. Quand il parle des entreprises qui aident les SRC, je ne veux pas dire que j'en fais partie, mais j'en connais qui soutiennent ce club. Malheureusement, quand on fait le repas des sponsors ou des entreprises qui soutiennent, on les oublie ! Et moi, j'aurai peut-être un vide dans ma tête quand il faudra peut-être soutenir certains clubs et je me dirais : « mince, j'ai manqué un seul match cette saison ». Il faudrait aussi que vous regardiez que toutes les entreprises qui soutiennent le club, soient tenues au même niveau, si vous voulez qu'on soutienne !

M. le Maire MEYER : Mme RABIH !

Mme RABIH : Merci, M. le Maire. Pour répondre à notre collègue, Me GRUNENWALD, pour dire simplement qu'effectivement, la question qu'il pose sur la démocratie est extrêmement intéressante. Personnellement, et cela va vous faire rire, mais je n'ai jamais réussi à y répondre, peut-être que vous pourrez m'aider. C'est vrai finalement, quel est le rôle de l'Opposition ? Ce n'est pas déterminé, et dans aucun texte, malheureusement ! J'en ai fait le tour, mais c'est une réelle question que vous posez et c'est vrai que parmi vos collègues, certains se moquaient de l'Opposition lorsqu'ils n'en étaient pas et qu'on nous disait qu'on n'avait pas les bonnes méthodes, qu'on n'avait pas les bonnes façons de faire. Je constate simplement que peut-être les opposants étaient un tout petit peu meilleurs qu'aujourd'hui, mais c'est vrai que la question de fond, dans le problème démocratique...

Un Conseiller municipal : Mais vous étiez dans l'Opposition !

Mme RABIH : Mais tout à fait et vous voyez que cela ne me pose pas de problème ! Vos questions me semblent toujours aussi pertinentes sinon je ne prendrais pas la parole ce soir pour les évoquer dans le sens où effectivement, le rôle de l'Opposition n'est déterminé dans aucun texte et les droits donnés à l'Opposition sont malheureusement assez contraints. Il faut bien le noter. C'est une réalité. Il y a des choses qui sont à inventer mais elles ne sont pas forcément évidentes.

M. le Maire MEYER : Mais Mme RABIH, nous constatons quand même, qu'ici, 12 personnes de l'Opposition parlent autant que les 37 autres ! M. GREINER !

M. GREINER : Merci, M. le Maire. Me GRUNENWALD, il n'y a pas, je crois, de pensée unique. Certains peuvent s'exprimer en toute liberté dans le Groupe Majoritaire.

Je voudrais dire ensuite que la réflexion est entamée depuis un certain temps. A partir du moment où une équipe a une possibilité d'accéder à un niveau supérieur sans qu'on soit obligé de le claironner sur tous les toits. Il faut savoir si les structures répondent aux normes fédérales pour pouvoir accéder. Ceci est déjà mis en branle, déjà mis à l'étude.

Ensuite concernant les subventions, cela est un autre problème. N'empêche que nous avons pris contact avec un certain nombre de villes de la même importance ou un peu supérieures et qui ont des équipes qui évoluent au niveau supérieur. Nous attendons des réponses et nous verrons à ce moment-là ce qu'il faut faire. Mais je crois que la recherche est faite. On s'est mis au travail, attendons maintenant les résultats finaux.

Me GRUNENWALD : Merci, M. GREINER, voilà une réponse !

M. le Maire MEYER : Et dans les réponses à disposition, il y a des villes qui honorent moins que Colmar et d'autres villes qui honorent davantage !

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé.

**II – 380 Transaction immobilière – cession d’un terrain sis
rue Saint Eloi.**

Voir rapport –

M. l’Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l’adopter. Le rapport est adopté sans discussion, en l’absence de M. WAGNER qui est sorti et n’a pas pris part au vote.

**II – 381 Transaction immobilière -régularisation foncière sise rue de
Morat - rue du Jura -rue du Val Saint Grégoire.**

Voir rapport –

M. l’Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l’adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

**I – 382 Garantie communale pour 50 % d’un emprunt d’un montant
de 282.662 € à contracter par la SEMCLOHR pour une opération de
réhabilitation de 75 logements – résidence pour personnes âgées
« Bartholdi », situe 17, rue Etroite à Colmar.**

Voir rapport –

M. l’Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l’adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

**II – 383 Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l’achat
à un vendeur professionnel d’un vélo neuf par foyer.**

Voir rapport –

Mme l’Adj. LICHTENAUER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l’adopter.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD !

M. DENECHAUD : Oui, M. le Maire, sur ce rapport, sur ce dispositif, vous avez pris l’habitude de ne jamais répondre à mes questions. J’ai déjà évoqué l’auto partage, la carte synthétique, les panneaux, tout un tas de questions que j’ai posées ! J’en pose une nouvelle. Vous êtes allé à Bruxelles, vous devenez un crack des fonds européens, vous savez que dans les fonds européens, il y a une règle, c’est qu’on fasse de l’évaluation. C’est quelque chose qui s’impose aussi de plus en plus dans les politiques publiques en France. Et quand on lance un projet, on essaie de faire une évaluation au départ, ensuite on fait une évaluation à mi parcours, une évaluation à la fin pour savoir si on le reconduit, pour savoir ce que cela a donné. Il n’y a pas eu d’évaluation pour ce projet-là au départ, puisque la seule évaluation qui vaut pour vous, c’est la ratification des Colmariens ! J’aimerais avoir une évaluation un peu plus technique maintenant à mi-parcours. Cela fait 3 ans que le dispositif existe, on approche le million d’euros de dépense, c’est légitime comme question, à savoir si

qualitativement, ce dispositif est valable. Il y avait la notion quantitative, bon à savoir ce que l'on fait des vélos et concrètement combien de vélos sont encore à Colmar et ce genre de question. Cela peut se faire par un questionnaire envoyé aux bénéficiaires, c'est un peu plus utile et moins contraignant que les contrôles et cela peut se compléter. Evaluation qualitative : qu'est-ce que ces bénéficiaires retirent de cette mesure ? Bien sûr, ils ne vont pas se plaindre de la subvention ! Mais à quoi elle aura servi ? Est-ce qu'ils ont trouvé, d'une manière générale, le dispositif utile ? On aimerait savoir, 3 ans après le début du dispositif, concrètement ce qu'il donne et ce que les personnes qui en ont bénéficié, en retirent ? Ce que la municipalité en retire concrètement ?

M. le Maire MEYER : M. MEISTERMANN !

M. MEISTERMANN : M. le Maire, Mme l'Adjointe, ma question est plus basique, elle n'est pas ironique mais résulte d'une curiosité bien colmarienne. Les contrôles promis lors d'un précédent conseil, ont-ils démarré ? Et si oui, quel en est le bilan ?

M. le Maire MEYER : Mme l'Adjointe !

Mme l'Adj. LICHTENAUER : Les contrôles ont démarré, c'est une évaluation, si je ne me trompe. Nous avons tiré au sort 100 personnes, 35 se sont présentées tout de suite, spontanément. 5 se sont présentées avec une quinzaine de jours de retard et on a relancé ceux qui ne se sont pas présentés et on leur avait donné, comme date limite, le 15 avril. Et en fait on s'est rendu compte que le courrier est arrivé chez eux le 12 avril. C'était un petit peu court, on a donc prolongé jusqu'à la fin du mois. Vous aurez les résultats d'évaluation au mois de mai.

M. le Maire MEYER : Quant aux observations de M. DENECHAUD, l'enquête a été faite, puisque nous avons envoyé à tous les bénéficiaires un questionnaire pour qu'ils nous donnent leur avis. Première précision. Deuxième précision qui est la nôtre, on n'a pas pris une décision pour trois ans, on a pris une décision pour six ans. Nous allons maintenir ce régime pendant six ans puisque c'était notre engagement devant la population colmarienne.

Troisièmement, vous parlez d'1 M€. Je ne vais pas revenir sur les observations de la Cour des Comptes qui avait pointé du doigt certaines grandes villes de France où les vélos installés coûtent en moyenne entre 2.500 et 3.000 € par an. Nous sommes donc de loin inférieurs en coût net par rapport aux investissements supportés par ces collectivités. Si nous payons 100 € à comparer avec les 3.000 €, ce qui veut dire qu'avec les 100 €, nous pouvons payer 30 fois le prix de ce qui est payé pour un seul vélo dans ces villes. En justesse de prix, nous sommes beaucoup plus vrais, plus réels et beaucoup moins chers. M. DENECHAUD !

M. DENECHAUD : Je suis ravi de savoir qu'un questionnaire a été envoyé. J'aimerais que tout le monde, ici, puisse en avoir une synthèse. C'est intéressant, c'est un sujet qui intéresse tout le monde. Pour les trois ans et les six ans, je sais très bien que votre dispositif est prévu pour six ans ! ...

M. le Maire MEYER : ...mais alors, pourquoi poser la question ?

M. DENECHAUD : C'est bien pour cela qu'au bout des trois ans, je demande une évaluation à mi parcours ! C'est-à-dire trois étant la moitié de six ! Pour la remarque sur l'exploitation, les vélib, etc. vous comparez ce qui n'est pas comparable. Je l'ai déjà dit la dernière fois. C'est comme si vous compariez une subvention pour acheter une rame de train et l'exploitation des trains au jour le jour telle qu'elle est faite, par exemple à la Région Alsace. On ne peut pas tout comparer.

M. le Maire MEYER : Alors là, vous faites une comparaison qui n'a pas lieu d'être ! Moi, je prends le prix du vélo payé par d'autres villes et ce que nous payons, et je fais la différence. Me GRUNENWALD !

Me GRUNENWALD : Juste une petite rectification, ce ne sont pas les véli-vélos, c'est ceux que vous interdisez ! A la Ville de Colmar, c'est les vélobib !

M. le Maire MEYER : Dans certaines villes, on les appelle d'une façon, dans une autre ville, on les appelle autrement en fonction du promoteur du vélo. Il y a d'une part Decaux, il y d'autre part aussi deux ou trois autres sociétés qui pratiquent le même dispositif avec peu de différence.

Le rapport est mis aux voix, qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé.

III – 384 Animation du Club des Jeunes de la Ville de Colmar au Camping de l'III.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Ce n'est quand même pas un rapport qui est déposé comme cela puisqu'il a été produit à tous les conseillers municipaux à la date du 15 avril.

M. l'Adj. FRIEH : Oui, je peux apporter une petite précision, M. le Maire ? Parce que de façon très insidieuse ou perfide, certains laisseraient entendre que vous êtes seul à décider. Or depuis que nous avons été élus, je n'ai jamais vu apparaître dans la presse un projet nouveau qui n'a pas été discuté au moins en Groupe Majoritaire sinon en réunion Maire-Adjointes sinon aussi en Commission Municipale. Laisser entendre perfidement qu'il n'y a qu'une seule personne qui décide encore que le Conseil Municipal lui a confié cette responsabilité, est quelque chose que personnellement je n'ai pas vécu depuis que nous sommes élus. Je suis sorti de l'ordre du jour. (rires)

M. le Maire MEYER : Bien, merci M. l'Adjoint.

Je mets le rapport aux voix. Qui est pour ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est adopté.

C'était le dernier point à l'ordre du jour. Je vous remercie. La séance est levée et on vous invite au petit verre si vous le voulez bien.

FIN DE LA SEANCE : 20 H. 45

M. le Maire MEYER : Mesdames, Messieurs, mes Chers Collègues, je déclare ouverte cette séance du Conseil Municipal. Tout d'abord j'ai à vous faire part de quelques excuses : M. BRUGGER, M. TOURNADE et Mme BENNAGHMOUCH qui donnent respectivement procuration à M. WEISS, Melle MANN et Mme DOLLE. M. DENECHAUD s'excuse également. Deux retards sont annoncés : Roseline HOUPIN et Laurence DETTLOFF. La première donne en attendant procuration à Catherine SHOENENBERGER et la seconde à Annick JACQ.

Suite à cela, il nous appartient de désigner le secrétaire de séance. Il est de tradition de prendre la benjamine de la Municipalité, l'adjointe Karen DENEUVILLE. Y a-t-il une autre proposition ? Ce n'est pas le cas. Elle est donc installée secrétaire de séance. Son suppléant comme d'habitude est le Directeur Général des Services, M. ACHOU. Y a-t-il d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas. Opposition ? Abstention ? Les deux sont donc installés.

J'ai à vous soumettre l'approbation du procès-verbal de la séance du 26 avril 2010. Fait-il appel à des observations ? Ce n'est pas le cas. Je le soumetts au vote. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le procès-verbal est approuvé.

Nous avons ensuite le compte rendu des arrêtés pris par délégation du Conseil Municipal en application de l'article L 2122-22 du CGCT du 1^{er} au 30 avril 2010 ainsi que le compte rendu des marchés à procédure adaptée pris par délégation du Conseil Municipal pour cette même période.

III – 385 Subventions 2010, 2^{ème} tranche aux associations à caractère social, d'animation et d'insertion sociale et professionnelle

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT !

Mme KLINKERT : Merci, M. le Maire. Simplement deux demandes de précisions si vous le voulez bien concernant des baisses de subventions par rapport à l'année dernière. ATD Quart Monde, le Comité Catholique Contre la Faim et pour le Développement : ce sont notamment deux lignes qui baissent. On sait qu'aujourd'hui il y a un certain nombre de priorités dans le domaine du social. La première d'entre elles c'est en l'occurrence de donner à manger aux concitoyens qui ont du mal à terminer les fins de mois. Alors, il y a deux mois, nous avons vu que vous aviez déjà réduit et notablement, la subvention à la banque alimentaire de 20 000 € par rapport à l'année dernière, de 40 000 € par rapport à 2008. Pourquoi là aussi ces baisses de subventions même si elles sont minimes. Y a-t-il des raisons ?

Mme l'Adj. CHARLUTEAU : ATD Quart Monde est une association qui est subventionnée par Mulhouse et Colmar. On s'est rendu compte lors du dernier bilan que Mulhouse subventionnait à la même hauteur que Colmar, malgré la différence démographique. Nous avons donc pris cette décision, c'est simplement une petite baisse, ça vous avez oublié de le dire, puisque la baisse est de 230 €.

Concernant le CCFD, c'est une association que nous subventionnons depuis plus de 10 ans et nous avons décidé de nous désolidariser progressivement. D'année en année, nous allons subventionner un petit peu moins cette association, pour permettre de subventionner d'autres actions humanitaires, par exemple du Tiers Monde, soit au Sénégal, soit au Cameroun.

Quant à la banque alimentaire, c'est une association qui intervient par le don de lait. Elle donne gratuitement du lait à la Manne alimentaire et ne vient en engagement que sur ce lait. On estime donc que par rapport à ce qu'ils fournissent à la manne alimentaire, la subvention que nous donnons, correspond à cette action.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT !

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. Mme l'Adjoint, suite à vos explications, j'ai plusieurs questions. Ce nouveau critère qui revient régulièrement depuis quelques conseils municipaux d'attribution d'aide en fonction des Colmariens, du poids des Colmariens dans les associations, est-ce qu'il va s'étendre à toutes les associations ou est-ce que ce sont encore une fois les associations que vous choisissez ? Concernant le CCFD, est-ce que vous avez déjà une autre association qui fait de l'humanitaire, avec un écart entre la subvention de l'an dernier et celle-ci, est-ce que cet argent est investi ailleurs ?

Mme. l'Adj. CHARLUTEAU : Pour le moment, nous avons plusieurs demandes que nous étudions et comme on continue encore de subventionner le CCFD, nous verrons l'année prochaine si nous pouvons subventionner et à quelle hauteur, une autre association humanitaire.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN !

Mme VALENTIN : J'ai une question d'ordre pratique. En fait, je n'avais pas remarqué précédemment : RETINA France a obtenu 400 € sans faire de demande ou est-ce qu'il manque le montant de la demande pour 2010 ?

Mme l'Adj. CHARLUTEAU : RETINA est un périple de tandem pour malvoyants et aveugles qui se déroule du 6 au 15 juin 2010 et qui rallie Evian à Strasbourg avec 11 villes d'étape dont Colmar. Ils ont fait un bilan prévisionnel de 4 150 €, divisé par les 11 villes étapes, ce qui fait une subvention par ville de 400 €.

Mme VALENTIN : Donc là, le montant demandé était de 400 € ?

Mme l'Adj. CHARLUTEAU : Non, le montant est de 4 150 € pour les 11 villes.

Mme VALENTIN : Oui, mais le tableau ne peut pas être juste, Mme CHARLUTEAU, puisqu'ils ont fait une demande à la mairie. Si on considère ces 4 150 € divisés par 11, dans les 400 €, elle devrait figurer dans la colonne demande 2010 pour qu'on puisse vraiment comparer les chiffres.

Mme l'Adj. CHARLUTEAU : Mais c'est une subvention exceptionnelle pour ce périphe.

M. le Maire MEYER : M. le premier adjoint !

M. l'Adj. HEMEDINGER : J'entends bien que les uns et les autres interviennent sur différentes associations, prenant les choses dans le détail et c'est parfaitement légitime. Ce que je n'aimerais pas c'est qu'on donne l'impression que la Ville de Colmar réduit son intervention sociale parce que ça ne correspondrait pas à la réalité. C'est tout à fait l'inverse ! Et là, nous sommes en train d'examiner la deuxième tranche de subventions 2010. La dernière des attributions était de 41 810 €. Nous en sommes pour 2010 à 45 361,52 €. Je crois que c'est cela qu'il faut retenir. C'est au contraire une augmentation de l'intervention de la Ville auprès des associations sociales et le choix que nous avons fait c'est une augmentation de plus de 10 %. Je ne crois donc pas qu'il soit juste de donner l'impression du contraire parce que cela ne correspond pas à la réalité.

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT !

Mme KLINKERT : Je voudrais simplement rappeler et remettre les choses en place : il y a deux mois vous avez décidé de réduire à 60 000 € la subvention à la Manne alimentaire alors qu'en 2008 cette même subvention était de 100 000 €. Nous sommes passés à 60 000 €, alors que nous sommes quand même dans un contexte social particulièrement difficile et que malheureusement beaucoup de nos concitoyens ont du mal à manger aujourd'hui quotidiennement.

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT, je pense que vous êtes en plein dans la démagogie. La preuve, longuement, au dernier conseil, Christiane CHARLUTEAU vous a donné les raisons de cette diminution qui n'en est pas une. Vous faites une fixation là-dessus. C'était une année de régularisation. D'une part et d'autre part, les Colmariens qui sont alimentés par la Manne ont le même quota d'attribution par rapport à l'année précédente. Quelle est la différence ? C'est que la Manne en même temps dessert environ 30 % de gens qui viennent de l'extérieur. Le comptage nous a été donné par l'association elle-même. Ce n'est donc pas de notre pure invention. Cette réponse vous a déjà été donnée au dernier conseil. Vous revenez à la charge,

à votre façon, sans avoir écouté la réponse qui vous a été donnée la dernière fois.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'abstient ? Qui s'y oppose ? Le rapport est approuvé. Merci, Mme CHARLUTEAU.

III – 386 Convention de partenariat entre la Ville de Colmar et l'association « Colmar Sports Evénements » dans le cadre de l'organisation à Colmar du 1^{er} tournoi de Beach Soccer.

Voir rapport –

M. GREINER, Conseiller municipal délégué, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. LECONTE !

M. LECONTE : Merci, M. le Maire. Cette animation footballistique ouverte aux écoles et à tous les publics en marge de la Coupe du Monde de football est une bonne opération et nous l'approuvons mais nous ferons cependant deux remarques à ce sujet. Mes remarques reprenant notre programme électoral, nous vous proposons d'étendre ce type d'animation dans chaque quartier à d'autres occasions et pour d'autres sports. Deuxième remarque ce projet nous conforte dans l'idée que nous nous faisons de l'aménagement futur du secteur de la Montagne Verte, celui de le transformer en un unique espace végétalisé et arboré de détente et d'animations sportives et culturelles au service des habitants du centre ville, des quartiers environnants et de tous les Colmariens, un peu à l'exemple du Champ de Mars. C'est pourquoi nous préconisons la destruction du gymnase existant après, je dis bien après, la construction d'un important complexe couvert si possible communautaire, du côté du Grillenbreit, permettant d'accueillir 2000 à 3000 spectateurs et de grandes manifestations culturelles et sportives, nationales et internationales. Et bien sûr, nous n'oublierions pas de doter le collège Victor Hugo d'un gymnase de proximité, certes moins important que l'actuel mais le remplaçant.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN !

Mme VALENTIN : Je suis un peu déçue que le site de la base nautique qui a été aménagée avec un local et un plateau ludo-sportif absolument prêt pour accueillir des tournois de Beach Soccer, ne soit pas retenu pour cette organisation. Je veux bien entendre les arguments techniques, le lieu de repli en cas de pluie, etc. Maintenant, qui veut réussir, se donne les moyens. Je pense que la base aurait plus besoin de se doter d'une image vu que c'est une installation nouvelle et sportive et par ailleurs je trouve assez dommageable quand on parle d'environnement d'avoir des camions qui apportent du sable à la Montagne Verte, du sable qu'il faudra nettoyer et débarrasser ensuite. Ceci étant, je suppose que les choses ont été étudiées et

que c'est bien comme ça. Toutefois, à ce moment-là, je pense qu'il faudrait que dans les conventions, il figure un paragraphe disant que la Ville procédera à l'issue de la manifestation au calcul des coûts de l'ensemble des prestations au titre des subventions indirectes comme c'est le cas pour d'autres associations. Merci !

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN !

M. FELDMANN : Je voulais poser exactement la même question. Est-ce qu'on a idée du coût en subvention indirecte que cela va représenter pour la Ville de Colmar ?

M. le Maire MEYER : M. GREINER !

M. GREINER : A M. LECONTE, en ce qui concerne la salle de la Montagne Verte, vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a actuellement un projet d'aménagement, de restructuration, et que dans le projet de la Municipalité, il est prévu de construire une salle au niveau de l'UHA, de l'IUT. On n'a pas encore défini entièrement les modalités en ce qui concerne cette nouvelle salle qui sera construite dans environ trois ans. Il est prévu d'aménager autour de la Montagne Verte des espaces verts qui rappelleraient à peu près la configuration de ce qu'était dans le temps cet espace.

En ce qui concerne l'aménagement de la base nautique, après étude du dossier, il s'avère premièrement que sur la base nautique les terrains ne sont pas plats. Par conséquent, pour faire dérouler un match, il aurait fallu ramener beaucoup plus de sable que le sable estimé nécessaire à la Montagne Verte. Le deuxième point, c'est que l'on ne pourra pas mettre en place des petites tribunes sur la place là-bas pour les gens qui souhaitent voir le tournoi. Troisièmement, c'est ce que vous avez rappelé, en cas de mauvais temps, impossible de mettre en place un grand écran pour retransmettre les matchs de la coupe du monde. Ensuite, s'il pleut, la Montagne Verte offre la possibilité de repli pour tous les scolaires et pour tous les gens qui viendront disputer le tournoi de Beach Volley. Le problème, c'est le déplacement. Est-ce qu'il faudra organiser des bus pour déplacer les gamins du centre ville jusqu'à la base nautique ce qui entraînerait un surcoût évident en ce qui concerne cette organisation ? La Ville met à disposition des éducateurs chargés d'animer les différents ateliers, par contre on n'a pas défini exactement le budget. Maintenant, je pense qu'on présentera à l'occasion et à la fin de cette manifestation son coût exact.

M. le Maire MEYER : Néanmoins, le coût a été estimé puisqu'on se situe, prestations comprises, autour de 5 000 € pour la Ville de Colmar. Réponse donnée à Mme VALENTIN ainsi qu'à M. FELDMANN.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé. Merci, M. GREINER.

I – 387 Désignation des représentants de la Ville aux Conseils de Surveillance de différents établissements publics de santé.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT !

Mme KLINKERT : Merci, M. le Maire. Il y a quelques jours, j'avais signalé à l'une des représentantes du conseil municipal au Centre Départemental de Repos et de Soins qu'a priori il y a une erreur dans le rapport concernant le CDRS, en l'occurrence, puisque pour ce type d'établissement –et j'ai évidemment bien vérifié avant de venir ce soir- il conviendrait, M. le Maire, de désigner le Maire de la Commune au siège de l'établissement ou son représentant donc un représentant pour la commune et par contre deux représentants de l'EPCI en l'occurrence de la CAC. Ceci pour le CDRS, selon les textes et selon les instructions de l'ARS. Très franchement, je voulais intervenir lundi dernier, mais n'étant pas certaine, je ne l'ai pas fait. J'ai vérifié entretemps, et j'en ai fait part à l'une des deux représentantes. Ceci étant, si on en désigne deux, l'ARS se retournera vers vous pour vous dire qu'il n'en faudra qu'une.

M. le Maire MEYER : Bien, j'en prends note. C'est donc le Maire ou son représentant. Pour le reste, il n'y a aucun changement. Donc, si on devait déléguer quelqu'un au Centre Départemental, moi, je proposerais le premier adjoint. Si après coup, c'était une désignation de trop, tout simplement on retirerait le candidat.

Mme KLINKERT : Je n'ai pas bien compris le problème. En fait dans le rapport, vous proposez deux représentants de la Ville...

M. le Maire MEYER : ... et vous dites qu'il n'y en a qu'un seul ?

Mme KLINKERT : Voilà, c'est ça, selon les textes, et vraiment après vérification et revérification.

M. le Maire MEYER : Mais alors on enlèvera un des deux représentants.

M. KLINKERT : Voilà, c'est ça.

M. KLINKERT : Par contre il y en aura deux de la CAC.

M. le Maire MEYER : Oui, mais pas du ressort du Conseil Municipal. Alors, Mme HUBER était suppléante. Donc on prend Mme RABIH comme titulaire. Si en fin de compte il n'en fallait qu'une seule, Mme HUBER se retirera pour laisser Mme RABIH, ou bien elles alterneront en fonction de leurs

disponibilités pour qu'il y ait au moins un représentant du conseil municipal de Colmar.

Alors le premier adjoint a fait une proposition. Peut-on passer à main levée ou faut-il passer par un vote ? Quelqu'un demande-t-il le vote secret ? Ce n'est pas le cas. Il va donc rappeler les propositions.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Pour les Hôpitaux Civils de Colmar, M. le Maire ou son représentant, plus M. Jean-Jacques WEISS. Pour le CDRS Mme RABIH et Mme HUBER et pour l'Hôpital de Kaysersberg, Mme Nicole SCHNELL.

M. le Maire MEYER : Avec l'ajustement qu'on vient d'évoquer.

Qui est pour ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Abstention du Groupe de M. HILBERT et du groupe de M. WAGNER.

Nous saluons également une représentation de la Commission Hygiène et Propreté du Conseil Municipal des Enfants qui vient de nous rejoindre pour écouter leurs aînés. Merci pour leur travail. Merci pour leur engagement et merci aussi pour leur disponibilité.

III – 388 Renouveau de la convention de partenariat entre la Ville de Colmar et l'Association Festival International de Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adj. BECHLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN !

M. FELDMANN : Merci, M. le Maire. Je souhaiterais avoir un certain nombre de précisions. On voit que les services de la Ville sont très sollicités par le Festival de Colmar à travers les employés de la Ville puisque toute une série de services qui nous sont décrits interviennent directement au service du Festival. Il s'agit donc de subventions indirectes qui n'ont jamais été chiffrées. On ne sait absolument pas quel est le volume horaire que cela représente pour les personnels de la Ville. La seule chose que vous nous dites, c'est que si ces personnels sont amenés à travailler en heures supplémentaires, ces heures supplémentaires seront facturées au Festival. Autrement dit, toutes les périodes travaillées dans les heures normales de présence du personnel municipal, on ne sait pas qui prend en charge ce coût. Et d'ailleurs, si l'on regarde l'article 3 de la subvention, il y a une espèce de flou. On ne comprend plus très bien. Vous parlez de subvention de fonctionnement à l'Association –je rappelle simplement que nous avons déjà voté une subvention de 207 000 € au cours d'un précédent conseil municipal- et là on reparle de subvention de fonctionnement et il est vrai que le deuxième paragraphe de cet article 3 est particulièrement

incompréhensible et donc pourriez-vous nous apporter des précisions sur cet article 3 ? Qu'est-ce qu'il veut dire exactement ?

M. le Maire MEYER : Il n'y a aucune confusion avec les 207 000 €. Il s'agit de confirmer l'obtention d'une subvention ou d'une aide de 207 000 € pour le fonctionnement, et l'organisation du Festival International de l'édition 2010. Les heures de travail, la convention le dit, seront comptabilisées après l'organisation. Et c'est au regard de cette comptabilisation que nous saurons, que nous connaissons les heures travaillées pendant les heures de service et celles travaillées en dehors. Je ne suis pas gêné pour produire copie de ce document.

D'autres questions ? Le rapport est mis aux voix. Qui est-ce qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé en l'absence de Mme CHELKOVA qui a quitté la salle et n'a pris part ni à la discussion ni au vote.

III – 389 Subventions pour les Relations Internationales – 1^{ère} tranche 2010.

Voir rapport –

Mme l'Adj. MANN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN !

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Je n'arrive toujours pas à comprendre que l'on fasse une distinction entre les élèves colmariens et les autres. Les voyages et les stages font généralement partie des projets d'établissement des lycées, les élèves quels qu'ils soient de ces établissements colmariens sont les ambassadeurs de la ville lorsqu'ils se déplacent à l'étranger, dans les résultats d'examens, partout. Si ça continue, pourquoi ne pas imaginer qu'on les reçoive aussi de manière distincte dans les villes où ils arrivent ? Pourquoi, quand on accueille les lycéens des villes jumelées, on ne fait pas un distinguo entre ceux qui habitent la ville-même et ceux qui viennent de l'extérieur ? Cela devient absurde. Que je sache, dans les associations colmariennes que l'on subventionne, on ne dénombre pas les Colmariens hormis pour l'attribution des repas, on l'a vu, avant de décider d'une subvention et de son montant. Je considère que cette mesure est injuste et encore plus, destinée à la jeunesse, je trouve qu'elle n'est pas sans conséquence. Je n'approuverai pas ce rapport. Je suis désolée. Je n'arrive toujours pas à comprendre cette mesure.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN !

M. FELDMANN : Je me souviens que l'année dernière, je crois que c'était lorsque le rapport était arrivé sur nos bureaux et que nous avons dû nous

prononcer sur le mode de subventionnement des voyages, c'est un rapport qui avait été assez houleux et on nous avait dit : « mais vous verrez, même si le rapport paraît un peu raide... », puisque je vous rappelle que pour les séjours à l'étranger, il était question de ne subventionner que les classes qui restaient pendant la totalité de leur séjour dans une ville jumelée. J'ai quand même l'heureuse surprise de voir qu'il y a 11 660 € quand même qui ont été donnés en subventions. C'est vrai que ce n'est pas négligeable, mais ce distinguo qui est fait effectivement entre les Colmariens et les non Colmariens paraît assez difficile à soutenir. A ce moment-là, après tout, il faudrait faire payer les gens qui viennent au Festival de Colmar en fixant un prix pour les Colmariens et pour les non Colmariens. On peut pousser comme ça la logique un peu partout et il est vrai que ça ne tient pas franchement la route. Je pense que quand une classe d'un lycée se déplace, eh bien c'est un lycée de Colmar qui se déplace et ce ne sont pas des Colmariens et des Ingersheimois. J'ai du mal à suivre. Je me félicite quand même de voir qu'il y a 11 660 € qui ont été donnés aux Lycées. Mais le mode d'attribution est vraiment très curieux.

M. le Maire MEYER : Mme UHLRICH-MALLET !

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : M. le Maire, chers Collègues, je voulais vous préciser que le financement des voyages scolaires dans les lycées se fait d'une part sur les budgets des établissements et sur d'autres critères par la Région Alsace et en fonction du lieu et du projet pédagogique, et que Colmar est une des seules villes d'Alsace à aider et à financer les voyages dans les lycées parce que vous savez que les lycées ne sont pas de la compétence des communes mais de la Région. Voilà, je tenais juste à le préciser. C'était donc vraiment un effort supplémentaire pour l'ouverture à l'international de nos lycéens et je trouve cela vraiment regrettable que vous n'acceptiez pas de voter ces subventions.

M. le Maire MEYER : J'avais d'ailleurs accueilli un groupe de lycéens venant d'une autre ville et les responsables qui avaient piloté cette délégation disaient : « M. le Maire, vous êtes la seule ville qui intervient dans le déplacement ». Maintenant, Mme VALENTIN, si ce n'est pas suffisant, vous êtes bien placée au niveau de la Région puisque le lycée c'est d'abord la Région et seulement après la Ville.

Mme VALENTIN : Ma proposition n'est pas de diminuer des subventions, n'est pas de critiquer le fait que la Ville intervienne. Au contraire, je trouve ça très bien. Ce qu'il faudrait, c'est qu'on tienne compte éventuellement des ressources ou de la taille des familles. Le fait d'être Colmarien dans un lycée colmarien, je trouve, n'est pas un bon critère. Et c'est ce que je critique.

M. le Maire MEYER : Nous n'allons quand même pas encore tenir une comptabilité des revenus familiaux pour savoir si nous allons intervenir. Parce que si on le faisait, nous risquerions encore de raboter la subvention pour pas mal des lycéens qui l'obtiennent aujourd'hui.

Le projet est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Opposition de Mme VALENTIN. Abstention ? Abstention du groupe de M. WAGNER ainsi que de M. HILBERT et M. LECONTE.

III – 390 Programme de la saison théâtrale 2010/2011

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT !

Mme KLINKERT : Merci, M. le Maire. C'est effectivement un programme intéressant qui nous est proposé et je me permets là aussi de souligner l'excellent travail qui est réalisé par le Directeur du Théâtre Municipal et son équipe. Un regret cependant, c'est que seuls trois spectacles lyriques soient présentés à Colmar par l'Opéra National du Rhin. Que dis-je ? Deux opéras puisque le troisième est en fait destiné au jeune public et on oblige en quelque sorte les Colmariens à se déplacer et c'est là une volonté délibérée de la Municipalité de se déplacer pour voir des opéras. De plus, les abonnés Colmariens à l'opéra se voient contraints d'assister, aux quatre ballets dans l'abonnement. Alors moi, je proposerais de modifier le nom d'abonnement et de l'appeler abonnement « ballets ».

M. le Maire MEYER : Mme l'Adjointe !

Mme l'Adj. CHELKOVA : Merci beaucoup M. le Maire. Je ne voudrais pas polémiquer mais je voudrais préciser un certain nombre de choses très brièvement. Le budget annuel de l'Opéra National du Rhin est de 24 M€. La cotisation de la Ville de Colmar ne représente même pas 5 % de ce budget. Je tiens également à préciser publiquement que les deux conseils généraux ont drastiquement baissé leurs contributions au fonctionnement de l'Opéra National du Rhin. Je tiens également à préciser publiquement que le coût au spectateur à Colmar de l'Opéra National du Rhin était le coût le plus cher pour 254 abonnés de toute la France. Le coût pour un abonné à Colmar pour les représentations lyriques était plus élevé qu'à l'Opéra National de Paris. Il me semble qu'il est absolument inefficace et même très dangereux d'une part de continuer à augmenter ce coût énorme, et absolument inexplicable, d'autre part d'essayer de faire rentrer des productions lyriques qui ne peuvent pas être accueillies par l'Opéra National du Rhin au théâtre de Colmar. Deuxième chose, et là, vraiment je m'oppose très vigoureusement à votre remarque, ce sont les opéras que pour les jeunes publics. Je tiens à préciser que Colmar, depuis la réorientation de l'Opéra Studio, et permettez-moi de rappeler Mme KLINKERT que cette réorientation a été faite avant que je ne devienne adjointe et que vous étiez une partisane des séparations des activités lyriques et des activités dramatiques, cet opéra est une des meilleures cellules professionnelles en France. Il ne s'agit pas de chanteurs amateurs, mais de chanteurs professionnels et nous avons pour 2010/2012

même un chanteur du Métropolitain Opéra de New-York qui a postulé à Colmar sur les recommandations d'un des plus grands chefs lyriques qui est James LEVINE. Donc je pense que nous pouvons être très fiers de ce que fait l'Opéra Studio. Ce ne sont pas des opéras au rabais. Aladin a été présenté à Colmar en création française. Ali Baba et les quarante voleurs, c'est un magnifique opéra de Luigi Cherubini qui n'est pas uniquement destiné aux enfants. C'est un vrai opéra au même titre que Don Pasquale. Je ne vais pas prendre plus de temps parce que sinon on y sera encore demain, pardon M. le Maire, mais je tiens à insister sur le fait que ce sont des allégations auxquelles je ne peux pas souscrire. L'activité de ballet fait partie intégrante de l'activité de l'Opéra National du Rhin et c'est vrai que nous pouvons accueillir les ballets mais nous ne pouvons pas accueillir certains grands opéras, de Verdi par exemple. Je pense donc très sincèrement que le succès d'Aladin qui a fait plus de 1 500 spectateurs en deux soirées nous conforte dans notre volonté de faire de Colmar un centre national et européen de production d'opéras destinés au public en général et au jeune public, et ce sont de vrais opéras et de vrais chanteurs et nous devrions être très fiers de ce que l'Opéra Studio fait à Colmar.

M. le Maire MEYER : Merci pour cette musique assez agréable. Vous êtes donc là très à côté de la plaque Mme KLINKERT. Je le constate.

Mme KLINKERT : Très rapidement trois choses : la première, merci d'avoir rappelé que je suis pour quelque chose dans la création de l'Opéra Studio et je me réjouis que cela se passe bien et je le dis.

M. le Maire MEYER : Ce n'est pas ce que vous disiez tout à l'heure...

Mme KLINKERT : ... mais je n'ai même pas parlé de l'Opéra Studio, M. le Maire, je n'en ai pas parlé ! Je suis désolée ! Deuxième chose, je tiens à rappeler que sous ma présidence de l'Opéra National du Rhin, j'ai, avec mes vice-présidents, je dis bien j'ai, avec mes vice-présidents, remis le budget à flots alors qu'il était en déséquilibre pendant de nombreuses années et que depuis la création du Syndicat Intercommunal de l'Opéra du Rhin en 1972, eh bien le public colmarien avait chaque année 4 ou 5 opéras qui étaient proposés ici à Colmar. Et je dis simplement que depuis deux ans, ce nombre a été réduit et c'est là une volonté délibérée de la Municipalité. Je vous remercie.

M. le Maire MEYER : Je crois devoir vous rappeler, Mme KLINKERT, que Mme CHELKOVA était très précise dans les réponses apportées qui contredisent totalement ce que vous venez d'affirmer. Concernant les abonnés, je me pose encore la question de savoir combien sont de Colmar et combien sont non Colmariens.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé avec l'abstention de Mme DOLLE, de M. MEISTERMANN et Mme KLINKERT.

III – 391 Convention pour la numérisation des fonds patrimoniaux de la bibliothèque municipale de Colmar.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT !

Mme KLINKERT : Merci, M. le Maire. Une question annexe à ce rapport. Quels sont par ailleurs vos projets de mise en valeur de ces fonds ? Il était question il y a quelques années de la création d'un Musée du Livre Ancien puisqu'il est vrai que nous disposons d'un patrimoine très beau, remarquable, important, aussi riche, voire même plus riche que celui de la Bibliothèque Humaniste de Sélestat et j'espère surtout, M. le Maire, que vous n'allez pas vendre des ouvrages de ces fonds patrimoniaux pour financer l'un de vos projets comme vous avez émis l'idée récemment de vendre des œuvres d'Unterlinden pour financer des travaux d'extension du musée.

M. le Maire MEYER : Je crois que vous rêvez ! Vous tirez des commentaires je ne sais pas d'où. Je n'ai jamais parlé de vendre les œuvres d'Unterlinden. Certes on nous accuse de vendre les bijoux de famille mais quand même, nous n'en sommes pas là ! Au contraire, si nous créons à Unterlinden 5 000 m² supplémentaires, c'est pour que les œuvres puissent être présentées, affichées et exposées. Donc, votre observation frôle le ridicule et est à contresens par rapport à ce que nous faisons. Ce n'est pas la peine de construire pour 28 M€ si en même temps on cherche à vendre des œuvres ! C'est totalement contradictoire ce que vous dites. Et là, je suis très poli. Je devrais dire autre chose...

Pour la deuxième question, naturellement nous allons valoriser le fonds. Mais à chaque jour suffit sa peine. Nous avons deux importants projets qui en ce moment sont sur rails et le Musée d'Unterlinden pour quelque 28 M€, mais également la Médiathèque pour 12 M€. Au total cela fait 40 M€ et naturellement le Musée d'Histoire Naturelle et la valorisation du fonds patrimonial, représenteront deux autres opérations.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve. Qui s'y oppose ? Abstention. Le rapport est approuvé.

I – 392 Modification du tableau des effectifs.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT !

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. Un an après la publication de votre Agenda 21, vous recrutez quelqu'un pour faire un diagnostic préalable, mettre au point et réaliser une phase de concertation, former et sensibiliser les élus et le personnel municipal, définir de nouvelles propositions et formaliser l'Agenda 21. C'est dans le rapport. Un an après vous avez entendu la critique qui vous avait été faite, il manque cependant encore un peu de conviction de votre part car vous allez devoir trouver un génie pour réaliser toutes ces missions en six mois et en travaillant à 70 %. Alors pourquoi ne pas embaucher quelqu'un de manière plus pérenne et à temps plein ?

M. le Maire MEYER : M. FRIEH !

M. FRIEH : M. le Maire, cher Collègue, je rappelle que d'emblée les choses ont été annoncées telles qu'elles se déroulent et que si désormais on recrute une personne c'est parce qu'effectivement il était prévu a priori que la deuxième phase de l'Agenda 21, c'est-à-dire à partir de 2011, serait fabriquée de façon conforme aux règles. Nous mettons en place les moyens humains pour pouvoir le faire et quant au génie ou au surhomme qu'il s'agirait de trouver, je vous rappelle que l'ensemble des mesures prévues ont été réalisées en temps voulu sans que l'on ait besoin de recruter des surhommes, à moins que nous en ayons déjà.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN !

M. FELDMANN : M. l'Adjoint FRIEH vient de nous dire qu'à partir de 2011 l'Agenda 21 sera construit conformément aux normes. Ce qui veut donc dire que jusqu'à présent, il n'a pas été construit conformément aux normes et c'est la critique que nous avons faite à plusieurs reprises.

M. FRIEH : Je crois qu'il n'y a pas de pire sourd que celui qui veut entendre. C'est tel quel que cela a été présenté le soir où en conseil municipal nous avons présenté la première version de l'Agenda 21. Cela a été dit. Cela n'a pas été caché que nous avons fabriqué un Agenda 21 de façon interne pour pouvoir le démarrer tout de suite. Rappelez-vous, cela a été dit ici, sous les mêmes formes. Alors, ne venez pas maintenant déterrer des choses qui avaient été annoncées et qui maintenant se déroulent conformément à ce qui avait été prévu.

M. le Maire MEYER : Et pourquoi s'était-on organisé de cette façon, M. FELDMANN ? A suivre la procédure et les normes, nous devons pendant six mois à un an, discuter, échanger, arrêter ensemble des idées. Nous disions que nous allions engager cette procédure de réflexion selon cette façon de voir. Mais en même temps nous ciblions déjà des actions pour les mettre en œuvre. Ce qui fait qu'avant l'heure, et avant l'approbation des normes ou du règlement ou des textes réglementaires, nous sommes arrivés à mettre sur rails une vingtaine d'actions qui aujourd'hui sont déjà appliquées. Je prends les économies d'énergie par exemple, avec l'étude thermographique, avec le diagnostic thermique, et le subventionnement des différents travaux d'isolation. Supposez un seul

instant qu'on dise aux gens qu'il faut attendre le jour où l'on sera aux normes avec un règlement ou un cahier de charges. Non, nous avons précédé. Ce qui fait que nous avons une année d'avance dans ce que nous faisons et aujourd'hui nous pourrions proposer après la convention que nous avons approuvée tout à l'heure, une série de mesures supplémentaires qui naturellement vont provoquer une synergie avec ce que nous avons déjà fait. M. FELDMANN !

M. FELDMANN : Je souhaiterais poursuivre. Si l'on va sur le site Internet de la Ville de Colmar, qui a évolué et qui est bien fait d'ailleurs, et qu'on clique sur Agenda 21, on a un magnifique petit document qui fait 16 pages. Page numéro 2, vous présentez l'action de la Ville, et puis il y a un petit encart en bas gauche. Je le lis : « l'Agenda 21 de la Ville de Colmar s'appuie sur le programme d'actions destinées à traduire dans les faits les principes du développement durable défini à la Conférence de Rio en 1992 ». Il me semble que vous êtes aux affaires depuis un certain nombre d'années et que depuis 1992, vous aviez tout le temps d'organiser une réflexion, une concertation pour mettre en place un Agenda 21 digne de ce nom.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT !

M. HILBERT : M. le Maire, je vais faire un peu les mêmes remarques que M. FELDMANN parce que vous n'avez pas un an d'avance mais vous avez dix-huit ans de retard et les actions que vous aviez faites depuis un an, vous auriez pu les faire en-dehors de l'Agenda 21. Faire réfléchir à un Agenda 21 ne veut pas dire qu'on arrête tout à côté. Par contre, j'aimerais toujours encore savoir pourquoi 70 % et pourquoi six mois pour l'emploi que vous avez créé concernant le travail sur l'Agenda 21. Ce n'était pas annoncé il y a un an.

M. le Maire MEYER : Parce que nous avons ciblé un travail administratif et technique sur six mois. Après nous verrons. Quant à la référence à l'année 1992, M. FALDMANN, faites le tour de France. Prenez toutes les villes de France de l'importance de Colmar. Dans notre strate démographique. Voyez ce qui a été fait dans ces villes et regardez ce qui a été fait chez nous à Colmar. Naturellement, je comprends votre irritation dans la mesure où nous sommes arrivés à mettre en route une vingtaine d'actions qui sont à la disposition des administrés de Colmar. Cela vous irrite, mais c'est le résultat. Nous l'avons voulu de cette façon et nous allons continuer parce que cette façon de faire les choses nous permet de cibler des actions, des opérations qui viennent à la rencontre des projets des habitants de Colmar.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé.

II – 393 Syndicat mixte des employeurs forestiers de Colmar et environs – Modification des statuts.

Voir rapport –

M. l'Adj. HANAUER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

II – 394 Avis relatif à une demande d'autorisation d'exploiter au titre des installations classées – Société SCHROLL à Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT !

M. HILBERT : M. le Maire, M. l'Adjoint, je suis évidemment favorable à une telle activité. Je préfère le tri des DIB plutôt que leur enfouissement ou leur incinération polluante. Cependant l'implantation de cette activité sur ce site comme vous l'avez évoqué, a provoqué quelques inquiétudes de la part des riverains. Plusieurs questions se posent sur l'activité qui engendrerait – vous citez- 400 camions par mois. Certains évoquent 150 à 160 camions par jour et une amplitude qui va de 5 heures à 21 heures. On peut s'interroger sur la provenance des déchets qui viennent à Colmar et sur l'accès des camions à la déchetterie. Vous avez in extremis modifié le rapport pour tenir compte de ce point. Mais face à ces inquiétudes des riverains, est-ce qu'il n'aurait pas été possible d'utiliser un merveilleux outil qui est le conseil de quartier pour évoquer ce point ou alors utiliser ce que vous faites régulièrement les réunions de quartiers pour pouvoir discuter et peut-être rassurer les riverains ?

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT !

Mme KLINKERT : Merci, M. le Maire. Quelques questions complémentaires. D'abord d'où viennent ces déchets ? D'autre part, quels sont les risques de pollution du canal en cas de problèmes ? Y aura-t-il des nuisances par rapport aux odeurs, par rapport à des rats ou autres bestioles ? Et si ce site par hasard ne tournait pas, quels seraient les autres déchets qui pourraient y être traités et quelles garanties aurions-nous sur la durée parce qu'aujourd'hui nous sommes sensibles par rapport à cette situation mais ensuite les années passent et nous oublierons ? Tout pourra

peut-être être fait sans que nous soyons informés et conscients des risques qui peuvent arriver. Enfin, c'est quand même un site de promenade qui est intéressant et puis dernière question : il y a une voie de chemin de fer qui arrive sur ce site, est-ce qu'on ne pourrait pas envisager qu'elle soit utilisée, le canal étant également un autre moyen de transport ? Enfin, on se trouve ici en zone artisanale. Est-ce que ce site est conforme au PLU, une industrie dans une zone artisanale ? Je vous remercie pour ces informations.

M. le Maire MEYER : M. WAEHREN !

M. WAEHREN : Merci, M. le Maire. Comme riverains de ce secteur, nous avons bien sûr eu beaucoup d'interrogations par rapport à ce projet d'extension d'une société par ailleurs très responsable et qui rentre en plein bien sûr dans le Grenelle de l'environnement puisqu'il est conforme aux préconisations ministérielles qui consistent à valoriser au maximum tout ce qui est déchets, notamment industriels, déchets banals industriels, donc essentiellement cartons, emballages, etc. Première interrogation par rapport à la capacité maximale de traitement : elle est limitée à 90 000 tonnes. On l'a fait souligner dans le rapport puisque 90 000 tonnes c'est la norme maximale de ce type d'installation classée. Il n'est pas évident du tout qu'on arrivera à 90 000 tonnes par an, première chose pour rassurer les riverains, dont je fais partie. Deuxième chose, c'est un projet industriel de recyclage puisque les produits matières premières secondaires qui vont être élaborés seront ensuite envoyés vers des entreprises qui vont les réutiliser, donc comme le fait Schroll déjà actuellement par rapport à Polytex par exemple qui est dans la zone rue Ampère. Troisième point, par rapport au transit des poids lourds, effectivement depuis presque vingt ans maintenant, la zone quartier Soie/Bonne Gens doit en principe être limitée aux camions qui ne dépassent pas les 3,5 tonnes. Le transit de ces camions de plus de 3,5 tonnes évidemment sera strictement interdit dans la mesure où on peut faire des contrôles quotidiens, ça c'est un autre problème. Mais c'est vrai que dans ce secteur il y a déjà un problème de passage par rapport à la zone qui n'est pas une zone artisanale mais qui est une zone d'activités économiques. Il y a par exemple des entreprises de transport, TEAM pour ne pas la citer, qui est à côté du site que SCHROLL veut exploiter, une grosse société de transport logistique qui génère effectivement du passage. Mais il y a aussi le collège qui génère du passage et d'autres entreprises du secteur rue Branly. Là aussi, pourquoi le collège s'est-il installé là ? Ça ce n'est pas mon fait à moi. Pour moi c'était une aberration de mettre un collège dans ce secteur. Mais bon, je ne vais pas polémiquer avec Mme KLINKERT, ça remonte à une Municipalité bien précédente. On a toujours été contre l'installation de ce collège dans une zone qui était très polluée à l'époque puisque c'était un site d'exploitation de fuel domestique qui arrivait par le canal et par la voie ferrée. Alors, réexploiter la voie ferrée, c'est une idée intéressante puisque cette voie ferrée va jusqu'au port du canal et elle remonte aux années 50, je m'en souviens encore. Depuis elle ne fonctionne plus. Quant à dire que c'est un lieu de promenade, peut-être pour les pêcheurs au bord du canal mais un lieu de promenade hyper dangereux dans la mesure où c'est très étroit

entre la voie ferrée et le canal, je connais bien le site. Lieu de promenade... je veux bien. Mais j'insisterai quand même là-dessus, c'est un site emblématique de la façon dont on devrait maintenant traiter les déchets industriels banals et ne plus les incinérer systématiquement, ce que je déplore encore aujourd'hui. Mais par contre les valoriser pour en faire des matières premières secondaires, parce que le coût actuel de ces produits secondaires est de plus en plus élevé, notamment pour les pays demandeurs des ces matières premières secondaires, par exemple tout l'Orient, tout l'Extrême Orient. Donc ça rentre tout à fait dans ce qu'on a aujourd'hui dans l'application du Grenelle 2 et je pense que c'est une bonne opération si ce qui est marqué en caractère gras est bien sûr garanti par l'entreprise, c'est-à-dire le transit des camions qui ne doivent pas passer dans le quartier de la Soie mais qui doivent opérer et transporter par rapport à l'autoroute et par rapport à la 83. Je vous remercie.

M. le Maire MEYER : M. le premier Adjoint !

M. l'Adj. HEMEDINGER : M. le Maire, chers Collègues, je souscris parfaitement aux propos qui ont été tenus par mon collègue Guy WAEHREN. Il s'agit d'une bonne opération et c'est vrai qu'il y avait quelques inquiétudes vis-à-vis des riverains. Nous serons, à ce sujet-là, particulièrement vigilants, parce qu'il y a une réglementation qui a été mise en place et nous veillerons bien entendu à ce qu'elle soit respectée. Nous alerterons les uns et les autres, la société et les transporteurs, et nous serons présents sur le terrain évidemment pour faire sanctionner le cas échéant le non respect de cette réglementation qui est mise en place et qui existe, bien sûr, pour protéger la légitime tranquillité des riverains.

Deuxième point, la question qui a été posée concernant le PLU, c'est d'ailleurs indiqué dans le rapport, ce site de traitement se situe sur une partie de la friche industrielle occupée jusque dans les années 90. C'est donc resté dans le PLU une possibilité d'implantation industrielle et j'ajouterai que là encore c'est un bon projet dans la mesure où il est indiqué également dans le PLU qu'il faut d'abord, avant de consommer plus de foncier, avant d'utiliser des terrains supplémentaires pour l'activité économique, utiliser les friches, et là, il s'agit bien de l'utilisation d'une friche. Cela va donc, en plus, parfaitement dans cette volonté politique d'utilisation des friches industrielles à Colmar.

M. le Maire MEYER : A propos de la voie ferrée, elle n'est pas totalement utilisée mais néanmoins partiellement.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé.

II – 395 Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l’achat à un vendeur professionnel d’un vélo neuf par foyer.

Voir rapport –

Mme l’Adj. LICHTENAUER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l’adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

M. le Maire MEYER : Nous sommes arrivés à la fin de l’ordre du jour. Nous allons siéger tout à l’heure à 19 H. 30 pour une séance extraordinaire. Je lève la réunion. Vous êtes invités au petit verre de l’amitié au rez-de-chaussée, salle De Lattre, et puisque nous allons reprendre après, j’associe naturellement les auditeurs à nous accompagner pour boire un petit verre, leur permettant d’être à nos côtés après pour la deuxième réunion. Merci, mes chers Collègues. A tout à l’heure. La séance est levée.

FIN DE LA SEANCE : 18 H. 40

M. le Maire MEYER : Mes chers Collègues, avec toutes nos excuses mais M. le Député a été retenu sur la route et en plus il devait encore assister à une fin de propos à Strasbourg, et par politesse il a dû naturellement patienter. Mais n'empêche, il est là.

Je déclare ouverte cette séance extraordinaire du Conseil Municipal. J'excuse M. l'Adjoint BRUGGER, MM. Tristan DENECHAUD, Alain TOURNADE, Mmes Saloua BENNAGHMOUCH et Brigitte KLINKERT qui donnent respectivement procuration à Jean-Jacques WEISS, Delphine MANN, Corinne DOLLE et Christian MEISTERMANN.

Cela étant dit, Je suis très heureux d'accueillir Joseph DAUL qui est un spécialiste dans différents domaines et qui est une personne importante dans l'organisation de l'Assemblée Européenne puisqu'il est Président du Groupe Politique le plus important. Sa présence à nos côtés aujourd'hui est un sujet de satisfaction mais également le prolongement d'un travail que nous avons pu préparer ensemble à Bruxelles lorsque la délégation du Conseil Municipal s'était rendue dans la capitale belge pour préparer le dossier qui sera débattu ce soir. Il est accompagné par M. BALLESTEROS-TORRES, Directeur de la Direction de l'Energie et de la Commission Européenne, qui a été la cheville ouvrière de notre travail. M. DAUL est accompagné également de Mme BRUNNAGEL et je salue en même temps René GUTH qui est un habitué de Colmar.

Ce Conseil extraordinaire, nous voulions l'organiser pour trancher un peu avec les points habituels inscrits à la séance normale qui s'est terminée, il y a environ $\frac{3}{4}$ d'heure. Ce conseil est destiné à tout le périmètre du développement durable puisque de longue date, la Ville de Colmar est engagée dans cette réflexion, d'abord à travers la charte d'écologie urbaine et cela déjà en 1996 -M. HILBERT, donc voyez 1992 tout à l'heure et 1996, donc on a suivi avec les premières actions- puis naturellement aussi à travers la vingtaine de propositions de l'Agenda 21 mis en route en 2009 et qui naturellement trouveront leur complément à travers la convention qui sera proposée à l'acceptation du Conseil municipal. Mais l'Agenda 21, chez nous, en actions, va plus loin puisque nous avons déjà répertorié une quarantaine d'actions et nous allons voir tout à l'heure certains exemples.

Cet agenda est également le prolongement du rapport, M. le Député, que le Président de la République m'avait commandé sur le Développement Durable, et plus spécialement sur les actions pouvant être initiées à partir des collectivités locales et de leurs établissements publics sur le terrain. Ce rapport contenait quelque 70 propositions et une dizaine sont déjà entrées dans la voie législative puisque « piquées » par les différents ministres de ressort qui naturellement se sont inspirés de ce rapport. Il y a eu aussi la signature des chartes d'engagement telles que la convention CREA, Conférence pour l'Energie en Alsace, en mars et aujourd'hui celle qui vous est proposée de la convention des maires, travaillée avec la Commission Européenne principalement avec M. BALLESTEROS, mais naturellement sur conseil de Joseph DAUL, lorsqu'on s'était rencontré à Bruxelles pour deux jours de travail. Et je passe sur le reste puisque tout ce qui aujourd'hui, nous anime, également les grands projets, est chaque fois connoté par

rapport aux précautions que nous devons prendre en matière de développement durable.

Pour que nos invités puissent voir ce que Colmar fait déjà principalement depuis deux ans, nous avons répertorié sous quatre axes distincts les différentes actions menées. Je vais présenter les actions du premier axe, René FRIEH prendra le deuxième axe et le troisième et je terminerai avec le quatrième axe, mais chaque fois avec le rappel de quelques opérations exemplaires.

Le premier axe, c'est favoriser l'adhésion de chacun et chacune à la vie sociale et civique de la collectivité. Au titre de cet axe, nous avons deux opérations, d'abord l'installation du Conseil Economique, Social et Environnemental. Ce Conseil a différentes commissions thématiques de travail. Il est opérationnel sur le terrain et réalise déjà un travail remarquable.

La deuxième opération, c'est celle de la création de l'Observatoire de la Nature. Au départ c'était une opération qui était portée par la Ville de Colmar, mais qui a été reprise par la Communauté d'Agglomération. A ce titre, il faut relever plusieurs choses. L'Observatoire de la Nature, que M. le Directeur a eu la chance de visiter cet après-midi, c'est la création d'un lieu d'accueil pour sensibiliser un large public, principalement les scolaires, et leur faire passer le message de la protection de l'environnement. Ce site est fréquenté par les classes des neuf communes de la communauté d'agglomération, à travers des demi-journées ou des journées de sensibilisation et d'information avec une bibliothèque qui est installée dans la nature. Le site est animé par une association puisque nous voulions également nous ouvrir vers l'extérieur. Ce n'est donc pas un conseil d'administration d'élus, mais un conseil d'administration associatif qui gère l'ensemble. C'est une opération très importante puisque l'investissement tourne autour de 1,5 M€ HT. Le site est opérationnel et je disais tout à l'heure, réservé à plus de 80 % à une fréquentation scolaire allant des écoles, aux collèges et aux lycées. Pour couronner le tout, nous avons installé une courroie de transmission avec un même site à Fribourg, de l'autre côté du Rhin et nous en avons fait un projet d'ensemble. Ce sont les classes de toutes les communes de la Communauté d'Agglomération qui fréquentent ce site.

Pour les actions de l'axe 2, je laisse la parole à René FRIEH.

M. l'Adj. FRIEH : M. le Maire, chers collègues, il s'agit là pour l'axe 2, **d'une démarche de qualité sur l'environnement et le patrimoine naturel** et à titre d'exemple, on donnera trois actions qui sont en cours. La première, il s'agit du plan bleu pour la Ville où on a pour objectif de faire ressortir l'eau, chaque fois que c'est possible. L'exemple connu à Colmar, c'est près du Koïfhus. Il s'agit là de restructurer l'espace public et on prévoit là, et les travaux vont démarrer bientôt, le réaménagement de la rue de l'Eglise où on fait ressortir aussi, et où on met en valeur le cours d'eau. C'est une opération qui sera réalisée avec des travaux qui ont démarré début mars puisqu'il y a des travaux qui sont en cours déjà avec un coût prévisionnel de 775.000 €. Cela a, certes, une dimension esthétique mais pas seulement

puisque sur la qualité de l'eau également, il s'agit de garantir la qualité de la nappe phréatique, éviter les pollutions par les nitrates, les phytosanitaires et les produits toxiques pour permettre un approvisionnement sans traitement, empêcher donc les infiltrations de toutes pollutions, domestique, industrielle, agricole ou relative à des accidents de transports, par exemple. En complément de ces mesures de protection, des opérations de diversification de la ressource ont été initiées également et le nouveau champ captant d'eau potable du Kastenwald a été inauguré le 28 septembre 2009. Il s'agit aussi d'assurer la production d'eau potable d'environ 100.000 habitants avec les deux autres puits, celui du Dornig et du Neuland, afin d'améliorer encore la qualité. Deux contrats ont été signés entre la Chambre d'Agriculture et des exploitants agricoles en tenant compte de toutes ces démarches qui associent divers partenaires. Il s'agit aussi d'une exploitation optimale des réseaux. L'eau est un bien précieux, il s'agit de ne pas la gaspiller. Il s'agit donc de limiter les pertes liées aux fuites d'eau dans le but d'obtenir un rendement supérieur ou égal à 85 %. L'objectif fixé contractuellement donne lieu à des pénalités financières d'ailleurs s'il n'est pas atteint. Les moyens qui sont mis en place sont : la mise en place de compteurs pour détecter les fuites dans les domaines privatif et public, de prise d'eau portative avec comptage pour des besoins occasionnels pour les entreprises par exemple, de campagne de recherches de fuite. Il y avait en l'an 2000 un rendement de 77,1 %. En 2009, nous sommes arrivés à un rendement de 84,6 %, ce qui représente une économie d'eau de 684.000 m³, soit l'équivalent environ de 320 jours de production par an. Le réseau de distribution d'eau potable dans les collectivités montre qu'il y a un rendement de 75 % en moyenne en France. C'est la source du Ministère de l'Ecologie, et nous avons donc un objectif d'un rendement de 85 %, ce qui est au-delà de la moyenne nationale, en réalisation.

Nous passons à l'axe 3 qui est titré : **Pour une démarche équilibrée entre activité humaine et utilisation énergétique.** Là, il y a trois projets à fort investissement qui peuvent être présentés. Il s'agit d'abord de l'utilisation de l'énergie bois sur la Société de Chauffage Urbain. Le calendrier faisant parfois bien les choses, le Maire a posé, ce matin, la première pierre de la construction de la nouvelle chaufferie et au sens le plus noble du terme, vous voyez que nous « faisons feu de tout bois » ! Il s'agit donc de la mise en œuvre d'une chaufferie de bois énergie d'une grande puissance en vue d'une réduction des émissions de gaz à effet de serre. Il s'agit essentiellement de CO₂ et de soufre qui ne seront pas émis. Le marché des travaux est attribué, le démarrage des travaux est prévu dès à présent. Il y a de larges subventions de la Région et de l'ADEME avec un amortissement qui est prévu sur 15 ans et on peut remarquer au passage, aussi, que l'Etat a accepté que le contrat soit prolongé afin d'arriver à un seuil de rentabilité qui soit intéressant dans ce domaine-là. Il s'agit là d'un investissement de 6.500.000 € HT. On prévoit donc une puissance de 8 mgw, ce qui est considérable et un pourcentage de 75 % de chaleur produite sur le réseau urbain proviendra donc d'énergie renouvelable. Cela va permettre de chauffer 16.000 logements, ce qui représente aussi, dans les conditions dans lesquelles cela sera réalisé, une économie de 2.300 tonnes de fuel.

Ce sont 7.000 tonnes de CO2 et 45 tonnes de soufre qu'on évitera grâce cette opération-là. Les travaux sont en cours, le permis de construire a été accordé le 11 février 2010 et la mise en service est programmée pour mars 2011.

L'opération de thermographie aérienne, vous savez qu'on en a beaucoup parlé, c'est une opération qui est reconnue comme très exemplaire et très remarquable à différents niveaux. J'avais eu l'occasion de la présenter lors d'une intervention à Bruxelles et elle a été remarquée par les assistants à la conférence et les autres conférenciers. Il s'agissait donc d'identifier, parce que cela a été fait sur une campagne réalisée en février 2009, d'identifier, de photographier par un moyen thermographique la ville et les communes de la CAC, avec un procédé de code couleur pour pouvoir identifier les bâtiments, qu'ils soient publics ou privés, perdant de l'énergie. La cartographie est consultable sur le site de la CAC, chaque particulier peut aller se renseigner et faire procéder ensuite à un diagnostic et éventuellement à des travaux et ces travaux sont largement subventionnés. Nous avons, là aussi, édité une brochure. C'est une collaboration avec Vialis qui est très intéressante de ce point de vue-là. L'investissement représente 68.650 €, il y a eu un compte de 4.200 visiteurs sur le site Internet et nous comptons, grâce à cela, permettre d'économiser de l'énergie et aider les particuliers eux-mêmes à réaliser leurs travaux grâce aux subventions versées.

Dernier exemple sur cet axe-là : la mise en place d'un schéma directeur d'aménagement de la lumière qui permet de faire un diagnostic des installations existantes comportant un bilan énergétique. Il s'agit d'une définition des besoins et de propositions au regard d'un contexte architectural et historique, de planification d'intervention, d'estimation financière. Il s'agit de limiter la consommation d'énergie liée à l'éclairage public sur un programme d'une période de 5 ans à partir de 2009. Souvenez-vous de la délibération du Conseil municipal à ce propos le 19 octobre 2009. On compte sur une économie en 2009 de 20 %, ce qui représente 1.300.000 Kwh/an avec un investissement de 234.359 € TTC. On compte doubler les crédits en 2010 en passant de 234.000 € à 473.703 € TTC d'investissements. Le total des économies depuis la mise en place de l'action puisqu'elle a déjà démarré, représente une somme de 121.433 €. On montre par là que non seulement on travaille en faveur des économies d'énergie mais qu'en plus ce sont des opérations qui peuvent se révéler financièrement rentables.

M. le Maire MEYER : Merci, M. l'Adjoint, je continue avec le thème 4 qui porte sur le positionnement économique en eco-responsable du territoire avec naturellement une action forte pour tout ce qui concerne le bâtiment. Je pense pouvoir dire que notre proposition est vraiment la plus complète puisqu'on aborde tous les aspects, d'abord les bâtiments municipaux, le diagnostic est en cours, portant sur 75 bâtiments et le taux de réalisation est de 86 %. Nous avons également l'installation de la régulation de chauffage dont les travaux vont démarrer pour 530.000 € en 2010. Nous avons l'expertise des bâtiments privés puisque au-delà de la thermographie aérienne, il faut être aux côtés des propriétaires pour les accompagner dans

les projets qui sont les leurs et sur la base de notre incitation, 90 diagnostics ont été réalisés, qui ont fait l'objet de 50 chantiers. En même temps, nous avons créé un espace info-énergie qui est à la disposition de la population, pas seulement de Colmar mais des communes de la Communauté d'Agglomération et naturellement nombreux sont les foyers qui viennent s'enrichir des conseils qui sont donnés par ce technicien.

Pour les rénovations des bâtiments, nous n'allons pas seulement dire où se situent les fuites, nous allons également accompagner les propriétaires par le subventionnement des travaux qui sont nécessaires, principalement pour l'isolation. Nous avons tiré une moyenne de montants estimés pour les travaux d'isolation et nous sommes arrivés à 16.000 €. Ces 16.000 € sont financés tant par Vialis, le distributeur de l'énergie que par la Ville de Colmar à hauteur de 25 % au total. Ce qui veut dire une subvention de 4.000 € sur les 16.000 €, les 10 % venant de Vialis et les 15 % de la Ville de Colmar et nous avons déjà de nombreux chantiers qui ont été honorés de cette façon.

Nous avons également édité un guide des économies d'énergie que nous distribuons aux propriétaires. Il n'y a pas seulement le logement privé, il y a aussi le logement public, parce que chaque fois, lorsque la Ville de Colmar accorde une garantie d'emprunt, nous imposons aux bailleurs sociaux des économies d'énergie. C'est la contrepartie, sinon la Ville de Colmar ne donne pas sa garantie d'emprunt et nous avons déjà une demi-douzaine d'opérations qui ont été approuvées, qui viennent principalement de Pôle Habitat Centre Alsace. Nous sommes arrivés aussi à labelliser un centre culturel que nous appelons le Centre Europe en faisant valoir les économies d'énergie et le label BBC qui est fortement recommandé aujourd'hui.

Et naturellement, opération très intéressante aussi, puisque nous accompagnons les Colmariens dans l'acquisition des vélos dans le système de transport « mode alternative ». Il y a deux ans nous disions que nous accompagnions les Colmariens à raison d'un vélo par foyer à hauteur de 100 € par acquisition. Nous sommes aujourd'hui à 9.200 vélos aidés. Naturellement, nous avons fait les mêmes efforts pour le tri des déchets avec l'enfouissement des containers. C'est quand même beaucoup plus esthétique que ces « casseroles » qu'on voit généralement à ras le sol et qui collectent les différents déchets. Cette expérience, nous avons commencé à la faire il y a 5 ou 6 ans, mais nous l'avons élargie puisque nous installons ces containers aujourd'hui, au bas des immeubles collectifs pour éviter d'avoir de longs trajets à faire entre l'habitation et le dépôt des déchets, à la disposition des habitants. Nous avons également mis en route un encouragement pour les enfants des écoles. Nous avons collecté d'une façon volontaire, l'année dernière, quelque 37.000 tonnes de papier parce que nous offrons une « carotte » à ces enfants à travers une subvention aux coopératives scolaires. Ainsi la Communauté d'Agglomération a payé, l'année dernière, quelque 38.000 € aux 9 communes de la Communauté d'Agglomération grâce aux efforts qui ont été faits par les enfants. Nous voulons que les enfants disent à leurs parents : « ne jetez pas le papier, mais donnez moi-le, je le ramène à l'école », pour passer le message depuis l'enfant jusqu'aux parents. Et la

dernière opération qui a été lancée, c'est la collecte expérimentale pour le ramassage des restes de repas dans les cantines scolaires et qui marche très bien. Nous ramassons aujourd'hui dans 32 établissements, ce qui représente 4 tonnes de déchets par semaine ou 200 tonnes par an pour renforcer ce que nous faisons dans ce domaine. Voilà rapidement résumés quelques points essentiels des actions qui sont déjà en cours rien que pour dire que nous sommes déjà en plein dans le champ d'actions de la convention qui nous est proposée par Joseph DAUL et par le Directeur qui a en charge cette attribution. Finalement, à travers la convention proposée, nous avons essayé de prolonger puisque la convention impose aussi différentes conditions. Sous un an, nous sommes donc appelés à faire de nouvelles propositions mais je laisserai tout à l'heure la parole à M. BALLESTERROS pour qu'il nous explique ce dispositif.

On s'arrête là pour le moment et je donne la parole à Joseph DAUL qui a pu voir ainsi pendant quelque 25 minutes, ce qui est déjà mis en route à la Ville de Colmar. Cela va lui permettre de faire l'une ou l'autre comparaison par rapport à son expérience d'autres terrains, d'autres sites, d'autres villes, d'autres communes et éventuellement aussi nous livrer un message qu'il va essayer de nous faire passer quant au fonctionnement de l'Assemblée Européenne. Joseph !

M. DAUL : Merci, M. le Maire, cher Gilbert, si je te regarde ! « une énergie locale et durable ! » cela te ressemble ! (rires)

D'abord je voudrais vous souhaiter la bienvenue ce soir et saluer l'ensemble des présents et saluer le représentant de la Commission.

Alors, je n'en doutais pas, je savais que vous étiez d'avant-garde. Je vous en félicite et je vous encourage. Deuxièmement, cela me rajeunit un peu, quand j'étais maire de ma commune, j'ai compté, vous êtes combien de conseillers municipaux ? Une cinquantaine ?

M. le Maire MEYER : 49 !

M. DAUL : Voilà, moi j'en ai, autour de la table, dans mon groupe, 265 différents, 27 pays différents et 52 partis différents. Donc tu vois, ce n'est pas une assemblée qui est tranquille. Je suis un paysan et je travaille beaucoup avec la lune. Il faut donc toujours regarder quand on fait les conseils municipaux et surtout afficher le calendrier lunaire à l'entrée de la salle. Cela calme déjà les esprits quand les gens viennent, cela aussi fait partie de l'énergie locale et durable.

Alors d'abord je voudrais te remercier et te féliciter pour ce qui est fait dans ta commune et dans beaucoup de communes au niveau de notre région. Je crois que nous sommes en avant-garde, il faut que nous le restions. Il faut avoir dans ce dossier, et je reviendrais tout de suite sur un autre dossier que je suis au jour le jour, d'heure en heure, c'est : où en est notre Euro, où est notre économie européenne, où est notre économie nationale ? Ce matin j'avais 50 fonctionnaires autour de la table, j'expliquais comment je vois l'avenir au niveau européen et les efforts que nous allons devoir faire. Vous avez fait déjà des efforts et je laisserai le soin à la commission de dire que dans ce secteur-là, vous êtes sûrement en avant-

garde, parce que c'est franchement le premier maire qui m'invite pour me montrer cela. Je ne suis plus maire, ni conseiller municipal, mais on m'invite quand même encore dans la communauté de communes quand ils se réunissent et je m'y rends toujours, si le temps me le permet, puisqu'il faut regarder un petit peu ce qui se passe au niveau de l'Europe. Donc, continuez sur ce thème, sur ces valeurs, de toute façon, au niveau de l'économie d'énergie, nous avons le devoir d'agir, de continuer à agir.

D'un autre côté, je voudrais aussi vous dire comme je le fais chaque fois que je suis dans les collectivités, que maintenant nous devons regarder aussi ce qui se passe autour de nous. C'est le message que je voudrais vous faire passer ce soir. Vous savez, ce qui se passe sur l'Euro, c'est un moment très difficile. L'Euro est attaqué de partout, et pourquoi ? Parce que nous sommes sur des déficits publics que nous ne pouvons plus ignorer. Nous devons avoir une économie européenne qui se tienne, que ce soit au niveau des collectivités, ou de nos pays et nous devons avoir des règles communes si nous voulons une monnaie commune. Et si l'Euro se fait attaquer, c'est parce que nous n'avons pas de règles communes, ni de politique sociale commune, ni de fiscalité commune. Je viens d'une réunion où nous avons fêté les 60 ans de la déclaration Schuman. J'ai fait des déclarations très dures, ce soir. Et je vous le dis également ici, il faut qu'on soit responsable. Le Groupe, au niveau du Parti Populaire, porte les valeurs des Pères de l'Europe, DE GASPERI, SCHUMAN, PFLIMLIN. Ils avaient le courage, il y a 60 ans, de dire la vérité aux gens. Je crois que nous aussi, nous devons avoir le courage de dire la vérité aux gens. Tout simplement j'écoute encore les déclarations de Mme MERKEL, il y a dix minutes, nous vivons au-dessus de nos moyens. Donc les Chefs d'Etat et de Gouvernement commencent à nous le dire aussi, il est temps, il est déjà tard. En France, nous vivons à crédit à partir du 26 juillet. C'est-à-dire qu'à partir du 26 juillet, nous sommes incapables de payer les dépenses au niveau de l'Etat, au niveau des communes, sans faire d'emprunt. Comment allons-nous rétablir ces situations ? C'est la question que l'on doit se poser. Je vais vous raconter une expérience que j'ai vécue et mal vécue, mais que je suis de très près. C'était un de mes collègues, compatriote lettonien qui est devenu 1^{er} Ministre après une élection. Il a gagné les élections, un mois après il était dans mon bureau pour me dire : « Joseph, il faut que tu m'aides, à la fin du mois je ne peux plus payer les fonctionnaires et je ne peux plus payer les retraites. » Je me suis dit que cela n'existe pas, qu'il me raconte des conneries, ce n'est pas possible ! Eh bien, Mesdames, Messieurs, c'était possible ! Parce que les banquiers n'ont plus couvert la dette au niveau de la Lettonie. J'ai téléphoné à STRAUSS-KAHN, on a essayé d'avoir un rendez-vous, parce qu'ils ne sont pas dans l'Euro. Nous avons eu un rendez-vous et quand les personnes du FMI sont arrivées, elles nous ont dit : « bon, d'accord, nous non plus, nous ne mettons plus un centime au niveau de la couverture des dettes ». Résultat : réduction de 35 % des salaires des fonctionnaires et de 20 % des retraites en Lettonie. Moi, je croyais que c'était impossible. Maintenant, nous avons une situation grecque que tout le monde voit. La Lettonie, personne n'a rien vu. Ils sont restés cachés, je suis de très très près de la Lettonie, parce que son Premier Ministre est un ami. Je lui rends régulièrement visite pour essayer de le soutenir et avec les décisions qu'il a prises, acceptées par

la population, et quand je dis « acceptées », au moins il n'y a pas eu de révolution dans ce pays, aujourd'hui, ils ont à nouveau une croissance qui arrive dans ce pays. Ils ont stabilisé leur déficit et ils ont une croissance.

Nous sommes maintenant dans un système, aujourd'hui, au niveau de l'Euro, où nous devons réagir et je dis bien réagir. Nous avons plusieurs moyens de réagir. Bien sûr, il faut gérer nos retraites. Il faut prendre des décisions courageuses. C'est-à-dire que la France doit reporter l'âge légal de départ à la retraite à 65 ans, sinon, nous n'aurons rien gagné. Ce n'est pas moi qui le dis, ce sont les économistes qui me le disent et pas des économistes français. Je ne sais pas si politiquement, nous aurons le courage de le dire. Moi, je commence à le dire partout parce que j'ai géré plusieurs crises, vous le savez, et c'est toujours dans les crises qu'il faut responsabiliser les personnes. Il faut leur dire la vérité, il faut essayer de partager, que ce soit juste et qu'on avance. Nous avons donc là une première décision à prendre. J'espère qu'on va la prendre.

La deuxième décision à prendre, c'est que nous devons réduire notre déficit. Et vous savez que ce n'est pas facile de réduire le déficit. Il n'y a que deux solutions. Soit de réduire les retraites, les salaires des fonctionnaires et les dotations générales de fonctionnement à l'ensemble des collectivités, soit augmenter les impôts. Ce sont des solutions qui ne sont pas faciles. Mais si nous ne faisons pas cela, nous allons maintenant, au niveau du PPE, sortir un calendrier, à partir du mois de septembre en mettant en haut les situations de la Grèce, du Portugal, de l'Espagne, de l'Italie, de la France. MERKEL annonce la situation de l'Allemagne. Et je pense qu'elle, elle va prendre les mesures rapidement. Voilà la situation, mes amis, dans laquelle nous vivons. Attendez, vous ne devez pas arrêter vos conventions et vos contrats, cela n'a rien à voir ! Mais nous devons réfléchir l'ensemble des financements au niveau de nos collectivités, l'ensemble des financements que nous avons à gérer et qui sont sur la table, sinon nous mettons en cause l'existence de l'Euro. On a maintenant compris et les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont compris que si nous voulons vivre avec l'Euro -et ceux que j'ai félicités ce soir, ce sont les Estoniens qui demandent à rentrer dans l'Euro, dans la situation actuelle, il faut être vraiment courageux et croire à l'Europe, eux, ils y croient, les nouveaux pays !- Il faut maintenant qu'on régularise, qu'on assainisse nos comptes publics. Et les amis, ce que je vous ai dit, je ne vous annonce pas le pourcentage, je ne veux pas faire de panique, mais c'est un message. Et moi je suis un homme politique et j'ai le devoir de passer ce message. Je ne vous annonce pas les pourcentages, je laisserai ce soin aux économistes de calculer ces pourcentages. Mais nous n'avons pas beaucoup de levier ni de manette pour essayer de rééquilibrer nos comptes. Et si nous les rééquilibrons nous devons le faire en ayant un déficit zéro, comme nous l'avons dans le budget européen. En effet, au niveau du budget européen, n'est-ce pas, M. le Directeur, nous n'avons pas le droit de faire des déficits ni de faire d'emprunt. Je ne dis pas qu'il ne faut pas faire d'emprunt, parce que sinon nous allons aggraver encore en plus le problème de l'emploi, mais nous devons gérer nos budgets autrement, éviter les déficits. C'est le message que je vous fais passer au niveau de la réflexion, faire d'abord dans le sens de l'environnement, puisqu'il nous faut de

l'environnement, ce sont des économies que l'on prévoit, c'est ce que vous avez prévu là, sur l'énergie locale durable en terme d'économie, nous devons continuer ce schéma, il ne faut pas tout arrêter, tout bouleverser, tout remettre en cause. Nous devons continuer cela. Mon Conseil municipal et les maires de mon canton m'ont dit : « mais qu'est-ce que l'on fait et comment on fait ? ». Je leur ai dit : « écoutez, de toute façon maintenant on arrête de faire des ronds-points, puisqu'on tourne assez en rond en Alsace, pour le moment on peut faire un premier arrêt au niveau des ronds-points, au niveau du Conseil Régional et du Conseil Général » c'était simplement pour donner une image et je crois simplement, c'est le message que je veux vous faire passer et ne prenez pas peur, c'est simplement un message à vous, responsables ici, autour de cette table, pour vous dire la situation dans laquelle nous nous trouvons. Elle n'est pas catastrophique, elle est explosive pour l'Euro et personne ne peut me dire aujourd'hui, j'ai encore une réunion la semaine prochaine à Bruxelles avec JUNCKER et les autres, personne ne peut me dire, aujourd'hui, comment on peut sortir de l'Euro et comment on peut dire « s'il n'y a plus d'euro, qu'est-ce que l'on fait ? » Je ne sais pas, il y a des spécialistes qui disent : « on revient au franc » je leur souhaite du plaisir de refaire du franc et de refaire une monnaie nationale ! Ce n'est pas notre but. Le but des pères de l'Europe, c'est de faire une Europe unie par rapport à ce qui se passe au niveau du monde. C'est donc essayer de nous ressaisir et de mettre en place des systèmes et rapidement, parce que je lis les dépêches qui tombent journellement. Ce sont les Chefs d'Etat et de Gouvernement qui annoncent maintenant. Eux, ils sont vraiment conscients de ce problème-là, nous aurons donc à faire, dans les prochains temps, et là je te fais confiance, avec toute ton équipe, des prospections, des avancées sur ce qui nous attend demain, même au niveau de la gestion de nos communes. Et là, je réponds tout de suite à un maire qui m'a dit « mais oui, mais SARKOZY n'a qu'à faire des économies au niveau de l'Elysée, FILLON à Matignon, etc. » Exactement et quand je dis qu'il faut baisser le salaire des fonctionnaires, on baissera celui des députés en premier. Moi, je l'ai dit la semaine dernière à Paris, si nous voulons être au moins entendus, les salaires des élus baisseront en premier. Il faudra que l'on montre l'exemple. Si nous sommes obligés de baisser et d'adapter quelque peu les salaires demain, s'il faut aller jusqu'à cette décision, je ne le souhaite pas, mais les élus doivent être en premier plan. S'il faut refaire des choses au niveau de la retraite, c'est celle des élus qui doit passer en premier et ne pas chercher d'exception à la règle. Je ne peux pas me mettre devant les citoyens à qui je demande des efforts, si je ne les fais pas moi-même ! Et même les fonctionnaires européens ! Il y en a un l'autre jour qui m'a dit : « Ah, je ne le voyais pas comme cela ! » Je lui ai répondu que moi, je le voyais comme cela ! C'est exactement cela. Si nous sommes dans un ensemble au niveau des mesures, il faut que l'on montre l'exemple, il ne faut pas de panique, mais il faut que l'on se mette autour de la table, mon cher Gilbert, dans toutes nos instances préférées en disant : « voilà, nous avons un déficit public qui est de X, nous vivons à crédit à partir du 26 juillet, il faut arriver à ne plus vivre à crédit, c'est la première mission que nous devons accomplir dans les deux ans qui viennent ». Je dis bien dans les deux ans qui viennent. Et après si nous avons réussi à faire de ne plus vivre à crédit au courant de

l'année, qu'on équilibre les budgets, il faudra encore une fois réfléchir comment on rembourse la dette et vous savez qu'1,8 ou 1,9 % en France, au niveau de la dette, c'est uniquement pour payer des intérêts qui sont encore, pour le moment, bon marché. Voilà la situation qui nous préoccupe en Europe, et qui ne vous préoccupe peut-être pas encore dans les Conseils municipaux. Si tu voulais un message ce soir, tu l'as eu ! C'est de notre devoir, croyez-le moi, puisque je suis un européen convaincu et je dis ce soir que si Robert SCHUMAN était là, il nous dirait : « donnez un coup de pied dans cette fourmilière, pour ne pas dire plus vulgairement. Je n'ai pas fait 60 ans d'Europe ou créer 60 ans d'Europe pour que maintenant on lâche tout ou qu'on casse tout dans un délai très rapproché. Quand nous, nous avons démarré, c'était difficile également ».

Voilà le message, à chacune et chacun d'entre vous. Ce n'est pas un message facile, les amis, je le sais ! Sinon il y en aurait d'autres qui l'auraient déjà lancé ! Mais voilà le message dont on a besoin de parler. Nous ne sommes pas encore en faillite en France, 2013, 2014, je vous annonce la couleur, on sera au niveau de la Grèce en 2013, 2014, si nous ne faisons rien. Nous avons encore le temps. Nous avons le temps de faire les réformes qu'il faut, nous avons le temps de nous adapter sans que cela soit un chamboulement, un bouleversement. Mais nous allons commencer à travailler comme vous avez travaillé pour cette énergie locale et durable, nous devons travailler maintenant pour cet euro durable et cette Europe qui nous a déjà fourni 60 années de paix pour que nous puissions continuer à vivre dans une Europe calme, tranquille, prospère. Il faut retrouver cette prospérité pour l'ensemble de nos concitoyens européens.

Voilà le message, mes chers amis, ce soir. Je sais que votre ville est bien gérée, je sais que vous avez réfléchi avant les autres. C'est pour cela Gilbert que je me permets, ce soir, de lancer ce débat chez vous, au sein de votre Conseil municipal. Je sais que vous êtes des européens convaincus et aussi des vrais Alsaciens, donc que vous allez écouter ce message et que vous allez faire, au niveau de votre commune et de vos différentes responsabilités, pour que nous arrivions très rapidement, dans le droit chemin pour avoir un euro, non pas fort, j'ai dit à un Américain, la semaine dernière, 0,80, cela me suffit ! C'était de la provocation ! On n'a pas besoin d'un euro à 1,45 ! Pas du tout ! Si on a 1 euro à 1 dollar, ce n'est pas nous qui allons être embêtés. C'est pour cela que j'en ai parlé la semaine dernière en disant « allez-y, tapez dessus, faites le baisser encore, cela nous arrange tous ! » Vous voyez qu'au niveau de mes différentes fonctions et des différentes personnes que je rencontre, je dis ce que je pense. Voilà mon message. Je ne sais pas si tu t'y attendais ce soir, sûrement pas, mais moi je suis toujours là, pas pour plaire, mais pour expliquer ce que je vis quotidiennement. Et croyez-moi, j'ai vécu d'autres crises très profondes et c'est une crise qui m'affecte maintenant depuis 15 jours -heureusement que j'avais deux jours pour faire du béton à la maison, cela m'a changé un peu les idées- ce qui m'affecte maintenant depuis 15 jours, et dans les prochains 15 jours ou trois semaines, vous allez encore en entendre parler beaucoup de ce dossier qui nous préoccupe, c'est le dossier grec. Il faut quand même le dire, bien sûr, c'est un peu la faute aux Grecs, au regard des abus constatés

en Grèce aujourd'hui : prendre la retraite à 50 ans, -j'ai la mère de mon attaché parlementaire qui est Grecque. Elle a pris sa retraite à 50 ans et pratiquement la même retraite que le dernier salaire qu'elle a touché ! Vous voyez que là, nous avons quand même quelques problèmes à régler au niveau de l'Europe, puisque nous ne pouvons pas demander une solidarité aux Allemands systématiquement même quand on les critique, des fois, je les critique aussi, mais les Allemands qui travaillent 48 heures et qui prennent la retraite bientôt à 67 ans, ne peuvent pas jouer la solidarité systématique pour ceux qui prennent la retraite à 50 ans et qui travaillent 35 heures. Il faudra une gouvernance économique et sociale beaucoup plus poussée et je dirais même qu'il faut aussi qu'on ait une surveillance. Ce n'est pas l'Europe qui va surveiller ! Mais qu'on ait une surveillance par une instance au niveau fiscal. Parce que cela a aussi des incidences sur l'euro et sur notre monnaie. On se rend compte maintenant qu'après 60 années d'Europe, un nouveau départ est obligatoire pour l'euro. C'est ce que je vis actuellement très intensément, au sein de l'Union Européenne. Mais nous avons toujours cru en l'Europe, et nous Alsaciens, nous savons ce que l'Europe nous a apporté et nous continuerons donc à croire en l'Europe et nous continuerons à nous battre et à mettre en place les dispositifs qu'il faut. Si les Français ne veulent pas nous suivre, nous avons la loi locale qui nous permet de mettre en place le système qui nous maintiendra dans l'euro. (applaudissements).

M. le Maire MEYER : Merci M. le Député, cher Joseph, pour ce langage de la vérité et dans lequel je me retrouve comme un poisson dans l'eau. Les communes n'ont pas de déficit non plus sauf que j'ajoute quelques paramètres supplémentaires. Je suis arrivé à la Mairie de Colmar en 1995, la dette à l'habitant était de 950 €. Aujourd'hui, en euros constants, nous sommes à 490 €. On a diminué la dette à l'habitant de 50 % alors que l'investissement a augmenté de 30 %.

Par ailleurs, le budget de fonctionnement n'augmente pas plus que l'inflation. Nous avons même mieux fait puisqu'on ajoutait, avec mon équipe, qu'il y a d'une part la gestion et d'autre part l'augmentation des taux fiscaux. On s'était engagé à ce que, pour les taux fiscaux, l'augmentation ne dépasse pas l'inflation. Sur 10 ans, nous sommes à 50 % de l'inflation ! Et naturellement nous avons fait des économies sur le fonctionnement pour pouvoir investir, puisque si les entreprises doivent avoir du travail, il faut leur en confier dans la mesure où la commande publique repose pour plus de 70 % sur les communes. Nous avons donc mis en œuvre toutes ces recommandations pour arriver à la situation d'aujourd'hui où nous pouvons faire valoir un résultat remarquable et cela dans une bonne gestion des deniers publics sans peser sur le porte-monnaie de nos contribuables.

Mais il ne faut pas seulement parler impôts, il faut aussi parler des redevances qui sont mises en œuvre. Et annuellement nous faisons la comparaison entre l'impôt à payer à Colmar et la moyenne des impôts sur le plan national. Et de temps en temps, il y a des comparaisons qui sont faites. Ce ne sont pas nos calculs. Nous recopions ces calculs pour faire une comparaison. Ce qui veut dire que sur l'année dernière, l'année 2009, un foyer colmarien, en moyenne, payait 1.012 € pour la taxe d'habitation et la

taxe foncière bâtie. La moyenne est de 1.550 €, soit une différence de 50 %. Cette différence représente pour Colmar quelque 9 M€ que nous laissons dans le porte-monnaie de nos habitants, rien que pour les taxes locales. Il en va de même pour les redevances, l'eau et l'assainissement, où le différentiel de la moyenne est globalisé à 3 M€. Additionnez les deux économies : 8 M€ + 3M€ = 11 M€ que nous laissons dans la poche du contribuable. Ce qui veut dire que nous l'aidons dans le pouvoir d'achat. C'est toute une stratégie qui a été mise en œuvre. Je ne suis pas heurté, je ne suis pas provoqué par tes propos, puisque je suis totalement à l'aise dans la mesure où depuis des années et des années, nous mettons en place cette stratégie.

M. DAUL : En tenant compte des énergies locales, nouvelles et durables.

M. le Maire MEYER : En plus ! On vient de poser la première pierre, René FRIEH le disait ce matin, pour une chaufferie au bois de 9 mgw. L'occasion d'avoir un traitement en biomasse de 75 % donne la possibilité de facturer la TVA à 5,50 % au lieu des 19,6 %. Ce qui fait encore une économie importante pour l'utilisateur et en même temps, nous venons à la rencontre des préconisations, car nous utilisons le bois local, puisque l'Alsace est très bien pourvue dans ce domaine. Nous jouons naturellement également cette carte dans toutes les opérations que nous soutenons et que nous pilotons. Quelqu'un voudrait interroger le député sur des choses et d'autres ?

M. DAUL : Si vous avez de bonnes suggestions, je suis preneur !

M. le Maire MEYER : M. GREINER !

M. GREINER : M. le Député Européen, je vous ai entendu dire qu'il fallait porter l'âge de la retraite à 65 ans. Ne pensez-vous pas, plutôt que de dire qu'il faut partir à 65 ans, parler du nombre d'années de cotisations pour privilégier les gens qui ont des travaux difficiles ?

Deuxième chose sur laquelle je voudrais vous interpellier, c'est quelle est la position de la Commission Européenne vis-à-vis de la Grande Bretagne ? Est-ce qu'un jour ou l'autre nous saurons exactement ce que pense cette Commission Européenne de cette Grande Bretagne qui une fois vient, une fois part, mais qui ne joue pas véritablement le jeu de la communauté et de la solidarité européenne ?

Troisième chose, ce sont les niches fiscales. Les niches fiscales en France représentent à peu près 70 milliards d'euros. Il suffirait de supprimer la moitié des niches fiscales pendant trois ans pour arriver à récolter à peu près 105 milliards d'euros, ce qui couvrirait facilement un certain nombre de déficits.

Je ne vous ai pas entendu non plus parler de la moralisation du capitalisme. Je pense que nous sommes à un moment où il faut aller au-delà de la simple prescription en disant que c'est la loi du marché qui décide de tout. A partir du moment où on l'a vu, ce n'est pas la loi du marché qui a décidé, si, elle a décidé de quelque chose, elle a décidé de la crise.

Ensuite, je voudrais interpellier le représentant, M BALLESTEROS-TORRES, que pensez-vous de la prise de position de Claude ALLEGRE face à ce groupement d'experts intergouvernemental ?

M. DAUL : Première réponse, la retraite : je dis 65 ans, après bien sûr, c'est aux représentants nationaux, avec les syndicats, de voir comment on arrive à ces 65 ans. Bien sûr, il faut tenir compte de la pénibilité du travail, il faut tenir compte de la personne qui a commencé à travailler et à payer à 14 ans. Je ne suis pas entré dans les détails. C'est de la technique, je vous la laisse. Mais tel qu'on est aujourd'hui, pour équilibrer nos caisses et pour ne plus creuser le déficit, il faudrait repousser la retraite à 65 ans. Alors là, vous allez me dire que c'est bête et méchant ! Après vous me donnez l'adaptation, les exceptions, ceux qui ont travaillé péniblement qui ne peuvent pas travailler, le nombre d'annuités, OK ! Moi, je ne suis pas un spécialiste de cela. Mais je vous dis simplement ce que les experts économistes me disent à Bruxelles. On parle en France de 65 ans parce qu'on a une natalité plus importante que les Allemands, 65 ans, cela suffit en France. Je vous réponds cela. Après, ce sont les députés nationaux qui vont travailler sur ce dossier. Mais je voulais simplement dire que si on repousse à 63 ans, cela ne suffira pas. Je préfère qu'on prenne maintenant les bonnes mesures en tenant compte de ce que vous avez dit, cela ne me dérange pas.

Deuxièmement, vous avez parlé des niches fiscales ! Vous le savez aussi bien que moi, que si l'argent est revenu à un certain moment en Europe, c'est parce qu'on a adapté la fiscalité. Et vous savez que déjà la moitié des niches fiscales sont déjà parties maintenant de France, parce que les contribuables ont peur qu'on les taxe. Donc une grande partie de cet argent va s'en aller, donc les milliards dont vous parlez et qu'on pourrait récupérer, on ne va pas les récupérer !, Malheureusement, parce que moi, je n'ai pas d'état d'âme là-dessus. Je ne paie pas l'ISF, ce n'est pas un souci. Au niveau des niches fiscales, ce n'est pas aussi facile que cela. Vous le savez aussi bien que moi.

La mobilité des capitaux : le malheur est arrivé mais il faut quand même dire que ce qui s'est passé au niveau du système de banque, c'est scandaleux. Au niveau du PPE, nous sommes pour une économie sociale de marchés. Nous allons faire une proposition maintenant que nous allons voter avec le Parti Socialiste en Europe, parce que nous avons quand même une très forte majorité au niveau du parlement européen, nous allons voter des textes contre la spéculation. Le seul problème que nous avons, et Michel BARNIER était encore la semaine dernière à New York, si nous le faisons tout seul, ils partiront ailleurs. Et cela se fera ailleurs, mais au moins, là où je suis d'accord avec vous, ce ne sont plus nos banquiers nationaux qui joueront comme ils ont joué ! Il faut qu'au niveau des Etats-Unis, M. OBAMA accepte. Michel BARNIER était, la semaine dernière, aux Etats-Unis pour voir jusqu'où les Américains sont prêts à aller. Après, je reviens tout de suite sur la place de Londres. Vous voulez ma position ? Je suis très content du nouveau traité de Lisbonne. Je crois que c'est l'article 10 qui permet aux Anglais de sortir maintenant quand ils veulent, avant ils ne pouvaient pas. C'est pour cela que j'avais toujours dit aux Anglais qu'il faut voter pour le traité. Si vous n'êtes pas d'accord, vous pouvez sortir. Le problème se posera de plus en plus. Je ne suis pas anti-anglais, par principe, mais vous avez raison et je vous demande de suivre les évolutions au niveau des banques anglaises dans les deux prochains mois. J'espère qu'on arrive à faire avec

l'euro ce qu'on a envie de faire, de le stabiliser maintenant pour qu'on puisse faire les réformes dans les deux ans qui viennent. Après on regardera la bourse au niveau de Londres.

Je vous dis simplement, je ne suis pas Mme Soleil, on va suivre cela de très près. Et après on verra effectivement jusqu'où va la solidarité anglaise. Maintenant on est à 27 et plus à 15. Les négociations sur les perspectives financières pour l'avenir de l'Europe se feront à 27 et là effectivement il faudra que les Anglais reconnaissent s'ils sont européens ou non. On peut leur proposer maintenant l'article 10 de la constitution où chaque pays peut sortir de l'Europe quand il a envie. C'est la réponse. Est-ce que j'ai encore oublié quelque chose ? Ce que je vous dis ici, je ne suis pas le spécialiste qui va changer les retraites, j'en suis incapable. J'ai bien dit dans mon discours, et si je l'ai oublié, vous m'excusez, qu'il faut être juste. Mais l'effort sera demandé à beaucoup de gens, pas bien sûr à ceux qui ont le RMI, c'est certain. Mais on sera obligé de faire un effort collectif important pour arriver à ce qu'on ait plus ces déficits en Europe. On ne peut plus continuer sur ce thème-là. Nous sommes en train de sortir des textes de loi. Un Français, ancien banquier, s'occupe de cela et on lui a donné ordre avec le Groupe socialiste, d'être très dur au niveau de tout ce qui concerne les contrôles et tout ce qui se passe avec les « gameboyeurs » du troisième niveau dans les banques qui n'étaient plus contrôlés par les patrons qui étaient au 12^{ème}. C'est vrai, on a joué, ils ont perdu et maintenant nous sommes dans une situation de crise profonde.

M. le Maire MEYER : La dernière réponse viendra de M. BALLESTEROS-TORRES concernant la position de M. ALLEGRE par rapport à l'avis du comité scientifique !

M. BALLESTEROS-TORRES : Merci bien. J'ai bien compris, simplement il s'avère que M. ALLEGRE met en doute le bien fondé des perspectives des changements climatiques sur la base des valeurs scientifiques de la UNCC. La réponse, pour moi, est facile. C'est toujours agréable dès qu'il y a quelqu'un qui va contre l'opinion de quelques centaines de scientifiques, c'est bien pour le débat. Il faut quand même analyser quel est le poids relatif de ces opinions-là. On les respectera toujours. Mais surtout, pour moi, je crois que la confusion c'est un petit peu où est-ce que l'on centre le débat. Si on parlait des perspectives, des estimations des changements climatiques, pour moi la phase est assez secondaire vis-à-vis du point important. Il y a des choses qui sont faites.

Premier fait : On a augmenté la concentration de CO₂ dans notre atmosphère de plus de 60/000. Et ça c'est un fait. On peut faire les mesures. Quand j'étais étudiant, on mesurait cela parce qu'on avait beaucoup d'intérêt pour cela. En quelques années, la concentration de CO₂ a encore augmenté.

Deuxième fait : C'est clair que l'origine est liée à l'activité humaine. C'est nous qui avons pris le CO₂, les hydrocarbures du sol et les avons mis dans l'atmosphère après les avoir brûlés. C'est un fait, là, on ne peut pas en discuter. Et puis c'est clair que le CO₂, c'est un gaz avec des propriétés physiques bien connues, entre autres la propriété effet de serre et je crois

que ce n'est pas très intelligent de dire qu'on ne fait rien, parce que comme on ne sait pas ce qu'on doit faire, on ne fait rien. C'est la première chose.

Mais quand même, deuxième chose, je travaille dans ce secteur-là depuis le siècle passé. Et quand j'ai commencé à travailler sur cela, on ne parlait pas de changement climatique, on ne savait même pas ce que c'était, mais on parlait de choses qui encore maintenant, sont vraies. On disait qu'on paie une fortune à l'Arabie Saoudite, à l'Iran, au Venezuela pour le pétrole, à l'Algérie, à la Russie et quand la Russie s'est fâchée avec nous, elle a dit : « moi, je ferme les robinets » Et nous tous, on a eu peur ! Et il y a beaucoup de raisons d'avoir peur. On parlait de la croissance économique, on parlait de la moralisation du capitalisme. Le système énergétique à présent, n'est pas trop moral du point de vue du capitalisme moral. On a les grands groupes. Vous avez vu Bouygues, ce qui se passe en Louisiane, vous avez vu ce que Gazprom fait quand elle veut. Je ne vais pas mentionner beaucoup d'autres noms, mais vous les avez tous en tête. Je crois que cela vaut la peine aussi de penser que l'énergie est un droit qui est à nous tous. Et peut-être on peut considérer ce qu'on peut faire pour devenir maître de notre énergie. Et cela va ensemble, c'est lié au changement climatique. Mais pour moi, ce n'est pas trop important si le Golf Stream va s'arrêter en 2050 ou en 2080. Pour moi, ce qui est important c'est de voir une Europe dont les citoyens sont plus riches, plus stables, se sentent mieux. Ils ont la capacité de gérer leur énergie parce qu'ils ont des ressources, parce que nous avons les ressources et donc dans le monde, il y aurait moins de guerre, il n'y aurait plus de soldat. Le pétrole est toujours à l'origine de cela. Il n'y aurait pas tous les trucs qui se passent en Louisiane, etc. Il y a une approche plus intelligente vis-à-vis de la vie, la vie dans la terre. Pour moi, les discussions sont des discussions de cafeteria. Mais pas des discussions de fond. Le fond c'est qu'on a un grave problème énergétique. Il faut agir, nous pouvons agir. Et c'est pour notre bénéfice à nous tous. Pour le reste, vous vous souvenez qu'il y a trois ans, on a découvert qu'une société a payé 6 millions de dollars pour montrer que le changement climatique était une invention. Finalement, ils l'ont reconnu. Je le dis, parce qu'ils l'ont reconnu publiquement. Parce que c'est vrai qu'il y a des choses qui vont contre les intérêts mais cela peut ouvrir un doute. Je termine avec ça, mais ma conviction c'est que même si le changement climatique est moins important que ce qu'on dit, le plus important, c'est qu'on le dise. Notre façon de vivre est liée à une utilisation très intensive de l'énergie. Peut-être qu'elle peut devenir moins intensive mais en tout cas, l'énergie est là, il faut s'en servir de la façon la plus ouverte possible.

M. DAUL : Si vous permettez, je voudrais simplement souligner que pour nous politiques, ce qui est important c'est qu'il y ait un débat entre les scientifiques. C'est cela qui est bien. Regardez la couche d'ozone ! Est-ce que vous en entendez encore parler ? Non ! C'est parce que les scientifiques ont débattu et qu'ils sont allés regarder ce qui se passe. On a vu que ce n'était pas ce que l'on disait au début. Moi je dis, au niveau de la science, ce n'est pas à vous que je vais l'apprendre, qu'il y a du pour et du contre. C'est ce que j'ai demandé encore à la commission il n'y a pas très longtemps, je veux savoir qui est derrière au niveau du financement des différentes associations

dont Greenpeace. Ce n'est pas clair ! Moi, je veux savoir qui finance maintenant. Que ce soit ici, dans les petites associations, je veux savoir qui finance ! Nous avons besoin, au niveau politique, d'une clarté pour savoir ce que l'on fait avec l'argent. J'ai demandé la semaine dernière, en conférence des présidents, que la Commission établisse la liste des associations qui déposent chaque année un bilan. Ce qui rentre et ce qui sort, par qui c'est payé et par qui c'est dépensé. Vous allez voir, cela nous réserve des surprises ! Elles vont être importantes ! J'en connais quelques-unes, je ne peux pas les dire parce que je ne peux pas les certifier. Je vois ce qui se passe autour de moi. Quelque part, il y a du financement, ce financement provient bien de quelque part ! On sait que la commission finance quelques associations, mais c'est notre volonté, on le sait. Quand arrive Noël, certaines associations apparaissent deux mois avant pour pouvoir bénéficier de soutiens et disparaissent le 1^{er} janvier. Par ailleurs, je vous suis totalement sur les valeurs que nous défendons. Il faut savoir que nous allons avoir un problème avec l'énergie. Le pétrole, on sait bien, va disparaître, il y en a qui parlent de 50 ans, maintenant c'est 100 ans. Il faut qu'on commence à être autonome au niveau de notre énergie. On nous attaque sur l'agro-alimentaire maintenant. Et vous savez pourquoi ? Il y a des pays qui ont décidé que les matières premières, c'est leur problème. Ils ont décidé de même que les ressources en engrais, cela appartient pratiquement tout à Gazprom. Vous avez compris ? Tout cela, ce sont des schémas à moyen et long terme que nous devons essayer de suivre, de regarder sans dramatiser. Mais vous avez raison, nous avons besoin pour nos 500 millions de consommateurs, de tant d'énergie. Qu'est-ce que nous pouvons faire pour notre énergie renouvelable comme vous avez fait sur le bois ? Bravo, c'est cela, c'est une très bonne décision d'avenir ! C'est une énergie renouvelable ! Nous avons plein de bois, Alors il peut monter un jour, il peut descendre au niveau du prix, mais c'est une énergie que nous devons utiliser pour être moins dépendant. Quand je vois aujourd'hui que les éoliennes dérangent au niveau des paysages, OK, je ne suis pas un spécialiste non plus, mais est-ce qu'il faut jeter maintenant toutes les éoliennes ? Ou est-ce qu'il faut avoir un petit peu plus d'énergie quand même ? Deuxièmement, l'énergie solaire, c'est une très bonne chose, on sait que les investissements qui sont faits ne seront sûrement pas rentables dans les 10 prochaines années. Mais nous devons rentrer dans ce schéma d'énergie solaire à condition que le soleil continue. Il ne faut pas avoir peur de ceux qui disent que le soleil va disparaître ! On aura disparu avant le soleil ! Au niveau de l'énergie solaire, il faut mettre tous nos investissements au niveau de l'innovation sur l'énergie solaire. Je compte beaucoup sur cette énergie. Il faut suivre les différents dossiers pour que nous soyons les moins dépendants possible et surtout qu'on garde notre schéma et qu'on le garde clairement. Je ne suis pas égoïste, bien sûr, il faut qu'on échange au niveau du monde et on échangera toujours, on ne sera jamais à 100 % pour nous, mais quand je vois actuellement comment les grandes forces se déplacent et gèrent leur dossier géo-politique, il faut que l'Europe gère le sien. Vous avez totalement raison. Alors ALLEGRE ou pas ALLEGRE, c'est le débat entre les chercheurs et les scientifiques. Il faut qu'il y ait un débat comme il en faut au niveau du Conseil municipal entre la Droite et la Gauche et les pour et les contre et

après c'est la démocratie qui décide. Le débat n'a jamais tué personne et il est bon pour la société en général. Parce que quand vous avez trop de majorité, dans un pays, on le voit souvent, cela veut dire que 5 ans après, on est obligé de changer de majorité. S'il y a un débat, on peut continuer dans le bon sens. Voilà un peu ce que je voulais vous dire mais le débat est important, qu'ALLEGRE dise ceci ou cela, il dit sa vérité et il relance, comme je vous l'ai dit, sur la couche d'ozone. On sait maintenant. Il y a des gens qui évoluent et qui n'en parlent plus, mais nous avons besoin de savoir. Alors ALLEGRE, je le prends comme les autres extrêmes qui disent le contraire. La vérité est sûrement, comme d'habitude, au milieu. Je n'ai pas dit au Centre !

M. le Maire MEYER : M. HILBERT !

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. Une question assez courte qui concerne un petit peu la thématique de ce soir, la réduction des effets de gaz. Je suis écologiste. Je vous ai entendu, il y a deux ans à Colmar prendre le pari, c'était au printemps ou au début de l'été, je ne sais plus, prendre le pari qu'avant la fin de l'année 2008, le pétrole serait à 200 dollars. Vous avez perdu le pari, mais je pense que ce n'est que partie remise puisque le pétrole va encore augmenter, vous l'avez noté tout à l'heure. Pour faire des économies d'énergie en France, on a parlé il n'y a pas si longtemps de cela, il y a quelques mois d'une contribution « climat-énergie » ou vulgairement appelée Taxe Carbone. Notre Président, Nicolas SARKOZY s'est complètement déchargé de ce dossier après nous avoir promis qu'il irait jusqu'au bout en disant que ce serait un problème au niveau européen. Alors je voulais savoir est-ce qu'au niveau européen, vous travaillez sur une Taxe Carbone ou une contribution Climat-Energie ?

M. DAUL : Au niveau européen, nous travaillons sur la Taxe Carbone mais je peux vous dire que nous sommes loin d'une majorité. Mais nous y travaillons. Et ce qui nous a le plus échaudés, c'est ce qui s'est passé à Copenhague. Parce que nous avions et nous voulions avancer très vite et très fortement et quand la Chine et les Etats-Unis ne vont pas avec nous, vous savez que cela nous pose quand même un sacré problème de compétitivité. On peut être plus propre que propre, mais on ne peut quand même pas reprocher à la Présidence Française, quand elle y était, de ne pas avoir essayé de faire avancer ce dossier. Nous étions tous déçus, tous, les Verts sûrement encore plus que nous, de ce qui s'est passé à Copenhague. C'était une fin de non-recevoir. Mais j'étais aux Etats-Unis deux mois avant. Nous avons visité les gens du Congrès. Et là, je suis tombé sur un sénateur vraiment joyeux, j'ai donc posé la question : « qu'est-ce que vous pensez de Copenhague ? Qu'est-ce que vous pensez du schéma « Energie-Climat » ? Première question : « C'est où Copenhague ? » Je sais que la moitié des sénateurs n'ont pas de passeport pour voyager dans les autres pays, c'est vrai, ils ne sortent pas, mais lui venait de Détroit, donc vous comprenez sa réaction ! Alors il m'a répondu : « moi, je n'ai pas de souci, Copenhague, ce n'est pas notre souci actuel, nous n'en discuterons pas. Et là, nous ne suivrons pas notre président. » Je savais déjà un petit peu où cela allait, on a vu les Démocrates et les Républicains et il y en a qui l'ont dit plus poliment.

Deuxième question : Energie ? Il m'a dit : « M. le Président, nous venons de trouver je ne sais plus pour combien de milliards de m³ de gaz en

Alaska, vous savez, nous deux, nous ne serons plus concernés par un manque d'énergie ! Quel est votre autre dossier ? » Je me suis dit : « là, nous sommes probablement mal barrés pour Copenhague ! » Quand je suis rentré, j'ai vu M. BARROSO, et je lui ai dit que je voulais voir si OBAMA allait nous faire un discours Copenhague comme nous l'avions voté au niveau du Parlement Européen. Je dis bien « nous », car nous avons tous voté ce dossier au niveau du Parlement Européen. Ou est-ce qu'il va nous faire un discours puis rentrer au Sénat, comme quelques autres avant lui l'ont fait, pour s'entendre dire : « bon OK, on commence à s'occuper et on met derrière 2050 ! » Non, OBAMA était honnête, il a dit : « je ne peux pas, je n'ai pas les forces politiques derrière moi pour aller dans le schéma de la communauté ! » Et les Chinois nous disent : « laissez-nous d'abord évoluer comme vous avez évolué et puis après on reverra ! » C'est quand même un dossier. Là où je suis d'accord avec vous, si nous reprenons ce dossier aujourd'hui, au niveau du Parlement Européen, nous n'aurons pas la majorité pour la Taxe Carbone. Je suis totalement honnête avec vous.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT !

M. HILBERT : Je suis un petit peu déçu parce que M. SARKOZY nous dit qu'on ne fait pas la Taxe Carbone en France à cause de l'Europe, pour rester compétitif en Europe et vous, vous nous dites qu'on ne fait pas la Taxe Carbone en Europe pour être compétitif au niveau mondial, pourtant il me semble qu'il y a quelques pays européens qui l'ont appliquée.

M. DAUL : On ne peut pas mettre encore des taxes supplémentaires sur nos différentes entreprises ! Je vous donne aussi un chiffre, l'abattoir de Strasbourg, on gagne beaucoup d'argent dans un abattoir, distorsion de concurrence avec KEHL : 750.000 € - 180 salariés - 16.000 tonnes d'abattage. On ne peut pas continuer à mettre des taxes systématiques sur nos entreprises, nos emplois foutront le camp ! Et alors là, je suis très formel, j'étais dans la stratégie de Lisbonne, j'étais le responsable pour mettre en place cette stratégie. Nous avons donc fait, et nous avons tout basé, il y a 5 ans, sur cette stratégie, sur les services. En disant : « on peut perdre des emplois de production et on va gagner au niveau des services. » Si nous faisons le point aujourd'hui, où sont les services ? Partout sauf en Europe. Ils sont au Maroc, aux Philippines, à l'île Maurice, partout sauf en Europe ! Il faut quand même qu'on fasse attention à notre outil de production, sinon le déficit public va augmenter encore beaucoup plus vite. Comme je dis souvent, nous ne pourrons pas sauver tous les emplois que nous avons aujourd'hui, mais nous devons faire le maximum pour sauver un grand nombre d'emplois que nous avons aujourd'hui et en créer d'autres. Mais de lâcher comme j'ai lâché la proie pour l'ombre en disant : « ça y est, on ne s'occupe plus des emplois de production, de productivité d'emplois, et on va avoir les services en compensation, parce qu'on est les plus intelligents et les meilleurs ! » j'avais tout faux, je le reconnais. Et je me suis laissé bernier. C'est pour cela que sur le 20-20, je suis beaucoup plus prudent et avant qu'on discute 20-20, je veux savoir quel moyen on met derrière au niveau financier.

Première des questions maintenant : quels sont les moyens possibles à mettre derrière ce nouveau projet pour 2020, au niveau de l'Europe ?

M. le Maire MEYER : Me GRUNENWALD !

Me GRUNENWALD : Oui, M. le Député, je crois que les propos que vous avez tenus, amènent l'assentiment général sur le plan de la vision et des problèmes qui sont soulevés et qui se posent à l'heure actuelle. Il faut dire que depuis 50 ans, nous ne sommes pas arrivés à les résoudre. A midi, aujourd'hui, à la télévision on donnait une publicité qui remontait à 1960 sur le problème des retraites en 2010, qui était, à l'époque, un scoop fait par l'Etat, qui posait déjà le problème. Depuis 1960, le problème des retraites est posé en France. Et maintenant il s'avère être extrêmement important et poser un énorme problème, puisque par définition, on sait que ces retraites vont coûter de l'argent. Ce n'est pas simplement l'augmentation de la durée du travail, c'est également une imposition, une fiscalité plus importante, seul moyen pour arriver à résoudre ce problème. Je dois dire, à ce sujet et toujours en France, vous avez dit qu'il faudra que tout le monde fasse un effort. Et quand on entend une phrase, bon parfois, effectivement, les propos dépassent ou sont un peu modifiés par rapport à la pensée, que M. SARKOZY a dit que tout le monde devrait faire un effort, même les riches, cela prouve bien qu'à l'heure actuelle l'idée n'est pas de faire payer les riches, parce que les riches, on ne les fait pas payer et c'est toujours les classes moyennes qui sont là et qui doivent faire l'effort.

Alors, premier problème qui est celui, effectivement des dépenses, et je crois que vous avez raison, il faut des diminutions de dépenses. On en a une en ce qui concerne les ronds-points, cela pourra servir dans le litige contre le Département, M. le Maire, puisqu'on n'a pas besoin de faire ce rond-point à cet endroit. On pourra aussi diminuer, bien entendu, les indemnités des élus, et je pense que M. le Maire et les Adjoints nous montreront, à ce sujet, un exemple. On peut sourire, de temps en temps, M. le Député, vous l'avez dit tout à l'heure ! Je crois donc qu'effectivement, il y a un effort à faire en ce qui concerne les dépenses. Mais il faut bien dire qu'il y aura aussi un effort à consentir en ce qui concerne la fiscalité puisqu'on ne sortira pas d'une fiscalité. Quand vous protégez l'emploi, et vous avez bien raison, car l'emploi est une donnée fondamentale, on sait qu'on va arriver en face de problèmes, c'est-à-dire par exemple au niveau de la TVA, je donne un exemple des 5,5 %, nous savons fort bien qu'à l'heure actuelle, il y a le risque pour que les artisans, le bâtiment, reviennent à une fiscalité plus importante, ou du moins qu'on rétrécisse le champ d'application, et vous êtes européen et vous savez fort bien qu'il s'agit-là, d'un sujet très sensible. Pour la restauration, c'est la même chose, c'est-à-dire qu'on est en face, quand même, d'une augmentation de la fiscalité qui va poser des problèmes sur le plan économique. Nous sommes donc confrontés à ce problème qui a été celui, je pense, de tous les politiques depuis des années, entre les mesures courageuses à prendre mais très difficiles sur le plan local et sur le plan national. Et c'est en fait cela la question que je veux poser, tout le monde estime qu'il faut tenter, mais qui peut le faire ? Alors est-ce que c'est l'Europe ou est-ce que ce sont les pays isolément ? Alors l'Europe a cela de bien, c'est qu'elle est plus loin. On a toujours critiqué, l'Europe est loin, elle ne connaît rien, etc. ! Mais l'Europe peut prendre parfois des décisions que n'oseront pas prendre des pays.

Alors, c'est tout un problème à l'heure actuelle en même temps, je crois, de la souveraineté future qui existe. Est-ce que de cette crise, on va entraîner plus d'Europe qui amènera, bien entendu, une uniformisation en ce qui concerne le côté social, le côté fiscal, l'ensemble des économies qui concourent à l'Europe, alors que c'est un patchwork terrible, à l'heure actuelle, et qui pose un certain nombre de problèmes aux pays ? Ou bien est-ce que chacun va venir avec sa petite recette en disant : « on va essayer de se débrouiller ». Il y aura des pays dépensiers, d'autres moins, l'expression « le Club Méditerranée dans l'Europe » est quand même une expression assez savoureuse et qui démontre bien qu'il y a quand même deux « sortes » d'Européens. Alors, est-ce que vous croyez que seule l'Europe pourra nous sauver ? Ou bien entendu l'intervention européenne, pas simplement qu'un texte soit sorti de temps en temps, où il y aura encore plus d'Europe, il faut peut-être le dire parce que c'est quand même aussi une culture et une position extrêmement importante, ou bien est-ce qu'on essaiera, à titre individuel, de se sauver ? Je crois que malheureusement au point où on en est, l'individualisme peut faire quelque chose, c'est comme dans une copropriété, quand quelqu'un fait des économies d'énergie, au premier étage, au 5^{ème} on laisse les fenêtres ouvertes et résultat, il n'y a pas d'économie. Alors c'est là où je voulais vous demander, vu votre expérience d'européen, est-ce que c'est l'Europe qui va nous sauver ?

M. DAUL : Si je regarde les discours des différents Chefs d'Etat et de Gouvernement, dans les derniers temps, qu'ils soient de Droite ou de Gauche, c'est qu'ils demandent plus d'Europe. Et on sait bien que la gouvernance européenne est nécessaire pour avoir un euro. Je vous ai donné la réponse avant ! Maintenant qui est riche et qui est pauvre ? Moi, je vais vous dire la définition de celui qui est riche ! C'est celui qui a un boulot et qui a la santé ! Celui-là est riche ! Et s'il faut faire payer les riches, il faut faire payer les riches, je suis d'accord. Il faut les faire payer un peu plus, je ne pense pas qu'ils soient moins visés que dans les autres pays, si je regarde un petit peu autour de moi. Mais vous savez que si on veut faire rentrer un petit peu d'argent, c'est au niveau des classes moyennes qu'on peut le faire. Et si on a besoin de beaucoup d'argent, si on demande un petit peu à la classe moyenne, c'est là où il y a le plus grand nombre. Bien sûr il faut taxer les riches, ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit, mais globalement celui qui a un boulot et qui est en bonne santé et qui a un revenu moyen décent, c'est là qu'on sera obligé de faire des réformes et de faire ce que l'on dit...mais je sais, vous allez tous me dire : « c'est l'autre qui doit payer ! » Mais cela fait maintenant 20 ans qu'on dit que c'est l'autre qui doit payer ! Et cela fait 20 ans qu'on augmente le déficit ! Voyez, le débat, ce n'est pas facile ! Mais moi je dis qu'il faut plus d'Europe ! De toute façon c'est obligatoire ou nous ne pouvons pas avoir d'euros !

M. le Maire MEYER : Bien, après cet échange, je demanderai à René FRIEH de nous présenter le rapport sur la signature de la convention. Mais c'était une introduction, un tour de table très important et aussi très enrichissant puisque finalement on a vu comment on perçoit les choses au niveau européen avec le comportement de tous les autres pays qui naturellement

réagissent souvent d'une façon différente et où il y a lieu de trouver une harmonisation pour la défense de l'Euro.

La parole est à M. FRIEH !

M. l'Adj. FRIEH : Oui, M. le Maire, il me faut quelques petites minutes pour faire une introduction, mais je tenais à dire que s'il y a des points communs entre l'intervention de M. DAUL, l'intervention de M. BALLESTEROS-TORRES et les questions qui ont été posées, c'est, me semble-t-il, à tous les niveaux, le sens des responsabilités qui s'est exprimé ce soir. Que ce soit le sens des responsabilités pour ce qui concerne la santé économique de notre Europe, que ce soit le sens des responsabilités pour la préservation d'une vie correcte pour les générations futures, c'est fondamentalement et à travers les questions aussi, quelque chose de cette nature-là qui, au plus haut niveau de réflexion, et au plus haut niveau de la noblesse du politique, s'est exprimé ce soir dans cette enceinte. Pour cela, merci.

J'en viens donc à cette rapide introduction sur la proposition qui est faite que le Maire de Colmar soit autorisé à signer la convention des maires. Je crois qu'il faut prendre en compte quelque chose qui est fondamentalement exprimé rien que dans le titre déjà, il s'agit de la signature des conventions des maires pour une énergie locale durable. Une énergie durable, cela a été rappelé en quelques mots, il s'agit de trouver effectivement les moyens d'une part d'économiser l'énergie, parce que c'est vrai que là, il y a matière à faire. Et d'autre part aussi, de trouver des substituts à cette énergie qui non seulement montre à l'évidence que dans un terme plus ou moins rapproché, elle sera épuisée mais qu'en même temps, elle a des effets de pollution sur l'environnement qu'on ne peut pas supporter beaucoup plus longtemps à cette hauteur-là. Il y a des acteurs qui peuvent, au premier chef, eux aussi, assumer leurs responsabilités dans ce domaine et c'est justement les acteurs locaux. Il s'agit d'une énergie locale. Quels acteurs locaux ? C'est bien entendu chacun d'entre nous, chaque individu, mais c'est aussi essentiellement les collectivités locales qui ont, là, des responsabilités à assumer, et c'est ce que nous faisons à Colmar. Les collectivités locales, pourquoi ? Parce que avec leur capacité d'agir et en raison de leurs compétences, les collectivités locales, les communes ou les groupements de communes, jouent un rôle important en la matière. Je citerai quelques passages, vous me pardonnerez de citer l'auteur d'un rapport qui a été remis, il y a quelques temps, à la Présidence de la République, il s'agit d'un rapport que M. SARKOZY avait commandé à notre maire et qui dit bien qu'en effet, au niveau local, les collectivités territoriales et les groupements adoptent des règles éco-responsables pour réduire les coûts économiques et préserver l'environnement, et ce rapport donne quelques exemples dans le domaine du bâtiment. Je ne vais pas le détailler ! Mais on sait que choisir dans la rénovation d'un quartier, d'aller vers des normes environnementales à un niveau élevé, c'est effectivement de la responsabilité de la collectivité locale de faire ce choix ou pas. Dans le domaine de l'énergie, on a cité l'exemple tout à l'heure du passage à la filière bois pour le chauffage urbain, dans le domaine des transports avec la refonte du réseau et avec aussi, on le rappelle souvent, le taux d'équipement en bus propres, en énergie propre sur la Ville de Colmar et qui a été

commencé il y a bien longtemps. Dans le domaine des déchets, dans ce qui est fait et initié pour le tri des déchets. Dans le domaine de l'eau, tout à l'heure dans le rapide compte rendu que le maire et moi-même, nous vous avons présenté, on a montré à quel point on est attentif à la chose. Dans le domaine de la nature avec la valorisation et il y aura tout à l'heure un rapport qui sera présenté par le collègue HANAUER, qui ira dans ce sens-là et diverses autres responsabilités que les acteurs locaux, les collectivités peuvent, au-delà des décisions des nations ou des décisions supranationales prendre en charge et c'est bel et bien de cela qu'il s'agit dans la convention des maires. En s'engageant dans la signature de cette convention, cela fait partie, pour nous, de cet ensemble cohérent que nous avons annoncé vouloir mettre en place à travers un outil qu'est l'Agenda 21. On a dit sous quelle forme il a été fabriqué dans sa première version, on dit aussi, on annonce et on le fait et on le fera, que la deuxième version sera conforme aux règles de conception d'un Agenda 21 et l'un des outils qui peut servir à cela, bien entendu, c'est quelque chose qui, au niveau européen, engage une commune et engage cette fois-ci la Mairie de Colmar.

-M. l'Adjoint FRIEH donne lecture du rapport-

Le contenu que je viens d'énoncer ici par rapport à la communication qu'il s'agira de faire et ce que nous avons fait tout à l'heure, le maire et moi-même, en présentant la situation actuelle de l'avancement d'un certain nombre de domaines de l'Agenda 21, préfigurent ce que nous allons probablement être obligés de faire par rapport à des dispositions du Grenelle 2 et qui obligera les maires, dans les villes de plus de 50.000 habitants, préalablement au débat sur le projet du budget, à présenter un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. Là encore, la Ville de Colmar, avec ce que nous venons de faire tout à l'heure, anticipe sur des dispositions législatives. Il faudra voir sous quelle forme l'arrêté ministériel sera publié puisque tout n'est pas cadré.

J'ajoute pour finir et avant que le débat soit ouvert, qu'il y a pour l'instant, et le chiffre peut paraître impressionnant, environ 1.700, je parle là sous contrôle de M. BALLESTROS-TORRES, environ 1.700 communes dans les 27 pays, qui ont signé cette convention des maires. Cela peut paraître impressionnant mais si l'on compte qu'il y a en Europe, sur les 27 pays, 97.000 communes, on voit qu'il y a encore de la marge et que nous sommes aujourd'hui, parmi les 1,7 % seulement pour l'instant à signer cette convention des maires. Voilà, M. le Maire, ce que j'avais à dire avant que le débat soit ouvert et que nous puissions procéder au vote.

M. le Maire MEYER : La parole est à M. HILBERT !

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. M. l'Adjoint, les années se suivent et se ressemblent. L'ordre du jour du conseil municipal est relativement léger, il faut donc trouver quelque chose pour meubler. Et comme l'écologie est porteuse, vous en profitez pour mener une grande opération de communication printanière sur ce sujet. Il y a deux ans, vous deviez écrire un rapport sur l'environnement, qui a été cité plusieurs fois ce soir, mais

rapport introuvable aujourd'hui. L'an dernier, vous nous avez fait le coup de l'Agenda 21 et cette année vous essayez de prendre une dimension européenne en signant cette convention des maires. Cela a été rappelé, avec 1.700 villes de toute l'Europe, et après Bordeaux, Lille, Lyon, Paris, Strasbourg, Mulhouse et Schiltigheim, vous signez cet engagement à mener une politique contre le dérèglement climatique. Il s'agit donc de réduire l'émission des gaz à effet de serre, d'économiser l'énergie et de développer les énergies renouvelables. Attention fort louable que nous ne pouvons que saluer. Mais permettez-nous aussi également d'être sceptiques. En effet, si l'Europe a parfois de bonnes idées, elle permet aussi de se défausser en matière d'environnement. On l'a vu, tout à l'heure, avec la contribution climat-énergie, Nicolas SARKOZY qui l'avait tellement défendue, qui nous avait promis d'aller jusqu'au bout, s'est réfugié derrière l'Europe pour tout abandonner. C'est également l'Europe qui a permis la culture d'une pomme de terre OGM autorisée. En matière d'environnement, l'Europe a beaucoup reculé, que ce soit sur le climat à Copenhague ou sur la classification des produits dangereux.

A Colmar aussi, nous avons du mal à nous projeter dans l'avenir. Un an après le lancement de votre Agenda 21, nous avons voté tout à l'heure l'embauche à 70 % d'une personne chargée de le mettre en œuvre. Alors que les déplacements sont une source majeure de gaz à effet de serre, nous ne voyons aucune politique cohérente. D'un côté vous nous dites élaborer un PDU, d'un autre côté vous refondez le réseau de transport urbain sans attendre les conclusions du premier. Par ailleurs, vous créez de nouvelles routes alors que le schéma directeur de pistes cyclables prend du retard. Nous attendons de réelles mesures qui auront un impact environnemental. Pour l'instant, elles sont plutôt modestes. La prime de 100 € pour les vélos est présentée tantôt pour favoriser son usage quotidien, tantôt comme une mesure pour le pouvoir d'achat. A part son coût, les résultats ne sont pas très probants. Les parkings relais que vous avez aménagés existaient déjà et vous n'avez pas contribué à leur plus grand usage. Vous aviez interdit les vélos électriques puis les entrepreneurs qui utilisent des tricycles électriques. La mesure « un arbre, un prénom » ne suffirait même pas à remplacer tous les arbres coupés par les services municipaux, deux récupérateurs d'eau ont été subventionnés. La plus grande opération d'économies d'énergie, et il faut la saluer, a été faite dans le cadre de l'ANRU. Mais si on compare les différentes réhabilitations réalisées dans ce cadre, Colmar n'est pas à la pointe, malheureusement. Bref, malgré toutes les signatures, tous les rapports, les voyages à Bruxelles, en Chine, nous attendons encore des mesures importantes sur le plan environnemental, que ce soit dans le domaine des transports, dans le domaine de la gestion des déchets pour développer les tris et diminuer l'incinération polluante, dans le domaine des économies d'énergie ou encore dans la création de cette fameuse trame verte et bleue.

Le rapport que vous nous présentez est relativement pauvre. Il ne nous engage qu'à participer à la réduction de 20 % de gaz à effet de serre, alors que nous devrions être moteur. Vous devrez présenter un plan d'action d'ici un an. J'espère qu'il résultera d'un diagnostic et que nous serons

destinataires de cette étude de rejet de gaz à effet de serre par secteur. J'avais demandé, en Commission thématique, si on pouvait avoir un premier bilan, on m'avait dit qu'il en existait un, mais on ne l'a pas reçu ce soir.

La convention des maires est un réseau qui encourage l'échange d'informations, j'espère que Colmar profitera de ce réseau dans les deux sens, qu'on puisse s'inspirer de ce qui se passe ailleurs. Juste pour l'exemple, la CUS a validé son adhésion à la convention des maires, le 10 juillet 2009, par un rapport de 17 pages, dans lequel sont prévus des pistes d'actions et un financement. Enfin, M. le Maire, vous nous affirmez qu'en signant cette convention, vous donnez une dimension européenne à la démarche environnementale de la Ville de Colmar. C'est bien, mais avec l'Agenda 21, je vous rappelle que vous aviez déjà une dimension mondiale.

M. le Maire MEYER : Mme UHLRICH-MALLET !

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : M. le Maire, chers collègues, M. le député, d'abord merci pour ce discours de vérité, même si ma formation politique n'est pas membre du PPE, je me suis retrouvée dans votre discours volontariste, européen en référence aux pères fondateurs de l'Europe. Plus d'Europe, une Europe plus forte, sociale avec une harmonisation fiscale. Voilà, je voulais juste vous remercier pour ce discours de vérité et également sur l'état d'endettement de nos pays dont la France, malheureusement n'est pas bien placée, vous l'avez rappelé.

Pour en revenir à la convention qui va être signée, je voulais rajouter que je pense que cette signature de convention n'est pas un hasard à Colmar et je me permets, Gilbert, de rajouter que, nous avons à Colmar, en matière de formation, un pôle sur les énergies renouvelables. Nous avons, ce matin, posé la première pierre de la chaudière biomasse du Chauffage Urbain, mais il est également prévu un parcours pédagogique, ouvert pour montrer à nos concitoyens ce qui est fait, il y a donc une action pédagogique. Il y a également à Colmar le Centre de Formation Marcel Rudloff qui a un bâtiment dédié aux énergies renouvelables qui est tout récent avec des formations complètement adaptées. L'AFPA, formation professionnelle, a une spécialité sur les énergies renouvelables et nous avons passé le jury de concours à l'IUT de Colmar, au Grillenbreit, sur un département dédié au Génie Thermique et aux énergies renouvelables. S'ajoutent à cela la présence de la COPROTEC à Colmar qui est l'Association des professionnels sur les énergies renouvelables, le génie thermique, etc. et également Vialis qui intervient. Ce n'est pas non plus du hasard, il y a ici, à Colmar, un véritable pôle d'excellence en matière de formation sur les énergies renouvelables. Voilà, je voulais simplement le compléter, si vous le permettez.

M. le Maire MEYER : Bien, en quelque sorte, notre collègue Odile UHLRICH-MALLET a répondu à notre collègue, M. HILBERT, d'une autre façon. Vous savez, on peut toujours souffler dans les hélices, on ne fait pas de courant. Mais ce qui intéresse les uns et les autres, c'est la mise en œuvre des différentes actions et les Colmariens s'y retrouvent. Non seulement à partir de ce qui est fait depuis un an, mais de ce qui est fait depuis de longue date avec des opérations physiques qui les intéressent principalement puisque nous pratiquons l'aide économique, l'aide au pouvoir d'achat, dans tout ce

que nous faisons. Bien sûr, on peut toujours mieux faire, le pêcheur lance souvent le bouchon très loin et après le ramène pour le mettre à la hauteur des poissons qui se présentent. Finalement nous n'avons même pas à utiliser cette méthode puisque nous avons arrêté une stratégie depuis deux ans qui tend à mettre sur l'établi des actions physiques, pratiques où nous nous situons en plein dans ce que nous cherchons à faire sur le plan national et avant que n'arrivent le Grenelle 1 et le Grenelle 2. Eventuellement cela peut heurter, cela peut rendre jaloux quelques collègues, mais finalement nous sommes autour d'une table républicaine. Il faut savoir écouter, écouter ce que disent les autres. Mais lorsque souvent on entend le même propos et qu'on met ce propos en phase de ce que nous faisons, ce sont plutôt des propositions qui ont du retard par rapport aux actions qui sont déjà lancées.

Je vois que Guy WAEHREN veut intervenir !

M. WAEHREN : Juste pour répondre à ceux qui nous font des procès d'intention par rapport à l'Agenda 21, je pense qu'ils veulent aller plus vite que la musique. Nous avons actuellement en cours, ils le savent très bien, un Plan de Déplacement urbain qui est en phase de scénario, nous avons actuellement en cours un Bureau d'Etudes qui planche sur le devenir de l'usine d'incinération, c'est en cours également. Nous en sommes à la phase diagnostic. Je pense que les actions sont en cours. On ne peut pas aller plus vite que la musique. Cela prend beaucoup de temps, cela demande beaucoup de concertation, de consultation et donc je pense qu'il ne faut pas précipiter les choses dans des domaines aussi importants.

Par rapport à l'énergie donc la convention signée par le Maire ce soir, c'est absolument important que l'on mette sur pied un agenda clair avec des moyens et des objectifs précis et chiffrés. Et cela doit venir également dans un très court terme obligatoirement pour pouvoir effectivement rendre cette convention viable.

Enfin, pour répondre à M. DAUL, je regrette que les politiques, depuis 30 ans, nous bassinent avec la consommation effrénée des Français, M. Raymond BARRE, illustre européen, l'avait déjà dit. On vit au-dessus de nos moyens. J'en suis tout à fait conscient. Mais qu'on arrête alors de parler de croissance et de développement à tous crins. On parle même de développement durable, c'est une traduction fautive du terme qui avait été employé en 1987, c'est un développement soutenable et pas un développement durable. Il faut quand même savoir qu'aujourd'hui, si tous les Terriens vivaient au niveau de vie français, il faudrait deux planètes pour vivre. Si tous les Terriens étaient des Américains, aujourd'hui il faudrait 5 planètes pour vivre. C'est cela la réalité ! Mais cela, les politiques ne veulent pas le dire parce qu'ils font aussi du lobbying, ils font aussi de la com. au lieu de faire de la politique et de la pédagogie ! Je regrette de le dire.

M. le Maire MEYER : Me GRUNENWALD !

Me GRUNENWALD : Oui, M. le Maire, juste pour dire, je regrette que le débat devienne un peu âpre à l'heure actuelle alors que finalement la proposition qui nous est faite d'adhérer à cette convention ne peut que recueillir l'accord de tout le monde. Vous l'avez bien dit, avec la modestie qui

caractérise toutes les actions de la Ville et qui vous caractérise, il est évident qu'on en a fait déjà beaucoup et même plus que cela depuis longtemps. Il est évident qu'il n'y avait pas besoin de le rappeler, M. le Maire, nous le savons. Et deuxièmement en tout cas d'essayer tout de suite d'aller reprocher à l'un ou à l'autre des interventions.

Je crois justement, vous l'avez dit tout à l'heure, M. le Député l'a dit, je crois qu'autour d'une table, il y a la démocratie et après, il y a une décision qui est prise mais de grâce, laissons s'exprimer tout le monde. Je crois que ceux qui ont, peut-être en effet, essayé de lancer le bouchon un peu plus loin, en matière de pêche, mais je ne suis pas un spécialiste, n'ont peut-être pas tort pour ceux qui essaient de grappiller tout de suite à côté d'eux. Il y a manière et manière de pêcher. Nous sommes tous sans doute des pêcheurs, mais sans doute pas tous des pêcheurs à la ligne !

Alors, M. le Maire, voilà simplement pour dire que bien entendu nous voterons ce projet. C'est vrai que nous aurons sans doute, grâce à vous, plus à donner aux autres maires qu'à recevoir, mais enfin, il y a plus de plaisir à donner qu'à recevoir nous disent donc les textes !

M. le Maire MEYER : Oui, Maître, je crois que vous enfoncez des portes ouvertes puisque j'étais celui qui a poussé à la discussion. Je l'ai même provoquée, alors je n'ai même pas répondu aux uns et aux autres parce que si je devais répondre, je dirais à M. HILBERT : non, le Maire de Colmar n'a pas défendu le vélo électrique ! Parce qu'il va même figurer dans une subvention complémentaire que nous allons proposer !

Je pense que M. BALLESTEROS-TORRES veut également intervenir sur le sujet puisqu'il a travaillé sur la préparation.

M. BALLESTEROS-TORRES : Je vous remercie M. le Maire. Je voulais un petit peu expliquer une mission à partir de la commission européenne de la Convention des Maires et je vais commencer par expliquer pourquoi la Commission Européenne propose la Convention des Maires. Vous avez critiqué un autre point de la Commission Européenne, je ne suis pas compétent pour le défendre et pour en discuter. Mais sur la Convention des Maires, j'aimerais bien soulever un point. Si vous décidez d'une façon libre et convaincue de vous engager d'une façon unilatérale pour la Convention des Maires, c'est votre pouvoir, votre capacité d'agir. Il n'y a aucune instruction de la part de l'Union Européenne. Il n'y a qu'une proposition tout à fait originale et si vous voulez, assez informelle, de vous suivre, de faire tout ce qui est possible, ce qui est normal, pour vous donner un soutien à ce que vous faites. Il y a une proposition de donner la leadership dans la lutte contre les changements climatiques dans le territoire des collectivités locales, parce que les plus proches des concitoyens, ce sont les autorités qui peuvent communiquer avec crédibilité. Je parle, comme vous le voyez, avec un accent qui n'est pas très alsacien et on n'a pas la meilleure presse dans les journaux, j'imagine même ici, et c'est normal ! La crédibilité doit venir des institutions démocratiques les plus proches des citoyens. Et c'est vous qui agissez avec plus de 90 % des problèmes importants pour les citoyens. C'est-à-dire moins de 6 % de ce qui paraît à la télé. Mais le problème le plus important pour nous, c'est vous, les collectivités locales. Vous avez la

capacité et la volonté et la connaissance pour les résoudre. Et cela, c'est à la base de la convention des maires. C'est une proposition, si vous voulez, pas trop conventionnelle dans l'approche européenne. Mais c'est une proposition pour construire une Europe qui soit capable de donner des réponses solides, crédibles.

Il y a 1726 villes qui ont signé, pas dans les 27 pays européens, dans 37 pays. Parce qu'il y a un certain impact hors de nos frontières. Pourquoi là, où les états et l'Union Européenne elle-même échouent –Copenhague, comme M. DAUL l'a mentionné, est un échec scandaleux, je pense que vous êtes d'accord- les collectivités locales peuvent donner une opportunité, s'engagent et peuvent le faire, pas simplement au sein de l'Union Européenne mais aussi à l'extérieur et pas simplement dans les villes les plus riches mais aussi dans les villes les plus pauvres ? Pourquoi l'engagement de Colmar est le même que l'engagement de la Ville de Ploiesti en Roumanie ? Parce que vous, dans les villes, vous trouvez là, au niveau européen, au niveau national, un coût. On parle toujours du coût du changement climatique- vous trouvez une opportunité, une opportunité pour une activité économique et je ne dis pas de développement mais d'activité économique intelligente, activité économique adaptée aux besoins et aux opportunités du territoire, à vos ressources, avec une vision. Parce que vous avez une vision pour vos villes, pour votre territoire pour l'avenir et cette vision-là, elle est basée sur une ville plus propre, sur une ville dont on a fait une rénovation urbaine soit dans le secteur du bâtiment, soit dans le secteur des infrastructures qui par nature sont très productives en création d'emplois. Des emplois qui ne vont jamais aller en Chine, en Inde ou en Malaisie. Ce sont des emplois qui sont ici, ce sont des emplois dignes pour lesquels il faut une certaine qualification pour faire le travail. Il faut un certain salaire pour le faire et ce sont des emplois attachés au territoire qui en plus aident à améliorer la qualité de vie de tous les citoyens. Ils améliorent beaucoup l'image de Colmar. C'est un territoire dont on peut même avoir une certaine fierté d'être colmarien parce qu'on est une ville engagée et on démontre comment on accepte d'être analysé pour cet engagement-là et je crois que c'est une motivation forte pour qu'il y ait autant de villes qui participent. La motivation de la commission est politique et vise à proposer un modèle de construction européenne contre un problème énorme, global, original. Ce n'est pas la première fois que l'Europe le fait. L'Europe a été créée d'une manière unique dans l'Histoire. Pourquoi ne pas le faire encore une autre fois pour un autre problème et de le faire à partir de territoires, à partir de la liberté, à partir des institutions démocratiques ? Pour moi un rêve, ce serait que d'ici 10 ans, il n'y ait pas un seul journal qui dit, mais l'Europe dit, parce que nous sommes tous l'Europe. Ce n'est pas simplement un message politique ou idéologique d'une mission de l'Europe, c'est aussi un message très pratique. Sans vous on n'arrive pas, sans les collectivités locales, sans leur engagement, l'Europe ne sera jamais capable de réduire ses émissions de CO2. C'est très pragmatique. Sans attaquer le problème dans le secteur du bâtiment, dans le secteur de la mobilité urbaine, on n'arrive pas à réduire nos émissions de CO2 à moins qu'il y ait un miracle thermique, mais moi je suis assez sceptique quant au miracle. On en a déjà trop parlé sans convaincre les

citoyens que d'une façon optimiste, ils s'engagent aussi contre les changements climatiques, ils changent leurs habitudes, ils commencent à se rendre compte que ce n'est pas si prestigieux à avoir –je ne veux pas dire de marque- une Mercédès par exemple, ou je ne sais pas quoi pour conduire les enfants à l'école qu'il y a des impératifs peut-être plus intéressants, tout cela, se sont les collectivités locales qui peuvent le faire. Et ça, c'est le message que nous voulons partager avec vous. C'est très en ligne avec le message de la crise économique, je me permets toujours de le dire, les investissements dans l'efficacité médiatique donnent pas mal de solutions qui intègrent des mesures renouvelables. Ce sont des investissements très intelligents. Ce sont des investissements qui produisent des profits solides, sérieux, très intéressants dans le long et dans le court terme. Le seul problème des investissements dans l'efficacité médiatique dans l'énergie durable, c'est que ce ne sont pas de grands investissements. Et quelquefois c'est difficile pour les grands décideurs de comprendre que c'est beaucoup plus intéressant de faire de la rénovation des bâtiments. Cela crée plus d'emplois et pour cette raison, nous ne pouvons pas le faire. Nous n'avons même pas la capacité psychologique de le faire. Il faut se mettre au niveau local. Il faut comprendre le problème avec une vision d'ensemble pour pouvoir passer ce message et pour pouvoir faire un nombre énorme de petits projets très intéressants qui deviendront un grand programme européen. Nous ne sommes jamais capables de le faire, c'est une autre leçon.

Je termine tout de suite avec un message aussi de crédibilité. Pour nous, c'est très important de signer la Convention des Maires. Pour moi, je me sens heureux d'être ici pour voir comme il y a des vagues, un compromis, comme on présente des plans et comment on avance sur le terrain, parce cela, c'est de la valeur. Parce que l'engagement des villes plus la rédaction, la préparation des plans d'actions plus la mise en œuvre de ces plans d'actions, cela donne une crédibilité à tout le monde, pas simplement à vous en tant que ville mais aussi aux citoyens qui voient ce qui se passe, mais aussi et cela, il faut le comprendre, aux décideurs politiques à d'autres niveaux qui ne sont pas nécessairement maires, avec l'expérience des pouvoirs locaux. Il faut créer un mouvement de crédibilité. Je peux vous dire que simplement avec ce que vous avez bien fait, il y a d'autres acteurs qui commencent à s'intéresser. Tout le monde parle des villes. Il y a trois ans, personne n'en parlait, maintenant tout le monde en parle. Le problème, c'est qu'il faut parler avec une certaine connaissance, il faut préparer avec les villes et c'est un processus qui prend son temps. Même ici, en France, on est entré dans la dernière phase de la négociation avec l'ADEME afin que l'ADEME signe un accord avec nous pour la convention des maires de France et par exemple, vous l'avez mentionné, un des sujets les plus importants pour l'ADEME, c'est le Grenelle 2. Dans le Grenelle 2, on prévoit une obligation pour toutes les villes de plus de 50 000 habitants de préparer un plan climat. Mais on ne prévoit pas et ils m'ont dit qu'on ne peut pas le prévoir, une méthodologie unique pour la France, ils ne prévoient pas un objectif concret. Et ça c'est bien, parce cette initiative vient de l'Etat, alors qu'il n'y a pas une motivation forte pour l'autorité locale d'aller au-delà, il faut laisser l'initiative aux autorités locales de dire oui, moi je l'ai fait, c'est mon opération, mais je le fais jusqu'à ce niveau-là parce que c'est ma

vocation et parce que c'est ma capacité de gouvernance politique. C'est la complémentarité entre le Grenelle 2, le Plan Climat et la Convention des Maires que nous voulons exploiter. Il y aura, je ne sais pas, 300 ou 400 villes en France qui doivent faire le plan climat. Il y aura 60 ou 70 villes qui feront le plan climat avec un objectif concret et ambitieux dans le cadre de la Convention des Maires et tout cela en relation avec l'ADEME et avec un accès, je l'espère, ce sera une des négociations, privilégié pour les fonds. Et ce n'est pas simplement au niveau de l'Union Européenne, on a la Convention des Maires dans 37 pays. La semaine prochaine, il faut que j'aille en Argentine, ils veulent lancer un chapitre. Au mois de juin, 1030 villes américaines dans la Convention des maires de la Bio Conference of Mayors, veulent créer une liaison avec les villes européennes. En Chine, il y a des villes qui veulent signer la Convention de Maires. J'étais en Chine, il y avait un Vice-Ministre chinois, qui a dit « de la même façon que la Chine bloque les négociations internationales contre le changement climatique, sur la base que les pays les plus riches doivent faire plus, nous à l'intérieur de la Chine, on doit demander aux villes les plus riches qu'elles limitent l'émission de CO2 afin de permettre aux villes les plus pauvres qu'elles aient un espace de croissance ». Alors c'est une mentalité qui commence à marcher, c'est un exemple que les Européens sont en train de donner et j'insiste, ce n'est pas un exemple de la Commission Européenne. C'est un exemple des Européens, des villes européennes, des gens qui ont une vision claire pour leur ville, et qui sont capables de la développer. C'est le message de la Convention. Après on va commencer à travailler ensemble et on va découvrir beaucoup de choses. Et c'est sûr qu'il y aura des moments très bons et des moments plus difficiles pour avancer, mais pour moi, la partie la plus intéressante, la partie la plus belle de tout cela, c'est cette expérience qui, je crois, a une base solide, elle offre un espoir et une vision positive avec une solution économique à d'autres problèmes. Ici, on parle des investissements qui sont rentables, des investissements intéressants, des investissements qui dans pas mal de cas, ne font même pas penser à la dette. On ne peut pas le faire avec des solutions partenariat public-privé, solution compagnie service énergétique, parce qu'il y a une rentabilité à obtenir de ces investissements-là. Mais ils sont décentralisés. Avec ces missions-là, ces missions positives qui viennent de la vraie Europe, et cela je le dis en Alsace, et si l'Alsace n'est pas l'Europe, vous me dites qui est l'Europe ! Et je crois que ce serait la solution qui peut nous donner, à nous tous, une vision plus positive sur cela. Notre vocation, en Commission Européenne, c'est de nous mettre à votre service, d'essayer de faire les choses d'une façon telle qu'on puisse vous servir de la meilleure façon possible. Et notre réalité, et je le dis clairement, il nous faut avant tout apprendre à travailler avec vous. Nous n'avons pas l'expérience de travailler avec vous, nous avons tous la volonté de le faire, de la partager avec vous et de le faire de la meilleure façon possible. Mais s'il vous plaît, donnez-nous un petit peu d'espace et beaucoup d'informations, de débats et de critiques pour apprendre à le faire ensemble. Je vous remercie bien. (applaudissements).

M. le Maire MEYER : M. le Directeur, je pense que jusqu'au bout de la salle, on a senti le rythme cardiaque de votre conviction ! Tout le monde vous a écouté sagement pendant toute votre intervention, ce qui me fait également

dire que vous êtes sur un terrain de choix puisque vous avez fait cette relation entre la Commission Européenne et les collectivités de base. C'est le schéma général, c'est le schéma approprié puisqu'il ne peut pas y avoir d'actions locales sans qu'il y ait cette harmonie entre les préconisations, ce que vous proposez par rapport à l'application pratique. Mais on a senti votre conviction. Je pense que vous aimez être sur le terrain, auprès des élus et des conseils municipaux, du moins c'est ce que j'ai ressenti à travers votre commentaire. Merci pour cette intervention qui était, non seulement très détaillée mais qui je pense, a ciblé les raisons essentielles qui se retrouvent dans le périmètre de ces conventions avec des propos et pas seulement avec des mots.

Cela étant dit, sur la base de la proposition de René FRIEH, je soumetts à votre approbation ce rapport pour me permettre de signer tout à l'heure la convention avec la Commission Européenne. Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? (applaudissements) Accord unanime.

Je pense que nous sommes tous très contents, moi aussi personnellement pour différentes raisons. Puisque finalement je vous ai écouté, je vous ai entendu, mais dans tout ce que je fais, je me situe dans ce que vous venez d'évoquer. D'un côté ou de l'autre, qu'il s'agisse de finances, qu'il s'agisse de se mettre en phase et qu'il s'agisse de trouver une unité d'action sur le plan européen. M. le Député, Mesdames et Messieurs, chers Collègues, M. le Directeur, nous venons de cadrer l'action de la Ville de Colmar dans le domaine du développement durable. Ce que nous venons d'évoquer comme perspectives, ne relève pas du symbole mais de l'action pratique en partie déjà initiée par la Ville de Colmar et nous venons d'en parler tout à l'heure. Ainsi la convention que nous avons signée, n'est pas seulement un point d'orgue, c'est le point de départ d'initiatives complémentaires que nous aurons à réfléchir naturellement avec la Commission Européenne et spécialement avec vous-mêmes. Nous installerons les spécificités locales correspondant à notre volonté politique locale. C'est à quoi vous avez fait appel tout à l'heure pour qu'il y ait cette synergie entre les préconisations et l'enrichissement local. Bien sûr, on pourra toujours dire que ce n'est pas suffisant, pourtant dans ce domaine, la Ville n'a pas de grands retards, au contraire, puisque depuis deux ans, nous mettons déjà en œuvre des objectifs précis par cette convention avec les résultats remarquables, la vingtaine d'actions que nous avons survolées tout à l'heure en apporte l'illustration. Pour ce qui me concerne personnellement, je pense pouvoir dire que l'exécutif que je suis, apporte sa volonté et sa dynamique parce qu'il faut être convaincu de ce changement de comportement nécessaire pour pouvoir porter avec conviction, les actions qui nous sont proposées. Par exemple, et cela vient d'être dit, le rapport que j'avais préparé pour le Président, se situait déjà dans ces perspectives, puisque c'était déjà une véritable boîte à outils. Une dizaine de suggestions sont déjà entrées dans la voie législative pourtant je ne me suis pas arrêté personnellement à la rédaction de ce rapport. Je vois aussi le futur et là où je suis totalement en phase avec ce que j'ai entendu et à droite et à gauche, naturellement pas sur le plan politique mais par mon voisin de droite et par mon voisin de gauche, je pars du principe qu'il faut éventuellement apporter

un complément de réflexion et je m'interrogeais pour savoir quelle pourrait être ma contribution personnelle supplémentaire, naturellement pas rémunérée, mais un travail personnel. Puisque je pars du principe que le développement durable, les messages du Grenelle 1 et du Grenelle 2 doivent encore trouver un autre vecteur. Ce sujet, selon moi, doit s'installer dans la pédagogie, ce que vous avez fait avec beaucoup de brio, M. le Directeur, mais également de l'enseignement de la formation universitaire. Ce thème, je ne cesse de le véhiculer depuis quelques temps. Alors ma contribution personnelle, au-delà des actions que je cherche à initier avec la Ville de Colmar, va dans ce sens, aussi je tiens à vous faire savoir que je travaille sur une thèse de doctorat en Droit Public, auprès de l'Université de Strasbourg. L'Ecole Doctorale a ainsi accepté mon projet de recherche en thèse doctorale sur le sujet : « Finances Locales et Développement Durable ». Pourquoi ce sujet ? Les Finances Locales sont actuellement au centre des débats, à cela, il y a plusieurs raisons, la commande publique repose à plus de 70 % sur les collectivités locales et leurs établissements publics. Dans la période de récession économique actuelle, c'est un point essentiel qui mobilise, en premier le Président de la République, le Premier Ministre, le Gouvernement mais aussi tous les exécutifs locaux, qu'ils soient de Droite ou de Gauche. Au moment où les finances locales sont absorbées par des priorités, leur reste-t-il des moyens d'intervenir dans le développement durable ? Donc premier axe de recherche, les recettes dédiées au Développement Durable dans les finances locales sont diverses. Y a-t'il une transparence, tu viens d'en parler Joseph, y a-t-il une transparence dans les différentes taxes imposées aux contribuables ? Par ailleurs, certaines collectivités locales ne tirent-elles pas de trop sur ces taxes pour se constituer des ressources budgétaires supplémentaires ? L'occasion aussi est de prolonger la recherche avec l'intervention des autres partenaires en matière de développement durable.

Deuxième axe de recherche, comment combiner Finances Locales et Développement Durable ? Souvent l'absence de rigueur provoque des situations impossibles. Localement les Agendas 21 fleurissent, néanmoins, certains coûts sont énormes, il ne faut pas négliger les accords de Grenelle où souvent les collectivités locales cherchent encore à laver plus blanc que blanc, avec des actions pas toujours palpables. Où se situe alors le faisable dans la limite des coûts défendables ?

Et le troisième axe de recherche, à l'usage, on s'aperçoit que les collectivités sont en train de prendre le dessus sur l'Etat en matière d'actions dans le Développement Durable. Il est pourtant à craindre que les accords de Grenelle deviennent unijambistes dans la mesure où les collectivités locales sont contraintes, par des moyens budgétaires, de plus en plus restreints. D'autres partenaires accompagnent les collectivités locales, les Agences de Bassin, par exemple. Pourtant dans ce domaine, une planche de salut, M. le Directeur, les Fonds Européens. Mais alors, quelle perspective avec les Fonds Européens ?

Et puis enfin, le 4^{ème} axe de recherche s'inscrit pleinement dans l'actualité : réforme des collectivités locales et suppression de la taxe professionnelle sont dans tous les débats, le coût du millefeuille français est

devenu exorbitant, nous en avons parlé tout à l'heure, les exécutifs nationaux évoquaient de longue date une réforme, chaque collectivité locale doit avoir des compétences identifiées. Il n'y a donc pas lieu d'exclure le partenariat privé dans le co-financement de telle ou telle opération.

Et naturellement les travaux d'une thèse de recherche sur ce sujet s'inscrivent ainsi dans l'actualité d'une période qui constitue une véritable révolution pour les collectivités locales et leurs établissements publics.

Le Directeur de thèse est un professeur de droit, ancien élu, Robert HERZOG, spécialisé dans les finances publiques. Le Président de la République veut m'entendre sur les différents axes de recherche puisqu'il tient à y consigner également son mot personnel. Et je pense pouvoir dire que je m'en ferai un cadeau de Noël l'année prochaine puisque je pense la soutenir au quatrième trimestre de l'année 2011. (applaudissements)

Je passe la parole à Serge HANAUER pour le point suivant.

III – 397 Création d'une réserve biologique dirigée du Niederwald et premier plan de gestion 2009/2016.

Voir rapport –

M. l'Adj. HANAUER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Demande de parole ? Ce n'est pas le cas, le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé.

Me GRUNENWALD demande la parole !

Me GRUNENWALD : M. le Maire, je voudrais simplement et très respectueusement d'abord vous dire que j'ai compris pourquoi c'était une séance extraordinaire, c'était bien entendu pour notre député européen, mais également aussi pour l'annonce de votre thèse et je voudrais vous féliciter d'ores et déjà, parce que je sais que cette soutenance sera positive. Vous étiez le « Maire Bâtitteur », vous êtes demain le « Maire Professeur » mais où est-ce que vous arrêterez ? Quo non ascendam ?

M. le Maire MEYER : Maître, je n'attendais pas autre chose de votre part ! (rires)

Bien, je tiens à remercier Joseph DAUL, Député Européen, pour sa présence, mais également M. BALLESTEROS-TORRES qui nous ont accompagnés assez longuement ce soir. Je pense pouvoir dire que nous avons fait un tour de table assez enrichissant avec beaucoup de conviction, avec beaucoup de spontanéité. Vous avez pu observer qu'il n'y avait aucune langue de bois. Les réponses ont été données en toute transparence. Donc encore une fois à toi, merci Joseph, merci M. le Directeur, la séance est levée, nous allons signer la convention avant de prendre le verre de l'amitié ensemble. (applaudissements)

FIN DE LA SEANCE : 22 H. 25

M. le Maire MEYER : Mesdames, Messieurs, mes Chers Collègues, je déclare ouverte cette séance du Conseil Municipal. Je salue une partie du Conseil Municipal des Enfants qui est à nos côtés aujourd'hui. Il s'agit des membres de la Commission de Sécurité et du Respect. Donc, bienvenue au Conseil Municipal.

J'ai également à vous solliciter pour l'addition à l'ordre du jour d'un point supplémentaire qui porte sur une aide à apporter au département du Var en raison de la catastrophe qui a frappé de nombreuses communes de ce département. Je sollicite donc votre accord à cet effet. Y a-t-il des oppositions, des abstentions ? Ce n'est pas le cas. L'addition de ce point supplémentaire est donc actée.

Cela étant dit, il nous appartient de désigner le ou la secrétaire de séance. Il est de tradition de prendre la benjamine de la Municipalité, Karen DENEUVILLE. Y a-t-il une autre proposition ? Ce n'est pas le cas. Elle est donc installée secrétaire de séance. Son suppléant comme d'habitude est le Directeur Général des Services, M. ACHOU. Y a-t-il d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas. Il est donc installé. Merci pour eux.

J'ai à vous soumettre l'approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire et de la séance extraordinaire du 17 mai 2010. Font-ils appel à des observations ? Ce n'est pas le cas. Je les sou mets au vote. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le procès-verbal est approuvé.

Nous avons ensuite le compte rendu des arrêtés pris par délégation du Conseil Municipal en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales du 1er au 31 mai 2010 et le compte rendu des marchés conclus par délégation du Conseil Municipal en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales du 1er au 31 mai 2010.

J'ai également quelques excuses de conseillers : M. Jean-Pierre BECHLER, M. Daniel MEYER, Mme Laurence DETTLOFF, Mme Sophie ALLHEILY, Mme Laetitia RABIH, M. Christian MEISTERMANN et Mme Corinne DOLLE qui donnent respectivement procuration à M. FRIEH, M. HEMEDINGER, Mme JACQ, Mme ROSSI, M. le Maire Gilbert MEYER, M. FELDMANN et M. GRUNENWALD. Deux retards étaient également annoncés mais les deux personnes sont déjà là.

J'ai quelques communications à faire. D'abord l'état des travaux réalisés par la Commission Consultative des Services Publics Locaux en 2009. Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, la Ville de Colmar a créé une Commission Consultative des Services Publics Locaux pour l'ensemble des services publics exploités en régie ou confiés à un tiers. La loi du 30 décembre 2006 prévoit que son président présente au Conseil Municipal un état des travaux réalisés au

cours de l'année précédente. La présente communication a donc pour objet de répondre à cette obligation et naturellement, à l'appui, vous avez le rappel des différentes réunions qui se sont tenues pour les modalités qui sont prescrites et imposées à la Ville de Colmar.

J'ai également à vous rappeler l'arrêté préfectoral du 3 mai 2010 imposant des prescriptions complémentaires à la Société Colmarienne de Chauffage Urbain. Cette dernière est autorisée à exploiter depuis 1966, sur son site de la rue Wilhelm de Colmar, une centrale thermique au charbon, avec une puissance de 92,8 Méga Watts dont 23,2 MW en secours, soit 77,6 MW simultanément. Le remplacement de la chaudière actuellement alimentée au charbon, et d'une puissance de 8,7 MW par une chaudière fonctionnant à la bio-masse bois et d'une puissance de 8 MW, nécessite de mettre à jour ces prescriptions réglementaires. Et naturellement le texte intégral de cet arrêté est à votre disposition, mais à consulter au service de l'environnement de la Communauté d'Agglomération.

Autre communication : l'arrêté préfectoral du 12 avril 2010, à la suite de l'emballement thermique d'un réacteur de polycondensation ayant provoqué un accident le 30 mars 2010 sur le site de production de la société KERMEL au 20, rue Ampère à Colmar, l'arrêté préfectoral précité impose à l'exploitant des prescriptions complémentaires avant le redémarrage des activités. Naturellement cet arrêté est également à votre disposition à la Communauté d'Agglomération, dans le même service, celui de l'Environnement.

La troisième communication porte sur la délibération du Conseil Municipal du 13 octobre 2008 selon laquelle la Ville de Colmar a décidé la réalisation de la construction du 6^{ème} Département « Génie Thermique et Energie » à l'IUT de Colmar. Ce bâtiment dont la Ville assurera pour le compte de l'Etat la maîtrise d'ouvrage aura une surface utile de 1 428 m² avec locaux d'enseignement et administratifs, amphithéâtre et plates-formes techniques. Il prendra en compte les exigences de qualités environnementales liées au label BBC et énergie positive. Le jury de concours de maîtrise d'œuvre, réuni le 12 mai 2010, a proposé de retenir la candidature du Cabinet Gilles Bouley de Colmar qui a été déclaré lauréat par arrêté du 25 juin 2010. Les offres de prix allaient de 377 380 € à 398 828 €. Le Bureau d'Etudes pressenti a accepté la forfaitisation à 385 000 €. Le coût total est de 4,2 M€ TTC. Les travaux sont prévus à partir de juin 2011 et l'achèvement pour la rentrée de novembre 2012.

Et enfin la dernière communication porte sur le Palmarès 2010 du concours national de la « Marianne d'Or ». La proclamation officielle du Palmarès a eu lieu à Paris au siège du Conseil Constitutionnel, le 16 juin dernier, et la Ville de Colmar y figure. J'ai présenté cet engagement ancien et nouveau dans la voie du développement durable qui s'est traduit à Colmar par de nombreuses réalisations. Les projets que j'ai présentés sont au nombre de trois : l'Agenda 21 de la Ville de Colmar avec une vingtaine d'actions et les incitations et les aides aux travaux d'économies d'énergie

avec la thermographie, le complément de subvention pour le diagnostic énergétique personnalisé et enfin, les aides accordées pour les travaux de rénovation des bâtiments existants, conduisant à des économies d'énergie. Enfin, le projet de la chaufferie bois-énergie d'une puissance de 8 Méga Watts qui permettra de chauffer 16 000 logements en portant la biomasse à 75 % du combustible utilisé. L'engagement de la Ville a encore été prouvé lors du Conseil Municipal Extraordinaire du 17 mai dernier, en signant la Convention des Maires qui témoigne de la volonté d'aller plus loin et de dépasser les critères européens en matière d'émissions de gaz à effet de serre. J'indique aussi que la deuxième phase de l'Agenda 21 de Colmar est en marche : de nouvelles actions concrètes seront présentées sous peu.

Voilà pour ce qui est des communications.

I – 398 Approbation du compte de gestion de l'exercice 2009.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté avec l'abstention de M. FELDMANN.

I – 399 Compte Administratif de la Ville pour l'exercice 2009.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Nous avons eu une Commission des Finances Elargie. Personnellement, je ne serai pas très long. Je laisserai l'adjoint de ressort entrer davantage dans le détail. Par exemple, vous pouvez quand même prendre la page n° 5 où le point est fait sur la section de fonctionnement avec les dépenses prévues et les dépenses réalisées. Dépenses prévues : 88 436 000 €, réalisés 84 040 209 €, soit un taux de réalisation de 95,03 %. Pour ce qui est des recettes, c'est un hasard que les réalisations correspondent quasiment aux prévisions, soit 88 436 000 €, par rapport à 88 556 393,64 €.

Vous avez la même présentation pour la section d'investissement que vous retrouvez en page 23 du rapport qui est à votre disposition avec les dépenses prévues de 65 931 000 € par rapport aux réalisations qui s'élèvent à 44 894 320,87 € pour ce qui est des dépenses, et en recettes la prévision était de 65 931 000 € par rapport à 41 732 030,27 € en réalisations.

Vous avez la conclusion, l'explication sur le résultat, en page 34 puisque ce paragraphe se termine avec un excédent global de 4 458 893,95 €.

Par la suite, vous avez les budgets annexes, avec le premier qui est celui du Festival du Film se soldant avec un excédent global de 57 795,82 €. Pour le Festival du Jazz, l'excédent global est de 26 732,02 €. Les autres budgets annexes concernent le Salon du Livre et l'Espace Malraux où globalement les résultats sont excédentaires : 23 161,68 € pour le Salon du Livre et 15 453,07 € pour l'Espace Malraux. Le Conseil Municipal est appelé à donner son avis soit pour approuver, soit pour rejeter, soit pour s'abstenir et je laisse la parole à l'Adjoint pour lui permettre d'entrer davantage dans cette présentation quant à l'exécution du budget primitif et de la DM1 au titre de l'année 2009. M. l'Adjoint, s'il vous plait.

M. l'Adj. JAEGY : A l'appui du diaporama qui vous a été remis, nous vous proposons en effet de visionner ensemble une série de graphiques et tableaux de synthèse qui permettent de bien resituer les grandes masses et les principales évolutions de ce Compte Administratif 2009. En préambule de ce diaporama, il nous a paru utile de rappeler la définition du Compte Administratif qui est le compte rendu de l'exécution budgétaire pour l'exercice précédent en l'occurrence 2009.

(M. l'Adjoint JAEGY procède à présent à la présentation du rapport à l'aide d'une projection).

M. le Maire MEYER : Merci, M. l'Adjoint pour cette présentation.
M. DENECHAUD !

M. DENECHAUD : M. le Maire, chers Collègues, je pense que vous imaginez un peu quel sera mon premier commentaire sur la présentation de ce Compte Administratif qui manque toujours de présentation synthétique, fonctionnelle. C'est comme pour le budget. On ne sait toujours pas combien on a dépensé concrètement pour l'éducation, la voirie, la sécurité. Quelques projets transparaissent en partie investissement, mais sur les sommes globales, on n'a toujours pas de vision synthétique et de ce fait, c'est comme pour le budget, on n'arrive pas à percevoir dans ce document quelles sont les grandes priorités de la Ville, quelles ont été ses grandes priorités en 2009. C'est une question importante pour la communication et je pense qu'on pourrait mettre l'accent sur ce mode de présentation. Il y a tellement de points à l'ordre du jour que, je pense, on ne peut pas tellement s'étendre sur ce Compte Administratif parce qu'on n'a pas le temps. Quand on met tout en même temps, à la fin de l'année, comme ça, ce n'est pas évident mais ce produit des contributions directes, on voit qu'il augmente de 6 %. Je veux bien que la population ait augmenté de 6 % mais quand même, concrètement, les Colmariens payent un peu plus que l'année dernière

M. l'Adj. JAEGY : Fiscalité constante !

M. DENECHAUD : Oui et avec inflation, contre-inflation, double augmentation à la fois des taux appliqués et de la réévaluation des bases...

M. l'Adj. JAEGY : Pas du tout... je maintiens...

M. le Maire MEYER : Non, non, non ! Laissez-le parler.

M. DENECHAUD : A la limite, ce n'est pas forcément un problème. Le tout est de le montrer et non pas de le cacher entre dix lignes. Et de manière générale, quelque chose qui m'a un peu interpellé, ce sont les très nombreuses relations à la fois en fonctionnement et en investissement, autant en recettes qu'en dépenses, mais notamment en recettes, avec la Communauté d'Agglomération de Colmar. Et il ne s'agit pas de tout réexpliquer. J'ai lu attentivement le rapport et les documents distribués mais il serait profitable d'avoir une fois par an, ou tous les deux ans, ou même tous les trois ans, un rapport synthétique sur toutes les relations financières entre la Ville de Colmar et la Communauté d'Agglomération de Colmar pour, à la fois en savoir plus, avoir une meilleure transparence et puis d'autre part, couper court à certaines rumeurs sur ces relations financières. Voilà. J'avais d'autres remarques mais moins importantes. Merci.

M. le Maire MEYER : M. WAGNER !

M. WAGNER : Merci, un petit commentaire sur ce Compte Administratif 2009. D'abord au niveau des investissements, il y a une bonne satisfaction par rapport aux dépenses d'équipement du Compte Administratif 2009. J'ai fait une comparaison sur les trois derniers exercices. On était à 24 M€ en 2007, 26 M€ en 2008 et puis là on frise les 29 M€, c'est-à-dire + 10 % en valeur. Mais en taux de réalisation également. Donc, je dirais notre satisfaction par rapport aux investissements de la Ville de Colmar pour l'année 2009. Je crois que ça tombe bien également pour les entreprises puisqu'elles ont besoin de travail et de marchés pour préserver l'emploi dans notre bassin de vie colmarien. Donc, je dirais, une bonne note concernant les investissements.

Ensuite, une petite remarque concernant les effectifs. Que se passe-t-il avec le sport à Colmar parce que lorsqu'on regarde le tableau des effectifs, étaient budgétés pour 2009, 22 personnes, et pourvues, 13 personnes. Je pense qu'on manque donc cruellement de volonté, de dynamique à ce niveau-là et j'estime qu'il faut peut-être aussi revoir cette politique d'animation sportive à Colmar à travers cette remarque.

Concernant les recettes, j'aimerais bien qu'on puisse m'expliquer au niveau des produits de cession d'immobilisation, en 2007 j'avais 5 000 €, en 2008 – 17 M€ mais on sait pourquoi, parce qu'il y avait la cession DICAL et en 2009 on a des produits de cession négatifs. Alors il faudrait juste qu'on puisse m'expliquer comment on arrive à des produits de cession négatifs de 1 597 000 €.

Là où je voulais également insister et d'ailleurs l'éditorial du dernier Point Colmarien énonce : « 0 % d'augmentation de la fiscalité locale ». Cela pourrait être un slogan électoral mais c'est bel et bien une réalité dont vont bénéficier les Colmariens en cette année 2010.

« Les engagements pris devant vous sont donc respectés une nouvelle fois ». Voilà comment commence l'éditorial. Moi j'aimerais juste dire les chiffres, les vrais chiffres qui ressortent du Compte Administratif 2009. En 2009 les contributions directes ont rapporté 23 649 000 €, 22 277 000 € en 2008, soit une progression de 6,16 %. Nous sommes donc très loin des 0 % que nous trouvons dans l'édito du dernier Point Colmarien. Je voulais rétablir cette réalité. Bien sûr, vous parlez de 2010, ici je parle du Compte Administratif et sur deux exercices, nous sommes quasiment à une augmentation de la fiscalité de 10 %. Bien sûr, vous allez me répondre avec des tableaux, je pense que vous nous en ferez grâce ce soir compte tenu de la température...

M. le Maire MEYER : Mon cher collègue, je ne peux pas laisser passer de telles affirmations. Alors attendez-vous à trouver une réponse.

M. WAGNER : C'est juste la réalité qui sort du Compte Administratif, M. le Maire...

M. le Maire MEYER : La vôtre !

M. WAGNER : ... et de nulle part ailleurs, vous m'excuserez, je répète : 6,16 % d'augmentation des produits. Vous allez me répondre qu'il y a eu l'augmentation des bases, décidée par les sénateurs...

M. le Maire MEYER : et oui !

M. WAGNER : ... il y a eu l'augmentation physique et également l'augmentation des taux. Mais vous ne pouvez pas non plus dire qu'il y a 0 % au niveau de la progression de la fiscalité et encore pour 2009, je rappelle que les taux avaient augmenté de 4,5 % pour la taxe foncière. Vous allez également me dire qu'il y a eu une compensation avec la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, mais on a néanmoins une progression de 1,4 %. On n'a donc pas une fiscalité de 0 à Colmar, ça chacun le sait, lorsqu'il découvre sa feuille d'impôts en automne.

Ce que je voulais également souligner, c'est au niveau de l'équilibre général, entre le total des dépenses de gestion courante et le total des recettes de gestion courante. On a un excédent et cet excédent malgré l'augmentation des produits de la fiscalité que je viens de souligner baisse d'année en année. On était à plus 16 M€ en 2007, plus 13 M€ en 2008 et plus 9 M€ en 2009. C'est-à-dire que notre marge de manœuvre pour financer les investissements diminue d'année en année. Il aurait par ailleurs été intéressant qu'on nous fasse une petite projection sur les dépenses réelles de fonctionnement, car l'excédent de fonctionnement qui était de 19 M€ en

2007, 30 M€ en 2008, mais là on sait qu'il y avait la cession de DICAL, n'est plus que de 6 M€ cette année. On a donc également une baisse sensible au niveau de l'équilibre général. Sans doute, cette baisse sensible est due à un poste qui augmente de manière très importante et ceci entre 2007 et 2009, parce que 2008 est une année un peu spécifique compte tenu de l'échéance électorale et compte tenu que pendant un mois il n'y avait pas de Conseil Municipal, mais je veux parler tout simplement des indemnités des élus qui étaient de 457 000 € en 2007 et qui sont de 618 000 € en 2009, soit une progression de 35,23 %, donc 35,23 % d'augmentation au niveau de ces indemnités. Alors, est-ce que certains élus ici, comme des ministres actuellement en place, souhaitent renoncer à une partie des indemnités ? Je crois que ce serait bienvenu dans le contexte actuel et d'ailleurs pour preuve, notre député européen qui était présent la dernière fois au Conseil Municipal, le soulignait. C'est justement aux élus de donner l'exemple et nous avons proposé dans le cadre de notre campagne une baisse de 25 % des indemnités des élus. Ici, nous sommes à une progression de 35 %, et bien sûr avec les cotisations de retraite qui vont avec.

Et puis une dernière petite remarque concernant ce Compte Administratif, on voit que les frais de réception qui étaient de 109 000 € en 2007 sont de 115 000 € en 2008 et 165 000 € en 2009, c'est-à-dire une augmentation de 42 % par rapport à l'année précédente, de même que les missions qui augmentent de 71 % alors qu'il n'y avait pas d'arrivée de TGV, il me semble en 2009, et donc, il y a quand même une explosion au niveau de ces frais.

Voilà ce que je voulais dire d'une manière abrégée sur ce Compte Administratif 2009.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN !

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Je vais tâcher d'être brève et surtout appuyer le fait que les recettes de fonctionnement diminuent du fait des compensations fiscales et de péréquation versées par l'Etat. L'Etat diminue ses dotations, c'est systématique, ça ne va pas s'arranger dans les temps qui viennent et il apparaît très clairement que les ressources des Collectivités sont en danger et la décision du Gouvernement de geler les dotations en euros constants va encore les diminuer. Donc, au-delà des chiffres, il faut que nos concitoyens sachent que cette politique soutenue par la Majorité Colmarienne représente des investissements qui ne pourront pas avoir lieu, des embauches qui ne pourront pas se faire, bref, de sérieuses difficultés en termes d'emplois. A ce propos, la reprise de l'excédent qui représente 7 614 775 €, est une somme conséquente et il nous semble qu'au lieu de thésauriser, il faudrait continuer à utiliser les moyens alloués notamment dans le cadre d'un plan de relance ambitieux avec des travaux et des embauches à la clé. C'est d'autant plus important que le bassin d'emploi de Colmar a perdu de nombreux postes durant l'année 2009 et que la situation ne s'améliore pas. Pour revenir sur l'embauche et l'emploi, et à propos des postes de personnels extérieurs aux services, on constate dans le Compte

Administratif une diminution d'environ 400 000 € en raison d'un moindre recours à des agents mis à disposition de la Ville dans le cas d'agents momentanément absents ou indisponibles. Cependant, les effectifs de la mairie aussi ont diminué puisqu'ils sont passés de 1 172 à 1 146 équivalents temps pleins. Alors, au vu de ces chiffres il semblerait que soit les agents doivent augmenter leur productivité, soit leur charge de travail a été allégée. Alors pourriez-vous nous expliquer ce dont il s'agit ? Est-ce que cela signifie qu'il y a moins de services offerts aux Colmariens ? On constate également que les subventions de fonctionnement baissent de 6,17 % au total. Vous les expliquez par le transfert à la CAC de la subvention versée à l'Office du Tourisme. En réalité, par exemple dans le domaine de la Jeunesse et des Sports, la Ville soutient chaque action –c'est ce que vous dites- chaque action qui s'inscrit dans des critères d'attribution sans examiner les actions redondantes et encore moins fixer une véritable ambition de développement et d'ouverture au public.

Dans le domaine de la Culture, vous présentez une augmentation. Si on exclut l'augmentation de la subvention à la Comédie de l'Est, en fait la subvention est en baisse.

Et enfin la baisse dans le domaine des interventions sociales et de santé est quant à elle inacceptable en temps de crise. La santé est un droit qui doit rester accessible à tous.

Une autre question : les charges exceptionnelles sur opérations de gestion enregistrent environ 400 000 € de versement d'indemnités suite à des contentieux. Cette somme est conséquente et peut être rapprochée par exemple des 255 000 € que la Ville verse annuellement pour le soutien à des actions dans les quartiers prioritaires. Pouvez-vous nous détailler ces contentieux ?

Enfin, en ce qui concerne les éléments du Budget Primitif, en dehors des éléments chiffrés, nous aimerions obtenir des indicateurs pour quantifier les résultats atteints. Nous aimerions connaître l'évolution du nombre de bénéficiaires de chaque action, du nombre de places en crèches par exemple, l'évolution du nombre de dispositifs d'aide, des modifications de régimes, etc. En fait une sorte de rapport annuel de performance qui nous permettrait de confronter le projet annuel avec les réalisations. Ainsi nous aurions des éléments pour notre prochain débat d'orientation budgétaire parce qu'en fait, la véritable question à l'issue de ce débat, c'est de savoir comment est orienté l'exercice à venir. Faut-il accroître les impôts au vu du désengagement de l'Etat ? Faut-il augmenter la dette ? A ce propos j'en reviens aux arrêtés pris par délégation du 1^{er} au 31 mai, où l'on découvre deux emprunts totalisant 750 000 €. Alors, est-ce qu'il est normal d'avoir recours à des emprunts en cours d'année alors qu'on examine un budget qui se termine par un excédent global de 4 582 000 € ? Est-ce que vous pouvez nous communiquer le montant total des emprunts qui viennent augmenter la dette de la Ville depuis le 1^{er} janvier 2010 ?

Encore d'autres questions : faut-il réaliser des économies ? Faut-il continuer à être un bâtisseur, ou au contraire, s'occuper de faire vivre les structures existantes avec des horaires adaptés et du personnel en nombre suffisant et dûment formé pour répondre aux besoins des usagers ? Ce sont là les vraies questions, et un chiffre en passant : 776 000 € de frais d'études pour l'année 2009 ; cela devrait nous permettre de répondre à ces questions. Je vous remercie.

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint JAEGY !

M. l'Adj. JAEGY : Merci, M. le Maire. Je vais essayer de reprendre dans l'ordre les questions posées. Tout d'abord M. DENECHAUD lorsque vous parlez de la présentation, compliments à moitié partagés visiblement, puisque vous avez retenu la présentation par chapitre qui a été faite ce soir, c'est un choix que nous faisons depuis de nombreuses années, qui est clair, et qui reprend je pense le plus synthétiquement et le plus simplement possible les développements du rapport qui est dense. Il est clair qu'à l'échelle d'une ville comme Colmar, un Compte Administratif ne peut pas se réduire à dix lignes ou à deux graphiques. On a donc fait un choix clair, je pense illustré aussi, de mieux en mieux au fil des années. Je ne pense pas que vous puissiez nous faire un reproche d'un manque de clarté ou d'exhaustivité. Il faut être synthétique lorsqu'on présente le sujet en Commission des Finances ou en Conseil Municipal. Vous évoquez également la question de la représentation par fonction. Mais nous présentons également, parallèlement à cette présentation par chapitre, une présentation par fonction dans les annexes qui vous ont été remises où vous voyez clairement, service par service, les crédits alloués, les dépenses effectuées, etc. Je ne vois donc pas très bien où se situe, sur le fond, votre question.

S'agissant des taux et de l'augmentation de la fiscalité, question que vous aviez aussi posée M. WAGNER, là aussi il y a un syllogisme assez remarquable que vous faites tous les deux, parce que vous prenez un total de produits encaissés par la Ville et vous dites que les Colmariens ont payé plus d'impôts. Pour 2010, on avait fait le choix d'une fiscalité constante, à zéro, puisque l'inflation était de zéro. Pour 2009 on avait limité l'augmentation des taux pour ce qui relève de la Ville, de ses choix à elle, au maximum de ce qu'était l'inflation à cette époque. Donc, en terme de pouvoir d'achat, je ne pense pas que nous ayons fait un choix exagéré de limiter l'augmentation de nos taux d'impôts directs locaux à ce qu'était au maximum l'inflation. A l'époque, nous votions ces taux. Donc, si le produit global augmente, allez chercher l'origine exacte qui se situe non pas sur la part de taux décidée par la Ville mais dans les variations nominales qui sont décidées mécaniquement -ce sont des systèmes que vous connaissez- et dans les variations physiques qui, elles, attestent de l'attractivité de notre ville. Donc rapporté à chaque foyer au regard des taux que nous nous avons décidés, on ne peut pas dire la Ville a abaissé le pouvoir d'achat des Colmariens.

M. WAGNER, vous avez poursuivi sur les dépenses d'équipement dont vous saluez la performance avec 83 % de taux de réalisation. Je vous remercie. C'est un taux exceptionnel qui n'avait jamais été réalisé auparavant par la Ville et il faut également associer à cette réussite bien sûr l'ensemble des services qui ont contribué à la réalisation de ce taux. Bien sûr qui dit dépenses d'équipement pour près de 30 M€ en 2009 et taux de réalisation de 83 %, c'est autant de marchés confiés aux entreprises, à l'économie locale. Nous sommes d'accord sur ce point-là, j'en suis heureux.

Mais vous faisiez quand même preuve du même syllogisme que M. DENECHAUD s'agissant de la fiscalité locale, s'agissant des marchés de manœuvre. Je ne vais pas vous rappeler la dette par habitant et le potentiel d'endettement que nous avons, mais nous avons fait un choix de limiter notre train de vie et nos charges de fonctionnement en dépit des quelques points que vous relevez au passage. La Ville de Colmar est très sereine quant à son avenir, aussi bien en terme de marges d'endettement qu'en terme de fiscalité, si on rapporte nos données aux données de la moyenne des strates de villes de notre taille. Je déplore donc que vous ayez eu sur ce point-là une approche comptable et statique arrêtée aux seuls chiffres 2009 alors que vous devriez avoir, je pense, une approche dynamique intégrant les objectifs et les contraintes pour chaque exercice.

Et je termine sur l'intervention de Mme VALENTIN lorsque vous faites part de vos regrets sur le fait que la Ville de Colmar thésauriserait ou qu'on ne mobilise pas assez de ressources. Je suis désolé, mais j'ai déjà apporté une partie de réponse, tout à l'heure, à M. DENECHAUD et à M. WAGNER. Si vous estimez que l'on thésaurise, alors trouvez-moi le surcroît des placements. Il en faut bien lorsqu'on fait de la trésorerie courante mais je ne crois pas qu'on thésaurise à outrance et lorsque vous déplorez le manque de mobilisation de ressources, je vous renvoie à deux chiffres : ce taux de réalisation de 83 %, comment l'expliquez-vous alors si on ne mobilise pas les ressources ? Et ce chiffre de 30 M€ en dépenses d'équipement sur 2009 puisqu'on parle bien du Compte Administratif 2009 ici, que faites-vous de ces deux chiffres ? On ne peut donc pas affirmer que l'on ne mobilise pas les ressources, que la Ville de Colmar n'a pas fait son maximum en 2009 pour mobiliser le maximum de ses ressources vers l'investissement et donc vers des travaux, vers du chiffre d'affaires pour les entreprises et vers le pouvoir d'achat des ménages. Voilà, pour ma part, ce que je peux répondre, M. le Maire, chers Collègues.

M. le Maire MEYER : La parole est au premier adjoint.

M. l'Adj. HEMEDINGER : M. le Maire, chers Collègues, nous avons entendu différentes choses émanant des bancs de l'opposition. Il aurait été intéressant de pouvoir les évoquer lors de la séance qui avait été exclusivement réservée à cela, c'est-à-dire la séance qui permettait aux uns et aux autres de s'exprimer sur le Compte Administratif où malheureusement nous avons relevé une absence quasi absolue de nos collègues de l'Opposition. C'est dommage parce que quand on nous reproche

un certain nombre de choses concernant le dialogue et l'échange qu'il peut y avoir entre la Majorité et l'Opposition, eh bien, encore faut-il pouvoir saisir les occasions qui vous sont données et elles sont nombreuses et elles existent, pour vous exprimer et pour nous permettre de vous répondre, d'échanger sur les différents sujets, d'avoir tout le temps qu'il faut pour le faire, puisque nous avons largement le temps de le faire lors de séance réservée à cela exclusivement et c'est dommage que vous n'utilisiez pas ce temps-là.

Nous avons bien noté, entre autres, l'intervention de M. WAGNER, quand il se félicite du montant des investissements de près de 30 M€ réalisés. C'est vrai que c'est une performance, c'est une augmentation importante, ça a permis à la Ville de s'inscrire pleinement et même au-delà de ce qui était escompté et imaginé dans le plan de relance pour l'économie destiné à permettre à nos entreprises -parce que ce sont les entreprises qui créent les emplois et qui créent les conditions de la croissance et personne d'autre- d'évoluer dans un climat économique plus favorable en permettant par le biais de la commande publique de décrocher des marchés pour à la fois embellir et développer des infrastructures de notre ville mais également pour leur permettre parfois de maintenir des emplois, parfois même d'en créer et de créer cette dynamique économique. Alors, je me félicite de vos propos, je m'en étonne néanmoins, puisque c'est aux antipodes des propos que vous aviez vous-même tenus lors du vote du budget qui consacrait ces efforts importants d'investissements où vous nous aviez dit que vous trouviez l'effort insuffisant, incomplet et quasiment nul. Les faits démontrent exactement l'inverse. Tant mieux, si aujourd'hui vous vous en faites l'écho et tant mieux si vous vous êtes effectivement rendu compte de l'erreur que vous aviez faite en exprimant l'inverse.

Bien entendu, vous avez pointé du doigt un certain nombre de points. Il est faux de dire, Mme VALENTIN, que la Ville réduit les services rendus à la population. C'est exactement l'inverse. Simplement, nous le faisons sans augmenter la dette et au contraire en la diminuant, sans demander un effort supplémentaire aux contribuables, c'est ce qui nous différencie je crois largement de certaines autres collectivités et notamment de l'Etat, c'est vrai, et c'est vrai que ça pourrait servir d'exemple. Vous avez cité, M. WAGNER, M. le député DAUL qui a été extrêmement séduit par les comptes affichés de la Ville de Colmar et qui a même dit clairement que si les autres collectivités, si l'Europe, si l'Etat Français pouvaient afficher de tels résultats, nous ne serions certainement pas dans les mêmes difficultés économiques et on n'aurait pas besoin de procéder, comme le font certaines collectivités, à des coupes sombres dans des budgets qui sont importantes et notamment en matière culturelle.

Nous poursuivons l'effort, nous poursuivons l'accompagnement de la politique de pouvoir d'achat au travers des différents engagements que nous avons mis en œuvre. Nous poursuivons effectivement l'amélioration des services rendus à la population. C'est exactement l'inverse de ce qui a été dit et les chiffres du Compte Administratif l'illustrent parfaitement, c'est une

politique plutôt offensive, plutôt vertueuse, que nous menons et encore une fois, les chiffres dont nous parlons ce soir ne font que l'illustrer et je ne vois pas très bien comment et sur quels points, en donnant des exemples précis, vous pourriez démontrer l'inverse.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN !

M. FELDMANN : Il reste que la fiscalité locale augmente de 6,6 %, quoi que vous disiez et c'est quand même une somme que les Colmariens vont payer et ça sort directement de leur poche. Ce chiffre-là, nous ne l'inventons pas. C'est vous qui nous le donnez et donc la réalité est têtue.

Ensuite, je vois que la mégalomanie ne vous épargne pas, puisque, si j'ai bien compris, nous avons bientôt, plutôt que d'inviter un Député Européen, nous pourrions par exemple inviter le Président SARKOZY pour démontrer comment il faut gérer une collectivité. Il faudrait quand même vous calmer un tout petit peu au niveau de la mégalomanie. Il faut arrêter : « Colmar, exemple européen de la bonne gestion de la finance locale », quand même, n'exagérons pas ! J'espère en tout cas que des gens qui prennent le temps de regarder la télévision et d'écouter ces débats auront au moins souri quand vous avez annoncé nos performances absolument remarquables et complètement démonstratives pour le monde entier.

M. le Maire MEYER : M. WAGNER !

M. WAGNER : Juste une petite précision par rapport aux propos de l'adjoint aux finances. Quand vous dites : « on ne prend pas sur le pouvoir d'achat », vous m'excusez mais en augmentant les taux de 1,4 %, ces 1,4 % viennent s'ajouter aux augmentations de la base qui est décidée par le législateur et qui tient compte de l'inflation. On prend donc en compte deux fois l'inflation et du fait de cette augmentation des taux, il y a bien une diminution du pouvoir d'achat des Colmariens. Vous pouvez me répondre ce que vous voulez mais c'est ainsi, c'est ceci la réalité.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD !

M. DENECHAUD : Je voulais aussi revenir sur cette double augmentation. C'est ce que j'ai essayé d'expliquer un peu tout à l'heure -je ne voulais pas m'étendre- mais puisqu'on m'y incite. Il y a effectivement à la fois une augmentation des bases décidée tous les ans de manière législative et en plus on augmente légèrement le taux dans la même proportion. Il faut arrêter de communiquer en disant qu'on n'augmente pas plus que l'inflation alors que de toute façon l'inflation est déjà prise en compte dans l'augmentation des bases. Il y a donc une légère augmentation des taux, une légère augmentation de la somme que le Colmarien paye au final. Ce n'est pas scandaleux en soi, ce n'est pas forcément un problème. Tout dépend de ce que l'on finance avec, mais il faut faire ce qu'on dit et surtout dire ce que l'on fait, parce qu'après ce n'est pas vraiment loyal de communiquer en disant qu'il n'y a aucune augmentation. Il y a une légère augmentation. Il y a

la crise. Il y a des facteurs qui le justifient. Mais il faut dire les choses comme elles sont.

Ensuite, sur notre présence en Commission thématique et en Commissions Réunies, je suis presque toujours présent. La dernière fois, je n'ai pas pu pour des raisons professionnelles. Toujours est-il que quand on est là, c'est à chaque fois pour poser des questions, on en pose, et c'est toujours pour s'entendre dire que de toute façon, on n'a rien compris et qu'on ferait mieux de regarder telle ou telle sous-annexe parce que toutes les réponses sont dedans. Ce qui m'amène à la réponse de M. l'Adjoint JAEGY - je suis d'ailleurs plutôt content que ce soit lui qui m'ait répondu, puisque c'est l'adjoint de ressort et il n'a pas si souvent l'occasion de le faire- ce n'est pas une fantaisie de faire une présentation fonctionnelle, ce n'est pas quelque chose qu'on demande comme cela pour faire joli, c'est quelque chose qui est formellement encouragé par la M14, c'est-à-dire l'instruction comptable qui gère les comptes des communes et cette présentation est suggérée comme complément à la présentation que nous avons actuellement. Il ne s'agit donc pas de remplacer la présentation par nature qui est tout à fait valable et qui fait foi pour les collectivités locales, il s'agit de la compléter par une ou deux pages un peu plus synthétiques. Vous m'aviez dit effectivement qu'il y avait des comptes par service. J'ai bien regardé cette annexe très intéressante. Mais les services, ça ne reprend pas tout en terme de dépenses par domaine, ce n'est pas toujours 100 % la même chose et puis surtout, l'important est que ce soit dans la communication, qu'on sache quelles sont les priorités de la Ville. La communication, c'est dans le Point Colmarien, c'est ici au Conseil Municipal, ce n'est pas dans une annexe d'un Compte Administratif parce que ces annexes-là, qui y a accès parmi nos concitoyens ?

Et, enfin, je relèverais quand même je ne n'ai pour l'instant pas eu de réponse concernant cette proposition de faire un rapport synthétique sur les relations avec la CAC. Peut-être au prochain Conseil Municipal... Merci.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN !

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Je voudrais juste apporter deux petites précisions. Je n'ai pas affirmé que nous offrions moins de services aux Colmariens. J'ai demandé comment on y arrivait avec moins d'agents, avec une baisse du nombre d'équivalents temps pleins et si on ne demande pas un effort supplémentaire aux Colmariens d'un point de vue pécuniaire, peut-être en demande-t-on un aux agents. Je ne sais pas comment on arrive à fournir les mêmes services en diminuant les effectifs et c'est ce que je demandais que l'on m'explique.

Un autre point, on a fait allusion aux personnes de l'Opposition qui étaient absentes lors de la séance exclusivement réservée aux Compte Administratif. Il serait intéressant d'avoir en pourcentage le nombre d'absents de la Majorité également, merci.

M. le Maire MEYER : M. l'Adj. JAEGY !

M. l'Adj. JAEGY : Merci, M. le Maire. Je vais répondre également à mon collègue, M. DENECHAUD. Vous en conviendrez, il est bien tenu compte également d'une approche fonctionnelle conformément aux préconisations de la nomenclature M14 dans les documents qui vous ont été remis. Il est clair que –je le redis- par esprit de synthèse, et pour ne pas faire durer une séance du Compte Administratif pendant quatre ou cinq heures, je suis à votre disposition, avec M. le Maire et mes collègues, pour vous répondre autant de temps que vous le souhaitez, mais à un moment donné il faut avoir un certain esprit de concision et il faut que chacun d'entre nous travaille ces documents qui sont donnés en amont des différentes Commissions des Finances, Commissions Réunies et donc bien en amont du Conseil Municipal. Je déplore un peu que vous attendiez le Conseil Municipal pour faire un coup d'éclat sur quelque chose d'aussi basique et d'aussi rudimentaire dont on ne peut pas ne pas tenir compte puisque ce sont précisément les préconisations de la nomenclature M14 qu'on respecte. Alors si votre souhait vise tout simplement à dire qu'on va rajouter une page ou deux à l'avenir dans la délibération ou dans les illustrations qui suivent, une part de fonctionnalité, moi, ça ne me pose pas de problème. Et vous citez d'ailleurs tout à l'heure les sources d'information, de communication de la Ville. Si vous reprenez le Point Colmarien, si vous reprenez les synthèses qui sont très bien faites dans la Presse, il y a aussi une approche fonctionnelle. Bien sûr on se doit d'être le plus concret, le plus parlant possible. Si vous reprenez, à la suite du Budget Primitif 2010 les développements parus dans la Presse et le Point Colmarien, on est clairement dans une approche fonctionnelle par thèmes : qu'est-ce qu'on finance, qu'est-ce qu'on investit dans les domaines de la culture, du sport, etc. ? Je crois donc que l'objet de ce soir vise à examiner le Compte Administratif. Ne soyons pas hors sujet ! Je note votre suggestion pour intégrer une part de présentation fonctionnelle. On essaiera d'en tenir compte. Mais il ne faudra pas non plus qu'on alourdisse et qu'on vienne après nous faire le reproche d'avoir alourdi la présentation, les illustrations ou d'avoir une séance du Conseil Municipal de X heures. Sur le fond, je crois qu'on est d'accord mais il n'y a pas lieu de polémiquer sur un sujet comme celui-là, M. DENECHAUD.

Dr FELDMANN, là aussi, vous avez fait montre d'un syllogisme en reprenant les argumentations précédentes. Je me répète. La part Ville dans la construction des taux sur les impôts directs locaux répond à la logique très simple sur laquelle nous nous sommes engagés qui est de dire que nous n'augmentons pas les taux pour ce qui nous concerne, nous, Ville de Colmar. Nous n'augmentons pas les taux au-delà du taux de l'inflation. Donc, pour ce qui nous concerne, si vous m'écoutez bien, je ne crois pas que l'on contribue à baisser le pouvoir d'achat ou du moins, je ne crois pas que les augmentations des taux, s'il y en a, votées par la Ville, soient de matière à nuire au pouvoir d'achat puisqu'elles sont inférieures au taux de l'inflation.

Votre question, je la renvoie tout simplement à votre connaissance ou méconnaissance des mécanismes de construction des taux sur les impôts directs locaux. Pardonnez-moi ! On parle bien de ce que la Ville décide en matière de fiscalité locale. Bien ! Voilà, M. le Maire, pour ma part.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il d'autres questions ? Cela ne semble pas être le cas. M. le Premier Adjoint !

M. l'Adj. HEMEDINGER : M. le Dr FELDMANN, vous avez choisi de m'insulter en disant que j'étais atteint de mégalomanie. Si l'un d'entre nous, groupe Majoritaire, ou si moi-même j'avais choisi la même façon de vous insulter, je pense que vous auriez bondi sur votre chaise et vous auriez crié au scandale. Alors, je ne le fais pas, et je vais vous dire, je ne le fais pas parce que j'ai une autre vision des choses. On est, dans cette enceinte, tous des élus représentant les Colmariennes et les Colmariens. A ce titre, on se vaut tous et je vous respecte pour ce que vous représentez dans cette enceinte et je ne manierai pas l'ironie à votre rencontre et je ne manierai pas non plus l'insulte parce que c'est dévaloriser la politique que j'aime et en quoi je crois.

Néanmoins quand vous m'avez pris à partie en citant mes propos, vous vous êtes en plus trompé, parce que je ne faisais que reprendre, comme l'a fait votre collègue Roland WAGNER, les propos du Député DAUL qui avait été très favorablement impressionné par les finances de la Ville. Je n'ai fait que ça, vous le qualifierez comme vous voulez, mais de grâce, cesser de m'insulter, je vous en prie.

M. le Maire MEYER : Bien. Il n'y a pas de retour. Je me propose donc, si vous le permettez de prolonger un peu le débat d'autant plus que je dois me retirer tout à l'heure lorsque vous aurez à délibérer sur l'approbation du Compte Administratif. Je prolonge donc volontiers dans la mesure où les questions posées demandent différentes précisions.

D'abord, M. DENECHAUD, avec la note synthétique. M. DENECHAUD, à ne lire que les documents qui sont mis à votre disposition, je suis persuadé que vous trouvez une réponse à chaque question posée. Je ne prends que le rapport de base. Dans le temps, il se limitait à une dizaine ou une douzaine de pages. Regardez-le ! Quarante et une page d'explications, thème après thème. Et si après ça vous persistez à dire que l'on ne peut pas saisir les options principales poursuivies pendant l'année 2009, moi je n'y comprends plus rien. Augmenter la fiscalité. Je veux bien, mais il y a la réalité qui s'impose par rapport aux chiffres qu'on lance comme ça dans la nature. M. OSTERMANN, je vous mets à contribution. Il y a des chiffres qui ne trompent pas même si au début d'année, on fait des annonces, en fin d'année, on constate le résultat. Alors la différence dans nos engagements, cela concerne également M. WAGNER, nous ne nous sommes jamais prononcés sur un 0 % d'augmentation des produits fiscaux mais sur un taux d'augmentation 0 au-delà de l'inflation. Et à cela nous restons fidèles. Je vais d'ailleurs vous le prouver à travers le tableau que je demande à

M. OSTERMANN de projeter, c'est le B 18. Nous avons d'une part en vert la courbe de la variation des taux décidés tant pour la Foncière Bâtie que pour la Foncière non Bâtie et en rouge l'augmentation de l'inflation – indice INSEE. Et vous avez la totalisation des différents taux d'augmentation de l'inflation. De 2003 à 2009, le taux d'augmentation total en inflation est de 11,29 % et l'augmentation des taux est de 8,40 %. On se limite naturellement à l'augmentation des taux. On ne conjugue pas l'augmentation des bases décidée par la voie législative. Ce n'était jamais dans nos engagements. Nous disons donc la vérité et nous nous en tenons à cela.

De 2002 à 2009, nous sommes de trois points en-dessous de l'inflation. M. GRUNENWALD... regardez... il ne faut pas toujours dire que c'est faux, c'est la réalité. Alors si vous cherchez à me faire sortir de mon propos, ce n'est pas la peine, je reste sur ma projection.

On continue avec le tableau B1 qui donne la même situation où entre inflation et augmentation des taux, de 2003 à 2009, il y a un différentiel de 16 points entre l'augmentation des dépenses de fonctionnement par rapport à l'inflation. Nous sommes donc inférieurs de 15 points par rapport à l'inflation entre 2003 et 2009. Pour nous, c'est la meilleure latitude possible d'investir davantage, puisque concernant les économies réalisées, on peut se satisfaire ou non, mais les crédits dégagés nous permettent d'investir et de répondre naturellement aux projets souhaités par les Colmariens, qui résultent bien sûr de l'approbation des élections qui se sont passées à deux reprises ces deux dernières années.

Je continue toujours sur la fiscalité avec le tableau A13 pour que vous puissiez mesurer ce qu'est Colmar par rapport à la moyenne des villes de la même importance. Ce ne sont pas nos chiffres. Sur les années 2007 – 2008 et 2009, vous avez les différents ratios qui articulent également la dette. Rien qu'à travers cette comparaison, sur le plan colmarien, nous sommes inférieurs. Cela nous fait gagner de l'argent, puisque les intérêts payés en capital et en intérêts nous font économiser quelque 59 € à l'habitant durant l'année, ce qui dénote une économie de près de 4 M€ qui sont naturellement disponibles, et je continue. M. WAGNER disait tout à l'heure : regardez les résultats en recettes par rapport à ce que vous disiez, il constate une augmentation de loin supérieure par rapport au 0 %. Alors je lui demanderais de gratter un peu ce qui est pour moi le tissu économique de la Ville de Colmar. Vous pouvez m'écouter, M. WAGNER, parce que cela vous intéresse. Entre 2001 et 2009, nous avons eu 3000 constructions supplémentaires. Le magazine Capital a donné la valeur moyenne d'imposition foncière bâtie/foncière non bâtie. C'est un produit de 1 035 € par logement X 3 000, soit une recette supplémentaire de 3 M€ sans demander davantage aux autres. Ce sont uniquement les nouveaux propriétaires ayant pris en charge l'accession à la propriété qui payent sur l'année quelque 3 M€ supplémentaires et cela sans peser sur les autres contribuables. Deuxième facteur qui explique le supplément de recettes : partout ailleurs dans les autres villes, la base imposable de la taxe

professionnelle était en diminution, sauf à Colmar où la base 2009 par rapport à 2008 a augmenté de 6 %. 6 % sur 12 M€ qui est le produit reversé par la CAC en provenance de la recette « taxe professionnelle », cela fait 700 K€, donc au total, 3 M€ + 700 000 €, cela fait un plus de 3,7 M€, sans demander un centième supplémentaire aux autres contribuables. Donc avant d'avancer de tels propos à l'emporte-pièce, il serait peut-être indiqué d'approfondir d'abord le contexte économique et social pour voir d'où viennent les recettes. Je le répète : 3000 logements supplémentaires et 6 % d'augmentation de la base imposable de taxe professionnelle. Vous êtes à près de 4 M€ sans un centième d'augmentation sur les différents autres taux. Vous n'allez donc pas nous faire croire qu'on a demandé davantage d'argent par rapport à ce qu'on avait prévu. Et naturellement, je suis très content que vous vous félicitez du taux de réalisation. Sur le tableau A1, le taux de réalisation des travaux + 9 points par rapport à l'année dernière, ce qui est plus que remarquable. Si je devais remonter un peu pour voir, par exemple, l'année 2005 –il ne faut pas être gêné, parce que là c'est la vérité– avec 46 %, c'était plutôt médiocre. Je dis ça à quelqu'un qui se dit être un spécialiste. Et en fonction de ce taux de réalisation, tableau A6, vous voyez l'évolution. Ces chiffres, vous les avez d'ailleurs cités, M. WAGNER, nous avons un engagement de 28 894 000 €, par rapport à 26 166 000 €, donc une augmentation de 10 voire de 15 %... vous m'écoutez... parce que vous posiez les questions... je vous ai laissé parler alors laissez-moi terminer. C'est la moindre des politesses également, quelle que soit la personne qui interpelle. Je vous ai laissé parler à tour de rôle, les adjoints ont répondu. Donc laissez-moi encore terminer les explications en fonction des questions posées. Vous voyez donc 28 894 000 €, c'est remarquable ! Or, je lis dans le sténogramme du 16 mars 2009, je crois qu'il s'agissait d'une intervention de Mme KLINKERT qui disait : « M. le Maire, vous nous présentez ce soir un budget qui est en baisse et en particulier en ce qui concerne les dépenses d'investissement, alors que les entreprises attendent aujourd'hui plus ». Alors, vous voyez, Mme KLINKERT, je vous ai dit qu'on fera mieux, eh bien on a mieux fait. Alors, on peut toujours amener des commentaires, mais en fin de compte, il faut regarder le résultat et je vous avais annoncé au mois de mars 2009 que nous ferions mieux qu'en 2008.

Je continue puisque M. WAGNER intervenait également sur le sport. Alors, voyons, puisqu'il parlait de personnel qui forme l'encadrement du sport. C'est une question qui a été posée, je peux donc répondre. Prenez le tableau C9 et nous voyons le parti pris par la Ville de Colmar pour ce qui est de l'animation sportive, tous sports confondus. Vous avez les frais de personnel. Nous avons en 1995 un coût financier de 1 762 230 €. Vous avez année après année le coût réel. Nous sommes là dans votre demande, M. DENECHAUD. Nous avons ici, année après année, thème après thème, ce que nous dépensons pour telle ou telle activité. Ici spécialement pour les frais de personnel. Pour 1995 : 1 762 230 €, et la moyenne de 1996 à 2009, c'est 2 440 000 €, soit chaque année une augmentation de près de 40 %. Peut-on encore faire mieux ? Naturellement, on peut toujours faire mieux, mais avoir 40 % d'augmentation chaque année par rapport à l'année de référence 1995, je pense que cela relève de la performance. Et en matière de

fiscalité puisque c'était encore M. WAGNER qui avait posé la question, prenez le tableau B7 qui illustre fort bien l'évolution des bases imposables mais également le produit qui vient de chaque base imposable qu'il s'agisse de la taxe d'habitation, du foncier bâti ou du foncier non bâti. Vous avez en vert la partie la plus forte qui est la taxe sur les propriétés bâties et nous voyons l'augmentation. Pendant des années, on était à 54 % et en 2009, nous sommes à 55,71 %. Il y a donc 1 point de différence, c'est énorme. C'est le résultat des 3000 logements supplémentaires qui commencent à s'installer dans le processus puisque nous aurons dorénavant chaque année cette augmentation.

Sur la dernière question concernant les frais de réception, je crois que l'année dernière vous aviez déjà abordé le sujet. Or, il se trouve tout simplement que le dépassement constaté porte sur la réunion de deux lignes budgétaires qui se sont retrouvées sur la même. Cela vous fut déjà répondu la dernière fois et c'est encore le cas cette fois-ci.

Je continue avec Mme VALENTIN : la dotation de l'Etat en diminution. Elle est normée. Nous sommes à + 2,5 globalement, mais ces 2,5 sont inférieurs par rapport à ce que nous avions les années précédentes. Cela je vous l'accorde. Mais les 2,5 dépassent l'inflation qui était celle de 2009. Il faut naturellement s'inquiéter quant au futur et je suis totalement d'accord avec vous, mais ce n'est pas le cas pour l'année 2009 puisque, je le répète, la dotation de 2,5 supérieure par rapport à ce qu'on a eu l'année d'avant est supérieure à l'inflation. Seulement, ce que je critique également, c'est que l'Etat ne répond plus aux allègements fiscaux prononcés par la voie législative puisque ça a été plafonné à 2,5 % mais encore aujourd'hui la recette encaissée est de loin supérieure par rapport à l'inflation.

Vous vous interrogez également sur le plan de relance. Mais je pense que ce qu'on a vu tout à l'heure avec 28 M€ d'engagements, soit 15 % de plus par rapport à 2008, répond à votre question. Votre souci est davantage celui du personnel. Mais nous avons le personnel qu'il faut et pas plus puisque nous avons des services à assumer. Vous avez remarqué qu'on est en moins par rapport au personnel contractuel via le Centre de Gestion, et vous avez également ajouté que nous sommes légèrement en diminution en ce qui concerne le personnel titulaire. Mais il ne faut pas oublier non plus que nous externalisons différents travaux que nous n'assumons plus. Donc, naturellement, si l'on donne du travail à des entreprises, il ne faut pas en même temps garder le personnel dont certains remplacements ne furent pas réalisés. Et dans la mesure où nous pouvons confier un travail à une entreprise spécialisée et où cela ne gêne pas l'organisation générale de la mairie, je suis partisan de cette méthode.

Deuxième explication qui porte également sur la diminution du personnel : on se perfectionne également en matériel, en technique et souvent la technique remplace également partiellement la présence physique. La réunion des deux peut donc conduire à une légère diminution du personnel.

Pour le contentieux, vous avez pointé du doigt les 400 000 € dont 250 000 ou 300 000 € concernant le Département du Haut-Rhin pour le fameux giratoire. J'ai donc répondu à 75 % à la question. Je ne sais pas à quoi servent les 100 000 € restants, mais vous aurez la réponse. Par contre, il ne faut pas seulement voir les frais de contentieux, il faut aussi voir ce que nous avons gagné dans le contentieux, plus d'1 M€, parce que nous n'avions pas accepté certains travaux tels qu'ils avaient été terminés.

Vous aviez également signalé certaines charges. Prenez le tableau B6, M. OSTERMANN où vous constaterez que les charges financières qui en 2003 représentaient 4,64 % du budget de fonctionnement ne représentent plus que 2,5 % en 2009. Donc, diminution de près de 50 % des charges fiscales. Vous vous interrogez pour savoir si on peut encore se permettre de faire des emprunts en cours d'année. Mais je vais prolonger tout à l'heure pour donner une explication complémentaire.

Nous continuons en montants puisque là je parlais pourcentages. Prenez le tableau B5, M. OSTERMANN, vous avez les montants. Je disais tout à l'heure qu'en taux par rapport au budget de fonctionnement, les charges représentaient 4,64 %, ce qui veut dire 3 544 461 € et que les 2,5 % représentent 1 799 000 €. On gagne donc en charges financières quelque 1 745 000 €. C'est énorme et cela vient naturellement encore une fois accompagner notre budget tant pour le fonctionnement que pour l'investissement.

Le recours à l'emprunt, c'est la question ponctuelle que vous avez posée. Prenons le tableau B4. Vous avez deux courbes : en rouge, le recours à l'emprunt et en jaune ce que nous avons remboursé. Vous voyez qu'à partir de 2004 et jusqu'en 2009, nous avons remboursé davantage que nous avons emprunté. Nous étions pour ainsi dire deux années sans emprunter un seul euro. Pour 2009 et pour relancer l'économie puisque les 30 M€ que nous avons dans le budget, il fallait bien les financer, on a de nouveau fait appel à l'emprunt, parce que les taux étaient favorables. Il fallait en profiter pour relancer la machine. Vous avez donc là les deux courbes : la première qui mentionne les remboursements et la deuxième qui démontre ce que nous avons emprunté durant ces mêmes années.

Et sur le tableau A12, vous l'avez sous forme de colonnes. Vous avez en bleu la partie capital, en mauve les intérêts et pour 2003 le total était de 8 750 000 € et nous sommes en 2009 à 6 500 000 €. Donc encore une fois moins 2 250 000 €. Notre dette est donc encore de loin inférieure par rapport à la dette moyenne des villes de l'importance de Colmar. Je peux vous donner également cette fourchette si cela vous intéresse.

Vous avez également parlé du personnel social puisque le personnel vous préoccupe à juste titre. Prenez le tableau C8, M. OSTERMANN. Vous avez en 1995 le montant de la dépense pour le personnel animant les différents services sociaux 951 000 € et nous avons la moyenne 1996/2009 qui est de 1 723 000 €, soit plus 80 %. Prenez la moyenne... Vous avez parlé

de crèches, je ne détache pas la crèche du personnel social puisque c'est le même ensemble. Vous voyez qu'on ne mégote pas à cette hauteur. Les écoles, je n'en parle pas puisque la présentation est la même et nous sommes en augmentation de près de 300 % ce qui est énorme, malgré toutes les autres réalisations qui ont été assurées.

Pour la culture, prenez donc le tableau C7 et je ne parle que des frais de personnel. Je peux vous donner également les équipements, cela ne me gêne pas du tout. Frais de personnel : nous avons 5 200 000 € en 1995 avec 7 767 000 € en moyenne, depuis 1996 ce qui est naturellement remarquable.

Les subventions aux associations sociales : allons-y, c'est le tableau C10. Vous aviez en 1995 : 994 000 €, et nous avons une moyenne depuis 1996 de 1 253 000 €.... Vous poserez vos questions après, maintenant je termine... Nous sommes chaque année en augmentation de 26 % par rapport à ce qui fut le montant de 1995.

Petite Enfance : vous dites que je n'en ai pas parlé. Mais je peux vous donner les précisions.

De même que pour le sport, je l'ai fait.

Donc globalement, je dis qu'en fonction des questions qui ont été posées, nous avons plutôt de l'avance par rapport à vos considérations.

Alors, si on peut toujours encore répondre à d'autres sollicitations, je pense qu'au regard des questions posées et des explications apportées à chaque fois par l'adjoint de ressort, par le premier adjoint, complétées par ce que je viens de dire, vous n'êtes pas en mesure d'affirmer qu'on n'est pas fidèles à nos engagements puisque nous faisons mieux par rapport à ce qui était prévu. Surtout... et avant tout, nous respectons ce que nous avons dit à nos électeurs et en cela on ne trouvera pas la faille. Il y en a naturellement toujours qui cherchent à trouver la difficulté en faisant des comparaisons entre les augmentations de certains chiffres par rapport à ce que nous avons dit mais je viens de démontrer que ce type d'affirmations est totalement erroné puisque, chiffres à l'appui, je viens de démontrer que nous sommes restés fidèles à nos préconisations et à nos engagements. Mesdames et Messieurs, je vous remercie, mais je suis naturellement encore à votre disposition pour répondre à toute autre question. Mme VALENTIN !

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Mon affirmation, et je prends la page 19 du Compte Administratif, est que dans le domaine des interventions sociales et de santé il y a une baisse de 4,5 % des subventions, c'est vous qui l'écrivez. Vous avez donc répondu à certaines questions que je n'ai pas posées, d'autres restent en suspens. Toutefois, juste une remarque : si nous posions nos questions lorsque nous avons les réunions préparatoires, nous ne pourrions pas vous donner l'occasion de nous présenter tous ces jolis

tableaux que vous ne nous avez surtout pas présentés à ce moment-là. Ce serait quand même très dommage !

M. le Maire MEYER : Ma chère Mme VALENTIN, je réponds avec ces tableaux aux questions qui sont posées. Si ces tableaux ne furent pas expliqués en Commissions Réunies, c'est que les questions ne furent pas posées.

Mme VALENTIN : Mais si vous les présentiez, vous n'auriez plus de questions.

M. le Maire MEYER : Pas du tout ! Vous trouveriez autre chose...

Mme VALENTIN : Non ! Vous voyez bien que vous êtes là en réaction et que de toute façon, vous auriez toujours quelque chose sous le coude.

M. le Maire MEYER : Je ne suis pas madame Soleil. Il faut que j'attende vos questions pour pouvoir y répondre !

Mme VALENTIN : Evidemment !

M. le Maire MEYER : Me GRUNENWALD !

Me GRUNENWALD : M. le Maire, chers Collègues, je voudrais à la suite de votre brillant exposé, M. le Maire, mais je ne sais pas s'il faut féliciter M. OSTERMANN pour ses tableaux ou s'il faut vous féliciter pour vos explications parce que l'ensemble paraît tellement parfait. Il présente cependant une petite difficulté. Vous disiez que les chiffres sont toujours exacts. Le drame avec ceux que vous nous présentez, c'est que vous faites des comparatifs différents, parfois on remonte jusqu'en 1995, parfois jusqu'en 2002, parfois on ne remonte pas jusqu'à 2008, date des élections, qui devrait quand même être là pour démontrer si oui ou non, vous respectez vos engagements. C'est donc très facile d'aller balancer en quelques sortes ces chiffres qu'on ne comprend pas. Alors, je ne sais pas si M. OSTERMANN a un tableau 498 ou 524 qui consisterait à indiquer aux Colmariens l'augmentation de la taxe foncière depuis 1995. Mais vous l'avez sûrement. Eh bien elle est de 57 %. Alors, nous dire à l'heure actuelle, qu'il y a eu des augmentations de 38 % pour le sport, etc., eh bien ils sont largement compensés par les impôts payés par les Colmariens, et je rappelle pour les plus anciens d'ici, c'est que dans la mandature qui a précédé celle de 1995, les taux étaient restés fixes, sauf une année où ils avaient été augmentés. Il y avait à l'époque une véritable volonté de réduire l'augmentation des coûts et j'en appelle à tous ceux qui étaient membres de ce conseil à l'époque, mais c'était évidemment sous une autre direction.

En ce qui concerne l'augmentation, je crois que là on peut en discuter. Vous avez répété à trois reprises qu'il n'y avait pas d'augmentation, vous mélangez un peu tout, il est évident qu'il y a des constructions, mais je rappelle quand même qu'il y a un différé de paiement de la taxe foncière sur

les deux premières années alors je ne vois pas comment les constructions de cette année et de l'année dernière ou même d'il y a deux ans peuvent intervenir. Je vous rappelle que vous avez essayé d'expliquer l'augmentation de la taxe foncière par le fait que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères venait se déduire de cette augmentation. Je vous ai expliqué mais vous n'avez pas eu l'air de le comprendre qu'on ne pouvait pas comparer la taxe foncière à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, l'une s'adressant aux propriétaires et l'autre à l'occupant. Ce sont deux personnes bien différentes mais vous pouvez toujours avoir raison, vous répétez cinquante fois qu'il n'y a pas eu d'augmentation, je regrette il y en a eu une. Vous pouvez l'accepter, vous pouvez le dire. Si l'on vous juge simplement en fin de course sur une augmentation de 1 % sur la fiscalité, je pense qu'on pourra peut-être trouver les moyens de vous pardonner. Voilà par rapport à vos explications, je crois qu'il faut en effet faire des comparatifs mais qu'il faut les faire justement, et ne pas faire des tableaux totalement différents les uns des autres et ceci serait plus crédible. Vous parlez toujours de vos propositions et de vos engagements de 2008, remontons donc en 2008 et voyons des comparaisons à partir de 2008.

Il y a eu une autre question et je n'ai pas entendu la réponse, c'était celle portant sur les indemnités des élus. M. le Maire, on ne va pas vous demander de renoncer à votre retraite de parlementaire comme l'on fait d'autres de vos collègues mais je crois qu'effectivement, par rapport à une augmentation et par rapport à ce qui est dit, par rapport à l'effort que font certaines personnalités politique, il nous appartient aussi de faire un effort et je pense qu'il serait opportun que sur nos indemnités il y ait une réduction. Je pense qu'en ce qui concerne l'opposition, nous n'y voyons aucun problème, nous y souscrivons à l'avance. C'est à vous de décider du taux, M. le Maire. Je sais que c'est plus difficile pour vous que pour nous sans doute étant donné la modicité de nos indemnités par rapport à celles de certains de vos collègues.

Voilà ce que je voulais dire en ce qui concerne mes deux interventions. Donc, oui augmentation des taux, oui augmentation de la fiscalité, et également je demanderai qu'à l'avenir on fasse des comparatifs justes, clairs et non pas balancer des chiffres qui finalement ne signifient rien.

M. le Maire MEYER : Deux questions, deux réponses. Vous citiez quelque 52 ou 54 % d'augmentation sur la taxe foncière bâtie. Alors commencez à retrancher l'actualisation législative qui tourne autour de 1,5 % sur 15 ans, ce qui fait 22 %, 55 moins 22, il reste 23, divisé par 15 années et vous arrivez à une augmentation moyenne de 1,5 %, inférieure par rapport à l'inflation. Première réponse.

Deuxième réponse : pour mes indemnités, cher Collègue, elles sont toutes confondues d'un montant certainement inférieur par rapport aux indemnités d'un parlementaire. Alors si vous cherchez à faire la leçon, commencez à la faire à qui de droit et pas au maire de Colmar. Et globalement, les indemnités payées aux élus colmariens sont inférieures de

20 % par rapport au plafond réglementairement arrêté. Il est facile de faire des propositions législatives lorsqu'on n'est pas concerné. M. FELDMANN !

M. FELDMANN : M. le Maire, je voulais revenir sur vos tableaux où vous comparez toujours les progressions des subventions données aux années 1995. Alors, moi, je vous proposerai au prochain débat sur le Compte Administratif, de remonter aux années 1945 par exemple. Je pense qu'à ce moment-là le chiffre sera encore plus beau et plus intéressant à montrer. Je vous signale simplement que sur le dernier tableau que vous nous avez montré, vous parliez d'une augmentation de 26 % des subventions pour les associations à caractère social. Je fais un autre calcul tout bête qui vaut ce qu'il vaut et qui vaut probablement le vôtre, je mets 2 % d'inflation par an sur 15 ans, cela fait 30 %, je ne vois donc rien de choquant là-dedans, simplement ce que je constate c'est que de 2008 à 2009 le montant total des subventions que vous avez accordées aux associations à caractère social ont diminué et ça vous ne pouvez pas dire le contraire, ça a baissé !

M. le Maire MEYER : Très certainement, j'ai eu un début de réponse puisqu'en 2008 nous avons fait une régularisation pour une association qui s'est vue subventionnée d'une façon ponctuelle au regard d'un équipement qui ne fut pas réalisé l'année d'après. Donc, forcément, il y a une diminution de la subvention parce que dans les subventions aux associations il y a les subventions de fonctionnement mais également les subventions d'équipement et là ça change d'une année sur l'autre. Me GRUNENWALD !

Me GRUNENWALD : Je voulais quand même dire deux mots. D'abord le chiffre que j'ai indiqué, bien entendu, intègre... je parle d'une augmentation pour le contribuable, le contribuable colmarien paye 57 % de plus que ce soit nos augmentations ou que ce soit les augmentations législatives. C'est ça qui est important parce que nos concitoyens ne vont pas regarder qui est à l'origine de cette augmentation.

Deuxièmement, M. le Maire, alors je suis peiné que vous ayez pu prendre pour vous ce que je disais. Je ne discute absolument pas votre rémunération, je parlais de manière globale et je parlais de toutes les indemnités que nous avons, je pense qu'il serait opportun que nous démontrions notre volonté et que par un geste, nous acceptions une diminution de nos indemnités.

M. le Maire MEYER : Nous sommes déjà 20 % en-dessous du plafond autorisé alors que la plupart des communes plafonnent. Quant aux 55 %, cher Maître, il n'y a pas seulement en imposition les villes ou les communes. Dans ces 55 % d'augmentation il y a naturellement les communes, mais aussi le Département et la Région.

Me GRUNENWALD : Non, non, M. le Maire, j'ai vérifié, c'est le chiffre « commune », ni le Département, ni la Région.

M. le Maire MEYER : ... alors vous retranchez les quelque 22 % d'actualisation législative et vous arrivez à une moyenne de 1,5 % et ce taux est inférieur à l'inflation. Et quant à coucher sur papier une courbe de 2003 à 2009, je me limitais à 2008/2009. Vous disiez que cela ne veut rien dire. Il faut voir sur un certain nombre d'années ce que cela donne et pourquoi on s'est arrêté à 2003. On aurait pu remonter jusqu'en 1995, mais il n'y avait plus de lecture possible puisque la feuille était trop petite. J'ai donc demandé à M. OSTERMANN de limiter cela à une petite dizaine d'années pour qu'on ait quand même une vision globale sur une tranche d'années d'autant plus que le mandat n'est pas d'un an, ni de deux ans, ni de trois ans, mais de six ans. Si quelqu'un s'engage, il s'engage pour six ans, il faut donc le faire apparaître au moins sur six ans. Il reste donc un peu de place et on a fait un peu plus de six ans.

Me GRUNENWALD : Mais, M. le Maire, M. OSTERMANN était arrivé à faire la comparaison entre 1995 et 2009 en ce qui concerne les dépenses. Là, la feuille était assez large. Si je comprends bien, elle n'était pas assez large pour l'imposition des Colmariens parce que l'imposition est trop élevée.

M. le Maire MEYER : Non, parce que là il n'y avait que les chiffres. Il n'y avait pas de courbes. Bien, alors vous avez à désigner le président de séance pour que l'on puisse soumettre l'approbation du Compte Administratif.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Si vous en êtes d'accord, je propose la doyenne de l'assemblée pour présider, en l'absence du Maire, la séance. Nicole, je te laisse la parole.

Mme COURATIER : Je vous demande donc d'approuver le budget !

M. l'Adj. HEMEDINGER : Le compte de Gestion, le rapport n° 1 !

Mme COURATIER : Voilà, qui est-ce qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Bien, on a enregistré les votes contre, les abstentions et les pour ! On peut passer au point n° 2. Nicole !

Mme COURATIER : Pour le Compte Administratif de l'exercice 2009, qui est-ce qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Le Compte Administratif est donc approuvé avec l'abstention du Groupe de M. WAGNER ainsi que du Groupe de M. HILBERT et de M. DENECHAUD, en l'absence de M. le Maire qui a quitté la salle et qui n'a pas pris part au vote.

I – 400 Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2009 du Budget Principal.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. l'Adj. HEMEDINGER : M. WAGNER !

M. WAGNER : C'est juste sur le point de la forme. Ne fallait-il pas approuver les Comptes Administratifs annexes individuellement en plus du Compte Administratif principal ? C'est juste une problématique de forme.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Ils étaient intégrés dans le Compte Administratif.

M. WAGNER : D'habitude on le fait ! Mais c'est comme vous voulez...

M. le Maire MEYER : Figurez-vous que c'est la question que j'ai posée au Directeur Général des Services !

M. WAGNER : C'est très bien !

M. le Maire MEYER : Il semble que la réponse ait été donnée.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Le vote peut être global.

M. WAGNER : Très bien !

M. l'Adj. HEMEDINGER : S'il n'y a pas d'autres questions, on peut passer au vote pour le rapport n° 3. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé et je redonne la présidence de la séance à M. le Maire.

I – 401 Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2009 du Budget Annexe du Festival de Jazz.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

I – 402 Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2009 du Budget annexe du Festival du Film.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

I – 403 Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2009 du Budget Annexe Salon du Livre – Espace Malraux.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

Rapport annuel sur l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS) de l'année 2009.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD !

M. DENECHAUD : Je me réjouis de ce rapport qui montre bien qu'il y a une politique globale ce qui n'est pas toujours le cas, une politique qui concerne différents domaines, il y a une cohérence, et c'est un rapport qui peut vraiment servir de modèle . Mais, puisque bien sûr il y a toujours des « mais », il reflète des tendances, des choses qui m'ont un peu intrigué, surtout le volet « prévention de la délinquance », les patrouilles citoyennes par exemple c'est une initiative qui paraît intéressante, j'ai connu cela dans d'autres villes comme à Paris où ça existe depuis une quinzaine d'années, mais c'est dommage que ce ne soit que pour le soir de la Saint Sylvestre, on pourrait peut-être un peu réfléchir dans cette direction parce qu'en effet il manque souvent à Colmar ce volet médiation. Il y a beaucoup de prévention, je ne conteste pas cet aspect-là, il y a je pense suffisamment de répression, mais entre les deux il y a une médiation qui fait souvent défaut avec notamment le manque de concierges, que ce soit dans le quartier Ouest ou

ailleurs, puisqu'on en a beaucoup supprimés, c'est une tendance dans toute la France mais y compris à Colmar et sur les statistiques de la délinquance du quartier Europe, elles sont quand même inquiétantes. Je comprends pourquoi on a tant de mal à diffuser ces statistiques, pour une fois on arrive à y avoir accès et c'est tant mieux puisque la transparence est toujours positive, mais quand on voit des vols avec violence passer de 3 à 10 ou les vols à la roulotte de 45 à 77, après vous me direz qu'il y a d'autres aspects qui diminuent, mais pas tant que ça, et pour tout ce qui est délinquance de voie publique il y a quand même une très forte augmentation et avec un taux de faits élucidés qui diminue, on passe de 46 % à 35 % de taux de réussite, donc voilà, il ne s'agit pas non plus de noircir le tableau mais il y a clairement une augmentation de la délinquance notamment délinquance de voie publique. Donc, la question qui découle de cette constatation : quelle solution avez-vous à part le remède miracle des caméras ? Est-ce qu'on compte faire un peu plus d'ilotage ? Je sais que c'est une politique qui ne dépend pas que de la Ville, loin de là mais j'aimerais savoir quelles sont vos intentions, remettre les concierges qu'on a supprimés, développer ce concept de patrouilles citoyennes ? Parce qu'il y a quand même un problème aigu.

Et puis j'aimerais revenir sur une idée que j'avais déjà évoquée qui est de créer une brigade spécifique pour le bruit et les incivilités notamment. A Toulouse, on a mis cela en place, à Strasbourg ça existe depuis plusieurs années. Ce sont des villes plus grandes, certes, mais les problèmes sont les mêmes et les budgets comparativement aux populations peuvent être adaptés parce que c'est le genre de problème qui précisément nécessite de la médiation qu'on peut difficilement résoudre avec de la simple prévention, qu'on peut difficilement résoudre avec de la répression, au contraire, ça a tendance à les augmenter puisque c'est souvent interprété comme de la provocation et avec un numéro d'appel simplifié, disponible toute la soirée ou toute la nuit pour pouvoir signaler ce genre de problème et cet aspect médiation, il ne s'agit pas de jouer au foot avec les jeunes du quartier, comme on l'entend souvent, les clichés un peu dépassés de certains hommes politiques au niveau national qui cherchent à dévaloriser tout ce qui est police de proximité mais il s'agit de connaître les gens et de pouvoir leur rendre visite sans que ce soit interprété comme des démonstrations de force. Donc, voilà, quels sont vos projets, vos intentions pour favoriser ce volet « médiation » ?

M. le Maire MEYER : M. LECONTE !

M. LECONTE : Merci, M. le Maire. Chers collègues, je voudrais poser quelques questions à propos de ce rapport annuel et je commencerais par dire que c'est très bien de mettre en avant l'effort consenti par la Ville en matière de développement social urbain mais quel est finalement le bilan qualitatif des habitants eux-mêmes de l'état des travaux en cours et de leur avancement ? Quel est également le bilan qualitatif des opérations ANRU précédentes dressé par les habitants eux-mêmes ? Une enquête exhaustive sur l'opinion de l'ensemble des familles concernées par les opérations passées a-t-elle été menée afin de pouvoir modifier au fur et à mesure les

projets en cours d'exécution ? Le coût des opérations hors ANRU menées par la Ville concernant l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie est-il entièrement à la charge de la Ville ? La convention ANRU impose-t-elle ces travaux supplémentaires ? Si ce n'est pas le cas, pourquoi faire apparaître les travaux d'aménagement, d'entretien et d'amélioration réalisés par la Ville, dans ce rapport ?

Concernant la réussite éducative et la culture, des conclusions alarmistes sur les prévisions d'effectifs des écoles et des établissements scolaires de ces quartiers donc pour 2010/2011 montrent qu'il y a une fuite de plus en plus importante –qui n'est pas nouvelle d'ailleurs– des jeunes scolarisables vers le privé, contribuant ainsi, petit à petit subrepticement, immanquablement à les ghettoïser. Que compte concrètement faire la Ville pour arrêter ce désastre et retrouver la mixité sociale perdue dans ces quartiers ?

A propos des actions d'accompagnement scolaire, la Ville ne pourrait-elle pas créer un pôle éducatif par quartier regroupant l'ensemble des multiples intervenants afin qu'ils puissent se concerter, se coordonner entre eux ainsi qu'avec les établissements scolaires ?

Concernant le développement économique, quel est le pourcentage de personnes issues du quartier Europe employées en CDD et en CDI par les entreprises de la rue de Zimmerbach ? Ceci concerne bien sûr la pépinière d'entreprises.

Et puis enfin, concernant le problème de la délinquance dans les quartiers susvisés, comment expliquez-vous la diminution des faits élucidés par rapport aux faits constatés qui sont eux en augmentation de 4,5 % par rapport à l'année précédente ? Que comptez-vous faire pour améliorer cette situation ? Remettre d'actualité une police de proximité ne serait-il pas une partie de la solution plutôt que de privilégier pour d'autres raisons la vidéosurveillance ? Je vous remercie.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT !

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. Très rapidement, par rapport à ce rapport, j'ai deux questions : au niveau des actions conduites dans le cadre de la citoyenneté et de la prévention de la délinquance, on parle de la fête du quartier Florimont/Bel Air. Or le même jour, il y avait une fête au quartier Europe. Alors, j'aimerais savoir si le financement de la fête signalée dans le rapport comprenait l'aspect festif au niveau Europe ou si ça manque. Ensuite il y avait deux indicateurs sur l'évolution de la délinquance dans les quartiers prioritaires avec deux tableaux sur chacun des quartiers. Il me semble qu'il manque dans le quartier Europe le nombre de voitures brûlées. Est-ce qu'il n'y en a pas eu ou est-ce que les chiffres manquent, parce qu'on voit qu'il y a eu des incendies volontaires dans le secteur Saint Vincent de Paul qui sont passés de 10 l'an dernier à 12 jusqu'à aujourd'hui, or dans le quartier Europe la ligne ne figure pas.

Ensuite concernant ces deux remarques, je regrette un peu et j'y contribue par les questions que je pose, qu'on axe ce rapport sur la prévention de la délinquance. Pour traverser quotidiennement ces quartiers, je ne suis pas sûr que la délinquance soit le premier problème de ces quartiers et des habitants de ces quartiers. Pour cela il aurait été intéressant d'avoir les tableaux que vous nous avez fournis pour les autres quartiers pour voir si effectivement il y a plus de délinquance dans ces quartiers que dans d'autres. Il me semble que M. le premier adjoint avait justifié l'implantation des caméras de vidéosurveillance parce qu'il y avait plus de délinquance au centre ville. Ces rapports sont un peu orientés au niveau de la prévention de la délinquance et de la citoyenneté. Toutes les actions faites ne sont pas faites dans le cadre de la citoyenneté et de la prévention de la délinquance. C'est de la prévention spécialisée, il y a plein de choses que l'on peut prévenir, c'est la santé, c'est l'économique, mais ce n'est pas forcément de la délinquance.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN !

M. FELDMANN : Merci, M. le Maire. Plusieurs remarques : je regrette un peu que dans ce rapport soient mélangées beaucoup de choses et M. LECONTE en a déjà parlé, entre autres, en ce qui concerne les frais pour l'entretien des établissements scolaires. Vous faites intervenir ces frais dans ce rapport, ce qui veut dire que vous ne pourrez logiquement plus, que vous ne devriez plus, au titre de votre responsabilité obligatoire en tant que Ville pour l'entretien des établissements scolaires, primaires et maternelles, pouvoir faire état de ces dépenses à un autre moment. Entre autres quand vous parlerez des dépenses pour l'éducation de la Ville de Colmar, vous ne pourrez plus les évoquer à ce moment-là puisque vous les évoquez dans ce rapport ANRU. Je suis donc un peu étonné du mélange des genres. C'est une première remarque que je voulais faire.

Je voulais faire une deuxième remarque en ce qui concerne l'évaluation de la délinquance que vous faites et il y a un tableau qui me surprend très fort, c'est celui de la toxicomanie où pratiquement on se rend compte qu'il n'y a pas de toxicomanes à Colmar, puisqu'il n'y a pas de trafic, il n'y a pas d'usage et pas de consommation. Il y en a 18 ou 12. Autrement dit, rien. Je vous signale quand même que rien que sur la ville de Colmar, il y en a plusieurs centaines. Je vous signale qu'il n'y a aucune difficulté pour trouver à n'importe quel coin de rue du cannabis sous quelque forme que ce soit, de l'héroïne sous quelque forme que ce soit, du Subutex sous quelque forme que ce soit, et de la Méthadone à plein pot. Il y a un vrai problème de toxicomanie à Colmar et là, c'est assez curieux, on ne le trouve pas. Alors une explication possible et j'aimerais avoir votre réponse là-dessus. Finalement les moyens que vous déployez en terme de police sont-ils suffisants, je pense à la Police Municipale ? Je vous rappelle que dans le Compte Administratif que vous nous avez présenté tout à l'heure, vous nous avez indiqué que la totalité des postes budgétés en ce qui concerne la police ne sont pas occupés. Alors, est-ce qu'on est tout simplement en déficit de personnel au niveau de la police, ce qui expliquerait que finalement on

n'arrive pas du tout à repérer les problèmes de toxicomanie sur la ville de Colmar ? Ma question se veut tout à fait constructive dans la mesure où je pense que le mécanisme ANRU et le mécanisme CUCS sont deux mécanismes très précieux pour la Ville de Colmar et qui ont permis véritablement une amélioration de l'aspect des bâtiments, et ça c'est indéniable. Et c'est vrai que la question qu'on se pose toujours est de savoir si la vie des gens à l'intérieur de ces logements rénovés a changé. Et là, il est vrai que c'est beaucoup plus difficile à évaluer. Mais, voilà un peu le sens de mes questions et j'espère que j'obtiendrai une réponse.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN !

Mme VALENTIN : Merci beaucoup. Juste une question complémentaire par rapport à toutes celles de mes collègues auxquelles j'adhère : le nombre de mises en cause dont « étrangers ». Alors pourquoi ressortir les étrangers ? Est-ce qu'il y a des actions de prévention qui sont organisées en fonction du nombre d'étrangers, de leur origine ? A quoi ça sert de les distinguer dans ces statistiques ? J'aimerais connaître le pourquoi et l'utilité de ce chiffre. Merci.

M. le Maire MEYER : M. GREINER !

M. GREINER : Merci, M. le Maire. Je voudrais répondre à un certain nombre de points. On parlait de prévention et de citoyenneté ainsi que de médiation. Pour ma part, dans la prévention, le volet « médiation » est d'ailleurs contenu. Si vous prenez la page 22, premier intitulé, il parle de « accompagnement mené par des personnels qualifiés, médiateurs et psychologues ». Vous continuez et vous prenez deux pages après, en page 25 : « assurer la médiation dans les situations difficiles, favoriser la citoyenneté », et ainsi de suite. Par conséquent, faire un procès en disant qu'il n'y a pas de médiation dans ce contexte, ici, c'est faire fi du contexte « prévention ». La prévention contient effectivement de la médiation.

M. le Maire MEYER : Concernant la délinquance, M. le Premier Adjoint !

M. l'Adj. HEMEDINGER : M. le Maire, chers Collègues, bien sûr que la sécurité fait partie toujours de nos priorités, toujours et encore, parce que c'est une liberté, parce que c'est également un moyen de protéger les plus faibles de notre société et c'est un point extrêmement important qui nous tient particulièrement à cœur. Alors il est toujours difficile d'extraire un chiffre sur une seule année, n'est-ce pas Me GRUNENWALD, il faut toujours les mettre en perspective et si l'on regarde les chiffres de la délinquance pour 2009 et qu'on les compare aux autres chiffres de l'ensemble de la décennie, eh bien 2009 aura été et de loin la meilleure année en matière de lutte contre la délinquance, les chiffres les plus bas depuis le début de la décennie. Alors, c'est un long travail, c'est une longue chaîne avec différents intervenants ; il y a bien sûr la Police Nationale, la Justice, la Police Municipale. Nous avons depuis de nombreuses années mis en place un dispositif qui je crois a produit des effets positifs. La preuve, les réunions hebdomadaires que nous

tenons en mairie avec les bailleurs sociaux et la Police Nationale pour faire le point des actions qui ont été mises en œuvre, pour faire le bilan de celles qui doivent être mise en œuvre et pour gérer au plus près de la vie quotidienne des gens et des quartiers la délinquance, avec une réunion également trimestrielle qui réunit en plus de cette organisation, le Préfet, le Procureur de la République et le Directeur Départemental de la Sécurité Publique. J'ajoute que les chiffres que vous voyez dans le rapport et qui concernent les deux quartiers, celui d'Europe et celui de St Vincent de Paul, ce ne sont pas nos chiffres, nos agrégats, mais des chiffres nationaux qui nous ont été, en l'occurrence ici, donnés par le Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Haut-Rhin et ce sont les mêmes chiffres qui sont en vigueur et qui sont comparés dans l'ensemble de la France. Alors, il est vrai que pour 2009 le quartier Europe a vu une légère augmentation. Même si on regarde là encore les chiffres par rapport aux autres années, 2009 reste une année plutôt en baisse, mais effectivement il y a toujours des faits de délinquance. Donc, ce combat que nous devons mener, que nous menons au quotidien, reste à mener. Il ne faut pas faire preuve de naïveté ni de laxisme. Il faut simplement savoir que tant qu'il y a des faits commis, il faut qu'il y ait des actions mises en œuvre à la fois de prévention, c'est ce que nous faisons à travers les différents dispositifs qui vous sont énoncés, soit de répression et pour répondre à M. HILBERT, c'est vrai que concernant le quartier Europe, il ne faut d'ailleurs jamais stigmatiser un quartier plutôt qu'un autre, il ne représente que 12 % de la délinquance à Colmar, raison pour laquelle nous avons en matière de vidéoprotection commencé par le centre ville qui est effectivement le quartier où il y a le plus de faits commis. Nous allons, vous le savez, poursuivre cette politique qui s'ajoute à la politique menée en matière de prévention et aux organisations dont je vais parlais tout à l'heure puisque l'ensemble des quartiers seront équipés à terme de vidéoprotection. Dans les immeubles du quartier Europe on est déjà bien équipé. Vous avez parlé du quartier Europe, je peux aussi vous parlez du quartier St Vincent de Paul qui lui, en l'occurrence, témoigne plutôt d'une baisse du nombre d'actes de délinquance en 2009. Mais il faut bien entendu poursuivre sur cette voie-là. M. LECONTE, vous avez parlé de faits élucidés qui seraient en baisse, ce n'est pas quelque chose que nous maîtrisons parce que M. FELDMANN, la Police Municipale, n'a pas tous les pouvoirs, elle a surtout pour pouvoir de veiller au respect des arrêtés pris par le Maire et accompagne parfois la Police Nationale dans certaines opérations. Mais c'est surtout la Police Nationale, et les faits élucidés viennent en réalité vérifier le travail effectué par la Police Nationale que je salue au passage mais qui parfois, en fonction de certaines situations de délinquance, ne parvient pas toujours à élucider l'ensemble des faits même si les taux colmariens, toujours en termes de comparaison, sont plutôt très positifs.

Vous nous avez parlé d'un problème d'effectif avec la Police Municipale. Pas du tout, nous avons aujourd'hui à Colmar 28 policiers municipaux auxquels s'ajoutent 4 Bridages Vertes présents sur notre territoire. C'est une augmentation assez forte que nous avons faite depuis dix ans et qui témoigne aussi d'une volonté politique.

Et pour répondre également à M. DENECHAUD qui disait qu'il fallait mettre en place une brigade anti-bruit, eh bien cela faisait partie de nos engagements en 2008. Cette brigade anti-bruit nous l'avons mise en œuvre il y a plusieurs mois. Nous avons fait en sorte que deux policiers municipaux soit assermentés pour contrôler le bruit avec un équipement qui permette aussi de le faire et chaque semaine, je dis bien chaque semaine, des contrôles sont faits par la Police Municipale, renforcés également par des contrôles faits par la Police Nationale, parce qu'effectivement le bruit est un fléau et une nuisance contre laquelle il faut impérativement lutter, et cela donne d'ailleurs des résultats assez importants.

Juste pour terminer, M. FELDMANN, vous savez où se situent des endroits où l'on échange de la drogue, où il y a des drogués ou des toxicomanes. En tant que citoyen, je vous demanderai de faire votre travail de citoyen et votre mission de citoyen. Vous devez nous dire où et je souhaiterais que vous le fassiez auprès des services concernés en l'occurrence ceux de la Police Nationale.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN !

M. FELDMANN : Je pense que les toxicomanes que je soigne seront ravis d'apprendre qu'on me demande de dire à quels endroits ils se fournissent.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Vous avez parlé de trafic, M. FELDMANN... en tant que citoyen, vous avez une obligation légale de dénoncer les délits.

M. le Maire MEYER : Oui, il faut aller jusqu'au bout ! Mme UHLRICH-MALLET !

Mme UHLRICH-MALLET : Merci, M. le Maire, Chers Collègues, j'aimerais répondre sur la réussite éducative dans les quartiers Europe et Bel Air/Florimont sur deux interrogations posées, l'une était un doute sur la mixité sociale et la fuite des écoles et l'autre sur la coordination de ce qui est fait dans ces quartiers. Alors sur la mixité, vous constatez au contraire qu'il y a une véritable stabilité des effectifs dans les écoles des quartiers. Il n'y a justement pas de fuite qui se fait, il n'y a pas de demande de dérogation spécifique pour sortir du quartier Europe. Il peut y avoir une fermeture de classe, notamment quand il y a une tour qui est détruite et qu'il y a des habitants en moins, mais l'année suivante on a de nouveau une réouverture de classe. Il n'y a donc pas de modification notable dans ce quartier qui permettrait de s'en inquiéter. Bien au contraire.

Concernant la deuxième question, avec la coordination qui a été mise en place avec l'Adjoint René FRIEH, on pilote tous les deux des réunions où on coordonne justement tous les acteurs de ces quartiers avec la responsable du Centre Socio Culturel Europe, avec le service Cohésion Sociale, avec le Services des Sports, avec bien sûr le Service Enseignement et avec PREALIS. On fait en sorte que toutes ces différentes actions soient

concertées de manière à jouer la complémentarité pour les enfants qui en ont le plus besoin.

Dans le rapport, il est vrai qu'il y a des choses hors ANRU et si on voulait être tout à fait complets par rapport à ce qui est fait par les différents acteurs dans les quartiers pour la réussite éducative, on devrait aussi parler bien sûr des aides personnalisées et de l'accompagnement éducatif fait en partie par l'Education Nationale et les associations. On pourrait parler de l'aide aux devoirs mise en place par la Mairie, gratuite, qui est faite le mercredi matin. On pourrait également parler de la scolarisation des enfants –il y a quand même trois écoles dans le quartier- avec un projet bien spécifique pour permettre aux enfants très jeunes d'avoir la meilleure réussite et intégration dans le cursus scolaire normal. On pourrait parler aussi de tout ce qui est fait en matière culturelle, notamment du théâtre qui est en train de se développer dans le quartier avec la classe CHAM à l'école Anne Frank, continuation au collège Molière là-aussi et au lycée Camille-Sée qui est le seul lycée d'Alsace ayant les trois options culturelles Théâtre/Musique et Arts Plastiques. Voilà, vous voyez donc que tout ce que l'on fait avec bien sûr le CLAS, participe réellement à la réussite éducative du quartier et que tout cela est coordonné.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT !

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. Mme l'Adjointe, il n'y a pas que les classes primaires dans les quartiers Europe et Florimont/Bel Air, il y a aussi les lycées et les collèges et là où il y a de grosses fuites, et je prends à témoins les collègues qui sont dans des collèges de ce secteur, entre le passage de CM2 à la 6^{ème} et ça, on ne peut pas le nier. Malgré un travail formidable qui est fait par les équipes pédagogiques des collèges, il y a quand même un gros souci à ce niveau-là, c'est une fuite du collège Molière et du collège Pfeffel vers les collèges privés de Colmar. C'est clair et net. Ils ont peut-être le droit de le faire, chacun est libre, mais je ne peux pas laisser dire Mme l'Adjointe qu'il n'y a pas de fuites. Il y a de grosses fuites entre le primaire et les collèges. S'il y a peut-être une coordination sur le quartier, il manque quelque chose de très important, une structure très importante même. Maintenant, c'est en cours de travaux, il y a le Centre Socio Culturel qui est en déficit d'activités depuis de longues années et j'espère que les travaux qui sont engagés dans une salle de musique ne se limiteront pas à une salle de musique mais à une structure d'accueil et d'animations de quartier et de coordination de quartier. Les différentes associations qui travaillent sur ces quartiers-là sont unanimes pour dire qu'il manque cette structure d'accueil et de coordination.

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : La carte scolaire du Conseil Général est de la compétence du conseiller général que vous êtes et pas de la Ville.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN, mais c'est la troisième fois...

M. FELDMANN : Rapidement pour dire que je confirme les propos de M. HILBERT. Quand on assiste au Conseil d'Administration du collège Molière, le souci de l'équipe pédagogique en place c'est la fuite des élèves de CM2 à partir de ce moment-là et qui vont dans d'autres écoles que le collège Molière. Au collège Molière, au niveau de son recrutement -et heureusement qu'il y a des classes Théâtre qui arrivent et c'est parfait et je l'ai déjà souligné ici- il n'empêche que ce collège est tiré vers le bas du fait de la fuite des meilleurs élèves vers les structures privées ou les autres collèges et que cela devrait quand même préoccuper les élus que nous sommes puisque le risque quand même c'est un peu une ghettoïsation de ce collège et qui dit ghetto dit qu'on tire tout le quartier vers le bas. C'est un vrai problème et je pense que ça peut nous préoccuper nous, élus municipaux, même si le budget dépend du Département. C'est très important pour la ville de Colmar et la vie du quartier.

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : Ce qui est prévu au collège Molière -ce que je ne vous ai pas dit- c'est qu'on va ouvrir une classe bilingue aux Coquelicots, dans le quartier, pour prévoir aussi l'excellence en matière de langue dans ce quartier et que la continuation après pourra se faire au collège Molière. C'est en mettant en place des filières d'excellence dans le collège, comme on le fait en accompagnement de l'Education Nationale que ce soit pour le sport à Pfeffel ou pour le théâtre ou les langues au collège Molière, qu'on y arrivera. Mais le souci c'est que pour les collèges, il n'y a plus de cartes scolaires comme pour les écoles, et ça c'est vrai, qu'on peut peut-être le déplorer, mais là encore ce n'est pas de notre compétence.

M. le Maire MEYER : Je pense, M. FELDMANN, que vous rendez un très mauvais service aux collèges en parlant de ghettoïsation. Vous leur rendez un très mauvais service parce que vous les ciblez. M. BAUMULLER !

M. BAUMULLER : Merci, M. le Maire. C'est juste pour apporter une réponse à M. HILBERT par rapport à sa première intervention concernant la fête Europe et la fête Bel Air/Florimont. En fait, dans le tableau qui reprend citoyenneté/Prévention de la Délinquance, ce sont les actions qui ont été financées dans le cadre du CUCS et si la fête Bel Air/Florimont était dans le cadre du CUCS, en fait c'est financé de la part de l'Etat comme un Festival, mais il aurait été sûrement normal de trouver également le financement de la Ville qui était le même que pour Bel Air/Florimont que pour la fête Europe, qu'on ne retrouve pas dans ce document. Donc l'engagement de la Ville finalement dans les quartiers va bien au-delà de tous les chiffres présentés ce soir dans ce rapport.

M. le Maire MEYER : M. l'Adj. FRIEH !

M. l'Adj. FRIEH : M. le Maire, accessoirement, on aura remarqué qu'il y a un véritable travail d'équipe quand il s'agit de politique globale puisque les différentes délégations sur les différents domaines ont pu intervenir et apporter des réponses. J'ajoute que je m'étonne qu'on vienne nous reprocher de mentionner ici les travaux réalisés dans les écoles parce que ce sont des

écoles de quartier, il s'agit d'un rapport sur l'utilisation de la dotation de solidarité et de cohésion sociale. Il est tout à fait normal que les écoles de ces quartiers-là et les travaux qui y sont réalisés pour améliorer le cadre de vie y soient mentionnés.

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint, c'est une obligation de le présenter.

M. l'Adj. FRIEH : En plus ! En plus, c'est une obligation. On ne voit donc pas pourquoi on ne le ferait pas. Par ailleurs, il a été dit aussi et le premier adjoint a très bien répondu à ce sujet, que nous axons sur la délinquance. Ce n'est pas vrai. Sur un rapport qui fait 33 pages, il y a deux pages sur la délinquance, alors on ne peut pas dire que nous mettons l'accent sur la délinquance dans ce rapport. C'est un rapport global qui aborde tous les thèmes évoqués et je rappelle que l'effort, en plus de la dotation de la ville, est particulièrement important. Je disais tout à l'heure qu'il représentait 1 600 000 €. Il était de 728 000 € l'an dernier et je ne vois pas là en quoi on pourrait reprocher à la Municipalité de Colmar de ne pas faire un effort particulier pour assurer une cohésion sociale sur ses territoires et de le faire de façon équilibrée.

M. le Maire MEYER : Il n'y a donc pas à décider sur le rapport. Il faut prendre acte de la communication qui vient d'être faite et je rappelle que ce rapport n'a rien à voir avec l'ANRU. C'est un rapport qui porte sur la DSU et sur le CUCS. C'est l'addition des deux. Nous allons parler ANRU maintenant. Vous avez toujours la parole, M. l'Adjoint FRIEH !

I – 404 Projet de Rénovation Urbaine du Quartier Europe – avenant appelé à la convention partenariale signée le 1^{er} juin 2006 avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. LECONTE !

M. LECONTE : M. le Maire, juste une demande. Pourriez-vous nous fournir le nouveau diagnostic du territoire qui a été mis à jour dans l'avenant Plan Local d'Application de la Charte Nationale d'Insertion de l'ANRU, donc avec les nouveaux chiffres qui ont été disponibles.

M. le Maire MEYER : Diagnostic du territoire ? Qu'est-ce que vous entendez par là ? Moi personnellement j'avais à négocier l'acceptation du projet défendu par la Ville de Colmar. Il a été légèrement ajusté tenant compte des petites modifications de certaines opérations ciblées dont une partie sera assumée dans un deuxième temps. Au départ l'intervention de l'ANRU devait se situer à hauteur de 15 M€ et au mois de septembre l'année dernière il n'y

avait plus rien. A force de retravailler avec l'ANRU, nous sommes arrivés à défendre un projet qui s'élève légèrement à plus de 51 M€ où l'ANRU intervient pour 12 M€. Les 3 M€ qui restent en instance concernent particulièrement le bâtiment de la rue du Luxembourg. Là nous ne sommes pas encore très précis quant au projet à retenir puisqu'au départ nous partions sur une démolition totale. Or il s'avère que ce bâtiment rue du Luxembourg comprend certains logements qui sont remarquables. Il s'agirait donc éventuellement de préserver la partie la plus noble et de démolir seulement ce qui est plus dégradé. Donc, c'est la partie qui reste encore à discuter avec l'ANRU et cela sous entend naturellement une participation d'environ 3 M€. Ce sera donc l'avenant appelé n° 2 que nous sommes appelés à discuter d'ici moins de deux ans. M. FELDMANN !

M. FELDMANN : J'avais demandé en Commissions Réunies qu'on puisse nous présenter des plans. Je vois que ces plans existent puisque M. WAGNER les a eus vendredi. Je les découvre. Pourquoi vous ne voulez pas nous les projeter et nous les montrer ? Je pense que cela illustrerait de façon tout à fait intéressante les propos qui me paraissent tout à fait remarquables.

M. l'Adj. FRIEH : Pardon de rappeler ça, mais ces plans ont été projetés, et de façon animée en plus, à plusieurs reprises, au sein des commissions thématiques municipales. Et c'était même de façon régulière ! Le chargé de mission ANRU vient en commission thématique projeter ce qui est prévu. S'il faut le refaire en Conseil Municipal, on se demande à quoi servent les commissions !

M. le Maire MEYER : Bien. Je fais voter sur le rapport. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Au fond, je n'ai pas vu d'abstention. Vous approuvez ? Bien. Merci.

II – 405 Instauration de la taxe sur les déchets réceptionnés dans le centre de valorisation énergétique du Syndicat Intercommunal de Traitements des Déchets de Colmar et Environs à Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD !

M. DENECHAUD : Deux points sur ce rapport. La logique de cette taxe est tout à fait compréhensible. Il s'agit d'augmenter le prix des déchets incinérés pour les communes qui les génèrent, par rapport à ceux qui sont valorisés. Donc, sur un plan national, cette autorisation d'instaurer cette taxe est tout à fait compréhensible. Cependant, à notre niveau colmarien, ces près de 500 000 € sont finalement une nouvelle incitation à garder notre

incinérateur le plus longtemps possible et à accueillir le plus possible de déchets. Je ne dis pas que c'est la politique en la matière mais si on s'en tient à la lettre aux chiffres du dispositif, c'est quand même une incitation, d'une certaine manière à garder l'incinérateur et à l'utiliser. Aussi, je proposerai que le produit de cette taxe soit symboliquement affecté –je sais qu'on ne peut pas affecter juridiquement mais au moins dans le symbole- au développement du recyclage à Colmar, parce qu'on parviendra peut-être un jour à la collecte des déchets recyclés en porte à porte, ce qui nous permettrait, puisqu'on est dans la période des prix, d'avoir le prix de la dernière intercommunalité à s'y mettre.

Deuxième aspect : je serai plus bref là-dessus. Il y a des gens peut-être mal intentionnés mais qui y voient encore une manière d'opérer un transfert entre les communes voisines de Colmar, donc les communes notamment membres de la CAC mais également les autres, toutes celles qui nous envoient des déchets à incinérer, et Colmar. C'est-à-dire que ce dispositif crée finalement un nouveau transfert entre les communes qui envoient leurs déchets et nous, Colmar, commune où se trouve l'incinérateur, alors que Colmar n'a pas forcément plus de nuisances. Ce sont plutôt les communes qui se trouvent à l'Est de Colmar, qui se plaignent des nuisances de l'incinérateur. J'aimerais donc quand même être rassuré sur ce point. Merci.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN !

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire, mais j'avais demandé la parole pour le point précédent.

M. le Maire MEYER : Eh bien il fallait réagir, Madame ! M. HILBERT !

M. HILBERT : M. le Maire, j'approuve l'installation de cette taxe. Elle montre que l'incinération est une activité polluante et qu'on ne peut pas comparer les déchets incinérés à de l'énergie renouvelable. Une politique responsable voudrait que l'on réduise la quantité de déchets produits, or l'incinérateur, tel que nous l'avons à Colmar, est un véritable aspirateur à déchets, non pour des questions environnementales mais pour le rentabiliser financièrement. Le résultat est net, Colmar et la CAC sont parmi les moins bons trieurs du département. L'incinérateur brûle tout, des déchets organiques mouillés aux plastiques et cartons. Qui aurait l'idée de mettre dans sa cheminée des restes de salade avec sa vinaigrette ? Eh bien, c'est ce que l'on met dans l'incinérateur. Pourtant il existe des fours qui ne brûlent que du combustible à fort pouvoir calorifique. Mais pour cela, il faudrait en amont, trier les déchets et séparer les déchets de cuisine des autres. Vous êtes conscient de cet enjeu puisque vous expérimentez ceci avec les cantines. Mais il faudrait préparer l'extension de cette mesure à l'ensemble de la population pour arrêter de brûler n'importe quoi. L'autre enjeu est de réduire la quantité de déchets. Pour cela le gouvernement et l'ADEME encouragent les communes à supprimer la taxe associée à la taxe d'habitation et de passer à la redevance afin que chacun paye pour les déchets qu'il produit.

M. le Maire MEYER : M. BAUMULLER !

M. BAUMULLER : Merci, M. le Maire. Je ne reviendrai pas sur ce que vient de dire M. HILBERT. Globalement, je suis d'accord sur les questions autour de l'incinérateur. Mais ma question n'était pas de cet ordre-là. C'était de savoir si concernant ces 117 600 € prévisionnels, on a prévu une espèce de fléchage vers des actions en faveur du développement durable et peut-être d'incitation au tri et à une politique de gestion des déchets différente.

M. le Maire MEYER : M. WAEHREN !

M. WAEHREN : Merci, M. le Maire. Pour revenir sur les questions par rapport à l'incinérateur, et qui s'appelle actuellement un Centre de Valorisation Énergétique, même si cela ne plaît pas à certains écologistes, je le comprends, mais le Grenelle a intégré la valorisation énergétique dans la capacité de traiter nos ordures ménagères. C'est un fait. Et l'Europe également, la directive européenne sur les déchets a également intégré le fait de la valorisation énergétique, qu'on le veuille ou non. Nos ordures ménagères sont considérées comme une matière première incinérable au même titre que le bois, etc., biomasse, si vous voulez, pour parler technique. C'est une réalité incontournable, qu'on le veuille ou non. Faites refaire les lois par le législateur, moi, je ne suis pas législateur. Donc, premier point.

Deuxième point, par rapport à cette taxe, puisque c'est l'objet du débat. Cette taxe est prévue par la loi de décembre 2008 et permet effectivement aux communes riveraines d'un incinérateur de disposer d'un surplus de taxe notamment à Colmar, puisque notamment à Colmar, la taxe sur l'incinération est très faible par rapport à d'autres incinérateurs. Je vous signale qu'il y en a seulement un deuxième dans le Haut-Rhin. Je ne vois donc pas comment on pourrait se passer pour l'instant, tant que les ménages ne sont pas poussés à trier davantage, d'un deuxième incinérateur. Et nous sommes en pleine étude pour revoir l'optimisation du triage afin de se mettre en conformité avec le Grenelle, de valoriser au maximum l'organique et les matières en amont et notamment au domicile.

Alors par rapport aux collectes porte à porte, il y a de plus en plus d'investissements à Colmar depuis maintenant dix ans bientôt, sur les conteneurs enterrés, « points d'apport volontaires » comme on les appelle, et cela fait partie aussi de l'objectif ANRU du dossier précédent, de gestion urbaine de proximité, puisque vous le savez dans le Palais Royal sud, dans tout le secteur, d'ici quinze jours les nouveaux habitants de ce secteur rénové, vont devoir trier au pied de leurs immeubles leurs ordures ménagères, le verre, le papier, etc. comme tout le monde en ville. C'est une opération qui a un coût, qui est une opération pilote pour la Ville et pour la Communauté. C'est donc une première étape et cela va se développer par la suite dans le quartier Schweitzer etc. Alors bien sûr on peut toujours dire que l'on fait beaucoup moins qu'au niveau du Département. Mais je vous rappelle quand même que les chiffres des performances de tri à domicile sont équivalents à ceux de la Communauté de Mulhouse. On ne peut pas

comparer Colmar et le SITDCE avec 90 communes, la CAC avec 8 communes, à des performances de Ribeauvillé où il y a une redevance qui revient aux habitants quatre fois plus chère que celle de Colmar actuellement puisque sur Ribeauvillé où ils ont la pesée embarquée, les citoyens paient actuellement 50 à 60 € en moyenne par trimestre. Donc, effectivement, ils ont pris un engagement fort dans le sens de l'écologie mais ils le payent très cher pour l'instant en anticipant quelque part le prix que va coûter l'incinérateur, la nouvelle usine d'incinération avec les nouveaux tarifs qui vont être appliqués d'ici sept ou huit ans, je ne sais pas dans combien de temps, dans les nouvelles installations de valorisation énergétique. Est-ce que j'ai répondu à votre question ? Je ne sais pas. Mais en tout cas, je pense qu'on est sur la bonne voie et on demande de plus en plus aux citoyens de faire leurs démarches individuelles aux points d'apport volontaire. Et là, nous avons des performances qui dépassent largement celles du Département, notamment pour le verre et pour le papier.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT !

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. Il n'y a que les exploitants de l'incinérateur qui trouvent qu'on ne peut pas s'en passer. Mais il y a d'autres moyens. Pour l'instant l'incinérateur brûle tout. Ce que je disais, c'est que si l'on n'arrive pas à se passer de l'incinérateur du jour au lendemain, il y a peut-être moyen de s'en passer progressivement. Or, actuellement, l'incinérateur brûle tout. On pourrait imaginer un autre incinérateur, un véritable centre de valorisation énergétique où l'on ne brûlerait que ce qui est énergétique. Brûler de la salade ou brûler de la viande, ce n'est pas calorifuge. On dépense de l'énergie pour brûler ce genre de chose, ça n'apporte rien. Et si l'incinérateur est considéré comme énergie renouvelable –on est en train de faire une chaudière au bois- est ce qu'on paiera aussi une taxe d'1,5 € sur le bois qu'on va brûler ?

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD !

M. DENECHAUD : Je comprends que la pesée embarquée fasse peur mais il ne faut pas forcément tout de suite parler de pesée embarquée, chaque chose en son temps. C'est un peu comme si l'on disait que l'on allait construire une petite salle de spectacle et que tout de suite on voulait faire peur aux gens en leur disant qu'on va reconstruire Bercy. La pesée embarquée est ce qu'il y a de plus évolué dans le domaine. Pour l'instant, je n'ai entendu personne demander l'instauration de la pesée embarquée tout de suite à Colmar. Effectivement, c'est un dispositif pour lequel nous ne sommes peut-être pas encore prêts, mais au moins essayons de faire comme la plupart des communautés de communes en Alsace aujourd'hui, c'est-à-dire la collecte de porte à porte des déchets recyclables. Les points d'apport volontaire, c'est une chose, mais cela ne permet pas un taux de recyclage optimal. Quand on regarde les statistiques, on est moins bons que plein de petites communautés de communes rurales, y compris toutes celles qui font de la pesée embarquée, c'est-à-dire payer les déchets au poids. Et puis, cela a été évoqué par mon collègue, Frédéric HILBERT, le passage de la taxe à la

redevance, c'est quand même un système qui est simple, qui ne change pas grand chose dans les habitudes des gens mais qui peut déjà constituer un premier petit pas vers une responsabilisation.

Enfin, je remarque que toutes mes questions qui concernent les rapports financiers avec la CAC, n'ont pas reçu de réponse. Donc, je prends ça comme une réponse.

M. le Maire MEYER : M. WAEHREN !

M. WAEHREN : Merci, M. le Maire. Je vais être bref parce que sinon on aura un débat pendant encore trois heures. Par rapport au débat en cours, on est en pleine étude pour les nouvelles installations. Rien n'est fixé d'avance. Il est évident qu'on ne va pas faire comme on a fait dans le passé, comme il y a vingt ans. Il est évident qu'on ne va plus brûler les ordures ménagères telles qu'on les a brûlées, parce que c'est interdit par le Grenelle, et ça vous le savez aussi bien que moi, puisqu'on doit améliorer le rendement et notre valorisation en matières énergétiques au niveau des habitants. C'est une contrainte légale qu'on est obligé de subir d'ici 2012 ou 2015. C'est donc très rapproché. On devra de toute façon amener de plus en plus de gens à trier à domicile mais sur Colmar, on n'est pas en commune rurale, on n'est pas en commune péri urbaine, sur la ville de Colmar comme sur la ville de Mulhouse, il y a des contraintes que vous connaissez aussi bien que moi : les logements verticaux qu'on essaie d'améliorer actuellement qui ne peuvent pas du jour au lendemain amener les gens à mettre 60 kilos par habitant dans un compostage, comme ils le font actuellement à Thann. A Thann, ils ont des unités de territoire, des unités d'habitations beaucoup plus réduites que nous. Alors on nous dit toujours qu'à Thann ça se fait, ça se fait aussi à Besançon paraît-il. Moi, je veux bien, mais à Besançon, ils ont commencé beaucoup plus tôt. Nous entamons la procédure. Ils le font mais avec quel résultat ? Il ne faut pas seulement voir le fait de trier. Il faut aussi voir le résultat. Est-ce que cela a été évalué ? Est-ce qu'il y a un compost de qualité au final, sans parler du coût, c'est ça le plus important, le coût social de cette redevance que vous voulez imposer ? Les habitants de Colmar, notamment des quartiers dont nous venons de parler, Florimont et Europe, ne pourront jamais supporter le surcoût que j'ai évoqué tout à l'heure comme pour les habitants de la Com-Com de Ribeauvillé. Ce n'est pas possible. C'est absolument impossible en l'état actuel de leur demander de payer du jour au lendemain 60 ou 50 € par trimestre pour les ordures ménagères. C'est incompréhensible pour eux, déjà qu'ils sont en pleine mutation de logement, d'habitation, ils vont avoir des charges nouvelles qui sont répercutées et compensées par les énergies renouvelables. D'accord, mais on ne peut pas leur demander en plus un effort aussi substantiel, ce n'est pas possible.

M. le Maire MEYER : Je crois que le collègue Guy WAEHREN a raison. La question est vue du petit bout de la lorgnette par quelques collègues. Pourquoi ? A quoi devons-nous aspirer ? A provoquer un tri sélectif qui laisse subsister la biomasse et en retirant le papier, le verre, le carton et les

pires, nous arrivons déjà à comprimer les volumes. Donc l'instauration de cette taxe va dans ce sens pour diminuer les volumes mais de grâce ne diminuons pas la biomasse qui est utilisable pour l'incinération. Si aujourd'hui nous pouvons faire valoir un taux de TVA de 5,5 % à 16 000 foyers colmariens, nous le devons à l'utilisation de la biomasse et il faut naturellement que la collecte des déchets ménagers se limite à la biomasse. Prenez encore une fois la situation colmarienne. Nous avons déjà pu facturer des calories à 5,5 % alors que nous n'avons pas encore le bois. Nous arrivons à une utilisation de biomasse de 60 %. Nous avons juste atteint ce qu'il fallait atteindre pour arriver à une facturation de 5,5 %, raison pour laquelle nous avons tenu à augmenter l'utilisation de la biomasse en ajoutant un four au bois qui va nous conduire à un taux de 70 à 75 %. Mais supposez un seul instant qu'on cherche à diminuer à tout prix la biomasse, on ne serait plus en mesure de fournir de l'énergie à nos locataires, à nos administrés, au taux de 5,5 % mais au taux de 19,6 %. Je pense donc que l'instauration de cette taxe va conduire les autres communes, en dehors de la Communauté d'Agglomération, à faire un meilleur tri sélectif pour ne nous livrer que ce qui reste en utilisable dans le four d'incinération. Première précision.

Deuxième précision : je m'inscris en faux par rapport aux affirmations qui viennent d'être données. Le jour où nous aurons les conclusions définitives de la Chambre des Comptes sur les années 2007, 2008 et 2009, vous verrez sur une demi-douzaine de pages qu'avec ce que nous faisons à Colmar et avec la Communauté d'Agglomération sur la gestion des déchets, nous arrivons en pole position sur le plan départemental. Ce n'est pas nous qui le disons, mais c'est la Chambre des Comptes qui le dit. La Chambre des Comptes a remarqué deux opérations phares, et c'est la première fois que j'ai vu la Chambre des Comptes dans l'analyse des comptes de la Ville de Colmar se pencher sur le logement. La Ville de Colmar est citée pour deux choses : pour les déchets avec la Communauté d'Agglomération et pour les actions portant sur le logement. Donc en totale contradiction avec ce que je viens d'entendre de la part de certains collègues. Il faut donc néanmoins voir de quelle façon on peut encore améliorer la situation. Mais globalement nous pouvons être contents de ce que nous faisons. On peut bien sûr toujours mieux faire mais en fonction du résultat d'aujourd'hui. Je pense néanmoins que l'objectif est atteint. Nous devons naturellement nous adapter à la situation pour trouver encore ici et là quelques pistes qui puissent améliorer la situation.

Je mets le rapport aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé avec l'abstention de M. DENECHAUD.

I – 406 Convention d’affermage avec la Société Colmarienne de Chauffage Urbain – conclusion d’un avenant n° 4.

Voir rapport –

M. l’Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l’adopter.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN !

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Une question par rapport à un paragraphe qui dit qu’il est proposé de prolonger de cinq années, etc. parce que cela permettra à l’actuel exploitant d’assurer une mise en service optimale de la nouvelle chaudière et de ne pas faire peser sur l’usager une augmentation de prix du service du chauffage manifestement excessive. Est-ce que vous pouvez nous dire quelle est cette augmentation, si elle aura lieu, si elle sera moins qu’excessive mais effective ou vers quoi on va ? Merci.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN !

M. FELDMANN : Autre paragraphe, première page, quatrième paragraphe, qui me pose un peu problème : on nous indique en quelque sorte qu’on a décidé de construire une chaudière bois. Parfait ! Par contre, apparemment, on ne sait absolument pas quels seront les résultats de cette chaudière bois puisqu’on nous indique que sur cette perte d’exploitation, on ne pourra pas avoir de recul suffisant sur la qualité effective et attendue de cet équipement ni apprécier l’impact de la performance de la filière bois. Alors, rassurez-moi, nous ne sommes quand même pas partis complètement à l’aveugle en disant qu’on va faire une chaudière bois pour faire une chaudière bois et porter notre part de chauffage urbain à 75 % de biomasse, c’est un chiffre que vous avez souligné. J’espère quand même qu’on est à peu près sûr de ce que l’on va faire et que l’équipement qu’on met en place va être un équipement qui sera rentable sur le plan énergétique et qu’on ne se trompe pas d’équipement. Ce paragraphe est quand même assez inquiétant.

M. l’Adj. FRIEH : On n’imagine pas une seconde, je pense que vous ne l’imaginez pas non plus, que les gens qui maîtrisent cette technologie sont des fantaisistes et effectivement toutes les précautions ont été prises. Les entreprises qui travaillent sur ce projet sont des entreprises reconnues et par ailleurs une délégation du Conseil Municipal s’est rendue il y a un an à peu près à Epinal, je crois bien, où on a pu voir fonctionner un équipement de ce genre-là. Il n’y a donc pas de doute a priori sur la rentabilité effective et les performances. Néanmoins, quand on procède à une installation nouvelle il faut savoir aussi se donner du temps pour en apprécier les résultats. Voilà, c’est la réponse à cette question.

Quant à une éventuelle augmentation du coût, elle n’est ni prévue, ni programmée. S’il est question ici de coût, c’est ce qui est relatif au surcoût qui serait généré par un éventuel repreneur, trop prématurément sollicité, si on ne prolonge pas la durée d’affermage.

M. le Maire MEYER : Je complète en prolongeant la réponse aux deux questions posées. Mme VALENTIN, si on ne pouvait pas prolonger la durée de l'affermage, l'actuel exploitant avait un temps d'utilisation de moins de deux ans et l'exploitant aurait très certainement cherché à récupérer des redevances les plus chères possible puisque ne sachant pas ce que sera l'avenir à la fin du contrat d'affermage. On a donc pu conclure avec l'exploitant, avec ces cinq années supplémentaires, une articulation qui peut rassurer les uns et les autres. Mais il ne faut pas oublier qu'au sein de cette Société d'Economie Mixte, la Ville de Colmar est majoritaire et que le représentant de la Ville de Colmar surveille de très près les augmentations des tarifs qui sont décidées. Soyez donc rassurée sur cette question. D'ailleurs, vous suivez l'affaire de très près. Vous savez fort bien aussi que les décisions d'augmentation ne se décident pas de façon unilatérale par l'exploitant puisque finalement c'est le partenaire majoritaire qui impose sa façon de voir.

Quant à M. FELDMANN, nous allons construire une chaudière qui peut produire 8 Mégawatts. C'est la première garantie et cette production de 8 Mégawatts à travers le bois nous fait économiser quelque 240 tonnes de fuel. C'est donc déjà le premier résultat. Et le deuxième, notre garantie dans la mesure où l'ADEME, bras armé de l'Etat, spécialiste en la matière, finance cet investissement à hauteur de 50 %. Faites moi confiance, ils ont regardé le dossier non pas deux fois, mais trois fois, avant d'en financer 50 %.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé.

II – 407 Aide financière nominative pour l'achat de récupérateurs des eaux pluviales.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. WAGNER !

M. WAGNER : Juste une petite remarque concernant ce rapport. Vous précisez bien que c'est un enjeu majeur pour une réelle qualité de vie et par rapport à cette aide on peut se demander pourquoi cette mesure ne rencontre pas plus de succès. Est-ce qu'il y a un déficit de communication ou d'information ? Ou est-ce que le parcours administratif pour obtenir l'aide est trop compliqué ?

M. l'Adj. FRIEH : Non, le parcours administratif n'est pas trop compliqué. C'est le même que pour les vélos. Maintenant, s'il n'y a pas plus de succès, c'est peut-être parce que l'opération n'est pas encore suffisamment connue.

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint, dans la deuxième étape de l'Agenda 21, nous proposons également d'augmenter la participation de la Ville pour pousser davantage les particuliers à s'orienter vers ce type de collecte des eaux pluviales.

M. l'Adj. FRIEH : C'était à M. le Maire d'en faire l'annonce.

M. le Maire MEYER : M. REMOND !

M. REMOND : Peut-être parce que Colmar bénéficie d'un micro climat, M. le Maire.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD !

M. DENECHAUD : Je rejoins un peu mon collègue Roland WAGNER, il y a peut-être un problème de communication parce que quatre bénéficiaires, deux par an, des engagements à 80 € par an, on peut en prendre pas mal, des comme ça. Mais, bon, il est vrai qu'il y a visiblement un problème de communication et puis de montant aussi, parce que personne n'a envie de faire tout un parcours bureaucratique –c'est pas si compliqué mais quand même- pour une subvention de 10, 15 ou 20 €, ce qui est souvent le cas quand on voit le prix de ces récupérateurs. Je proposerais donc que l'on renforce déjà la communication là-dessus et qu'on reste à 100 € de plafond mais qu'on passe les 10 % à 50 % pour que ce soit quand même un peu plus incitatif et ça ne coûtera pas pour autant très cher à la Ville.

M. le Maire MEYER : Je viens de faire des propositions dans ce sens. Je l'ai dit tout à l'heure. M. HILBERT !

M. HILBERT : Très rapidement, ce sont les quatrièmes récupérateurs d'eau qu'on subventionne depuis l'installation de cette mesure. Je réitère la proposition que j'avais faite la dernière fois. Il y avait une mesure un peu analogue, c'était les composteurs. Ils ont très bien marché. Pourquoi ne pas faire un stock de récupérateurs d'eau qu'on vendrait aux Colmariens de la même manière qu'on a vendu les composteurs ?

M. le Maire MEYER : Mais ce n'est pas la même chose. Les composteurs sont d'une taille unique, ce qui n'est pas le cas pour les réservoirs de collecte. On ne va pas se transformer en fournisseur de récipients.

M. HILBERT : Cela a bien été fait avec les composteurs !

M. le Maire MEYER : Mme LICHTENAUER !

Mme LICHTENAUER : On ne peut pas faire la même chose qu'avec les composteurs pour la bonne raison que les récupérateurs d'eau de pluie, on les choisit en fonction de la place qu'on a sur son terrain, dans son jardin et en fonction aussi de la position des gouttières. On ne peut pas mettre un récupérateur d'eau de pluie d'un m³ par exemple, c'est-à-dire 1000 litres,

1000 kilos, sur une terrasse quand la gouttière arrive sur la terrasse, par exemple. Et 1 m³ c'est beaucoup et il faut pouvoir le ou les placer. Il faut avoir suffisamment de descente de gouttière et suffisamment de place pour les mettre et il faut aussi du travail d'installation, ce qu'on n'a pas pour les composteurs.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé.

III – 408 Installation du Centre Communal d'Action Sociale – constitution d'un établissement public à caractère administratif.

Voir rapport –

M. l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN !

M. FELDMANN : A propos de ce projet, quel est l'intérêt finalement pour l'action sociale de la Ville de monter un CCAS qui aura donc une personnalité juridique propre avec une autonomie financière propre ? Ma deuxième question, c'est que dans le rapport on n'a aucune garantie écrite disant que les moyens actuels du CCAS seront reconduits, parce que si vous lisez le rapport, l'ensemble des engagements qui sont indiqués sont tous au conditionnel et si je ne me trompe pas, le conditionnel ne veut pas dire que l'on s'engage. Et moi j'aimerais donc entendre ici, officiellement, que les moyens que l'on donnera au CCAS seront constants et qu'ils répondront aux besoins de la population, parce qu'à travers cette modification de statuts du CCAS, on n'en sait strictement rien.

M. le Maire MEYER : M. WAGNER !

M. WAGNER : J'anticipe peut-être la question. Je voulais proposer le Dr FELDMANN comme candidat de notre groupe.

M. le Maire MEYER : Les deux questions de M. FELDMANN sont liées. Je me posais la même pour la première. A quoi servira ce CCAS ? Pas mal de villes n'en ont pas, pas loin de chez nous une grande ville n'en a pas. Mais c'est une demande expresse de la Chambre des Comptes pour une meilleure transparence de ce qui est fait dans les différentes actions sociales puisque certaines relèvent des services sociaux et d'autres relèvent du CCAS à l'intérieur du même budget. Il faut donc le répartir pour donner au CCAS les missions qui sont les siennes avec les moyens de financement et aux services sociaux, le solde avec naturellement la dotation budgétaire où le total est le même. Donc, sur ce point, on ne va pas changer. Mais en matière d'efficacité, on ajoute encore une couche sur le millefeuille puisque nous devons assumer ce service avec le même personnel. Mais comme la Chambre

des Comptes part sur un principe de base qui est de séparer certaines activités et certaines actions, je propose tout simplement de répondre à sa sollicitation.

Alors qui est pour le principe de cette constitution ? Qui s'y oppose ? Abstention ? La constitution est donc décidée. M. le Premier Adjoint pour la représentation.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Pour la représentation, il y a effectivement outre le Maire, Président de droit, cinq membres élus au sein du Conseil Municipal avec une représentation proportionnelle. Vous avez la proposition du Groupe Majoritaire sous les yeux avec Mme CHARLUTEAU, M. WEISS, Mme HUBER, Mme WEISS et Mme SCHNELL. Et puis nous avons relevé la proposition de M. WAGNER concernant son groupe avec M. FELDMANN.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT !

M. HILBERT : Je suis aussi candidat.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Nous avons donc deux candidats supplémentaires : M. FELDMANN et M. HILBERT.

M. le Maire MEYER : Vous avez donc une fiche qui est préparée et deux fiches disponibles. Chaque groupe du Conseil Municipal se sert de ces bulletins de vote et installe les candidats qu'il vient de proposer. Et naturellement, le résultat est à la proportionnelle. On fait passer l'urne, s'il vous plait.

M. ACHOU procède à l'appel des conseillers qui sont invités à déposer leur bulletin dans l'urne.

III – 409 Contrat Urbain de Cohésion Sociale de la Ville de Colmar – programmation 2010 – attribution de crédits pour la 2^{ème} tranche.

Voir rapport –

M. BAUMULLER, Conseiller Municipal Délégué, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN !

M. FELDMANN : M. BAUMULLER, juste une précision. Pourquoi faites-vous figurer dans ce tableau deux associations qui n'auront pas de subvention ?

M. BAUMULLER : La réponse est relativement simple. Elle avait déjà été donnée lors de la première tranche, le 26 avril dernier, je crois. On nous avait demandé –c'était vous-même d'ailleurs il y a un an- pourquoi nous refusions et qui nous refusions en terme de subvention. Cette année, nous

avons donc décidé que chaque demande de subvention qui était étudiée par le Comité de Pilotage était présentée dans la délibération avec le sort qui lui est attribué, à savoir s'il s'agit d'un report, d'un refus ou évidemment d'une acceptation.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention. Le rapport est approuvé.

III – 410 Attribution de subventions aux associations culturelles en 2010 – 2^{ème} tranche et Fonds d'Encouragement Culturel 2010 – 2^{ème} tranche.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est approuvé en l'absence de Mme WEISS qui est sortie et qui n'a pris part ni à la discussion, ni au vote.

III – 411 Aide à la vie associative culturelle 2010 – 1^{ère} tranche.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion en l'absence de Mmes WEISS et SCHNELL qui sont sorties et qui n'ont pas pris part au vote.

III – 412 Convention entre la Ville de Colmar et la Société Schongauer pour le reversement des fonds de concours et de mécénat.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

III – 413 Achat de matériel son et lumière pour le théâtre municipal.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

III – 414 Subventions exceptionnelles au titre du Fonds d'Action Sportive.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. LECONTE !

M. LECONTE : Merci, M. le Maire. Juste une petite question. Pourquoi est-ce qu'il n'a pas été possible d'organiser les championnats de France scolaire d'escrime dans nos très belles installations et qui sont toutes récentes et toutes modernes ?

M. l'Adj. BRUGGER : Je pense, M. LECONTE, que ce serait effectivement une bonne chose si l'on pouvait organiser ces championnats dans cette salle d'escrime. Je pense qu'il faut laisser le club d'escrime prendre ses marques. Actuellement, ils sont en discussion avec différentes fédérations même des pays étrangers, pour organiser des manifestations dans cette salle d'escrime. Laissons-leur faire un peu le point et ensuite il n'y aura aucun problème pour qu'ils fassent des manifestations de haut niveau.

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint, il faut quand même aussi répondre qu'on se posait la même question.

M. l'Adj. BRUGGER : Exactement !

M. le Maire MEYER : M. LECONTE !

M. LECONTE : Simplement, la réponse n'est pas la bonne. Ce n'est pas la question que j'avais posée. Les championnats de France d'escrime scolaire ont déjà eu lieu. Par contre il était question de les faire à Colmar.

M. le Maire MEYER : On s'était demandé pourquoi ça ne s'est pas passé au Centre d'Escrime. On se posait la même question. Je pense que ça ne va pas se renouveler. M. WAGNER !

M. WAGNER : Juste, concernant le point 10, l'organisation du Brevet de Randonneur des Vosges, c'est prémonitoire. Le Club Cyclotouriste de Colmar a organisé une nouvelle édition les 26 et 27 juin 2010. C'était donc bien hier et avant-hier et puis on nous dit « malgré de mauvaises conditions atmosphériques ». On a dû écrire ceci avant le jour concerné. Près de 400 personnes ont parcouru le circuit. Quelle était la prémonition ici alors que dans les DNA ce matin, on parlait plutôt de 800 personnes ? Et puis chacun a pu constater que les conditions atmosphériques étaient idéales pour faire une belle balade.

M. l'Adj. BRUGGER : Mais M. WAGNER, vous avez dû constater que c'était une erreur. Ceci concernait la dernière opération il y a deux ans où c'est effectivement sous la pluie que les randonneurs sont partis. Je pense qu'il s'agit d'une petite erreur de rédaction. Je peux vous dire qu'hier il y avait plus de 700 inscrits sous un soleil radieux et que la manifestation a recueilli un franc succès.

M. WAGNER : Et s'il s'agit du Brevet de randonneur des Vosges de 2008, pourquoi ce rapport arrive-t-il seulement maintenant, deux ans après, en Conseil Municipal ?

M. l'Adj. BRUGGER : C'est bien marqué que c'était les 26 et 27 juin 2010, donc hier et avant-hier. Mais il y a eu une phrase qui concerne le Brevet de Randonneur des Vosges d'il y a deux ans. Voilà ! C'est une maladresse. Cela peut arriver. Vous voudrez bien nous en excuser.

M. le Maire MEYER : Me GRUNENWALD !

Me GRUNENWALD : Oui, M. le Maire. C'était aussi pour le point 10 que je voulais intervenir. On a compris que c'était un copier/coller, ce n'est pas bien grave. Je regrette simplement que nous n'ayons pas eu cette séance la semaine dernière. Je voulais quand même rappeler qu'il était de tradition, M. l'Adjoint au Maire, que l'Adjoint aux Sports fasse le Brevet de Randonneur et je regrette que vous ne l'ayez pas eu. J'ose espérer que ce n'est pas parce que vous n'aviez pas de vélo parce que sinon je vous aurais indiqué qu'il y a un moyen assez facile à Colmar d'obtenir un vélo grâce à l'aide de la Ville.

M. l'Adj. BRUGGER : Mon cher collègue, je peux vous dire qu'actuellement je suis en train de faire un entraînement intensif et je vais essayer d'ici deux ans de participer, du moins pour partie, à ce Brevet de Randonneur des Vosges.

Me GRUNENWALD : Cela fait dix ans que vous m'avez promis de le faire.

M. l'Adj. BRUGGER : Parce que le Randonneur des Vosges part d'Alsace, de Colmar, tous les deux ans. Je peux éventuellement le faire en moto, mais si je ne l'ai pas fait plus tôt c'est pour des raisons d'ordre personnel et physique.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN !

M. FELDMANN : M. BRUGGER, pouvez-vous nous expliquer pourquoi il y a un retard systématique dans l'attribution de ces subventions ? Il y a parfois des manifestations qui se sont déroulées en 2009 et nous votons l'attribution d'une subvention aujourd'hui. Quelle explication donnez-vous ?

M. l'Adj. BRUGGER : M. FELDMANN, il s'agit en fait d'une régularisation. D'abord des gens proposent ces activités exceptionnelles ou ces manifestations hors du commun parce que ce sont vraiment des manifestations qui mettent en valeur la Ville de Colmar, à Colmar, en France et même à l'étranger. C'est une fois que la Ville a recueilli tous les documents, qu'elle statue sur le montant de la subvention qu'elle alloue à ce titre sur la base du fonds d'action sportive.

M. le Maire MEYER : Qui approuve ? Opposition ? Abstention ? Le rapport est approuvé.

III – 415 Aménagements techniques réglementaires au Colmar Stadium.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. WAGNER !

M. WAGNER : Je vous remercie de présenter ce rapport mais il me semble incomplet parce qu'il y a des interrogations concernant les aménagements futurs du Stadium, compte tenu de la performance des Sports Réunis de Colmar qui viennent d'accéder au championnat national. Quels sont d'autres travaux qui pourraient être prévus ? Je ne sais pas si on aura l'occasion d'avoir un autre rapport mais j'aimerais que vous puissiez nous éclairer à ce sujet. Est-il question d'aménager, en face de la tribune actuelle, un genre de tribune provisoire, si on peut appeler cela ainsi ? Qu'en est-il éventuellement d'un agrandissement de la tribune actuelle ? Est-ce que des aménagements vont être prévus au Stadium pour accueillir dans de meilleures conditions les supporters des Sports Réunis ? Et puis concernant l'aide directe, sous forme de subvention aux SRC, qu'en est-il actuellement ? Est-ce que la Ville va proposer une subvention complémentaire ? Il faut rappeler que les Sports Réunis, ce n'est pas seulement l'équipe 1 mais également l'encadrement de beaucoup de jeunes, de même que tous les clubs de football de Colmar qui forment et qui encadrent beaucoup de jeunes.

M. l'Adj. BRUGGER : D'abord, ce rapport concerne les travaux impératifs imposés au club. Il faut aller à l'essentiel. Les SRC ne pourront pas commencer la saison, si la clôture actuelle n'est pas remplacée par ce grillage et si le banc de touche n'a pas une capacité de huit personnes. Ceci

est essentiel et c'est la raison pour laquelle ce rapport passe aujourd'hui au Conseil.

En ce qui concerne vos autres questions, effectivement la Municipalité a déjà travaillé sur le problème d'une tribune, de l'agrandissement du stade. Pour le moment, nous sommes en discussion et il s'agit de la part du Comité des SRC de prendre la décision. C'est eux qui sont les utilisateurs, et qui vont proposer à la Municipalité ce qu'ils aimeraient faire. Ce que nous savons pour le moment et ce que nous pouvons dire, c'est que le club aimerait plutôt un agrandissement de la tribune que la construction d'une tribune en face de la tribune d'honneur actuelle. Il est évident que cela ne se fera pas du jour au lendemain. Il y a des études préalables qui doivent être faites. Ensuite il y aura des appels d'offres. Il est inutile d'espérer que ces tribunes soient prêtes pour le prochain début du championnat.

Pour le reste, en ce qui concerne les subventions, nous sommes en train de travailler sur leurs montants. Chacune des équipes qui bénéficient de contrats d'objectifs a été reçue. Les discussions ont lieu et des propositions seront faites, qui seront arbitrées par M. le Maire. Mais pour le moment, les montants ne sont pas encore arrêtés, ni fixés de quelque manière que ce soit.

En ce qui concerne l'encadrement, M. WAGNER, vous devriez quand même le savoir. Tout à l'heure il y a eu des réflexions faites sur l'aide donnée aux sports. J'ai trouvé que c'était un peu osé quand on sait que la Ville de Colmar accompagne le bénévolat, les jeunes, les jeunes licenciés, les frais de déplacement qui représentent une augmentation de près de 50 % des subventions à ce titre. Donc, les SRC, comme les autres clubs de Colmar, en bénéficient également. Voilà ce que je voulais dire.

M. le Maire MEYER : Oui, et nous allons répartir l'argent qui a été voté par les uns, mais pas par les autres. On ne peut pas voter des crédits s'ils n'ont pas été approuvés...

M. WAGNER : Ça veut dire quoi ?

M. le Maire MEYER : C'est facile de pousser à la surenchère si les crédits n'ont pas été votés par celui qui intervient !

M. WAGNER : D'accord... Vous m'avez éclairé là !

M. le Maire MEYER : On peut seulement distribuer les crédits qu'on a votés ! Or avec vous, c'est zéro euro ! Je réponds la même chose à Me GRUNENWALD.

Me GRUNENWALD : Me GRUNENWALD n'a pas encore posé sa question. M. le Maire, je ne voulais pas entrer dans ce débat. J'ai essayé de vous expliquer mais je constate que j'ai beaucoup de difficultés à me faire comprendre. Je ne pense pas quand même que le budget que nous avons

cette année avait déjà prévu la montée en National des Sports Réunis. Nous n'avons donc pas prévu ce point. Rendez-nous au moins cette justice, qu'on ne s'est pas opposés, pour une fois, à une augmentation. Alors, on verra évidemment au prochain budget. Ce sont des choses qui n'ont été votées par personne pour le moment. Et c'est pour cette raison qu'on vous demande quels sont vos objectifs et vos prévisions et votre volonté.

M. le Maire MEYER : Mes chers collègues, je vous ai compris...

Me GRUNENWALD : Pas tout à fait...

M. le Maire MEYER : Je vous ai compris !

Me GRUNENWALD : Vous nous avez fait le coup « je vous ai compris » il y a deux ans, vous l'avez dit aux Colmariens...

M. le Maire MEYER : ... je vous ai compris mais ne nous demandez pas de donner des crédits que vous n'avez pas votés.

Me GRUNENWALD : Mais pas du tout ! Attendez ! Vous ne les avez pas votés non plus ! Et M. le Maire, n'utilisez pas cette expression « je vous ai compris », vous l'avez utilisée il y a deux ans et on a constaté après que vous n'aviez sans doute pas tout compris.

M. le Maire MEYER : Il semblerait quand même que les électeurs aient compris... Vox populi !

(question inaudible d'un conseiller, sans micro)

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention. Le rapport est approuvé.

III – 416 Convention de partenariat entre la Ville de Colmar et le Groupe Larger dans le cadre de l'organisation à Colmar de l'étape de départ de la 7^{ème} édition du Tour d'Alsace Cycliste.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

III – 417 Convention de partenariat entre la Ville de Colmar et le Collège Pfeffel dans le cadre du fonctionnement d’une section sportive scolaire de football.

Voir rapport –

M. l’Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l’adopter.

M. le Maire MEYER : M. GREINER !

M. GREINER : Merci, M. le Maire. Pour vous donner une réponse sur l’UNSS à propos d’un rapport précédent. L’UNSS qui voulait organiser les championnats de France à Colmar, avait fait une demande en bonne et due forme à la Ville de Colmar, compte tenu de l’infrastructure. Bien que cette salle soit la plus belle d’Europe, elle n’a pas été en mesure d’accueillir les 300 scolaires pour la compétition compte tenu de l’accueil et des déplacements qui étaient à faire. C’est pour cela qu’ils se sont repliés sur Mulhouse. On ne met pas en effet 200 personnes pour se déshabiller dans la salle. C’était une explication. Ce n’est pas moi qui la donne, et je ne défends l’UNSS pour autant.

Par contre, pour ce qui concerne ce rapport-ci et la section sportive de Football, on a parlé tout à l’heure d’excellence. A partir du moment où l’on met quelque chose d’excellence dans un établissement classé en ZUS, pourquoi faire payer des équipements ? Moi, j’aurais plutôt souhaité que l’on donne une subvention conséquente, que l’on ne fasse pas payer, et qu’on mette à disposition de cette section, les équipements sportifs.

M. l’Adj. BRUGGER : On a pris comme base, le tarif pratiqué pour les lycéens. Cela nous paraissait tout à fait équitable et normal.

M. GREINER : Ce n’est pas le cas, vous ne faites pas payer le Collège Molière. Ils sont tous les deux en ZEP, tous les deux en établissement « réussite scolaire ». Pourquoi l’un paye les installations et pas l’autre ?

M. le Maire MEYER : Parce que le Département intervient de façon différente dans les collèges.

M. GREINER : Je suis d’accord que l’on revienne toujours sur le Département, M. le Maire. Mais quand on a deux établissements classés en zone d’excellence et que la Ville de Colmar veut faire quelque chose, il faut qu’on les traite sur un pied d’égalité. Il y a au Collège Pfeffel, et on l’a noté, un désengagement de la part des élèves. Il y a une fuite vers le privé. Si en plus on ne donne pas de moyens d’excellence pour qu’il y ait une réussite dans ces établissements...

M. le Maire MEYER : On a parlé de Molière. On n'a pas parlé de Pfeffel tout à l'heure puisqu'on a parlé de ghettoïsation à tort.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé.

III – 418 Participation d'un éducateur sportif municipal à l'enseignement du judo au sein d'une section sportive scolaire au collège Molière.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

III – 419 Subventions pour projets scolaires.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

I – 420 Convention-cadre triennale de coopération décentralisée Ville de Colmar – C.U Limbe / Limbe 1 / Ircod.

Voir rapport –

Mme l'Adj. MANN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

I – 421 Parc des Expositions de Colmar – réaménagement du hall n° 1 et création d'un centre de congrès.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD !

M. DENECHAUD : Je ne peux que me réjouir de ce rapport et de cette initiative qu'on a découverte dans la presse un an avant de la voir au Conseil Municipal, mais bon, ça c'est normal, par contre, est-ce que l'accessibilité en transport en commun a été approfondie, parce qu'actuellement, lorsqu'on veut organiser des concerts après 19 H 30 ou 20 H, on ne peut pas compter sur les transports en commun. C'est toujours un problème.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN !

M. FELDMANN : Merci, M. le Maire, ce projet nous a été présenté assez longuement en Commissions Réunies, et j'avais posé la question de la viabilité économique du projet, à savoir est-ce que des études de marché avaient été faites préalablement à la mise en place de cet outil qui paraît intéressant, remarquable, mais qui coûte cher ? Et donc, on nous a fait une réponse un peu sibylline nous expliquant qu'on allait embaucher quelqu'un au niveau de la Foire Exposition et que cette personne serait chargée de faire des études prospectives de manière à commercialiser ce nouvel outil. Alors, ça m'inquiète un peu qu'on mette en place un outil peut-être remarquable mais dont on ne connaît pas finalement l'utilisation potentielle. Cette utilisation potentielle avait été simplement chiffrée en nombre d'événements possibles potentiels par an sur les deux ou trois ans qui viennent. Est-ce qu'on a des informations supplémentaires par rapport à ce questionnement ? Et ma question c'était de dire : est-ce qu'il y a déjà eu des propositions, des démarches faites auprès de la Foire Expo et que la Foire Expo a été obligée de refuser du fait de l'absence d'un tel outil ?

M. le Maire MEYER : Me GRUNENWALD !

Me GRUNENWALD : M. le Maire, en fait cela rejoint l'intervention de notre collègue M. DENECHAUD. Le 22 mars dernier, nous avons un peu discuté sur les méthodes qui sont utilisées à la Ville, à savoir la mise en face de décisions qui sont totalement prises. Le 22 mars, j'avais espéré que vous compreniez le problème. Eh bien le 23 mars au matin, dans les Dernières Nouvelles, je lisais que l'opération qu'on nous présente aujourd'hui a donné lieu à un concours d'architectes, le choix de Colmar Expo s'est porté, la Ville de Colmar a validé la décision le 18. Donc, le 18 mars, la décision est validée et on vient aujourd'hui nous demander de la voter. Alors je crois qu'il faudrait quand même avoir un peu d'égard vis-à-vis des élus. Je sais qu'il faut monter les projets mais je crois que vous n'avez pas le droit, sous prétexte d'aller faire de l'information pour évidemment embellir à chaque fois

la politique que vous menez, de faire en sorte qu'on puisse lire dans le journal que la Ville a validé le 18 alors que nous sommes saisis aujourd'hui de ce projet.

M. le Maire MEYER : Mme UHLRICH-MALLET !

Mme UHLRICH-MALLET : Je voulais juste répondre. Je crois que c'était M. FELDMANN ou M. GRUNENWALD qui avait posé la question. Est-ce qu'il est déjà arrivé d'avoir voulu organiser quelque chose et que Colmar n'avait pas assez de place ? Eh bien, je peux lui dire, que lors de la dernière élection présidentielle, François BAYROU voulait venir à Colmar et on n'avait pas de salle assez grande pour l'accueillir et il est allé au PMC à Strasbourg.

M. le Maire MEYER : M. WALTHER !

M. WALTHER : Merci, M. le Maire. Chers Collègues, pour répondre à la question du transport en commun, il n'y a aucun problème. Nous sommes en train de finaliser une convention pour se déplacer spécialement autour du Parc Expo avec une nouvelle ligne. Cela rentre en compte avec le nouveau réseau de transport qui va être mis en place. Il est donc prévu, M. DENECHAUD, de desservir la Foire aux Vins, le Parc Expo, dès que possible.

M. le Maire MEYER : Delphine MANN !

Melle l'Adj. MANN : Je répondrai juste sur un point : est-ce qu'il y a eu des études sur l'opportunité d'avoir un Centre de congrès à Colmar. Oui, il y a une étude. Je l'ai là mais elle date de 2004 et avait été faite par Ernst & Jung avec tout le détail. Il y a en effet une réelle demande de congrès de cette taille, c'est-à-dire qu'on ne peut bien sûr pas faire concurrence à des villes comme Strasbourg, Fribourg ou Bâle, qui ont aussi une hôtellerie de luxe mais pour cette jauge maximum de 1500 personnes, on a des demandes à l'Office de Tourisme et l'étude d'Ernst & Jung, étude indépendante, nous a bien dit que oui, il y avait une réelle demande pour des congrès à taille humaine dans une ville moyenne avec beaucoup de charme pour des congrès, j'avais déjà dit ça en conseil municipal, des congrès un peu glamour pour attirer du monde.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD doit toujours s'y prendre à deux fois !

M. DENECHAUD : Oui, parce que je ne voulais pas le dire tout à l'heure, mais c'est quand même amusant, parce qu'il y a un peu plus d'un an j'avais proposé qu'on fasse une salle de congrès, de concert, mixte -je ne connaissais pourtant pas du tout ce projet à l'époque- qui pourrait accueillir environ 1000 personnes et vous m'avez répondu en gros que c'était farfelu et que de toute façon il y avait déjà le Grillen et que ça ne servait à rien et entre temps je vois qu'il y a une salle de congrès privée qui s'est créée, plus cette

initiative. Cela va dans le bon sens mais parfois nos propositions ne sont pas si fantaisistes que vous le pensez, M. le Maire.

M. le Maire MEYER : Mais pas du tout. Je n'ai jamais dit ça. Seulement il ne nous appartient pas de faire ce que les autres savent faire. La Ville de Colmar est propriétaire de ces lieux. Nous avons un exploitant. De toute façon, et là je réponds également aux questions posées par M. FELDMANN et par Me GRUNENWALD, nous étions devant des travaux de restauration du hall 1, de toute façon ! Alors si en plus la nouvelle équipe a un projet complémentaire pour valoriser l'utilisation de ce hall, je suis le premier à signer des deux mains ! C'est tout à fait normal dans la mesure où la dépense pour la Ville de Colmar n'est pas supérieure par rapport à ce qui était prévu pour la réparation. Pour la restructuration traditionnelle, la Société du Parc Expo va mettre dans la corbeille environ 1 à 1,5 M € correspondant aux missions, aux activités complémentaires qu'elle souhaite. C'est une situation vraiment idéale pour la Ville de Colmar et naturellement nous ne faisons pas ce que les autres savent faire. Nous avons le Parc des Expositions qui aujourd'hui se prête à cette transformation pour une salle de congrès et en même temps comme tribune pour organiser les événements. Mais je dirais tant mieux, si nous sommes face à un tel projet.

Qui Approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé.

I – 422 Convention de mise à disposition de conservateurs d'Etat à la bibliothèque municipale.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : C'est aussi, je pense, un privilège pour la Ville de Colmar que de pouvoir signer une telle convention d'autant plus que pour le deuxième conservateur, ça n'allait pas tout seul. Ce fut une longue négociation avec l'Etat.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé.

I – 423 Recrutements d'agents contractuels sur des postes statutaires vacants.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN !

M. FELDMANN : Merci, M. le Maire. Je suis un tout petit peu étonné du nombre de postes à pourvoir au Conservatoire à Rayonnement Départemental de Colmar. Est-ce qu'il s'agit de quelque chose d'assez habituel ou est-ce que c'est quelque chose d'exceptionnel, en termes de quantité de postes à pourvoir.

M. le Maire MEYER : Une partie du personnel reste une saison et va ailleurs après. C'est donc le tourniquet.

M. l'Adj. WEISS : Et ce sont des postes à temps partiel.

M. le Maire MEYER : Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé.

II – 424 Transformation du Marché Couvert en marché permanent – point d'étape – 2^{ème} tranche Fisac.

Voir rapport –

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD !

M. DENECHAUD : Trois choses : on a parlé un peu en Commissions Réunies, mais j'aimerais que M. l'Adjoint rappelle un peu les grandes lignes de la procédure de sélection pour une question d'information des Colmariens et j'avais également une question sur le plan de circulation du quartier autour. On voit que quand le marché était sur la rue des Ecoles et sur d'autres rues environnantes –rue des Vignerons, etc.- la circulation n'était pas plus compliquée que ça pour les Colmariens, hormis les riverains qui sont relativement peu nombreux finalement, des rues strictement autour. Est-ce qu'il est prévu en parallèle avec ces travaux de renforcer la piétonisation du quartier, ne serait-ce que d'élargir les trottoirs ou de mettre des rues à sens unique pour libérer de la place à la fois pour les piétons et éventuellement pour le stationnement ? Et enfin, j'aimerais mettre un peu l'accent un peu sur la communication, comme souvent. Je constate que beaucoup de gens ne savent pas trop ce qui se passe au marché, se demandent ce qu'on va faire. On en parle dans le Point Colmarien, je suis d'accord, mais je crois qu'on peut encore en parler un peu plus dans la presse et il sera bon qu'on prévoit une grande campagne de communication un mois ou deux avant que le marché ouvre, dans toute la région colmarienne et pas qu'à Colmar, pour garantir qu'une clientèle suffisamment nombreuse et variée s'intéresse à ce marché couvert. Merci.

M. le Maire MEYER : M. le Premier Adjoint !

M. l'Adj. HEMEDINGER : Chaque chose en son temps, cher collègue. Là on en est à la mise en œuvre de ce beau projet pour le centre ville, pour le commerce, pour les Colmariens et les habitants des communes avoisinantes. Il faudra voir, en ce qui concerne la circulation. Il faudra tout simplement s'adapter en fonction de la fréquentation du lieu, en fonction de son succès et faire les choses de manière pragmatique comme nous l'avons toujours fait. On verra donc dans un deuxième temps.

En ce qui concerne la procédure : 50 postulants. Nous avons eu 50 candidatures, ce qui est un chiffre assez intéressant. Comment avons-nous fait pour sélectionner les 21 commerçants qui seront présents ? Eh bien, nous avons tout simplement pris en considération un certain nombre de points, l'un concernait la pertinence du produit. Nous voulions effectivement offrir le plus possible de produits du terroir mais également permettre une vaste diversité de l'offre et permettre à tous les exposants d'être présents avec des produits différents. Nous avons également souhaité donner la priorité aux commerçants du jeudi. Il y a donc ceux qui s'installaient le jeudi qui pourront s'installer dans la hall et puis ceux qui ne voulaient pas qui pourront continuer à occuper les alentours le jeudi comme c'est le cas aujourd'hui, et encore une fois, dans des conditions améliorées par rapport à la situation actuelle. Nous avons aussi testé par le biais d'une condition la motivation exprimée par les commerçants et l'expérience qu'ils pouvaient avoir et c'est en fonction de ces différents éléments que nous avons retenu la liste des sélectionnés.

M. le Maire MEYER : Me GRUNENWALD !

Me GRUNENWALD : Je pense que l'explication nous a été donnée en commissions réunies, ce qui prouve quand même que de temps en temps on parle en commissions réunies, les critères n'étaient pas ceux que vous indiquez aujourd'hui. Je prends acte des critères puisqu'à l'époque c'était le premier venu qui était avantagé par rapport au choix. Je ne sais pas si le moment est venu, vous avez dit M. le maire qu'il s'agissait du domaine privé de la Ville. J'ai un peu vérifié. Il me semble quand même que la destination est le critère numéro un du domaine public par rapport au domaine privé de la Ville. Il s'agit bien du domaine public. Et il me semble donc quand même qu'on devrait être en face de concession et non pas de baux commerciaux. Merci de me le confirmer.

M. le Maire MEYER : Nous sommes dans le domaine privé mais les conventions se passeront sur le domaine public pour ne pas créer de droit sur les emplacements occupés.

M. GRUNENWALD : Voilà ! C'est bien ce que je vous ai demandé !

M. le Maire MEYER : M. RENIS !

M. RENIS : Merci, M. le Maire. Je suis très content de voir avancer ce projet mais je tiens absolument à le dire publiquement, c'est la Ville et uniquement

la Ville qui est à l'origine de ce marché couvert parce que beaucoup de personnes se sont octroyées ou voulaient s'octroyer la paternité de ce marché. Seulement elles ne voulaient pas prendre en charge la première, la deuxième ou la troisième tranche, ainsi que tous les aménagements publics. Des âmes bien pensantes se sont évidemment à tort dit être les pères de la création de ce marché, mais c'est la Ville de Colmar et rien qu'elle qui est l'initiateur de ce projet. Je tiens vraiment, M. le Maire, à le rappeler parce que des bêtises, j'en entends en veux-tu en voilà et ça commence un peu à bien faire.

M. le Maire MEYER : De temps en temps il faut faire des mises au point. Vous avez totalement raison.

Le projet est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé en l'absence de M. WAGNER qui ne participe pas au vote.

I – 425 Approbation de la convention partenariale relative à la participation financière de la Ville lors du premier recrutement d'un(e) jeune salarié(e) colmarien(ne).

Voir rapport –

M. BARDOTTO, Conseiller Municipal Délégué, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD !

M. DENECHAUD : J'aime bien cette référence toujours aux 53 engagements. C'est une sorte de bible. On ne peut pas s'en écarter.

M. BARDOTTO : C'est la réalité !

M. DENECHAUD : Il ne peut pas y avoir de flexibilité, pas de créativité ? Je croyais que le mandat impératif était interdit dans notre république mais finalement à Colmar, il existe encore. C'est donc une survivance du passé... Qu'il y ait des engagements, c'est très bien. Mais tout le temps s'y référer et ne jamais faire quelque chose qui sort de ce cadre-là, ça manque un peu de créativité.

M. BARDOTTO : M. DENECHAUD, il faut dire ce que l'on fait et ce que nous sommes, sinon d'autres diront ce que nous ne faisons pas et ce que nous ne sommes pas.

M. DENECHAUD : Il faut dire ce que l'on fait et c'est bien le problème justement. Et on dit tellement ce que l'on fait qu'il n'y a que deux entreprises intéressées en presque deux ans. Donc, pourquoi ? Est-ce que vous avez une explication ? Et puis, j'ai aussi une interrogation, c'est une mesure

économique, éminemment économique, dont je ne conteste pas l'utilité, mais on m'a expliqué que l'économie était du ressort de la Communauté d'Agglomération. Donc, pourquoi est-ce que la Ville se l'approprie ? Ce qui est gênant c'est qu'un habitant, par exemple de Logelbach, n'y a pas droit, alors qu'il fait tout à Colmar.

M. BARDOTTO : Eh bien premièrement parce que ce sont des Colmariens et que nous avons donné notre engagement aux Colmariens. En plus ce sont des entreprises de Colmar que nous essayons de favoriser. Il est sûr qu'on peut toujours faire plus, comme dit le Maire, mais pour cette fois-ci, c'est Colmar.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN !

M. FELDMANN : Merci, M. le Maire. Deux questions : la première, pourquoi seulement deux entreprises se sont montrées intéressées par cette mesure qui paraît tout à fait intéressante et qui va tout à fait dans le bon sens en ce qui concerne l'emploi des jeunes ? Et deuxième question : il s'agit d'une mesure que nous avons décidée au tout début de l'actuelle mandature puisqu'elle date du 15 décembre 2008, nous sommes en juin 2010, il n'y a qu'à partir d'aujourd'hui où finalement nous en sommes au stade de l'approbation d'une convention. Pourquoi ce retard à l'allumage ?

M. BARDOTTO : M. FELDMANN, savez-vous ce que c'est un créateur d'emplois ? C'est un homme qui se lève le matin, qui est bien dans sa peau, qui a du boulot et qui embauche. Quand il y a une petite entreprise, que l'artisan est tout seul à travailler, pour faire le premier pas avec le premier salarié, vous savez que c'est un gros pas à faire. Donc, la Ville les aide mais à ce jour il n'y a eu que deux entreprises qui nous ont demandé cette aide. C'est tout !

M. le Maire MEYER : M. RENIS !

M. RENIS : Merci, M. le Maire. Je souhaiterais donner mon élément de réponse également à M. DENECHAUD ainsi qu'à M. FELDMANN. Il se trouve malheureusement pour les TPE (les Très Petites Entreprises) que très souvent ce sont les structures mêmes qui ne permettent pas d'être au courant des aides qu'il y a. Evidemment, lorsque vous prenez les PME qui ont des services appropriés juridiques, sociaux, etc., elles sont à la recherche de la moindre subvention. Elles paient des gens pour cela mais c'est vrai, comme mon collègue, M. BARDOTTO, le disait, la très petite entreprise n'a pas cette possibilité et ce sont souvent les associations professionnelles ou les groupements commerciaux etc. qui font du renseignement pour elles. Malheureusement, le problème est simplement là parce qu'elles n'ont pas le temps d'aller à la chasse aux subventions.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé.

Je vous donne les résultats du vote, il y avait trois listes en présence : La Liste 1 a obtenu 37 voix, la Liste 2 a obtenu 6 voix et la Liste 3 a obtenu 1 voix. Sont donc élus Christiane CHARLUTEAU, Jean-Jacques WEISS, Marie-France HUBER, Marie-Béatrice WEISS et Michel FELDMANN.

I – 426 Transaction immobilière – ventes de terrains en zone industrielle Est.

Voir rapport –

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

II – 427 Bilan des transactions immobilières réalisées par la Ville de Colmar.

Voir rapport –

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Me GRUNENWALD va trouver là une réponse physique quant à la question posée tout à l'heure puisqu'il se trouve que la Ville a davantage acheté que vendu, ce qui veut dire que pour l'année 2009 la Ville n'a pas vendu les bijoux. Allez-y !

Me GRUNENWALD : M. le Maire, j'ai l'impression que je n'ai même plus besoin de venir au Conseil Municipal, vous répondez à mes questions, que je les pose ou pas ! Je vous remercie. C'est ça l'importance d'un personnage !

M. le Maire MEYER : Maître, vous aviez posé cette question au Compte Administratif. La question a été posée.

Me GRUNENWALD : Mais pas par moi.

M. le Maire MEYER : Mais elle a été posée.

Me GRUNENWALD : Je n'aurais pas ce mauvais esprit, M. le Maire.

M. le Maire MEYER : M. WAGNER !

M. WAGNER : M. le Maire, j'avais posé une question à laquelle je n'ai pas eu de réponse...

M. le Maire MEYER : Et bien vous l'avez...

M. WAGNER : ... comment peut-on avoir des produits négatifs dans les recettes concernant les cessions d'immobilisations ?

M. le Maire MEYER : Vous avez la réponse !

M. WAGNER : Elle ne me satisfait pas du tout !

M. le Maire MEYER : Mais c'est la réalité !

M. WAGNER : Au niveau comptable, ce n'est pas satisfaisant !

M. le Maire MEYER : On a davantage acheté que vendu !

M. WAGNER : Les achats, c'est dans une charge, et les ventes c'est dans un produit !

M. le Maire MEYER : Oui. Et les achats, moins les ventes, donnent un déficit.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui est contre ? Abstention ? Le rapport est approuvé.

III - 428 Attribution de bourses au permis de conduire voiture à des jeunes colmariens âgés de 17 à 23 ans - 3^{ème} session.

Voir rapport -

M. l'Adj. HEMEDINGER : Ce rapport concerne M. DENECHAUD un engagement, peut-être que cela vous déplaît un peu si j'ai bien compris, que nous tenions nos engagements, mais je crois que quand les politiques prennent des engagements devant les citoyens et les tiennent, il faut plutôt s'en féliciter et s'en réjouir que le contraire, en tout cas, c'est notre vision des choses.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD !

M. DENECHAUD : Là aussi, comme souvent, je regrette un peu que le nombre de bénéficiaires soit quand même très restreint, douze depuis la mise en place du dispositif, ça fait quand même longtemps, et la dernière fois j'avais posé la question de la communication. Vous m'aviez répondu que trois auto-écoles étaient conventionnées. Il y a quand même 14 ou 15 auto-écoles à Colmar. Il y a peut-être un effort à faire dans cette direction et puis je réitère ma proposition de faire un peu plus de communication dans les lycées. Et pour les engagements, ce n'est absolument pas un reproche de

tenir ses engagements. Mais de ne pas s'en écarter, c'est ça le problème parfois. Merci.

M. le Maire MEYER : Je vous re-réponds ce que je vous ai déjà dit la dernière fois. Toutes les auto-écoles savent ce que nous faisons et le meilleur vecteur, ce sont elles. Il n'y a personne d'autre qui peut mieux vendre ce que nous faisons.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? le rapport est approuvé.

II – 429 Subventions pour les aménagements intérieurs de locaux commerciaux vacants et pour la rénovation de vitrines.

Voir rapport –

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

II – 430 Subventions pour restauration de maisons anciennes en secteur sauvegardé.

Voir rapport –

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

II – 431 Plan d'alignement et classement et déclassement de voies communales.

Voir rapport –

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN !

Mme VALENTIN : M. le Maire. Je voudrais que l'on joigne à cette délibération les plans d'alignement qui sont annoncés comme étant annexés et que l'on n'a pas.

M. le Maire MEYER : D'accord ! Demande justifiée !

Mme VALENTIN : Merci.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD !

M. DENECHAUD : On observe dans ce rapport beaucoup de rues, de voies, qui sont dans le quartier des Maraîchers et cela montre bien que ce quartier évolue vers une urbanisation croissante. Est-ce que c'est bien ? Est-ce que ce n'est pas bien ? En tout cas c'est une tendance et ces aménagements devenus nécessaires reflètent cette tendance. Cela montre un certain mitage du quartier qui se construit un peu çà et là et qui s'est construit çà et là, et bien avant 1995 et cela renvoie aussi à un problème de desserte du quartier ou du nord du quartier des Maraîchers, tout le secteur de la route de Neuf-Brisach et le chemin de la Luss, parce qu'il manque peut-être une meilleure desserte du contournement dans ce secteur-là pour pouvoir mieux utiliser le contournement, parce que j'ai observé beaucoup de gens sortir de l'A35 au niveau de la rue de la Semm pour remonter ensuite vers l'Orangerie. Il y a donc beaucoup de gens qui traversent ce quartier des Maraîchers alors que finalement ils ne font que longer le contournement dans le sens inverse ou en prolongation du parcours précédent. Et bien sûr, cela m'amène à une question, qui je pense, serait sortie de toute façon, c'est sur la percée des Nénuphars puisqu'il y a l'alignement de la rue de Anémones dans ce grand point avec tout un tas de rue et en 35^{ème} position, on passe ça, mélangé, un peu comme un cavalier législatif et j'aimerais là-dessus, réitérer ma position qui est qu'on ne devrait pas avoir un pont sur la Lauch au bout de la rue des Anémones tant que soit le boulevard urbain Sud, soit le barreau Sud ne sont pas terminés, soit dans l'idéal les deux, parce que sinon, la voie de desserte que vous avez envisagée comme voie de desserte locale sera une voie de transit.

M. le Maire MEYER : M. WAGNER !

M. WAGNER : Oui, j'ai effectivement des choses à dire sur ce rapport, aussi bien sur la forme que sur le fond. Sur la forme, j'ai la même impression qu'on a voulu « camoufler » entre guillemets, cet alignement, ce classement ou déclassement de voies communales concernant la rue des Anémones alors qu'en réalité il s'agit ici tout simplement de l'acquisition de foncier pour permettre la percée des Nénuphars. Je trouve donc que sur la forme, ce n'est pas très déontologique à ce niveau-là. Ensuite, sur le fond, je crois que notre groupe s'est déjà exprimé à plusieurs reprises sur cette percée des Nénuphars. Nous y sommes opposés. Nous ne voterons pas ce déclassement de voies communales concernant la rue des Anémones.

Ensuite j'ai également quelques questions : pourquoi y a-t-il, concernant la rue des Anémones, deux périodes d'enquête publique, à savoir du 24 février 2010 au 11 mars 2010, donc dans la première série et puis ensuite une nouvelle série où l'on retrouve la rue des Anémones ? Pourquoi une seule enquête n'a-t-elle pas suffi ? Et puis également qu'en est-il des acquisitions foncières si vous persistez à réaliser cette percée et ce déclassement de la rue des Anémones ? Nous sommes, je le répète encore

une fois, opposés à cette percée parce que cela va dénaturer tout l'environnement de ce quartier.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT !

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. Dans ce rapport, cela a effectivement été dit, figure l'alignement de la rue des Anémones. Cet alignement est effectué dans la perspective de la percée. Cette percée d'abord prévue pour être un nouvel axe de transit, ce qui aurait pu laisser croire à tort à un transfert de circulation de l'avenue Clémenceau. Or, cet axe ne serait plus pour le transit mais pour la desserte et dans ce cas les premiers concernés sont les riverains. Or, ils y sont opposés et ce ne sont pas les seuls. En effet, les nuisances que cherche à faire partager cet axe ne disparaîtront pas, au contraire, l'objectif que nous devrions avoir n'est pas de mettre des voitures là où il n'y en a pas mais de diminuer leur nombre là où elles sont et ce n'est pas parce que cet axe, cette percée est prévue depuis des décennies dans le PLU que ce que l'on a pensé politiquement dans les années 50 ou 60 ou 70, est toujours encore valable. Il faut essayer de vivre avec son temps et son époque.

M. le Maire MEYER : Me GRUNENWALD !

Me GRUNENWALD : Je voudrais rajouter à ce qui a été dit et bien dit, on nous répondra que c'est dans les 53 propositions pharamineuses du groupe Majoritaire, deuxièmement que c'est dans le PLU qu'on a peut-être voté ou pour lequel on s'est abstenus et troisièmement que c'est qu'en réalité ce n'est pas du tout ce que l'on croit puisqu'on va s'arrêter au chemin de la Speck et que l'on ne fait absolument pas une pénétrante. Alors, on ne voit pas en quoi cela intéresse les trois maisons de la rue des Anémones d'avoir cette traversée et cette percée. Je crois qu'il est vrai que plus on va vers l'irréparable, plus on est saisi d'un sentiment de crainte. Je connais bien les lieux depuis fort longtemps. On a assisté à une urbanisation. Il est vrai qu'il y a une trentaine d'années ou une quarantaine d'années, la rue des Aulnes était un endroit paradisiaque et on ne s'est pas rendu compte et on a sans doute permis des constructions mais c'est quand même resté à Colmar, surtout avec le chemin de la Lauch, un endroit extraordinaire de promenade pour les Colmariens, cyclistes, piétons. Et ces derniers temps où j'y vais assez souvent, c'est vrai qu'on rencontre beaucoup de monde. Or, ce qu'on fait là à l'heure actuelle, c'est un véritable... pas un crime... mais presque un crime contre la nature. Vous avez dit tout à l'heure, M. le premier Adjoint, qu'il faut dénoncer les délits et les crimes. Eh bien moi, je dénonce ce qui va être fait sans aucun intérêt. On a dit tout à l'heure que les solutions sont très compliquées. Je le sais. On sait que le barreau Sud est renvoyé à je ne sais quelle date. Par contre, le boulevard urbain était une proposition faite. Elle a déjà été proposée par certains en 2002. Elle a été repropoosée aux dernières élections. Et je crois que c'est ça qu'il fallait faire même si, et je le reconnais également, sur le plan naturel et écologique, cela pose quelques problèmes. Mais je crois par contre qu'à l'heure actuelle, faire cette percée qui bien entendu est rejetée, ne résoudra en rien le problème de l'avenue

Poincaré, je m'empresse de le dire, parce que c'est un véritable problème et nous en sommes tous conscients, alors qu'il faudrait trouver une véritable solution pour le transit Est/Ouest. Alors, je vous demande, à tous mes collègues ici, de bien réfléchir. C'est facile, vous êtes un groupe. On vote, on propose. Evidemment d'un seul homme et d'une seule femme, vous allez voter pour. Mais je pense que votre responsabilité personnelle est engagée dans ce projet et ce projet me paraît grave pour l'image de Colmar et pour le respect de l'environnement dans ce quartier.

M. le Maire MEYER : M. le premier Adjoint !

M. l'Adj. HEMEDINGER : Chers Collègues, je crois qu'il faut d'abord dédramatiser les choses et j'aimerais rappeler et cela répond à diverses questions posées, que ce plan d'alignement, dans toutes les composantes annoncées ce soir, n'est que la conséquence, la suite logique, de la mise en œuvre du PLU et que c'est le PLU qui a consacré un certain nombre de choses. Vous parlez du manque de transparence et qu'on aurait mis la percée des Nénuphars en 35^{ème} position dans un rapport pour le cacher. Pas du tout ! C'est la conséquence du vote du PLU qui prévoit, suite à une vaste enquête publique, suite à une vaste discussion, qui a permis grâce à l'avis favorable émis par le Commissaire Enquêteur de l'époque, de vous proposer cette percée, cette prolongation entre la rue des Anémones et la rue des Aulnes ou dans les deux sens jusqu'au chemin de la Speck. Il n'y a donc rien de caché. Cela a été également un axe majeur de la dernière campagne électorale des Municipales de 2008. Nous avons inscrit dans notre projet électoral, cette réalisation. Me GRUNENWALD, vous avez parlé du boulevard urbain Sud, c'était votre projet-, le peuple a parlé. Les choses ont été tranchées. Et quand vous nous faites le procès de mettre à mal un axe écologique, une promenade écologique sur la Lauch, vous êtes vraiment mal placé parce que le boulevard urbain Sud que vous aviez proposé, passait sur plus de 500 parcelles, il passait sur des milieux naturels, dans des milieux extrêmement protégés. Un, ça n'aurait jamais pu voir le jour, et deux, c'était un désastre écologique cent fois, mille fois pire que celui que vous annoncez. Et tout simplement, je crois qu'il ne faut pas caricaturer les choses parce que cela ne correspond pas du tout à la réalité. La promenade de la Lauch, c'est nous qui l'avons créée. Elle fait pratiquement deux kilomètres. Là on parle d'un pont qui va faire vingt mètres. Il faut quand même remettre les choses en perspective. Nous avons créé cet espace naturel dans le PLU. Il est inconstructible. Il est intouchable, parce que cette promenade est nécessaire, parce que nous sommes dans un quartier important de Colmar qu'il faut préserver. Et bien entendu, cette percée, ne va en aucun cas remettre en cause ce poumon vert parce que le PLU l'a dit clairement. Alors, il ne faut pas nous faire croire des choses qui ne correspondent pas à la réalité. Nous avons fait ce choix parce qu'il y a eu deux enquêtes publiques. La première faite dans le cadre du PLU, le Commissaire Enquêteur a dit qu'il était clair que pour lui cette liaison n'allait pas du tout dénaturer le quartier et n'allait pas du tout remettre en cause ce que nous avons fait le long de la Lauch. Deuxième enquête dans le cadre d'alignement, deuxième enquêteur plusieurs années après, il y a quelques mois, qui a dit clairement que pour

lui non plus, ce n'était pas quelque chose d'irréversible pour le quartier, ce n'était pas quelque chose qui allait dénaturer le quartier et qu'il y avait d'ailleurs plusieurs arguments selon lui. Un, il faut bien permettre aux gens qui habitent dans le quartier d'entrer et de sortir de chez eux, sans systématiquement passer devant chez les autres. Bien sûr le quartier a été urbanisé. Je rappelle que dans les années 50, Colmar avait 46000 habitants, aujourd'hui on en est à 67000. Il fallait bien loger quelque part ces gens-là. Je rappelle aussi que si on n'ouvre pas des terrains à la construction et c'était le cas notamment dans le cadre du PLU, eh bien les terrains qui restent sont très peu nombreux et sont donc très chers et inaccessibles et il faut aussi à Colmar pouvoir retenir les jeunes, leur permettre de s'installer. Sinon, ils vont s'installer à l'Est comme ça s'est fait ces dernières années avec toute la circulation que l'on retrouve le matin sur la rue de la Semm parce que les gens sont allés s'installer à l'extérieur. Il fallait donc bien poursuivre de manière raisonnée, raisonnable et concertée, l'urbanisation et c'est ce que nous avons fait mais il faut créer les voies qui vont avec. Nous avons aménagé l'Unterer Traenkweg. Nous allons aménager cette voie qui sera une voie de quartier. Nous avons entendu les réactions des uns et des autres. Nous avons écouté et la concertation existe depuis très longtemps et nous avons voulu faire de cette voie une voie de quartier, raison pour laquelle nous n'irons pas comme c'était initialement entrevu jusqu'à la route de Bâle mais nous irons jusqu'au chemin de la Speck pour décourager les candidats à un cheminement de transit.

Enfin, je voulais rajouter quand même, M. DENECHAUD, qu'il ne faut pas non plus caricaturer et M. GRUNENWALD parlait aussi de quartier paradisiaque, eh bien oui bien sûr paradisiaque et nous en sommes tout à fait conscients et nous sommes persuadés, c'est ce qu'a dit le Commissaire Enquêteur in fine, que l'aménagement de cette voie permettra effectivement la continuité à la fois d'un axe pour le quartier mais également pour les promeneurs qui s'y trouveront toujours très bien et toujours dans un environnement très vert.

M. le Maire MEYER : Me GRUNENWALD !

Me GRUNENWALD : Je voudrais quand même répondre à M. le premier adjoint que j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt et tout en restant extrêmement calme qu'il a sans doute dévoilé le fond de sa pensée. D'abord, je dis qu'en ce qui concerne le PLU, puisque vous vous y référez, le boulevard urbain est également dans le PLU, mais surtout ce que vous venez de dire, c'est la chose suivante : votre adversaire était pour le boulevard urbain pour faire la liaison Est/Ouest. Vous ne la vouliez pas puisque vous vouliez faire la liaison au niveau des Nénuphars. C'est exactement ce que vous dites. Et nous dire que vous vous arrêtez chemin de la Speck, est-ce que vous êtes allé là-bas, M. le premier Adjoint ? Combien de maisons sont concernées à l'heure actuelle par cette voie qui n'a aucun intérêt, je dirais, puisqu'elle va déboucher effectivement sur le chemin de la Speck, sauf à penser évidemment qu'on va reporter les gens vers la route de Bâle. J'attire votre attention sur le fait qu'à l'heure actuelle il y a déjà un passage très

important qui se fait par la rue Aristide Briand. Allez-y de temps en temps à pied ou à vélo pour voir combien de voitures y circulent ! Et ce, je dirais, presque dans les deux sens malgré le sens interdit. On est donc bien là, il y a un choix qui est posé, celui du transit Est/Ouest. Vous refusez le boulevard urbain qui était une solution qui posait quelques problèmes, je veux bien l'entendre, au profit d'une autre solution dont vous dites en même temps qu'elle ne sert à rien puisqu'on la fait arrêter au chemin de la Speck. Alors, ayez un peu de logique dans votre raisonnement parce qu'on n'arrive plus à vous suivre. Comme dit, M. le Maire, de temps en temps, c'est peut-être la lumière à l'étage qui manque pour certains (rires). C'est vous qui le dites, ce n'est pas moi et je le reprends à mon compte en ce qui concerne votre justification de ce projet.

M. le Maire MEYER : M. GREINER !

M. GREINER : Merci, M. le Maire. Maître, s'il y a des opposants à ce projet, il y a également des supporters que j'ai rencontrés. Deuxième point sur lequel je voudrais intervenir, c'est pour dire que le groupe majoritaire est unanime. On discute dans le groupe majoritaire et vous devez voir que de temps en temps j'aime bien m'exprimer. Par conséquent, ce projet, je l'approuve, mais j'ajoute que je serais extrêmement attentif à son développement pour qu'il ne soit pas dénaturé et ne soit pas une voie de desserte.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT !

M. HILBERT : S'il y a des gens qui sont favorables à ce projet, manifestement d'après ce que vous dites, M. le premier Adjoint, ce projet n'est pas fait pour eux. Il est vraiment fait pour les riverains de ce quartier. Or, ceux-là, encore une fois, y sont opposés. Alors pourquoi dépenser autant d'argent pour un projet auquel les riverains sont opposés ? D'ailleurs, combien va coûter ce projet puisque j'avais posé la question lors du budget ? Il y avait une ligne prévue de 760 000 € pour un pont, et dans le budget, cette ligne avait été supprimée. Mais je vous avais demandé à quoi correspondait la suppression de cette ligne, et vous ne m'aviez pas répondu. Alors, combien va représenter financièrement ce projet pour des habitants, des riverains, qui n'en veulent pas ?

M. le Maire MEYER : Mme UHLRICH-MALLET !

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : Je voulais rappeler que j'ai toujours été opposée à la percée des Nénuphars et je me réjouis en partie que les enquêtes récentes ont prouvé que ce n'était pas forcément pertinent de faire la percée telle qu'elle était prévue à l'origine et que ça se transforme en une voie de desserte locale. Simplement, là encore, je ne suis pas convaincue de cet aménagement local et c'est la raison pour laquelle je m'abstiendrai sur ce rapport.

M. le Maire MEYER : M. WAEHREN !

M. WAEHREN : Merci, M. le Maire. Au niveau du SCOT qui est encore en discussion actuellement, on est en train de convaincre les partenaires de toutes les communes du SCOT qui va donc du Rhin jusqu'aux Vosges de densifier à l'intérieur des villes comme le premier Adjoint a essayé de l'expliquer. Densifier, cela veut dire ramener le plus possible de gens à l'intérieur des villes pour éviter des trafics pendulaires que nous subissons tous les matins et tous les soirs en périphérie, c'est-à-dire du centre ville vers la périphérie ou l'inverse selon les lieux de travail et de domicile. Cela veut dire quoi ? Cela veut dire que ce projet entre tout à fait dans ce cadre-là, c'est-à-dire qu'on veut éviter à tout prix que les gens fassent 20 km tous les matins pour venir de chez eux pour travailler au centre ville et idem le soir, avec toutes les pollutions que cela engendre. Alors quand on me parle d'écologie, on me parle d'écologie pour des gens aisés d'un quartier aisé de Colmar, qui a encore une rivière aménagée par la Ville et où les gens se promènent effectivement avec les chiens et les chats, le dimanche le long de la Lauch, pour voir des cygnes. Mais c'est un quartier totalement urbanisé. Nous avons dû nous battre en 2006 au niveau du PLU, encore dans l'opposition pour éviter que cette zone de la Lauch devienne complètement constructible. Certains collègues s'en souviennent. Il y avait énormément de projets de passage de zone agricole en zone constructible. Pourquoi ? Parce que tout le monde le sait, tout le monde se voile la face, tous les terrains maraîchers aujourd'hui deviennent des zones constructibles, par défaut de succession aux maraîchers actuels qui sont de moins en moins nombreux. Alors qu'on ne vienne pas me dire que c'est de l'écologie urbaine. Non ! Là en l'occurrence ce n'est pas de l'écologie urbaine, c'est exactement l'inverse. Et ceux qui sont dans l'opposition de ce truc-là, ce sont des gens qui veulent absolument continuer à vivre dans un vase clos, dans un milieu naturel protégé, dans ce qui reste de naturel, c'est-à-dire la rivière, quand elle ne sert pas d'égout pour les riverains.

M. le Maire MEYER : Deux, trois précisions. On ne peut pas nous taxer de vouloir cacher quoi que ce soit. Notre proposition a toujours été transparente puisqu'elle faisait partie de nos propositions physiques faites à la population. Jamais on a caché notre avis sur cette question. Le fait que cette rue soit intégrée dans une série de dix ou douze ou quinze autres, ce n'est que l'application de la mise en œuvre du PLU. Nous avons toujours été transparents quant à la traversée de la rue des Nénuphars pour rejoindre la rue des Anémones. Mais un argument qui a totalement été occulté, est que le Commissaire Enquêteur vient de mettre en évidence qu'une impasse ne peut pas aller au-delà d'une certaine longueur pour des raisons de sécurité. Si aujourd'hui, dans la rue des Nénuphars, il y a des riverains qui sont opposés, ce serait les mêmes riverains qui attaqueraient la Ville de Colmar en cas de risque quant à la sécurité. Le Commissaire Enquêteur a mis le doigt sur ce risque de sécurité qui aujourd'hui n'est pas là, n'est pas garanti puisque la rue dépasse en longueur le seuil acceptable.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention. Le rapport est donc approuvé avec l'abstention de

M. DENECHAUD, M. BAUMULLER et Mme UHLRICH-MALLET et le vote contre du Groupe de M. WAGNER ainsi que du Groupe de M. HILBERT.

II – 432 Transaction immobilière – régularisation foncière – zone d’activités de l’aérodrome.

Voir rapport –

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l’adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

II – 433 Transaction immobilière – échange de parcelles zone industrielle Nord – rue Timken.

Voir rapport –

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l’adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

II – 434 Transactions immobilières – rétrocession chemin de la Silberrunz.

Voir rapport –

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l’adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

II – 435 Extension de la zone de stationnement payant.

Voir rapport –

M. l’Adj. HEMEDINGER rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l’adopter.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD !

M. DENECHAUD : Je reviendrais sur l’idée de hiérarchisation du stationnement. Je ne comprends toujours pas pourquoi en dépit des

politiques affichées par la Ville, la place Scheurer Kestner est toujours gratuite alors que le parking Lacarre est en grande partie payant. La logique veut quand même qu'on soit payant plus près du centre et gratuit quand on s'éloigne du centre. Cela pour garantir des places en permanence à des gens qui veulent se stationner plus près du centre. Je demanderais à ce qu'on puisse étudier au moins la possibilité de mettre la place Scheurer Kestner payante avec à la fois d'un côté un forfait touristique pour la journée, un forfait pour les résidents qui habitent autour et un forfait pour les gens qui travaillent ou consomment autour.

M. l'Adj. HEMEDINGER : M. FELDMANN !

M. FELDMANN : Il y a une certaine incohérence à proposer des stationnements payants dans une zone où la plupart des stationnements –je parle de la place Scheurer Kestner et du parking Lacarre- sont gratuits. C'est une première incohérence. Il y en a d'autres qui sont plus vastes et je suis un peu désolé de retenir un peu de votre temps mais je pense que le débat est important. Stationner en voiture de façon gratuite ou payante pose aussi le problème du déplacement urbain à l'intérieur de Colmar. L'autre incohérence que je note à propos de ce déplacement urbain, c'est que le plan de déplacement des bus Trace va être mis en place en juillet alors que le plan de déplacement urbain n'est pas encore fixé. Donc, deuxième incohérence ! D'abord on introduit de nouveau le stationnement payant dans une zone de stationnement gratuit et deuxième incohérence : on fixe par avance le plan de déplacement en bus alors que le plan de déplacement urbain n'est pas encore fixé. Troisième remarque, quand en commissions réunies, on pose la question aux adjoints qui s'occupent de ce problème de savoir où en est le plan de déplacement urbain, voilà la réponse qui nous est faite. On nous dit premièrement que le diagnostic est fait, deuxièmement qu'on a été aidé par un cabinet d'étude spécialisé et troisièmement qu'on en est au stade des scénarios, et c'est la seule réponse que l'on consent à nous donner. Autrement dit, il est en train de s'élaborer on ne sait où et on ne sait par qui, un plan de déplacement urbain qui va concerner les Colmariens dans le quotidien de leur vie de tous les jours, j'insiste, et on se rend compte que ces décisions nous échappent complètement et que les adjoints qui sont en charge du problème savent tout mieux que tout le monde, puisqu'ils ont élaboré le diagnostic avec des experts et qu'en plus ils sont en train de préparer les scénarios. Il paraît même qu'il y a quatre scénarios en cours d'élaboration. Et moi, je suis donc très inquiet de voir que ce plan de déplacement urbain s'élabore un peu dans le désordre, dans une espèce de secret. Il n'y a aucun débat public qui est proposé aux Colmariens à propos de ce plan de déplacement urbain et j'insiste ce soir pour essayer d'avoir quelques précisions même si l'heure est tardive, qu'on est tous fatigués et qu'on transpire tous beaucoup.

M. l'Adj. HEMEDINGER : M. WAEHREN !

M. WAEHREN : On va répéter ce qu'on a déjà dit à plusieurs reprises par rapport au plan de déplacement urbain qui n'a rien à voir avec un plan de

circulation ni avec la délibération en cours sur le stationnement. Le plan de déplacement c'est sur plusieurs mois et même sur plusieurs années et il sera peut-être effectif en 2011 et toutes les parties prenantes participent à la délibération, ce n'est pas un comité secret qui délibère tout seul. Les cyclistes sont associés, ainsi que les randonneurs et les associations sportives qui sont liées aux déplacements, le Conseil Général, enfin tous les institutionnels sont associés, il y a une cinquantaine de personnes. Ce n'est pas une réunion privée qui se tient dans un café contrairement à ce que laisse entendre celui qui est intervenu à l'instant et ce plan de déplacement n'est pas du tout en incohérence ou en contradiction avec le réseau Trace, ça n'a absolument rien à voir. Le plan de déplacement urbain est beaucoup plus large que simplement les transports collectifs et il touche à tous les modes de déplacement, comme son titre l'indique. Actuellement on en est à l'étape des scénarios. Le scénario qui va être choisi dans les semaines qui viennent sera ensuite projeté à la population évidemment. Il y aura des projets d'action. Il y aura une vingtaine de propositions d'actions, d'objectifs d'actions, notamment concernant le premier levier sur les stationnements en ville et cette délibération entre un peu dans ce cadre-là. Est-ce qu'on va continuer à laisser le stationnement gratuit aussi important au centre ville qu'il l'est actuellement ? C'est un premier débat. Mais ce n'est pas nous qui allons le trancher contrairement à ce que vous allez dire. On n'est pas en république communiste, bananière, contrairement à ce que s' imagine le Dr. FELDMANN. On a l'impression qu'il y a plein de sous-entendus alors qu'on est en réunion. Quand on se réunit, c'est dans cette salle du conseil municipal et toutes les chaises sont occupées et les opposants font partie de cette table commune, à leur titre s'ils le souhaitent. Alors ne dites pas que ce sont des délibérations en catimini. J'ai horreur de cela. On est en démocratie républicaine, on n'est pas encore en république de Corée du Nord. Donc pour revenir au débat, le plan de déplacement urbain dépasse largement le plan de circulation comme on en a connu un en 2005 évidemment. Il touche tous les modes de déplacement y compris la marche à pied, les vélos et même d'autres formes moins connues telles que les rollers, les vélos à assistance électrique, etc. Cela ne touche pas seulement la Trace et si la Trace n'est pas en conformité avec ce que les scénarios ont décidé, eh bien il y aura une refonte et éventuellement une restructuration à terme. Voilà !

M. l'Adj. HEMEDINGER : Merci, M. WAEHREN. M. HILBERT !

M. HILBERT : Merci, M. l'Adjoint. Le souci ce n'était pas un problème de sous-entendus. M. FELDMANN était très clair, c'est un problème de cohérence. On est en train de faire un schéma sur le plan de déplacement urbain et on est en train de prendre des décisions sur les stationnements, sur les bus. Cela voudrait donc dire que si le plan de déplacement urbain n'est pas encore défini, il me semble avoir lu sur internet, il y a un dossier PDF disponible par l'agence d'étude qui a fait les études, il est disponible sur internet sous PDU Colmar, c'est premier semestre 2011, fin du premier semestre 2011. Si à ce moment-là le scénario retenu n'est pas en cohérence avec la nouvelle refonte des circuits Trace et avec les décisions par rapport au stationnement payant, on va remettre tout cela en cause, on va refaire

tout ça. Il aurait été plus simple d'attendre, on n'est pas à six mois près maintenant, les résultats de cette étude sur le PDU et de prendre ensuite en aval les décisions qui s'imposent et qui suivent. Tout ça c'est une certaine cohérence. On est en train de tout faire à l'envers, dans une précipitation, je ne sais pas pourquoi on fait ça. Ce serait tellement simple d'attendre les conclusions du PDU et ensuite les décisions en découleraient et il y aurait une cohérence.

M. l'Adj. HEMEDINGER : M. FELDMANN a redemandé la parole.

M. FELDMANN : Je suis toujours complètement frustré parce qu'on me répond qu'il y a des diagnostics et un scénario et point barre et c'est vraiment pénible. Je ne vois pas pourquoi vous ne partagez pas un peu votre travail. Moi, je n'ai pas d'a priori négatif ou positif sur le travail que vous faites. Je ne conteste pas du tout la qualité du travail que vous faites ni la façon dont vous le faites. Simplement, je n'ai aucune information et on a beau poser et reposer des questions, on n'a aucune information.

M. WAEHREN : Mais les informations sont parues dans la presse largement. Le PDU est une initiative de la CAC et pas de la Ville de Colmar et du SITREC, c'est donc le syndicat des transports en commun de la périphérie, donc en gros, le Ried Brun. Il y a donc plus que les communes de la CAC, il y a 16 communes qui sont concernées, ça ne touche donc pas seulement le réseau Trace. Première question.

Et la cohérence, elle existe. Le réseau Trace a une finalité qui était claire, c'était une modification dans le sens de la modernisation et de la simplification du réseau, nous étions clairs là-dessus, pour que l'on ne perde pas trop de temps en ligne roulant à vide, à haut le pied comme on dit dans le langage technique. C'était donc la première raison, la nécessité urgente de résoudre ce problème-là pour la Trace. Le PDU vient par après et développe beaucoup d'autres argumentaires et de problématiques de cohérence avec les transports en commun : chemin de fer, bus et autocar. Cela ne touche pas seulement la Ville de Colmar, je le répète, ça touche un périmètre qui couvre 18 communes et il est tout à fait public comme l'a dit le collègue, il est sur Internet, le scénario choisi sera présenté en enquête publique, il y aura des réunions publiques et actuellement vous avez toutes les informations sur le site Internet « PDU ». Voilà.

M. le Maire MEYER : Chers collègues, j'étais un peu à l'extérieur et j'ai entendu ce qui vient d'être dit. Moi, personnellement, je suis stupéfait. A longueur de mois j'entends les représentants des Verts me dire qu'il faut interdire l'accès de la ville aux voitures. J'entends dire par les mêmes représentants qu'il faut instaurer le péage. On commence à le faire pour aller dans ce sens et cela ne convient pas. Je note et je constate à côté que nous avons créé un stationnement gratuit de quelque 450 places. Je parle du parking Lacarre à la disposition de tout le monde qui peut donc accueillir les usagers, les automobilistes qui souhaitent fréquenter le centre ville, à cinq minutes à pied place Lacarre/centre ville. Donc, pour créer un peu la

rotation, on va dans le sens des propositions qui sont faites en partie par les Verts. Il faut rendre payant certains emplacements. Nous le faisons et en plus patatras, ce n'est pas bon. Alors, moi je cherche à comprendre.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé.

II – 436 Subvention à l'Association des Jardins Familiaux.

Voir rapport –

Mme l'Adj. SIFFERT, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

II – 437 Attribution d'arbres et aides financières nominatives de la Ville de Colmar pour l'opération un arbre, un prénom.

Voir rapport –

Mme l'Adj. SIFFERT, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

II – 438 Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.

Voir rapport –

Mme l'Adj. LICHTENAUER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Merci. M. FELDMANN !

M. FELDMANN : Rapidement, encore 25 000 € d'effort et on sera au million, ça va être super !

M. le Maire MEYER : C'est parfait !

M. FELDMANN : Je vous signale que des vélos, il n'y en a toujours pas plus dans la ville de Colmar. Je me permets d'insister. (protestations dans la salle)

M. le Maire MEYER : Mais permettez donc à M. FELDMANN d'avoir un avis. Il a envie de pédaler, laissez-le pédaler. M. HILBERT !

M. HILBERT : Cette mesure aura au moins l'intérêt de montrer son inefficacité à encourager la pratique quotidienne du vélo. Ce n'est pas moi qui le dis mais un article du dernier numéro de la revue de la Fiducie, association nationale qui a tenu son assemblée générale à Strasbourg récemment. Par contre, le premier juillet prochain, entre en vigueur un décret autorisant les cyclistes à emprunter à contresens les voies en zone 30. Les villes qui n'auront pas mis en place la signalisation adéquate seront fautives. Ce décret va largement dans le sens de l'utilisation plus généralisée des bicyclettes et j'imagine que dans une ville cyclable comme Colmar, toutes les rues limitées à 30 km et pas seulement celles de l'hyper centre ville seront autorisées à contresens et qu'une information digne de ce nom sera faite d'ici jeudi.

M. le Maire MEYER : C'est facile de décider en laissant aux autres les charges de la décision. Nous allons faire ce qu'il faut faire dans les temps voulus.

M. HILBERT : C'est la loi pour le 1er juillet !

M. le Maire MEYER : Mais je veux bien mais il est facile de prendre des décisions et de demander aux collectivités de se mettre en conformité.

M. HILBERT : A partir du 1er juillet, tout cycliste qui prendra une voie à contresens, sera dans son droit.

M. le Maire MEYER : Mme LICHTENAUER !

Mme l'Adj. LICHTENAUER : De toute façon, il y a très peu de rues à 30 et à sens unique qui ne sont pas au centre ville, ça c'est déjà une chose. Ensuite, on a compris aussi que pour booster un peu l'usage de la bicyclette, comme dit la Fiducie, il faut subventionner aussi les vélos à assistance électrique et c'est ce qu'on va faire.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé.

I – 439 Garantie communale pour 2 emprunts d'un montant total de 685.000 € à contracter par la Colmarienne du Logement – OPH pour une opération de construction de 8 logements situés 10, rue des Bonnes Gens à Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

III – 441 Subvention exceptionnelle Aide de la Ville aux sinistrés du Var

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

M. le Maire MEYER : Il reste un point à huis clos. Nous commençons à travailler à 17 h. 30. Il est 22 h. 30. Cela fait cinq heures de séance pour les points que nous avons à examiner. Je demande à l'assemblée l'autorisation de siéger à huis clos pour pouvoir examiner un cas ponctuel. Est-ce que vous êtes favorable au huis clos. Qui est pour ? Qui est contre ? Merci.

Fin de la séance : 22 H. 30



STENOGRAMME

19^{ème} Séance

du

20 SEPTEMBRE 2010



CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire MEYER : Mesdames, Messieurs, je déclare ouverte cette séance du Conseil Municipal. J'ai des excuses à vous présenter : Mme DETTLOFF a donné pouvoir à Mme WEISS ; Mme COURATIER en fait autant avec M. WALTHER; Mme ROSSI donne procuration à Mme JACQ ; M. GREINER à M. FRIEH.

En votre nom, je salue également une représentation du Conseil Municipal des enfants, conduite par le Maire Junior Claire GANTER. Il s'agit des jeunes conseillers qui font partie de la Commission Loisirs et Fêtes, installée depuis très peu de temps. Ils vont pouvoir suivre une séance qui ne sera pas courte en fonction des points inscrits à l'ordre du jour, surtout que nous devons encore entendre les représentants des différentes sociétés qui exploitent une DSP.

Nous devons désigner le ou la secrétaire de séance qui est généralement la benjamine. Elle est toujours disponible. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Son suppléant est le Directeur Général des Services, ce qui ne semble pas soulever de contestation non plus. Les deux sont donc installés.

J'ai à vous soumettre l'approbation du procès-verbal de la réunion du 28 juin 2010. Fait-il appel à des observations ? Ce n'est pas le cas. Je le soumetts au vote. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le procès-verbal est approuvé.

Nous avons ensuite le compte rendu des décisions et des arrêtés ainsi que le compte rendu des marchés pris par délégation du Conseil Municipal.

M. FELDMANN : Merci M. le Maire. A propos du compte rendu des marchés, en lisant la liste, j'ai constaté qu'à 29 reprises, la même somme venait pour des marchés différents, de 125 418,06 €, alors que ce sont des entreprises différentes, et sur des activités différentes de menuiserie, de peinture, etc. Y a-t-il une explication technique à la répétition de ces sommes à 29 reprises ?

M. le Maire MEYER : Il est étonnant que ce soit le même montant, à moins qu'il ait été plafonné et qu'il s'agisse d'un marché à bons de commande. C'est la seule explication possible. Dans ce cas, il y a un montant plancher et un montant plafond, dont il conviendrait de donner les montants pour que nous sachions s'il s'agit d'un marché à bons de commande. Vous confirmerez.

Avez-vous d'autres questions ? Ce n'est pas le cas.

J'ai ensuite deux communications :

- D'abord, un arrêté pris par le Préfet pour le syndicat intercommunal de traitement des déchets de Colmar et environs encadre la réglementation de l'évolution consentie. Ce dispositif supprime tout rejet des eaux vers le réseau d'assainissement. Le texte intégral de cet arrêté préfectoral peut être consulté à la communauté d'agglomération, au service de l'Environnement. C'est un arrêté du 28 juin 2010.
- Ensuite, j'ai le plaisir de vous rappeler que la Ville de Colmar a été distinguée par le jury 2010 des Rubans du Développement Durable,

label de référence des territoires pour leur politique globale et concrète, en matière de développement durable. J'ai été informé de cette proposition par lettre, dès le 23 juillet 2010. Je devais pourtant ne pas communiquer sur le sujet avant l'officialisation du résultat par le jury. La presse régionale s'en est fait l'écho le 14 septembre dernier. Ce label est accordé par l'Association des Maires de France, l'Association des Maires des Grandes Villes de France et le Comité 21 avec DEXIA.

Il est accordé pour une durée de deux ans, et peut être renouvelé à la demande de la Ville. Forte de sa politique Agenda 21, la Ville se voit décerner ce label qui distingue donc les collectivités locales qui font du développement durable une priorité et une démarche de qualité. La Ville de Colmar est ainsi distinguée pour sa politique globale de développement durable, mise en œuvre dans le cadre de son Agenda 21 lancé dès 2009.

Le jury a salué tout particulièrement la politique conduite sur le climat, une approche originale de la dimension sociale. La création du Conseil économique, social et environnemental de Colmar a également retenu l'attention du jury. Le label sera rendu visible à l'entrée de la ville et naturellement, par un visuel sur les documents. Ces distinctions très encourageantes confortent la Ville dans sa poursuite de la démarche puisque la deuxième phase de l'Agenda 21 est en marche. De nouvelles actions concrètes seront bientôt proposées au Conseil Municipal.

Comme une bonne nouvelle ne vient jamais seule, la Ville de Colmar a été primée une deuxième fois, pour tout à fait autre chose. J'ai le plaisir de vous annoncer que Colmar figure au Palmarès 2010 du Concours national des Villes sur le thème « Les aînés au cœur de nos villes et de nos territoires ». Le jury a été placé sous le haut patronage de la Présidence de la République. La remise du prix aura lieu le 13 octobre prochain, en présence de Mme Nora BERRA, Secrétaire d'Etat chargée des Aînés, et de M. Alain MARLEIX, Secrétaire d'Etat à l'Intérieur et aux Collectivités locales. Cette distinction vient couronner l'engagement continu de la Ville aux côtés de nos concitoyens âgés. Pour Colmar, 3 thématiques ont été remarquées :

1. Le service aux aînés et les loisirs, donc le commissionnaire pour l'aide aux courses les plus urgentes ; le cinéma avec les 4 ciné-pass seniors et ciné-pass seniors plus ; l'aide aux grands anniversaires à travers une contribution financière de la Ville à partir de 70 ans, à l'occasion des Noces d'Or ou de Diamant ;
2. L'environnement et la sécurité avec le Plan Canicule de la Ville qui met en contact les personnes âgées isolées et vulnérables avec les conseillers municipaux, à travers un contact personnalisé ; l'aide à la mobilité avec l'instauration d'une tarification spécifique sur les transports : demi-tarif pour les personnes de 60 à 69 ans, et à partir de 70 ans, délivrance d'une carte annuelle de transport, moyennant une contribution symbolique de 10 € ; l'effort porté sur la pratique du

sport grâce notamment aux aides à l'achat d'un vélo, à raison de 100 €, et au développement des pistes cyclables ;

3. Le troisième thème porte sur la participation sociale, la solidarité et les liens inter générationnels à travers les rencontres aînés/jeunes organisées par la Ville ; la mise en place, au sein du Point Colmarien, d'un emplacement réservé aux séniors dénommé le Camp des aînés, ou encore l'aide personnalisée aux devoirs dispensés par des enseignants retraités, grâce au soutien de la Ville.

A travers cette distinction, est donc reconnue sur le plan national, la pertinence des idées mises en œuvre. Je rappelle que la quasi-totalité résulte des 40 engagements pris par l'équipe majoritaire en mars 2008, ce qui est une très belle reconnaissance de l'action entreprise. M. le Bâtonnier.

Me GRUNENWALD : M. le Maire et chers collègues...

M. le Maire MEYER : Généralement, nous ne discutons pas en communication.

Me GRUNENWALD : Oui, justement, mais c'est simplement pour dire qu'il n'y a pas une bonne nouvelle sans une deuxième. Je ne dirais pas deux bonnes nouvelles sans une troisième. J'ai l'honneur avec mon groupe, moi-même, je l'ai déjà fait, mais au nom de tous les collègues de vous féliciter très vivement pour votre promotion dans l'Ordre National des Palmes Académiques (applaudissements).

M. le Maire MEYER : Merci, merci beaucoup. Merci pour ces messages et ces témoignages de sympathie qui me touchent.

Nous en venons aux rapports d'activité que nous avons à entendre, et je donne tout de suite la parole à M. PIVARD qui va parler au nom de l'entreprise VIALIS.

Rapport d'activités 2009 de la SAEM VIALIS.

Voir rapport –

M. PIVARD, Directeur Général de VIALIS, présente le rapport d'activité 2009.

M. le Maire MEYER : Avez-vous des questions à poser ? Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. En tout premier lieu, j'aimerais féliciter la SAEM VIALIS pour la qualité de la présentation et pour les actions menées en matière d'emplois et de formation que j'ai trouvées très intéressantes. J'ai deux questions qui résultent de la lecture attentive de votre rapport.

Vous avez été invité, je crois, à travailler à l'élaboration du rapport Champsaur, dont la proposition principale consiste à mettre en place un accès régulier à l'électricité.

Vous dites dans le rapport qu'en synthèse, nous allons vers la suppression des tarifs jaune et vert, ainsi que du TaRTAM, à l'augmentation des prix des tarifs bleus, et à la réversibilité complète entre les offres au prix

et au tarif réglementé. Cela signifie-t-il bien que nous nous dirigeons vers une augmentation des tarifs de l'électricité ? C'est ma première question.

Vous avez pris en charge 18 000 €, soit un tiers des frais engagés par la CAC, pour la réalisation de la thermographie aérienne. Au 31 décembre 2009, vous avez traité 28 dossiers qui ont fait l'objet d'aides. Le montant de ces aides versées par VIALIS représente environ 18 000 €. Je voudrais savoir si vous êtes satisfait de ce montant, du nombre de dossiers, ou s'il est possible de faire quelque chose pour qu'ils soient supérieurs. Je vous remercie.

M. PIVARD : Pour ce qui concerne la partie du texte concernant le rapport Champsaur, ce rapport a été commandé par le Gouvernement pour éclairer les discussions parlementaires. Les Parlementaires viennent de voter la nouvelle loi, qui effectivement prévoit des réformes assez profondes du marché de l'électricité. C'est tout simplement lié au fait que la Commission Européenne a mis en demeure la France d'accélérer son processus de libéralisation des marchés d'électricité et du gaz.

Pour ce qui concerne les hausses de tarifs, elles interviennent en électricité tous les ans, en août. Les tarifs réglementés sont prolongés au-delà de l'horizon 2015, mais à partir de 2015, nous aurons une disparition programmée du tarif vert et du tarif jaune. L'idée effectivement – c'est l'idée du législateur – est que le marché soit plus ouvert, qu'il y ait une concurrence plus rude, et qu'il y ait un rattrapage des prix de l'électricité. C'était pour la première question.

Pour ce qui concerne la deuxième question, nous étions tout à fait au début du processus de travail, aux côtés de la Ville de Colmar, concernant la thermographie aérienne. C'est une proposition que nous avons faite, je crois que nous pouvons le dire. Cela permet de donner aux personnes une information objective sur le système Internet que vous avez vu.

Je suis tout à fait satisfait des chiffres, pour une raison extrêmement simple. Ce sont des processus de décision extrêmement longs. Après le moment où le client se dit que sa toiture, ou ses murs, ou ses fenêtres ne correspondent pas à une situation permettant de gérer l'énergie de manière valable, il y a un processus de réflexion de sa part, où il va chercher des devis, réfléchir, se poser des questions. Donc, pour ce qui est des chiffres à fin 2009, nous étions à l'amorce du processus. Ce processus fonctionne extrêmement bien, de mon point de vue.

M. le Maire MEYER : Puisque vous avez relevé un certain nombre de dossiers, je vais mettre des chiffres à côté. Nous sortons d'un Conseil Communautaire où les dossiers honorés en matière de situation de la communauté d'agglomération de la ville de Colmar s'élèvent à 120 000 €. Ce montant représente 15 points sur les 25, puisque les 10 autres points sont assumés par VIALIS. En d'autres termes, nous sommes à 200 000 € de subvention, et comme ces 200 000 € représentent 25 %, nous pouvons dire que les travaux s'élèvent à 800 000 €. Il ne s'agit que des travaux plafonnés, étant entendu également que les différents projets, en coût réel, dépassent le montant subventionnable. Donc, nous pouvons facilement estimer que les

travaux réalisés s'élèvent à 1,5 million, ce qui est remarquable pour une première année d'exercice.

M. PIVARD aussi pourra vous dire, puisque la question posée portait sur l'électricité, qu'il n'y aura pas d'augmentation au 1^{er} octobre 2010 pour le gaz. M. LECONTE.

M. LECONTE : Merci, M. le Maire. Au-delà de ce seul rapport d'activité 2009, le passage à l'Internet à très haut débit que nous avons préconisé ici même à plusieurs reprises est une excellente nouvelle pour Colmar et son agglomération. Cela permettra sans doute aux entreprises déjà installées de se développer davantage et de créer, bien sûr, des emplois supplémentaires. Cela incitera également d'autres entreprises performantes à venir s'installer chez nous. Quelques questions correspondent à ce passage à très haut débit.

Le passage au très haut débit nécessitera-t-il de passer du câble coaxial à la fibre optique ? Si oui, les frais occasionnés par ces travaux seront-ils assurés par les intéressés eux-mêmes, ou par la collectivité ? Si oui, dans quelle proportion ?

La communauté d'agglomération de Colmar ne pourrait-elle pas équiper en priorité les zones d'activité industrielles et commerciales qui sont de sa compétence ?

M. PIVARD : J'imagine que vous posez votre question par rapport à l'opération 100 Mégas que nous avons lancée la semaine dernière. Donc, en ce qui concerne le 100 Mégas, il n'y a pas de travaux à faire. La seule chose à faire est chez le client. Il n'y a donc pas d'extension de réseau fibre à faire. Nous utilisons l'infrastructure existante.

Pour ce qui concerne le service du haut débit aux entreprises, il existe déjà et correspond au métier télécommunication que fait VIALIS. Par exemple, dans toute la zone industrielle nord, il y a un réseau de fibres optiques qui n'est plus le réseau câblé puisqu'il ne transporte pas de télévision. C'est un réseau SDH particulier que nous avons construit il y a une dizaine d'années, et qui offre depuis très longtemps le haut débit aux entreprises. Par contre, ce qui est remarquable avec le 100 Mégas, c'est que, bien entendu, la petite et moyenne entreprise qui ne veut pas se payer un raccordement au réseau très haut débit dédié fibre optique peut bénéficier de cette offre.

Donc, c'est bien le fait que le réseau existe et soit très fortement constitué de fibre optique qui permet à VIALIS de faire cette opération et d'offrir le même débit que ce que nous trouvons dans les très grandes agglomérations françaises.

M. le Maire MEYER : Merci M. PIVARD pour cette présentation et les réponses données aux interventions. Bonne route sur Paris. Je laisse la parole à M. REBERT pour le même exercice, concernant la Société de l'Aéroport de Colmar.

Rapport d'activités 2009 de la Société de l'Aéroport de Colmar.

Voir rapport –

M. REBERT, Directeur Général de la Société de l'Aéroport, présente le rapport d'activité 2009.

M. le Maire MEYER : Merci M. REBERT. M. WAEHREN.

M. WAEHREN : Merci, M. le Maire. Très brièvement, pour dire à M. REBERT que nous souhaiterions bien sûr décerner un ruban vert à cette plate-forme aéronautique, dans la mesure où nous réclamons depuis de nombreuses années une charte de l'environnement avec tous les usagers de cette plate-forme. Pour nous, ce sont bien évidemment les sportifs qui posent problème. La recrudescence de leurs activités sportives est manifeste depuis un an, et les chiffres en attestent. Nous mettons un bémol par rapport à ces chiffres d'activité dans la mesure où depuis deux ans maintenant, surtout cette année d'ailleurs, il y a une recrudescence des nuisances aériennes sur les quartiers nord de Colmar. Je vous remercie.

M. REBERT : Je répondrais simplement en disant que notre objectif est déjà, évidemment, de limiter toutes ces nuisances, autant que faire se peut, et d'autre part, d'instaurer un dialogue avec les riverains. C'est ce que nous faisons puisque nous nous rencontrons mercredi, je crois, M. WAEHREN, et nous examinerons la situation de ces dernières semaines.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Je vous remercie, M. le Maire. Tout d'abord, au vu des résultats, je crois que nous ne pouvons que nous féliciter qu'un aéroport ait pu être maintenu à Colmar, et j'espère que la délégation de service public sera renouvelée.

J'ai une question qui rejoint un peu les préoccupations en terme de nuisances sonores. Vous savez bien sûr que la réalisation du ciel unique européen va amener à revoir la zone aérienne réservée aux entraînements militaires, et que cette zone va s'étendre bien au sud en touchant, logiquement, l'aéroport de Colmar. La Société de l'Aéroport connaît-elle exactement déjà la zone ? Je rappelle que ces entraînements auront lieu 5 jours par semaine, et jusqu'à 13 heures par jour. Que pourrions-nous faire pour éviter les nuisances le plus possible, évidemment, aux riverains ? Merci.

M. REBERT : Pour l'instant, nous ne connaissons pas l'impact précis. Je viens de faire un courrier au directeur de l'Aviation Civile Nord-Est pour en savoir plus effectivement, sur les contraintes techniques qui se dégageront de cette zone d'entraînement qui, indépendamment de l'aéroport de Colmar, créera des nuisances assez importantes, à mon avis, sur la plaine d'Alsace et impactera les différents aéroports de la région. J'attends d'en savoir plus.

M. le Maire MEYER : Pas d'autres questions ? M. REBERT, je vous remercie. Vous pourrez également repartir à vos occupations professionnelles. Merci pour votre présence.

Je passe à M. FONDADOUZE pour le rapport concernant la promotion des Sports de Glace.

Rapport d'activités 2009 de l'Association pour la Promotion des Sports de Glace de Colmar.

Voir rapport –

M. FONDADOUZE, Directeur de la Patinoire, présente le rapport d'activité 2009.

M. le Maire MEYER : Merci. Une question, Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Oui, merci, M. le Maire. M. FONDADOUZE, le compte de résultat d'exploitation fait apparaître un coût total des charges d'exploitation de 802 000 € environ pour 2009, pour 353 000 en 2008, soit + 127 %. Dans ces comptes de résultat, les salaires et traitements ont augmenté de 112 %. Pouvez-vous nous rappeler de ce dont il s'agissait ?

Ma question s'assortit d'une petite remarque concernant les montants annoncés dans les différents rapports parce que j'ai relevé plusieurs erreurs. En effet, l'état du personnel établi au 31/12 fait apparaître un coût de 321 000 €, salaires et charges ; le compte de résultat fait apparaître 332 000 €. Nous avons ainsi, à plusieurs endroits, des chiffres qui ne sont pas les mêmes. Je trouve cela assez préoccupant.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT !

M. HILBERT : Je voulais revenir sur l'explication que vous donniez par rapport à la baisse de fréquentation des patinoires Place Rapp. Vous disiez qu'il faisait très froid : il faisait 17° lorsqu'elles ont été installées. Ensuite, il y avait une patinoire supplémentaire avec des kartings, cela n'a pas apporté plus de fréquentation, apparemment. Je voulais savoir si l'opération allait être reconduite cette année.

M. le Maire MEYER : Et finalement, M. RENIS.

M. RENIS : Merci, M. le Maire. J'ai juste une question M. FONDADOUZE. Vous nous annoncez en chiffres, en pourcentages, une augmentation sur 2008 par rapport à 2009 de 2.41 %, et vous avez une diminution de chiffre d'affaires – je parle de fréquentation au sens public – de 9.81 %. A quoi est-ce dû ? Nous retrouvons également ce phénomène dans les années 2006 et 2007, avec également plus d'entrées dans les séances publiques et moins de recettes. Cela correspond-il à des abonnements ou avez-vous une explication ?

M. le Maire MEYER : Bien, donc réponse à Mme VALENTIN.

M. FONDADOUZE : Mme VALENTIN, l'explication des chiffres que vous avez est simple, puisqu'une partie de ces chiffres sont au 31/12 et relatent un état financier sur 12 mois, alors que nous avons un exercice comptable qui va du 1^{er} juillet au 30 juin, et là, je vous ai présenté les chiffres du bilan, donc du 1^{er} janvier au 30 juin. Vous les avez comparés avec les chiffres du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Mme VALENTIN : Je me base sur les comptes des rapports.

M. FONDADOUZE : Pour l'année 2008, l'exercice n'était que sur 6 mois. C'est pour cela que vous aviez une variation importante des charges et des produits. Le compte de résultat est une situation financière à un instant T, ce n'est pas le bilan. Pour le bilan, nous sommes en exercice comptable, donc du 1^{er} juillet au 30 juin. Là, vous avez une situation qui prend en compte deux choses.

La variation des charges et des chiffres est normale puisque vous ne comparez pas les deux mêmes périodes.

Par rapport à la question de M. HILBERT, l'opération du circuit en glace ne sera pas renouvelée cette année, vu la perte de résultat que nous avons connue. Il est à noter que les chiffres que je vous ai annoncés ne concernaient que la patinoire, sans les chiffres du circuit en glace, mais ce ne sera pas renouvelé.

M. le Maire MEYER : Donc réponse à M. RENIS.

M. FONDADOUZE : Je suis désolé, M. RENIS, mais je n'ai pas compris votre question.

M. le Maire MEYER : En simplifié, il disait que vous avez fait mention d'une augmentation en participation, avec un chiffre d'affaires moindre.

M. FONDADOUZE : Oui, sur les différentes années. Effectivement, nous avons fait une politique tarifaire plus agressive puisque nous avons un problème de fréquentation, c'était clair. Avant toute chose, nous voulions augmenter notre fréquentation en proposant, effectivement, des tarifs préférentiels, en faisant des soirées tout compris à 5 €, alors que le tarif normal est de 6.70 € ou comme l'année dernière, tous les premiers week-ends, comme je l'ai dit, les tarifs à 2.50 €, entrée plus location des patins. Cette opération à 2.50 € ne sera renouvelée cette année que le week-end du 2 et 3 octobre, et ensuite, nous n'aurons plus les premiers week-ends de chaque mois les tarifs à 2.50 €, mais nous aurons toujours des soirées spécifiques à 5 €.

M. le Maire MEYER : Bien, merci. Pour autant, prenez davantage de précautions pour les présentations chiffrées, afin qu'il n'y ait plus de confusion.

Je donne la parole à Mme GROSS qui va nous présenter les activités de PREALIS.

Rapport d'activités 2009 de l'Association PREALIS de Colmar.

Voir rapport –

Mme GROSS, Secrétaire Générale de PREALIS, présente le rapport d'activité 2009.

M. le Maire MEYER : Merci Mme la Secrétaire Générale. Nous avons deux intervenants, M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci M. le Maire. Je me réjouis de l'augmentation des menus que vous servez aux enfants, et je voulais saluer aussi vos efforts

faits en partenariat avec la CAC pour récupérer les bio-déchets dans les cantines. J'espère qu'ils vont créer d'autres structures que la place. Ces déchets gorgés d'eau n'ont pas à être brûlés, mais compostés ou méthanisés.

Dans vos rapports, figurent aussi quelques remarques issues d'une enquête de satisfaction menée auprès de parents utilisateurs de vos services. Ils sont demandeurs d'une part croissante d'aliments issus de l'agriculture biologique, dans les repas que vous servez. Vous avez introduit du pain bio, je m'en réjouis et j'en félicite la boulangerie colmarienne qui vous fournit. Cependant, j'aimerais savoir si les discussions avec Scolarest ont avancé à ce sujet, et si d'autres aliments bio sont ou vont être introduits dans les repas.

Enfin, le Conseil Municipal avait appris l'an dernier que la grande majorité des repas était fabriquée à côté de Vesoul et acheminée quotidiennement par route vers nos enfants. Je comprends que vous faites ce que vous pouvez en fonction de ce que vous demande et vous alloue la Municipalité, mais ce transport gâche beaucoup, voire annule tous les efforts et la communication faite dans le sens du développement durable. Auriez-vous réfléchi entre-temps, avec la Ville, à une autre possibilité de livraison des repas ?

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN.

M. FELDMANN : Merci M. le Maire. A propos de l'enquête de satisfaction, 10 % de retours paraissent relativement habituels dans ce type de questionnement tout de même, mais que faites-vous des 74 % de satisfaits ou à l'inverse, des 25 % de non satisfaits ? Avez-vous une réflexion à ce sujet-là ? Essayez-vous d'améliorer le taux de satisfaction et comment ?

M. le Maire MEYER : Mme GROSS.

Mme GROSS : Oui, alors pour M. HILBERT, il est un peu difficile de vous répondre puisque nous sommes candidats à la DSP, que nous avons déposé un dossier dans les temps normaux, et que la décision définitive est entre vos mains. Je peux simplement vous dire que si – je dis bien si – nous avons choisi quelqu'un d'autre à partir du 1^{er} janvier, au cas où. Les repas sont fabriqués par Scolarest à partir du 1^{er} octobre mais à Mulhouse, à Bartenheim plus exactement, donc c'est déjà plus près.

Pour la qualité des repas, nous nous efforçons sans arrêt de satisfaire les non satisfaits, de façon à ce qu'ils viennent rejoindre les satisfaits. C'est-à-dire que tout ce qui remonte comme doléances est pris en compte, revu et corrigé. Nous espérons donc faire passer les insatisfaits du côté des satisfaits.

M. le Maire MEYER : Parfait, Mme GROSS pour vos explications et vos réponses. Nous arrivons à deux grosses machines avec, d'abord, la Société de Chauffage Urbain.

Rapport d'activité 2008/2009 de la Société Colmarienne de Chauffage Urbain.

Voir rapport –

M. SISSLER, Président de la SCCU, présente le rapport d'activité 2008/2009.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Oui, M. le Maire, M. le Président. Evidemment, je me porte un petit peu en faux. Si Colmar a la chance de bénéficier d'une infrastructure de chauffage urbain, il ne faut pas pour autant faire l'amalgame entre un réseau de distribution d'énergie intéressant et une source qui l'est nettement moins. Vous mettez en avant la chaufferie bois qui permettra d'économiser 2 300 tonnes de fioul, ce n'est pas rien. Cependant, d'après les chiffres que vous nous avez fournis, cela ne réduira que de 30 % la consommation de fioul qui elle-même représente environ 30 % de la consommation d'énergie de la SCCU.

Ensuite, comme les années précédentes, vous décrivez l'incinération des déchets comme une énergie renouvelable. Or, dans l'usine d'incinération, nous brûlons tout ce qui arrive alors qu'un tiers des déchets sont essentiellement composés d'eau qui, comme chacun sait, ne brûle pas très bien.

Dans le rapport précédent, la CAC se vante de composter 10 tonnes de bio-déchets. Dans un rapport à suivre sur la CAC, il est question de 4 à 5 tonnes de récolte de bio-déchets, si les maisons de retraite et toutes les cantines sont incluses. Dans ce rapport-là, vous nous expliquez qu'en brûler 25 000 tonnes, par rapport à 200 et 10 tonnes, est écologique.

Alors, M. le Maire, M. le Président, j'ai du mal à comprendre la cohérence de votre approche du déchet et notamment des bio-déchets, et si le réseau de la SCCU est une chance pour Colmar, il est nécessaire de repenser cette usine particulièrement polluante qu'est l'usine d'incinération.

M. WAHREN : Oui, je vous réponds, M. HILBERT, par rapport aux bio-déchets. Vous savez très bien, ce n'est pas la première fois que j'interviens à ce sujet, que l'étude est en cours. Il est vrai qu'en 2009 encore, effectivement, des bio-déchets ont été incinérés, en grande partie, et que le Grenelle nous conduira, de toute façon, à ne plus les incinérer, en tout cas, de moins en moins, mais il y aura, bien sûr, des substitutions de produits. A la place de bio-déchets, nous aurons sans doute des ordures ménagères résiduelles ou du compost mal trié qui viendra de secteurs voisins – je ne vais pas les citer – du centre Alsace mais aussi du sud de l'Alsace, pour effectivement permettre à l'usine d'incinération de nouvelle génération – ce sera peut-être un incinérateur nouvelle génération, sans doute – de continuer à fonctionner pour produire de la vapeur. Cependant, il est vrai qu'il est nécessaire d'extraire le maximum de bio-déchets. Nous nous y employons actuellement grâce à des études en cours. Je ne peux pas aller plus vite que cela, mais nous serons dans les clous en 2012.

M. le Maire MEYER : Cela étant dit, et je ne cesse de le répéter, nous pouvons toujours mieux faire. Cependant, dans les comparaisons faites aujourd'hui, nous pouvons nous permettre d'être plutôt satisfaits pour la méthode, le résultat, mais surtout aussi pour les prix que nous demandons aux usagers. Ce n'est pas moi qui le dis. Je me base sur un rapport qui n'est pas encore public, mais qui donnera accès à ces comparaisons. Que la comparaison soit faite sur le plan départemental, ou sur le plan national, nous nous situons bien à travers ce que nous faisons. C'est naturellement la raison pour laquelle nous essayons encore d'améliorer les performances.

Pour ce qui est de la Société de Chauffage Urbain, M. le Président, nous sommes déjà largement au-delà du taux permettant la pratique du taux de TVA à 5.50 %. Le minimum est de 50 % en consommation biomasse, nous sommes déjà à 60 %, aujourd'hui, sur la base des déchets. Plus nous arrivons à faire une sélection de déchets, plus nous allons encore augmenter le taux de rendement sur la biomasse en provenance des déchets. Cependant, naturellement, les 8 mégawatts du four au bois rajoutent encore 15 points supplémentaires puisque nous allons dépasser 75 % et nous aurons un taux de production sur base biomasse qui sera l'un des plus importants de France. M. HILBERT.

M. HILBERT : J'ai du mal à comprendre. Vous parlez de biomasse incinérée, alors que M. WAEHREN vient de dire qu'il cherche à la sortir de l'incinération.

M. le Maire MEYER : Par biomasse, j'entends les déchets également puisque les déchets représentent déjà aujourd'hui 60 % des matières brûlées.

M. HILBERT : Biomasse et déchets, ce n'est pas la même chose.

M. le Maire MEYER : Nous avons commencé l'année dernière avec la biomasse, les déchets de nourriture. Nous sommes en étude de réflexion pour élargir le périmètre de ramassage. Une chose après l'autre.

M. FELDMANN : Oui, une précision technique, s'il vous plaît, pour le béotien que je suis. Jusqu'à présent, il me semble qu'en brûlant du bois, même si c'est une énergie renouvelable, nous dégageons du CO².

M. SISSLER : Oui, mais moins que le fioul.

M. le Maire MEYER : Nous allons gagner avec le fioul et économiser 7 000 tonnes de CO² dégagé.

M. SISSLER : Juste un petit temps, M. le Maire, si vous le permettez. Grenoble est le plus grand réseau de chaleur de France. La ville de Grenoble comprend 150 km pour une communauté d'agglomération de 410 000 habitants. Ils ont un four à bois, cela fait des années qu'ils brûlent le bois pendant l'hiver, évidemment, à partir d'octobre, et ils n'ont pas de rejets, ils sont dans un environnement. A Echirolles, les Alpes sont visibles. Disons que ce n'est pas quelque chose qui est tellement...

M. le Maire MEYER : Non, M. le Président, le bois pollue moins que le fioul ! Il faut faire cette comparaison.

M. SISSLER : Ils ont encore du charbon.

M. le Maire MEYER : Merci, M. le Président, le suivant est M. BURGER qui nous présente aussi une grosse pièce, au titre du Parc Expo S.A.

Rapport d'activités 2009 de COLMAR EXPO S.A.

Voir rapport –

M. BURGER, Président de COLMAR EXPO S.A., présente le rapport d'activité 2009.

M. le Maire MEYER : Parfait. Merci, M. le Président. M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : M. le Maire, chers collègues, M. BURGER, c'est toujours avec beaucoup de plaisir que nous lisons votre rapport annuel et que nous constatons dans la presse tout ce que vous faites, tout ce que la Société COLMAR EXPO fait, et que nous participons bien sûr, en tant que spectateurs ou autres, à vos activités.

Les aînés peuvent compter sur la ville, nous l'avons vu, mais les jeunes et les moins jeunes comptent beaucoup sur toutes ces activités. Ce sont vraiment des choses qui tirent vraiment l'image de Colmar vers le haut. Il est souvent question de Colmar chez les 15/30 ans, comme ville où on ne sait pas trop quoi faire, comme ville où, notamment pour les jeunes couples avec enfant, on ne sait pas toujours comment s'occuper, et il est également question de l'image touristique, du centre-ville, etc., mais l'une des choses qui revient toujours est la Foire aux vins. Après, il y a aussi les salons, les congrès. Cette Foire aux vins et les différentes activités font vraiment partie intégrante de l'image de la ville, et c'est tant mieux.

Vous avez l'ambition, vous comptez en k€, ce n'est pas pour rien. Vous voyez grand tout en gardant les pieds sur terre, et c'est aussi une attitude que nous rencontrons trop peu souvent dans notre ville. C'est-à-dire que, face à des idées nouvelles, vous essayez toujours d'entreprendre et de les explorer, sans dire tout de suite que ce n'est pas possible, que c'est trop grand, que cela ne peut pas se faire. Toute comparaison est fortuite, mais l'esprit d'entreprise amène vraiment de l'air frais.

Le seul bémol concerne les transports en commun parce que notamment après les concerts – j'ai pu l'expérimenter et je l'ai entendu souvent autour de moi – ce n'est pas toujours évident. Il est vrai qu'après, il y a toujours beaucoup de gens qui reviennent à pied d'une manière plus ou moins approximative chez eux. Je pense que là-dessus – il y a déjà une offre – nous gagnerions à la systématiser vraiment, quitte à inciter les personnes à le prendre, déjà peut-être par la gratuité, mais en mettant, je ne sais pas, une espèce de coupon, quelque chose, avec les entrées par exemple, pour inciter les personnes, ou alors peut-être mieux articuler tout ce qui est parking et transports en commun. Le parking est déjà cher, mais il pourrait peut-être être plus cher. Il faudrait peut-être mettre systématiquement des tickets de transport en commun avec toutes les entrées pour inciter les personnes à l'utiliser.

M. le Maire MEYER : M. WAGNER.

M. WAGNER : Merci beaucoup, M. le Maire, M. le Président. Oui, concernant les transports, pour certains, il vaut mieux rentrer à pied que prendre une voiture, c'est évident. C'est un peu les inconvénients de ce type de foire, et heureusement qu'une fois de plus, tout s'est bien passé à ce niveau. Nous n'avons pas eu à relever des incidents ni des accidents graves.

Je voudrais féliciter M. le Président, ainsi que toute l'équipe de COLMAR EXPO, pour la réalisation de ces résultats, avec des animations phares que vous avez développées. La Foire aux vins est une institution aujourd'hui à Colmar, et pas seulement depuis ces dernières années, mais depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale. Je constate également une nette augmentation de 14 % des locations diverses, ce qui est un signe que le Parc des Expos est aussi un lieu d'animation prisé par les Colmariens et par tous les Alsaciens. Ce qui est une bonne chose également, ce que nous avons beaucoup demandé au fil de ces dernières années, c'était la rénovation du parking. Nous ne voyons plus les nids-de-poule, les grandes flaques d'eau, donc c'est un plus évident pour le confort des festivaliers.

Maintenant, juste au niveau des chiffres, nous constatons une baisse importante des salaires. Pouvez-vous nous en dire un petit peu plus à ce sujet ? L'équipe précédente a-t-elle laissé filer ou avez-vous resserré les boulons ? Comment avez-vous réalisé cela ? Cela nous intéresse tous, chefs d'entreprise, de savoir comment nous pouvons arriver à réduire, d'une année sur l'autre, cette masse salariale.

Je voulais également souligner cette provision de 250 000 €, vous en avez parlé, c'est une provision pour travaux. Concerne-t-elle des travaux pour entretien ou pour investissement, parce que ce n'est pas tout à fait la même chose, aussi bien au niveau comptable que fiscal ? Vous n'intégrez pas dans le calcul de l'autofinancement, justement, cette provision. Je dirais qu'il y a peut-être lieu de l'intégrer sur le plan comptable.

Enfin, j'ai deux petites questions. Concernant le résultat de 2009, pouvez-vous nous dire la façon dont ce résultat a été affecté, vu que l'assemblée générale s'est tenue depuis la clôture ? Je constate qu'au niveau bilan, nous avons une trésorerie supérieure à 1.5 million d'euros, ce qui est une trésorerie importante, supérieure à 50 % de l'actif. Il est souvent dit que lorsque la trésorerie est supérieure à 5 % de l'actif, ce n'est plus une société d'exploitation, mais une société financière. Je pense qu'il faudrait réfléchir à une affectation, une utilisation. C'est peut-être prévu dans le cadre des investissements prévisionnels, mais je crois que plutôt que de placer aujourd'hui à 0.5 ou 1 % cette trésorerie, il convient de réfléchir sur la façon de mieux l'utiliser dans les investissements pour développer le Parc des Expos dans le futur.

M. le Maire MEYER : M. LECONTE.

M. LECONTE : Merci, M. le Maire. Bravo à M. BURGER pour l'augmentation de la fréquentation et de votre chiffre d'affaires, notamment en ce qui concerne la Foire aux vins. Je poserai cependant une question et ferai une remarque. A quoi attribuez-vous la diminution de 12 % du chiffre d'affaires du salon Formation-Emploi, alors que nous ne sommes toujours

pas sortis de la crise économique ? La remarque concerne le fait que je voudrais renouveler, une fois encore, la proposition que nous faisons régulièrement d'ailleurs, depuis bientôt 20 ans, qui est celle de transformer l'amphithéâtre du Parc Expo, ouvert à tous vents actuellement, en une grande salle de spectacle chauffée et confortable, pouvant accueillir un grand nombre de spectateurs tout au long de l'année, une salle un peu à l'image de la filature de Mulhouse qui nous manque particulièrement à Colmar et notamment aussi, en centre Alsace.

M. le Maire MEYER : Nous nous arrêtons là puisqu'il y a une deuxième série de questions après, donc d'abord la réponse à M. DENECHAUD. M. BURGER ?

M. BURGER : M. DENECHAUD, pour le transport en commun, nous avons travaillé avec la TRACE, nous avons rencontré M. WALTER et le directeur de la TRACE, récemment – c'était avant la Foire aux vins – pour le nouveau tracé notamment sur la Foire aux Vins. Il faut savoir que nous avons maintenant une ligne directe de la gare à la Foire aux vins, ce qui constitue un avantage important puisque, avant, le circuit était assez long. Nous participons – je ne sais plus quel budget exactement – à hauteur de 35 000 € pour les navettes gratuites – je ne connaissais pas le chiffre par cœur. Donc, nous favorisons à fond le transport gratuit pour les personnes de manière à ce qu'elles évitent de prendre les voitures, et à éviter les risques d'accident. Nous allons favoriser encore de plus en plus ce transport gratuit. Nous avons travaillé avec Georges WALTER sur la possibilité éventuelle de le lier aux trains aussi, pour essayer d'attirer la clientèle de Strasbourg et autre. Nous avons également le circuit sur d'autres petites villes à l'extérieur de Colmar, je n'ai plus les noms en tête, mais nous avons élargi à d'autres villages pour pouvoir faire une tournée plus large au niveau de la Foire aux vins. Si je prends par exemple la nuit Guetta, le transport en commun était assuré jusqu'à 6 heures du matin. Il a très bien marché d'ailleurs. Les bus étaient remplis. C'est donc une chose sur laquelle nous allons travailler et que nous allons développer.

Ensuite, M. WAGNER, sur la partie salaires. J'avais dit qu'en 2008, il y a eu des charges exceptionnelles de salaires qui étaient notamment liées à des licenciements, à des départs. En dehors et en plus de cela, je suis extrêmement vigilant sur la partie salariale pour maintenir les salaires, comme tout chef d'entreprise, en essayant d'être juste et cohérent. Toutefois, il convient de rester vigilant sur la partie fixe des salaires.

La provision correspond exactement aux 250 000 € de tout le dossier architecture, et pas seulement la conception du Hall 1, de la Halle aux vins qui va être transformée. Il était convenu que nous prenions en charge, et le Conseil d'Administration du Parc Expo a accepté de prendre en charge tous les frais qui concernent l'étude complète du Hall 1 jusqu'à l'appel d'offres. C'est la Ville de Colmar qui a pris le relais, et qui est en train de faire le dépouillement des offres en ce moment. Cependant, nous avons fait et pris en charge toute la première procédure. Comme elle était connue, notre commissaire aux comptes a estimé que nous pouvions la passer en provision. Elle a donc été provisionnée en tant que telle. A l'heure où je vous parle, cet argent est dépensé.

Au niveau de l'affectation du résultat, vous avez vu que nous avons une distribution qui est ici pour la STUCE d'un montant de 1 500 €, de mémoire. Nous avons donc décidé de reconduire, lors du précédent Conseil d'Administration, la même distribution parce que nous avons effectivement une trésorerie correcte, tout à fait correcte par rapport aux fonds propres, vous l'avez bien souligné, mais il faut savoir que nous faisons également un gros métier à risques et que nous allons investir dans beaucoup d'activités. Vous prenez le nouveau salon, le SIMI, c'est forcément un investissement. Il ne faut pas imaginer que nous allons gagner de l'argent avec un premier salon, au contraire. Nous allons en perdre. L'autre élément important est la partie concerts. Il faut savoir que cette année la Foire aux vins représente plus de 2 millions d'euros de budget pour les cachets d'artistes, uniquement les cachets pour les concerts, et que vous pouvez perdre, en ayant bien fait votre travail, 500 000 € sur ces cachets. Cela provient du fait qu'il est extrêmement difficile de prévoir exactement le nombre de visiteurs que vous allez avoir. Nous avons des surprises, nous pouvons faire un sondage, même ce soir, nous aurons tous des avis différents, personne ne détiendra la vérité sur le nombre de personnes qui viendront à un concert et qui vous permettront d'équilibrer les comptes d'un festival, surtout que nous sommes, je pense, le seul festival en France, de ce niveau-là. Je crois que nous sommes le 4^{ème} festival en France qui n'est pas subventionné. Donc, nous autofinançons avec une pratique de billets pas chers.

Cela me permet d'enchaîner sur la question relative au théâtre. Evidemment, nous ne pourrions pas faire ce type de manifestation dans un théâtre fermé, notamment en été, parce que nous aurions des coûts multipliés par 5 en termes de structure de théâtre. S'il était fermé, les normes de sécurité ne seraient pas du tout les mêmes. La capacité actuelle est de 10 000 personnes, et rien qu'en le fermant, nous passons de 10 000 à 6 000 personnes. Donc, si vous devez amortir un artiste à 300 000 € sur 6 000 ou sur 10 000, cela vous change le prix du billet, le multiplie pratiquement par deux et vous ne pouvez plus, tout simplement, faire venir l'artiste. De plus, le théâtre est maintenant couvert grâce aux travaux effectués, et il est vrai que, du coup, cela se prête plus à des manifestations en été. Je suis d'accord que ce sera très difficile en hiver, mais il ne faut pas oublier, puisque vous parliez de la salle de Mulhouse en comparaison, que d'ici très peu de temps, au mois de juillet, enfin exactement dans un an, Colmar aura une salle de 1 500 places assises dans la Halle aux vins, ce qui n'est donc pas rien. La Halle aux vins va être complètement refaite avec la possibilité de faire des concerts type Filature de Mulhouse. Je crois que la contenance de Mulhouse – je n'ai plus le chiffre en tête – est de 700 personnes. Il ne faut pas oublier que 10 000 est énorme. C'est aussi pour cela que c'est compliqué lorsque nous faisons une activité comme la Foire aux vins. Les artistes qui attirent 10 000 personnes sont peu nombreux.

Sur la transformation du théâtre, vous parliez des moins 12 %. Justement, nous sommes en période de crise. Il faut savoir que tous les salons sont en baisse aujourd'hui. Si vous prenez tous les salons en ce

moment, en France, ils sont tous en baisse. Le salon Emploi-Formation, lorsque vous êtes en période de crise, moins d'entreprises viennent et moins de personnes viennent, même s'il y a plus de personnes au chômage. Paradoxalement, elles ne sont pas plus nombreuses à venir au salon. Le chiffre d'affaires dépend aussi du nombre d'exposants, et comme les entreprises sont un peu en difficulté, elles ne recrutent pas. Si elles ne recrutent pas, elles ne viennent pas à un salon pour proposer des licenciements. Donc, la baisse des 12 % est vraiment due à la crise.

M. le Maire MEYER : M. WAEHREN.

M. WAEHREN : Merci, M. le Maire. Très brièvement pour souligner tout de même que la nuit blanche a été catastrophique dans le quartier nord, où j'habite. Je ne sais pas si des milliers de spectateurs ont le droit d'empêcher de dormir des milliers de personnes. Donc, cette nuit blanche nous est restée en travers de la gorge, dans le quartier nord. Les avions, le jour, le festival, l'électro-acoustique la nuit, merci beaucoup.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Oui, je me joins aux concerts d'éloges qui vous ont été faits, et je salue votre dynamisme, vous en aurez besoin dans les mois à venir pour les travaux en cours. Cependant, je vous pose la même question que l'an dernier. L'an dernier, vous étiez en travaux au niveau du parking et je vous avais posé la question de ce qu'il en était pour le parking à vélos. Vous m'aviez répondu qu'une vingtaine de places étaient prévues. Or, je suis venu une vingtaine de fois au parc, et je n'ai toujours pas trouvé ces places pour les vélos. Il y a bien deux grilles mises à disposition, sur lesquelles s'agglutinent les vélos, mais ce n'est pas correct pour garer son vélo, ce n'est pas très pratique.

Pour la Foire aux vins, Colmar est la ville du vélo, mais il n'est pas possible d'aller à la Foire aux vins en vélo puisque, apparemment, toutes les nouvelles pistes cyclables qui mènent au Parc des Expositions étaient prises par des voitures garées là. Je le regrette.

M. le Maire MEYER : M. WAGNER.

M. WAGNER : Oui, je ne vais pas rallonger le débat.

M. le Maire MEYER : C'est le cas, mais allez-y.

M. WAGNER : Vous permettez ? C'est de l'humour, merci Maître. Donc, concernant le théâtre en plein air, nous constatons depuis plusieurs années que celui-ci n'est utilisé que pour la Foire aux vins. N'y a-t-il pas des possibilités – bien sûr, nous ne pourrions pas l'utiliser en hiver compte tenu que c'est un théâtre en plein air – pendant la période estivale, c'est-à-dire avant la Foire aux vins, mai, juin ou septembre, de pouvoir organiser des concerts ?

Et juste pour répondre à notre ami Guy WAEHREN concernant les nuisances, vous m'excuserez, mais c'est une nuit par an. Je pense que nous pouvons être tolérants par rapport à cette nuit blanche qui attire beaucoup de monde, pas seulement des Colmariens et des Alsaciens, mais d'assez loin. Je pense qu'il faut aussi faire preuve de tolérance. C'est vrai

que nous n'entendons pas seulement dans le quartier nord, mais nous l'avons entendu dans toute la ville, et pas seulement ce soir-là, mais les autres soirs également. Cependant, c'est bien, c'est une animation pour la ville, pour le centre Alsace, pour l'Alsace.

M. le Maire MEYER : M. RENIS.

M. RENIS : Merci, M. le Maire. Il est évident que je me joins à tous mes collègues pour les éloges. Néanmoins, je me pose une question de chef d'entreprise, et M. BURGER a déjà répondu à la première. Pour les charges de personnel, il a réussi à diminuer de 16 % et il nous a donné la réponse, mais par contre, je constate que l'Organic augmente de 17 %. Donc, c'est un tour de passe-passe que je n'arrive pas très bien à comprendre.

M. le Maire MEYER : M. le Président, vous pouvez répondre.

M. BURGER : Pour les nuisances, effectivement, c'est une seule nuit. J'avais reçu un courrier de M. le Maire demandant de baisser le volume, ce qui est difficile. C'est une nuit blanche avec un DJ de renommée internationale. Il ne peut pas jouer non plus en sourdine, et il est vrai que c'est tout à fait exceptionnel. [rires]

Il faut savoir aussi que c'est une réussite exceptionnelle. C'est aussi ce qui nous permet d'équilibrer les comptes du festival parce qu'il faut savoir qu'une telle soirée est la plus rentable. Nous avons pu la rajouter puisque nous avons déjà un concert normal. Donc, elle apporte visiblement du plaisir aux 10 000 présents, peut-être pas aux personnes qui habitent à côté. Cela dépend aussi beaucoup du vent. Il est vrai que nous pouvons espérer que le vent tourne chaque année et que nous n'ayons qu'un cinquième de la population atteinte chaque année, ce qui ferait un tour...

M. le Maire MEYER : Ce n'est pas le vent, mais la girouette qui tourne. [rires]

M. BURGER : Pour les vélos, M. HILBERT, nous avons cinq racks de 10 vélos, donc pour 50 vélos. Il est vrai que lorsqu'ils seront pleins, nous pourrons en ajouter devant la Halle aux vins, ils sont mis en place depuis 3 ans. Une partie est réservée aux motos, qui sont prioritaires, devant la Halle aux vins ; et pour les vélos, des râteliers sont en place devant la Halle aux vins. Ils ne sont pas encore saturés. Il faudrait peut-être que nous les fassions mieux voir, mais vous pouvez aller vérifier demain.

Pour la partie théâtre, il est clair que l'engagement que j'avais pris, avec les travaux qui étaient faits de la couverture, était de développer les manifestations. Comme je l'ai dit, ce n'est pas simple parce que 10 000, c'est grand. Effectivement, nous sommes limités en été. Donc, il y a déjà un événement majeur qui va se dérouler au festival de Colmar. Nous sommes particulièrement contents de la collaboration que nous allons avoir avec l'Office du Tourisme pour le concert de clôture du festival de la ville.

M. le Maire MEYER : Ce n'est pas l'Office du Tourisme, mais une association.

M. BURGER : Pardon, oui, excusez-moi.

M. le Maire MEYER : Enfin, c'est un détail.

M. BURGER : Oui, l'Association du Festival de la Ville de Colmar. Donc, nous allons faire une sorte de coproduction, un concert spécial qui devrait avoir lieu en clôture du Festival de Colmar. C'est un exemple. D'autres manifestations un petit peu bruyantes ont eu lieu, mais qui s'arrêtent assez tôt, où il est possible de louer le théâtre pour de grandes fêtes par exemple. Nous avons eu une fête pour un anniversaire. Nous avons essayé de faire une soirée avec le football, mais manque de chance, vous savez où est allée l'équipe de France, donc nous nous sommes arrêtés aussi vite que l'équipe de France.

Voilà le type de manifestations. Si des personnes ont des idées, nous sommes prêts à tout, nous pouvons faire. Nous avons aussi fait l'acquisition de deux écrans géants dont nous sommes propriétaires au parc, pour faire des retransmissions en direct ou autre. Nous allons trouver de nouvelles manifestations, et je pense que le concert classique qui va être donné au théâtre extérieur en juillet va être un évènement majeur qui va peut-être déboucher sur d'autres manifestations. Nous travaillons dessus, c'est notre objectif, et nous espérons pouvoir, évidemment, l'utiliser au maximum. Il faut aussi savoir que nous n'avons pas l'équipement en base de light, de son, ce qui fait que chaque fois, nous sommes obligés de le louer. Donc, lorsque c'est pour la Foire aux vins, nous le louons et l'installons pour 10 jours ; lorsqu'il s'agit d'une manifestation, le classique a priori sera sans son – comment l'appelle-t-on en live – non sonorisé, donc là, il n'y a pas besoin de grosses installations. Cependant, lorsque nous faisons un seul concert, qu'il faut louer et installer tous les appareillages de son et de lumières, il est assez difficile d'amortir sur une soirée, mais nous allons essayer.

Je voulais aussi en profiter pour dire que, dans cette année-là où nous avons fait beaucoup d'augmentation du chiffre d'affaires, nous avons aussi beaucoup fait de travaux : les bureaux, le théâtre – je parle de la couverture plus les parkings – et que toute cette augmentation de chiffre a été faite pendant ces travaux qui perturbent beaucoup une activité. Donc, je tiens à féliciter toute l'équipe du parc, toutes les personnes représentées par Marc FOUILLE, ce soir, qui ont vraiment travaillé d'arrache-pied pour arriver aux résultats annoncés.

M. le Maire MEYER : Bien, merci, M. le Président pour votre présentation quant aux activités et aux perspectives. Il nous reste un dernier rapport qui est le numéro 7. Merci pour votre présence et bonne soirée.

Compte rendu d'activité des services de la Communauté d'Agglomération de Colmar – 2^{ème} semestre 2009

Voir rapport –

M. le Maire présente le rapport d'activité du second semestre 2009.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : M. le Maire, M. le Président, j'ai un petit commentaire et deux questions.

Malgré tous vos discours et vos médailles dans le cadre du développement durable, je regrette que vous persistiez à vouloir construire et agrandir et maintenir cette déchetterie qui se situe en pleine zone inondable et dont l'accès n'est pas facile, actuellement en tout cas.

Deux petites questions. Par rapport au refuge de la SPA, cela fait maintenant plusieurs mois, voire quelques années, qu'un projet a été présenté. Pour l'instant, nous n'avons rien vu venir. Vous annoncez maintenant un projet. A quel moment ce projet va-t-il se construire et va-t-il s'achever ? Et une deuxième question : dans le rapport suivant, il apparaît une subvention de 200 000 € de la CAC pour la rénovation de la piste de course du Stade Europe. Je voulais savoir si la CAC avait une compétence en équipement sportif, et si elle participait également à la construction d'autres gymnases ailleurs, dans les villages appartenant à la CAC.

M. le Maire MEYER : 3 questions, d'abord M. LECONTE.

M. LECONTE : Oui, merci, M. le Maire. Deux petites questions. Quelle est votre position en tant que Maire de Colmar sur le futur transfert de nouvelles compétences vers la CAC ? Deuxième question : la consommation d'eau baisse régulièrement depuis quelque temps. Pourquoi la CAC veut-elle exploiter de nouveaux puits ?

M. le Maire MEYER : Maître GRUNENWALD.

Me GRUNENWALD : Oui, M. le Maire, chers collègues. Vous avez dit que vous demandiez à ce qu'il y ait un 4^{ème} arrêt du TGV à Colmar. C'est une demande tout à fait légitime, mais je crains que nous ne soyons pas dans cette situation. En effet, à l'ouverture de la ligne TVG ou LGV de Mulhouse à Dijon, il est bien évident que tout le trafic suit et va passer directement vers Paris, par là. Si nous sommes alimentés à l'heure actuelle, c'est bien parce que ce sont des TGV qui viennent de Suisse, notamment de Zurich ou de Bâle. Dans ces conditions, ne craignez-vous pas que non seulement nous n'ayons pas 4 arrêts, mais que le nombre des arrêts soit réduit puisque, par définition, les Suisses n'utiliseront plus le trajet par Strasbourg mais iront directement sur Paris ? C'est une inquiétude que j'ai, personnellement.

M. le Maire MEYER : 3 intervenants, M. HILBERT pour la déchetterie. La CAC doit se contenter du terrain mis à disposition par la commune de Horbourg-Wihr. La déchetterie n'est pas totalement en zone inondable. Le foncier est zoné de 3 façons : zone N ; zone NA ; zone NE. Il n'y a aucune difficulté liée à la déchetterie située en zone N, mais sur les deux autres zones. Cependant, encore une fois, la CAC doit se contenter du terrain qui peut être mis à disposition par la commune de Horbourg-Wihr.

Pour la fourrière et le refuge, je m'excuse, mais nous avons déjà été assez précis sur la question. Il fallait attendre le feu vert donné par la SPA puisqu'il ne s'agit pas de construire seulement la fourrière, mais également le refuge. Or, le refuge n'est pas de la compétence de la Communauté d'agglomération, mais de l'association. Seulement, l'association a intérêt de faire construire ou de laisser construire les deux en même temps pour

obtenir les meilleurs prix. Nous devions attendre l'accord du Conseil d'Administration de la SPA qui est intervenu fin d'année dernière. Depuis lors, la CAC a pu reprendre le dossier pour le mettre sur la voie de la réalisation.

Concernant les 200 000 € en rapport avec la piste d'athlétisme du Stade Europe, non, la Communauté d'agglomération n'a pas la vocation sportive, mais chaque commune peut faire inscrire, dans le programme de réalisation, certains projets communaux. Pour Turckheim, par exemple, je cite : la salle des fêtes que la commune va construire. Pour la ville de Colmar, c'était une participation quant aux travaux de la piste d'athlétisme. Pour la commune de Ostheim, ce sont également des travaux sur la salle des fêtes, sans que ces travaux soient du ressort de la Communauté d'agglomération, mais celle-ci peut apporter un fonds de concours par rapport aux travaux communaux. Cela se passe sur les 9 communes de la même façon.

M. LECONTE, pour le transfert de compétences. Avant de parler de transfert de compétences, je voudrais savoir de quoi il s'agit. Je ne suis pas fermé à l'un ou l'autre transfert de compétences, mais je veux d'abord savoir sur quoi porte le transfert de compétences, pour également pouvoir mesurer l'application budgétaire parce qu'il ne s'agit pas seulement de transférer des missions, encore faut-il pouvoir mettre à côté le financement.

Pour le nouveau puits, vous avez raison, nous diminuons la production. C'est lié à deux comportements. D'abord, l'utilisateur consomme moins d'eau, premier facteur, et le deuxième facteur est que nous soignons davantage le réseau de distribution. En 2000, je cite un pourcentage par cœur : le taux de rendement du réseau d'eau était de 74 %. Nous sommes aujourd'hui à un taux de rendement de 84 %, donc une augmentation de 10 points. Cette augmentation de 10 points dans le taux de rendement est tout simplement l'équivalent d'un mois d'exploitation. Donc, il faut comprendre que nous sommes en diminution de production.

Cependant, la vraie question n'est pas là. Si nous avons équipé un 3^{ème} forage, c'est pour garantir la qualité de l'eau. Nous avons les forages du Neuland, et du Dornig. Ces deux forages étaient dans le même sens d'écoulement de la nappe phréatique. Si une pollution intervenait au Neuland, 6 mois plus tard, nous l'avions au Dornig. Il y avait donc un risque majeur non seulement pour la population colmarienne, mais pour toute la population distribuée à partir des deux forages. Donc, il fallait trouver un autre point de forage, très éloigné des deux premiers, et qui ne se situe pas dans le même sens d'écoulement de la nappe phréatique, d'où le projet du Kastenwald. Avec les 3 aujourd'hui, nous pouvons pratiquer un mixage, et la qualité de l'eau, de par l'apport du Kastenwald, est meilleure, si ce n'est pour les nitrates puisque nous frôlons le plafond. L'apport de l'eau du Kastenwald nous diminue d'un tiers la teneur en nitrates, ce qui me fait également dire aujourd'hui, je ne le souhaite pas, mais si d'aventure, une pollution devait nous tomber dessus à partir du Neuland, nous pouvons carrément fermer le Neuland et le Dornig pour nous alimenter seulement à partir du Kastenwald. Ce n'est donc pas seulement pour une raison de besoins en quantité d'eau, mais aussi pour préserver le

Colmarien de manière à toujours pouvoir lui distribuer une eau de qualité. C'est donc l'objet principal du forage du Kastenwald.

Monsieur le Bâtonnier, vous faites bien de poser la question sur les arrêts supplémentaires. Je n'ai aucune crainte. Je n'ai pas de crainte parce que la décision de financement était conditionnelle. Si les arrêts ne devaient pas être installés comme nous les avons prévus, nous aurions déjà le 4^{ème} arrêt. Vous avez parlé de Rhin-Rhône, mais la première réponse est l'arrêt supplémentaire du TGV est-européen. Nous aurons le 4^{ème} arrêt, c'est programmé, c'est fait. Pour ce qui était prévu dans la desserte à partir de Rhin-Rhône, le ministre s'était engagé contractuellement, et la décision de la Communauté d'agglomération s'y référerait, naturellement. Dans la mesure où les arrêts prévus ne seraient pas matérialisés, le financement serait coupé, du moins celui de la Communauté d'agglomération au titre des 9 communes concernées. Vous avez la parole.

Me GRUNENWALD : Oui, je suis rassuré, M. le Maire, mais si le financement a déjà été fait, force sera d'aller nous coucher sur la voie ferrée pour bloquer les TGV, bien entendu. Je pense que vous nous donnerez l'exemple, M. le Maire.

M. le Maire MEYER : Oui, mais je ne pense pas qu'il soit nécessaire d'aller jusque-là puisque je fais encore...

Me GRUNENWALD : Oui, mais les conditions changent.

M. le Maire MEYER : ...je fais encore confiance du moins aux contrats qui sont signés. Merci, et finalement, nous démarrons l'ordre du jour du Conseil Municipal. Deux heures de discussions préalables pour l'examen des 7 points.

Personnellement et au départ, sauf si j'étais invité à prendre la parole au regard des questions posées, je n'ai pas d'introduction à faire pour ce budget supplémentaire, à l'exception d'un rappel. Il y a 7 100 € de différence pour le budget de fonctionnement entre le budget primitif et le document que nous avons à examiner. Nous avons, certes, une dépense supplémentaire de 556 000, mais ces crédits ont été réinscrits en dépenses imprévues qui ne sont pas affectées aujourd'hui. Donc, c'était uniquement pour équilibrer le budget. Pour la section d'investissement, page 13, nous nous trouvons avec un plus de 507 200 €, ce qui fait que les crédits d'équipement sont portés de 36 456 700 à 36 963 900. C'est tout ce que j'avais à dire, qui correspond en quelque sorte déjà à la synthèse du document budgétaire qui vous est présenté. Je donne tout de suite la parole à M. l'Adjoint Jaegy.

I – 442 Décision modificative n°1 – 2010.

Voir rapport –

M. l'Adjoint JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Merci, M. l'Adjoint. La discussion est ouverte. M. WAGNER.

M. WAGNER : Oui, merci. Juste peut-être quelques remarques concernant cette DM, des remarques peut-être de détail, mais qui ont néanmoins sans doute leur importance. Au niveau des charges à caractère général, nous constatons une augmentation de 128 880 €, c'est-à-dire une régularisation sur les années antérieures pour le transport public en faveur des personnes âgées. Cette somme n'est pas négligeable. Quelle est l'origine de cette régularisation sur les années antérieures ? S'agit-il de coûts sous-évalués par rapport aux engagements pris lors de la campagne électorale, ou la provenance de cette augmentation est-elle due à autre chose ?

D'un autre côté, nous avons des diminutions de crédits concernant l'entretien des bâtiments, voies et réseaux pour un total de 117 300 €. Je suis un peu étonné par l'entretien des voies. Pour toutes les personnes qui circulent à Colmar, chacun a pu remarquer que les dégâts de l'hiver qui a été rude, il faut le reconnaître, ne sont pas encore réparés aujourd'hui. Dans beaucoup de rues et dans toute la ville, il subsiste encore de nombreux nids-de-poule, de chaussées dégradées. Ma question est : pourquoi avons-nous une réduction, alors que cela mériterait de mettre justement plus de fonds pour réparer les dégâts de l'hiver dernier ?

Ensuite, au niveau des investissements, je constate une diminution des crédits au niveau des dépenses réelles d'investissement, à hauteur de 3 125 000 €. C'est la technique habituelle de diminuer en décision modificative au mois de septembre, lorsque nous voyons que nous n'arrivons plus à réaliser des investissements prévus au budget primitif. Nous reverrons sans doute ces inscriptions dans le budget primitif de 2011, ce qui est également une manière de laisser un montant, pour les investissements prévisionnels, très élevé.

Concernant les emprunts, j'aimerais savoir quels sont ceux réalisés depuis le début de l'année présente.

Ensuite, au niveau des immobilisations corporelles, si je zoome un petit peu, nous avons une diminution de 1 025 000 €. Ma question : la démolition de deux bâtiments Eibeck est une excellente nouvelle parce qu'il me semble que cette destruction du bâtiment à côté de la tribune du Colmar Stadium date déjà de quelques mois. Qu'est-il prévu à la place parce que nous allons démolir, mais je pense que des projets se trouvent derrière ? Pouvez-vous nous indiquer quels sont ces projets ?

Concernant la médiathèque, nous constatons dans votre rapport que l'opération avance plus rapidement qu'envisagé initialement, ce qui est une bonne chose. Quand est prévue l'inauguration de cette médiathèque ?

Enfin, nous constatons toujours sur la même zone, médiathèque, Place du 2 Février, secteur Montagne Verte, une diminution des crédits. L'idée est de lancer, je cite : une consultation sur la formule conception-réalisation. Pouvez-vous nous en dire plus ? Quelle est la définition de cette consultation conception-réalisation ? S'agit-il d'une étude globale sur le secteur comme nous le préconisons depuis très longtemps ou y a-t-il, encore une fois, des séparations entre les divers îlots ?

Nous avons un transfert du budget voirie vers une opération individualisée « percée des Nénuphars ». Pouvez-vous nous en dire plus au niveau de ce projet d'aménagement dit « des nénuphars », où votre projet est évalué à 2 090 000 € ? Où en êtes-vous au niveau de la réalisation ? Je vous remercie.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Je vais reprendre certaines des choses qui ont été dites par mon collègue, M. WAGNER, parce que lorsque nous lisons les rapports budgétaires présentés par la majorité, nous avons toujours l'impression d'avoir beaucoup de tableaux, des cascades de chiffres, mais en fait, les informations essentielles sont noyées là dedans. Nous avons cependant noté un certain nombre de données pour lesquelles nous souhaitons un complément d'information, par exemple la baisse de 62 400 € de la dotation urbaine de solidarité. Nous aimerions connaître les éléments qui ont mené à cette baisse, et si la Ville de Colmar risque de ne plus être éligible à cette dotation. Vous nous aviez rassurés en commissions réunies sur les opérations engagées pour 2010. L'avenir est-il également assuré dans ce type d'opération ?

Concernant l'opération globale sur le secteur de la Montagne Verte, effectivement, nous trouvons 1 million d'euros grâce à la disparition des études prévues, et à leur transformation en conception-réalisation. Donc, comme mon collègue, j'aimerais qu'il nous soit expliqué exactement ce que cela recouvre.

Enfin, ce qui nous a le plus frappés, c'est également l'opération « percée des Nénuphars » qui apparaît pour un montant de 290 000 €, pour un projet évalué globalement à 2 090 000 €. Alors, transformer 290 000 € de transformation de programme en crédits de paiement en DM1 signifie que l'opération aurait débuté avant mars 2011, date à laquelle est prévu 1,8 million d'euros de crédits de paiement pour cette opération, selon le rapport qui suit. La percée des Nénuphars est un sujet sensible, nous le savons tous. Chaque liste a fait ses propositions et a pris des engagements sur ce secteur. C'est un sujet qui mérite toujours un débat, et au minimum, la communication des informations en votre possession à ce jour, notamment les études préalables.

Je me permettrais également de faire un lien entre cette percée et un dossier d'actualité, celui du village de marques. Avec l'augmentation du trafic prévue par l'étude préliminaire, nous nous demandons s'il ne faudrait pas envisager la création d'un barreau routier au sud de Colmar. Pour cela, bien sûr, il faudrait pouvoir évoquer librement l'ensemble des aménagements en Conseil Municipal. Aujourd'hui, cela ne nous semble pas possible, aussi nous vous demandons néanmoins les informations en attendant de prendre une position. Merci.

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint JAEGY.

M. l'Adjt JAEGY : Merci, M. le Maire. Alors, Mme VALENTIN, concernant les dotations de l'Etat en général, si celles-ci sont revues à la hausse dans le cadre de la décision modificative qui vous est soumise ce soir, c'est

précisément parce que lors de l'élaboration du budget primitif présenté et voté en mars 2010, nous n'avions pas encore tous les éléments notifiés par l'Etat pour établir sur telle ligne. Vous l'avez vu, les évolutions sont contrastées à l'intérieur de ces dotations de l'Etat, mais précisément, c'est par souci de rigueur et par principe de prudence que nous ne nous sommes pas trop avancés dans les montants initialement votés. C'est la raison pour laquelle, globalement, ces dotations sont revues à la hausse et inscrites à la hausse dans le cadre de la DM.

S'agissant de la dotation urbaine de solidarité active, je crois que le Maire vous avait déjà précisément répondu sur ce point en commission des finances, écartant toute forme d'inquiétude qui voudrait se cacher derrière la question.

S'agissant des documents – je reviens sur votre première question – je pense pouvoir dire que depuis le début de cette dernière mandature, les documents se sont considérablement étoffés, illustrés. Au-delà des seuls tableaux ou diagrammes qui vous sont présentés, qui ont un but pédagogique pour aussi faciliter l'esprit de synthèse, au-delà de ces graphiques, vous avez tout de même une délibération, un rapport qui s'est nettement amélioré dans sa présentation, sa clarté, dans le détail. Nous avons essayé de conjuguer l'ensemble de ces critères pour vous apporter – je trouve avec le temps – un support de communication fin, en plus, bien sûr, des documents officiels qui restent les mêmes, tant pour la section de fonctionnement que pour l'investissement. Donc, je ne crois pas qu'il soit possible de dire que derrière les tableaux, il y a une volonté de cacher telle évolution.

M. WAGNER, concernant l'équilibre budgétaire au niveau de la section d'investissement, oui, les emprunts étaient inscrits pour 9.5 millions au budget primitif et le restent à cette hauteur. Ils ne sont pas encore totalement sollicités puisque par ailleurs, nous avons un certain nombre de réserves qui nous permettent de lancer les investissements.

Concernant également cette question des investissements et plus particulièrement le chiffre que vous reprenez de - 3.175 millions d'euros au titre des recettes réelles. Encore une fois, nous avons bien attiré votre attention, aussi bien dans le rapport que dans nos présentations orales, sur le fait que ce montant était biaisé, en particulier par l'importance des écritures liées à la gestion des emprunts, gestion active de notre dette. Les dépenses d'équipement, je vous le confirme, restent en augmentation. Elles se trouvent encore améliorées avec la décision modificative. S'agissant du taux d'équipement, celui-ci s'inscrit dans la même tendance que l'année dernière où nous avons déjà réalisé un taux d'équipement exceptionnel de près de 82 %. Voilà pour ma part ce que je souhaite indiquer, M. le Maire, à moins que d'autres collègues adjoints de ressort sur la voirie, ou d'autres sujets plus spécifiques souhaitent intervenir.

M. le Maire MEYER : Bien, certaines questions ont été répondues par M. l'Adjoint. Je reviens à Mme VALENTIN, d'abord. Concernant les 72 000 € de diminution pour la DSU, cette question a déjà été posée lundi dernier. J'avais répondu que cette diminution ne résulte pas de la mise en cause du

principe même de la DSU, mais du potentiel fiscal qui est celui de la Ville de Colmar. Donc, dans la répartition, à partir d'une enveloppe nationale, nous avons tenu compte de la richesse des communes. Malgré nos 32 % de logements sociaux, nous sommes desservis par la richesse du potentiel fiscal, ce qui nous a diminués de 72 000 € au titre de l'année 2010. Je ne sais pas quel est le risque puisque la DSU, il y a encore un an, devait être totalement remise en cause, avec naturellement une formule de remplacement. Vu les oppositions qui se sont manifestées de part et d'autre, le principe de la DSU a été maintenu. D'ailleurs, je fais partie de la commission au sein de l'Association des Maires de France, et je suis appelé, la semaine prochaine, à animer une réunion de travail à ce titre-là. Nous sommes une grande majorité de maires à dire qu'il y a lieu de maintenir la DSU, mais nous ne pouvons pas empêcher un éventuel raboutage tenant compte de la situation fiscale de l'une ou l'autre ville.

Pour la Montagne Verte, c'est une question qui a aussi été posée par Roland WAGNER. Nous entrevoyons d'organiser une consultation conception-réalisation. La différence par rapport à un simple appel d'offres est que, tout simplement, à travers cette consultation, il ne s'agit pas seulement de proposer le meilleur prix, mais aussi de prendre en charge la réalisation du projet en fonction d'un cahier des charges arrêté au départ. L'entreprise propose non seulement les prix, mais en même temps, réalise le projet, avec naturellement, une série de cotraitants, co-entreprises, qui s'engageraient à ses côtés. C'est une procédure que nous avons employée pour le chauffage urbain avec le four au bois, puisqu'il s'agissait de retenir un projet et en même temps de faire réaliser ce projet par le groupe d'entreprises, et l'architecte qui avait étudié le sujet. Pour cela, nous devons encore arrêter un cahier des charges sur lequel vous aurez, naturellement, votre avis à donner.

Je reviens à Mme VALENTIN, mais également à M. WAGNER, pour la Rue des Nénuphars. Oui, nous avons, au budget 2010, une amorce du projet, pour le terminer l'année prochaine en fonction de différentes variantes qui seront mises à la réflexion des riverains puisque nous faisons Rue des Nénuphars ce que nous avons fait dans tous les aménagements routiers. Nous allons finaliser deux ou trois variantes, et en fonction de celle-ci, nous consulterons les riverains pour avoir leur préférence. Je suis aussi totalement d'accord avec vous sur le fait qu'il faudrait rester vigilant pour ce que nous appelons le barreau sud puisque cet axe s'impose pour fluidifier la circulation. Cependant, aujourd'hui, l'Etat n'assume plus l'opération, donc nous devons trouver un accord avec les deux collectivités partenaires que sont la Région et le Département, pour porter ensemble ce projet.

Je continue avec les questions posées par M. WAGNER, en parlant des charges à caractère général, principalement pour ce qui est du transport. Il se trouve qu'il y a une augmentation pour le transport puisque, au départ, il fallait passer par l'arrêté des tarifs. Celui-ci, pour ce qui concerne les remboursements à la Ville de Colmar, n'est pas à décider par le Conseil Municipal, mais par la communauté d'agglomération sur proposition des titulaires de la délégation de service public. Cela fait que ce

que nous devions pour l'année 2008 ne pouvait pas être payé, et cela a donc été payé début 2009 sur la base de tarifs arrêtés fin 2008. C'est la raison pour laquelle également, il y a globalisation de deux années.

Pour la diminution de crédits concernant l'entretien des bâtiments, nous inscrivons les crédits nécessaires pour les bâtiments, pas plus ni moins. Je pense pouvoir dire que pour ce qui est de l'entretien des bâtiments, nous faisons ce que nous devons faire. Pour la voirie, naturellement, nous avons externalisé certains travaux. Nous n'avons pas encore terminé puisqu'il reste encore l'autre tronçon à revoir, mais il faut aussi reconnaître que l'hiver 2009-2010 était très sévère. Si nous devions nous retrouver dans la même situation pour 2010-2011, la consigne est donnée de ne plus utiliser le sel puisque c'est son utilisation qui a cassé la voirie. Dans d'autres communes, le sel n'est pas utilisé, et nous roulons tout de même. Il faudrait donc s'adapter à cette nouvelle situation, étant entendu que la priorité doit être donnée au déneigement, mais sans utilisation du sel.

Vous avez posé la question sur l'utilisation de la ligne d'emprunt, l'Adjoint n'a pas répondu. Sur les 9,5 millions d'euros, nous sommes aujourd'hui à 3,5 en réalisé.

La démolition du bâtiment Eibeck est dans le budget. Je ne peux pas vous dire aujourd'hui ce que nous allons mettre sur la place puisqu'aucun projet n'est arrêté. J'ai été sollicité par les Sports Réunis pour agrandir le parking, cette demande est enregistrée. Cela leur permettrait de garer quelques voitures supplémentaires (de 30 à 40). C'est ce que nous devons voir après ensemble, mais aujourd'hui, aucun projet n'est arrêté pour occuper l'emprise foncière de Eibeck.

Concernant la médiathèque, un permis de construire est en attente pour la construction de l'ascenseur, donc pour l'accès par l'extérieur, du côté est. Pour cela, nous devons attendre la finalisation de la révision du sous-secteur sauvegardé. Nous sommes en phase finale. Nous venons encore d'en parler aujourd'hui lors d'une réunion avec M. le Préfet. Cela ne pose pas de problème. Je parle sous le contrôle du 1^{er} Adjoint qui pilote naturellement la réflexion sur le périmètre de sauvegarde. Nous sommes en phase finale. Le commissaire-enquêteur est nommé. Nous pourrions avoir la décision pour le mois de décembre, ce qui fait que le permis de construire peut être délivré à partir de janvier. Mais le chantier principal, selon moi, va se terminer au plus tard début 2012, ce qui fait que la médiathèque pourra être exploitée en 2012.

Pour la Rue des Nénuphars, j'ai répondu. Alors, naturellement, il y a une contradiction dans ce que vous dites tout de même, M. WAGNER. Pour la diminution des crédits d'investissement, je vous prie de vous reporter à la page n° 13 du rapport de présentation. Il y a des additions et des soustractions puisque les travaux, les programmes ne se réalisent pas toujours, comme nous l'avons vu, en début d'année. Vous voyez page 12, vous avez le rappel du budget primitif 2010, 36.456 M€, les augmentations de crédits d'équipement sont chiffrées à 3.483 M€, les retraits de crédits s'élèvent à 3 476 350 €, soit un solde positif par addition de crédits de

507 200 €. D'ailleurs, M. l'Adjoint en a parlé tout à l'heure. Cela fait que les crédits nouveaux pour l'année 2010 ne sont pas de 36.456 M€, mais de 36.963 M€, soit un plus de 507 000 €. Ce n'est donc pas une diminution, mais une augmentation.

Pour ceux qui cherchent encore à gratter davantage, il est possible de compléter le propos, de faire de la gesticulation avec les inscriptions budgétaires, mais ce qui compte, ce sont les crédits dépensés. Je fais un rapide rappel à ce sujet puisque là, je ne me base pas sur les budgets, mais sur les comptes administratifs. J'ai eu à lire aujourd'hui une observation de personnes autorisées au travers d'un rapport qui sera public dans les semaines qui viennent, où il est dit : comptes administratifs 2002 à 2007 – donc sur 6 ans – total des engagements réalisés, 151 millions d'euros soit 2 248 € par habitant, et parenthèse, +25 % par rapport à la moyenne nationale. C'est une première précision. La deuxième précision est que, quelles que soient les inscriptions budgétaires, tout dépend de la façon dont vous les réalisez. Je cite un chiffre cher à votre cœur, le taux de réalisation de l'année 2005, soit 48 %. Nous avons eu l'année dernière un taux de réalisation de 82.99 %, soit une différence de 34,3 points. Appliquez ces 34,3 points sur les 33 millions, cela donne une dépense supplémentaire de 12 M€ par rapport à ce que fut le taux de réalisation de 2005. Voilà ce qui compte pour moi. M. FELDMANN.

M. FELDMANN : Merci, M. le Maire. Je salue ici votre enthousiasme à énoncer tous ces chiffres, et votre brio.

M. le Maire MEYER : Vous savez, dès que nous sommes dans le budget...

M. FELDMANN : Je sais, je reconnais vraiment que vous connaissez votre métier pour ce qui concerne le budget. Venons en un petit peu à la politique, s'il vous plaît, à propos de la Rue des Nénuphars. Un projet nous a déjà été présenté en commission, qui est très finalisé et dessiné. Nous nous sommes occupés du franchissement de La Lauch. Il nous a été dit que cela allait coûter 2 millions, que le franchissement allait coûter 500 000 €, donc le projet est déjà dans les tuyaux. Vous nous expliquez que vous allez passer maintenant à la phase de concertation avec les riverains. Je crois savoir que les riverains, dans leur assez grande majorité, sont opposés. Donc, pouvez-vous imaginer un instant que cette concertation arrive à un blocage avec les riverains et qu'ils vous proposent de ne pas réaliser ce projet ? Je vous demande quelle sera votre attitude dans cette situation. Nous parlons là de politique et plus de technique.

M. le Maire MEYER : La réponse est simple, M. FELDMANN. M. WAGNER revient avant que je réponde.

M. WAGNER : Oui, merci. Je voudrais juste répondre également à M. JAEGY qui disait qu'effectivement, il y a une meilleure présentation depuis le début de la mandature. Sur le ton de la boutade, je dirais que c'est un peu normal, vu que pendant quelques années, il n'y avait plus d'adjoint aux finances. Donc, effectivement, il y avait peut-être une déficience au niveau de la présentation des budgets.

M. l'Adj. JAEGY : Je ne pensais pas à cela !

M. WAGNER : Merci également à M. le Maire, pour avoir répondu à mes questions, auxquelles M. l'Adjoint n'a pas su répondre notamment, mais nous ne sommes pas maître pour rien, donc c'est une bonne chose. Maintenant, juste en étant un petit peu plus sérieux, pour la Montagne Verte, vous nous avez donné une définition de votre idée conception-réalisation. Derrière votre réponse qui n'était pas tout à fait claire pour moi, cette conception-réalisation pourrait-elle être confiée à une entreprise ou à des entreprises privées ? C'est donc une question précise.

Concernant la percée des Nénuphars, vous inscrivez 290 000 € de crédits de paiement, ou du moins vous les transférez vers un compte affecté. Si vous les transférez, c'est que vous allez les utiliser d'ici la fin de l'année, sinon vous les auriez annulés. A quoi vont servir ces crédits de paiement de 290 000 € ?

M. le Maire MEYER : Deux questions, deux réponses précises, et je répons pour la Rue des Nénuphars en même temps qu'à l'observation de M. FELDMANN.

Chaque équipe qui s'était présentée au suffrage universel avait un projet. Nous avons inscrit dans notre projet la percée de la Rue des Nénuphars en conformité par rapport à l'ancien POS et aussi par rapport au PLU. Certains d'entre vous qui, aujourd'hui, sont opposés à cette percée, n'avaient rien à dire lorsque nous appréhendions le PLU. Tout au plus, il y a eu des abstentions, donc à l'époque, il fallait déjà vous manifester pour dire que vous n'étiez pas d'accord. Ce ne fut pas le cas. J'ai même installé une commission permanente pour suivre l'évolution du PLU, elle s'est réunie à plusieurs reprises. Il n'empêche que je rappelle que pour ce qui est de l'approbation du PLU, il n'y a pas eu une seule opposition de la part de ceux qui, aujourd'hui, sont défavorables. Deuxième chose, je le rappelle, chaque équipe avait son projet, et nous avons le nôtre. Donc, nous étions conformes par rapport à nos propositions. Entre temps, un commissaire-enquêteur a dû naturellement donner son avis. L'avis de ce commissaire-enquêteur était favorable, donc je ne vois pas de raison pour remettre en cause ce qui a été approuvé par la population. A partir de là, le 3^{ème} volet s'ouvre qui consiste à consulter les riverains pour voir avec eux quelle est la meilleure solution possible. Nous allons naturellement dans cette direction.

Concernant la procédure conception-réalisation, je suis un peu étonné de la question, puisqu'il ne peut s'agir que d'entreprises privées pour l'étude et pour la réalisation ! Je m'attendais à une autre question de votre part : cela va-t-il nous bloquer la gestion après ? Je dis non parce que le moment venu, nous déciderons si nous assumons la gestion en régie ou si nous confions cela à quelqu'un d'autre. Cependant, nous n'en sommes pas là. Aujourd'hui, nous nous arrêtons à la procédure qui est une consultation portant sur la conception et la réalisation qui, par la force des choses, ne peut s'adresser qu'à des partenaires privés et non des partenaires publics.

M. WAGNER : Très bien, c'est mieux lorsque c'est dit.

M. le Maire MEYER : Par définition, cela ne peut pas être autrement.

M. WAGNER : C'est mieux lorsque c'est dit.

M. le Maire MEYER : Maître GRUNENWALD.

Me GRUNENWALD : Oui, M. le Maire, il y a certaines choses que je ne peux pas laisser passer par rapport à ce qui a été dit, dans cette salle, à un moment donné. Nous avons largement discuté effectivement du PLU, et nous avons discuté, je vous renvoie aux débats, car il y a un vote à un moment donné, mais il y a les discussions. Je vous mets au défi d'indiquer ici que nous ne nous sommes pas opposés à la percée des Nénuphars à l'époque. Simplement, nous avons dit que c'était un ensemble, et il faut tout de même prévoir. Nous avons toujours dit qu'il était hors de question de faire la percée des Nénuphars dès lors qu'il n'y aurait pas ce que nous appelons le Boulevard Sud qui était la seule solution aux transferts et aux déplacements est/ouest de Colmar. J'ajoute qu'à l'heure actuelle, vous avez modifié, par rapport à ce qui était. Vous dites « vos électeurs », mais 50 % des électeurs, M. le Maire, à quelques points près ont été contre ce projet. Cependant, je ne le calcule pas ainsi. Il est vrai que vous avez eu la majorité. Néanmoins, vous avez modifié puisque vous n'allez plus jusqu'à la Route de Bâle, vous allez jusqu'à la Rue de la Speck. Expliquez-moi pourquoi nous allons mettre 2 millions pour les quelques personnes qui vont du bout de la Speck, etc., et de la Rue des Nénuphars. Vous avez la dernière fois encore – j'ai trouvé cela admirable, je n'ai pas pris la parole – dit qu'il y avait en plus un problème de sécurité. Si je comprends bien, M. le Maire, pour tous les permis de construire que vous avez délivrés depuis des années, Rue des Nénuphars, vous avez posé ou, le cas échéant, permis à des personnes d'être en danger.

La troisième chose que je veux dire, c'est que vous avez un maître qui domine en France et qui a le pouvoir. Il montre l'exemple tous les jours qu'il modifie, finalement, je dirais ses intentions. Ce qu'il avait promis il y a deux ou trois ans est modifié. Il n'y a pas de honte à modifier dès lors que les choses ont changé. J'ajoute que vous avez dû faire aussi une nouvelle enquête puisque vous avez dû modifier – vous le savez fort bien – l'esprit puisqu'il y avait un problème, bien entendu, de pont à faire. Donc, tout est modifiable à l'heure actuelle : le tracé, l'aboutissement de cette voie. Je crois qu'il serait bon de laisser les choses à l'heure actuelle. Je crois que soit nous faisons bien entendu simplement une voie pour déverser le quartier, ce qui est inutile, personne n'en veut ; si c'est une voie de communication, dites-le, mais vous dites en même temps que ce n'est pas le cas.

Intervention inaudible d'un conseiller (sans micro)

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Oui, merci, M. le Maire. Vous faites un petit peu d'histoire, et je me souviens d'un candidat qui avait proposé l'enterrement de la voie ferrée. Ce candidat avait été élu à l'époque, et il n'a pas réalisé sa promesse. Lorsque vous parlez des dernières élections municipales où votre projet a été plébiscité par la population, il y avait une autre élection en même temps, ce jour-là, et le candidat qui avait été élu ne proposait pas et ne défendait pas la percée des Nénuphars.

Ensuite, si effectivement, ce projet a été plébiscité aux élections municipales, pourquoi faire, encore une fois, de la concertation avec les habitants ? C'est de l'hypocrisie puisque le projet va se faire de toute façon. Les habitants ne veulent pas se prononcer sur une place de parking ici ou là, mais sur l'agrandissement du pont au-dessus de La Lauch, et si nous allons y laisser passer des voitures. Pour l'instant, les vélos ne peuvent même pas passer puisque vous avez de gros cailloux empêchant le passage. Donc, arrêtez de dire que vous faites de la concertation et de la démocratie de proximité, c'est faux. Vous avez un projet, vous l'assumez, mais les riverains ne seront absolument pas concertés. Ils ne pourront pas donner leur avis.

M. le Maire MEYER : Mme UHLRICH-MALLET.

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : Oui, M. le Maire, merci. J'avais l'intention de parler de la percée des Nénuphars au point suivant, mais pour des raisons d'efficacité dans le débat, je vais en parler tout de suite. Même si nous voterons la DM n° 1, nous nous abstiendrons sur le point suivant qui prévoit les autorisations de programmes, notamment pour la percée des Nénuphars, pour les raisons suivantes. D'une part, il s'agit de cohérence. Lors des débats sur le PLU, je n'ai jamais cru à cette percée, je l'avais dit publiquement. Pendant la campagne, nous avons également un projet qui ne défendait pas et qui voulait la préservation du quartier qui ne croyait pas à la percée des Nénuphars. Aujourd'hui, le projet proposé a certes évolué, puisqu'il est vrai qu'il n'y a pas de percée dans l'intégralité, mais nous pensons que les aménagements programmés risquent tout de même d'attirer des voitures dans cet espace de promenade et de tranquillité pour les Colmariens. C'est pour cela, je le dis tout de suite, mais nous nous abstiendrons sur le point suivant concernant plus particulièrement la percée et l'aménagement des Nénuphars.

M. le Maire MEYER : Bien, j'enregistre cette position, mais je reviens à l'observation de M. HILBERT, d'abord, où il se référait à la liaison est/ouest. Je crois que par rapport à l'annonce faite, ce qui est installé aujourd'hui va largement au-delà de ce que j'avais prévu. Il y a 15 ans, quelqu'un pensait-il à pratiquer une deuxième ouverture de la gare vers l'ouest ? Cette idée était-elle dans la tête de quelqu'un ? Qui l'a réalisée ? Ce n'est pas vous, c'est nous. Donc, je pense que, dans ce domaine, nous sommes allés nettement plus loin que ce qui était prévu. Dans la mesure aussi où, tout ce qui est sur le secteur ouest, je prends l'ancienne caserne Rapp, l'hôpital Baur, toute la liaison jusqu'au quartier Europe, vont beaucoup plus loin que ce que j'avais proposé, et selon une méthode beaucoup plus douce. Seulement, il fallait partir et aujourd'hui, regardez la situation, regardez dans le rétroviseur pour voir quelle était la situation en 1995. Donc, je pense que vous êtes un peu « gauche » pour amener une telle observation parce qu'elle est totalement hors phase par rapport à la réalité.

Pour Maître GRUNENWALD, il me rappelle une règle de droit. Le maire a autorisé de nouvelles constructions, Rue des Nénuphars, donc nous n'aurions pas dû délivrer des permis de construire. D'abord, je vous

invite, Maître, à voir le débat que nous avons pour l'approbation du PLU. Je vous défie de trouver, sous votre nom, une opposition.

Non, non, nous sommes dans la logique des explications. Je vous ai écouté, laissez-moi répondre. Laissez-moi répondre d'une façon très précise. J'ai répondu pour ce qui est de votre vote lors de l'approbation du PLU.

Je reviens sur les permis de construire. Le maire a fait délivrer les permis. Ce n'est pas forcément lui qui a signé, mais c'est tout de même lui qui assume, à la seule condition que l'élargissement et la percée soient acceptés. Pour mémoire, toutes les ventes de terrains, Rue des Nénuphars, chaque vente de terrain comprend une obligation de recul pour permettre la percée de la Rue des Nénuphars. Donc, les permis de construire ont été signés, et autorisés, en fonction de cet impératif.

Me GRUNENWALD : Intervention inaudible sans micro.

M. le Maire MEYER : Non, mais je sais aussi un peu gesticuler des manches ! [rires]

Intervention inaudible d'un conseiller (sans micro)

M. le Maire MEYER : Non, il y a eu permis de construire sous la condition que la percée soit faite.

Intervention inaudible d'un conseiller (sans micro)

M. le Maire MEYER : Regardez ceux qui vendent de l'accession à la propriété, Rue des Nénuphars. Chaque propriétaire, dans son acte, a l'obligation de recul pour permettre la percée. Néanmoins, comme toujours, nous passerons et présenterons nos projets aux riverains. Je prends la Rue de l'Eglise qui vous a fait intervenir. D'ailleurs, vous connaissez aussi mon avis sur la question. Pour la Rue de l'Eglise, par combien de consultations sommes-nous passés ? Je parle sous le contrôle de Daniel MEYER, nous avons eu 3 ou 4 consultations, et finalement, la majorité était d'accord. Vu que cette majorité était là, nous avons lancé le projet. Pour la Rue des Nénuphars, ce sera pareil.

Intervention inaudible d'un conseiller (sans micro).

M. le Maire MEYER : Oui !

Me GRUNENWALD : J'avais annoncé sans doute dans le courrier que je vous avais adressé que vous feriez probablement la même chose pour les Nénuphars. Ce que j'ai simplement rappelé, c'est que dans cette salle, votre 1^{er} Adjoint avait dit en novembre : il n'y a aucun problème, le projet repassera en commission thématique, en commissions réunies et au Conseil Municipal. J'ai simplement rappelé cela, et vous avez dit, vous avez eu l'audace de dire que je tronquais la vérité ! Je n'ai pas tronqué la vérité, j'ai simplement rappelé, puisque l'une des grandes phrases du 1^{er} Adjoint que j'aime bien entendre est qu'il fait ce qu'il dit, qu'il dit ce qu'il fait. Ce jour-là, ou après coup, il n'a pas dit ou il n'a pas fait ce qu'il avait dit.

M. le Maire MEYER : Bien, je ne réponds pas pour le 1^{er} Adjoint, il est assez grand...

Me GRUNENWALD : Vous en êtes responsable aussi !

M. le Maire MEYER : Il est assez grand pour le faire, mais en ce qui me concerne, j'ai répondu puisque, finalement, il y a eu un article de presse. Cela ne s'est pas arrêté à l'article de presse puisque vous m'aviez fait un courrier. Donc, à votre courrier, je vous ai répondu et le courrier était relativement précis, je pense, puisque depuis lors, je n'ai pas eu de réplique de votre part.

Me GRUNENWALD : Je n'ai pas voulu commencer à répliquer, dupliquer, tripliquer, etc. Je connais vos habitudes, M. le Maire. Je peux aussi faire une lettre, répondre, etc. Nous le faisons tous les jours dans notre métier. Les conclusions, nous répliquons, des conclusions, nous répliquons.

M. le Maire MEYER : Mais avec cela, il ne faut pas oublier les principaux intéressés qui sont les riverains. M. le 1^{er} Adjoint, vous avez été cité. [rires]

M. l'Adj. HEMEDINGER : Oui, mes chers collègues, je n'ai pas voulu répondre lorsque vous avez fait votre article de presse, étant en plein mois d'août. Je n'ai pas répondu sur le moment, mais si je l'avais fait, et vous me donnez l'occasion de le faire ce soir, donc j'en suis très heureux, je vous aurais dit que les concertations ont eu lieu avec Daniel MEYER – nous étions ensemble à diverses reprises, le Maire vous a d'ailleurs répondu très précisément sur ce point-là – avec les associations, les riverains concernés et ce qui a été décidé, et il n'y avait donc pas besoin de repasser – alors je ne comprends pas ce que vous dites d'ailleurs – ni en commission ni en commissions réunies. C'était simplement un phasage des travaux et c'est sur le phasage des travaux que nous avons consulté les associations, et nous avons respecté scrupuleusement le souhait exprimé par la majorité des riverains, commerçants plus habitants de la Rue de l'Eglise, précisément.

M. le Maire MEYER : Il ne faut pas vous fâcher maintenant, nous étions si bien ensemble. Il ne faut pas vous fâcher.

Intervention inaudible d'un conseiller (sans micro).

M. l'Adj. HEMEDINGER : Oui, c'est la réalité.

Intervention inaudible d'un conseiller (sans micro).

M. l'Adj. HEMEDINGER : Mais pas du tout, et mon collègue Daniel MEYER pourrait parfaitement – et d'ailleurs il souhaite le faire – corroborer mes propos. C'est un problème de phasage des travaux. Il n'y avait pas deux projets différents pour la Rue de l'Eglise, et c'est ce que nous faisons.

Intervention inaudible d'un conseiller (sans micro).

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint MEYER.

M. l'Adj. D. MEYER : Mon cher Maître, il était dit que nous avancerions sur le projet, et que le problème se posait par rapport au phasage des travaux. Nous avons consulté les riverains –attendez- laissez-moi m'expliquer aussi...

Intervention inaudible d'un conseiller (sans micro).

M. l'Adj. D. MEYER : Nous avons rencontré les commerçants qui nous ont proposé de le faire sur deux ans. Nous avons argumenté pour pouvoir le faire en un an, et pouvoir le faire en un an, un mois avant les vacances, et de recommencer en septembre pour les finir avant les marchés de Noël. C'est ce qui a été accepté par tous les commerçants de la rue.

Me GRUNENWALD : Relisez le procès-verbal de juin.

M. le Maire MEYER : Maître, je crois avoir lu que vous admettiez que le projet est bon.

Bien, nous pouvons revenir vers des eaux plus calmes. Les uns et les autres ont donné leur avis, nous avons fait le tour.

Quant à la proposition de la DM1, qui approuve le budget principal ? Qui approuve le budget annexe du film ? Qui approuve le budget annexe de jazz ? Qui s'y oppose ? Qui approuve le Salon du livre ? Qui est pour ? Qui est contre ? Approuvé, et ce sont les seules modifications que nous avons. Donc, le budget est approuvé. Mme VALENTIN ! (rires).

Mme VALENTIN : M. le Maire, je crois que nous n'avons pas bien compris la manière de mener les votes. Notre groupe s'oppose au rapport de la DM n° 1.

M. le Maire MEYER : Pour la totalité des budgets ? Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Non, M. le Maire, pas pour la totalité.

M. le Maire MEYER : Laquelle alors ?

Mme VALENTIN : Nous n'avons rien contre les budgets du jazz, du livre, du cinéma.

M. le Maire MEYER : Donc, vous votez contre le budget principal.

Mme VALENTIN : Oui.

M. le Maire MEYER : Voilà. Qui s'abstient pour le budget principal ? Abstentions : le groupe de M. WAGNER. Qui approuve ? L'ensemble. Budget principal et budgets annexes approuvés avec le vote de M. DENECHAUD.

Pouvons-nous continuer maintenant, Mme VALENTIN ?

Mme VALENTIN : Oui, tout à fait.

M. le Maire MEYER : La suite, M. l'Adjoint JAEGY.

I – 443 Autorisations de programmes et crédits de paiement – actualisation – décision modificative n° 1 – 2010.

Voir rapport –

M. l'Adjoint JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Avez-vous des questions ? Qui approuve ? Qui s'oppose ? M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Oui, merci, M. le Maire. Je voulais attirer l'attention de mes collègues sur l'importance de ce rapport puisqu'il peut être ajusté tous les ans, mais nous engage sur plusieurs années. C'est un rapport auquel trop peu d'importance est accordée, à mon avis, chaque fois qu'il est présenté. En effet, nous y retrouvons un grand nombre de projets importants pour notre ville, et je m'abstiendrais également sur ce rapport en raison de la présence de la percée des Nénuphars, sur laquelle, il me semble que, comme pour d'autres projets, comme la médiathèque, nous manquons tout de même cruellement d'informations. Nous avons parlé de la Rue de l'Eglise, c'est encore autre chose, mais effectivement je me souviens que nous avons évoqué très précisément ce problème lors du vote du budget, voire avant. Il avait été dit que ce point ferait l'objet d'un rapport spécifique. C'est la raison pour laquelle je n'étais pas intervenu en détail sur ce projet-là. Donc, effectivement, ce serait bien de faire ce qui est dit et de dire ce qui est fait, et de pouvoir débattre de manière générale sur les grands projets. Cela vaut pour la percée des Nénuphars, pour la Rue de l'Eglise. Maintenant, nous ne pourrions plus débattre sur grand-chose, car la concertation avec les riverains, c'est très bien, faire de la concertation de temps en temps avec le Conseil Municipal, c'est bien, mais l'idéal, ce sont les deux. Les commerçants aussi, mais le Conseil Municipal reste tout de même un organe central et ne peut pas être contourné sur des points aussi importants que la percée des Nénuphars par exemple que nous retrouvons ici dans un tableau, ici dans un rapport, où il y a 10/15 procédures d'alignement. Il n'est pas possible de procéder de cette manière-là.

M. le Maire MEYER : M. WAGNER !

M. WAGNER : Effectivement, nous avons une liste des autorisations de programmes et crédits de paiement. Il y a des opérations pour lesquelles nous nous sommes déjà exprimés, et où nous sommes totalement pour la réalisation des opérations, mais il y a une opération d'aménagement des Nénuphars à laquelle nous sommes opposés. Donc, s'il était possible de dissocier le vote entre toutes les autres opérations et l'aménagement des Nénuphars, cela nous irait bien.

M. le Maire MEYER : M. le 1^{er} Adjoint !

M. l'Adj. HEMEDINGER : Oui, il faut arrêter, M. DENECHAUD, de nous dire qu'il n'y a pas eu de débat. Il faut aussi arrêter de parler de percée des Nénuphars parce que ce terme n'est pas particulièrement approprié, il faut d'ailleurs parler de lien inter-quartiers. Vous n'avez pas pu assister, je comprends, il n'est pas possible d'assister à toutes les commissions, mais il faut tout de même assister à certaines parfois. Celle-ci était importante puisque lors de la dernière commission d'urbanisme, nous avons évoqué ce projet qui part d'ailleurs de la Route de Rouffach avec l'aménagement de la Rue Sandherr, en termes d'éclairage, de ralentissement de la circulation, de sécurisation des intersections existantes, de la Rue des Nénuphars et de la Rue des Anémones, ainsi que l'ouvrage, donc le pont qui doit être réalisé. Tout cela a été débattu, discuté, longuement, lors de la dernière

commission d'urbanisme. Alors, vous allez dire que ce n'est pas le cas. Vous n'étiez pas là, encore une fois, cela arrive, mais ne dites pas pour autant, parce que vous n'étiez pas là, que cela n'a pas eu lieu. Cela a eu lieu.

M. DENECHAUD : Oui, l'argument est facile. Je suis présent à la plupart des commissions, je représente un groupe, je suis inscrit dans deux commissions sur les cinq, donc...

M. l'Adj. HEMEDINGER : Je ne vous reproche pas de ne pas avoir été là parfois.

M. DENECHAUD : La question est de dire qu'il convient d'avoir une concertation, non pas en commission, mais avec le Conseil Municipal parce que cela concerne aussi la population, et la population n'est pas en commission. Il convient d'avoir aussi des supports écrits beaucoup plus conséquents, pour que nous puissions préparer de manière plus concertée nous-mêmes, avec des personnes qui peuvent nous aider. Je suis désolé, je ne parle pas de la percée des Nénuphars. Je sais qu'il ne faut pas dire percée, c'est comme la vidéosurveillance, il ne faut pas dire...

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD, il faut...

M. DENECHAUD : C'est une question de rhétorique, mais... Oui, je sais, je suis déjà intervenu plus de deux minutes...

M. le Maire MEYER : Non.

M. DENECHAUD : ... alors je sais que c'est insupportable d'avoir d'autres opinions que la vôtre, M. le Maire.

M. le Maire MEYER : Non, je vous demande d'être plus concis.

M. DENECHAUD : Je veux parler de la Rue de l'Eglise, par exemple, parce que ce n'est pas la question de ne pas être là une fois en commission. C'est ainsi depuis que je suis ici. Il y a des projets qui sont importants pour la population et nous les faisons passer en vitesse, alors que parfois, nous insistons beaucoup plus sur des projets moins structurants. J'aimerais tout de même insister sur ce point que pour la Rue de l'Eglise ou d'autres projets, il nous est souvent dit que nous en reparlerons plus tard et nous n'en reparlons pas. J'aimerais donc plus de transparence.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN.

M. FELDMANN : Merci, M. le Maire. Je voudrais confirmer les propos du 1^{er} Adjoint, et effectivement, en commission d'urbanisme, le projet nous a été présenté dans le détail. C'est d'ailleurs un petit peu ce qui fait peur puisque, normalement, une commission est un endroit où des techniciens et des élus réfléchissent ensemble, amendent un projet, font des propositions. Nous réfléchissons et le projet continue d'évoluer jusqu'au jour où il sera présenté au Conseil Municipal. C'est le rôle normal d'une commission thématique de réflexion. Ce n'est pas un lieu de décision. Le lieu de décision est ici. Donc, effectivement, des projets nous sont présentés en commission, et nous nous rendons compte que ces projets vont vivre leur vie en dehors de toute décision du Conseil Municipal. C'est là que cela ne fonctionne pas dans l'organisation du travail à la Mairie de Colmar.

M. le Maire MEYER : Mme Odile UHLRICH-MALLET.

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : Oui, donc le groupe MODEM qui ne votera pas la percée des Nénuphars aimerait aussi un vote séparé, ce qui nous permettrait de voter les autres autorisations de programmes.

M. le Maire MEYER : Là, je suis désolé, c'est en rapport avec le budget supplémentaire. Je ne peux pas découper, sinon vous me demanderiez de sortir du budget supplémentaire la percée des Nénuphars. Vous auriez voté pour le budget, pour vous opposer au reste. Non, je ne peux pas. Déontologiquement, cela ne va pas. C'est en rapport avec le budget. Je ne peux pas saucissonner le budget.

Alors, qui approuve ? Qui s'y oppose ? Donc opposition du groupe de M. WAGNER et du Groupe de M. HILBERT. Abstention ? 3 abstentions : M. DENECHAUD plus Odile UHLRICH-MALLET et son collègue.

Point suivant.

I – 444 Attributions de compensation : reversement aux communes.

Voir rapport –

M. l'Adjoint JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Merci, M. l'Adjoint pour cette présentation. M. le Maire, je serais très concis. Je demanderais pour la 4^{ème} fois, je l'avais demandé 3 fois en Conseil Municipal précédent, un rapport global sur tous les transferts financiers entre ville et Communauté d'agglomération, à la fois en investissement, fonctionnement, sur 2008, 2009, 2010. Merci.

M. l'Adj. JAEGY : Oui, M. DENECHAUD, vous en avez déjà d'ailleurs une bonne partie pour ce qui concerne l'exercice 2010. A chaque page, pour chacune des communes membres de la CAC, et selon le domaine d'intervention indiqué : développement économique, aménagement de l'espace, etc. Un certain nombre de montants apparaissent donc pour chaque commune, au titre des charges transférées. C'est la même chose pour 2009 en page 3. Nous poursuivons avec l'économie, page 4, etc. Donc, s'agissant de l'exercice en cours, et le rappel de l'exercice précédent, l'ensemble des éléments généraux au moins, je pense, est rappelé. Ce sont d'ailleurs des éléments que nous pouvons rapprocher utilement du rapport de la CAC que nous a aussi présenté M. le Maire tout à l'heure, avec les autres rapports d'activités. Nous pouvons bien sûr rentrer dans le détail sur telle question, si besoin, et les commissions sont aussi là pour cela.

M. le Maire MEYER : Vous n'avez pas répondu à M. DENECHAUD puisqu'il me redemande la parole.

M. DENECHAUD : Non, mais c'est comme pour le budget. Je ne demande pas le détail, justement. Le détail, nous l'avons. Je ne peux pas dire que

nous n'avons pas le détail, mais ce sont effectivement plusieurs rapports différents et ce qui serait intéressant et qui peut aussi intéresser la population, c'est quelque chose de synthétique, simplement sur 3 pages, où nous faisons état de toutes les relations financières synthétisées entre ville et Communauté d'agglomération, ce qui permettrait peut-être de couper court à certaines rumeurs – cela ressort dans différents rapports et dans différentes interventions de mes collègues – comme quoi il y aurait un déséquilibre entre la Ville de Colmar et les autres communes. C'est dans votre intérêt.

M. le Maire MEYER : Je crois que nous tournons en rond, là, M. DENECHAUD. Savez-vous ce qu'est l'attribution de compensation ? Si vous savez ce que c'est, votre question est totalement superfétatoire. Pourquoi ? Parce que l'attribution de compensation est l'ancienne recette résultant de l'encaissement de la taxe professionnelle. Celle-ci était elle-même la seule recette de la Communauté d'agglomération. De cette recette est déduite la charge en rapport avec chaque compétence transférée. L'énumération des compétences transférées, vous les avez en pages 2 et 3. Pour chaque commune, il y a le produit de la recette et après déduction faite du coût des charges transférées. Nous ne pouvons pas présenter d'une façon plus simple la situation.

Qui approuve ? Qui s'oppose ? Abstentions ? Rapport approuvé.

Merci, M. l'Adjoint. M. l'Adjoint FRIEH pour le point suivant.

I – 445 Programme Local de l'Habitat

Voir rapport –

M. l'Adjoint FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Questions ? Mme KLINKERT.

Mme KLINKERT : Ce n'est pas une question, M. le Maire, merci. C'est plutôt une observation et peut-être une piste aussi pour l'avenir. L'observation est de dire que le document que vous nous proposez ce soir s'inscrit en cohérence avec le plan départemental de l'habitat que le Conseil Général du Haut-Rhin a voté en juin 2009. La piste de réflexion pour l'avenir est peut-être de s'inscrire dans la démarche des quartiers innovants, initiée par le département du Haut-Rhin, et qui fait qu'il y ait des quartiers qui aient une ambition dans le domaine du développement durable, mais aussi dans le domaine de l'innovation, de la qualité de la vie, de la mixité sociale et de la diversité de type de l'habitat.

M. le Maire MEYER : Laëtitia RABIH.

Mme RABIH : Oui, merci, M. le Maire. Pour répondre tout de suite à Brigitte KLINKERT, sa remarque est fort judicieuse et nous l'avons prise en compte, effectivement, puisqu'en page 6, il est fait mention de monter une opération innovante, notamment dans le cadre de l'axe 2, dont je vais vous rappeler... Cet axe consiste à contribuer au développement d'une offre attractive pour tous en matière d'habitat. Il est vrai que dans les réflexions

menées avec l'ensemble des communes, il était intéressant de montrer la faisabilité en période de crise d'un quartier innovant. Il est beaucoup question d'éco-quartiers. Les éco-quartiers ont vécu. Là, il s'agit, en période de crise, de peut-être mieux développer encore certains axes du Grenelle et de l'environnemental au sens large, en prenant en compte ces dimensions sociales également, voire économiques. Dans l'action 2.4 qui est mentionnée, il s'agit bien de porter l'effort d'une telle réalisation aussi bien sur l'économie foncière, sur la mixité sociale, sur le statut d'occupation de fonctions, sur des expériences intergénérationnelles et effectivement, pourquoi ne pas s'inscrire dans la démarche du concours national requis par le Conseil Général, « quartiers innovants ». Je rappelle également que l'orientation du Grenelle II, notamment en terme de nouvelle gouvernance, prévoit effectivement qu'en amont, les décisions puissent être prises avec les différentes structures de concertation, chose que nous avons déjà mise en place au niveau de la Communauté d'agglomération puisque ce rapport a été présenté et discuté avec les présidents de conseil de quartier et le président du conseil économique et social de la Ville de Colmar.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. J'ai trouvé ce programme local vraiment très bien fait. Je trouve que les listes d'orientation sont intéressantes. Les orientations définies par les élus dans le cadre intercommunal pour améliorer ce programme sont intéressantes et me semblent adaptées au diagnostic. J'aurais aimé qu'elles soient amendées encore avec des précisions sur qui fera un certain nombre des propositions listées et quand. C'est-à-dire des délais et des responsables pour ces mises en œuvre.

Mme RABIH : Oui, alors, ce que nous vous présentons là a été – je resitue dans le contexte – approuvé jeudi dernier à l'unanimité par le conseil communautaire. Ce qui vous est présenté est une synthèse des axes et des orientations. Ce n'est pas le programme définitif dans sa rédaction puisqu'il suppose une approbation préalable de tous les conseils municipaux, d'où présentation ce soir, ici. Il sera adopté de façon définitive, le 14 octobre prochain, évidemment avec présentation de l'ensemble du programme, c'est-à-dire nettement plus affiné, détaillé, notamment dans les termes où vous le définissez. Il sera donc consultable, je vous invite à participer à la séance publique, si le débat vous intéresse, du conseil communautaire du 14 prochain.

M. le Maire MEYER : Laëtitia RABIH a répondu parce que c'est elle qui a piloté la concertation avec les autres communes, tout au long du processus, et c'est elle qui a présenté le rapport au conseil communautaire, la semaine dernière.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Rapport approuvé.

La suite, M. l'Adjoint.

I – 446 Projet de rénovation urbaine du quartier Europe – constitution d’un groupement de commandes entre la Ville de Colmar et la Colmarienne du Logement pour la restructuration des espaces publics et la résidentialisation du sous-ensemble Schweitzer.

Voir rapport –

M. l’Adjoint FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l’adopter.

M. le Maire MEYER : En deux temps, d’abord l’accord pour le principe. Qui est favorable ? Qui s’y oppose ? Abstentions ? Décision prise. M. FELDMANN.

M. FELDMANN : Juste une petite remarque un petit peu pernicieuse. Comment se fait-il qu’il soit demandé à un adjoint qui n’a pas travaillé un rapport – je parle du rapport XI – qui n’a pas travaillé la question, de présenter un rapport qu’il connaît mal, alors que sa presque voisine a participé à l’élaboration de ce rapport du début à la fin, et qu’il ne lui est pas proposé de présenter ce rapport ? Cela me paraît assez curieux tout de même comme façon de faire. Je trouve cela un peu dommage. Lorsque quelqu’un connaît bien son sujet, il serait logique que ce soit lui qui présente le rapport.

M. l’Adj. FRIEH : C’est curieux à quel point vous dites vous-même que vous êtes pernicieux dans votre intervention puisque j’ai participé aux travaux de l’élaboration du PLU. Il est présenté au Conseil Municipal, il est donc normal que ce soit un adjoint qui présente ce rapport. Pour ce qui concerne la connaissance de ce rapport et de son contenu, je le connais et je le maîtrise puisque j’ai participé à un ensemble de réunions sous la conduite de la collègue Laëtitia RABIH.

M. le Maire MEYER : Donc, nous avons voté pour l’adhésion à ce groupement de commandes. Nous avons à désigner deux personnes, M. le 1^{er} Adjoint.

M. l’Adj. HEMEDINGER : Oui, pour le groupe majoritaire, nous avons enregistré deux personnes : un titulaire, Yves BAUMULLER ; un suppléant, Robert REMOND.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il d’autres candidats ? Ce n’est pas le cas. Comme il s’agit d’un appel d’offres, bien qu’il n’y ait pas d’autres candidats, je préfère passer par le bulletin secret, pour éviter tout litige dans le futur. Vous avez donc une enveloppe, un bulletin avec deux noms, et vous avez un bulletin blanc. Nous passons au vote.

M. le Directeur Général des Services procède à l’appel nominatif des conseillers et les invite à déposer leur bulletin dans l’urne.

M. le Maire MEYER : Si deux ou trois personnes sont disponibles pour venir faire le dépouillement, pendant ce temps, nous allons continuer la séance. La benjamine et y a-t-il deux ou trois volontaires ? Oui, allez-y.

Je vous donne le résultat du vote intervenu pour la constitution d'une commission d'appel d'offres en rapport avec le groupement de commandes. Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 48 ; bulletins nuls : 7 ; suffrages exprimés : 41. La liste majoritaire a obtenu les 41 voix en élisant M. BAUMULLER en tant que titulaire et M. REMOND en tant que suppléant.

I – 447 Projet de rénovation urbaine du quartier Europe (Palais Royal Sud) – attribution d'un fonds de concours à la Colmarienne du Logement pour l'aménagement de la future rue reliant la rue de Berne à la rue de Zurich.

Voir rapport –

M. l'Adjoint FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Qui est favorable ? Oppositions ? Abstentions ? Rapport approuvé. Pardon, Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Je vous remercie, M. le Maire. En fait, je n'ai pas de remarque par rapport au projet en lui-même pour lequel je voterai favorablement bien sûr, mais je profite du fait qu'il y ait réalisation d'une rue nouvelle non encore dénommée pour faire une proposition, afin d'éviter des discussions en Conseil Municipal ultérieurement, sur des noms proposés par les uns et les autres. Je proposerais de faire un véritable acte de démocratie participative en demandant au conseil de quartier Europe qui est le quartier concerné de remonter par exemple des propositions de nom pour cette nouvelle rue.

M. l'Adj. FRIEH : Je crois qu'effectivement, les conseils de quartier ont les attributions dont peut-être celle-là. Cela peut-être l'occasion de lui donner une importance que nous souhaitons justement lui donner. Cela peut-être proposé sous cette forme-là, étant entendu quand même – je garde cette précaution-là – que ce ne seront que des propositions qui remonteront. La décision restera au Conseil Municipal.

Mme VALENTIN : Conseil Municipal. Oui, bien sûr.

M. le Maire MEYER : Bien, le rapport étant déjà approuvé, point suivant.

I – 448 Convention d'utilité sociale pour la période 2011/2016 – Partenariat avec la Colmarienne du Logement et la SICCE.

Voir rapport –

M. l'Adjoint FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. MEISTERMANN.

M. MEISTERMANN : Merci, M. le Maire. M. l'Adjoint, le droit au logement opposable, introduit par la loi du 5 mars 2007, marque une avancée majeure dans le droit au logement décent et indépendant pour les publics prioritaires et notamment pour les personnes présentant un handicap ou ayant à leur charge une personne handicapée. De fait, l'attribution du logement social est une priorité et un droit pour ces dernières. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2007, les textes d'application de cette loi ont rendu obligatoires des règles de construction, et les prescriptions techniques qui imposent l'accessibilité de logements neufs, bien sûr, mais aussi celle des logements existants dans lesquels des travaux sont réalisés. Aussi, dans cette convention, j'aimerais comprendre, page 15, pourquoi la Colmarienne du Logement ne prévoit pas de construire, de conventionner des places d'hébergement de logements adaptés. De fait, la politique consistant à répondre au coup par coup aux demandes d'adaptation des logements chaque fois que cela est possible, ne génère-t-elle pas des temps d'attente et de frustration auprès de ces populations fragilisées ? Merci pour votre réponse.

M. l'Adj. FRIEH : Votre remarque est pertinente, mais je crois savoir que ce n'est pas ainsi que cela se passe dans la réalité puisque dans le programme évoqué d'ailleurs à propos de l'attribution d'un fonds de concours pour la nouvelle rue, dans le programme de ces constructions-là, il est prévu des logements adaptés aux personnes à mobilité réduite. Après une concertation très amiable d'ailleurs, entre vous-même et le directeur de la Colmarienne, un certain nombre d'aménagements ont pu être retenus. Alors, s'il est mentionné qu'il n'est pas prévu de construire ou de conventionner des places d'hébergement ou de logement adaptées, au sens du décret de 2009, certes, il est vrai que c'est rédigé de cette façon-là, mais dans la réalité, les choses se passent de façon très ouverte, très concertée, et de façon satisfaisante, selon vos propres dires d'ailleurs. Vous avez même suggéré quelques aménagements complémentaires qui ont pu être retenus aussi.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Je vous remercie. De ce document extrêmement dense, j'ai une question qui ressort. Nous nous interrogeons quant à l'apparente augmentation globale des loyers mensuels. En effet, au tableau de la page 27, nous pouvons constater que le nombre de logements conventionnés avec des loyers jusqu'à 300 € a baissé de 6 %, tandis que le nombre de logements avec des loyers supérieurs à 300 € a augmenté de 13 %. Est-il possible de nous indiquer quelles sont les intentions des bailleurs sociaux quant aux futures augmentations des prix des loyers, sur les six années que doit couvrir la convention d'utilité sociale ? Pouvons-nous nous engager à ne pas dépasser l'augmentation de l'indice des prix à la consommation, par exemple ?

M. l'Adj. FRIEH : Les prix des loyers, pour les bailleurs sociaux, sont encadrés par des directives ministérielles. A titre exceptionnel, il a été décidé en Conseil d'Administration de la Colmarienne de dépasser très légèrement ces augmentations parce qu'il y a un certain nombre de raisons et des investissements nécessaires qui doivent pouvoir être financés.

Cependant, à part cela, généralement, la Colmarienne, les bailleurs sociaux respectent les directives ministérielles en matière d'augmentation de loyer. Par ailleurs, je rappelle que dans le cadre de l'ANRU, nous avons procédé à de nombreux aménagements visant à réduire la charge des consommations d'énergie qui se répercutera favorablement sur le montant des charges pour les locataires. Cela viendra aussi en déduction d'éventuelles augmentations de loyer à venir.

M. le Maire MEYER : Maître GRUNENWALD.

Me GRUNENWALD : Juste pour éviter une confusion, là, vous ne parlez pas de l'augmentation annuelle qui est permise et effectivement encadrée. Ce sont simplement des conventions qui permettent effectivement, en améliorant les logements, d'augmenter les loyers. En contrepartie, il est dit que l'économie d'énergie notamment fera que les personnes ne paieront pas plus, mais globalement, nous ne pouvons pas nier l'augmentation des loyers.

M. le Maire MEYER : Je complète. Il y a l'augmentation en fonction des travaux qui sont réalisés, mais vous n'avez pas le droit de faire les travaux si au départ, selon un vote, vous ne réunissez pas un certain quota d'accords favorables.

Me GRUNENWALD : Oui, d'accord.

M. le Maire MEYER : Le principe est d'arriver au moins à 60 % d'accords favorables, et là, nous sommes à 90 % parce que les personnes calculent aussi. Elles savent que sur les augmentations de loyer, elles ont le droit au remboursement supplémentaire de la Caisse d'Allocations Familiales, alors qu'en plus, la diminution des charges est nette. Donc, au final, malgré l'augmentation du loyer, la partie à payer est inférieure, après les travaux réalisés, par rapport au loyer et charges acquittés jusque-là.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Rapport approuvé en l'absence de M. REMOND qui a quitté la salle et qui n'a pris part ni à la discussion, ni au vote.

II – 449 Subvention à l'Office des Données Naturalistes d'Alsace pour l'organisation à Colmar d'un colloque sur la biodiversité en Alsace.

Voir rapport –

M. l'Adjoint FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Qui est pour ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Rapport approuvé. Merci, M. l'Adjoint. Christiane CHARLUTEAU pour le point 16.

Mme VALENTIN a demandé la parole.

Mme VALENTIN : Ne vous en déplaise, je suis désolée ! Evidemment, 1 500 € ne représente pas une somme faramineuse, mais je suis étonnée d'un montant, pour cette manifestation, de 57 267 €. Alors, des rapports nous sont présentés, avec des sommes qui sont conséquentes pour une

journée d'activité. Est-il possible, et je suppose que les services, avant d'étudier une telle demande, l'ont, que nous ayons le budget de cette opération ? Il doit bien y avoir d'inscrits les coûts de location, de fabrication du livret, le nombre d'exemplaires, à qui c'est destiné, etc., de façon à ce que nous sachions vraiment à quoi correspond une telle somme.

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint.

M. FRIEH : Oui, a priori, il n'y a pas d'inconvénient à ce que nous communiquions le budget global de cette manifestation. Cela ne change rien au montant que la Mairie propose de verser.

Mme VALENTIN : D'accord. Je ne l'ai pas eu.

M. le Maire MEYER : Non, je reviens toujours avec la même chose. Vous demanderiez d'augmenter davantage, mais ce n'est pas avec les critiques que vous votez qu'on peut honorer la subvention.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Rapport approuvé. Christiane CHARLUTEAU pour le point 16. Merci, M. l'Adjoint.

III – 450 Relogement des gens du voyage sédentarisés sur le site de Mittlerweg.

Voir rapport –

Mme l'Adjointe CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Nous nous réjouissons que la situation extrêmement précaire des personnes installées depuis, pour certaines, 30 ans sur le site soit prise en compte. Nous félicitons les services de la ville pour le travail fait, nous le savons, en concertation avec les familles concernées. Pour que ce projet soit vraiment couronné de succès, nous nous permettons de souligner quelques points qu'il serait encore possible de prendre en considération. Nous apprécions, bien sûr, qu'il soit tenu compte des spécificités du mode de vie culturel des personnes concernées. Ainsi, le lieu d'animation et de culte est-il prévu au centre du terrain qui sera aménagé ? Toutefois, il est peut-être encore possible de réfléchir avec les familles à sa construction hors du site pour favoriser les échanges. Ce qui nous paraît surtout important, c'est de constituer un groupe de pilotage sous la responsabilité d'un travailleur social délégué ou de confier le suivi du projet à une association spécialisée. En effet, nous pensons qu'un relais est important et que l'accompagnement des personnes concernées sur le terrain, tout au long de la mise en œuvre du projet, mais aussi lors de l'installation dans les nouvelles maisons, et durant les mois qui suivront, permettrait de dépasser le simple projet de logement pour aboutir à un véritable projet social de santé, d'éducation et d'emplois qui feront la réussite totale que nous sommes en droit d'espérer.

D'ores et déjà, encore une fois, nous félicitons les services de la Ville, sous la houlette de Mme GHIO, pour l'excellent travail qui a été mené sur ce dossier, et à qui nous souhaitons une pleine et belle réussite.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Oui, j'aurais 3 petites questions. D'une part, que devient l'aire existante et quelle sera son articulation avec le nouvel espace ? Deuxièmement, je me suis laissé dire que le nouveau terrain n'était pas forcément de très bonne qualité. Pouvez-vous, Mme l'Adjointe, M. le Maire, me rassurer sur ce point ? J'espère qu'il ne s'agit que de rumeurs. Enfin, toujours le problème des transports en commun, le terrain actuel pose problème, notamment pour les enfants qui veulent aller à l'école parce qu'il se trouve très loin de l'école la plus proche, qui est Maurice BARRES. Beaucoup d'enfants ont des difficultés pour venir à l'école du fait de l'absence de transports en commun, notamment en maternelle. Donc, pour une intégration sociale optimale, pour l'école, pour l'emploi, avez-vous un projet particulier pour la meilleure desserte par les transports en commun de ce secteur ? Merci.

M. le Maire MEYER : M. MEISTERMANN.

M. MEISTERMANN : Merci, M. le Maire. Mme l'Adjointe, moi, c'est plutôt un appel à la vigilance. Au sein de cette population, la problématique de la dépendance se pose ou risque de se poser, au même titre que pour n'importe quelle personne lambda. Aussi, je profite de ce Conseil pour sensibiliser tous les opérateurs portant cette réalisation, en soulignant que dans ce projet de construction de 36 maisons, la réglementation ne soit pas oubliée, qui impose leur mise en accessibilité aux PMR et de possibles modifications grâce à des travaux dits légers, en cas de besoin. Nous revenons à la problématique d'avant. Je dis cela parce qu'il est toujours surprenant de découvrir combien les réglementations et la prise en compte des normes d'accessibilité peinent, dans certains cas, à être appliquées, et cela malgré les propos rassurants émis par nos élus. J'en veux pour exemple – cela ne se passe pas à Colmar – la récente implantation de blocs sanitaires sur le terrain mis à disposition des gens du voyage sédentarisés à Wintzenheim. Pas un élément n'était accessible aux PMR et pourtant il s'agit bien d'une installation ouverte au public. Merci d'en prendre acte.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Si je me réjouis du transfert des gens du voyage de logements vétustes vers des maisons neuves, je me pose tout de même des questions sur l'emplacement choisi, entre les ateliers municipaux, la voie ferrée, l'aérodrome, Liebherr, le parc des expositions. J'imagine qu'il est possible de rêver mieux comme emplacement pour habiter. Quant à l'actuelle aire d'accueil, effectivement, il me semble que lors de travaux de viabilisations, de pose de canaux, nous avons confirmé l'existence d'une décharge. Cela posait des problèmes par rapport à la viabilisation et lors de pluies. L'aire actuelle était une cuvette qui se remplissait d'eau lors de pluies fortes. Si l'aire d'accueil est libérée des habitations vétustes, y a-t-il moyen de rénover cette aire, de la modifier, de l'améliorer ?

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN !

M. FELDMANN : Merci, M. le Maire. Les explications qui nous ont été données en commission thématique montraient qu'il y a eu un effort de concertation absolument considérable avec cette population. L'ensemble des services, les adjoints du ressort et vous-même vous êtes beaucoup investis dans cette concertation, et je tenais à vous en féliciter. Je crois qu'à ce titre-là, d'ailleurs, vous amènerez toutes les réponses aux questions posées, de façon assez facile, vu la qualité du projet que vous avez mené. Je pense que le projet sera parfait lorsque nous aurons réussi aussi à nous occuper des gens du voyage. Vous nous avez expliqué que la zone que nous avons sur notre carte en bleu est réservée à améliorer l'aire existante qui ne fonctionne pas pour l'instant, et qui a déjà été très abîmée. La responsabilité de la Ville est aussi d'ouvrir une deuxième aire d'accueil pour les gens du voyage. Vous nous avez déjà indiqué que la zone bleue devrait effectivement servir à accueillir ces deux aires pour les gens du voyage. Je pense que lorsque vous aurez réalisé la totalité de ce projet, à la fois pour les personnes sédentarisées et pour les gens du voyage, vous aurez réussi quelque chose de tout à fait exemplaire.

M. le Maire MEYER : Mme l'Adjointe !

Mme l'Adj. CHARLUTEAU : Mme VALENTIN, vous proposez que le lieu de culte soit hors du site, mais ce n'est pas ce que les personnes souhaitent. Une concertation très étroite s'est faite, pratiquement sur deux ans, avec la Ville, mais surtout avec M. le Maire, et chacun a pu s'exprimer. Le désir est que ce lieu de culte soit intégré dans leur lieu d'habitation.

Vous parliez d'un groupe de pilotage, mais de toute façon, la Colmarienne du Logement prévoit un accompagnement social pour ces personnes, bien entendu. Vous pensez bien que nous n'allons pas construire des maisons sans accompagner, au niveau social, ces personnes. C'est prévu. Donc là, je ne vois pas où est le problème.

M. DENECHAUD, le terrain existant sera donc libre en 2012, et effectivement, ce terrain est prévu pour l'aire des gens du voyage. Concernant les transports en commun, nous pourrions voir, le moment venu. Je pense qu'il est prématuré d'en parler dès maintenant puisque vous savez que les travaux vont durer 16 mois, vont débuter en septembre 2011 et que les maisons seront habitables pour la fin de l'année 2012. Je pense donc que ce problème pourra être étudié d'ici là.

M. MEISTERMANN, vous pensez bien que, concernant l'accessibilité, tout a été pris en compte parce que vous savez que tout bâtiment nouveau est régi par les mesures de l'accessibilité. Donc, je ne vois pas, là non plus, où est le problème.

L'aire d'accueil sera donc effectivement sur la partie bleue, c'est-à-dire que la partie bleue du plan concernera exclusivement deux aires d'accueil réunies en une seule pour à peu près 40 emplacements. C'est à ce moment-là que la Ville de Colmar sera en règle, aura fait ce qu'il fallait pour les gens du voyage.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Je vous remercie de me redonner la parole. Mme CHARLUTEAU, je crois que vous vous méprenez sur le sens de mon intervention. J'ai bien souligné qu'il y avait eu une énorme concertation entre les services et les familles concernées par ces aménagements.

Mme l'Adj. CHARLUTEAU : Et avec le Maire, Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Et le Maire. Oui, d'accord, mais la question n'est pas là. L'installation du lieu de culte a été prévue au centre du terrain, effectivement en concertation.

Mme l'Adj. CHARLUTEAU : Oui.

Mme VALENTIN : Je disais simplement que pour favoriser la mixité, les rencontres, l'ouverture sur les autres que nous sommes en droit de rechercher, il était peut-être bon et faisable de reprendre contact avec les personnes, et de reposer la question de la possibilité de faire autrement. Je n'ai jamais dit qu'il fallait absolument passer outre. Autre chose, lorsque je parle d'accompagnement, je parle d'accompagnement par une association spécialisée, par des personnes qui connaissent les spécificités culturelles sur lesquelles vous avez suffisamment insisté. Ce ne sont pas des personnes, à mon avis, tout simplement déléguées par la Colmarienne du Logement qui feront le travail nécessaire pour une bonne appropriation, une bonne installation et une bonne poursuite de ce projet.

Mme l'Adj. CHARLUTEAU : Mme VALENTIN, vous n'êtes pas sans savoir que APONA est une association spécifique qui est sur le terrain depuis de longues années, qui accompagne ces personnes, et qui continue à accompagner ces personnes. Donc, je ne vois pas pourquoi nous devrions avoir une deuxième association. APONA est une association qui sait faire, qui a prouvé qu'elle savait faire depuis de longues années.

Mme VALENTIN : Mais Mme CHARLUTEAU, je demande justement... Alors, nommons l'association.

Mme l'Adj. CHARLUTEAU : C'est APONA.

Mme VALENTIN : Je demande justement que APONA, qui a suivi les personnes, ait ce dossier en main pour toute la durée de la mise en œuvre, et pour l'installation, au moins jusqu'à un an après la mise en place. C'est tout.

Mme l'Adj. CHARLUTEAU : C'est APONA. Cependant, vous devez savoir par exemple que lorsque M. BAUMULLER présente les CUCS, il le dit souvent, il y a une action spécifique pour APONA, pour justement le terrain des sédentaires. Cela, il le dit souvent, alors peut-être que vous n'avez pas écouté.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Oui, Mme l'Adjointe, juste sur les transports en commun, vous me dites que c'est peut-être un peu prématuré, mais pour les plus de 100 familles qui vivent déjà sur le site, cela fait des années que cela dure et qu'elles ont des problèmes pour se déplacer. Donc, ce n'est pas prématuré parce que je ne parle pas uniquement du nouvel aménagement, mais déjà, des problèmes actuels. Merci.

M. le Maire MEYER : M. MEISTERMANN.

M. MEISTERMANN : Oui, Mme l'Adjointe, je reviens juste sur ce que vous m'avez dit. J'ai, récemment tout de même, réorienté un projet conséquent pour la Ville de Colmar et le Parc Expo, alors qu'il a été refusé par la sous-commission départementale de l'accessibilité, en présence de M. SISSLER d'ailleurs. M. le Maire, lors de la présentation de ce projet, a aussi tenu à me rassurer quant à la mise en conformité et la mise en application des règles liées à l'accessibilité. Je vous ai d'ailleurs donné, dans mon propos, un exemple : des sanitaires implantés à Wintzenheim. Vous voyez bien encore là que, malgré tout, il faut rester vigilant. Je vous remercie de faire acte de mon propos, mais restons vigilants. Merci.

Mme l'Adj. CHARLUTEAU : Nous sommes à Colmar, M. MEISTERMANN, nous ne sommes pas à Wintzenheim.

Intervention inaudible d'un conseiller (sans micro).

M. le Maire MEYER : Non, le Parc Expo est à Colmar, pas à Wintzenheim. Je m'excuse.

Intervention inaudible d'un conseiller (sans micro).

M. le Maire MEYER : Je crois que nous sommes en train d'enfoncer des portes ouvertes, pour ne pas dire autre chose, dans la mesure où toutes les précautions qui nous sont préconisées figurent dans le rapport. Je prends le paragraphe au-dessus du coût financier, en page 2 : « *cette vente est assortie d'une obligation pour l'opérateur de mettre en œuvre, avec le concours de Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale, une MOUS, le projet défini par la Ville..* ». Donc, forcément, il y a présence de personnes qui connaissent la situation et il n'est pas possible de dire non plus que le personnel de la Colmarienne du Logement ne dispose pas également d'un personnel ayant la qualité sociale. Restructurer pour près de 45 millions de travaux dans le périmètre urbain, je pense que c'est beaucoup plus fastidieux que de mettre en œuvre un projet de pavillons à 120 000 €. Ce travail a duré deux ans. Personnellement, j'ai rencontré les intéressés à 4 reprises. Finalement, sur les 36, il restait une demi-douzaine qui ne voulait pas franchir le pas, mais j'ai rencontré personnellement ces 6 foyers et j'ai pu faire signer par tous les intéressés, une convention d'accord. Celle-ci repose sur un projet où le lieu de culte est à l'intérieur. Je ne vais pas revenir sur cet engagement puisqu'il a été signé sous cette condition.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Abstention de M. GREINER. Le rapport est donc approuvé. Point suivant, Mme CHARLUTEAU.

III – 451 Fourniture de denrées alimentaires à des personnes démunies par l'intermédiaire d'un magasin d'alimentation générale pour l'année 2011.

Voir rapport –

Mme l'Adjointe CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

III – 452 Subventions aux associations à caractère social – attribution du solde de crédits affectés au paiement de loyers.

Voir rapport –

M. le Conseiller Municipal Délégué BAUMULLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

III – 453 Travaux de rénovation des structures scolaires et de la petite enfance – programme 2011.

Voir rapport –

Mme l'Adjointe UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Merci, une question de M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Oui, je voterai bien sûr ce bon rapport, mais ma suggestion serait, comme je l'ai déjà proposé plusieurs fois, de réaffecter l'aide dite « Un prénom, un arbre » qui nous a tout de même déjà coûté plus de 30 000 € à des travaux ou de l'investissement direct, de manière générale, dans les structures de petite enfance. Nous aiderons vraiment les personnes de la manière dont elles ne peuvent pas s'aider elles-mêmes, c'est-à-dire que la Ville fera ce qu'elle seule peut faire.

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : Le problème dans les structures de petite enfance est que nous ne touchons qu'une partie des familles dont les parents travaillent et qui ont besoin de crèche. Nous faisons notamment des jardins pédagogiques, et des travaux, avec les parents pour les associer à ce qu'il est possible de faire avec les enfants. Ensuite, je laisserais Cécile répondre peut-être, lorsqu'elle fera son rapport pour défendre son dossier de « Un arbre, un prénom et d'un cadeau ».

M. l'Adj. HEMEDINGER : Je crois que nous sommes un petit peu hors sujet, si vous voulez. Comme il n'y a pas d'autre question, je soumetts le rapport au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Rapport approuvé. Vous avez toujours la parole avec le point n° 20.

III – 454 Projet Comenius de l'école élémentaire Jean-Jacques Rousseau.

Voir rapport –

Mme l'Adjointe UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Merci, une question de M. FELDMANN.

M. FELDMANN : Merci. Il est bien question simplement de mettre à la disposition de ces écoles la possibilité d'ouvrir des comptes à travers la personnalité morale et juridique de la Mairie. Il ne s'agit pas de financement, nous sommes bien d'accord.

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : Oui, c'est toujours le cas dans les projets européens. Les projets européens peuvent concerner les lycées ou des collèges, mais le problème des écoles est qu'elles n'ont pas la personnalité juridique qui leur permet d'avoir un budget autonome. Donc, l'argent qui vient de l'Europe doit forcément transiter par le compte de la Ville. C'est pour cela que nous devons, dans une délibération spécifique, approuver la participation au projet du programme Comenius, et dans ce cas-là, ouvrir une ligne budgétaire qui permet d'encaisser l'argent des crédits européens pour le reverser à l'école.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Oppositions ? Abstentions ? Rapport approuvé. Point 21. Merci, Mme l'Adjointe.

III – 455 Bourse Jeunes : attribution d'une subvention.

Voir rapport –

Mme la Conseillère Municipale Déléguée HOUPIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

III – 456 Subventions spécifiques aux associations sportives dans le cadre des « Contrats d'Objectifs » au titre de la saison sportive 2010/2011.

Voir rapport –

M. l'Adjoint BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Oui, puisque nous parlons de sport, ma question concerne le « Paris/Colmar à la marche ». L'année dernière, j'avais osé dire

qu'il avait un petit peu de plomb dans l'aile très certainement. M. l'Adjoint m'avait répondu, bien sûr, que je voyais le mal partout et que le « Paris/Colmar » allait très bien. Je simplifie. Nous voyons ce qu'il est devenu. Est-il question, ou y a-t-il des réflexions dans le sens d'une réactivation de cet événement ?

M. le Maire MEYER : M. LECONTE.

M. LECONTE : Oui, merci, M. le Maire. Juste une petite question. La somme de 135 600 € concernant les SRC Football est-elle vraiment destinée et uniquement, au fonctionnement de l'équipe première ? Dans ce cadre, il ne faudrait pas oublier de rajouter à cette somme de 135 600 €, les 73 500 € nécessaires aux aménagements du Stadium devenus indispensables par la montée en division nationale. Cela fait effectivement une somme de plus de 200 000 €.

M. l'Adj. BRUGGER : Je réponds d'abord à M. DENECHAUD. Nous n'avons pas dit que vous disiez tout et n'importe quoi à propos de « Paris/Colmar, la marche ». Il est sûr que pendant un certain temps il y avait du plomb dans l'aile puisque l'organisation allait un peu à hue et à dia. Nous pouvons dire que ce n'était pas terrible, mais une nouvelle association s'est créée, et a pris les choses en main. Elle est actuellement en train de prendre contact avec différentes municipalités pour faire revivre et relancer l'épreuve pour 2011.

En ce qui concerne la question posée par M. LECONTE, je dois vous préciser que le montant de 135 600 € est le montant du contrat d'objectifs pour les SRC Foot. L'augmentation est importante par rapport à celle de l'an dernier puisque c'était 115 600 €. Je dis tout de même qu'il s'agit de la bourse du Colmarien, donc il faut quand même faire attention. Par ailleurs, tous les frais annexes, comme je le disais tout à l'heure, les autres frais engagés par le club, etc., vont arriver à ce que la subvention dépassera largement les 200 000 €. Il est exact également que des frais qui ont été engagés suite à la montée en nationale, notamment la clôture imposée par la fédération, ainsi que le siège des dirigeants, sont inclus dans le contrat d'objectifs.

En ce qui concerne les montants dont vous avez parlé, il s'agit d'un contrat d'objectifs qui a été joint à votre rapport, et les critères sont particulièrement précis, justement pour éviter les évasions et des demandes un peu farfelues. Il s'agit de répondre à des critères bien précis en ce qui concerne les contrats des joueurs, s'il y en a, les frais pour les déplacements, les accompagnateurs. Tout ceci est particulièrement bien précisé dans le contrat. Ce contrat d'objectifs, évidemment, concerne exclusivement l'équipe première.

M. le Maire MEYER : Les autres 65 000 € sont en rapport avec le fonctionnement général du club. 65 000 plus 135 000 égal 200 000 €, plus les 80 000 € environ pour la clôture, c'est là où nous en sommes aujourd'hui. Maître GRUNENWALD.

Me GRUNENWALD : Non, vous avez répondu à la question que je voulais poser avec la précision que vous avez donnée. C'est très clair.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis au vote. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Rapport approuvé. Le suivant, Maître.

III – 457 Subventions de fonctionnement aux associations sportives au titre de la saison 2009/2010.

Voir rapport –

M. l'Adjoint BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. WAEHREN.

M. WAEHREN : Oui, M. le Maire, juste pour confirmer que je m'abstiendrai sur ce rapport à cause de la présence de subventions pour deux clubs basés à l'aérodrome Colmar – Houssen. Merci.

M. l'Adj. BRUGGER : C'est votre droit le plus strict.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis au vote. Qui l'approuve ? Oppositions ? Abstentions ? Rapport approuvé. Point suivant, Maître.

III – 458 Attribution d'une subvention à la section omnisports des Sports Réunis de Colmar dans le cadre de la commémoration de son 90^{ème} anniversaire.

Voir rapport –

M. l'Adjoint BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : La proposition est mise aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'oppose ? Abstentions ? Rapport présenté, débattu et voté en l'absence de Maître GRUNENWALD, Président d'Honneur de ce club ainsi que de M. LECONTE.

III – 459 Convention de partenariat entre la Ville de Colmar, le Comité Départemental de Cyclisme du Haut-Rhin, le lycée Camille Sée, l'IUT de Colmar et le lycée Blaise Pascal dans le cadre du fonctionnement du Centre Elite Régional de Cyclisme.

Voir rapport –

M. l'Adjoint BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

I – 460 Versement de subventions diverses.

Voir rapport –

M. l'Adjoint WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

I – 461 Recrutement d'agents contractuels.

Voir rapport –

M. l'Adjoint WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

I – 462 Mise à jour des modalités d'emploi et de rémunération du personnel vacataire au théâtre municipal.

Voir rapport –

M. l'Adjoint WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

I – 463 Attribution d'un concours financier à l'Office de Tourisme de Colmar pour l'organisation d'une fête des récoltes.

Voir rapport –

M. l'Adjoint BECHLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Oui, M. le Maire. Je souhaite beaucoup de réussite à cette fête des récoltes. Cependant, je regrette que pour l'heure, la communication ait été pour le moins maladroite, car de nombreux concitoyens ont compris qu'il n'y aurait qu'un repas à 65 €, servi sous la tente puisque la communication était essentiellement axée là-dessus. La communication a été essentiellement axée sur le repas de Chef.

M. le Maire MEYER : Vous avez raison.

M. HILBERT : Et je pense que cela effraye beaucoup de nos concitoyens qui ont l'impression que s'ils viennent là, ils devront déboursier 65 €.

M. le Maire MEYER : Vous avez raison. Mme KLINKERT.

Mme KLINKERT : Oui, j'avais trois observations, M. le Maire. La première rejoint celle de mon collègue HILBERT, à savoir que nous souhaitons faire une fête a priori conviviale, mais il est certain qu'en proposant des repas à 55 ou 60 €, cela pose problème. D'ailleurs, il semblerait que nous soyons revenus en arrière, et qu'il y ait déjà l'un ou l'autre de ces repas qui ait été annulé. La deuxième observation porte sur le fait que 25 000 € seraient versés à l'Office du Tourisme pour cette manifestation. C'est un montant important tout de même. Je me pose un peu de questions à ce sujet. La troisième observation, j'étais Rue Turenne aujourd'hui, et les riverains et les commerçants s'inquiètent. Peut-être pourriez-vous nous en dire plus et les rassurer ? Ils s'inquiètent puisque la Rue Turenne serait entièrement bloquée – je répète ce qui m'a été dit cet après-midi – de mercredi soir jusqu'à lundi matin, alors quid de l'accès aux domiciles, à l'hôtel, aux commerces ? Merci.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Oui, j'irais aussi dans le sens de mon collègue, Frédéric HILBERT. Je suis presque riverain, et pour savoir un petit peu de quoi il s'agissait, j'ai dû lire l'arrêté collé en dessous de l'interdiction de stationner. Pour connaître exactement les dates, et savoir de quoi il s'agissait, c'était la seule solution. En tout cas, c'est la seule que j'ai trouvée. Maintenant, il est vrai que j'aurais aimé en savoir plus, et je pense que cela peut être intéressant pour tout le monde d'en savoir plus sur l'organisation de cette manifestation.

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint BECHLER.

M. l'Adj. BECHLER : Oui, alors effectivement, sur la première question posée concernant les prix, c'est vrai, vous avez raison. C'était peut-être... Je ne dis pas une maladresse, mais nous voulions peut-être faire quelque chose de prestigieux, alors qu'au départ, tout le monde attendait peut-être une fête plus populaire. Sur ce, je peux dire que nous sommes revenus en arrière puisque nous proposons, en dehors de ces prix prestige pour les entreprises qui ont réservé des tables, qui ont quand même le repas, les boissons, le spectacle, tout compris dans ce prix-là. Effectivement, je n'ai pas à porter un jugement sur ce que chacun peut penser, mais c'est vrai que nous sommes revenus en arrière pour proposer des petits plats à des prix plus raisonnables et plus populaires.

Sur le blocage de la route, il est vrai que comme nous voulons instaurer une tente, je vois tout de même difficilement comment nous pouvons faire circuler les personnes. C'était un choix. Nous avons consulté les commerçants, et visiblement, ils ne nous ont pas dit qu'ils étaient contre. Peut-être que la même chose n'est pas dite aux uns et aux autres, mais je n'ai pas entendu que les commerçants étaient contre.

Intervention inaudible d'un conseiller (sans micro).

M. l'Adj. BECHLER : Oui, mais si nous mettons une tente au milieu de la route, il n'est pas possible de faire passer les voitures. Il faut faire un choix dans la vie. C'est l'un ou l'autre. Alors, nous avons fait ce choix, et nous verrons le résultat que cela va donner par la suite.

M. le Maire MEYER : M. WAGNER.

M. WAGNER : Oui, merci de me donner la parole. Je pense que c'est toujours un pari lorsqu'il s'agit de lancer une nouvelle initiative. Je crois que personne ne le conteste à ce niveau-là. Nous avons le droit, de notre côté, d'exprimer certaines observations sans que cela suscite des émotions particulières, il me semble. Concernant ce rapport, j'aurais souhaité que le budget prévisionnel nous soit présenté pour les 122 000 €. La Ville verse 25 000 €, donc ce qui représente environ 20 % de ce budget prévisionnel. Cela aurait été beaucoup plus complet si nous avions pu avoir ce document. Ensuite, il y a effectivement cette question, Colmar est une ville gastronomique par excellence. Nous avons deux restaurants étoilés à Colmar et de très bons restaurants par ailleurs. Il est un petit peu dommage de faire parrainer cette fête par un Alsacien réputé, bien sûr, mais qui n'est pas de Colmar, alors que nous aurions peut-être pu aussi associer les talents culinaires colmariens à cette fête. Je crois que là, c'est peut-être également un choix qui ne se justifie pas nécessairement, malgré la personnalité et la notoriété de Emile JUNG. D'autre part, et cela vient d'être évoqué, il y a les entreprises qui rechignent un petit peu pour justement emmener des clients sous une tente pour un budget de 65 €. La météo n'annonce pas du très beau temps pour vendredi et samedi, j'espère qu'elle se trompe, pour la réussite de cette fête. J'ai entendu que les principales entreprises qui pourraient réserver des places sont des entreprises satellites de la Ville de Colmar : la SCCU, VIALIS, etc. Pouvez-vous nous donner déjà une liste des réservations pour ce repas de gala qui se déroulerait, d'après ce que nous avons lu dans la presse, vendredi prochain ?

M. le Maire MEYER : M. RENIS.

M. RENIS : Merci, M. le Maire. Je voudrais juste porter à la connaissance de ma collègue Brigitte KLINKERT le fait qu'il y a eu une réunion le 2 septembre. Lors de celle-ci, nous avons essayé de régler pratiquement tous les problèmes, dont ceux du stationnement d'accès aux commerces. Il est évident que nous avons pris contact avec tout le monde. Individuellement, les services sont allés voir soit les pompiers, soit la police municipale, soit les différents services. Nous avons vraiment cerné le problème complet. Ma collègue Delphine MANN n'est pas là, mais aurait pu vous en dire plus que moi. Toutefois, comme j'assistais à la réunion, je peux vous apporter les précisions. Donc, de ce côté-là, il n'y a pas d'appréhension à avoir, c'est bien cerné.

Maintenant, je voudrais tout de même rappeler quelque chose. Depuis 1997, les marchés de Noël ont pris leur essor. Il a tout de même fallu qu'il y ait un début. Là, aujourd'hui, nous mettons sur pied une animation qui manque en cette période de l'année. Cette manifestation correspond à une demande commerciale importante et touristique parce

que le tourisme n'est pas terminé. Il faut bien que nous essayons. Alors, n'allez pas nous faire des procès d'intention, je ne dis pas que vous nous faites des procès d'intention. Cependant, je crois tout de même que lorsque l'Office du Tourisme est saisi d'une manifestation de cette envergure, nous devons lui souhaiter et ne pouvons y voir que de la sérieux. Aujourd'hui, nous la faisons sur 3 jours, mais si les résultats escomptés sont là, ce sera peut-être porté à 8 jours, avec deux week-ends. Alors, pour M. WAGNER, je crois que mes collègues étoilés de Colmar, je les connais très bien ; je connais très bien M. JUNG également, mais la renommée mondiale, excusez-moi, de M. JUNG n'est pas encore rattrapable par les deux autres collègues.

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint.

M. l'Adj. BECHLER : Oui, simplement, je voulais un peu dire ce que M. RENIS a dit. Si l'Office du Tourisme a choisi M. JUNG, c'est certainement qu'il a une notoriété plus importante et plus connue que les locaux. Je n'ai rien de plus à dire non plus.

Sur le budget, nous pouvons vous le transmettre, il n'y a rien à cacher. Cela a été chiffré, donc vous pouvez l'avoir.

Sur la dernière question portant sur les réservations, il faut vous adresser à l'Office du Tourisme. Je peux déjà vous dire que des organismes n'ont réservé que le vendredi. Il semblerait que ce sera bien fréquenté ce jour-là. Le samedi et le dimanche, nous sommes revenus à une formule plus populaire. Nous verrons ce que cela donnera.

M. le Maire MEYER : Maître GRUNENWALD.

Me GRUNENWALD : Je crois qu'il n'y a pas de procès d'intention, je crois que tout le monde veut que cela réussisse, ce n'est pas le problème. Cependant, c'est vrai que vous avez répondu maintenant à quelques questions qui se posent puisque cela remplaçait quelque chose qui était très populaire : la fête des bateliers. A un moment donné, nous sommes peut-être allés un peu trop dans l'étoilé, je crois que c'est une bonne chose aussi que de revenir à un côté populaire. Il faut la réussir, et effectivement peut-être l'améliorer l'année prochaine si des choses n'ont pas été bien faites. Néanmoins, c'est la première fois, donc il est tout à fait normal que nous allions un peu dans l'inconnu.

M. le Maire MEYER : Je crois que nous sommes en train de faire du yo-yo avec des questions de détail. Je reconnais qu'il y a eu au départ une erreur de communication pour le prix du repas. C'est vrai puisque nous n'avons parlé que du repas prestige et pas du reste. Il a fallu provoquer l'émission d'une plaquette supplémentaire qui parlait alors du repas pour tout le monde qui coûte 20 €, 25 €, mais il a fallu s'y prendre à deux fois. Sur le site Internet, c'est bien clair. Il y a la mention du repas prestige, mais également la mention du repas pour monsieur et madame tout le monde parce que nous voulions préserver le côté populaire de cette fête des récoltes.

Quant au chef, d'abord, l'organisation ne relève pas de la Ville de Colmar. Donc, nous ne pouvons pas imposer quoi que ce soit dans cette

organisation, mais je crois avoir entendu que le Chef s'était proposé. Alors, ce coup-ci, c'est le cas pour M. JUNG, l'année prochaine, ce sera éventuellement le cas d'un autre chef. J'invite les uns et les autres à postuler pour qu'il puisse y avoir une rotation, et je n'émetts aucun avis sur l'image ni la qualité ou le savoir-faire des uns et des autres puisque ce n'est pas la Ville qui organise.

Concernant les 25 000 €, j'observe qu'il ne s'agit pas d'une dépense supplémentaire puisque sur le plan budgétaire, je ne l'ai accepté que sur la base d'une renonciation sur un autre poste budgétaire, à hauteur de 25 000 €, à partir du même bénéficiaire. Donc, pour la Ville de Colmar, c'est une dépense neutre puisque nous ne dépensons pas plus. C'est l'organisateur qui a dû renoncer à 25 000 €, et de ce fait, nous les avons installés dans le financement de cette fête des récoltes. Je souhaite que cela marche. Personnellement, j'en suis convaincu puisque je me rappelle les fêtes qui s'étaient toujours déroulées rue Turenne, il y a 20 ou 25 ans, et c'était toujours la liesse. Donc, nous n'avons pas inventé quelque chose puisque nous nous reposons tout simplement sur la culture ancienne de ce quartier pour y réinstaller, sous une autre forme, le 4^{ème} évènement concernant la Ville de Colmar.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Rapport approuvé en l'absence de Mmes CHELKOVA et MANN, respectivement collaboratrice et Présidente de l'Office de Tourisme. Merci, M. l'Adjoint. Cécile SIFFERT pour le point 30.

II – 464 Attribution d'arbres et aides financières nominatives de la Ville de Colmar pour l'opération un arbre, un prénom.

Voir rapport –

Mme l'Adjointe SIFFERT, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Rapport approuvé avec l'abstention de MM. HILBERT et DENECHAUD.

II – 465 Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.

Voir rapport –

Mme l'Adjointe LICHTENAUER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Oui, sur une note positive cette fois, je voudrais féliciter...

M. le Maire MEYER : Il ne faut pas dire cela parce que nous pouvons supposer que tout ce que vous avez dit jusque-là n'était pas positif. [rires]

M. DENECHAUD : Sur ces rapports-là, oui, effectivement. Sur ces rapports, il n'y a pas grand-chose de positif, c'est vrai. Vous avez raison, M. le Maire. J'ai vu la fameuse carte que nous demandions depuis longtemps et qui a enfin été publiée, et le résultat me paraît plutôt bon, le graphisme est plutôt bon. Nous avons bien différencié des types variés d'itinéraires. Donc, nous ne nous en tenons pas aux pistes cyclables, mais nous avons différents itinéraires. J'aurais tout de même 3 suggestions, dont la mise en ligne cette carte, comme le fait Mulhouse, comme le font toutes les villes engagées là-dedans. J'imagine que c'est prévu, mais il est vrai qu'il serait bien de l'avoir en format PDF. Il conviendrait d'accélérer la diffusion, d'accentuer la diffusion parce que 5 000 exemplaires pour 65 000 habitants et de très nombreux touristes, c'est encore largement insuffisant. Il serait bien que ce soit diffusé au moins avec le prochain Point colmarien ou le suivant. Il faudrait aussi élargir, donc là, nous sommes plus dans le long terme, la cartographie à l'agglomération puisque nous avons un système d'information géographique qui fonctionne bien au niveau de l'agglomération. Comme le fait Mulhouse, encore une fois, ou comme le font les autres villes, il faudrait mener une réflexion à l'échelle de l'agglomération aussi pour communiquer. Et puis, je ne reviens pas sur ma proposition d'améliorer la signalétique urbaine pour mieux communiquer sur les liens entre différents quartiers pour des cyclistes qui ne sont pas forcément Colmariens depuis 40 ans.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN.

M. FELDMANN : Deux réflexions rapides. D'abord, il faut que les Colmariens se rendent compte que la Ville a dépensé et a dépassé maintenant le million d'euros pour financer l'achat, donc il faut quand même que les Colmariens le sachent. Nous avons dépensé plus d'un million d'euros, et je ne sais pas s'il faut ouvrir une bouteille de champagne. Nous verrons bien s'il nous est proposé du champagne tout à l'heure pour fêter cela. La deuxième chose, une remarque très rapide aussi, c'est que 10 000 vélos, cela fait un vélo par foyer, nous sommes bien d'accord, et ce sont 5 000 plans qui ont été édités. Donc, je ne sais pas. Faut-il chercher l'erreur ? Je vous laisse répondre.

M. le Maire MEYER : Mme l'Adjointe.

Mme l'Adj. LICHTENAUER : Donc, 10 000 vélos et 5 000 plans, cela a été voulu, réfléchi et en fait, tous les cyclistes, moi par exemple, je n'utiliserai jamais ce plan. Je ne vois pas pourquoi. Je me déplace uniquement à vélo, je n'en ai aucun besoin. Je connais les pistes cyclables. C'est une chose.

Deuxièmement, la réimpression mettra 4 jours, donc nous suivons de très près l'écoulement des plans imprimés. Dès que nous nous verrons à peu près au bout des 5 000, nous ferons réimprimer. 4 jours, c'est très rapide, cela ne pose aucun problème. Ensuite, cela nous permettra aussi, au moment de la réimpression, de mettre les plans à jour si certains aménagements cyclables prévus ont été faits entre temps, de manière à ce qu'ils soient en ligne continue plutôt qu'en pointillés sur le présent plan.

Cela a été tout à fait réfléchi, c'était voulu. En plus, nous voulions aussi voir à quelle allure, les plans seraient distribués, et ne pas en faire trop pour ne pas nous trouver avec des plans obsolètes au bout d'un ou deux ans.

M. le Maire MEYER : Oui, et si vous le mettez en ligne, il sera encore possible de le consulter à partir de là.

Mme l'Adj. LICHTENAUER : Tout à fait. En ce qui concerne le plan pour la CAC, c'est prévu dans la deuxième partie de l'Agenda 21, donc pour après 2011, de même que les petits panneaux qui seront posés en ville pour signaler les différentes directions.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Oppositions ? Abstentions ? Rapport approuvé en l'absence de Mme UHLRICH-MALLET qui a quitté la salle et qui n'a pris part ni à la discussion, ni au vote. Point suivant, Mme l'Adjoint.

II – 466 Approbation du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (P.A.V.E.) de Colmar.

Voir rapport –

Mme l'Adjointe LICHTENAUER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. MEISTERMANN.

M. MEISTERMANN : Merci, M. le Maire. Bien sûr, nous ne pouvons que nous réjouir de l'élaboration du P.A.V.E., enfin ce que nous appelons communément le P.A.V.E., mais les travaux de voirie ne sont pas nécessairement suffisants pour assurer l'accessibilité de la voirie et des espaces publics à tous. J'aimerais que soit associé à ce projet un renforcement de la politique de lutte contre le stationnement illicite sur les trottoirs qui entravent la circulation des personnes, et qui les mettent parfois en danger en les obligeant à circuler sur la chaussée, ainsi que des actions de communication et de sensibilisation des usagers de la voirie, mais aussi des habitants, ne serait-ce que pour le placement de leurs poubelles avant le ramassage. Il convient de sensibiliser également les agents chargés de divers équipements mis en place sur la voirie et les espaces publics, par exemple, éviter le positionnement dans les cheminements piétonniers de panneaux d'information provisoires lors d'évènements. Les travaux temporaires sont souvent mal signalés et n'offrent pas d'alternative de cheminement accessible. Je conclurais pour tout le monde, en disant que rendre un environnement accessible pour les personnes les moins autonomes, c'est offrir un confort maximum pour tous, c'est permettre à tous de vivre ensemble. Merci.

M. le Maire MEYER : Combien vous avez raison ! Il y a des voitures sur les pistes cyclables, sur le trottoir, des voitures qui bouchent les bateaux d'accès au trottoir, etc. Il faudrait recommencer des séances d'éducation

civique pour apprendre à tout le monde la façon avec laquelle il y a lieu de se comporter.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Oppositions ? Abstentions ? Rapport approuvé. Merci, Mme l'Adjointe. Daniel MEYER pour la suite.

II – 467 Fixation de la redevance d'occupation du marché couvert de Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adjoint D. MEYER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Pour le marché du jeudi et celui du samedi.

M. l'Adj. MEYER : Oui, pour les marchés à la journée.

M. le Maire MEYER : A la journée, oui. Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Je vous remercie M. le Maire. Je suis étonnée que le Conseil Municipal soit consulté aujourd'hui pour fixer la redevance d'occupation du marché, quand les commerçants sont d'ores et déjà installés, et que l'inauguration officielle a eu lieu samedi. Alors, il n'est pas possible d'imaginer qu'ils aient ignoré jusqu'à maintenant le montant mensuel de la redevance qui allait leur être demandée. De plus, vous leur avez d'ores et déjà accordé une ristourne de 10 % puisque vous nous annoncez sur la décision suivante une subvention versée à l'Association des Commerçants, à raison de 10 % de leur paiement. Question subsidiaire, le prix de 13.50 €/m² correspond-il à 5 jours par semaine ou à 6 jours ?

M. l'Adj. MEYER : Par mois.

Mme VALENTIN : Par mois. Je me pose la question. 5 jours d'occupation par semaine ou 6 jours ? Cependant, s'il s'agit d'une redevance mensuelle... Si je me pose la question, c'est parce que je vous ai interrogé, M. le Maire, lors de la discussion lundi dernier portant sur le projet du centre de marques, sur l'engagement ferme et inaliénable que les commerces ne puissent pas ouvrir le dimanche. Vous m'avez répliqué, d'un air d'évidence, que nous dépendions du droit local. Je vous ai répondu qu'un coup de canif dans le droit local était vite donné. Alors, je ne savais pas que vous aviez déjà l'opinel en poche. En effet, dès l'ouverture officielle, vous demandez et vous plaidez pour l'ouverture du dimanche matin. Alors, si le droit local autorise cette ouverture parce que je sais bien que vous connaissez toutes les subtilités en votre qualité d'avocat, nous réaffirmons notre opposition à l'ouverture du dimanche. En effet, ce repos du dimanche doit continuer à garantir le lien familial et social, ainsi que les activités des associations, toutes choses auxquelles nous sommes particulièrement attachés. Pour toutes ces raisons, M. le Maire, je ne prendrai pas part au vote de ce point ni du point suivant.

M. le Maire MEYER : M. RENIS !

M. RENIS : Merci, M. le Maire. C'est incroyable, Mme VALENTIN, comme vous pouvez lire les textes à moitié ou seulement ce que vous avez envie de lire. Effectivement, le droit local s'applique. Le droit local autorise certaines branches, en dehors de celles qui ont l'autorisation permanente d'ouvrir, comme les vendeurs de souvenirs ou la restauration, etc. Certaines professions sont autorisées à exploiter le dimanche. Ce n'est pas usité, mais le droit local, vous pouvez vous le procurer à la Chambre de Commerce, autorise par exemple, les fleuristes, les vendeurs de pain, les bouchers, les poissonniers, à ouvrir selon certaines conditions, de telle heure à telle heure. Donc, ce droit est acquis depuis belle lurette ! Il n'est pas appliqué et de plus en plus de commerces alimentaires ouvrent le dimanche, en Alsace, sans qu'ils soient poursuivis. La seule obligation qu'ils ont est de ne pas embaucher de personnel. Malheureusement, c'est vrai qu'ils ont cette obligation, malheureusement et heureusement.

Me GRUNENWALD : Quelle confusion entre le droit général français et le droit local.

Intervention inaudible d'un conseiller (sans micro).

M. RENIS : Mais cela, c'est votre problème, Mme VALENTIN. C'est votre problème à vous.

Intervention inaudible d'un conseiller (sans micro).

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN.

M. FELDMANN : Il est un fait, M. le Maire, qu'en lisant le compte rendu de l'inauguration dans la presse, j'étais très étonné que vous-même, en tant que Maire de Colmar, proposiez une ouverture le dimanche. Effectivement, cela correspond à une demande. Il ne faut pas forcément répondre positivement à toutes les demandes. D'autant que le contraste était très fort entre les commissions réunies la semaine dernière où vous nous disiez fort et haut que jamais, tant que vous serez là, il n'y aurait d'ouverture de commerces le dimanche à Colmar. Quelques jours plus tard, vous laissez entendre une possibilité différente. Donc, si vous pouviez nous apporter un éclaircissement plus ferme sur votre position, par rapport à l'ouverture possible le dimanche du marché couvert.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT !

M. HILBERT : Oui, M. le Maire, la réalisation du marché couvert est une réussite, j'en suis très heureux. Il est bien sûr trop tôt pour parler de réussite commerciale que ce soit pour les commerçants à l'intérieur du marché ou pour les fidèles qui sont restés dehors. Le rôle d'une association de commerçants est, dans ce cadre, primordial. Lors de l'inauguration, samedi dernier, de bien belles paroles ont été prononcées. Nous avons entendu parler de lien social, de proximité, de circuit court, etc., mais celles-ci ont été gâchées par ce dont nous parlons actuellement. C'est votre position sur l'ouverture du dimanche. Vous nous dites que c'est une demande de la part de commerçants. Est-ce une demande formalisée par l'Association des commerçants du marché ou par certains individus ?

M. le Maire MEYER : M. RENIS.

M. RENIS : Merci, M. le Maire de m'accorder une deuxième fois la parole. Je ne peux laisser dire ce genre de bêtises. Il n'est pas possible de faire des comparaisons entre le village de marques qui n'a rien à voir avec l'alimentaire, les métiers de bouche, avec le marché couvert. C'est quelque chose qui doit être dit. Le village de marques sera toujours fermé parce que la loi n'autorise pas l'ouverture dominicale. Tandis que la loi autorise le marché couvert. Quant à la demande, elle émane soit des commerçants, et de beaucoup de consommateurs.

M. le Maire MEYER : De multiples questions, dont la première concerne ma position sur le village de marques, et ce que j'ai dit, samedi dernier, lors de l'inauguration du marché couvert. Mme VALENTIN, c'est comme si vous compariez un ramoneur avec un pâtissier. Le ramoneur n'a pas le droit de travailler le dimanche ; le pâtissier, si. Deuxièmement, j'ai tenu ce propos, mais pas de mon initiative. J'étais sur place jeudi, vendredi soir, samedi matin, c'était une demande que j'ai mise sur l'établi. Je ne sais pas ce que cela va devenir. C'est une demande à instruire, mais au départ, ces professions peuvent travailler le dimanche. S'il fallait fermer toutes les alimentations qui fonctionnent le dimanche, je ne sais pas ce que vous feriez ! Par ailleurs, je confirme que c'est la demande du président et de l'équipe qui l'entourait.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Donc, le rapport est approuvé. Mme VALENTIN n'a pas participé au vote. Le point suivant.

II – 468 Association des commerçants du marché couvert de Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adjoint D. MEYER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Oui, je crois que nous ne pouvons que féliciter la Mairie, la municipalité dans son ensemble, que ce soit les élus ou les services, pour cette initiative qui – je parle du marché couvert dans son ensemble – m'a impressionné par la rapidité avec laquelle cette nouvelle offre a été mise en place, lorsque nous comparons avec d'autres offres culturelles par exemple, qui mettent beaucoup plus de temps. Nous voyons qu'avec une connaissance des acteurs économiques concernés puisque M. le Maire et votre équipe, vous connaissez très bien une grande partie de ces acteurs et avec cette concertation, cette négociation sur laquelle vous êtes longuement revenu samedi dernier, il est possible d'arriver à de très bons résultats collectifs. Nous ne pouvons que nous en réjouir. J'aurais plusieurs suggestions. Le dimanche, je pense que nous pouvons réfléchir au dimanche matin, vous avez parlé du dimanche matin et non du dimanche. Il y a déjà une nuance. Le samedi après-midi, un peu plus tard que 15 h, il est possible d'y réfléchir aussi. Après, tout cela doit aussi être le résultat

d'un processus de concertation. Il y a également le problème de la desserte, avec le nouveau parking de la Montagne Verte, dans quelques années, nous pourrions plus facilement stationner pour accéder à ce marché couvert, mais actuellement, aux heures d'ouverture du marché, le stationnement, Place de la Montagne Verte, est tout de même particulièrement difficile. Donc, avez-vous des pistes, peut-être le stationnement payant ? Actuellement, les personnes stationnent de manière un peu anarchique, Rue Wickram, je connais très bien le quartier, ou dans les rues alentours. C'est une initiative très positive, il est indiqué aux personnes d'aller stationner au parking vieille ville, donc Place de la Montagne Verte, mais c'est souvent pour tourner en rond, pas le soir, mais en journée. Avez-vous des initiatives en attendant le nouveau parking ? Dernière suggestion puisque l'Adjoint MEYER a lui-même loué notre spécificité samedi dernier, notre culture, notre terroir alsacien, je crois que cela commencerait déjà par un petit peu d'aspects linguistiques et un peu de bilinguisme français/allemand. Cela ne ferait pas de mal parce qu'il est tout de même pratiquement totalement absent actuellement.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Oui, M. le Maire, je voulais savoir si les commerçants du jeudi pouvaient faire partie de l'association également. Vous avez parlé de bruits, de volontés ou de demandes de la part des commerçants pour ouvrir le dimanche. Je me suis promené aussi sur le marché, et j'ai aussi entendu des personnes qui refusaient catégoriquement d'ouvrir le dimanche. Beaucoup de commerçants n'ont pas souhaité intégrer l'intérieur des Halles parce que 5 jours leur faisaient trop, alors leur ajouter encore une journée supplémentaire, ce n'est pas forcément très sérieux, d'autant que cela commence à peine. Donc, je suis opposé à la subvention pour cette association si la première demande qu'elle formule est d'ouvrir le dimanche matin.

M. le Maire MEYER : Daniel MEYER.

M. l'Adj. D. MEYER : Oui, je voudrais simplement vous rassurer. Le marché du jeudi avait un certain nombre de parkings qui sont toujours existants, ils n'ont pas disparu. Je me suis rendu plusieurs fois sur ce marché couvert, et je me suis aperçu avec plaisir que beaucoup de personnes se déplaçaient, soit en vélo, soit à pied, et que c'était un vrai lieu de convivialité parce que nous retrouvions des petits groupes de 3 ou 4 personnes qui discutaient entre elles. Elles ne se posaient pas la question de savoir si elles voulaient avoir la voiture à proximité. C'est pour les parkings.

Pour les commerçants du jeudi, je me suis aussi rendu au marché jeudi, et vendredi. Il semblerait – mais je ne veux pas donner de chiffres – que les commerçants non sédentaires du jeudi se sont retrouvés très fortement dans leur chiffre d'affaires de ce jour-là. Maintenant, espérons que cela va se pérenniser, mais ce jeudi-là, ils ne sont pas plaints de la proximité du marché permanent couvert.

M. le Maire MEYER : Quelques mots supplémentaires, M. DENECHAUD. La mise en œuvre du projet n'était pas rapide. Personnellement, j'ai mis 3

ans parce que, pendant un an et demi, c'était la discussion, la négociation, la concertation. Au départ, beaucoup de commerçants étaient opposés. A force d'en parler, d'évoquer, d'échanger, nous sommes arrivés à une situation finale. Cette situation finale provoque une synergie entre ceux installés à l'intérieur et les autres qui s'installent le jeudi à l'extérieur parce que le parvis a été spécialement aménagé pour que les deux puissent travailler ensemble. Sous cette forme, il n'y a plus eu d'opposition. Naturellement, il y a encore eu quelques réserves, mais plus d'opposition. Nous avons naturellement trouvé cette configuration finale. Il y a présence d'une association de gestion qui porte sur le marché couvert et non sur le marché extérieur. Je pense que ceux de l'extérieur ne souhaitent pas être logés à la même enseigne, pour le péage à payer. Finalement, toutes les actions entreprises par les commerçants du marché couvert sont financées à partir du péage que les commerçants doivent acquitter. C'est pour cette raison que nous mettons dans leur corbeille 10 % de ce péage.

Quant à savoir pourquoi nous arrivons seulement aujourd'hui pour la fixation des tarifs, c'est tout simplement parce que le marché vient d'ouvrir et nous avons élaboré le tarif ensemble. Naturellement, il ne s'agit pas de faire payer, avant ni après, ils paieront à partir de la décision du Conseil Municipal. Nous avons arrêté un budget, et le péage payé sur l'année par les 20 commerçants – puisque sur les 28 places, 20 sont occupées – sert à payer l'entretien, ce qu'il faut faire en matière de propreté. Le budget n'est pas consommé en plus, les 10 % viennent abonder le financement des actions internes. Donc, opération zéro pour le budget de la Ville de Colmar.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Mme VALENTIN n'a pas participé au vote.

II – 469 Contrat de location maintenance pour sanitaires urbains.

Voir rapport –

M. l'Adjoint D. MEYER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

II – 470 Vente aux enchères de lanternes de style réformées.

Voir rapport –

M. l'Adjoint D. MEYER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

II – 471 Transaction immobilière - acquisitions chemin de la Silberrunz.

Voir rapport –

M. l'Adjoint HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

II – 472 Transaction immobilière – Echange sans soulte rues du Logelbach et de Kaysersberg.

Voir rapport –

M. l'Adjoint HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

II – 473 Transaction immobilière – Cession d'un terrain rue de la Fecht.

Voir rapport –

M. l'Adjoint HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

I – 474 Taxe d'habitation sur les logements vacants.

Voir rapport –

M. l'Adjoint JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

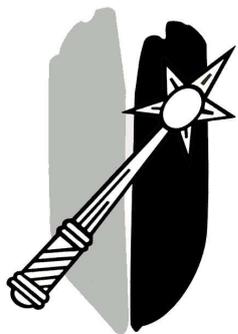
I - 475 Adaptation de la garantie communale accordée à Colmar Habitat, suite à un réaménagement d'une partie de ses prêts garantis, pour un montant total de 25 384 685 € - pour une opération de réaménagement d'une partie de la dette auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, portant sur 42 contrats de prêts regroupés en 11 nouveaux contrats de prêts.

Voir rapport -

M. l'Adjoint JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

FIN DE LA SEANCE : 22 H. 20

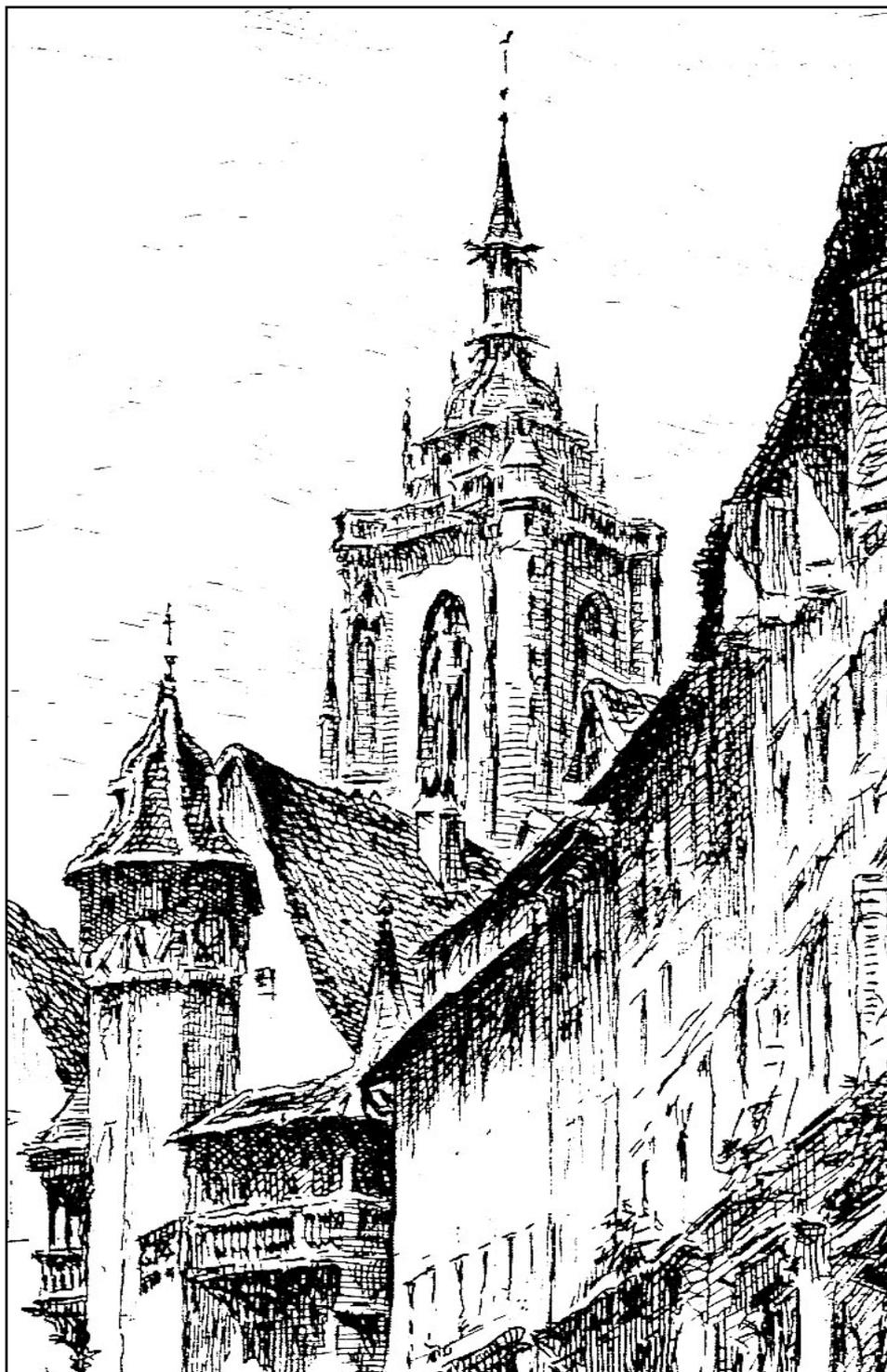


STENOGRAMME

20^{ème} Séance

du

18 OCTOBRE 2010



CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire MEYER : Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, je déclare cette séance du Conseil Municipal ouverte, sur la base des points inscrits à l'ordre du jour. Au départ, je dois faire état d'excuses : Mme DE CARVALHO donne pouvoir à Mme ALLHEILY ; Mme RABIH donne pouvoir à votre serviteur ; M. WALTHER donne pouvoir à Mme HUBER ; Mme BENNAGHMOUCH donne pouvoir à Mme DOLLE. Mme ROSSI est annoncée en retard, mais je vois quelle est là, elle n'a donc pas de retard.

Nous devons désigner le secrétaire de séance : la benjamine accepte-t-elle toujours ? D'accord. Oppositions ? Abstentions ? Le secrétaire adjoint est le Directeur Général des Services. Est-il l'objet de contre-propositions ? Ce n'est pas le cas, donc nous les acceptons tous les deux.

Le compte rendu de la réunion du 20 septembre 2010 fait-il appel à des observations ?

Le procès-verbal du 20 septembre 2010 est approuvé sans discussion.

Vous avez le compte rendu des décisions et des arrêtés, comme le compte rendu des marchés conclus, mis à votre disposition.

Je n'ai pas de communication, et je laisse la parole à Daniel MEYER pour le point n° 1.

II - 476 Amélioration et extension du réseau viaire de la Ville de Colmar - Programme 2011.

Voir rapport –

M. l'Adj. MEYER, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Oui, merci M. le Maire. J'ai quelques questions et commentaires concernant ce rapport, essentiellement en ce qui concerne la percée des Nénuphars, et ce que vous appelez liaison inter-quartiers. Dans le budget primitif 2010, ces travaux figuraient déjà, mais pour un montant nettement supérieur. Si nous additionnons les travaux prévus à l'époque, il y avait 550 000 € pour l'Avenue Foch, 235 000 € pour la rue des Nénuphars, 610 000 € pour la rue Sandherr, 180 000 € pour la rue des Anémones, et 760 000 € pour le franchissement de la Lauch. Si nous additionnons tous ces chiffres, nous obtenons 2,335 millions d'euros. Or, ce que vous nous proposez s'élève à 1,72 million d'euros. La première question est : comment le coût de ces travaux a-t-il pu baisser autant ? Ensuite, sur les 5 millions de travaux présentés par ce rapport, 1,52 soit 30 % sont consacrés précisément à ce chantier. C'est une somme importante consacrée à la percée des Nénuphars, bien plus, semble-t-il, que celle consacrée à la réfection des routes qui portent encore les stigmates de l'hiver dernier, alors que nous approchons du prochain.

Le projet que vous nous présentez aujourd'hui, dans son ensemble, et plus uniquement la percée des Nénuphars, comporte deux parties contradictoires. La première est l'aménagement des rues Sandherr et Foch,

la seconde est votre fameuse liaison inter-quartiers qui traverse la Lauch. Le premier a pour but de réduire la vitesse et le nombre de véhicules, mais la seconde partie va avoir l'effet inverse en attirant un flux nouveau d'automobilistes. Ce projet illustre bien un double langage tenu sur le développement durable. D'un côté, vous vous faites le chantre d'une ville écologique, vous allez jusqu'à faire référence au quartier Vauban de Fribourg dans le dernier Point Colmarien. Or, dans ce quartier expérimental, tout est fait pour diminuer l'usage des voitures. Elles sont garées dans un parking en périphérie, et une mine de bus, de trams, dessert très correctement le quartier.

C'est exactement l'inverse de ce que vous voulez faire avec ce vieux projet de percée des Nénuphars. Vous voulez mettre de la circulation automobile là où il n'y en a pas. Pour vous, ce n'est pas moins de voitures, mais plus de voitures en ville. En réinventant sans cesse le développement durable et en l'associant à un projet urbanistique des années 70, nous en devenons le fossoyeur. C'est dommage parce que le discours que nous entendons dans le quartier, tant de la part des riverains que des usagers du collège de l'Assomption, est : moins de voitures. Les riverains que vous avez invités à la pseudo concertation qui se tient en ce moment à la mairie ne s'exprimeront pas puisqu'ils ne veulent pas décider comment la percée sera aménagée. Ils veulent qu'elle ne se fasse pas. D'ailleurs, il y aura encore des recours contre le PLU, ou contre l'alignement de la Rue des Anémones. Vous voulez aller vite en passant par l'expropriation - les premiers courriers sont arrivés - dans un dossier que vous risquez de perdre en justice.

Concernant les autres éléments de ce rapport, j'apprécie que, dans chaque paragraphe, il y ait les détails des travaux envisagés. C'est pour cela que je trouve dommage que pour les 600 000 € destinés aux aménagements cyclables, il n'y ait pas plus de détails. Je n'ai pas le sentiment qu'il y ait deux fois plus de pistes créées par an, aujourd'hui, par rapport à 2003. Or, le budget a doublé, et j'aimerais savoir si vous pouvez nous préciser à quoi servent ces 600 000 €.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Oui, M. le Maire, chers collègues. J'aurais des réflexions un petit peu similaires, également sur la méthode, toujours, de présenter un aménagement aussi important pour les Colmariens, fondu, mélangé, dans un rapport sur la voirie générale. J'avais demandé, à l'occasion du dernier rapport qui évoquait cette percée des Nénuphars, que nous puissions voter séparément sur cette opération, ce qui aurait peut-être permis un débat plus constructif, en pouvant considérer ces questions de manière séparée, voter contre la percée si nous étions contre et pour les autres opérations. Cela m'amène aussi à la méthode que vous avez employée pour l'ouverture de la rue de l'Eglise, l'ouverture du canal. M. le 1^{er} Adjoint a dit, la dernière fois, que ce n'était absolument pas vrai, et qu'il n'avait jamais été dit qu'un rapport spécifique serait voté sur cette découverte de la Rue de l'Eglise. Je prends l'extrait du sténographe du Conseil Municipal du 23 novembre 2009 où, lorsque nous avons posé la question en groupe, ici, vous nous avez répondu, M. le 1^{er} Adjoint : « Vous

savez très bien qu'au stade où nous en sommes aujourd'hui dans ce premier rapport, il s'agit d'enveloppes de crédits et pas du tout de projets. Notre méthode est claire. Lorsque ces crédits auront été approuvés par le Conseil Municipal, nous travaillerons sur ces projets. Ces projets-là seront, en l'occurrence pour la Rue de l'Eglise, comme nous le faisons systématiquement, discutés avec les personnes concernées, avec les riverains. Nous aurons une discussion avec les uns et les autres, et bien entendu, ils seront soumis aux différentes commissions thématiques, commissions réunies et puis au Conseil Municipal. C'est quelque chose que nous faisons régulièrement et que nous ferons également pour la Rue de l'Eglise ». Donc, je ne comprends pas pourquoi, lors du dernier Conseil Municipal, il nous a été dit que ce n'était pas vrai, que vous n'aviez jamais dit que vous feriez voter un rapport séparé sur cette opération.

Revenons aux Nénuphars, encore une fois, nous la mélangeons à d'autres opérations, peut-être pour éviter les personnes un peu trop scrupuleuses de voter contre. Effectivement, la dernière fois par exemple, je me suis abstenu lorsqu'il était question de la percée des Nénuphars puisqu'il y avait d'autres opérations pour lesquelles je n'étais pas défavorable. Il me semble que c'est une question de transparence, de respect pour les élus aussi, et pour les citoyens. Les délibérations sont publiques et se doivent d'être claires. Cependant, même sur une demande technique comme celle-là, vous n'avez jamais fait une avancée, même pas un pas vers la discussion. C'est bien la méthode qui est employée aussi avec les riverains, les personnes du quartier. Au lieu de négocier, nous expropriions pour un projet qui n'est absolument pas urgent. Ma position a toujours été claire, je ne suis pas contre effectivement une liaison inter-quartiers, mais celle-ci ne peut pas avoir lieu sans la construction préalable du boulevard urbain sud le long du chemin de fer, ou du barreau sud, voire des deux, sinon cela ne pourra pas être une liaison inter-quartiers. Il est totalement fantaisiste de prétendre que cet axe sera une liaison inter-quartiers.

M. le Maire, vous avez en face de vous quelqu'un de bonne volonté, certes vigilant, mais qui n'a jamais présumé qu'un projet était mauvais parce qu'il venait de vous. Je suis tout à fait ouvert pour le Centre Europe, pour le Marché Couvert, pour différentes opérations. J'ai voté volontiers pour, mais au bout d'un moment, nous sommes un peu lassés de faire des efforts et de faire un pas en votre direction lorsqu'en face, il n'est pas donné suite à une demande aussi simple que celle de présenter un rapport séparé. C'est pour toutes ces raisons que je ne m'abstiendrai pas sur ces rapports sur la voirie ; même si je suis favorable à la plupart des projets qui y sont, je voterai contre.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. En dehors des considérations habituelles sur l'utilité ou non de la réalisation d'une liaison inter-quartiers, pouvez-vous nous préciser quels aménagements justifient la somme de 1,72 million, consacrée à cette opération ? De fait, ce montant, sur ce seul secteur, représente : plus de deux fois plus que le montant total consacré à des aménagements sécuritaires dans toute la ville ; presque

trois fois plus que le montant global affecté aux aménagements pour tous les cyclistes de Colmar ; 70 % de plus que le réaménagement de toutes les voies. Ce sont donc des sommes conséquentes, et nous pensons que les Colmariens ont le droit de savoir de quelle manière vous avez réalisé votre arbitrage, pour consacrer plus du tiers du montant total du budget communal pour l'amélioration et l'extension du réseau viaire à une seule opération dont l'utilité reste contestable et contestée par nombre d'entre eux. Merci pour vos explications.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN.

M. FELDMANN : Merci, M. le Maire. Je ne reviendrai pas sur les arguments qui ont été exposés avant les miens, et auxquels nous adhérons dans leur grande majorité. Nous avons le même souci dans notre groupe, à savoir que nous ne sommes pas favorables à cette réalisation que vous envisagez, Rue des Nénuphars. Nous sommes bien évidemment tout aussi embêtés pour voter ce rapport dans son intégralité, dans la mesure où nous sommes opposés au projet qui est le vôtre. Je vous rappelle qu'il n'est que le vôtre puisque les habitants du quartier se sont quand même clairement exprimés contre. Je voudrais aussi rappeler ici aux différents conseillers municipaux, en dehors des conseillers qui font partie de la commission thématique sur l'aménagement des voiries et de l'urbanisme où, effectivement, le projet nous a été présenté de façon quasiment finalisée, qu'il nous a été expliqué que la concertation avec les riverains porterait sur l'emplacement de quelques places de parking en plus ou en moins. En gros, vous allez poser la question aux habitants du quartier : je viens avec mon bulldozer, dois-je passer 5 cm à droite ou 10 cm à gauche ? Ce type de concertation nous paraît tout de même très limite, et je sais bien que vous venez avec l'argument permanent que cela fait partie de votre programme et que vous ne faites qu'appliquer votre programme. Il n'empêche que c'est un peu court de vue, je trouve, et nous regrettons vraiment votre attitude actuelle. Nous pensons qu'elle est dommageable pour l'exercice simple de la démocratie dans la ville de Colmar. D'un autre côté, effectivement, les sommes que vous avez engagées sont extrêmement importantes, et je sais que vous avez, dans votre projet, le souci du franchissement de la Lauch. Vous avez présenté ce projet comme étant idéal, ne dégradant en rien la circulation piétonne, cycliste et automobile. Tout cela paraît tout de même difficile à envisager, mais toujours est-il que nous ne pouvons pas vous soutenir dans ce projet, et que, tout en reprenant les arguments déjà exposés, nous sommes obligés de voter contre. Nous vous avons déjà proposé de dissocier ce projet des autres, de façon à ce que nous puissions approuver le reste de votre rapport. Malheureusement, vous insistez, donc nous ne pouvons que voter contre.

M. le Maire MEYER : Me GRUNENWALD.

Me GRUNENWALD : Oui, M. le Maire, chers collègues, je voulais simplement répondre à M. DENECHAUD, pour éviter à M. le Maire ou à M. l'Adjoint chargé de le faire. Vous tronquez la vérité, c'est ce qui m'a été dit lorsque j'ai fait le même reproche que celui que vous faites. Donc, vous êtes un menteur, M. DENECHAUD. Je vous traite de menteur. Celui qui tronque la vérité est un menteur. En tout cas, nous sommes deux

menteurs ici. Je suis fier d'être un menteur avec vous, M. DENECHAUD, alors que celui qui nous accuse d'être un menteur l'est beaucoup plus que nous.

M. le Maire MEYER : Mme LICHTENAUER.

Mme l'Adj. LICHTENAUER : Merci, M. le Maire. Je voulais juste répondre rapidement au sujet des aménagements cyclables, et faire remarquer que le titre est « aménagement pour cyclistes », et non pas « pistes cyclables », ce qui veut dire que les 600 000 € ne sont évidemment pas partis dans des pistes cyclables, mais aussi dans l'élargissement de pistes anciennes, par exemple : rue du Rhin, dans la pose d'arceaux (160 ces derniers temps) ; au Grillen, rue des Bains ; dans l'aménagement à l'occasion de réfection de voirie, rue du Val Saint-Grégoire et dans différents sas avancés pour cyclistes, aux feux.

M. le Maire MEYER : M. le 1^{er} Adjoint.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Oui, M. le Maire, chers collègues. Une petite réponse concernant la rue de l'Eglise. M. DENECHAUD, j'y vois plutôt un très bel exemple de notre méthode de consultation, de concertation avant décision. Je vais vous dire pourquoi. Le débat sur les aménagements pour l'année 2010 a eu lieu lors d'une commission urbanisme. Vous nous reprochez souvent que les commissions ne servent à rien, mais lorsque nous les animons, que des débats ont lieu, que nous les faisons fonctionner, les commissions ne doivent pas fonctionner ainsi selon vous, alors j'ai du mal à comprendre. Néanmoins, le débat a eu lieu en commission le 12 octobre 2009. Suite à ce débat en commission et en commissions réunies, où il y a eu à nouveau une possibilité d'échange, puis en Conseil Municipal le 23 novembre 2009, à l'issue duquel, effectivement, nous avons décidé, comme cela avait été dit, d'en rediscuter lors des commissions thématiques qui sont là, encore une fois, pour cela. Nous avons toujours dit que les commissions devaient fonctionner, elles fonctionnent, même si vous nous dites régulièrement le contraire, mais la preuve en est.

Nous avons discuté du sujet, de la rue de l'Eglise, le 30 novembre 2009, en disant qu'il restait des choses à voir, notamment en matière de phasage, et que pour ce phasage, nous discuterions avec les riverains, les commerçants, ce qui a été fait à trois reprises, sous le contrôle de mon collègue Daniel MEYER qui était également présent lors de ces consultations. À trois reprises, nous avons discuté avec les commerçants pour définir notamment les dates auxquelles ils souhaitaient voir les travaux se réaliser. Ensuite, comme promis lors de cette commission le 30 novembre, nous avons eu à nouveau une discussion devant la commission de l'urbanisme le 29 mars 2010, avant le lancement des travaux, pour vous informer du résultat de l'enquête faite, de la discussion avec les commerçants, plus l'enquête, puisque les plans de l'aménagement avaient été également soumis à enquête et étaient visibles à la Mairie de Colmar. Donc, à partir du moment où, dans les différentes commissions, il y a eu l'accord des uns et des autres, où il n'y a pas eu de question supplémentaire, il n'y avait plus de raison de revenir devant le Conseil

Municipal puisqu'il aurait été là, éventuellement, pour trancher des modifications substantielles sur le projet. Il n'y en a pas eu dans les commissions ; il n'y en a pas eu suite aux consultations qui ont eu lieu avec les riverains ; dès lors, il n'y avait pas de raison de repasser en Conseil Municipal pour voter sur le même projet que celui initialement évoqué.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Oui, M. le 1^{er} Adjoint, permettez-moi de vous répondre très rapidement. Vous indiquez que j'aurais dit que les commissions ne marchaient pas, je ne sais pas quand ni où. Je n'ai jamais reproché aux commissions thématiques de ne pas fonctionner. Elles fonctionnent plutôt bien, elles jouent leur rôle de commissions consultatives. Elles fonctionnent très bien, j'y suis la plupart du temps ; je n'y étais pas la dernière fois puisqu'il y avait le conseil de quartier en même temps. Sinon, j'y suis. Je ne sais donc pas où vous avez entendu cela.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Dont acte, désolé.

M. DENECHAUD : D'accord, merci. Sinon, vous me dites que cela a été présenté en commission. Cela a été présenté en commissions réunies, sauf que le sens de votre propos, le 23 novembre, était clairement que ce serait soumis aux différentes commissions thématiques, commissions réunies et au Conseil Municipal. C'est pour cette raison que - c'est mon cas, mais je pense que c'est également celui de mes collègues - nous n'avions pas tellement insisté puisque nous étions relativement rassurés sur le fait que nous pouvions en reparler en débat public, ce qui n'est pas le cas des commissions thématiques, et que nous pourrions voter sur ce projet. C'est tout de même très différent des commissions thématiques. Le Conseil Municipal a un rôle d'information pour toute la population, et nous pouvons voter ; les commissions thématiques ont pour rôle de donner un avis, et non pas de voter ; c'est la même chose avec les commissions réunies. Depuis cette présentation en commission thématique, cela n'a jamais été représenté en Conseil Municipal. C'est juste dommage. Ce n'est pas si grave, mais ne nous dites pas que c'est parce qu'il n'y a pas eu de question en commission thématique. Vous vous étiez engagés à nous le représenter en Conseil Municipal, donc j'aimerais que ce genre d'incident ne se reproduise pas.

M. le Maire MEYER : Me GRUNENWALD.

Me GRUNENWALD : Oui, M. le Maire, chers collègues, je ne pensais pas que nous allions reparler de ce problème aujourd'hui puisque nous en avons parlé lors du dernier Conseil Municipal. Cela avait donné lieu à un incident. Il est vrai que je n'ai pas eu le temps de venir, de rapporter et de lire ce qui avait été dit par le 1^{er} Adjoint au mois de novembre, mais je voudrais simplement dire une chose : il ne peut pas venir soutenir, à l'heure actuelle, le contraire de ce qui a été dit. Cependant, c'est la technique souvent utilisée par le 1^{er} Adjoint. Ce jour-là, alors que nous discutons de l'opportunité de la découverte de la rue de l'Eglise, alors même que j'avais indiqué qu'effectivement, cela pouvait se défendre d'un point de vue esthétique, mais qu'il fallait en discuter, il nous a été dit expressément ce qui suit par la bouche du 1^{er} Adjoint : « *Aucun problème, ce n'est pas aujourd'hui que nous allons en discuter ; ce sera discuté dans les commissions thématiques, dans*

les commissions réunies et au Conseil Municipal ». Je ne pense pas que vous puissiez contester, M. le 1^{er} Adjoint, un seul instant. Alors que vous veniez dire aujourd'hui que vous avez dit quelque chose le 23 novembre, et que vous vous êtes rendu compte le 30 novembre, le 1^{er} décembre ou le 10 décembre, qu'en réalité, les choses avaient un peu évolué, que ce que vous aviez promis n'était plus utile, je comprendrais encore. À ce moment-là, je vous répondrais qu'il faut peut-être sonder et interroger l'opposition pour savoir si elle est d'accord avec l'absence de débat. Vous faites une confusion entre les commissions, les commissions réunies et le Conseil Municipal. C'est au Conseil Municipal, devant l'ensemble de la population, devant nos concitoyens, qui peuvent même le voir le cas échéant à la télévision le mercredi soir, que les décisions se prennent. Elles ne se prennent pas en catimini dans une commission. Elles se prennent, je le sais, dans le bureau de M. le Maire. Je le sais. Après, il n'y a plus rien à dire ni à ajouter. Tout est dit.

M. le Maire MEYER : Jusque-là, vous étiez bon, mais là, vous dépassez la mesure.

Me GRUNENWALD : Non, je ne dépasse absolument pas la mesure parce que je dis la vérité, M. le Maire.

M. le Maire MEYER : Parce que, dans mon bureau, il n'y a pas de réunion de commission.

Me GRUNENWALD : Non, je n'ai pas dit cela, j'ai dit que la messe se disait dans votre bureau. Cela veut dire que lorsque quelque chose est dit dans votre bureau, il n'y a plus rien à dire ni en commission ni en commissions réunies ni en Conseil Municipal. Cela fait des années que je suis dans l'opposition, M. le Maire ; cela fait des années que je n'ai jamais entendu le son d'une voix. Alors si, à l'heure actuelle, vous en avez deux ou trois qui, de temps en temps effectivement, je le reconnais bien, changent un peu et laissent cet unisson. Lorsque j'étais le seul opposant, il y a quelque temps, ou que nous étions peu d'opposants, j'avais l'air de dire des incongruités. Il se fait que beaucoup ont dit la même chose en 2002. En 2002, vous avez dit que vous aviez compris, que vous alliez changer. Qu'est-ce qui a été changé ? La discussion est-elle plus importante ? Non, nous continuons...

M. le Maire MEYER : Je crois que vous faites une erreur de date.

Me GRUNENWALD : Non, écoutez, arrêtez. Je vous signale que je sais que je n'ai pas vos compétences, je n'ai qu'une licence - enfin, maintenant, cela s'appelle autrement - je ne suis qu'avocat dans un barreau de province, je ne suis que conseiller municipal, alors le reste... Je sais que vous dépassez largement l'ensemble. Je suis au Conseil économique d'Alsace, vous serez demain au Conseil économique national. D'après ce que je sais, la série n'est pas terminée, bien entendu, vous aurez encore à nous démontrer que vous êtes le meilleur. Alors, ne me parlez pas de date, nous dirons 2001 ou 2002, peu importe. Vous avez dit à un moment donné que vous direz tout à l'heure, que vous rappellerez à l'assistance et au conseil, quand exactement vous avez compris et vous avez changé. C'était peut-être en 2001, 2002 ou 2003, mais en tout cas, ce n'est plus à l'heure actuelle... Ce n'était pas en 2003, c'était en 2008, exactement. Je me trompe, c'est moi qui ai changé.

M. le Maire MEYER : Il faut arrêter de pédaler, Maître.

Me GRUNENWALD : Ecoutez, je regrette, si vous commencez à prendre ces expressions, je prendrais les mêmes. Je ne pédale pas, et en tout cas, sur le plan sportif, je pédale autant que vous. Cependant, je ne pédale pas dans ma chambre, mais aux alentours de Colmar. Alors, arrêtez, je vous en prie.

(Brouhaha général dans la salle).

Me GRUNENWALD : Non, arrêtez, c'est plus grave. Arrêtez, vous étiez tous les mêmes, vous étiez tous d'accord. Entre 2002 et 2008, ou 2009, vous étiez ensemble pour soutenir avec M. le Maire, à un moment donné qu'il fallait changer. Tous ensemble, brusquement, vous avez dit que ce que vous aviez fait pendant des années était mauvais, et vous reprenez la même chose. Je dis que ce qui a été fait, et ce qui est fait une fois de plus, c'est simplement le débat esquivé. Pour quelles raisons ? Vous avez la majorité, vous n'avez aucun risque, vous pouvez débattre ; bien entendu, nous aurions voté au vu et au su de tout le monde, et il n'y aurait aucune discussion. Simplement, il est clair que le débat public déplaît quelque temps. Le Village de Marques, ce sera exactement la même chose. Il est clair qu'à l'heure actuelle, nous ne savons même pas quelle est « la position » de M. le Maire de Colmar au sujet du Village de Marques. C'est vraiment la meilleure, le fait que vous n'ayez pas d'opinion, ou en tout cas, que vous ne vouliez pas la donner. Il s'agit de la démocratie selon l'Évangile de M. MEYER qui n'est en tout cas pas la démocratie selon notre Évangile.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN.

M. FELDMANN : Merci, M. le Maire. Je voulais en revenir aux commissions techniques, thématiques, et donc rappeler un certain nombre de choses aux Colmariens. Tout d'abord, vous nous avez indiqué qu'en tant que conseillers municipaux, nous ne pouvions nous inscrire qu'à deux commissions techniques maximum. Cela veut donc dire qu'un certain nombre de conseillers ne sont pas inscrits à cette commission d'urbanisme. Cela veut donc dire que la majorité, la plus grande partie des conseillers assis autour de cette table, n'ont pas vu passer des projets en commission thématique. Ils n'ont pas vu par exemple pour la Rue des Nénuphars, sauf s'ils ont pris la peine d'aller dans les bureaux des services techniques, le plan tel qu'il a été proposé en commission technique. C'est la première chose.

Deuxième chose, la commission technique n'est pas une commission de décision, M. DENECHAUD l'a rappelé, mais une commission de discussion où sont présents les techniciens, les représentants de la municipalité, les adjoints et les conseillers, qu'ils soient de la majorité ou de l'opposition. Effectivement, le projet est présenté en ce qui concerne la percée, la rue, la desserte du quartier des Nénuphars, peu importe comment cela s'appelle. Le projet qui nous a été présenté était un projet terminé, avant que quiconque ait discuté. M. DENECHAUD est en face de moi, qu'il me contredise si je ne dis pas la vérité. Il nous a été expliqué que la discussion qui pourrait avoir lieu avec la population concernerait des places de parking : j'en veux moins, j'en veux plus ; nous la mettons 10 m plus loin, nous la mettons 10 m plus près. Voilà le type de discussion que vous avez envisagé au cours de cette commission, avec la population. Ensuite,

effectivement, en tant qu'opposition, nous prenons la parole. D'ailleurs, un procès-verbal de ces commissions est fait de façon régulière. Effectivement, il est indiqué que M. FELDMANN a dit que. Cependant, on oublie de dire que la parole de M. FELDMANN est nulle et non avenue dès le départ. De toute façon, la commission ne fait pas évoluer le projet qui est présenté. Je n'ai pas encore vu une seule fois un projet de voirie modifié après son passage en commission technique. Les choses sont faites par avance, ou alors, elles sont faites après. Comme l'a dit mon voisin avec beaucoup de passion, mais beaucoup de Colmariens le savent, les décisions, ici, à Colmar, se prennent en très petit comité. Notre assemblée, ici, est en fait une chambre d'enregistrement. Il n'y a qu'à voir la façon dont les personnes votent ici, c'est assez impressionnant tout de même. Donc, il faut bien que les personnes comprennent qu'il est demandé à des conseillers municipaux de se prononcer sur des projets qu'ils n'ont pas vus, dont ils n'ont pas pu prendre connaissance. C'est le fonctionnement de la mairie qui le veut.

M. le Maire MEYER : Mme UHLRICH-MALLET.

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : Merci, M. le Maire. Je voudrais rappeler ce que je vis dans cette majorité municipale avec les responsabilités que j'ai. Je voudrais tout de même témoigner pour vous dire qu'il y a du débat, et les décisions qui vous sont présentées ici sont non seulement débattues en commissions réunies, mais auparavant aussi en réunion d'adjoints où nous nous rencontrons régulièrement, et où nous votons les propositions, nous donnons notre avis. Il n'y a pas de rétention d'informations, il n'y a pas de décision prise uniquement dans un bureau sans que les adjoints et après, l'autre majorité y soient associés ; ensuite, cela vous est présenté en commissions réunies. Je ne pouvais pas laisser dire cela parce que ce n'est pas vrai, premièrement, et deuxièmement, sur le dossier qui nous intéresse ce soir, le groupe MODEM s'abstiendra en raison du projet sur les Nénuphars, pour lequel nous avons dit et redit qu'il ne nous satisfaisait pas.

M. le Maire MEYER : M. le 1^{er} Adjoint.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Oui, je crois qu'il faut se calmer. C'est vrai que les uns et les autres ont le droit de s'exprimer, et je vais répondre aux uns et aux autres. Je préfère la façon d'aborder les choses de M. DENECHAUD qui dit la même chose que vous, mais plus calmement parce qu'il n'y a pas lieu de s'énerver. Je crois qu'à force de pédaler, on finit parfois par dérailler. Il faut faire attention à cela. Me GRUNENWALD, je pense qu'il n'y a pas d'un côté les méchants, le Maire et quelques adjoints, qui prennent des décisions comme cela dans un bureau, tout seuls, et qui sont de vilains petits démocrates. Moyennant quoi, nous passons des heures à discuter ici, dans cette salle, lorsqu'il y a un Conseil Municipal ; nous passons seulement un quart d'heure, 20 minutes à discuter lorsqu'il y a des commissions réunies sur les mêmes projets. Je crois que nous sommes tous ici parce que nous avons été élus, il faut se respecter, respecter ceux que nous représentons, et je crois qu'il ne faut pas présenter systématiquement les choses de façon noire ou blanche, manichéenne, parce que cela ne fait pas progresser la démocratie ni le débat. Nous avons besoin de l'un comme de l'autre.

Bien sûr, c'est le Conseil Municipal qui prend les décisions, qui est l'organe délibérant, et c'est le seul qui est habilité à le faire. Il l'a fait s'agissant des projets de voirie, et notamment de la Rue de l'Eglise. Je l'ai rappelé tout à l'heure, il l'a fait le 23 novembre 2009. Après cela, il y a eu des discussions avec les élus, les non-élus, je ne reviens pas là-dessus. À partir du moment où il n'y a pas eu de modification substantielle, il n'y avait pas lieu, il n'y avait pas de raison de revenir au Conseil Municipal. Croyez-moi, s'il y avait eu de grosses modifications, une grosse remise en cause, évidemment, les derniers à trancher sont les élus et les élus auraient été amenés à trancher.

M. le Maire MEYER : M. RENIS.

M. RENIS : Merci, M. le Maire. Chaque fois que j'ai entendu ce que je viens d'entendre, comme quoi les travaux des commissions sont faits d'avance, etc., chaque fois, je me suis opposé à ces dires totalement faux. Je dis bien complètement faux. Depuis toutes ces années que je siége, je n'ai jamais eu l'impression qu'il m'était dit : c'est ceci, et c'est figé. Ce n'est pas vrai. Une proposition m'a été faite, elle m'a été présentée, et je vais vous donner une preuve attestant que l'opposition est également écoutée : la dernière proposition que M. MEISTERMANN a faite était celle de la Rue des Marchands, le passage pour les véhicules des personnes handicapées, pour les piétons. M. MEISTERMANN l'a proposé en commission. Nous l'avons acceptée parce que c'était une bonne proposition. Donc, je ne peux pas laisser dire ce que je viens d'entendre, et je ne le laisserai jamais dire... En commission, nous n'enregistrons rien du tout, nous proposons, mais il faut faire des propositions.

M. le Maire MEYER : Donc, Me GRUNENWALD restait sur le projet. Chacun comprend qu'il peut ne pas être d'accord. Mais dès qu'il commence à improviser sur les lieux de décision, il faut se poser des questions. Cela ne m'intéresse pas. Soit il fait son vélo, qu'il le fasse à la maison ou dans le champ, cela m'est totalement égal. Mais il aurait dû au moins se souvenir de l'année 2002. Finalement, c'est la majorité qui l'a fait élire. Sans la majorité, Me GRUNENWALD n'aurait pas été au Conseil Municipal en 2002 ! Il était au Conseil Municipal parce que la majorité l'a emporté au premier tour, et c'est grâce à cela qu'il était au Conseil Municipal !

Me GRUNENWALD : Lorsque j'entends des choses comme celles qui sont dites par le premier magistrat des villes, il faut y répondre.

M. le Maire MEYER : Vous savez que j'ai raison.

Me GRUNENWALD : Mais pas du tout !

M. le Maire MEYER : M. Daniel MEYER !

M. l'Adj. D. MEYER : Oui, M. le Maire, mes chers collègues, je ne vais pas faire la polémique. Je sais qu'il est difficile d'exister dans l'opposition et que l'effet caméra a, bien sûr, un effet néfaste sur notre réunion. Je ne vais pas non plus essayer de vous convaincre les uns et les autres du bien-fondé de mon rapport parce que vous avez d'ores et déjà annoncé que vous voteriez contre. Je ne vais donc pas me fatiguer à essayer de vous convaincre, mais je vais quand même, pour autant, répondre à l'une ou l'autre de vos questions.

M. HILBERT, vous vous étonnez du coût qui a chuté par rapport à la première proposition, mais je vous rappelle que la percée va s'arrêter à la Speck, ce qui fait une économie conséquente tout de même. J'entends bien votre discours qui est celui de la suppression des voitures dans toute la ville, mais c'est votre proposition. Je ne vais pas reparler des 600 000 € de la piste cyclable, ma collègue Mme LICHTENAUER vous a répondu sur le sujet.

M. DENECHAUD, bien sûr, va voter contre la percée des Nénuphars, mais c'est son problème. Simplement, pour la percée des Nénuphars, je veux vous dire que j'ai fait écrire à tous les riverains des rues Sandherr, Nénuphars et Anémones. Je leur ai dit que je souhaitais recueillir leur avis quant aux propositions d'aménagement de l'itinéraire dans l'ensemble de ces rues. Je les invite donc à venir entre le 11 et le 29 octobre. Les premiers à être venus sont au nombre de 18 ; et sur ces 18, il y a la parité des « pour » et des « contre ». Donc, il n'est pas possible de dire que tout le monde est contre cette percée. J'attends la fin du 29 pour pouvoir faire un bilan global.

Pour ce qui est de la Rue de l'Eglise, j'y suis allé plusieurs fois et je me suis arrêté auprès des commerçants qui sont enchantés de ce qui s'y fait. Bien sûr, aujourd'hui, ils subissent le contrecoup des travaux, mais ils se réjouissent de la situation future de la Rue de l'Eglise. Tout le monde est unanime pour dire que cela se passe dans les meilleures conditions.

Mme VALENTIN s'étonne du coût. Je vous rappelle qu'il s'agit de voies nouvelles, et le coût est complètement disproportionné par rapport à l'entretien d'une voie. Je vous rappelle également qu'il y a un pont de franchissement qui est d'un coût assez important.

M. le Maire MEYER : Vous serez obligé de revenir puisque M. HILBERT veut réagir.

M. HILBERT : Oui, merci, M. le Maire. Je réagis parce qu'en fait, le chiffre que j'avais donné de 2,335 millions d'euros n'allait pas jusqu'à la Rue Michelet - alors, je lis, page 31 du budget primitif 2002, et page 32 - cela va jusqu'à la rue des Anémones, entre la partie déjà aménagée et la Lauch Werb. Donc, lorsque je parle de 2,335 millions inscrits dans le budget primitif 2010, il s'agit bien des travaux actuels, et non de travaux qui vont plus loin.

M. l'Adj. D. MEYER : Nous allons bien sûr ajouter à cette somme l'éclairage public qui est l'objet du rapport suivant.

M. HILBERT : Nous sommes toujours à 2 millions avec l'éclairage, donc ma question était toute simple : pourquoi le budget a-t-il diminué ?

M. le Maire MEYER : Non, c'est toujours une estimation initiale. L'appel d'offres ne peut pas s'engager avant que le conseil en ait approuvé définitivement le projet.

M. l'Adj. D. MEYER : Le projet a été affiné dans l'intervalle, et de ce fait, le coût l'a été aussi.

M. HILBERT : Je voulais réagir aussi sur la caricature que vous faites de ma proposition en disant que je voulais sortir toutes les voitures de Colmar. Ce n'est pas vrai. Je veux au moins que nous n'augmentions pas la part de la

voiture à Colmar. C'est le discours que vous tenez aussi lorsque vous parlez du développement durable, mais que vous n'appliquez pas.

M. le Maire MEYER : C'est une façon de voir les choses. Tout à l'heure, nous évoquions également les travaux sécuritaires selon le diagnostic chiffré qui a été fait. Il reste à réaliser quelque 750 000 € de travaux de mise en sécurité, selon le bureau d'études qui a travaillé sur la question. Ces 750 000 € de travaux de mise en sécurité, nous les avons étalés sur quatre ans. Dans d'autres villes, les travaux restants à réaliser ne s'élèvent pas à 750 000, mais à 2, 3, 4 ou 5 millions. Cela veut tout simplement dire que tout ce qui a déjà été fait avant l'heure, est allé dans le sens de tout ce que nous devons faire. Nous avons réalisé tous ces travaux bien en avance...

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Opposition du groupe de M. WAGNER, du groupe de M. HILBERT et de M. DENECHAUD. Qui s'abstient ? Deux abstentions, le MODEM.

Le rapport est donc approuvé.

II - 477 Amélioration et extension de l'éclairage public – Amélioration des installations de signalisation lumineuse – Programme 2011.

Voir rapport –

M. l'Adj. MEYER, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN.

M. FELDMANN : Merci, M. le Maire. J'aurais juste voulu un renseignement d'ordre technique que M. MEYER aurait peut-être pu nous donner : opération de Noël, achats de décors de Noël pour 50 000 €. C'est une somme que nous voyons se répéter chaque année, mais quelle en est l'explication ? Les matériels mis en place chaque année doivent-ils être renouvelés aussi souvent, ou augmentons-nous la quantité d'illuminations de la ville de Colmar ? Je suis tout de même un petit peu étonné de voir cette somme se répéter ainsi.

M. l'Adj. D. MEYER : Nous améliorons, bien sûr, en quantité. Nous rachetons du matériel, mais nous mettons également à niveau le matériel ancien qui subit des dégradations. C'est clair, et encore une fois, c'est une enveloppe estimative.

M. le Maire MEYER : M. WAGNER.

M. WAGNER : Oui, merci de me donner la parole, avec un tout petit peu de décalage par rapport au début de la séance. Je vois, dans ce rapport n° 2, des réaménagements de voies publiques et places, des liaisons inter-quartiers rue de la Speck. Pouvez-vous nous dire exactement ce qu'est cette liaison inter-quartiers rue de la Speck ?

M. le Maire MEYER : Non, nous n'allons pas recommencer la discussion.
(rires)

M. l'Adj. HEMEDINGER : Tous les collègues sont à l'heure. Ne pas être à l'heure est un manque de respect pour la démocratie, alors que tout le monde se donne la peine de respecter les heures de convocation du Conseil Municipal.

M. le Maire MEYER : Il voulait plaisanter, ce n'est pas grave.

M. WAGNER : Alors, trêve de plaisanterie. Concernant cette ligne, j'aimerais juste que nous puissions dissocier le vote de cette ligne avec les autres projets prévus dans ce rapport.

M. le Maire MEYER : C'était déjà la demande pour le premier rapport, le deuxième reste en l'état puisqu'il s'agit d'un projet d'ensemble. S'il n'y a pas d'autres intervenants, le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Donc, opposition du Groupe de M. WAGNER et du Groupe de M. HILBERT. Qui s'abstient ? Il y a une abstention : M. DENECHAUD.

Vous savez, tout à l'heure, nous parlions de travaux de conformité. M. MEISTERMANN, vous suivez la Commission Départementale des travaux des établissements accessibles. Il se trouve que la plupart des collectivités sont dans les temps et dans les normes par rapport aux prescriptions. C'est le cas à Colmar, mais il se trouve que, dans le secteur privé, des commerces s'ouvrent avec un avis défavorable de la commission d'accessibilité. Ce n'est pas la Ville de Colmar qui en est fautive.

Merci, M. l'Adjoint. Mme Odile UHLRICH-MALLET pour le point n° 3.

III - 478 – Désignation du délégataire chargé de l'exploitation de la restauration scolaire.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. Je salue les propositions et le choix de PREALIS qui, depuis de nombreuses années, gère les repas de nos enfants. Je suis heureux d'entendre que ces repas ne viendront plus du côté de Vesoul, mais apparemment de Mulhouse, et qu'il y aura 30 % de repas bio. C'est un plus, et j'ai le sentiment d'avoir été un peu entendu. Cependant, nous pouvons toujours mieux faire. Là, je ne m'adresse pas à l'association, mais à la municipalité. Nous avons gagné plus de 150 km par livraison de repas, mais il n'en reste pas moins que le camion qui les livre en fait toujours au moins une centaine par jour. L'idéal, pour une ville écologique comme Colmar, serait que ces repas soient fabriqués localement, à Colmar. En plus du bio, il faut développer des circuits courts. Un marché comme les cantines contribuerait à structurer les filières qui manquent encore aujourd'hui, et je suis heureux que cela figure dans la convention signée avec PREALIS. Néanmoins, pour passer des mots aux actes, il faut une volonté politique forte, et je ne suis pas sûr que ce soit ce que recherche

l'usine qui fabrique les repas aujourd'hui. J'espère qu'un jour nous donnerons à nos enfants des aliments produits chez nous, issus de l'agriculture biologique, avec une part de viande réduite, et enfin, cuisinés à proximité, dans une cuisine centrale colmarienne et non dans une usine. Merci.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Je m'inscris un petit peu dans la même direction. J'aimerais tout d'abord féliciter l'association PREALIS pour la qualité de son offre, et la Ville pour la qualité de son choix, ainsi que la méthode très précise utilisée pour faire ce choix. Effectivement, plus de bio, une proximité renforcée, des repas qui ne sont pas plus chers, nous ne pouvons pas nous plaindre. Cela montre aussi que lorsque les élus sont relativement bien associés, y compris ceux qui ne sont pas de la majorité - Mme UHLRICH-MALLET disait qu'il y a un groupe majoritaire, mais qu'il faut aussi, autant que possible, associer, même si ce n'est pas la majorité, d'autres élus - nous avons des décisions plus légitimes, mieux comprises, et c'est une démarche que nous aimerions voir renouvelée. Effectivement, je m'inscris aussi sur les pas de mon voisin Frédéric HILBERT pour réfléchir et voir ce qu'il est possible de faire pour parvenir à avoir une cuisine centrale à Colmar. Nous sommes une ville de 70 000 habitants ; des villes de 5 000 habitants arrivent à en avoir une. Il s'agit donc de réfléchir de concert avec PREALIS pour voir, soit au cours de la délégation, soit à l'issue de cette délégation, comment nous pourrions arriver à une cuisine centrale à Colmar.

M. le Maire MEYER : Mme l'Adjointe.

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : La cuisine centrale est à Epfig. Vous avez parlé de Mulhouse, mais elle est bien à Epfig, et le partenaire avec lequel PREALIS s'est présentée est la société API. Celle-ci a un contrat de partenariat avec l'OPABA qui est l'organisation des producteurs bio d'Alsace. Ils ont mis en avant, dans leur offre, la priorité aux fournisseurs de proximité, et ils peuvent le faire justement parce qu'ils sont en circuit court et direct. Ils s'engagent à hauteur de 30 à 50 % de produits locaux et régionaux pour les assiettes de nos enfants, au 1^{er} janvier. Ils donnent la priorité aux produits frais à hauteur de 70 %, ce qui est énorme par rapport aux congelés et aux boîtes de conserve. Enfin, ils ont une démarche environnementale complètement cohérente sur tout ce qu'ils font, y compris en termes d'animations et d'activités pédagogiques. Il faut savoir qu'API a son siège social à Colmar, à la Caserne Rapp, et qu'ils nous ont laissé entrevoir qu'ils pourraient faire une cuisine centrale sur Colmar, un jour. Donc, je pense que nous avons bon espoir de voir un jour cette cuisine sur Colmar. Si cela se réalise et que vous votez favorablement à cette délégation de service public, je crois pouvoir dire qu'au 1^{er} janvier, nous serons quand même la première ville alsacienne aussi en pointe, à la fois sur le bio - parce que si nous rajoutons le pain, nous sommes pratiquement à 35 % de bio au 1^{er} janvier - et sur les producteurs locaux. Je pense qu'il faut vraiment que nous nous félicitions de ce partenariat entre PREALIS, API, et les producteurs locaux alsaciens.

M. le Maire MEYER : Bien, tout le monde est plutôt content et satisfait de la consultation et de son résultat. Je mets donc le rapport aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ?

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

III - 479 Adoption du nouveau règlement de fonctionnement des structures petite enfance.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Oui, je serai très bref. Merci, Mme l'Adjointe pour la liste que vous m'avez fait transmettre avec les effectifs des crèches. Cela nous aide aussi à avoir une vision plus générale des structures. J'aurais juste une question. La Ville compte-t-elle aider les crèches associatives pour leur faciliter l'acquisition ou leur louer des locaux à des tarifs modérés ? J'ai entendu l'une de ces structures associatives qui a des problèmes récurrents pour « se loger ». Cela pourrait être le rôle de la Ville d'aider, par une aide en nature, l'implantation et le fonctionnement de ces crèches, en allant au-delà des subventions, quitte à réduire la subvention d'autant. Est-il prévu qu'il y ait une aide en nature de la ville ?

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN.

M. FELDMANN : Merci, M. le Maire. J'ai deux questions précises. Quelle était la demande actuellement pour la fermeture des structures de crèches familiales le samedi matin, ou la journée du samedi ? Cela va-t-il gêner beaucoup de familles ? Par ailleurs, qu'en est-il des listes d'attente pour un enfant que l'on veut faire accéder à une crèche ? C'est une espèce de serpent de mer, nous avons beaucoup de mal à savoir finalement. Il faut noter que la mairie a fait des efforts importants pour la petite enfance depuis que vous êtes aux manettes. Je ne le nie pas, mais qu'en est-il des listes d'attente ? Les familles trouvent-elles assez facilement une solution pour faire garder leurs enfants ?

M. le Maire MEYER : M. WAGNER.

M. WAGNER : Oui, merci. Juste deux ou trois remarques peut-être concernant ce rapport. La première, je salue effectivement les horaires d'ouverture avec une amplitude augmentée, non seulement dans le cadre de ce rapport, mais depuis quelque temps. Je crois assez à la satisfaction des parents qui confient leur enfant à ces structures. Pour la crèche Coty, l'ouverture de 7 h à 20 h est quelque chose qui me paraît très bien. J'aurais peut-être une deuxième petite remarque, concernant l'article 10 du congé de maternité où il est dit que : « *si l'enfant est retiré de la structure pendant la durée du congé maternité, il sera considéré comme sortant et la place sera réattribuée. La demande éventuelle de réintégration après cette période fera*

l'objet d'une nouvelle réinscription ». Ne faudrait-il pas dire ici que, dans le cas de la personne qui a retiré son enfant pour cause de congé maternité, l'enfant devient prioritaire ? Et puis, une question concernant la structure petite enfance dans la Caserne Rapp, où en sommes-nous exactement sur le statut de cette structure ? S'agit-il toujours d'un statut de micro-crèche, ou nous dirigeons-nous vers une crèche d'entreprise ?

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Oui, merci. Je voulais aussi saluer le travail qui a été fait par rapport au secteur de la petite enfance. J'ai trois petites questions, dont deux sur des détails. Je salue la volonté de clairsemer dans des rapports des points concernant le développement durable. Je pense aux biberons au bisphénol qui sont interdits, ainsi qu'à la demande aux familles d'apporter des sachets plastiques qui sont recyclables. J'aimerais savoir en quoi consistent des sachets plastiques recyclables. Plus sérieusement, et c'est normal, l'heure entamée est due lorsque les parents arrivent en retard pour chercher les enfants. Par contre, pour se faire rembourser lorsque les enfants sont malades et qu'ils ne peuvent pas venir à la halte-garderie ou à la crèche, il faut 15 jours. Or, 15 jours, c'est énorme. Peu d'enfants sont malades au-delà de 15 jours sauf s'il y a hospitalisation. N'y a-t-il pas moyen de réduire ce temps d'absence pour être remboursé des journées où l'enfant n'est pas accueilli ? Merci.

M. le Maire MEYER : Mme l'Adjointe.

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : Beaucoup de questions, je vous en remercie. Concernant M. DENECHAUD et les aides que pourrait fournir la ville à des structures associatives, nous aidons déjà ces structures. Sans cela, elles ne pourraient pas fonctionner. Nous leur attribuons une subvention de fonctionnement qui leur permet de travailler, sachant que les tarifs fixés dans les crèches, qu'elles soient associatives ou municipales, sont fixés par la CAF, la PSU, donc tout le monde est au même tarif. Nous sommes aux côtés de toutes les structures associatives de la ville. La dernière qui s'est montée était l'Association Mille Pattes, crèche parentale. Ce sont les familles qui participent au fonctionnement de la crèche, et la Ville de Colmar s'était portée caution pour une partie de l'emprunt fait pour les investissements nécessaires. Donc, il y a un précédent. Nous sommes aux côtés des structures associatives pour les aider à monter leur projet. Je pense que vous citez, sans les nommer, Bout Chou qui a été victime d'un incendie, et une partie des locaux aujourd'hui n'est plus utilisée. Je crois pouvoir dire - j'ai vu le président dans la salle - que j'ai accompagné cette association dans ses recherches. J'étais toujours à leurs côtés, et la Ville est à leurs côtés pour les aider à trouver un lieu qui répond complètement à leur demande. Pour l'instant, rien n'est encore décidé, mais lorsqu'ils auront trouvé un lieu, nous nous retrouverons et nous discuterons pour voir la manière dont nous pouvons les aider. Donc, oui, la Ville est aux côtés des structures associatives.

M. FELDMANN, concernant la fermeture de la crèche familiale le samedi matin, il s'agit encore d'un héritage de l'époque où la Ville faisait en régie et municipalisait des aides maternelles. Ces aides maternelles ont le

statut de fonctionnaire ; il n'y en a plus beaucoup aujourd'hui parce que les aides maternelles classiques font très bien leur affaire, donc il n'y a pas de raison que la Ville emploie en plus des aides maternelles. Pour ce qui est de la fermeture du samedi matin, c'est une régularisation ; il n'y avait plus aucun enfant ce jour-là dans les crèches familiales.

Au sujet des places dans les structures municipales, le nombre de places en structure est de 318. Si nous ajoutons les structures associatives, nous avons 668 places. Parallèlement, il y a en plus 270 assistantes maternelles en activité à Colmar, chacune ayant un agrément pour un à trois enfants. La crèche est le mode de garde préféré de tous les parents. Ce n'est un secret pour personne, donc il y a beaucoup de demandes, à Colmar, pour aller dans les structures municipales. C'est vrai, mais après entretien et discussion avec les parents, nous nous rendons compte qu'une bonne partie des demandes n'est pas adaptée pour la structure collective des crèches. C'est le cas notamment des horaires de travail de la restauration, ou dans d'autres activités. Même si Coty va jusqu'à 20 h, pour les parents qui travaillent plus tard le soir ou pour ceux qui n'ont pas des horaires de travail régulier, la structure crèche ne convient pas et les assistantes maternelles ont beaucoup plus de souplesse pour garder les enfants dont les parents n'ont pas des horaires de travail extrêmement réguliers. Il est vrai que nous n'arrivons pas à donner des places à tous les enfants, aujourd'hui, dans les structures municipales. Donc, nous les orientons systématiquement vers les structures associatives, cela représente tout de même 668 places en tout. Il n'y a donc pas de concurrence, il y a bien une complémentarité. Je peux vous dire que, pour les crèches parentales notamment, il reste quelques places pour des enfants. Si nous augmentions notre offre municipale, nous risquerions de déséquilibrer l'offre entre les crèches publiques et les crèches associatives avec différents projets pédagogiques. Alors, oui, nous n'arrivons pas à répondre à tous les parents qui voudraient venir chez nous. Cela prouve que nous sommes vraiment sur de l'excellence et que beaucoup de qualité se fait dans les structures municipales, mais en général, toutes les familles trouvent, à Colmar, un mode de garde, même si ce n'est pas systématiquement dans une structure collective. Personne n'est laissé au bord de la route, tout le monde finit par trouver une place.

M. WAGNER, concernant les deux micro-crèches à la Caserne Rapp, pour l'instant, elles ont toujours ce même statut de micro-crèche. Je sais qu'il y a peut-être une volonté de les faire évoluer vers une crèche d'entreprise, mais pour ce faire, les représentants de ces micro-crèches doivent trouver ce fameux partenariat avec des entreprises prêtes à racheter des places, ce qui permettrait d'être défiscalisé. Par rapport à ce que je sais, pour l'instant, ce projet-là n'a pas encore abouti.

Concernant les congés parentaux et ce qui est prévu, je pense que nous faisons référence à ce que fait habituellement la CAF. Ce n'est pas du sur-mesure colmarien, malheureusement. Pour les familles dont les mamans sont enceintes, il faut faire un choix : soit elles gardent leur enfant, soit elles continuent à bénéficier du minimum auquel leur donne droit le congé maternité et reprennent vite une activité professionnelle. Cependant, si elles

bénéficient des congés dans leur intégralité, nous ne pouvons plus garder la place disponible aussi longtemps. Cela bloquerait une place vide.

Enfin, M. HILBERT, vous m'interrogez sur les enfants malades. Là également, nous appliquons un règlement qui n'est pas spécialement colmarien. Il s'agit de pratiques qui se font partout, et c'est ainsi que cela fonctionne, donc que nous ne pouvons malheureusement pas assouplir. Ensuite, concernant toute la démarche de développement durable que nous pourrions mettre en place dans les crèches, à savoir que nous avons beaucoup de demandes sur les couches lavables, etc., là aussi, nous sommes passés sur des produits bio dans les crèches, des compotes, des choses faites maison. Il n'y a pas de petits pots à Colmar, tout est fait dans la cuisine Scheppler avec des produits locaux et bio si nous trouvons des produits bio. Donc, je pense que c'est vraiment l'excellence là aussi. Après, il y a des choses où nous n'y arrivons pas. Nous avons essayé pour les couches lavables, mais ce n'est pas possible. C'est beaucoup trop compliqué à organiser pour des raisons d'hygiène. Concernant le sac plastique recyclable, le sac à linge sale, vous me posez une colle. Je ne sais pas. Je pense qu'il faut que ce soit étanche, donc forcément, il faut du plastique, pour permettre de les mettre après sur le composteur.

M. le Maire MEYER : le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

III - 480 Revalorisation de la participation de la Ville de Colmar aux frais de fonctionnement des établissements scolaires privés pour 2011 et 2012.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : M. LECONTE.

M. LECONTE : Merci, M. le Maire, chers collègues. Même si votre rapport est conforme à la législation, je trouve particulièrement indécent de présenter cette revalorisation de la participation de la Ville aux frais de fonctionnement des établissements scolaires privés, surtout dans une période extrêmement difficile pour le service public de l'éducation. Vous connaissez la situation établie, bien sûr, par le gouvernement actuel : une suppression drastique des postes d'enseignants ; des classes de plus en plus surchargées ; une dégradation de plus en plus problématique des conditions d'enseignement. D'autre part, vous ne nous avez toujours pas demandé et présenté, en tout cas, le coût par élève des enseignements publics que nous vous demandons depuis un certain nombre d'années. Les conditions sont extrêmement difficiles. Je ne comprends pas ce rapport, et je refuse de le voter. Merci.

M. le Maire MEYER : M. GREINER.

M. GREINER : Merci, M. le Maire. Nous sommes dans une période de réformes, alors je vais vous présenter et vous proposer une réforme. Actuellement, le service de l'éducation participe pour la moitié à la réduction des postes de la sphère publique. Donc, ma proposition est la suivante : délocalisons entièrement l'éducation en faisant appel à des professeurs qui sont formés aux Indes, par exemple, puisque c'est un pays qui forme actuellement 360 000 éducateurs dans l'année. Ainsi, ce seront des professeurs virtuels qui pourront donner des cours à nos élèves, par le Web ou par Facebook, à la limite par téléphone. Cela veut dire que nous ferons des économies financières puisque nous paierons des personnes qui ont des conditions sociales moindres ; nous ferons des économies matérielles puisque nous n'aurons plus besoin de construire ni collèges ni lycées. Ces personnes travailleront chez elles et pourront appeler 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, les professeurs virtuels. De plus, nous n'aurons plus de problème de drogue ni d'absentéisme ni d'insulte aux professeurs, etc. Est-ce un rêve ou un cauchemar ? J'avoue que, pour moi, c'est un cauchemar. Je reste un fervent défenseur du service public, et je pense que le service public, l'école publique, est un lieu de socialisation. Sans ce lieu de socialisation, je pense que nous courons vers notre perte. Par conséquent, je pense que des crédits publics doivent aller à des écoles publiques ; elles en ont actuellement bien besoin. Je voterai donc contre ce rapport.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Je vous remercie, M. le Maire. Effectivement, si ce rapport ne fait que répondre à l'obligation de la loi Carle qui rend obligatoire la parité des financements entre les écoles publiques et privées, nous tenons à dénoncer cette parité qui accentue l'inégalité de traitement entre une école publique qui a vocation à accueillir gratuitement tous les enfants et une école privée (payante), donc discriminatoire, que nous avantageons encore. Nous voyons là un transfert de l'argent public vers le privé sur fond de suppressions de postes - je vous rappelle que 16 000 postes sont supprimés en 2010 - deux fermetures d'écoles et de classes, de charges supplémentaires pour les communes, ce qui est contraire à la Constitution. Vous savez sans doute qu'un recours a été déposé par les Parlementaires du PS devant le Conseil Constitutionnel pour irrecevabilité financière. Nous verrons ce qu'il en adviendra. Quoi qu'il en soit, je vous le rappelle, aujourd'hui, l'État ne compense pas, et de loin, toutes les charges transférées aux collectivités, et il les appelle par ailleurs et parfois brutalement, à diminuer leurs dépenses. Le monde de l'éducation est l'un des plus sévèrement touchés par des coupes franches et le non-renouvellement de postes. Alors, pourquoi nous demander, non seulement de nous conformer à la loi, ce qui est normal, mais en plus, de voter dès à présent l'augmentation pour 2012 ? Pour l'ensemble des points soumis au Conseil Municipal de ce soir, nous sommes dans des programmes de 2011. Il n'y en a aucun autre qui nous est proposé pour 2011, 2012. Nous proposons donc de reporter le vote pour 2012 à la fin de l'année prochaine, afin de le faire en connaissance des budgets dont nous pourrions disposer, et qui seront fonction notamment de réformes dont nous ne connaissons pas encore la teneur, et encore moins les répercussions. Quoi qu'il en soit, et je

rejoins mes collègues sur ce qu'ils ont dit précédemment, nous voterons contre ce rapport.

M. le Maire MEYER : M. WAGNER.

M. WAGNER : Oui, merci. De mon côté, j'aurais juste une question au niveau comptable parce que ce rapport prévoit cette participation déterminée en rapport de coût par enfant du secteur public. J'aimerais, comme mon collègue M. LECONTE, connaître le coût d'un enfant en maternelle et en section élémentaire dans le secteur public. Comment ce coût est-il calculé ? Ceci nous permettra également de savoir d'ici combien d'années, nous aurons rattrapé effectivement la contribution versée aux établissements privés, pas seulement pour 2011, 2012, mais de nous projeter beaucoup plus loin pour savoir quel est aujourd'hui l'écart.

M. le Maire MEYER : Mme UHLRICH-MALLET.

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : Je pense pouvoir dire que l'école est une priorité pour la Ville. L'éducation fait vraiment partie de nos priorités, et j'en veux pour preuve tout l'arsenal d'aides que nous avons mises en place pour les parents, qu'il s'agisse de l'aide gratuite aux devoirs, du mercredi matin, de l'aide pour bénéficier des 30 % de réduction pour les cantines, de l'allocation de rentrée scolaire, des projets pédagogiques avec la Maison de la Nature, tout ce que nous finançons par ailleurs et tout ce que nous mettons en œuvre. Pour nous, l'école est une priorité à Colmar, et je pense pouvoir dire que je suis complètement soutenue. Cette priorité est partagée par tous les élus de la majorité, et bien au-delà, je l'espère.

Ensuite, il y a un équilibre entre les écoles privées qui existent depuis bien longtemps - il en existe beaucoup moins en Alsace qu'en Vieille France, je crois que nous avons à peu près 6 à 8 % d'enfants scolarisés dans le secteur privé, ce qui est très peu ; si vous allez en Bretagne, je crois que cela varie entre 30 et 40 %, ou dans d'autres régions, c'est encore beaucoup plus. Cet équilibre correspond à un choix des familles entre un enseignement dit libre et l'école publique. Toujours est-il que, dans ce rapport, nous vous proposons d'appliquer la loi qui prévoit le financement des écoles privées, en référence au coût d'un enfant dans le secteur public, coût qui est dans le rapport pour 2010, soit 489 € pour l'élémentaire, et 703 € pour les sections maternelles. Je peux vous dire qu'à Colmar, il n'y a pas énormément d'enfants dans le privé, seulement entre 6 et 8 %. Nous faisons comme toutes les autres villes alsaciennes et françaises, nous appliquons la loi en participant à l'éducation des enfants. Nous ne faisons pas de distinction selon que les enfants sont dans le privé ou dans le public. C'est le choix des familles, nous le respectons, nous appliquons la loi. Toutes les aides que nous faisons, nous les avons faites pour tous les enfants colmariens, qu'ils soient dans le public ou dans le privé. Il n'y a pas de discrimination, c'est un choix des familles, je respecte le choix des parents.

M. le Maire MEYER : M. LECONTE.

M. LECONTE : Oui, excusez-moi d'insister un peu lourdement, mais nous n'avons toujours pas le coût par enfant du secteur public, pour pouvoir

comparer. Est-ce possible de l'avoir ? Nous le demandons depuis des années, et nous n'avons toujours aucune information dans ce sens.

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : Dans la deuxième phrase du rapport, nous vous avons mis la référence sur le coût.

M. LECONTE : Sur le coût du privé, le coût d'un élève du secteur privé.

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : C'est la référence du coût public. Après, si vous voulez analyser le coût d'un enfant dans le public, reportez-vous au document du compte administratif. À vous de choisir ce que vous mettez pour calculer le coût, à quelle hauteur vous prenez le niveau des employés municipaux, du chauffage, etc. Il n'y a pas de secret, nous avons tout dans le compte administratif.

M. LECONTE : Vous ne voulez pas nous donner les chiffres.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Mme UHLRICH-MALLET, les sommes qui sont annoncées, là, sont bien des montants que nous prévoyons d'allouer à des élèves dans des établissements privés, qui augmentent de 10 % par rapport à l'année dernière, et que nous prétendons augmenter de 10 % encore l'année prochaine, au prétexte que nous n'avons pas encore atteint le montant versé aux enfants dans le public. Automatiquement, cela ne peut pas être le montant que nous versons dans le public. Donc, merci de veiller à nous donner ces montants, de nous détailler les postes parce que la loi Carle prévoit que les établissements privés sont soutenus en ce qui concerne les heures d'enseignement, et non pas dans d'autres domaines. Il faudrait que nous connaissions très exactement la composition des frais dans chaque établissement, public ou privé, pour que nous puissions voir si nous ne sommes pas en train de verser trop d'argent dans le privé par rapport au public. Merci.

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : Nous avons là l'application d'un accord qui a été conclu en 2008 entre les institutions privées et la Ville de Colmar. Nous sommes là dans le respect d'un engagement sur une participation qui a été fixée d'un commun accord.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN.

M. FELDMANN : Oui, je voulais prendre la parole, et puis Mme VALENTIN ayant expliqué ma demande juste avant, je suis étonné : nous avons l'impression de parler à un sourd. Nous ne connaissons pas le coût d'un enfant dans le public à Colmar. Nous ne connaissons pas le montant versé pour le fonctionnement de ces écoles. J'insiste sur le fait qu'il s'agit de fonctionnement, et non d'investissement, nous sommes bien d'accord. Nous sommes tout à fait conscients que la Ville dépense énormément d'argent au titre de l'investissement. Cependant, en ce qui concerne le fonctionnement des écoles, c'est-à-dire qu'il s'agit du quotidien des élèves, de l'achat de fournitures, etc., nous ne connaissons... Cela fait effectivement des années... Je me souviens que lorsque j'étais dans l'opposition lors du premier mandat de M. Gilbert MEYER, nous posions déjà cette question, et nous n'avons jamais obtenu cette réponse. Il est vrai qu'à force, cela amène la suspicion,

et elle commence à devenir légitime. Donc, ne venez pas nous dire qu'il suffit d'examiner les rapports administratifs, qu'il suffit de faire des sommes et des divisions pour savoir. Il me semble que des techniciens sont payés pour cela à la mairie, pour lesquels ce sont le métier et les compétences. C'est à eux d'amener ce type de réponse. Il me semble qu'il n'y a rien de plus normal que d'apporter cette réponse. En tout cas, lorsque vous l'apporterez, nous n'aurons plus de doute. C'est ce que nous souhaitons. Nous souhaitons pouvoir nous prononcer en toute connaissance de cause.

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : M. FELDMANN, tout est transparent, mais je ne comprends pas qu'en commission éducation, personne n'ait posé cette question ; en commissions réunies, personne n'a posé cette question. Aujourd'hui, c'est le grand procès d'intention sur le fait que nous vous cacherions des choses. Enfin, posez des questions lorsque les fonctionnaires qui sont capables de donner des réponses techniques et des calculs précis sur ce que vous voulez sont présents. Aujourd'hui, la seule réponse que je peux vous donner est celle qui apparaît dans le rapport, c'est-à-dire 489 € pour l'élémentaire et 703 €, pour les maternelles. Pour plus de détails, vous prenez le compte administratif et vous pouvez faire les calculs à travers ce document, ou alors nous en reparlerons lors de la prochaine commission. Cependant, ne faites pas de débat d'intention - je ne sais pas où vous voulez en venir - en plein Conseil Municipal. Vous savez très bien que cela n'aboutira pas. Alors, c'est juste pour faire quelques pages ou du débat. Si le sujet vous intéresse vraiment, venez en commission pour que nous en discussions.

Intervention inaudible d'un conseiller (sans micro).

M. le Maire MEYER : M. WAGNER.

M. WAGNER : Oui, je ne vais pas poursuivre le débat, mais je suis tout de même très surpris de la réponse de Mme l'Adjointe. Soit elle se moque de nous par rapport aux questions que nous posons, soit elle ne connaît pas le dossier et j'avoue que j'étais habitué à mieux lorsqu'elle était dans l'opposition. Elle connaissait les dossiers sur le bout des doigts. Là, je suis tout de même très surpris de ses non-réponses à notre demande. Elle ne peut pas répéter trois fois la même chose, alors que c'est faux par rapport à ce qui est écrit dans le rapport.

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT.

Mme KLINKERT : Simplement, M. le Maire, je proposerais que, peut-être lors de la prochaine séance du Conseil Municipal, nous ayons la réponse à cette question. À titre de comparaison, je peux si vous le voulez, vous donner le coût d'un collégien actuellement dans le Haut-Rhin. Il est de 1 200 €.

M. le Maire MEYER : M. WAEHREN.

M. WAEHREN : Dans la suite de ce qui a été dit, les chiffres sont tout à fait publiés sur Internet. Il suffit que les personnes qui veulent s'informer s'informent. Il suffit d'aller sur le site du ministère, et vous avez des chiffres du type de celui que vient de donner Mme KLINKERT, c'est-à-dire qu'un élève de lycée coûte plusieurs milliers d'euros, un élève de collège coûte un peu plus de 1 000 €, et pour un élève de fin de primaire, je pense que cela ne

doit pas être loin de 1 000 €. Cela permet d'avoir un ordre de grandeur et de comprendre que les chiffres de participation de la Ville sont très modestes effectivement, par rapport à ce qui est mis sur la table pour le public.

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint JAEGY.

M. l'Adj. JAEGY : Oui, merci, M. le Maire. Juste pour finir sur cette question, les praticiens eux-mêmes, ceux qui dirigent les établissements, ont énormément de mal pour calculer ce coût de revient parce qu'il faudrait déjà que nous nous entendions sur une définition complète et précise. Cela relève, vous l'aurez bien compris, d'une démarche analytique par établissement, pour qu'ensuite, nous puissions tirer des moyennes qui soient à peu près crédibles. Aujourd'hui, il est vrai que les chiffres qui ont été donnés sont des moyennes très larges, très générales. Je mets au défi chacun d'entre nous de savoir ce qui y est inclus, si les immobilisations sont comprises, ou seulement le fonctionnement. À quelle quote-part incluons-nous le personnel, etc. ? C'est très difficile. Après, il est possible de faire des subdivisions : personnel enseignant, personnel non enseignant. Je ne comprends pas cette obstination, ce soir, de vouloir absolument extorquer à ma collègue, une moyenne alors qu'il s'agit là de nous conformer, dans le cadre de cette délibération, à des préconisations législatives.

M. le Maire MEYER : Merci. Je pense qu'en taxant de mauvaise foi les collègues qui interviennent, c'est lancer le bouchon un peu loin, vraiment lancer un peu loin surtout venant de certaines personnes. Il n'est pas possible d'être plus transparent que nous le sommes. Il faut appeler un chat un chat. Dans la mesure où vous demandez de circonscrire d'une façon réelle le coût d'un enfant en maternelle et le coût d'un enfant en école élémentaire, ceux qui sont contre l'intervention pour les écoles privées risquent d'être déçus parce que le coût du public est nettement au-dessus. Il reste à savoir ce que vous mettez dans ce coût : y mettez-vous l'immobilier ? Pour les maternelles, y mettez-vous les aides maternelles ? Y mettez-vous l'accompagnement, la maintenance des locaux ? Si vous mettez tout dedans, selon moi, le coût en maternelle tourne autour de 1 300 à 1 500 €. J'en suis convaincu. L'élémentaire n'est pas inférieur à 800 €. Il reste à savoir ce qu'il faut retenir dans la totalisation. Mais au total, c'est dans ces eaux-là. Alors, lorsque nous parlons de 703 et de 489 €, nous sommes largement en dessous du coût réel dans le secteur public. Seulement, je suis mal à l'aise parce que longtemps, pendant des années, nous honorions le secteur privé nettement en-dessous de la moyenne. Donc, je me suis mis d'accord avec les partenaires privés, sur quatre ans, pour arrêter un échéancier qui nous fait arriver à la moyenne des autres interventions, d'où la proposition qui vous est faite.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Donc, une abstention et deux oppositions.

Tout à l'heure, je crois avoir entendu que la majorité, comme une seule personne, vote toujours de la même façon, mais constatez ici que ce n'est pas le cas. C'est la deuxième fois. Tout à l'heure, c'était avec la percée des Nénuphars. Donc chez nous, chacun est libre de se faire entendre et

d'adopter la position qui est la sienne. Merci, Mme l'Adjointe. Delphine MANN pour le point n° 6.

I - 481 Attribution d'un concours financier à la Fédération Régionale des Métiers d'Art d'Alsace pour l'organisation d'une exposition culturelle dans le cadre des marchés de Noël.

Voir rapport –

Mme l'Adj. MANN, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : M. le Maire, c'était pour vous faire remarquer tout à l'heure que c'était trois oppositions sur le point précédent, et non deux, si j'ai bien compris.

M. le Maire MEYER : Alors, je rectifie, non, j'ai vu une abstention.

Mme VALENTIN : Mais vous avez parlé de quelqu'un dans votre majorité...

M. le Maire MEYER : Qui s'est opposé, oui.

Mme VALENTIN : Oui, donc que cela fait trois oppositions et non deux puisqu'il y a M. LECONTE et moi-même, plus M...

M. le Maire MEYER : D'accord. Et plus notre collègue de la majorité, donc que je rectifie, mais je n'ai vu que deux mains se lever.

Mme VALENTIN : Il n'y a aucun mal...

M. le Maire MEYER : Mais réellement, il y en a trois.

Mme VALENTIN : C'est juste pour que ce soit bien enregistré.

M. le Maire MEYER : Sinon j'aurais privé un membre de la majorité de sa capacité à s'exprimer.

Je mets le rapport aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstentions ? Le rapport est adopté. Merci, Mme l'Adjointe.

III - 482 – Convention de partenariat avec l'Association pour la Promotion des Sports de Glace dans le cadre des animations de Noël organisées du 25 novembre 2010 au 2 janvier 2011 sur la place Rapp.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Oui, merci M. le Maire. L'an dernier, lorsque ce rapport était passé, M. BRUGGER m'avait répondu que l'eau gelait à 0°. Je suis complètement d'accord avec lui. La patinoire a été installée lorsqu'il faisait 17°. Je serais d'accord de faire une patinoire place Rapp, mais sans tout l'appareillage, sans tous les moteurs, et que nous attendions qu'il fasse en dessous de 0° pour que l'eau gèle naturellement.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Oui, cette patinoire est une offre intéressante à cette période, j'admets effectivement qu'il y a ce problème de température. L'année dernière, il avait fait très froid ensuite, mais il est vrai que durant une bonne période, il faisait tout de même largement au-dessus de zéro. Cela pose un problème écologique. La qualité de la glace est aussi très irrégulière. Il est vrai que c'est du loisir, que ce n'est pas pour faire du sport professionnel, mais c'est tout de même très irrégulier, voire un peu dangereux. J'aimerais que nous puissions étudier une proposition que j'avais déjà transmise, il y a quelques mois. Il s'agirait de voir si l'idée d'une patinoire artificielle pourrait être intéressante dans notre cas. Cela fonctionne très bien dans certaines villes, plus dans les pays du sud de l'Europe, il est vrai. Cependant, il faudrait voir si cela pourrait fonctionner chez nous, ce qui nous permettrait peut-être d'avoir une meilleure qualité et quelque chose de plus stable, surtout avec le climat.

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint.

M. l'Adj. BRUGGER : Oui, je vais répondre. Effectivement, c'est une patinoire artificielle, tout le monde le sait, et l'eau gèle toujours à 0°. L'an dernier, je pensais faire de l'humour, mais M. HILBERT l'avait mal perçu. Je pensais faire de l'humour en disant qu'effectivement, si nous arrosons le matin, c'est la glace qui gèle qui permettra de faire du patin, mais évidemment, c'était une plaisanterie. Notre patinoire est artificielle, bien entendu.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Ce n'est pas du tout cela, une patinoire artificielle. M. l'Adjoint, vous devriez le savoir tout de même. Une patinoire artificielle fonctionne sans glace avec une sorte de revêtement verni qui permet de glisser d'une manière similaire, sans utiliser d'eau ni de glace. Cela n'a rien à voir.

(Intervention inaudible d'un conseiller, sans micro).

M. le Maire MEYER : M. REMOND a demandé la parole.

M. REMOND : Je voudrais simplement vous dire qu'en tant qu'ancien Colmarien, chaque fois que la patinoire de la place Rapp a été installée, c'était signe de redoux. Nous ne pouvions jamais patiner.

M. l'Adj. BRUGGER : Je vais d'abord répondre à M. DENECHAUD. S'il est possible de mettre effectivement la patinoire artificielle telle que préconisée, le coût serait exorbitant et la Ville ne pourrait pas le supporter.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Deux abstentions et une opposition. Merci M. l'Adjoint. Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET pour le point suivant.

III - 483 Convention financière entre l'État et la Ville de Colmar pour le financement des études préalables pour le département « Génie thermique énergie » de l'IUT de Colmar.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport.

Le rapport est adopté sans discussion.

III – 484 Travaux de maintenance pour les équipements sportifs et nautiques - programme 2011.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : M. LECONTE.

M. LECONTE : Je m'étonne un petit peu du montant assez important tout de même des réparations et des frais d'entretien de la piscine Aqualia qui est pourtant relativement récente.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Me concernant, c'est plutôt par rapport au gymnase de la Montagne Verte que je suis un peu embêté parce que, tous les ans, nous y mettons plusieurs centaines de milliers d'euros pour un gymnase qui est, selon l'aveu de tout le monde, à commencer par ses utilisateurs, vétuste. Nous allons mettre 4 ou 5 millions d'euros pour le rénover. Il aurait été intéressant, dans le cadre du projet de la Montagne Verte, d'étudier, d'approfondir un petit peu plus sérieusement, la possibilité de le déplacer au moins de l'autre côté de la place en construisant un gymnase neuf.

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint. Attendez voir, Me GRUNENWALD.

Me GRUNENWALD : Oui, c'est juste une question, un rappel pour que je ne pédale pas. Je crois qu'en 2009, le montant était assez important, je n'ai plus le souvenir de ce qui avait justifié ce montant de 1.113 million qui est largement supérieur à la moyenne qui est de l'ordre de 500 à 600 000 €.

M. le Maire MEYER : M. l'Adj. BRUGGER !

M. l'Adj. BRUGGER : En ce qui concerne la réponse à Me GRUNENWALD, il faut préciser qu'en 2009, il y avait des travaux importants : la piste

d'athlétisme et le centre d'escrime. Cela a augmenté d'une manière assez importante effectivement...

M. le Maire MEYER : Plus le bowling.

M. l'Adj. BRUGGER : Plus le bowling effectivement. Vous voyez que ce sont des sommes importantes que la Ville a avancées pour la rénovation et la mise en état de ces équipements. En ce qui concerne la salle d'escrime, vous connaissez le montant : près de 1,2 million ; pour la piste d'athlétisme, cela faisait près de 1,1 million, plus le bowling. C'est ce qui fait la différence.

M. le Maire MEYER : Ce n'est pas la réponse semble-t-il.

M. l'Adj. BRUGGER : Vous avez mal entendu ? Je dis que la différence par rapport aux autres années, c'est le prix qu'a coûté la nouvelle piste d'athlétisme.

M. le Maire MEYER : 950 000 €.

M. l'Adj. BRUGGER : 950 000 €, et également...

M. le Maire MEYER : Le solde de la salle d'armes.

M. l'Adj. BRUGGER : ... le solde de la salle d'armes pour un montant de 1,2 million.

(Intervention inaudible d'un conseiller, sans micro).

M. l'Adj. BRUGGER : Cela fait donc trois chantiers très importants qui ont été réglés pour cette année 2009.

M. le Maire MEYER : L'autre question concernant les frais de gestion d'Aqualia.

M. l'Adj. BRUGGER : En ce qui concerne Aqualia, effectivement, il y a eu des problèmes liés à certaines malfaçons. Les procédures sont en cours pour mettre en cause les différentes entreprises responsables. Seulement, il est évident, et vous le comprendrez fort bien, que nous ne pouvons pas attendre l'issue des procédures pour remédier à ces travaux. Des expertises ont été faites. Le montant des travaux a été arrêté, et donc il a bien fallu faire les travaux nécessaires pour que la piscine continue à travailler normalement.

M. le Maire MEYER : Et pour nous garantir, afin de préserver les intérêts de la Ville de Colmar sur la récupération possible des frais engagés, nous avons fait désigner par le Tribunal Administratif, un expert pour qu'il puisse constater sur place ce qui ne va pas.

M. l'Adj. BRUGGER : Donc, une procédure judiciaire administrative est en cours.

En ce qui concerne la Montagne Verte, M. DENECHAUD, elle a la chance d'être placée au centre de Colmar. C'est vraiment un gymnase très important. Il y a des collèges, des écoles à proximité, et les associations sportives se félicitent de la présence de cette salle. Sa remise en état portera sur un montant de près de 5 millions d'euros. Donc, ce ne sera pas du bricolage, M. DENECHAUD. Nous allons refaire cette salle, une salle de

sport digne de ce nom. Malheureusement, nous sommes un peu bloqués par les conditions qui nous sont imposées par l'emplacement de cette salle dans le quartier réservé. Nous ne pouvons pas la raser et la mettre 100 m plus loin, il faut la laisser telle qu'elle est, mais il faut la rénover. Elle sera rénovée dans des conditions tout à fait correctes. D'ailleurs, les associations sportives utilisatrices de cette salle seront conviées pour donner leur avis sur la manière d'amender, de mettre cette salle, compte tenu de leurs vœux, dans les meilleures dispositions.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD revient.

M. DENECHAUD : C'est juste pour préciser, mais je pense qu'effectivement vous l'avez inclus dans votre réponse, que je ne parlais pas de mettre le gymnase à 3 km. Il s'agissait bien sûr de la place, mais dans un endroit de la place où il ne casse pas toute la perspective nord-sud, pour qu'il se retrouve dans un coin comme la Rue de la Cigogne par exemple. Vous savez mieux que moi que le coût d'un gymnase neuf pourrait être seulement - si nous pouvons le dire de cette façon - de 2,5, 3 fois maximum le prix de cette rénovation, sauf qu'avec, nous pourrions tenir trois ou quatre fois plus de temps. Donc, c'est une question de vision à long terme.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD, vous participiez à la commission ayant examiné le sous-secteur sauvegardé. Aucune séance ne s'est passée sans que nous parlions du gymnase. Nous nous sommes rendu totalement compte que, dans votre première proposition, vous suggériez de reporter légèrement l'implantation de la salle. Or, vous savez que ce n'est pas possible puisqu'il y a la position de l'architecte des bâtiments de France qui a bien accepté la réutilisation des murs actuels ou de l'emprise des murs, mais qui n'était pas du tout d'accord quant à un ripage éventuel vers l'est ou vers l'ouest. Donc, nous sommes figés, dans ce cas présent. Il n'était pas entendu non plus que nous installions un gymnase à 2 ou 3 km. Il convient soit de le maintenir, soit de l'externaliser. L'externalisation n'était pas possible pour des raisons qui viennent déjà d'être expliquées, mais le ripage n'est pas faisable non plus puisque nous sommes en secteur protégé.
M. FELDMANN.

M. FELDMANN : Merci, M. le Maire. Nous comparons la somme qu'il faudra investir dans un programme pluriannuel simplement pour les salles de sport qui est à 1,642 million cette année, vous nous proposez pour 265 000 € de travaux. Si je vois bien, les travaux que vous nous proposez sont des travaux indispensables du type étanchéité, alarmes, armoires à incendie, etc. Nous avons un peu l'impression que vous faites les travaux selon le strict de nécessaire, et vraiment obligatoires pour cette année. Est-ce que je me trompe ?

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN, nous sommes dans la maintenance. Nous ne sommes pas dans les travaux nouveaux. Nous parlons des travaux de maintenance à travers le rapport qui vous est présenté. Le jour où nous vous proposerons des équipements nouveaux, nous aurons un rapport particulier.

M. FELDMANN : Oui, mais c'est vous qui avez fait le total des travaux de maintenance à réaliser. C'est vous qui annoncez le chiffre de 1,6 million, ce

n'est pas moi. C'est bien un rapport pour les travaux de maintenance, c'est vous qui dites que c'est de la maintenance, ce n'est pas moi.

M. le Maire MEYER : C'est marqué sur le rapport « travaux de maintenance ».

M. FELDMANN : Oui, c'est bien ce que je dis.

M. le Maire MEYER : Bien, et nous nous en tenons à cela.

M. FELDMANN : Ma question était : cette année, nous avons l'impression que vous vous en tenez au strict nécessaire et obligatoire, à savoir les demandes de travaux d'étanchéité et de sécurité.

M. le Maire MEYER : Parce que ces travaux s'imposaient.

M. FELDMANN : Mais les autres travaux que vous avez listés...

M. le Maire MEYER : Non, nous avons fait un recensement général des travaux, et nous prenons pour 2011, les travaux qui sont listés. Nous puiserons dans cette même liste les travaux pour 2012. Si d'aventure quelque chose devait encore s'imposer, nous aurons au moins fait le recensement préalable. M. LECONTE.

M. LECONTE : Oui, merci M. le Maire. Je voudrais tout de même rappeler que nous avons fait, à plusieurs reprises, la proposition d'un transfert de compétences à l'agglomération, en ce qui concerne notamment la gestion des équipements sportifs structurants, et aussi la proposition de la création d'une salle d'importance sportive, bien sûr, et d'un complexe sportif couvert plus important et communautaire.

M. le Maire MEYER : M. LECONTE, vous faites partie du conseil communautaire, et vous savez fort bien que le sport n'est pas de la compétence de la communauté d'agglomération. Pour cela, il faut changer les statuts, et ce n'est pas à l'ordre du jour.

M. LECONTE : Je suis d'accord.

M. le Maire MEYER : Me GRUNENWALD.

Me GRUNENWALD : Je reviens, là, parce que je sais bien, j'avais lu la maintenance, et après, vous avez placé la salle d'armes qui n'est pas de la maintenance, mais qui est, sauf erreur de ma part, une construction nouvelle, dans ce montant de 1.100 million. Je veux bien croire que la nouvelle piste, c'est de la maintenance - bien que ce soit, à mon avis, un élément nouveau - je crois qu'il faudrait peut-être indiquer, simplement pour clarifier un peu la chose, de manière plus précise - nous devrions le savoir, c'est sûr, nous avons le compte administratif, nous avons voté l'année dernière, donc nous devrions être tous en mesure de le faire, mais malheureusement, nous avons quelques oublis - les dépenses, mais surtout à quoi correspond le 1,113 million par rapport à 600 000 € en moyenne parce que cela interpelle.

M. le Maire MEYER : Oui, mais en lisant le rapport de plus près, Maître, et plus spécialement la première page pour 2011, nous proposons pour ces travaux de maintenance, un montant de 513 600 à comparer avec les 505 000 € de l'année dernière. Donc, cette comparaison et ce rappel étant

faits, je trouve que, dans la troisième colonne du tableau qui vous est présenté, nous avons les chiffres évidemment de la même hauteur, sauf pour l'année 2009. Cependant, le titre, regardez ce qu'il y a au-dessus comme titre : enveloppe finale des travaux réalisés, des travaux inscrits en DM et des opérations spécifiques. Donc, il y avait addition d'opérations spécifiques qui sont contenues dans le 1,113 million. Il ne faut pas seulement voir le chiffre, mais il faut aussi voir le contenu des travaux, expliqué par le titre.

Me GRUNENWALD : D'accord, M. le Maire, mais cela a aussi été appliqué en 2010, en 2008 et en 2007, et en plus, travaux de maintenance. Je vous propose simplement, pour l'année prochaine, de modifier quelque peu votre titre, et de ne pas parler simplement de la maintenance. Ce sera alors plus clair si éventuellement nous devons nous battre là-dessus. Cependant, encore une fois, je demandais simplement pour mon information ou ma ré-information personnelle, ce qu'il y avait dans ce 1,5 million, c'est-à-dire 500 000 € de plus.

M. le Maire MEYER : Alors, pour que tout soit clair, vous avez oublié tout simplement la colonne numéro 3, et vous rappelez l'évolution des chiffres des travaux de maintenance. Donc, personne ne fera de comparaison entre 505 000 et 1,113 million.

M. l'Adj. BRUGGER : Mais cela n'a rien à voir avec les travaux de maintenance. Cela rappelle les travaux réalisés en totalité. Je ne comprends pas !

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

Après l'enseignement et le sport, la culture. Mme l'Adjointe.

III - 485 – Travaux de maintenance courante et de sécurité pour les établissements culturels - programme 2011.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : Donc, c'est 264 000 € qu'il faut comparer par rapport à 254 000. Alors, certains risquent de dire que nous investissons la moitié par rapport aux équipements sportifs.

Mme l'Adj. CHELKOVA : Pour une fois qu'il n'est pas dit que la culture coûte cher, M. le Maire.

M. le Maire MEYER : Là, nous sommes dans la maintenance. Madame VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. J'ai une question concernant le fait qu'il y ait eu pour 8 000 € de caméras de surveillance à l'Auberge de Jeunesse Mittelharth qui figure dans ce rapport. Je voudrais savoir s'il y a

eu des problèmes ou ce qui justifie la mise en place de ces caméras, plus précisément aussi, combien y aura-t-il de caméras, et où seront-elles placées ? Y aura-t-il des enregistrements ? Qui assurera la vidéosurveillance et selon quels horaires ? Je pense qu'il s'agit d'un aménagement structurel profond qui aurait mérité que nous lui consacrons entièrement à un point du Conseil Municipal, et qu'il ne soit pas noyé dans des travaux au milieu de la maintenance des autres établissements. Merci beaucoup.

Mme l'Adj. CHELKOVA : Mme VALENTIN, effectivement, traditionnellement et historiquement, l'Auberge de Jeunesse Mittelharth fait partie de la culture. Il est possible de se poser la question si c'est justifié. Malheureusement, je ne peux pas vous dire exactement combien de caméras il y aura dans cette auberge de jeunesse. Là, en effet, il eut fallu que vous me posiez la question en commission culture et en commissions réunies. Ce rapport a été présenté en commission culture et aucune question n'a été posée, donc effectivement, il faut que je demande au technicien le nombre exact de caméras installées et l'ampleur des horaires.

M. le Maire MEYER : Il ne faut pas chercher midi à 14 heures. C'est pour des raisons de sécurité que nous proposons d'installer des caméras. Puisqu'il y a du personnel sur place, il doit être sécurisé. Naturellement, le visionnage peut seulement être fait par les autorités spécialement chargées de cela : soit le commissaire de police, soit le Procureur de la République. Tout enregistrement est confidentiel et ne peut pas être lancé dans le public. C'est naturellement aussi le cas dans les groupes de logements sociaux où les cages d'escaliers sont protégées par des caméras. Là, nous sommes dans le même cas d'espèce, pour la gestion des entrées et des sorties de l'Auberge de la Jeunesse. Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Oui, je répète ma question. Y a-t-il eu des problèmes dans cette auberge de jeunesse qui justifient qu'aujourd'hui des caméras soient installées puisque cela fait un certain nombre d'années que cela fonctionne ? Pour 8 000 €, pouvons-nous connaître l'installation qui sera mise en place ?

M. le Maire MEYER : Oui, bien sûr. Vous aurez cette précision, vous aurez une petite note à ce sujet.

Mme l'Adj. CHELKOVA : Mais il y a eu effectivement des soucis, et je pense que c'est bien pour la protection du personnel qui travaille à l'auberge de jeunesse.

M. le Maire MEYER : Et pour assurer la non-détérioration des matériels. Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé. Point suivant.

III - 486 Travaux d'aménagement du Musée du Jouet.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT.

Mme KLINKERT : Oui, merci, M. le Maire. Nous saluons tous le travail de l'équipe du Musée du Jouet et de ses bénévoles, ainsi que la fréquentation effectivement importante de visiteurs pour ce musée. Je crois que nous ne pouvons tous que nous réjouir des travaux d'aménagement qui sont prévus. Ma question est de savoir quand vous pensez présenter au Conseil Municipal un rapport relatif à l'extension du Musée d'Histoire Naturelle et d'Ethnologie. Certes, la fréquentation n'est pas comparable, mais le rôle de ce musée n'est pas le même. C'est un rôle plus éducatif quant à l'environnement, grâce à un travail avec les écoles, à des conférences, et des ateliers. Toutes ses activités ne se font pas sur un modèle commercial, mais demandent beaucoup d'investissement, là aussi, des bénévoles, des animateurs et des éducateurs. Ce Musée d'Histoire Naturelle, cela fait très longtemps que nous en parlons, j'ai envie de dire que c'est un petit peu l'Arlésienne. Nous en parlons, mais cela ne vient jamais. Pouvez-vous nous annoncer que cela va venir un de ces jours ?

M. le Maire MEYER : Mme l'Adjointe ou je réponde ? Allez-y.

Mme l'Adj. CHELKOVA : Juste en deux mots, Mme KLINKERT. Certes, il s'agit d'un musée important, associatif. Il est vrai que l'emplacement actuel du musée et les projets d'extension du Musée d'Histoire Naturelle sur le bâtiment voisin qui est actuellement la Maison des Syndicats, vous n'êtes pas sans le savoir, présentent beaucoup de difficultés. Il s'agit de bâtiments historiques, il y a une énorme différence de niveaux. Le coût de cette extension éventuelle et de ce projet serait extrêmement important. Je me permets de rappeler que nous faisons face à des projets énormes, pour ne pas dire gigantesques, dans le domaine muséal. Dois-je parler de l'extension du Musée d'Unterlinden, dont le coût est tout de même extrêmement important ? Ce projet, M. le Maire l'a déjà annoncé, sera à l'étude, mais pendant très longtemps, il y avait plusieurs hypothèses. Il est vrai qu'à l'évidence, il faudrait le mettre à l'ordre du jour, mais nous ne pouvons pas tout faire en même temps.

M. le Maire MEYER : Le musée ne sera pas à l'ordre du jour dans les deux années à venir. Il faut être clair. Il ne figurait pas dans notre programmation pour l'actuel mandat. Nous disions que nous allons réaliser les études, c'est clair. Donc, d'ici deux ans, nous aurons très certainement les résultats des études. Nous ne pouvons tout faire dans l'actuel mandat. Je ne prends que les 3 projets majeurs : le Musée d'Unterlinden, la médiathèque, plus le Centre Europe, c'est un investissement culturel de 50 millions d'euros. Il y a encore autre chose à faire, et le Musée d'Histoire Naturelle ne figurait pas, chez nous, dans notre programmation de travaux. Nous disions que nous allons lancer une étude pour savoir ce que nous pouvons faire sur place, étant encore entendu qu'entre temps, nous devons

reloger toutes les représentations qui y sont installées. Donc, c'est une opération de fond qui ne peut pas s'ajouter encore à un investissement de 50 millions d'euros. C'est quasi impossible.

Mme KLINKERT : J'avais en tête, mais peut-être que je me trompe, que vous parliez de 2012, pour cette extension.

M. le Maire MEYER : Pas du tout pour l'étude, oui j'en ai parlé à plusieurs reprises lorsque j'ai été interpellé sur le sujet. Même sur place, en disant que nous nous engageons à mettre sur rails la réflexion technique, pour que nous sachions, d'ici 2013, quelle direction prendre pour les travaux. Cependant, d'ici là également, il faut régler l'hébergement de tous les autres partenaires logés dans des murs voisins.

Le rapport est mis aux voix, sachant que je parle du rapport n° 11 concernant le Musée du Jouet, et non du Musée d'Histoire Naturelle. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

III - 487 Convention d'adhésion de la Ville de Colmar au portail d'Alsatica.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : A l'inverse de pas mal d'autres intervenants, nous vous entendons. M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Oui, j'ai bien regardé cette convention, et effectivement, j'approuve tout à fait cette démarche qui me semble très positive et très prometteuse. Simplement, je m'étonne qu'il ne soit pas du tout fait référence à la langue régionale. Vous savez bien que la majorité de la production écrite, en Alsace, au fil des siècles, la plupart de nos grands écrivains, en tout cas, les plus connus à travers les siècles, étaient surtout de langue allemande. J'aimerais pouvoir compter sur la Ville de Colmar pour valoriser, m'assurer que la Ville de Colmar valorisera tous ces contenus germanophones.

Mme l'Adj. CHELKOVA : Certainement, M. DENECHAUD, je ne suis pas sans savoir que beaucoup de littératures alsatiques étaient écrites en allemand, mais là, il s'agit d'une mesure purement technique. C'est bien la région Alsace qui a mis en place une médiathèque virtuelle qui s'appelle un portail de savoir. Je vous signale qu'il y a eu énormément d'articles de presse, et je vous recommande de lire les explications qu'ont publiées nos collègues des Dernières Nouvelles d'Alsace et de l'Alsace. Il s'agit de notices, et non de bibliothèques virtuelles. Il s'agit de pouvoir accéder, si vous cherchez un renseignement concernant l'histoire de l'Alsace en alsatique, de cliquer sur la bibliothèque ou la médiathèque, ou le libraire qui pourrait mettre en ligne tel document. Il ne s'agit pas de numériser nos fonds pour l'instant.

M. le Maire MEYER : Vous savez, vous pouvez prolonger, mais M. DENECHAUD n'est pas content pour autant.

M. DENECHAUD : Ce n'est pas que je ne suis pas content, mais j'ai bien compris. Cependant, cela ne change rien, Mme l'Adjointe, au sens de mon intervention.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci beaucoup. Donc, ce portail qui est vraiment à saluer comme un évènement majeur puisqu'il va permettre de faire des recherches, indépendamment de la pré-localisation des ouvrages dans une bibliothèque. C'est-à-dire que lorsque nous allons faire une recherche, quelle qu'elle soit, au lieu de nous dire que cela se trouve à la bibliothèque de Sélestat, de Strasbourg ou de Colmar, nous allons trouver grâce à ce portail. Ma question est toute simple, mais je n'ai pas trouvé la réponse dans les explications sur le fonctionnement du portail. Est-ce que la bibliothèque de Colmar et les autres bibliothèques procèdent elles-mêmes à la mise en connexion des données sur Alsatica, ou est-ce fait par quelqu'un d'autre ? Est-ce que ce sont les bibliothécaires, et allons-nous leur donner le temps pour le faire ?

Mme l'Adj. CHELKOVA : En fait, la convention qui est jointe à ce rapport sur Alsatica vous précise que la région sous-traite cela à un professionnel. Donc, le prestataire de la région est la Société RBS, basée à Entzheim. Ce n'est donc pas la bibliothèque de Colmar qui va procéder à la numérisation et la mise en ligne du catalogue.

M. le Maire MEYER : La proposition est mise aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé. Le point 13.

III - 488 Convention de pôle associé avec la Bibliothèque Nationale de France.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport.

Le rapport est adopté sans discussion.

III - 489 Convention de partenariat entre la Ville de Colmar et la télévision locale TV7 gérée par Vialis concernant des prestations du Grillen dans le cadre du CMRA.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport.

Le rapport est approuvé sans discussion.

III - 490 Concours artistique de la Ville de Colmar – remise des prix 2010 – programme 2011.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT.

Mme KLINKERT : Oui, merci M. le Maire. M. le Maire, vous aviez fait une promesse électorale envers les artistes colmariens d'instituer un prix qui devait les aider et vous aviez affiché une dotation de 20 000 € par an. Or, la promesse est aujourd'hui, il faut bien le dire, complètement dévoyée. Ce revirement est étonnant par rapport à un engagement qui devait aider les artistes. Au départ, je crois que le premier prix était de 6 000 € pour chaque artiste, et pour abonder le crédit relatif à ce prix, vous avez d'ailleurs pris 4 000 € du fonds d'acquisition d'œuvres auprès d'artistes colmariens. Aujourd'hui, votre engagement tombe à l'eau, vous aidez les écoles, ce qui est bien, évidemment ; vous faites du social, et c'est bien, évidemment ; cependant, vous n'aidez plus les artistes colmariens. Alors, les 4 000 € en question devraient pour le moins retourner au fonds d'acquisition d'œuvres d'art d'artistes colmariens dont ils sont issus.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Je vais aller dans le même sens, sans revenir sur l'historique. Tout d'abord, évidemment, félicitations à tous les lauréats du concours 2010. Pour 2011, nous sommes un peu étonnés par le 3^{ème} volet du programme. Il n'y a pas de règlement joint au rapport, mais il appelle certaines remarques. Comment se fait-il que la dotation de 12 000 € réservée à un projet artistique envisagé dans le quartier Europe-Schweitzer apparaisse sous forme de subvention à une association chargée de la coordination ? Qui a décidé que ce serait cette association-là qui serait chargée de coordonner un projet artistique sur le quartier Europe-Schweitzer ? D'après ce que je crois savoir, l'association en question, la mission locale, a pour mission effective de s'occuper d'accompagner des jeunes de 16 à 25 ans issus du milieu scolaire ou universitaire dans leur recherche de formation ou d'emploi. Alors, qui a décidé de cette nouvelle compétence pour l'association ? D'un autre côté, le conseil de quartier Europe-Schweitzer n'a pas été informé – que je sache – non plus de l'attribution de compétences à la mission locale. Dans le cadre des travaux du conseil de quartier, il a été réfléchi à l'organisation de ce concours, et nous pensions pouvoir faire participer, à titre individuel, des artistes ou d'autres associations à titre collectif. Cette décision ou ce 3^{ème} volet excluent-ils la participation d'artistes de plus de 25 ans ? Cela exclut-il la participation d'autres associations qui pourraient, elles aussi, présenter un projet de coordination de l'opération et donc, d'insertion sociale ? Qu'en sera-t-il, si c'est la mission locale qui reçoit les 12 000 € sous forme de subvention ? Qu'en sera-t-il des artistes qui proposeront l'idée originale et qui réaliseront l'œuvre choisie ? Auront-ils une récompense personnelle ? Une enveloppe supplémentaire leur sera-t-elle attribuée, ou devront-ils

s'estimer heureux d'avoir contribué à ce que nous versions une subvention supplémentaire à une association locale ? Ce sont tant de questions qui nous interrogent. Merci.

M. le Maire MEYER : Mme l'Adjointe.

Mme l'Adj. CHELKOVA : Oui, merci M. le Maire. Je vais essayer d'être concise. L'idée de ce concours artistique était d'encourager l'activité artistique et d'aider les artistes colmariens. Il est vrai que le projet a évolué, mais il n'est pas interdit de faire évoluer le projet ni de tirer des conclusions, de constater un certain nombre de faits. Les dotations étaient importantes. Il nous a paru tout aussi important d'encourager l'activité artistique dans les écoles parce que si nous voulons que la culture soit accessible à tous, cela commence à l'école maternelle pour les arts plastiques, et à l'école élémentaire. C'est pour cela que nous vous proposons, pour 2011, de maintenir le volet écoles. Je précise également que ce volet a été étudié et mis en place dans une parfaite collaboration avec l'Education Nationale, et que tous les représentants de l'Education Nationale sont absolument ravis de ce concours artistique à destination d'écoles.

Concernant le 3^{ème} volet, si nous pensons qu'il est important d'entreprendre une action artistique à Colmar, c'est vraiment un projet qui n'est pas uniquement celui dans le domaine de la culture, mais qui fait partie d'un projet d'insertion sociale. Ce projet est porté par plusieurs partenaires. Il y a eu plusieurs réunions. Il y a la région Alsace, l'AFPA et les missions locales. C'est un projet qui pourrait être un acte fort artistique à Colmar. Le volet artistique consisterait à ce que ce chantier d'insertion professionnalisante soit encadré par un grand artiste ou un artiste émergent. Pour que ce soit plus efficace et plus souple, il nous a paru, lors des réunions, intéressant de confier la coordination de ce projet à une association partenaire de cette opération. C'est la mission locale.

M. le Maire MEYER : M. BAUMULLER.

M. BAUMULLER : Merci, M. le Maire. Je me permets juste de compléter le propos de ma collègue adjointe à la culture. Si c'est la mission locale, c'est simplement parce qu'historiquement, c'est la mission locale qui est à l'origine de ce projet, né depuis plus d'une année maintenant, pratiquement une année et demie. Dans un premier temps, elle s'était approchée de la Ville dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale pour le volet, effectivement, chantier d'insertion. Nous avons fait un tour de table très large, et donc ce projet a effectivement évolué. Le choix de l'association est simplement dû au fait qu'à l'origine du projet, c'est bien la mission locale qui souhaitait porter cette action.

M. le Maire MEYER : Personnellement, mes chers collègues, vous me voyez ravi que nos collègues d'en face défendent avec une telle pertinence un des 40 engagements de l'équipe majoritaire. Je rappelle néanmoins que nous avons installé ou mis en application ce prix l'année dernière, et que nous étions obligés de ne pas distribuer tous les prix parce qu'il y avait un manque de candidats. Alors, tout simplement, nous nous adaptons à la situation, en essayant d'ouvrir cette ligne budgétaire vers des horizons

supplémentaires. D'autant plus que nous travaillons fortement sur le projet du Centre Europe. Il est tout à fait concevable, voire défendable, voire indispensable, de flanquer le Centre Europe, d'une réalisation pour laquelle nous pouvons également faire réfléchir les artistes. Donc, nous sommes sur rails, dans la perspective de ce que nous avons arrêté, et en dépenses finales, très certainement, nous ne serons pas inférieurs par rapport à ce que nous avons fait l'année dernière. Cependant, je rappelle une nouvelle fois que l'année dernière, nous avons un manque de candidats, raison supplémentaire aussi qui nous a poussés cette année vers les écoles. Je ne sais pas si quelques-uns d'entre vous avaient participé à la présentation des travaux des écoles, concernant les journées de l'architecture. Ce fut réellement remarquable. Donc, je me félicite que nous ayons pu nous ouvrir vers cette jeune génération puisque finalement, demain, ce sera cette génération qui va détenir le pouvoir de décision. Donc, les associer naturellement à des projets culturels est, pour moi, plus qu'indispensable. Nous devons, à l'intérieur de nos propositions, cibler au plus juste et le plus efficacement possible la mise en œuvre de ces différents prix que nous destinons naturellement à des adultes, mais aussi aux tout jeunes.
Mme KLINKERT.

Mme KLINKERT : Oui, M. le Maire, permettez-moi de vous dire que vous déformez toujours nos propos. A aucun moment, nos interventions n'étaient faites pour défendre vos engagements, mais nous disons simplement que votre engagement électoral était un engagement électoral et qu'aujourd'hui, il n'est plus d'actualité.

M. le Maire MEYER : Si et à la même hauteur.

Mme KLINKERT : Et notre demande est que le crédit justement qui a été pris sur le fonds d'acquisition d'œuvres d'art destiné aux artistes colmariens revienne à ce fonds, et donc aux artistes colmariens.

M. le Maire MEYER : Ce n'est pas ce que nous avons proposé. Cela ne figure pas dans nos engagements. C'est votre proposition. Nous destinons cette enveloppe budgétaire à ce que nous voulions faire au départ, c'est-à-dire accompagner les artistes, quel que soit leur âge.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Abstention des deux groupes de l'opposition.

III - 491 Attribution d'une subvention à l'Orchestre Symphonique de Mulhouse en 2010.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : Merci, Mme l'Adjointe. M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Oui, Mme l'Adjointe, je me suis laissé dire que l'Orchestre Symphonique de Mulhouse ne pouvait pas jouer au complet,

mais seulement en formation réduite dans les lieux culturels colmariens. J'aimerais pouvoir être rassuré parce qu'avec une telle subvention, nous pouvons espérer en profiter vraiment.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. J'ai une autre question. J'ai découvert – je dois manquer de mémoire – que nous soutenions l'Orchestre Symphonique de Mulhouse depuis au moins 2007 puisque la somme que nous proposons de voter est inchangée depuis. Jusqu'à présent, je crois savoir que lorsque nous étions liés par une convention à une association, un organisme, ou quoi que ce soit d'autre, et en l'occurrence, l'Orchestre, lesdits bénéficiaires des subventions étaient tenus de nous présenter des comptes d'emploi de la subvention. Comment se fait-il que nous n'en ayons pas vu depuis, au moins, que je suis élue, c'est-à-dire depuis novembre 2008 ?

M. le Maire MEYER : Mme l'Adjointe.

Mme l'Adj. CHELKOVA : Pour répondre à M. DENECHAUD, vraiment, si vous voulez faire de l'humour, vous devriez tout de même prendre un peu de précautions. J'ai parlé du fait que, dans le théâtre, pour certaines productions d'opéras, les grands orchestres ne peuvent pas rentrer. Il ne s'agit pas de l'Orchestre de Mulhouse qui n'a que 55 musiciens, mais de grandes productions d'opéras, comme les opéras de Berlioz ou de Verdi. Nous ne pouvons pas mettre, au théâtre municipal de Colmar, 90 musiciens dans la fosse puisqu'il n'y a pas assez de places. Je vous rassure, à l'Eglise Saint-Mathieu, les 55 musiciens de l'Orchestre de Mulhouse jouent au complet et font des concerts gratuits avec les élèves du conservatoire.

Je précise à Mme VALENTIN que cette subvention est versée depuis 1991 et non depuis 2007. C'est une tradition historique de verser cette subvention séparément de celle versée à l'Opéra du Rhin. Effectivement, ils nous présentent toujours les rapports en ce qui concerne l'utilisation de la subvention, et même les rapports d'inspection du Ministère de la Culture.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Oppositions ? Abstentions ? Une abstention de M. DENECHAUD.

III - 492 Acceptation d'un fonds de concours, d'une subvention et d'un don au profit du Musée Bartholdi.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport.

Le rapport est adopté sans discussion.

III - 493 Travaux de maintenance sur les équipements et bâtiments sociaux – programme 2011.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport.

Le rapport est adopté sans discussion.

III - 494 Fête de Noël 2010 des personnes âgées.

Voir rapport –

Mme l'Adj. SCHNELL, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Oui, bien sûr, j'approuve ce rapport et je me joindrai, autant que possible, à ces festivités, mais j'aimerais juste que dans la communication, dans Le Point Colmarien et sur place, il soit bien souligné que c'est la fête offerte par la municipalité, par les Colmariens à leurs aînés puisque c'est une manière pour eux d'honorer leurs aînés. Ce n'est pas la fête offerte par le Maire, sur ces deniers propres. Tout le monde le sait, mais je crois que c'est important dans la communication.

M. le Maire MEYER : Pourriez-vous être plus précis sur cette allégation ?

M. DENECHAUD : Essayez, M. le Maire, de ne pas trop vous approprier cette fête, de montrer que ce sont les Colmariens dans leur ensemble qui honorent leurs aînés de cette manière. C'est tout.

M. le Maire MEYER : Mais je ne sais pas si vous étiez aux dernières...

M. DENECHAUD : Non, mais je lis très bien Le Point Colmarien, M. le Maire.

M. le Maire MEYER : ... rencontres, mais chaque fois, et avec beaucoup de force, je dis que c'est la Ville de Colmar qui vous propose naturellement cette fête de Noël. C'est naturellement le Maire qui la présente, et je pense que c'est logique. Je n'ai jamais vu intervenir un adjoint ou un conseiller puisque le maire relate, chaque fois, le sens de la rencontre, l'esprit de la rencontre, et je dis que c'est la Ville de Colmar qui invite. Là, c'est un peu tiré par les cheveux, entre nous soit dit...

M. DENECHAUD : Dans la presse, ce n'est pas très clair, M. le Maire.

M. le Maire MEYER : Vous savez, je ne suis pas responsable de ce qu'écrit la presse.

M. DENECHAUD : La presse relate les faits.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

III - 495 Subventions aux associations à caractère social – attribution du solde de crédits affectés au fonctionnement.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport.

Le rapport est adopté sans discussion.

I - 496 – Adhésion de la Ville de Colmar au réseau « Village Cigogne d'Alsace ».

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN.

M. FELDMANN : En dehors de la note d'humour de M. FRIEH qui essaye de nous faire prendre de la hauteur, allons-y pour la hauteur, la signature de cette charte engage la Ville à favoriser l'accueil des cigognes. Que comptez-vous faire pour favoriser l'accueil des cigognes ? En dehors du fait de mettre une petite affichette sur vos pancartes, à l'entrée de la ville, comme quoi vous avez adhéré à la charte, j'aimerais savoir si, effectivement, vous avez un projet précis en ce qui concerne l'accueil des cigognes. Soyons un tout petit peu sérieux. C'est très sérieux, Colmar est une ville très accueillante, même pour les cigognes.

M. l'Adj. FRIEH : Je crois que cela ne mérite pas de réponse.

M. FELDMANN : René, ta réponse est complètement nulle. Je m'excuse, tu es adjoint au maire, ici.

M. le Maire MEYER : Soyons clairs. La Ville était déjà « aux côtés des cigognes », sinon nous n'en aurions pas à Colmar. C'est une première chose. Ce qu'ils cherchent à faire, c'est d'installer les villes en réseau, d'où le rapport qui vous est présenté. C'est tout aussi simple que cela. Mme l'Adjointe chargée de la petite enfance, l'enseignement.

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : C'est juste pour donner une petite explication parce qu'un nid de cigogne est sur la Collégiale dont la femelle est extrêmement possessive à Colmar. D'autres nids de cigognes sont réalisés à Colmar, aux Catherinettes, à l'Hôtel de la Préfecture. Enfin, il y en a plusieurs autres. Cette cigogne femelle qui est sur la Collégiale a une très bonne visibilité sur tous les autres nids et empêche les autres couples de s'installer, de sorte que la seule stratégie que l'Aprécial a trouvé pour implanter de nouveaux couples à Colmar est de profiter de la période de nidification où la cigogne va être occupée à couvrir ses petits pour favoriser l'implantation d'autres cigognes, de manière qu'elle devrait normalement s'occuper d'abord de ses petits, avant d'empêcher les autres...

M. le Maire MEYER : Donc, c'est une garce ! Oui, mais après la couvaison, elle attaque tout de même les autres.

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : Parce qu'il y a des endroits très bien placés.

M. le Maire MEYER : Parce qu'il y a 3 nids qui seraient disponibles : au 15/2, à la préfecture, plus aux Catherinettes.

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : Et aux Dominicains, a priori.

M. l'Adj. FRIEH : M. le Maire, je crois que cela répond à l'interrogation un peu agressive, je regrette que nous ayons cette prise de bec à propos des cigognes.

M. le Maire MEYER : En cela, il ne faut pas être étonné.

M. l'Adj. FRIEH : ... qu'à la fois un adjoint qui présente le rapport, une collègue adjointe, et le maire, lui-même, et très au fait des mœurs de ces charmants oiseaux, montre qu'il y a des projets très précis, très concrets, pour permettre de favoriser l'accueil des cigognes.

M. le Maire MEYER : Guy WAEHREN.

M. WAEHREN : Juste pour vous dire que le nid du 15/2 est actuellement vide et occupé par les corneilles. Son maintien est menacé aussi à cause des avions, notamment. M. le Maire est au courant, il pourra vous donner plus d'informations que moi, mais c'est un projet sérieux de transformer ce nid, pour le mettre ailleurs qu'au 15/2, pour des raisons d'avions.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

I – 497 Apposition d'une plaque commémorative au cimetière municipal.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : Me GRUNENWALD.

Me GRUNENWALD : Oui, M. le Maire, mes chers collègues. Il est bien évident que cette proposition sera approuvée. La seule chose que je relève est qu'il est indiqué qu'il s'agit de rendre hommage au sacrifice des soldats tombés au champ d'honneur au cours d'opérations de guerre, et notamment les conflits mondiaux, inhumés au cimetière civil de Colmar. Simplement, il faudrait confirmer que si d'autres personnes, dans des cas non pas exactement similaires à celui-ci, demandaient l'apposition d'une plaque par la Ville de Colmar, j'admets que celle-ci, par une jurisprudence établie, accepterait de le faire.

M. le Maire MEYER : Maître, il s'agit d'un cas particulier, ici.

Me GRUNENWALD : Oui, attendez, je sais bien qu'il s'agit d'un cas particulier, mais ce n'est pas le seul mort pour la France.

M. le Maire MEYER : Non, laissez-moi aller jusqu'au bout. D'abord, officiellement, la Ville de Colmar ne savait pas, il y a deux ans... C'était une personne qui était morte pour la France. C'est le Ministre de la Défense qui l'avait notifié, il y a un peu plus d'un an. Donc, la situation a totalement changé au moment où cette notification a été faite. Seulement, la maladresse était faite puisque cette personne s'était retrouvée dans la tombe commune, ce qui n'aurait pas été le cas si mon prédécesseur avait su que cette personne était décédée pour notre pays. Donc, c'est vraiment un rattrapage que nous faisons en témoignant néanmoins à l'intéressé les égards que nous lui devons.

Me GRUNENWALD : M. le Maire, je crois que vous ne comprenez pas. Le problème n'est pas d'aller reprocher ni de parler de maladresse, pas du tout. Effectivement, la décision du ministère est très récente, et si je comprends bien en entrant dans les détails, c'est en 1972 que ce...

M. le Maire MEYER : Maître, si d'autres cas devaient se présenter, il faut qu'ils soient logés à la même enseigne.

Me GRUNENWALD : Voilà, c'est la seule chose que je demandais.

M. le Maire MEYER : C'est normal.

Me GRUNENWALD : Pas seulement ce cas de personnes qui ont été fusillées par la Résistance à tort, mais également des personnes mortes au combat tout à fait normalement. Je pense que vous accepteriez, et la Ville accepterait aussi de mettre une plaque si cela était demandé par une famille. C'est la seule chose que je vous ai demandée, c'est tout.

M. le Maire MEYER : Oui, mais il ne m'est pas possible d'anticiper par rapport aux cas qui risquent de se présenter puisque, évidemment, ils ne sont pas comparables.

Me GRUNENWALD : Evidemment, tout le monde n'a pas été fusillé par la Résistance française.

M. le Maire MEYER : Je répète qu'il s'agit d'un cas que nous avons découvert totalement à l'improviste. Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

II – 498 Transaction immobilière – régularisation foncière sise rue de Sigolsheim.

Voir rapport –

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport.

Le rapport est adopté sans discussion.

II – 499 Transaction immobilière – acquisition d’une parcelle sise au lieu-dit « Bleich ».

Voir rapport –

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport.

Le rapport est adopté sans discussion.

II – 500 – Transaction immobilière – alignement du chemin de la Silberrunz – rétrocessions de parcelles.

Voir rapport –

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : Qui approuve ? Oppositions ? Abstentions ? Une demande de parole : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Juste une petite remarque, vous voyez que lorsque vous voulez, vous pouvez faire un rapport par opération.

M. le Maire MEYER : Non, ce n’est pas du tout la même chose.

M. DENECHAUD : C’est beaucoup moins important qu’un budget de 1.5 million d’euros.

M. le Maire MEYER : Vous êtes tellement branché sur le développement durable que, dans la mesure du possible, il faut aussi économiser le papier.

Qui approuve ? Oppositions ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

II – 501 Transaction immobilière – acquisition d’une parcelle sise au lieu-dit « Eguisheim Huben Vierter ».

Voir rapport –

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : M. LECONTE.

M. LECONTE : Oui, je voudrais juste poser une question au sujet de cette transaction. Quel est l’objectif de l’acquisition de cette parcelle si proche, finalement, des terrains de l’INRA ? S’agit-il d’une future contournante sud de Colmar ? La deuxième question que je voulais poser porte sur le fait de savoir si les terrains de l’INRA appartiennent à l’Etat ou encore à la municipalité.

M. l’Adj. HEMEDINGER : Pour la première question, l’objectif est la constitution d’une réserve foncière. La Ville est déjà propriétaire d’un

certain nombre de terrains qui se trouvent autour. Il se trouve qu'il y a une transaction, donc cela permet d'avoir une unité de parcelles dans le secteur. Pour le deuxième point...

M. le Maire MEYER : La propriété est mixte.

M. LECONTE : Dans quelles proportions, s'il vous plaît ?

M. le Maire MEYER : Je ne sais pas Principalement, c'est la propriété de l'INRA.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Je vous donnerai les précisions à l'occasion.

M. LECONTE : Donc, de l'Etat.

M. le Maire MEYER : L'INRA n'est pas l'Etat. C'est une institution. Ce n'est pas comme la Défense. Merci, M. le 1^{er} Adjoint ; point 27.

II – 502 Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.

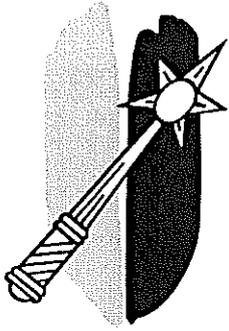
Voir rapport –

Mme l'Adj. LICHTENAUER, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Une abstention. Le rapport est approuvé.

Je n'ai pas de point divers, Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, l'ordre du jour est épuisé. Nous pensions très sincèrement que n'ayant pas de points très importants à l'ordre du jour, nous étions susceptibles de partir un peu plus tôt, mais vous voyez que la discussion a duré tout aussi longtemps. Personnellement, je ne m'en plains pas, nous sommes en démocratie ; il faut que chacune, chacun puisse avoir le temps de s'exprimer. Donc, la séance est levée. Je vous remercie et nous vous invitons au petit verre de l'amitié.

FIN DE LA SEANCE : 21 H. 10.

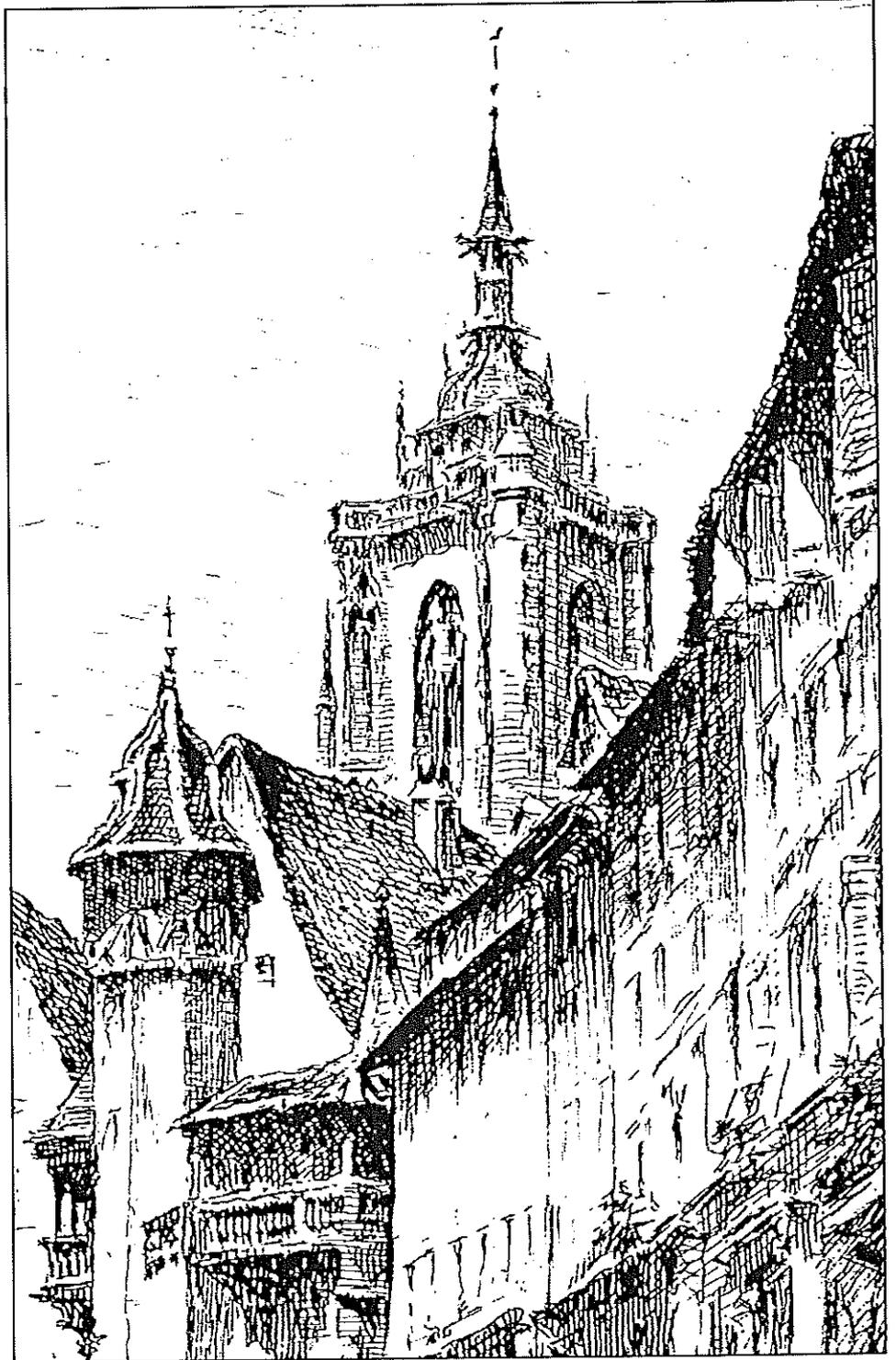


STENOGRAMME

21^{ème} Séance

du

22 NOVEMBRE 2010



CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire MEYER : Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, je déclare cette séance du Conseil Municipal ouverte, sur la base des points inscrits à l'ordre du jour. Au départ, je dois faire état d'excuses : M. TOURNADE donne pouvoir à Mme MANN ; Mme RABIH à M. HEMEDINGER ; Mme HOUPIN à Mme SCHOENENBERGER ; Mme DETTLOFF à Mme JACQ ; M. LECONTE à Mme VALENTIN ; et en attendant son arrivée, Mme COURATIER donne pouvoir à M. WALTHER.

Nous devons désigner le secrétaire de séance : la benjamine accepte-t-elle toujours ? Contre-proposition ? Ce n'est pas le cas. Elle est installée. Le secrétaire adjoint est généralement M. ACHOU. Pas de contre-proposition ? Ce n'est pas le cas, donc les deux sont installés.

Nous passons à présent à l'approbation du procès-verbal de la séance du 18 octobre 2010. Fait-il appel à des observations ? Ce n'est pas le cas. Le procès-verbal est approuvé sans discussion.

Vous avez ensuite le compte rendu des arrêtés pris par délégation du Conseil Municipal ainsi que le compte rendu des marchés conclus par délégation du Conseil Municipal en application de l'article L 2122-22 du CGCT durant la période du 1^{er} au 31 octobre 2010. Font-ils appel à des observations ? Ce n'est pas le cas.

Mme VALENTIN !

Mme VALENTIN : Au sujet du compte rendu des arrêtés pris par délégation, aux numéros 491 et 492, la conclusion d'une convention d'occupation précaire avec un M. Pierre ZWINGELSTEIN pour la mise à disposition de terrains au Rufacher Huben pour une totalité de 297 ares et des centiares. Pouvez-vous nous indiquer les conditions de cette convention, c'est-à-dire si elle a été conclue à titre gracieux, pour quelle durée et à quelles fins ? Merci.

M. le Maire MEYER : Je ne peux pas vous répondre en détail sur cette question précise. M. l'Adjoint ?

M. l'Adj. HANAUER : Oui, M. le Maire. En fin de compte, le père de M. ZWINGELSTEIN exploitait ces terrains, et ils ont donc été transmis à son fils. Ce sont des baux de 3, 6 ou 9 ans.

M. le Maire MEYER : Terres agricoles.

M. l'Adj. HANAUER : Terres agricoles, et c'est le père qui les exploitait. Comme ce dernier est en retraite, c'est donc le fils qui reprend ces terres. La convention d'occupation précaire signifie que si la Ville veut reprendre ces terrains, elle peut le faire à n'importe quel moment.

M. le Maire MEYER : Deuxième question : ce n'est pas gratuit ?

M. l'Adj. HANAUER : Ce n'est pas gratuit, donc c'est au tarif du fermage, établi tous les ans.

M. le Maire MEYER : Qui était précédemment appliqué.

M. l'Adjoint HANAUER : Oui, et qui est établi tous les ans par rapport au prix du maïs ou du blé.

M. le Maire MEYER : J'ai une communication qui porte sur le contentieux relatif à la Place Rapp.

Le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans son jugement du 4 décembre 2007, a condamné solidairement le cabinet d'architectes, Lenys Concept, ainsi que les sociétés Ecotral, Eurovia, ISS Espaces Verts et Socotec, en raison de divers désordres affectant, notamment, le dallage en granit et le revêtement stabilisé en résine de la Place Rapp. Les intéressés ayant interjeté appel de cette décision à la Cour Administrative d'Appel de Nancy, dans son arrêt du 28 mai 2009, celle-ci conclut au rejet de leur requête.

Ce faisant, la Cour a non seulement confirmé le jugement du premier ressort, mais encore augmenté le montant des condamnations. Avaient été ainsi versées à la Ville les sommes de 727 659,50 € au titre du dallage et de 346 295,02 € pour le revêtement stabilisé en résine, et enfin 23 560,23 € pour le remboursement des frais d'expertise. La Ville a donc perçu un montant total de 1 291 842,29 €.

La décision rendue par la Cour Administrative de Nancy a fait l'objet de deux pourvois en cassation devant le Conseil d'Etat, engagés par les sociétés Eurovia et Ecotral. Je dois vous informer que dans les deux arrêts pris le 22 octobre dernier, le Conseil d'Etat a conclu à la non-admission de ces pourvois. Nous devons donc nous féliciter de ces décisions qui mettent un terme définitif au contentieux qui aura duré près de 10 ans. Nous pourrons enfin dire, Me GRUNENWALD, que cette affaire est classée.

Me GRUNENWALD : Je vous remercie de me citer.

M. le Maire MEYER : Oui, parce que vous êtes celui qui m'avait interrogé, un certain temps, sur la situation de ce contentieux.

Me GRUNENWALD : Je ne crois pas, ce sont d'autres contentieux.

M. le Maire MEYER : Si, je vous l'assure.

Me GRUNENWALD : Non, je crois que je vous avais parlé du contentieux contre le Département.

M. le Maire MEYER : Les deux.

Me GRUNENWALD : Et que donne celui du Département, M. le Maire ?

M. le Maire MEYER : Vous le connaissez. J'ai donné lecture, nous ne sommes pas allés en appel.

Me GRUNENWALD : Vous avez renoncé !

M. le Maire MEYER : D'aller en appel.

Me GRUNENWALD : Sage précaution ! Merci de me l'avoir indiqué, M. le Maire.

M. le Maire MEYER : Je l'ai déjà dit.

Me GRUNENWALD : Donc, j'étais soit absent, soit inattentif. Je vous prie de m'excuser, mais autant le redire une seconde fois. Nous avons perdu ce procès.

M. le Maire MEYER : Ce sont des choses qui arrivent. Pour d'autres, nous avons gagné.

Me GRUNENWALD : Mais nous ne perdrons plus de procès maintenant, j'en suis sûr, M. le Maire. Grâce à votre nouvelle qualité, à mon avis, nous avons beaucoup gagné.

M. le Maire MEYER : Nous faisons parfois avec les moyens que nous avons.

Me GRUNENWALD : Nous avons le meilleur désormais. Nous avons le « Meyer » maintenant.

M. le Maire MEYER : J'ai à vous communiquer le rapport d'activités de la communauté d'agglomération que vous avez dans votre dossier. Il résume les activités sur une trentaine de pages. A partir de la page 3, ce sont les compétences obligatoires de la communauté d'agglomération ; en page 4, les compétences facultatives, avec la composition du Conseil communautaire. Sur les pages suivantes, ce sont toutes les révisions sur l'organisation structurelle, bureaux, commissions. Le rappel des différents membres du Conseil communautaire est fait sur les pages suivantes, et à partir de la page 12, vous avez la déclinaison des différentes actions, développements économiques. En page 16, il s'agit du transport, énuméré et précisé sur 3 ou 4 pages ; la politique de la Ville est décrite à partir de la page 19 ; les équipements communs, à partir de la page 20, avec l'aire d'accueil des gens du voyage, la fourrière animale ; tout ce qui touche l'aménagement du territoire, à partir de la page 22, avec le système d'information géographique ainsi que la topographie, la base nautique de Colmar-Houssen, l'évolution du chiffre d'affaires du camping depuis la création. Page 28, ce sont les réalisations 2009 et les perspectives 2010 ; un focus sur l'eau potable, l'assainissement collectif et non collectif, et les eaux pluviales, apparaît à partir de la page 29 ; en page 33, quelques chiffres clés sont indiqués, et l'environnement ; la gestion des déchets, à partir de la page 35, également traitée d'une façon assez large. Pour terminer, nous avons la gestion des ressources humaines et celle de la communauté d'agglomération à travers ses budgets, dans les deux dernières pages.

J'ai survolé les titres, en précisant ce que nous avons fait également à l'intérieur des compétences obligatoires, comme dans le périmètre des compétences facultatives, en citant principalement quelques réalisations achevées au cours de l'année 2009. M. HILBERT.

M. HILBERT : Oui, merci M. le Maire. C'est un rapport d'activité qui ressemble beaucoup à celui de 2008. Les trois projets mis en avant dans l'éditorial sont les mêmes que l'an dernier, à savoir la base nautique, le nouveau champ captant du Kastenwald et l'observatoire de la nature. Il n'y a donc pas grand chose de neuf.

A propos du champ captant du Kastenwald, vous expliquez que ce projet a pour but d'améliorer la qualité de l'eau. Cependant, tant que vous maintiendrez la décision de chlorer cette eau, l'amélioration de sa qualité ne sera pas suffisamment perceptible. Alors que de nombreux spécialistes nous expliquent que cette adjonction de chlore n'est pas nécessaire et que des

collectivités s'en dispensent, pas très loin de chez nous, sa suppression encouragerait les Colmariens à boire l'eau du robinet.

Par ailleurs, ce rapport d'activité 2009 arrive assez tardivement puisque nous sommes aujourd'hui à la fin 2010. Nous pourrions le regretter, mais finalement, c'est assez instructif, car nous nous rendons compte que quelques projets prévus pour 2010 n'ont pas vu le jour. Il s'agit, entre autres, de la fourrière animale, l'aire d'accueil des gens du voyage qui vient de débiter, apparemment, et la piste cyclable entre le Camille Sée et le Ligibel. Enfin, un dossier où il n'y a pas plus de changement est celui de la gestion des déchets. C'est pourtant un point essentiel du développement durable, dont vous étiez le chantre jusqu'à ce week-end. En effet, il y a très peu d'évolution dans cette gestion de déchets. Vous mettez essentiellement en avant la mise sous terre des containers, ce qui ne change pas grand chose au tri. Même dans les aménagements que vous voulez exemplaires, comme au Palais Royal, il manque cruellement le tri des matières organiques compostables ou méthanisables. D'ailleurs, dans ces mêmes domaines, il semblerait que le projet d'agrandissement de la déchetterie de Horbourg n'ait pas été déposé, et que d'autres projets vous auraient été proposés. Sera-t-il possible que l'agrandissement de la troisième déchetterie se fasse ailleurs qu'en zone inondable ?

M. le Maire MEYER : Naturellement, il est facile de dire que ça ne change pas par rapport à celui de 2009. Je vois tout de même que ce même rapport contient des travaux d'investissement pour 80 millions d'euros. Naturellement, cela représente le même volume de papier, sauf que le contenu change à l'intérieur des 80 millions d'euros.

Pour ce qui concerne l'eau chlorée, des élus prennent des risques, et d'autres ne souhaitent pas se situer dans le périmètre des risques. Aujourd'hui, les dispositions réglementaires imposent le chlorage. Il est possible, sous la forme d'un certain suivi, d'être plus réactif et de l'arrêter momentanément. Mais en période Vigipirate, la question reste sensible. Nous travaillons sur le sujet puisque je connais des villes importantes qui s'abstiennent du chlorage et qui ne cessent d'être interpellées par le Préfet pour l'application de la réglementation. Je ne veux pas citer de nom, mais j'en ai sous le coude. Par la DSP nouvellement lancée, nous nous orientons vers une meilleure réactivité, permettant momentanément d'arrêter le chlorage puisqu'étant plus rapide pour remettre le système en route. Pour ce faire, il faut être organisé structurellement et en équipement de matériel. Donc, nous travaillons sur ce sujet.

Concernant les déchets, je ne vais pas couper l'herbe sous le pied de Guy WAEHREN. Mais je vous conseille de lire ou de prendre connaissance du rapport de la Chambre des Comptes, concernant la communauté d'agglomération. Vous serez surpris de son commentaire. M. GREINER.

M. GREINER : Merci, M. le Maire. J'ai juste une question. Le nouvel impôt économique fait-il toujours partie d'un consensus de l'association des maires ?

M. le Maire MEYER : Disons que la loi est votée. Le Parlement est arrivé à instaurer une clause de révision, pour qu'après la première année

d'application, l'exécutif national puisse éventuellement ajuster le tir, de manière à respecter la Constitution, puisque celle-ci comprend une clause : un transfert de compétences ou un changement de fiscalité ne peut pas se faire au détriment des collectivités locales.

I - 503 Rapport au Conseil Municipal sur le rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : M. WAGNER.

M. WAGNER : Oui, merci M. le Maire, chers collègues. J'ai lu attentivement ce rapport qui est toujours, indirectement, un contrôle de la gestion de la collectivité par un organisme extérieur. Ce rapport fait très peu de remarques négatives. Je saluerai notamment le délai de règlement des factures, où il est vrai qu'étant couramment de l'autre côté de la barre, les entreprises me disent que les délais de règlement de la Ville sont quasiment en avance par rapport à d'autres collectivités ou communes. Donc, je dirais que ce qui a été mis en place, ici, il y a quelques années a été poursuivi pour que le délai de règlement aux entreprises soit ramené dans les délais légaux, ce qui n'est pas le cas partout.

Concernant la situation financière et la trésorerie, il n'y a pas non plus, je crois, de grands commentaires à faire, si ce n'est que les contrôleurs ont révélé, justement, une bonne situation financière de la commune, ainsi que de la gestion de la dette.

Là où je voulais peut-être en venir un peu plus dans le détail, c'est sur le système informatique de la commune. Il y a quelques années, un audit d'un cabinet spécialisé extérieur avait été diligenté, et avait révélé un certain nombre d'imperfections. Cela a entraîné, derrière, l'investissement dans des logiciels plus élaborés. Néanmoins, nous constatons que nous sommes encore dans des stades de travaux en cours au niveau de l'utilisation de cet outil informatique, vu qu'un certain nombre de remarques émises par les contrôleurs vont dans ce sens-là. La Chambre observe que le service informatique :

- ne dispose pas d'outil de pilotage de l'activité qui permette de hiérarchiser les besoins, par exemple ;
- n'est pas en mesure d'assumer la corrélation entre les coûts de gestion et de maintenance, de livrer une hétérogénéité du parc, ce qui est un peu plus grave.

Je pense que là, il y a sans doute pas mal d'efforts à faire, et c'est pour cette raison que je parlais de travaux en cours. Peut-être qu'en dotant le service informatique de moyens supplémentaires, et principalement de moyens humains, nous arriverions à régler pas mal de choses à ce niveau-là. Cela permettrait que l'informatique soit comprise, au sein de la Mairie, non pas comme quelque chose de négatif, mais comme un outil qui doit apporter tous les renseignements souhaités.

Ce qui a peut-être également été mis en avant, c'est ce fort investissement effectué en faveur des écoles. Je pense que là aussi – nous l'avions déjà relevé il y a quelque temps – nous pourrions aller plus loin peut-être dans la formation, mais aussi dans les interventions en cas de maintenance, et en dotant les écoles de nouveaux postes vu que la technologie évolue très rapidement dans ce domaine-là. On dit, pratiquement, que tous les 18 mois, la capacité est multipliée par deux, et que l'outil informatique est davantage miniaturisé.

C'est ce que je voulais souligner, donc je pense que l'informatique doit vraiment être un outil. C'est le sang qui circule à travers tous les services de la Mairie et une bonne connexion intérieure et extérieure. D'ailleurs, je voulais vous poser une question à ce sujet. Dans la charte informatique, existe-t-il une réglementation spécifique d'accès à Internet, par les services, les employés de la Mairie, ou est-ce totalement libre ? Il faut savoir qu'Internet est aujourd'hui considéré comme un outil indispensable à tous les niveaux.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Tout d'abord, merci pour cette communication très intéressante. Nous avons lu ce rapport attentivement et nous avons quelques questions.

La Chambre Régionale des Comptes rappelle que les dispositions des conventions passées entre la commune et l'association MAJEPT qui gère le Musée du Jouet ne sont plus valables aujourd'hui, pour plusieurs raisons. Vous vous êtes engagé à mettre en œuvre, dès 2011, une autre formule prenant en compte la nouvelle situation. Nous allons parler dès aujourd'hui d'une exploitation sous forme de délégation publique de l'aérodrome, alors que la convention se termine le 16 juin 2011. Donc, nous sommes un peu étonnés que, pour quelque chose qui devrait peut-être entrer en vigueur dès le 1er janvier 2011 – à savoir une nouvelle organisation avec le Musée du Jouet – vous ne nous ayez pas encore parlé de vos projets. Ma question est toute simple : avez-vous imaginé cette nouvelle gestion, et quelle serait-elle ?

Concernant la trésorerie, la Chambre Régionale mentionne la vente de la Société d'Economie Mixte DICAL qui a permis d'obtenir 8.8 millions d'euros, versés fin 2008. Elle rappelle au passage que ce produit doit être affecté uniquement au financement de l'habitat social, et notamment des quartiers Europe et Bel-Air Florimont. La question est toute simple également. Pouvez-vous nous dire à quelle hauteur cette somme a été utilisée à ce jour, et si tout ou partie de ce montant a été placé ? Si tel est le cas, les intérêts, comme le principal, seront-ils également affectés au financement de l'habitat social ?

Enfin, la commune de Colmar a défini sa propre politique de l'habitat, et la communauté d'agglomération de Colmar, malgré le programme local d'habitat dont elle s'est dotée, ne peut pas intervenir comme acteur principal du logement. C'est ce que souligne la Chambre Régionale des Comptes. Ma question est : ne pensez-vous pas qu'il faudrait transférer cette compétence à la CAC, afin de réduire la concentration des

phénomènes de précarité, d'exclusion et de tension sociale, ainsi que pour développer l'équilibre social de l'habitat ?

J'ai une dernière question, si vous permettez. La Chambre Régionale des Comptes souligne qu'il est difficile d'établir des comparaisons entre les travaux retracés et les concours consentis aux opérations, car – je cite – : *seule l'année 2006 est servie de chiffres détaillés qui ne sont pas suivis dans les autres rapports. Il en va de même pour les données décrivant les actions dans le domaine de la santé en 2007, et de l'emploi en 2006.* Fin de citation. Donc, nous constatons que même d'éminents spécialistes des comptes ne s'y retrouvent pas totalement, lorsqu'ils se penchent sur les données. Petite taquinerie mise à part, M. le Maire, avez-vous prévu de rechercher les éléments manquants, de les fournir à la Chambre Régionale des Comptes et au Conseil Municipal ? Nous serions très intéressés par ces données qui complèteraient utilement les tableaux financiers qui enrichissent traditionnellement la présentation du budget.

Une dernière demande porte sur l'augmentation des loyers que nous avons connue sur le Palais Royal, dont nous saluons, bien entendu, les travaux. La Chambre Régionale des Comptes estime l'augmentation des loyers à plus 34 %. Traditionnellement, lorsque nous nous en inquiétons, il nous est répondu que, parallèlement, les charges ont baissé également. Or, une augmentation de 34 % sur un loyer est quand même largement supérieure, en euros, à une baisse de 34 % sur des charges, d'où notre dernière demande. Pourriez-vous nous présenter un tableau récapitulatif exactement le nombre de familles affectées par la transformation, le montant des loyers payés et des charges avant et après la transformation ? Je vous remercie.

M. le Maire MEYER : M. GREINER.

M. GREINER : Merci. Une lecture objective de ce rapport de la Cour des Comptes souligne que les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées, mais inférieures de 9 € à la moyenne nationale. Par contre, elle souhaite une meilleure adéquation de l'outil informatique – ce que rappelait M. WAGNER – aux réalités du terrain. Par contre, elle spécifie que l'annuité de la dette est peu élevée, ne capacité de désendettement importante, que la pression fiscale est moins forte que la moyenne nationale, que la politique d'investissement dynamique est supérieure de 25 % à la moyenne nationale.

Le Président du Bade Wurtemberg disait que les finances sérieuses sont la mère de toute politique réaliste. Je pense que c'est le cas aujourd'hui, dans ce rapport. Je pense que c'est un bon bilan qui requiert mon adhésion, avec un petit bémol concernant le volet sociétal qui mériterait peut-être un peu plus d'engagement.

M. le Maire MEYER : Mme UHLRICH-MALLET.

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : Merci, M. le Maire. Après une lecture attentive de ce rapport et pour ceux qui ont un petit peu d'expérience, qui ont déjà lu d'autres observations de la Chambre Régionale des Comptes d'Alsace, dans d'autres collectivités, je crois que nous ne pouvons que nous

féliciter. Je n'ai encore jamais vu de rapport aussi élogieux sur l'activité d'une commune. Je pense que cela mérite d'être souligné, qu'il s'agisse de la gestion, de la situation financière, et surtout sur le dynamisme dans la politique d'investissement. Je pense que lorsque la Chambre Régionale des Comptes le dit, nous ne pouvons que reconnaître ce mérite à la Ville de Colmar, compte tenu du budget que nous avons, de faire une politique d'investissement aussi dynamique, dans la recherche des financements également. Le rapport est extrêmement intéressant sur le logement social et l'habitat, lorsque la Chambre reconnaît que Colmar utilise toutes les voies possibles d'accès au cofinancement par l'Etat et sa politique urbaine. Je voulais m'en féliciter, vous le dire publiquement.

Enfin, pour peut-être donner un début de réponse sur l'informatique dans les écoles et pour répondre à M. WAGNER, nous avons équipé maintenant toutes les écoles. Elles ont du matériel informatique neuf. Toutes les écoles de Colmar ont une salle informatique avec des postes neufs. Je pense que nous sommes bons à ce niveau-là. Il est vrai qu'en contrepartie, nous aimerions que l'Education Nationale travaille un peu plus sur la formation des enseignants, de manière à pouvoir régler certains problèmes en interne, avant de faire systématiquement appel à la Ville. Nous y travaillons avec l'Adjoint de ressort, Matthieu JAEGY.

M. le Maire MEYER : Daniel MEYER.

M. l'Adj. D. MEYER : Oui, M. le Maire, mes chers collègues. J'ai également lu attentivement ce rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes d'Alsace. Je dois avouer que j'ai lu un certain nombre d'autres rapports qui n'ont pas été aussi élogieux que celui-là. Donc, je me suis fait plaisir en le lisant, et je me fais plaisir en vous citant quelques paragraphes que j'ai annotés dans ce rapport.

Tout d'abord, la Chambre constate une situation financière globale satisfaisante, caractérisée par une épargne brute importante, une marge d'autofinancement positive, une annuité de la dette peu élevée et une capacité de désendettement importante. Je crois qu'un certain nombre de villes seraient honorées d'avoir ce genre de rapport. Autre chose, entre 2008 et 2009, le niveau de la dette sera voisin de 500 € par habitant (divisé par deux en 4 ans). Là aussi, c'est une performance.

En ce qui concerne l'hôtel de police, je note : *l'emprunt ayant été renégocié, les loyers perçus devraient couvrir la dette dès 2009*. Là aussi, nous voyons « la patte » de M. le Maire, en termes de négociation.

Concernant la politique logements, je n'ai noté qu'une seule phrase : *Colmar détient le plus fort taux de logements publics conventionnés du Haut-Rhin*.

Lire la gestion de notre bonne ville m'a fait plaisir, et je crois que, comme ma collègue Odile UHLRICH-MALLET, je décrète un satisfecit à notre maire pour cette bonne gestion.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN.

M. FELDMANN : Merci, M. le Maire. Je voulais aborder ici le point évoqué dans ce rapport, à savoir la police municipale.

La première chose concerne les effectifs. Si vous regardez le rapport, page 4, il est indiqué : *l'effectif actuel de 34 agents a été renforcé en 2002 par la création d'emplois vacataires pour la surveillance des entrées et sorties des écoles*. Donc, 34 agents avant 2002 apparemment, et j'ai eu la curiosité de regarder dans le document qui nous avait été communiqué au moment du vote du budget primitif de la Ville de Colmar, où un état complet du personnel est fait. Nous nous rendons compte que, concernant la police municipale, 29 postes sont budgétés, et 25 sont pourvus. Ma première question est donc : quelle est votre explication par rapport à la baisse de ces effectifs (34 agents de police municipale apparemment aux alentours de l'année 2002, et 25 actuellement) ?

La deuxième question que nous devons forcément évoquer actuellement lorsque nous parlons de police municipale concerne l'incident récent qui s'est produit à propos du chef de service de la police municipale. Il a d'ailleurs – nous l'avons vu dans la presse – failli occasionner un mouvement de grève dans la police municipale. Nous avons appris que vous avez reçu les policiers municipaux qui ont donc suspendu leur mouvement de grève. Il n'empêche que, d'après les informations que nous avons dans la presse, le chef de la police municipale s'est prêté à des manipulations, tout à fait illégales et hors tout protocole juridique, d'images recueillies par les caméras de surveillance. Je crois que c'était à propos d'un employé travaillant sur les petits trains, le fameux train vert, qui fait tellement parler de lui en ce moment. Cette attitude du chef de la police municipale est particulièrement inquiétante pour les citoyens qui peuvent imaginer que nous puissions utiliser les images de télésurveillance à d'autres occasions, de façon tout à fait illégale et en dehors des cadres juridiques. Vous les avez d'ailleurs rappelés aux riverains de la Place Saint-Joseph, puisque j'ai reçu ce matin – étant riverain de cette place – une lettre en date du 18 novembre, donc jeudi dernier, le fameux jour de la grève. Vous y rappelez par le détail l'utilisation de ces images recueillies par les caméras, toute la déontologie qui s'y applique, la façon dont il est possible d'avoir accès à ces images. Vous le rappelez avec tous les détails garantissant la population du plus strict respect de ces règles. Il se trouve que de façon récente, le chef de la police a passé outre, et je m'étonne que vous-même n'ayez pas réagi. C'est d'autant plus étonnant qu'à d'autres occasions, vous avez su montrer la rapidité de vos réactions, et la sécheresse des sanctions que vous savez proposer aux salariés municipaux qui ne respectent pas les règles. Donc, je vous interroge à ce sujet-là, et je pense que vous avez probablement plein de choses à nous dire.

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint FRIEH.

M. l'Adj. FRIEH : M. le Maire, chers collègues, tout le monde en convient, je crois, que ce rapport est de toute façon globalement positif. Si certaines remarques de détail méritent d'être relevées, c'est bel et bien pour cela que c'est présenté en Conseil Municipal.

Cependant, je voudrais revenir un petit peu sur le logement. Le collègue Daniel MEYER a rappelé quelle est notre situation par rapport au pourcentage de logements conventionnés à Colmar. C'est particulièrement important et cela engage la Ville à des responsabilités particulières dans ce domaine. Il est à noter que le chapitre concernant le logement comporte un certain nombre de pages, ce qui montre l'importance, en tout cas, que revêt ce dossier pour la gestion de la Ville de Colmar.

Nous remarquerons que Colmar aura utilisé toutes les voies possibles, je cite, *d'accès au cofinancement par l'Etat de sa politique urbaine*, ce qui assurément marque, d'une part, l'intérêt que porte la Ville aux possibilités de mener des actions, mais d'autre part aussi, l'habileté en matière financière afin que les opérations menées ne reposent pas que, et exclusivement sur le contribuable colmarien.

Nous pouvons relever un certain nombre d'autres choses, tout le monde a le rapport sous les yeux. Il ne s'agit pas d'en refaire une étude exhaustive, mais nous remarquerons aussi que le service de rénovation urbaine s'est doté de moyens conséquents de façon à pouvoir suivre ce dossier, dont nous savons par ailleurs que la pugnacité du maire a permis de décrocher des financements qui risquaient d'être perdus sinon. La Ville s'est dotée aussi des moyens humains pour suivre correctement toutes ces affaires-là.

Nous avons réussi aussi, à Colmar, en matière de logement, à réduire de façon convaincante l'impression de frontière. C'est là dans le but politique. Il y a une véritable intention politique en matière de gestion de la Ville pour que cette frontière entre les quartiers ouest et le reste de la Ville puisse être réduite au maximum. Je ne reparlerai pas, parce que ce n'est pas dans le sujet, de la gare ouest, mais c'est l'un des éléments structurants, sûrement, qui permet, en dehors de ce qui est fait sur le logement lui-même, la réhabilitation, la dé-densification notable opérée en la matière. Ce sont autant de choses remarquables qui sont soulignées dans ce rapport.

Par ailleurs, il est à noter aussi, et c'est tout à fait intéressant, que si nous sommes éligibles à un certain nombre de crédits, et en particulier ceux de l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine – je rappelle que son directeur, M. SALLENAVE, est passé à Colmar à plusieurs reprises, et a déclaré sa satisfaction de voir la façon dont sont gérées les affaires, j'en suis personnellement témoin – nous aurons remarqué aussi que les intentions de la Ville ne s'arrêtent pas à ce secteur-là puisque d'autres secteurs méritent une attention particulière. Je veux, bien entendu, parler de Bel-Air Florimont qui a besoin aussi de réhabilitation. Là, dans le cadre du contrat plan Etat/Région, un certain nombre de choses ont été retenues et soulignées favorablement par le Préfet de Région. Je note au passage, avec satisfaction, qu'il s'agit également de financer des opérations de haute qualité énergétique et de concevoir la création d'un éco-quartier sur Colmar.

Cet ensemble de choses montre que la politique du logement à Colmar à laquelle nous sommes particulièrement attentifs ne nous amène

pas à rougir de la façon dont elle est conduite. S'il est vrai que des augmentations de loyer ont été faites, nous avons moult fois rappelé qu'en échange, effectivement, il y a des baisses notables en matière de charges. Il y a non seulement ces baisses en matière de charges, mais il ne faut pas oublier non plus que s'il y a augmentation de loyer, c'est aussi justifié en partie par l'augmentation notable de la qualité de la prestation offerte aux habitants. Habiter un logement dans un quartier et un logement réhabilités, il est bien possible de comprendre que cela coûte peut-être un petit peu plus cher, en dehors du fait que les charges sont réduites.

Donc, cet ensemble de remarques faites par la Chambre Régionale des Comptes sur les chapitres qui concernent le logement me conduisent à dire que je suis particulièrement fier de faire partie d'un Conseil Municipal, et pas seulement d'une équipe majoritaire, qui permet à quiconque d'entre nous, devant parler de la façon dont est géré le dossier du logement à Colmar, d'être fier d'être Colmarien et de faire partie de ce Conseil Municipal.

M. le Maire MEYER : M. le 1^{er} Adjoint.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Oui, M. le Maire, chers collègues, je souscris bien évidemment aux différents propos tenus par mes collègues du groupe majoritaire, concernant le rapport qui vous est présenté ce soir. Finalement, cela crédibilise les propos du Maire lorsqu'il présente le budget, budget d'exception, budget exceptionnel, qui fait parfois ricaner certains dans l'assemblée. Là, c'est un organisme extérieur, indépendant, qui, sans utiliser les mêmes termes parce que ce n'est pas son rôle, va dans le même sens. Je crois, bien entendu, que nous pouvons tous nous en réjouir pour notre ville.

M. WAGNER, vous avez parlé d'informatique ; c'était le centre de vos propos. Evidemment, l'informatique est un outil formidable, un vecteur de croissance et d'innovation, et c'est indispensable. Cependant, je crois aussi – puisque vous disiez qu'il faut peut-être pouvoir laisser l'utilisation d'Internet en libre-service, dans les services et ailleurs ; je sais que vous êtes adepte du libéralisme, donc du laisser-faire – qu'en la matière, il faut néanmoins prévoir un certain nombre de garde-fous parce que sinon, nous serons vite débordés, à côté du sujet, et cela provoque des situations extrêmement délicates qui prennent beaucoup de temps pour pas grand chose, parfois. D'ailleurs, vous le savez sans doute, même les entreprises, et elles sont nombreuses, mettent des garde-fous à l'utilisation de l'outil par leurs collaborateurs. Encore une fois, c'est quelque chose d'indispensable, de nécessaire, mais il faut l'encadrer tout de même.

En ce qui concerne les écoles – c'est ce qu'a dit ma collègue UHLRICH-MALLET – l'outil est là, il est important. Nous savons bien qu'un ordinateur est déjà dépassé lorsqu'il est acheté puisque l'évolution technologique est rapide et très forte. Néanmoins, il faut que l'outil soit en adéquation avec les besoins et les programmes, scolaires en l'occurrence. Aujourd'hui, tout nous montre qu'effectivement, les ordinateurs installés dans les écoles sont parfaitement compatibles avec les programmes scolaires, et qu'il n'y a pas besoin d'éléments supplémentaires, même si,

bien entendu, les choses ne sont pas fermées. L'amortissement ayant lieu, les évolutions se font également au fur et à mesure des années.

M. FELDMANN, en ce qui concerne la police municipale, vous avez dit « le Maire a reçu la police municipale ». C'était médiatisé cette fois-ci. Sachez qu'en dehors des caméras ou des micros, les réunions sont régulières entre le Maire et la police municipale notamment, ou entre l'adjoint de ressort et la police municipale parce qu'il faut dialoguer, écouter les uns et les autres. Cela se fait tout à fait régulièrement. Vous avez fait état d'un débat qui était plus, d'ailleurs, un débat syndical, avec un certain nombre de policiers qui avaient souhaité exprimer un certain nombre de choses sur leur hiérarchie administrative. Cela a été fait ; les choses sont réglées ; c'est une question interne au personnel municipal. Je crois qu'il n'y a pas lieu d'y revenir aujourd'hui.

En ce qui concerne les caméras, bien sûr, une déontologie et des règles doivent être respectées. C'est très important, il s'agit là des libertés publiques dont on touche le cœur, donc il faut être particulièrement vigilant. Vos propos sont de dire que le chef de la police municipale aurait enfreint une règle en la matière ; je vous laisse la liberté de tenir ce type de propos, de reprendre certains propos qui ont été exprimés. Jusqu'à preuve du contraire, il n'y a pas eu d'infraction, mais un certain nombre d'utilisations faites dans un cadre bien déterminé. Encore une fois, à l'heure actuelle, sauf preuve du contraire, il n'y avait pas d'utilisation frauduleuse ou délictueuse. Pour le moment, en tout cas, c'est clair.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Oui, j'ai du mal à suivre les propos de M. le 1^{er} Adjoint puisqu'au dernier Conseil Municipal, vous aviez clairement défini que les images filmées avec la vidéosurveillance n'étaient visibles qu'après demande auprès d'un officier de police judiciaire ou un magistrat. Cela a-t-il été fait ? Une demande a-t-elle été faite à un officier de police judiciaire ou un magistrat ?

M. l'Adj. HEMEDINGER : Si vous voulez, je peux aller plus loin que ce que je viens de dire. Je dis qu'à l'heure actuelle, une plainte a été déposée par un syndicat, auprès du Procureur de la République. C'est donc aujourd'hui une question de justice. La Justice doit nous dire s'il y a eu utilisation frauduleuse ou pas, de la vidéoprotection. C'est ce que je viens de dire ; aujourd'hui, dans l'état actuel des choses, rien ne nous donne ce sentiment-là. Nous verrons ensuite. Présomption d'innocence avant tout.

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint JAEGY.

M. l'Adj. JAEGY : Merci, M. le Maire. Beaucoup de choses ont déjà été dites, notamment beaucoup d'éléments qui témoignent d'une certaine reconnaissance aussi vis-à-vis de la gestion de la Ville, sous l'impulsion du maire que vous êtes, non pas depuis ce mandat 2008, mais bien avant déjà, puisque la période de référence, d'étude, de ce rapport de la Chambre Régionale des Comptes remonte au début des années 2000. Aujourd'hui, c'est un rapport qui vient une fois de plus souligner, conforter, la qualité de cette gestion, notamment en matière de logement – cela a été dit – de

gestion financière, de trésorerie, de maîtrise de la fiscalité, mais aussi et surtout, en matière de dynamique de l'investissement. 2009 était aussi particulièrement éloquent à ce sujet, nous l'avons rappelé lors du vote du budget.

Je voudrais également, pour ma part, apporter quelques précisions sur la thématique des nouvelles technologies, plus particulièrement l'informatique, dans notre maison, et répondre par la même occasion à M. WAGNER. S'agissant du service informatique, il a développé un applicatif en 2007, qui permet de suivre de façon plus fine les interventions de ses collaborateurs sur le parc machine, homogénéisé pour clarifier et accélérer le processus de traitement, d'intervention, lorsqu'un problème se pose dans une unité, qu'elle soit à la Mairie ou sur un site dit décentralisé.

Dans cet esprit-là, nous avons également permis de prioriser certains besoins, d'accélérer le traitement de certaines interventions. Dans le même temps, nous avons aussi développé un schéma directeur qui s'est engagé, lui aussi, dans un processus de réduction des applicatifs que nous développons en interne pendant longtemps, pour nous tourner davantage vers des progiciels, donc des éditeurs de logiciels adaptés à chaque métier exercé au sein de notre maison. Cela a permis aussi de gagner du temps sur d'autres sujets de réflexion au sein du service informatique, et de vraiment laisser la partie exploitation progiciel aux bons soins des éditeurs dont c'est le métier.

Il y a également eu une approche des nouvelles technologies au travers des écoles. Là aussi, ma collègue l'Adjointe UHLRICH-MALLET a répondu. Je voudrais également rappeler que nous sommes engagés, depuis de nombreuses années, dans un renouvellement périodique, régulier, de l'ensemble des matériels informatiques dans les écoles. Nous sommes encore régulièrement en lien, notamment avec l'Inspection Académique, pour être aussi à l'affût des nouvelles technologies qui pourraient s'appliquer, être mises en œuvre, au sein des écoles primaires dont nous avons la charge.

Au-delà de l'équipement, nous avons aussi, bien sûr, amélioré les interventions. C'était effectivement souligné dans le rapport. Le temps d'intervention s'en est trouvé amélioré, notamment depuis 2007.

Je voudrais revenir aussi sur un autre sujet concernant les écoles, celui de la formation des enseignants. Celle-ci n'incombe pas à la Ville, mais aux équipes pédagogiques, enseignantes. Donc, il est clair que – nous posons aussi cette condition lorsque nous évoquons de nouveaux applicatifs, de nouveaux outils dans les écoles – toute demande d'investissement sollicitée auprès de la ville doit aussi s'accompagner d'un engagement, de la part des équipes pédagogiques et en particulier l'Inspection, à former les utilisateurs de ces outils. Si nous investissons pour qu'ensuite les outils ne soient pas concrètement utilisés, optimisés, adaptés aux besoins des enfants, cela n'a pas de sens d'investir dans du renouvellement informatique.

Enfin, sur l'association MAJEPT qui gère effectivement le Musée du Jouet – c'était une question de Mme VALENTIN – nous avons bien noté la

préconisation de la Chambre Régionale des Comptes qui conseillerait d'opter pour la délégation de service public. D'autres formules existent. Nous sommes actuellement en train de réfléchir sur la forme juridique la plus appropriée pour régir les liens entre la Ville de Colmar et l'association de gestion du Musée du Jouet. Ces discussions sont déjà entamées. La forme définitive n'est pas encore retenue, mais vous en serez naturellement informés rapidement.

C'est ce que je souhaitais indiquer pour ma part. Concernant la gestion du logement, les précisions ont été apportées par l'Adjoint de ressort, M. FRIEH.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Oui, M. le Maire, chers collègues. J'interviens un peu tardivement, mais je voulais d'abord entendre tous vos collègues étayer un peu ce satisfecit, cette séance d'auto-satisfaction. Bien sûr, globalement, je ne pourrais pas contredire ce que dit la Chambre Régionale des Comptes. Il est clair que sur l'aspect financier – je l'ai d'ailleurs toujours dit – il n'y a rien de critiquable, de substantiellement critiquable, sur votre gestion, au fond. Bien sûr, c'est aussi une gestion de toute la majorité du Conseil Municipal, cela a été rappelé, des services, bien évidemment. Un certain nombre de personnes est donc impliqué dans cette bonne gestion, et il convient de les féliciter ce soir.

Ceci dit, cela montre que les investissements ne sont pas toujours suivis. Nous parlons de l'informatique, mais c'est tout de même quelque chose que nous retrouvons dans d'autres domaines où nous allons mettre les moyens nécessaires, dans l'investissement, la construction, les achats, les marchés, et où, ensuite, nous n'allons pas toujours mettre forcément les moyens humains qu'il convient de mettre en place. Cela pointe quelque chose que nous rencontrons parfois. Je ne dis pas que c'est souvent, mais cela peut arriver.

Je voulais tout de même rappeler que le rôle de la Chambre Régionale des Comptes est d'évaluer, comme son nom l'indique, de juger de la bonne gestion des fonds, des données du contribuable. Le rôle de la Chambre Régionale des Comptes n'est pas non plus d'évaluer les politiques sur le fond. Donc, il faut tout de même rappeler que la satisfaction de la population n'est pas forcément prise en compte, bien sûr, puisque ce n'est pas le rôle de la Chambre Régionale des Comptes. Le taux de chômage n'a pas diminué, mais n'est pas pris en compte. La qualité de vie, l'amélioration des transports, de la sécurité, de la tranquillité, les équipements culturels, l'aide sociale, etc., ne sont pas pris en compte.

Je voudrais juste rappeler – je pense que vous l'avez très bien compris – que là, nous parlons de finances, de gestion, mais avoir une bonne gestion ne veut pas dire que tout le monde est content, que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes, dans notre ville de Colmar.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN.

M. FELDMANN : Oui, je me permets de reprendre la parole, comme l'autorise le règlement de fonctionnement de ce Conseil Municipal, puisque

j'ai posé une question précise sur les effectifs, et je n'ai pas eu de réponse. Je vous rappelle que le rapport fait état de 34 postes pourvus, courant des années 2000. Lorsque nous consultons le budget primitif de 2010, 25 postes sont pourvus.

M. le Maire MEYER : M. le 1^{er} Adjoint a compris et va répondre.

M. FELDMANN : Oui, alors là, une chose m'étonne aussi. M. le Maire, je pensais que vous me feriez l'honneur de répondre vous-même, personnellement, puisque c'est votre fonction régaliennne de vous occuper de sécurité et de police municipale. Je suis très étonné que vous ne puissiez pas répondre à des questions qui vous intéressent au premier chef. Est-ce le travail que vous faites actuellement sur votre thèse, qui vous empêche de vous concentrer sur le travail municipal ? Mais permettez-moi d'être très étonné que vous ne répondiez pas à une question de police.

M. l'Adj. HEMEDINGER : M. FELDMANN, permettez-moi d'être très étonné par le type de propos que vous émettez là parce que vous ne pouvez pas nous dire, à la fois, que c'est le maire qui fait tout, qui empêche les uns et les autres de parler, ce que vous nous dites d'habitude, et là, le Maire... Bien sûr, ce sont les pouvoirs du maire, mais il délègue ses pouvoirs aux adjoints, c'est ainsi que fonctionne un Conseil Municipal. Donc, je suis l'adjoint délégué, et en l'occurrence, l'adjoint délégué s'exprime. Vous ne pouvez donc pas dire, lorsque l'adjoint délégué s'exprime que vous voulez parler au maire, et lorsque le maire s'exprime, qu'il est le seul à le faire. Je crois que vous avez le droit de vous opposer, c'est votre rôle.

M. le Maire MEYER : C'est un peu l'arroseur arrosé, là !

M. l'Adj. HEMEDINGER : Mais il ne faut pas s'opposer pour s'opposer.

Je ne vous ai pas répondu, et vous avez raison, sur les effectifs de la police municipale. Il est vrai que je vous ai répondu à l'autre question, mais vous avez bien fait de me relancer parce que le rapport parle de 34 policiers, et en réalité, c'était 24. L'effectif était de 24 en 2002, et non de 34. C'est une petite coquille. Aujourd'hui, l'effectif de la police municipale est de 28 auquel il convient d'ailleurs d'ajouter une augmentation assez substantielle correspondant aux brigades vertes qui sont particulièrement concentrées sur le territoire de Colmar, plus les Papy et Mamy Trafic qui veillent à la bonne traversée des enfants aux abords des écoles lors des entrées et sorties, et qui permettent ainsi à la police municipale d'être plus présente par ailleurs, aux mêmes heures, au même moment.

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT.

Mme KLINKERT : Oui, merci M. le Maire. Juste une observation qui me semblait importante pour la bonne information du Conseil Municipal. Le rapport de la Chambre Régionale des Comptes a examiné la gestion depuis l'exercice 2001. Je me permets de rappeler au Conseil Municipal que, de 2001 à 2005, ce sont Roland WAGNER et Corinne DOLLE qui étaient chargés des finances. J'estime donc qu'une partie des lauriers, du satisfecit, leur revient.

M. le Maire MEYER : Donc, vous me condamnez à prendre la parole, Mme KLINKERT. M. le 1^{er} Adjoint vient de préciser les compétences des adjoints sous la direction du maire. Le budget a toujours été du ressort du maire, de tout temps. Les collègues cités n'ont jamais préparé le budget. Cependant, au-delà de ces observations, je savoure naturellement cet instant où le Conseil Municipal va prendre connaissance des observations de la Chambre des Comptes. Je pense même que les explications du contrôle me permettent de me faire un peu de plaisir. En effet, il est rare qu'un exécutif soit flanqué d'un tel commentaire venant de la Chambre des Comptes. A la limite, je pourrais dire que c'est la copie conforme de ce que je ne cesse de dire. Pourtant, je ne pensais pas un seul instant que mes paramètres d'explications, chaque fois employés ici, tant pour la présentation budgétaire que pour les comptes administratifs, soient également ceux de la Chambre des Comptes. Donc j'en suis plus qu'heureux.

D'abord, la trésorerie. La Chambre observe que la capacité d'autofinancement de 196 € à l'habitant dépasse de 30 % la moyenne des villes de l'importance de Colmar. Avec 13 millions d'euros concernés, l'autofinancement représente deux fois la dette à amortir. Alors, quel exploit si nous tenons compte naturellement des forts investissements réalisés ces dernières années, avec une fiscalité locale qui est la deuxième meilleure de France ! Je prolonge : au mois de décembre, vous pourrez lire Capital, sur Internet, le nouveau numéro, où ce ne sont plus 111 villes françaises qui ont été répertoriées, mais 451. Sur ces 451 villes, toutes populations confondues, nous sommes en 7^{ème} position. Je pense que c'est plus qu'une performance. Donc, au niveau de l'autofinancement, ce n'est plus moi qui réponds aux observations de notre dit spécialiste des finances de l'opposition : c'est la Chambre des Comptes puisqu'il y a encore, dans ma tête, ses observations d'il y a un ou deux ans, où il était sans cesse répété que l'autofinancement diminuait. Là, la Chambre des Comptes constate que l'autofinancement représente deux fois la dette. Je pense qu'il y aurait lieu que le collègue concerné médite sur ce commentaire.

Les dépenses de fonctionnement sont en deuxième position. La Chambre des Comptes dit qu'elles sont maîtrisées avec une augmentation de 1 % par an, 5 % sur cinq ans, alors que l'inflation était de 9.9 %. Donc, le train de vie est à 50 % en dessous de l'inflation. Je vous invite à trouver des comparaisons.

En politique d'investissement, la Chambre des Comptes reconnaît une mobilisation budgétaire exceptionnelle. Elle constate un taux d'investissement supérieur de 25 % par rapport à la moyenne nationale. Cela veut dire, en clair, un investissement supérieur de 30 millions d'euros sur les 5 ans par rapport à la moyenne. L'investissement par habitant est de 2 248 € par rapport à 1 800 € pour la moyenne. Pourtant, ce satisfecit est encore loin de la vérité. En effet, la Chambre des Comptes révèle un investissement de 25 millions d'euros. Or, en 2009, cet investissement était de 28 millions d'euros. Donc, M. WAGNER, nous n'avons pas fait ce que vous avez voulu faire ; nous avons fait beaucoup mieux par rapport à l'ancienne situation.

Vous savez, à force de rabâcher des choses, nous les enregistrons.

En 2003, le personnel était de 1229 agents, et en 2008, de 1151, en tenant compte des transferts à la CAC, nous sommes à peu près dans les mêmes eaux, avec naturellement des services de proximité nouveaux.

La dette. La Chambre des Comptes constate que la dette à l'habitant a été divisée par deux en quatre ans. Elle se rapproche de 500 €, dit-elle. Cette dette était de 1 000 € à l'habitant, en euros constants, en 1995. Vous voyez la différence. Malgré la modération fiscale, la dette à l'habitant est la moitié de ce qu'elle était.

Pour la politique de la ville et du logement, je crois que la Chambre des Comptes est venue un peu s'informer, ou analyser ce qu'est notre culture dans le logement social. Mais alors, quel bel hommage avec le commentaire qu'elle vient de livrer ! Bien que le logement ne soit pas du ressort de la Ville, elle y consacre 6 pages sur 17. Elle dit que la Ville a mis en œuvre pratiquement toutes les politiques successives envisageables avec l'Etat : les ZUP, les DSQ ; les ZUS ; les ZRU ; l'ORU ; et finalement ANRU. La Chambre se permet même de dire que la Ville a eu l'audace de superposer l'ANRU à l'ORU. La finesse quant à l'usage du GIE ne lui a pas échappé. Elle dit enfin que la Ville a parfaitement intégré l'effet levier des subventions publiques. M. l'Adjoint FRIEH en a donné un exemple tout à l'heure, avec les 12 millions d'euros venant de l'ANRU. La Chambre décline aussi la stratégie forte de la Ville. Enfin, elle relève l'adroite stratégie, non seulement en se servant de l'ANRU, mais aussi du contrat de projets Etat/Région pour les quartiers Bel-Air Florimont. Elle ajoute que tous les types d'intervention réglementaires de la politique de la ville et de l'urbanisme sont couverts. Sur ce point, elle termine avec les deux OPAH, celle de 1998, et l'autre de 2002, en relevant leur réussite.

Questions posées : Musée du Jouet. La Chambre dit que la forme de gestion utilisée n'est plus légale suite à un arrêt du Conseil d'Etat de 2007. Mais elle n'a pas prescrit une date précise. Elle recommande de nous sortir de cette structure, de ces modalités de gestion, et c'est ce que nous allons faire. Il faut voir avec l'association qui exploite quelle est la meilleure formule. Personnellement, je préconiserai la DSP, comme nous l'avons déjà fait avec d'autres services, au cours de l'année 2011. Mais nous ne pouvons pas partir fleur au fusil d'une façon aussi brutale, légère. Il faut réfléchir à la question pour trouver le meilleur cahier de charges possible.

Pour ce qui est du produit de la vente DICAL, celui-ci a procuré une recette d'environ 8 millions d'euros. Or, je crois me souvenir que dans l'avenant appelé que nous avons signé début septembre, l'apport de la Ville représente plus de 10 millions d'euros. Donc, nous allons largement au-delà de l'encaissement du capital puisqu'il n'y a pas 2,5 millions d'euros d'intérêts sur ce montant.

Pour les logements avec la CAC, celle-ci réfléchit sur le périmètre global, mais laisse les communes libres d'installer à l'intérieur de leur périmètre respectif le choix qui est le leur. Il n'y aura pas de données complémentaires pour l'augmentation de loyer puisqu'à moins de faire des travaux par la Colmarienne du Logement, il faut passer par une

consultation des locataires. Or, nous n'avons jamais eu un taux d'accords aussi fort puisque nous plafonnions pratiquement à 90, alors que l'augmentation du loyer était annoncée. Vous l'avez citée à 34 %, il y a une diminution de charges à côté. Tenant compte du remboursement de la Caisse d'Allocations Familiales, l'un dans l'autre, les locataires seront bénéficiaires.

Le volet sociétal, cher collègue Philippe GREINER, je pense qu'avec 32 % de logements sociaux, nous sommes relativement à l'aise dans la mesure où nous consacrons, chaque année, au logement social, quelque 8 millions d'euros. Nous sommes largement au-delà de ce que nous avons fait en vente du patrimoine avec les deux ventes : SICCE et DICAL. Nous étions totalement aux côtés de la Colmarienne du Logement.

Naturellement, la Chambre des Comptes pointe deux ou trois questions. J'ai parlé du Musée du Jouet. Une réponse à la question de l'informatique a été apportée, et la mise aux normes ne me pose aucun problème au final. L'exécutif que je suis, avec l'équipe que j'ai à mes côtés, est relativement fier de cette notation. Les commentaires faits sont pratiquement, à la virgule près, conformes à mes propres arguments. Je pense pouvoir dire que, pour nos concitoyens, il s'agit là d'une reconnaissance pour la qualité de gestion de notre ville. Me GRUNENWALD.

Me GRUNENWALD : Oui, un petit mot, M. le Maire, mes chers collègues. J'avoue avoir été un peu surpris. Je ne vais pas ajouter ma pierre, je crois que tellement de choses agréables vous ont été dites, M. le Maire, qu'il faut juste un peu moduler, mais je n'ai pas très bien compris parce que vous dites, au départ, que le budget, c'est le maire, et en définitive, après, vous semblez reprocher à l'un ou à l'autre, des faits dans d'autres budgets. Alors, il faut savoir si vous assumez tous les budgets faits depuis 1995, ou si certains d'entre eux, par hasard, n'auraient pas eu votre estampille.

Deuxièmement, pour le budget 2005 puisque c'est celui dont vous parlez, vous me laisserez tout de même l'honneur d'avoir été le seul, dans cette assemblée, à m'y être opposé. A l'époque, tout le monde a trouvé que c'était un bon budget, vous l'avez d'ailleurs voté, et vous venez critiquer après. Alors, je crois que les reproches faits 5 ans après, en ayant approuvé ce qui était fait à l'époque, commencent à être un peu usants. Je crois qu'il faut changer un peu de méthode.

Troisièmement, les félicitations. C'est vrai que tout le monde a dit qu'il y avait des éléments extrêmement positifs dans ce rapport. Je crois simplement que le groupe majoritaire n'est pas allé assez loin. Vous avez été obligé, c'est vrai, d'en ramener un petit peu. Je crois que cela a donné une bonne leçon à tout le monde, mais je pense qu'au prochain, il faudra tout de même faire un petit effort pour que ce que vous avez dit, M. le Maire, soit dans toutes les bouches de ceux qui vous entourent et ainsi, tout ira bien.

M. le Maire MEYER : Quel mépris pour les collègues ! Sauf la différence, Maître, les critères de la présentation, ce sont les miens, et non ceux d'un autre. Dans ce que vous avez évoqué, c'est qu'il n'y a pas eu assez de suivi dans l'exécution. Il y a la préparation qui était la mienne et le suivi confié à

l'adjoint et qui était inexistant. J'ai cité une différence tout à l'heure. Nous avons, en 2005, un compte administratif de 21 millions d'euros, alors que le budget était de 30 millions. Donc, je disais qu'il y a un défaut de suivi. Aujourd'hui, nous n'en sommes plus là, puisque nous avons un taux de réalisation de 85 %. C'est la différence.

Intervention inaudible d'un conseiller (sans micro).

M. le Maire MEYER : Ceux qui sont autour de moi aujourd'hui sont très contents parce qu'ils font leur travail. En plus, je le rappelle, la confection budgétaire était de mon seul ressort. Seulement, je répète, c'est l'exécution qui faisait défaut dans certains domaines. M. WAEHREN !

M. WAEHREN : Oui, c'est juste pour rappeler à Me GRUNENWALD que Simone LICHTENAUER et moi-même n'avons pas voté non plus ce budget 2005. Nous nous en portons très bien.

Intervention inaudible de conseillers (sans micro).

M. le Maire MEYER : M. FRIEH.

M. l'Adj. FRIEH : Nous en sommes à l'évocation de souvenirs, et j'ai fait une intervention tout à l'heure pour souligner la qualité de la politique menée en matière de logement. Du coup, je me plais à rappeler que lorsque je siégeais dans l'opposition, et lorsqu'a été présenté au Conseil Municipal le projet de rénovation du Palais Royal, j'avais, avec le groupe d'opposition, proposé de voter pour cette délibération parce que déjà la politique en matière de logement me paraissait satisfaisante. Je n'ai donc pas d'état d'âme pour souligner qu'il y a une continuité dans cette qualité.

Intervention inaudible de conseillers (sans micro).

M. le Maire MEYER : Désolé, Maître, vous êtes condamné à constater ces excellents résultats. Soyez philosophe ! Vous savez qu'« il y a des lieux où souffle l'esprit ». Ce n'est pas de moi, mais de Maurice BARRES.

Il s'agissait d'une communication avec le débat qui s'y rapportait. Nous avons tout de même mis 1 h 15. Observez la démocratie.

II – 504 Conseil Général du Haut-Rhin – Contrat de Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried, 2010-2013.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Oui, merci M. le Maire. Donc, je vous remercie pour ce rapport relativement succinct de 4 pages, proportionné au contrat que vous allez signer, qui fait près de 180 pages.

M. le Maire MEYER : Qui n'est pas encore signé.

M. HILBERT : Que vous allez sans doute signer !

M. le Maire MEYER : Qui sera signé...

M. HILBERT : Bientôt.

M. le Maire MEYER : Bientôt, mais qui n'est pas encore signé.

M. HILBERT : Non, pas encore, bientôt. Vous expliquez, dans ce rapport, que l'aide départementale a diminué, ce qui découle évidemment des difficultés budgétaires rencontrées par le Département. En effet, vous n'êtes pas sans savoir que ces dernières années, l'Etat a transféré de nombreuses charges au Conseil Général en promettant, la main sur le cœur, qu'il compenserait leur coût au centime près. Or, aujourd'hui, ce n'est pas un centime qui manque, mais plus de 60 millions d'euros. Récemment encore, la Loi de Finances 2011 annonçait un gel des compensations et des dotations envers les collectivités. Les conseils généraux ont une compétence essentielle dans la solidarité. Dans cette période de crise, ils sont confrontés à des charges qui augmentent et des recettes qui ne suivent pas. Le tout est associé à une marge de manœuvre fiscale qui disparaît aussi. Vous avez le résultat dans ce rapport, avec une aide aux collectivités qui diminue. Cependant, nous disposons, pour notre Territoire de Vie qui va de Munster à Neuf-Brisach, des Vosges au Rhin, d'une enveloppe de 10 millions d'euros. Colmar et la CAC en récupèrent plus de la moitié. C'est normal pour la place centrale et convergente qu'elle occupe, ainsi que pour les besoins en projets structurants que cela occasionne. Les différents projets ont été présentés par leur porteur, dans la plupart des cas, des maires, ou des présidents d'intercommunalité. Pour Colmar, les dossiers ont été présentés par votre premier adjoint et le Directeur Général des Services. Puis, les conseillers généraux ont discuté ensemble du choix des projets à soutenir et du montant de l'aide apportée. Nous aurions pu choisir de diviser l'enveloppe disponible par le nombre de dossiers présentés qui étaient nombreux, symboliquement tous. Cela aurait pu être payant politiquement, mais n'aurait pas été forcément responsable. Aussi, nous avons privilégié l'intérêt du projet pour le territoire. Ce n'est pas la première fois qu'il en est ainsi.

Lors de la contractualisation triennale précédente, certains dossiers présentés par la Ville n'avaient pas été retenus non plus, notamment, il me semble, concernant la Rue des Nénuphars. Cela montre bien, parallèlement, que l'aide départementale n'est pas toujours nécessaire. Pour cette contractualisation-là, nous avons privilégié les dossiers cités dans le rapport. Cependant, certains dossiers que vous présentez comme non retenus ont déjà bénéficié d'un soutien du Conseil Général, comme le projet, par ailleurs réussi, du Marché Couvert. D'autre part, l'aide du Département ne s'arrête pas à cette contractualisation. Certains travaux peuvent bénéficier du guide des aides, alors que la Ville en était exclue lors de la contractualisation précédente. Concernant, le contrat proprement dit, j'ai déjà formulé quelques réserves lors de la séance plénière où il a été présenté au Conseil Général, notamment concernant la déchetterie en zone inondable, mais ce n'est pas à l'ordre du jour. Nous pouvons évidemment regretter que le montant des aides soit moins important que les années précédentes. Cela vaut pour tous. Ainsi, mes collègues, conseillers généraux de Mulhouse, s'en sont fait écho lors du dernier Conseil Municipal de Mulhouse. Les difficultés budgétaires dans le Haut-Rhin sont

partagées par l'ensemble des conseils généraux. Aussi, je vous suggère d'accompagner ce rapport d'un soutien à la motion que la plupart des départements ont déjà signée, qui demande que l'Etat respecte son engagement à compenser les sommes versées au titre des allocations de solidarité par la collectivité territoriale : l'APA, le PCH et le RSA. Je vous serais reconnaissant de votre soutien. Je suis persuadé que toutes les associations sportives, sociales et culturelles qui subissent également la rigueur budgétaire vous seront également reconnaissantes.

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT.

Mme KLINKERT : Merci, M. le Maire. Comme l'a souligné mon collègue HILBERT, c'est un rapport important qui mérite que nous nous y arrêtions un instant. Le Conseil Général a, en effet, mis en place une nouvelle politique de territorialisation de ses aides qui lui permet de s'inscrire à présent dans une dynamique de projet, qui lui permet aussi de conforter les aides du Conseil Général dans la durée, et de se recentrer sur les compétences majeures qui sont celles du Département. Cette nouvelle politique lui permet également de faire aussi bien avec des moyens toujours plus contraints. C'est ainsi que les conseillers généraux du Haut-Rhin, les présidents d'intercommunalité et les maires du Territoire de Vie, Colmar, Fecht et Ried, ont été invités à recenser leurs projets structurants pour les prochaines années. Les projets des communes et des intercommunalités ont été étudiés et négociés, pour en arriver au contrat de Territoire de Vie.

Le rapport qui nous est soumis ce soir concerne les projets retenus pour la Ville de Colmar. Je souhaiterais ajouter à la présentation faite que : la CAC est également éligible au contrat de Territoire de Vie ; comme l'a dit Frédéric HILBERT, la Ville peut également, dorénavant, élargir au guide des aides pour les années à venir. Le budget du Département subit de plein fouet les conséquences de la crise économique puisque 60 % de nos dépenses de fonctionnement relèvent de la solidarité, dont le budget a augmenté de plus de 40 millions en deux exercices, alors que les recettes sont désormais encadrées. En effet, le produit des impôts voté par le Conseil Général ne représente plus que 15 % des recettes de fonctionnement, alors que jusqu'en 2009 inclus, il représentait 40 % des recettes de fonctionnement. Dans ce contexte, les montants inscrits au contrat de Territoire de Vie sont sanctuarisés, c'est-à-dire que le Conseil Général les inscrira d'office au budget départemental, quelle que soit l'évolution des capacités budgétaires du Département.

Enfin, de nombreuses interventions du Conseil Général sur le territoire de Colmar sont également financées hors contrat, pour mémoire, la solidarité, les routes, les collèges, etc., au titre des compétences obligatoires, mais également les transports scolaires, la culture, le sport, etc., au titre des compétences facultatives. Je ne dispose et nous ne disposons pas des chiffres sur la ville de Colmar seule, mais nous disposons des chiffres pour l'ensemble du Territoire de Vie, Colmar, Fecht et Ried, sur 2010-2013, à savoir : 50.3 millions d'euros pour les projets routiers, les collèges, les projets sous maîtrise d'ouvrage départementale ; 383.2 millions d'euros pour des aides dans différents domaines, la solidarité, l'éducation, le sport. Je ne cite même pas les salaires des agents

du Conseil Général installés à Colmar et déversés, bien entendu, dans l'économie locale, à savoir environ 61,2 millions d'euros. Il convient d'ajouter à cela les 8.4 millions d'euros du rapport de ce soir, concernant les projets structurants du contrat de Territoire de Vie, et également le 1,7 million d'euros réservé pour la révision à mi-parcours du contrat de Territoire de Vie.

Certes, tous les projets n'ont pas pu être retenus ni sur Colmar ni ailleurs, mais le Département du Haut-Rhin investit tout ce qu'il peut, sachant aussi qu'une péréquation doit être faite entre les territoires, et qu'un partage est nécessaire.

M. le Maire MEYER : M. GREINER.

M. GREINER : Merci, M. le Maire. En lisant ce rapport, c'est avec étonnement que je vois que l'espace de respiration de la Montagne Verte ainsi que le gymnase du Grillenbreit ne sont pas considérés comme des projets structurants. Je parlerai surtout du gymnase universitaire puisque sur le domaine sportif, Mme KLINKERT et M. HILBERT y ont fait allusion. Je dois signaler tout de même une baisse des subventions faites au niveau des licenciés USSEP, donc de l'enseignement primaire, liée à une baisse de la subvention aux jeunes sportifs, que la subvention pour les sorties de ski des enfants des écoles élémentaires est supprimée. Alors, nous ne comprenons pas très bien. Nous supprimons des subventions aux sorties ski pour les élèves de l'école élémentaire, alors que, conséquemment, des sommes assez importantes sont investies dans l'aménagement des stations de ski. Je m'interpelle sur le niveau de considération de la jeunesse, et en particulier, de la jeunesse sportive, au niveau de votre entité. Faut-il approuver ce contrat ? Pour ma part, je ne l'approuve pas. Faut-il le signer ? Le pragmatisme veut qu'il faudrait dire oui. Je suis donc très partagé. Je dirais que je le signe, mais avec beaucoup de réticence.

M. le Maire MEYER : M. WAEHREN.

M. WAEHREN : Oui, merci M. le Maire. Philippe a effectivement évoqué les stations de ski, donc je vais prendre l'exemple du SCHNEPF, pour faire la comparaison avec ce que nous perdons dans cette opération au contrat Territoire de Vie. Nous comprenons trop bien la réduction notable du subventionnement du Conseil Général à la Ville de Colmar, en la mettant en regard du coût exorbitant – près de 14 millions d'euros sur 5 ans – de la restauration de la station de ski au SCHNEPFENRIED, avec création d'un immense réservoir d'eau de 13 000 m³ – ce qui est très bien pour l'écologie du territoire – pour alimenter 12 canons produisant de la neige de culture, si la température est assez basse, et donc pouvoir ouvrir les pistes dès le mois de décembre prochain (2011). Cependant, le Conseil Général 68 oublie de préciser que la station est à peine à 1000 mètres d'altitude, en outre mal exposée, et que le changement climatique inéluctable, malgré les dénégations du Président du Syndicat Mixte porteur de ce projet – qui va signer, bien sûr, ce contrat ; projet que j'estime anachronique – va rendre de plus en plus inutiles ces 12 canons à neige.

En effet, selon le rapport récent (26 octobre) de l'Académie des Sciences sur le changement climatique, je cite : « Depuis la seconde moitié

du 19^{ème} siècle, plusieurs indicateurs indépendants montrent sans ambiguïté – c'est pour les sceptiques, climato-sceptiques – un réchauffement climatique modulé dans le temps, avec une augmentation de 1975 à 2003 ». Pour conclure, sans doute que l'idée du développement réellement soutenable pour la planète n'a pas encore fait son chemin dans l'esprit de beaucoup trop d'élus qui s'imaginent encore générer de la croissance économique quantitative à n'importe quel prix, comme dans les bonnes années 60 du siècle dernier. Je vous remercie.

M. le Maire MEYER : Mme LICHTENAUER.

Mme l'Adj. LICHTENAUER : Merci, M. le Maire. Je suis d'accord avec le Conseil Général, il faut faire des économies, mais des économies intelligentes, ce qui n'est certainement pas le cas des coupes sombres faites dans les aides accordées dans le domaine culturel. Ce n'est pas le cas non plus, lorsque la subvention à la navette des Crêtes est supprimée, qui permettait à de nombreuses personnes qui n'ont pas d'autres moyens de se rendre sur les sommets vosgiens. C'était également de nombreuses voitures qui restaient dans les vallées, contribuant ainsi à la réduction des pollutions atmosphériques ou sonores. Est-ce agir dans le sens du Grenelle de l'environnement que de consacrer plus de 600 000 € à l'organisation du Rallye de France ? Ce n'est là qu'une estimation provisoire, si l'on inclut tous les frais annexes tels que réfection des routes, sécurisation, abattage d'arbres pour créer parkings et aires publiques, tout cela sans les compensations attendues du point de vue hôtelier et restauration. Ces choix montrent l'inutilité de certaines économies si l'argent gagné d'un côté est gaspillé pour des futilités. Merci.

M. le Maire MEYER : M. RENIS.

M. RENIS : Merci, M. le Maire. Lors de l'inauguration du Marché Couvert, j'ai cru comprendre que le Président BUTTNER avait accordé une subvention pour la réalisation. Du moins, c'est ce que son discours laissait comprendre. Pouvez-vous me rappeler le montant cité ?

M. le Maire MEYER : Le Département était partenaire dans le financement de la première tranche du Marché Couvert. Je crois qu'il s'agit d'une affaire qui tourne autour de 200 000 €, mais je n'en suis pas sûr, à peu de choses près. Mme CHELKOVA.

Mme l'Adj. CHELKOVA : Merci, M. le Maire. Chers collègues, bien entendu je partage le pragmatisme de mon collègue GREINER par rapport à ce contrat de territoire, mais il est vraiment possible de regretter et de se demander quelles autres collectivités vont pouvoir supporter les surcoûts occasionnés par le retrait du Conseil Général dans le domaine culturel. Permettez-moi de vous rappeler que, dans l'article 3, l'enjeu 3 est de favoriser le développement d'un territoire d'excellence dans le champ culturel, et notamment l'émergence des équipements structurants. Donc, nous pouvons, bien entendu, regretter les diminutions des subventions par rapport à la salle de musique actuelle, le GRILLEN, et à la médiathèque. Nous pouvons également regretter, parce que cela met vraiment en difficulté notre institution culturelle colmarienne, le Salon du Livre, que la subvention du Département ait été littéralement coupée en deux, en

passant de 16 000 à 8 000 euros, à quelques semaines de l'évènement, ce qui crée tout de même beaucoup de problèmes. Il est vrai que la culture, par rapport au Département, est un champ facultatif d'intervention, mais il faut dire aussi que cela met en difficulté les institutions culturelles.

M. le Maire MEYER : M. le 1^{er} Adjoint.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Oui, M. le Maire, chers collègues. J'ai beaucoup entendu parler de crise économique. Bien sûr, nous sommes dans une situation économique qui n'est pas évidente, qui oblige les uns et les autres à faire attention aux dépenses, et aux recettes, de manière à faire coïncider les deux le mieux possible. Bien sûr, la crise économique a frappé toutes les collectivités, qu'il s'agisse de la Région, des conseils généraux ou des communes. Certaines collectivités ont également fait le choix – les contribuables qui viennent de payer les taxes d'habitation et les taxes foncières s'en sont rendu compte – d'augmenter fortement, aussi pour notamment pallier certaines diminutions de recettes, l'effort demandé au contribuable, ce qui était de nature également à renforcer la capacité d'investissement. Je disais tout à l'heure que cela frappe, bien sûr le Conseil Général, les communes, mais force est de constater qu'à Colmar, l'investissement n'a pas été diminué en période de « vache maigre », il a continué à se développer au contraire. Il y a aussi un rôle économique important que nous devons toutes et tous jouer, que nous avons joué à la Mairie, qui est le soutien à l'économie par le biais d'investissements, et soutien également aux projets.

J'ai suivi les différentes réunions organisées par le Conseil Général ; j'étais d'ailleurs systématiquement accompagné par le Directeur Général des Services, M. ACHOU. Il est vrai que lors de la première réunion, nous avons été très enthousiastes parce que l'idée de lancer des consultations sur la constitution d'un contrat de Territoire de Vie était sans doute une bonne idée, est une bonne idée. La présentation très dynamique, et très intéressante d'ailleurs, qui nous a été faite, nous a vraiment donné l'impression, à la sortie de cette réunion – première réunion où chacun a pu exprimer ses projets – qu'il allait y avoir vraiment une politique à moyen/long terme de mobilisation du territoire, des énergies parce que c'est aussi une question d'aménagement du territoire. C'est important pour la ville centre qu'est Colmar, mais c'est très important également pour les communes du Ried, pour celles du grand Brisach, Fecht, qui sont aussi impactées par cette politique parce qu'il faut créer le dynamisme sur ce territoire, il faut des investissements, des soutiens des projets. Nous étions vraiment très enthousiastes.

Force est de constater que, malheureusement, cet enthousiasme, au gré des réunions, est un peu retombé pour, finalement, terminer sur, non pas une stabilisation des montants investis lors des précédents contrats, mais une diminution tout de même très sensible de l'intervention du Département. C'est vrai à Colmar ; cela gêne certains projets ; cela pose des problèmes de financement d'un certain nombre de projets importants pour Colmar. Il faut le savoir, cela a donc des conséquences tout à fait directes, mais cela gêne également – ce n'est pas l'objet ici – un certain nombre de communes qui se situent autour de Colmar, qui ne verront pas leurs

projets, auxquels elles tenaient, aboutir, par manque de soutien du Département. Je dirais que c'est dommage parce qu'il y a sans doute moyen de faire autrement, mais je ne suis pas là pour donner des leçons en la matière. Je ne parlerai pas de l'organisation institutionnelle qui est de nature, sans doute, à donner des marges de manœuvre, mais ce n'est pas le débat de ce soir. Il y aurait pu avoir une mobilisation qui eut été souhaitable et à la hauteur des réunions qui nous avaient été présentées il y a quelques mois. Malheureusement, ce n'est pas le cas. Ma collègue Marianna CHELKOVA l'a dit – nous sommes de plus en plus sollicités par les associations qui touchaient des subventions importantes du Département. Cela leur permettait de vivre, de développer leur projet. Celles-ci, parce que le Département a fortement réduit son intervention, viennent nous voir, Ville de Colmar, en disant qu'elles sont bloquées et nous demandent de l'argent supplémentaire. Vous imaginez bien que ce n'est pas au contribuable colmarien de se substituer à une collectivité locale. Cela nous met dans l'embarras, ainsi que les associations. Nous savons que les associations font partie de notre tissu économique, social, culturel, sportif. Pour nous, c'est parfois un crève-cœur de recevoir ces personnes qui constatent que le Département se retire et qui nous demandent de l'aide. Ce n'est ni notre rôle ni notre possibilité, et cela viendrait en addition du manque à gagner issu du contrat présenté ce soir, et qui nous a été présenté par le Conseil Général.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Je vous remercie, M. le Maire. Je suis étonnée que nous puissions honnêtement comparer le budget de la Ville et celui du Conseil Général, qu'il soit possible de mettre en rapport des projets que la Ville a décidé de porter, des investissements pour lesquels elle définit elle-même le montant qu'elle veut allouer, avec le cas du Conseil Général qui se voit transférer des compétences sans en avoir les moyens.

Je rappelle que l'allocation personnalisée d'autonomie ou l'allocation aux personnes handicapées a doublé entre 2006 et 2010. Le Conseil Général n'est pas responsable de cette situation, donc il n'est pas possible de déplorer aujourd'hui la baisse des subventions du Conseil Général, et soutenir l'action de l'Etat qui est à l'origine de cette situation. Je vous remercie.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Oui, je suis un petit peu surpris des propos tenus ce soir.

M. le Maire MEYER : Que vous avez indirectement provoqués !

M. HILBERT : Mais tout à fait.

M. le Maire MEYER : Parce que vous étiez sur la défensive.

M. HILBERT : Je ne suis absolument pas dans la défensive. Je suis relativement neutre dans cette histoire puisque je n'ai voté ni le budget de la Ville ni celui du Conseil Général. Comme vient de le dire Victorine VALENTIN, le budget du Département n'est pas celui de la Ville. Au Département, nous sommes confrontés à la crise. Il y a eu du chômage

provoqué par les gouvernements successifs, notamment celui de M. SARKOZY. Nous sommes confrontés à une baisse de compensation, de dotation, pour l'APA, je le répète encore une fois, l'APA, la compensation de la prestation « handicapés », et le RSA, mesure du gouvernement actuel, que vous soutenez et que vous avez souhaité voir renouveler. Donc, plutôt que de se battre tout le temps contre le Conseil Général, j'ai en tête le rond-point du bas de la Rue de la Semm, la passerelle cycliste qui ne paraît d'ailleurs pas dans le contrat de territorialisation, qui aurait pu y paraître, mais que vous n'avez pas proposée. Le Département est en train de réfléchir à un financement sans la Ville de Colmar, ce qui est tout de même un comble. Alors, plutôt que de tout le temps se lancer des petites piques avec le Conseil Général, je vous ai proposé de marcher main dans la main, de demander au gouvernement de respecter sa parole et d'assurer les compensations promises. Si nous les percevons, soyez rassuré, vous bénéficierez, comme toutes les associations dont vous avez parlé et dont je suis solidaire également, de ces compensations financières.

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT.

Mme KLINKERT : Oui, merci M. le Maire. J'ai envie de dire que c'est difficile de partager. La moitié de l'enveloppe du contrat de Territoire de Vie va pourtant à la Ville de Colmar. Je rappellerai également que ce contrat n'est pas imposé. Il a été discuté, et largement. Il y a eu une vraie démarche participative, un espace de dialogue, mais aussi de solidarité au sein du territoire. Il y a une vraie logique d'aménagement du territoire, mais globalement, contrairement à ce qui a été dit, le Conseil Général ne fait pas moins – rappelez-vous les chiffres que j'ai donnés tout à l'heure, je peux vous les redonner – mais il fait différemment. Cela à cause, notamment, des dépenses sociales qui augmentent y compris sur Colmar.

Je voudrais simplement rappeler les chiffres donnés par une étude nationale sur 2010. En 2002, l'Allocation Personnalisée d'Autonomie a été créée, gérée par le Département. En 2004, le Département est devenu le gestionnaire du RMI, et en 2009, le gestionnaire du RSA ; en 2004, le gestionnaire de la Prestation Compensatrice du Handicap ; en 2008, de la Prestation Compensatoire du Handicap aux enfants. Les dépenses sociales des départements français – c'est un chiffre national – étaient de 13,58 milliards d'euros en 2002, et sont passées en 2010 à 33,39 milliards d'euros, soit une multiplication de 2,5 en moins de 10 ans. Les départements doivent effectivement contenir ces dépenses, mais les charges augmentent également, et malheureusement, la crise est là, et elle est bien là.

Je me permettrais également de rappeler que les contrats de Territoire de Vie ont été adoptés au Conseil Général avec, certes, quelques réserves, mais à l'unanimité. Or, ce soir, j'ai vraiment l'impression d'assister au procès du Conseil Général à qui l'on donne des leçons. M. le Maire, je dis qu'il faut travailler avec les partenaires tels que le Conseil Général et non contre eux.

M. le Maire MEYER : M. le 1^{er} Adjoint.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Oui, Mme KLINKERT, il ne s'agit pas de donner des leçons. La situation économique est difficile. Il ne s'agit pas de lancer des piques, d'ailleurs, je n'en ai lancé aucune et vous en avez lancé, M. HILBERT, au gouvernement ; je n'en lance à personne. Bien sûr que le Conseil Général, comme d'autres collectivités, comme la Région, sont des partenaires indispensables, nécessaires, sont toujours des partenaires, et c'est pour cela que j'ai exprimé un regret par rapport à la mobilisation qui semblait être celle du Conseil Général lors des réunions de participation, de dialogue. Je l'ai dit et je l'ai rappelé, c'était une très bonne chose. J'ai exprimé un regret par rapport à cela parce que nous sommes un peu restés sur notre faim, nous pensions que cela irait plus loin, pour Colmar et pour les communes autour. Donc, ce n'est pas une pique, mais simplement l'expression d'un regret par rapport à un partenaire qui nous est effectivement indispensable. Il s'agit effectivement de travailler ensemble, chacun à son niveau, pour le territoire.

Mme VALENTIN, je n'ai pas, non plus, comparé le budget de la Ville à celui du Conseil Général. J'ai simplement dit que la Ville subissait, comme les autres collectivités, une crise économique, une raréfaction de certaines recettes, et que néanmoins, plutôt que de réduire nos investissements, nous les avons augmentés, au contraire. Nous aurions pu faire comme certaines autres communes, si vous préférez cette comparaison, et réduire les investissements pour faire des économies parce que la situation était difficile. Nous avons fait l'inverse, c'est un choix politique fort, et nous l'avons fait. Il ne s'agit pas, bien entendu, de comparer le budget de la Ville avec celui du Conseil Général.

M. le Maire MEYER : C'est bien pour ce qui est des répliques. Mais « ce n'est pas un grand avantage d'avoir l'esprit vif si on ne l'a pas juste », première chose. Deuxième chose, je crois qu'il est un peu simple de comparer le budget d'un département à celui d'une Ville. C'est comme si une comparaison était faite entre un millefeuille et un salami ; les deux ne sont pas comparables. Que vous fassiez une comparaison du budget de la Ville avec celui d'une autre ville, je vous rejoins.

Intervention inaudible d'un conseiller (sans micro)

M. le Maire MEYER : C'est vous qui l'avez dit. Au-delà de cela, je ne vais pas m'immiscer dans la vocation qui est celle des élus départementaux. Ils prennent des décisions, arrêtent un budget, et déterminent les interventions. Donc, je ne mets pas dans ce type de discussion. Si tout à l'heure, une dizaine de collègues ont réagi, reconnaissez que vous les avez un peu provoqués. Il aurait fallu être beaucoup plus soft, selon moi, mais je connais votre avis. Je pense que la question serait passée plus facilement.

J'ai juste une précision à apporter. Quand je dis que d'une année sur l'autre, ou sur une période de trois ou quatre ans, il y a tant de dépenses supplémentaires venant de transferts, je cherche à être précis puisque dans le transfert des charges, il y a aussi eu des transferts de recettes. Or, je n'ai pas entendu parler des transferts de recettes. Puisque j'entends ce langage depuis deux ou trois réunions de quartier, je me suis mis en ligne sur le compte administratif du Département. J'ai pu constater que la taxe

intérieure des produits pétroliers a ramené, pour l'année 2009, 57 millions d'euros. Alors, si déjà, on dit qu'il y a 40 ou 50 millions de dépenses supplémentaires, il ne faudrait pas oublier de dire qu'il y avait également, en 2009, 57 millions de recettes supplémentaires que vous n'aviez pas auparavant.

Deuxièmement, pour les subventions complémentaires, il est vrai que la Ville de Colmar peut prétendre à environ 150 000 € de subventions complémentaires, au-delà du contrat, sur la base des programmes habituels, ce qui conduira à une aide du Département de 1,050 million, par rapport à 1,750 million.

Donc, vous voyez que je suis juste et précis. Jamais je ne suis intervenu sur les compétences ou la vocation des élus du Département. Mais je dis que si vous annoncez des dépenses supplémentaires, il faudrait ne pas oublier de citer aussi les recettes supplémentaires. Mme KLINKERT.

Mme KLINKERT : Juste deux choses en réponse, M. le Maire. Le différentiel entre les charges et les recettes compensées sont pour le Département, entre 2007 et aujourd'hui, de 57 millions d'euros, à la charge du Département, sur un budget total de 810 millions d'euros. Demain, c'est-à-dire en 2011, ce sera 65 millions d'euros. Je dis aussi qu'au niveau de la fiscalité, les recettes représentaient, jusqu'à présent, 40 % de nos recettes de fonctionnement et dorénavant, elles ne représentent plus que 10 %.

M. le Maire MEYER : Là, vous n'apportez rien de nouveau dans le débat. Tout à l'heure, vous disiez que les charges sociales dépassent de 40 millions ce qu'elles étaient il y a quelques années. Je vous réponds qu'à côté, vous avez pour l'année 2009 une encaisse de 57 millions d'euros, et je n'entre pas dans votre compétence. Seulement, si vous annoncez des dépenses, il faut aussi annoncer les recettes supplémentaires. Pour l'année d'avant, c'était 57 millions d'euros.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? 1 abstention. Néanmoins, ce rapport est unanimement approuvé.

I – 505 Admission en non-valeur de créances irrécouvrables.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : M. WAGNER.

M. WAGNER : Oui, effectivement, le montant le plus important concerne une seule ligne : l'astreinte suite à infraction au permis de construire. Il me semble, si mes souvenirs sont exacts, qu'il s'agit de l'immeuble sis Avenue de Fribourg. Où en sommes-nous au niveau de la procédure d'expulsion, ou quelles sont les procédures en cours ?

M. le Maire MEYER : D'expulsion ?

M. WAGNER : Je ne sais pas si c'est expulsion ou autre.

M. le Maire MEYER : Il n'a jamais été habité.

M. WAGNER : Non, mais d'expulsion du propriétaire.

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint.

M. l'Adj. JAEGY : Actuellement, une procédure de vente forcée est lancée, suite à différentes décisions juridiques. Le cas remonte au début des années 2000, M. WAGNER. Pour notre part, nous pouvons déplorer le fait que M. QUOICO ait organisé son insolvabilité, en quelque sorte, et surtout le transfert de propriétés vers des SCI et autres interlocuteurs, rendant d'autant plus difficile et longue la procédure juridique. S'agissant de la créance supposée que nous aurions pu espérer encaisser, à savoir ces fameuses astreintes à raison de 150 € par jour depuis 2002, elle ne sera pas encaissée par la Ville.

M. le Maire MEYER : Nous pourrions éventuellement ajouter que la vente forcée a été provoquée par les banques, et que le remboursement obligatoire revenant aux banques est supérieur à la valeur foncière. Donc, de toute façon, la créance de la Ville tombe puisque les banques sont prioritaires jusqu'à présent.

M. l'Adj. JAEGY : Elles détenaient l'hypothèque sur le bien financé.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Ce rapport est approuvé. Merci, M. l'Adjoint.

I – 506 Gestion de l'aérodrome de Colmar-Houssen : délégation de service public.

Voir rapport –

M. l'Adj. BECHLER, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Oui, M. le Maire. J'ai bien peur que l'aviation soit un mode de déplacement qui soit bientôt dépassé. La diminution progressive des ressources en pétrole risque de sonner le glas de ce mode de déplacement pourtant pratique d'ici quelques années. Le maintien de l'aérodrome est pourtant aujourd'hui justifié pour des raisons économiques et de maintien d'emplois. Le contexte actuel ne nous permet pas de nous passer de cet outil. Cependant, par rapport aux risques concernant l'avenir, il ne faudrait pas trop y investir. Par le passé, il n'y a pas si longtemps, son éventuelle disparition a provoqué de nombreuses manifestations et l'apparition des premières caméras de vidéosurveillance à Colmar. Aujourd'hui, nous assistons, sans remous, à la disparition du fret ferroviaire. La SNCF a décidé, de manière unilatérale, sans discussion avec ses clients, de mettre un terme au service de fret à Colmar. Cela aura une incidence sur les riverains, et les Colmariens, car ce seront 1500 camions supplémentaires qui rouleront sur nos routes. Alors, M. le Maire, avec tout l'entregent dont vous disposez, toutes les relations que vous avez au ministère, n'est-il pas possible de sauver le fret ferroviaire colmarien comme vous avez sauvé l'aérodrome ?

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire.

M. le Maire MEYER : Faites le choix, maintenant ou après, peu importe.

Mme VALENTIN : Je vois la relation avec le transport en règle générale, mais je préférerais laisser le point que je vous ai soumis, en respectant le règlement, au point divers qui concerne effectivement ROHR et le fret. Je vous remercie.

M. le Maire MEYER : Me GRUNENWALD.

Me GRUNENWALD : Oui, M. le Maire, quand nous parlons de l'aérodrome, en général, je prends la parole parce que des choses doivent effectivement être dites. Ce rapport me permet – non pas sur le rapport, mais à côté – d'évoquer, d'ailleurs après notre confrère HILBERT, l'avant-dernier numéro du Point. Je vous rassure, ce n'est pas votre photo, M. le Maire, en avocat en train de prêter serment qui pose problème – même si nous pouvions nous demander si...

M. le Maire MEYER : Et pourtant, cela vous a indisposé.

Me GRUNENWALD : Non, mais vous savez, le grand talent de l'avocat est de mettre les situations les plus désastreuses, et le plus difficile est d'arriver à les assumer, et de les sublimer. Alors, même si nous pouvions avoir un certain nombre d'interrogations, sur le plan professionnel, sur cette publicité faite, je m'étais dit que c'est à cause de la jeunesse de notre confrère qu'il y a peut-être un petit problème. En plus, j'avais positivé en me disant qu'une photo de plus de Gilbert MEYER, c'était une photo de moins de Jacques DREYFUSS, et j'en étais très heureux.

Une autre chose, M. le Maire, m'avait beaucoup plus surpris – restons sérieux – et je le dis vraiment. C'est votre éditorial que je lis toujours avec impatience et intérêt. Vous parlez, bien entendu, de la société Liebherr, l'instauration du site, etc. OK. A un moment donné, alors que tout est bien, il y a un dérapage. Vous parlez de la fabrication de la société Liebherr, etc., « il s'agit d'une excellente nouvelle pour l'emploi, et donc pour notre qualité de vie à tous. Pourtant, rappelez-vous combien j'ai dû batailler en totale concertation avec l'entreprise pour en arriver là. Il y a 5 ans, etc. », je lis, « *la polémique insensée liée à l'aérodrome n'aura pas gâché notre ambition collective. Aujourd'hui, le résultat donne raison à mon équipe, sur toute la ligne* ». Alors, M. le Maire, pour éviter, chaque fois, de dire qu'il est inadmissible de dire cela puisque c'est une contrevérité, pour ne pas dire un autre mot qui pourrait choquer, venir dire qu'à un moment donné, vous n'aviez pas pris la décision qui était fondée ou qui le paraissait, qui était d'ailleurs tout à votre honneur de supprimer cet aérodrome, je n'ai pas besoin de vous rappeler les nombreuses interventions que vous avez faites dans cette assemblée, à l'extérieur, dans des réunions ; je n'ai pas besoin de vous rappeler les manifestations ni qu'un certain nombre de collègues ont été exclus de votre groupe ; je n'ai pas besoin de dire les manifestations qui sont passées ni de rappeler tout le problème ni que, finalement, la solution actuelle, c'est M. Roland WAGNER qui, le premier, l'a...

Non, pas vous, M. Daniel MEYER ! Je sais que c'est vous qui avez donné l'idée à M. le Maire. Vous m'avez dit un jour « c'est moi qui ai donné l'idée à M. le Maire de supprimer l'aérodrome » ! Vous l'avez dit ou non ?

Intervention incomprise de M. Daniel MEYER (sans micro)

Me GRUNENWALD : Vous l'avez dit ou pas ?

Intervention incomprise d'un conseiller (sans micro)

Me GRUNENWALD : Vous m'interrompez, je regrette, sinon je ne l'aurais pas dit. M. MEYER m'a dit un jour « je suis à l'origine de cette idée fabuleuse de supprimer l'aérodrome ». Alors, si je ne dis pas la vérité, dites-le tout de suite, ou taisez-vous.

Intervention incomprise d'un conseiller (sans micro)

Me GRUNENWALD : Toujours est-il, M. le Maire, j'aimerais que vous évitiez de faire des éditoriaux de cette qualité à l'avenir. M. WAEHREN, je ne sais pas ce que vous avez demandé en 1991, mais en tout cas, vous n'étiez pas du côté de M. le Maire, vous étiez un adversaire, à l'époque. Je voudrais dire simplement, M. le Maire, que vous pourriez éviter d'avoir à proférer de telles contrevérités, je le dis. Il s'agit à un moment où chacun avait pris ses responsabilités, nous les avons prises à l'époque, vous les avez prises, et finalement, nous avons trouvé une solution qui peut satisfaire tout le monde. Je n'ai pas besoin de rappeler que j'ai vu la photo où vous êtes avec M. Willy Liebherr. Je pense que vous avez évoqué la pleine page des journaux qui était celle de Willy Liebherr qui mettait en garde contre la suppression de l'aérodrome. Alors, peut-être aussi, M. Willy Liebherr s'est-il aussi trompé sur vos intentions, ce qui veut dire que la communication avait très mal marché. Donc, M. Jacques DREYFUSS, faites attention pour la communication, améliorez-la dans le futur.

M. l'Adj. DREYFUSS : C'est ce que l'on appelle la mouche du coche.

M. le Maire MEYER : C'est du pédalage.

Me GRUNENWALD : C'est vous qui commencez à faire du pédalage quand vous écrivez de telles choses, et la mouche du coche, je ne sais pas, je n'ai jamais...

M. le Maire MEYER : Bien, je réponds tout de suite à Me GRUNENWALD.

Ce qui est écrit dans l'éditorial, je l'ai dit sur la tribune chez Liebherr. Je l'ai dit, et M. Liebherr n'était pas indisposé par ce qu'il sait que c'est la vérité.

Intervention inaudible d'un conseiller (sans micro)

M. le Maire MEYER : Deuxième chose, pour la proposition de M. WAGNER, j'ai ici, en mains, un de ses courriers. Il était encore au Conseil Général, et m'avait suggéré d'aider à rassembler tous les délaissés du Département et de l'Etat pour trouver un site d'installation pour Liebherr. Alors, la solution WAGNER est loin du résultat d'aujourd'hui.

Intervention inaudible d'un conseiller (sans micro)

M. le Maire MEYER : C'est un courrier et il était encore conseiller général.

Intervention inaudible d'un conseiller (sans micro)

M. le Maire MEYER : Mais si, M. WAGNER, vous cherchiez un emplacement pour Liebherr. Pour ce faire, vous vouliez rassembler les délaissés fonciers du Département et de l'Etat. Où en êtes-vous aujourd'hui avec ces délaissés ? M. WAEHREN.

M. WAEHREN : Oui, merci M. le Maire. Je reviens à la précision annoncée par l'adjoint. Nous demandons que le cahier des charges à faire souscrire par le bénéficiaire de cette nouvelle délégation de service public comprenne expressément la notion du respect de l'environnement des riverains de cette plateforme aéronautique, et par conséquent, l'acceptation par le futur délégataire de participer à l'élaboration d'une charte de l'environnement de l'aérodrome, telle que prévue par la réglementation issue du Code National de l'Environnement de 2005, et adossée à la Constitution. Je vous remercie.

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint se référait tout à l'heure, et faisait mention d'une rencontre avec les responsables de la société d'exploitation puisqu'il savait que le Conseil Municipal allait en délibérer ce soir. Donc, il voulait en savoir davantage, et ce qui vient d'être dit par Guy WAEHREN. Je leur ai proposé de l'installer dans la négociation puisque vous savez qu'en matière de DSP, il faut d'abord enregistrer les demandes, dépouiller les offres, et ensuite, dans un second temps, négocier avec les partenaires en présence. Je les ai prévenus que cette charte sur le fonctionnement sera discutée dans la phase de négociation. Ils ont été d'accord. Mais naturellement, ils ne sont pas seuls à concourir, il peut y en avoir d'autres. Cependant, je les ai prévenus. Après, je ne pouvais plus le faire puisque la consultation n'était pas encore lancée.

M. l'Adj. BECHLER : Sur les interventions, Maître et M. HILBERT, vous venez avec des choses que je ne connais pas. Je vous présente un rapport, si vous voulez discuter sur ce qui y est écrit, nous discutons, mais si vous revenez 10 ans en arrière, cela me désole. Je n'étais pas là, je ne peux pas discuter avec vous.

M. le Maire MEYER : Puis-je soumettre le rapport au vote ? Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est amendé, il s'agit d'installer le jury. C'est à la proportionnelle, deux bulletins sont à disposition : une proposition de l'équipe majoritaire ; sur le deuxième bulletin, en blanc, il serait possible d'y mettre les noms que vous suggérez. Maître.

Me GRUNENWALD : Dans notre groupe, nous présentons la candidature de M. WAGNER.

M. le Maire MEYER : Maître, il y a un bulletin pour cela.

Me GRUNENWALD : Je vous le signalais. Je vous annonce une candidature.

M. le Maire MEYER : Oui, bien sûr.

Me GRUNENWALD : Si vous voulez voter pour Roland WAGNER, vous le pouvez.

M. le Maire MEYER : Il y a aussi un 3^{ème} bulletin, il ne faut pas l'oublier, qui est présenté par Frédéric HILBERT. Il comprend deux propositions parmi les titulaires : Frédéric HILBERT et Mme VALENTIN.

M. l'Adj. BECHLER : Je précise qu'il faut 5 titulaires et 5 suppléants.

M. le Maire MEYER : Pouvons-nous passer au vote ? Pour la composition du Jury : la benjamine, le doyen, la doyenne, plus un représentant des listes d'opposition, M. DENECHAUD, plus quelqu'un de l'équipe de M. WAGNER, M. FELDMANN.

M. ACHOU procède à présent à l'appel nominatif des conseillers municipaux et les invite à déposer leur bulletin dans l'urne.

Résultat du vote :

Bulletins trouvés dans l'urne : 49.

Bulletins nuls : 1.

Suffrages exprimés : 48.

C'est un vote à la proportionnelle, selon le nombre de voix obtenues. Ont obtenu : Jean-Pierre BECHLER, 27 voix, Guy WAEHREN, 27 voix, Christiane CHARLUTEAU, 27 voix, M. BAUMULLER, 27 voix, Daniel MEYER, 16 voix, Mme VALENTIN, 12 voix, M. WAGNER, 7 voix et M. HILBERT, 8 voix.

Donc, sont élus : Jean-Pierre BECHLER, Guy WAEHREN, Christiane CHARLUTEAU, Yves BAUMULLER et Mme VALENTIN.

Pour les suppléants, ce sont : Georges WALTHER, Annick JACQ, Roseline HOUPIN, Michel BARDOTTO et Yves HEMEDINGER.

III – 507 Contrat Urbain de Cohésion Sociale de la Ville de Colmar – programmation 2010 – attribution de crédits pour la 3^{ème} tranche.

Voir rapport –

M. l'Adj. BAUMULLER, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. J'avais une question concernant la thématique pilotage et évaluation. Pour le CUCS de Colmar, l'Observatoire Régional de l'Intégration de la Ville, l'ORIV, propose de travailler et de mettre en place, je cite : *en concertation avec les élus et les techniciens, des outils d'évaluation des actions, notamment en direction des acteurs associatifs, partenaires du Contrat Urbain de Cohésion Sociale*. Je voulais donc simplement préciser que nous sommes bien sûr particulièrement favorables à cette thématique, car nous pensons, comme la Chambre Régionale des Comptes, que l'évaluation et le suivi des actions sont très importants et doivent présider au choix des aides versées par la Ville. Aussi, nous aimerions qu'une présentation des outils proposés par l'ORIV nous soit faite, de préférence en Conseil Municipal, et nous souhaitons, au moins pour les membres de la commission politique de la ville et cohésion

sociale, participer à la concertation dont il est fait mention. Je vous en remercie.

M. le Maire MEYER : M. GREINER.

M. GREINER : Oui, juste pour vous dire que je m'abstiendrai sur ce rapport parce que j'estime que trois actions de ce type ne relèvent pas de la cohésion sociale. Cela relève d'un autre budget, mais pas de la cohésion sociale.

M. le Maire MEYER : M. BAUMULLER.

M. l'Adj. BAUMULLER : Oui, Mme VALENTIN, en ce qui concerne effectivement la subvention pour l'ORIV, le partenariat entre la Ville de Colmar et l'ORIV est très ancien puisqu'il remonte déjà au contrat d'agglomération qui a précédé le contrat de ville, puis le Contrat Urbain de Cohésion Sociale. Depuis quelques années, nous essayons d'augmenter cette évaluation, surtout en amont, au niveau des associations parce qu'il est effectivement difficile de juger la pertinence d'une action si nous ne fixons pas des critères d'évaluation au départ. Donc, ce travail se poursuit. Bien évidemment, je ne vois aucun inconvénient à ce qu'en commission sociale, la présentation de ce qui est fait aujourd'hui en matière d'évaluation et d'indicateurs pour celles-ci vous soit faite, et que vous soyez associés aux réflexions futures sur ces questions d'évaluation qui nous tiennent également particulièrement à cœur.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Oppositions ? Abstentions ? Rapport approuvé.

III – 508 Programmation 2010 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de la Ville de Colmar – Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité.

Voir rapport –

M. l'Adj. BECHLER, rapporteur, présente le rapport.

Le rapport est approuvé sans discussion.

II – 509 Convention de partenariat entre la Ville de Colmar, la Communauté d'Agglomération de Colmar, Vialis et Provicis Alsace en faveur des propriétaires occupants et pour lutter contre la précarité énergétique.

Voir rapport –

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Oui, M. le Maire. Je salue cette initiative intéressante et me réjouis de la proposition de Provicis. Je me demande toutefois si le barème n'est pas un peu juste. En effet, les travaux qui ouvrent droit à ce prêt sont

onéreux, et j'ai peur que, comme pour votre mesure concernant les récupérateurs d'eau, vous n'ayez pas beaucoup de demandes. Pour un couple, il ne faut guère plus du SMIC par personne pour dépasser le plafond et ne plus avoir droit à ce prêt. Je ne suis malheureusement pas sûr que beaucoup de couples ayant peu de ressources soient prêts à investir dans de tels travaux. Rehausser légèrement les barèmes permettrait peut-être à plus de personnes de bénéficier de ce prêt, et de faire ces travaux.

M. le Maire MEYER : L'observation est rapidement faite. Mais nous ne pouvons pas inventer aujourd'hui d'autres modalités d'intervention par rapport à celles que nous appliquons depuis pratiquement deux ans. Nous avons, en finalisation, la deuxième partie de l'Agenda 21. En fin de consultation, nous reviendrons au Conseil Municipal pour reprendre certaines interventions, et pour en ajuster d'autres. Donc, ma réponse se situe dans ce que vous venez d'évoquer. Malgré cela, il ne faut pas oublier que les interventions sont nombreuses puisque nous passons par la Communauté d'Agglomération pour honorer les différents dossiers. Près de 100 chantiers ont été suivis à travers des travaux d'économie d'énergie, ce qui n'est pas mal pour une première année.

M. HILBERT : Je ne mettais pas en cause le nombre d'opérations faites ; je voulais juste préciser que le public visé par ce rapport était constitué des personnes les plus démunies. C'est tout. Je ne dis pas qu'il n'y a pas de travaux faits au niveau de la CAC.

M. le Maire MEYER : Nous allons ajuster le tir parce que nous allons y ajouter aussi d'autres dépenses éligibles.

M. HILBERT : Je suis d'accord avec votre réponse, je l'admets, il n'y a pas de souci.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

II – 510 Subventions pour la restauration de maisons anciennes en secteur sauvegardé.

Voir rapport –

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. J'ai juste une question. Existe-t-il une liste des rues considérées comme étant dans les abords du secteur sauvegardé, de manière à ce que ce soit parfaitement transparent, et que nous connaissions, très exactement, les rues qui peuvent bénéficier ou pas de cette mesure ? De temps en temps, nous voyons apparaître une adresse hors du secteur sauvegardé, et nous ne savons pas comment la considérer. Merci.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Je pense que donner une liste serait un petit peu s'enfermer dans un système un peu rigide. Aux abords, cela veut dire que

cela ne peut pas être à 1 km du secteur sauvegardé. Néanmoins, ce rapport est toujours présenté en commission ; le débat peut toujours avoir lieu à ce moment-là. Lorsque nous disons que c'est telle rue, certains peuvent exprimer leur désaccord parce que ce ne sont pas les abords. Je pense que c'est typiquement le genre de point qui doit être réglé au sein de la commission urbanisme, et pas forcément au Conseil Municipal, lorsque nous sommes amenés à apporter notre soutien au rapport.

Mme VALENTIN : Non, je ne demande pas de régler, mais s'il existe une liste des rues de façon à ce que ce soit transparent, et vous me répondez « non », c'est tout. Merci, j'ai ma réponse.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Très bien.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Oppositions ? Abstentions ? Rapport approuvé.

I - 511 Projet de rénovation urbaine du quartier Europe - constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de Colmar et la Colmarienne du Logement pour la restructuration du secteur Amsterdam en éco-quartier.

Voir rapport -

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Oui, M. le Maire. Je me réjouis, après le colloque organisé à Strasbourg sur le sujet des éco-quartiers, d'en voir éclore un à Colmar. Cependant, à la lecture du rapport, je reste un peu sur ma faim. En effet, le quartier va perdre 159 logements sociaux ; nous allons réhabiliter près de 500 autres logements ; vous allez créer une trame qui ouvre une vue sur les Vosges et les relations vers le tissu pavillonnaire ; vous allez restructurer le centre socio-culturel et les espaces publics, et créer de nombreux espaces verts. Je me demande ce qu'est, pour vous, un éco-quartier. Il est vrai qu'il n'y a pas de définition claire, mais il n'empêche que certains thèmes y sont récurrents : la consommation énergétique des bâtiments ; la diversité des énergies utilisées ; l'économie de la consommation d'eau ; la diminution de la production des déchets, et leur valorisation en matière ; l'organisation urbaine qui privilégie les déplacements doux aux collectifs, aux dépens de la voiture ; l'existence de commerces de proximité et de services ; l'implication des habitants avec une part d'auto-promotion ; et bien sûr, un peu d'innovation. Fribourg est exemplaire, à ce titre, pas seulement pour le quartier Vauban, mais aussi pour le nouveau quartier de Riesensfeld. Dans ces quartiers, le transport collectif est central, les voitures laissées en périphérie ; les bâtiments sont exemplaires, etc., mais surtout, ils sont construits sur une surface importante. A Colmar, vous aviez la possibilité de réaliser une métamorphose du quartier en réfléchissant sur l'ensemble du quartier Europe. Or, à travers le projet ANRU, tout a été parcellisé : Palais Royal Nord, Palais Royal Sud, rue d'Athènes, et maintenant, ce

projet. Si la restructuration des bâtiments apporte un réel plus à leur confort, il manque toujours un élément essentiel créant du lien dans ce quartier. Changer l'orientation de l'entrée du centre socio-culturel pour l'ouvrir sur la rue d'Amsterdam, pourquoi pas, mais il tourne aujourd'hui le dos à la rue de Genève. Le quartier est découpé par des routes très larges incitant aux excès de vitesse. La rénovation du quartier aurait dû prendre en compte ces espaces pour les transformer. Dans l'idée d'éco-quartier, réside la notion d'innovation, de créativité. Or, dans ce que vous nous proposez, ces notions sont absentes. Enfin, M. le Maire, j'ai du mal à comprendre pourquoi vous défendez une telle notion d'éco-quartier, avec toutes les réserves que j'ai exprimées pour celui de Colmar. En effet, les éco-quartiers ne sont pas une mode, mais une réponse aux nécessités de demain, de faire des économies de consommation foncière, des économies de consommation d'énergies fossiles, d'eau, de limiter drastiquement les pollutions, d'essayer de remettre du lien social entre les habitants, etc. Alors, M. le Maire, j'ai du mal à comprendre pourquoi, à travers ce rapport, vous semblez défendre ces notions, et d'un autre côté, vous défendez, sans prendre position officiellement, un projet qui est l'antithèse des éco-quartiers, à savoir celui d'une nouvelle super surface commerciale au sud de Colmar. Merci pour votre attention.

M. l'Adj. FRIEH : Je vais essayer de répondre parce qu'il est vrai que l'éco-quartier est une notion qui apparaît à Colmar et qui est nouvelle. Nous pouvons nous réjouir de la prise en compte de cette notion dans les projets prévus sur les quartiers ouest, plutôt que de le regretter.

Ceci dit, vous dites qu'il n'y a pas de définition de l'éco-quartier, mais vous faites une liste de ce qui vous paraît indispensable. Je rappelle que l'objet du rapport est justement de confier une mission à un architecte-conseil : définition des objectifs et prescription. Donc, nous n'allons pas aujourd'hui arrêter précisément ce qui va être fait dans ce quartier pour qu'il puisse être reconnu comme éco-quartier, mais nous allons confier une mission de définition, et c'est l'objet du rapport. Quant à la comparaison avec l'Avenue des Marques, elle est tout à fait hors de propos.

M. le Maire MEYER : Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Rapport approuvé.

M. ACHOU procède à présent à l'appel nominatif des conseillers municipaux et les invite à déposer leur bulletin dans l'urne.

Bulletins trouvés dans l'urne : 49

Bulletins nuls : 13

Suffrages exprimés : 36.

Robert REMOND et Yves BAUMULLER ont obtenu chacun 36 voix. Les deux sont élus : M. REMOND comme titulaire, et M. BAUMULLER comme suppléant.

III – 512 Attribution d'une subvention du Groupement Régional de Santé Publique (GRSP) à l'action « Manger mieux, bouger plus pour un mieux-être au quotidien » menée au CSC de Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport.

Le rapport est approuvé sans discussion.

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT.

Mme KLINKERT : Etant en marge du rapport, M. le Maire, concernant le centre socio-culturel Europe, j'ai vu dans la plaquette qui vient de sortir du centre que Le Pacific n'est plus ouvert qu'un jour par semaine, alors qu'auparavant, il était ouvert tous les soirs. Je me suis renseignée et on me dit qu'il faut faire des économies budgétaires, ce qui est dur à entendre pour ce quartier.

M. l'Adj. FRIEH : Pardon, M. le Maire, je peux répondre, mais il me semble que cette information ne soit pas exacte. C'est vrai qu'il y a une restructuration en cours, mais il ne s'agit absolument pas de réduction budgétaire. La seule modification apportée à ma connaissance, et qui est concertée, est que les adolescents ne sont plus gardés jusqu'à 22 h puisque s'ils sont dans la rue au-delà de cette heure, c'est contraire à la loi actuellement. Donc, l'activité s'arrête un peu plus tôt pour les adolescents, mais il n'est pas question de réduire le volume d'activité. Là, je crois que l'information mérite d'être vérifiée par vos soins.

M. le Maire MEYER : M. BAUMULLER.

M. BAUMULLER : Oui, enfin, l'Adjoint FRIEH vient déjà de répondre. L'accueil informel du Pacific reste ouvert tous les soirs de la semaine. Ce sont un certain nombre d'activités qui basculent du Pacific vers le centre socioculturel Bel-Air Florimont, qui est à 200 mètres. Néanmoins, Le Pacific est ouvert tous les soirs, c'est un accueil informel, et c'était la première vocation de cet équipement.

M. le Maire MEYER : Vous voyez, ce type d'économie n'est pas du côté de la Ville.

Mme KLINKERT : Non, M. le Maire, excusez-moi. Juste encore un ajout, Le Pacific était également fermé durant tous les congés scolaires de La Toussaint.

M. le Maire MEYER : Oui, mais il faut aussi donner des congés au personnel, c'est aussi simple que cela.

Mme KLINKERT : Donc, il y a bien des économies.

M. le Maire MEYER : Non, parce qu'éventuellement, ce personnel peut également prendre ses congés pendant les congés des enfants.

Mme KLINKERT : Et pendant ce temps, les jeunes sont livrés à eux-mêmes et traînent dans les cages d'escalier du quartier.

M. le Maire MEYER : Je pense qu'il est difficile de faire la leçon à Colmar dans ce domaine parce que nous ne rabotons pas les subventions aux associations.

Mme KLINKERT : La preuve est là.

M. l'Adj. FRIEH : Ce n'est pas vrai.

M. le Maire MEYER : N'importe quoi. Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Oppositions ? Abstentions ? Rapport approuvé.

II – 513 Aide aux particuliers pour la récupération des eaux pluviales dans le cadre de l'Agenda 21 local.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Oui, je vois qu'effectivement, vous avez tout de même une capacité d'adaptation, même si cela prend toujours un bon paquet de mois, souvent au moins un an. J'avais proposé effectivement dès la première présentation de ce rapport que nous augmentions le pourcentage de cette subvention pour ne pas avoir des sommes vraiment minimales de soutien financier. Je ne peux que me réjouir de voir que nous allons dans cette direction.

Maintenant, je renouvelle la question que j'avais déjà posée au sujet d'un rapport similaire. La Ville elle-même récupère-t-elle ses eaux de pluie, par exemple, pour ses jardins ou d'autres usages ? Une autre suggestion serait de communiquer un petit peu plus sur cette mesure, ce qui m'amène aux nombreuses subventions qui existent pour les particuliers, pour les commerçants et autres. Il me semble qu'il serait utile sur ce grand nombre de mesures, de faire un guide un peu plus complet qui répertorie toutes ces aides parce qu'elles sont tellement nombreuses qu'au bout d'un moment, les personnes ne savent plus vraiment ce qui est subventionnable ou non. Nous arrivons parfois à des choses très précises, et les personnes ne lisent pas toujours en détail Le Point Colmarien pour savoir quels sont leurs droits à subvention. Merci.

M. l'Adj. FRIEH : Sur la première question, sur les bâtiments municipaux, il est vrai que nous n'avons pas de jardin à arroser à proximité de ces bâtiments, donc je ne vois pas pourquoi nous récupérerions les eaux de pluie à ces endroits-là. D'ailleurs, la question avait déjà été posée, et la réponse avait été faite sous la même forme, il y a quelque temps.

Pour ce qui concerne l'information du public, toutes ces mesures et dispositions avaient été publiées dans l'Agenda 21, en supplément au Point Colmarien. Faut-il faire encore un guide supplémentaire, à diffuser à l'ensemble de la population ? Je ne vois pas ce que cela apporterait de plus, l'information est faite. De plus, elle est disponible sur le site Internet de la Ville de Colmar, donc je crois qu'il n'y a pas lieu d'éditer un guide supplémentaire, d'autant que le Maire le rappelait tout à l'heure, au

printemps prochain, nous passons à la deuxième phase de l'Agenda 21. Un certain nombre de mesures seront répertoriées à ce moment-là dans cette nouvelle édition. Nous n'allons pas le faire quelques mois avant.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Il n'y a pas d'autre question, je soumetts le rapport au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Rapport approuvé.

III – 514 Convention d'objectifs et de financement CAF – Ville de Colmar, relative à la prestation de service « Accueil de Loisirs sans Hébergement ».

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport.

Le rapport est approuvé sans discussion.

III – 515 Reconduction des « Ciné Pass » et Culture Pass Colmar ».

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Oui, merci. M. le Maire, j'ai l'impression que le Ciné Pass plaît beaucoup à nos plus jeunes concitoyens. Par contre, j'aimerais savoir combien de Culture Pass ont été vendus cette année. Je suis toujours sceptique concernant sa mise en œuvre. En effet, nous annonçons que cette carte offre une réduction de 50 % sur les entrées de plusieurs sites culturels colmariens, alors que l'économie réalisée est bien moindre. La plupart des entrées sont à 5 €, excepté La Comédie de l'Est pour laquelle le prix est à 10 €, et l'Observatoire de la Nature, où les activités sont à 2 €. Donc, nous voyons qu'en moyenne l'économie réalisée est de 2.50 € par ticket, et en payant 10 € le carnet de tickets, l'économie n'est pas de 50 %, mais plutôt de 25 %. Par conséquent, cette année encore, je vous propose de supprimer les frais de gestion de 10 €, ou de modifier le rapport en indiquant l'économie réelle réalisée par ceux qui achèteront un carnet.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Je vais éviter la redite parce que mon intervention tendait effectivement à demander la communication du nombre de personnes qui ont fait la demande de l'une ou l'autre de ces cartes, en 2009 et 2010, mais également l'utilisation faite des tickets après achat. Sans revenir sur les frais de gestion, il y a un manque de praticité de la procédure pour obtenir la carte. Je pense qu'à la veille des débats d'orientation budgétaire, ces indications vous seront toutes aussi utiles qu'à nous pour déterminer s'il faut poursuivre ces actions. Même s'il s'agit d'engagements proposés par l'équipe majoritaire, je vous rappelle qu'il en était de même pour la gratuité des transports pour les plus de 65 ans, et que vous n'avez pas hésité à en modifier la donne en faisant les cartes

d'abonnement, gratuites au départ. Il n'est donc pas interdit de réfléchir et de changer. Merci.

M. le Maire MEYER : Mme CHELKOVA.

Mme l'Adj. CHELKOVA : Oui, donc pour répondre sur le Ciné Pass, cela marche en effet très bien puisque nous sommes, pour 2009, à pratiquement 30 000 tickets, ce qui est énorme. C'est vrai, nous ne le cachons pas, le succès de Culture Pass Colmar n'est pas du tout le succès que nous escomptions. Je pense que c'est dû principalement à la modestie des prix d'entrée. C'est vrai que le théâtre municipal et La Comédie de l'Est ont des prix déjà très attractifs. Le succès de Culture Pass n'est pas celui que nous espérions. Pour les 9 premiers mois de l'année 2010, nous sommes à 5 Culture Pass.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui est pour ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Rapport approuvé.

III - 516 Attributions de subventions aux associations culturelles en 2010 - 3^{ème} tranche et Fonds d'Encouragement Culturel 2010 - 3^{ème} tranche.

Voir rapport -

Mme l'Adj. CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Oui, M. le Maire, je suis surpris de voir figurer parmi les bénéficiaires du Fonds d'Encouragement Culturel une subvention de 500 € pour une candidate à un concours de beauté, surtout qu'apparemment, elle n'a rien demandé, alors que d'autres associations ont fait une demande et ont eu une subvention pour le moins réduite. J'ai du mal à percevoir l'aspect culturel d'un tel soutien. N'aurions-nous pas pu l'aider, si cela était vraiment nécessaire, sur une autre ligne budgétaire, et non aux dépens de la culture ?

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Je vais répéter la même question, je suis désolée de devoir le faire. Les associations perçoivent entre 400 € pour l'organisation d'une soirée avec la participation de 4 groupes régionaux, et 1 500 € pour l'organisation du 25^{ème} anniversaire de la Maîtrise des garçons de Colmar. Les 9 associations présentées se partagent 7 600 € de subventions, soit une moyenne de 844,44 €, alors qu'elles portent à bout de bras des actions tout au long de l'année, et qu'elles y mettent un point d'orgue, chacune à leur manière par l'organisation d'un colloque, d'un concert ou d'une exposition. Donc, nous ne comprenons absolument pas ce que vient faire là-dedans le voyage en Chine de Mlle Florima TREIBER, et en quoi cela s'inscrit dans le Fonds d'Encouragement Culturel. Par conséquent, nous demandons que cette subvention soit votée à part, et nous voterons, bien sûr, contre. Si vous ne souhaitez pas retirer cette ligne du rapport, vous nous mettez dans l'obligation de voter contre l'ensemble du rapport, étant bien entendu que nous soutenons le travail présenté par toutes les associations qui y

figurent, et que nous proposerions, au contraire, que la somme de 500 € leur soit versée, ce qui porterait le montant, pour chacune d'elles, à 900 € au lieu de 844,44 €. Merci beaucoup.

M. le Maire MEYER : M. BECHLER.

M. l'Adj. BECHLER : Merci, M. le Maire. Je ne peux pas être d'accord avec Mme VALENTIN. J'estime que lorsque l'on a la 15^{ème} plus belle femme du monde qui représente Colmar, cela mérite d'être dit.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : C'est un peu plus décoratif que culturel, me semble-t-il.

M. l'Adj. BECHLER : Mais la culture, Mme VALENTIN, on sait où cela commence, mais on ne sait pas où cela finit.

Mme VALENTIN : Il y en a chez qui cela s'est achevé assez vite.

M. l'Adj. BECHLER : Oui.

M. le Maire MEYER : La culture est comme une sphère dont le centre est partout et la circonférence nulle part. C'est Blaise Pascal qui disait cela.

Mme l'Adj. CHELKOVA : M. le Maire, si vous permettez, juste un petit ajout sérieux pour répondre à Mme VALENTIN. Je vous rappelle qu'il s'agit d'un Fonds d'Encouragement Culturel qui doit récompenser des actions ponctuelles. Beaucoup d'associations reçoivent aussi des subventions de fonctionnement et ce n'est pas forcément les FEC. Vous avez cité la maîtrise qui a déjà reçu un FEC de 2 500 € en 2009, et une aide indirecte de près de 10 000 €. Je pense que la Ville soutient la Maîtrise !

M. le Maire MEYER : C'était pour l'organisation de l'anniversaire.

Mme l'Adj. CHELKOVA : Tout à fait, le 25^{ème} anniversaire de la Maîtrise.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui est pour ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Rapport approuvé.

III – 517 Transfert de propriété des collections de l'Etat à la Ville de Colmar.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport.

Le rapport est approuvé sans discussion.

III – 518 Subventions pour les relations internationales – 2^{ème} tranche 2010.

Voir rapport –

Mme l'Adj. MANN, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Oui, j'ai toujours un petit problème avec ce critère d'élève colmarien parce que si nous raisonnons dans l'absolu, il faut être dans un établissement colmarien et être colmarien pour obtenir une subvention. Donc, les élèves qui ne résident pas dans la commune où ils habitent...

Mme l'Adj. MANN : Non, il faut tourner la page. Au collège de Ribeauvillé, il y a des élèves colmariens.

M. DENECHAUD : Il y a déjà une évolution de ce côté-là, mais le problème est tout de même que les élèves qui ne sont pas colmariens, quel que soit l'établissement où ils sont, s'ils sont dans un établissement colmarien, ils représentent Colmar dans la ville où ils vont. Partout où ils vont, en Italie, au Japon, ou ailleurs, on dit que ce sont des élèves de Colmar, personne ne dit qu'ils sont de JEBSHEIM ou je ne sais d'où. Pour résoudre une bonne fois pour toutes cette question de la résidence colmarienne qui nous conduit à des montants qui sont parfois très petits, avec des subventions de 80 euros, où nous soutenons 3 ou 4 personnes sur une classe entière, peut-être pourrions-nous plutôt fonctionner par projet de voyage. L'établissement ou l'enseignant en charge du voyage soumet à la Ville un projet global qui, comme pour les manifestations d'association, peut bénéficier d'une subvention pour le projet, et ensuite, à charge pour l'enseignant ou pour l'établissement de répartir cette somme.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Oui, M. le Maire. La première année qui a suivi le changement d'attribution des aides aux voyages scolaires, les subventions étaient versées aux collèges. Ils les mettaient dans un pot commun, donc tous les élèves en bénéficiaient, qu'ils fussent colmariens ou non, comme cela se pratique pour d'autres subventions. Nous étions donc face à une diminution globale des aides aux voyages scolaires pour les élèves colmariens comme pour les autres. Depuis, vous avez demandé que cette aide soit exclusivement attribuée aux élèves colmariens. Ne serait-ce pas plus simple de verser cette aide directement aux familles qui en ont fait la demande, plutôt qu'aux établissements scolaires qui ne veulent plus effectuer ce tri entre les élèves ?

M. le Maire MEYER : M. GREINER.

M. GREINER : Merci, M. le Maire. Il semble que le législateur ne souhaite pas que les municipalités subventionnent les établissements qui relèvent des collectivités territoriales, donc du Conseil Général pour le collège, ou du Conseil Régional pour les lycées. C'est peut-être ce qui nous a amenés à modifier les critères de fonctionnement de cette subvention. Le rapport me gêne un peu parce qu'en définitive, ce ne sont plus des aides aux établissements scolaires ni forfaitaires, mais ce sont bien des aides financières individuelles. Nous pourrions mettre ceci dans un autre chapitre qui est l'aide au pouvoir d'achat.

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT.

Mme KLINKERT : Oui, merci M. le Maire. Trois observations dans la continuité de ce qui a été dit précédemment. La première est que des chefs d'établissement se demandent si cela vaut vraiment la peine de déposer

encore un dossier, compte tenu des règles mises en place qui ne concernent plus que les élèves colmariens. La deuxième observation est que le traitement de ces dossiers me semble être plus cher, dans certains cas, que la subvention versée. Je vois notamment deux subventions de 80 euros dans le rapport. Enfin, je constate aussi qu'avec ce système, les liens avec nos villes jumelles se distendent puisque seules deux d'entre elles sont concernées par ce rapport.

M. le Maire MEYER : Matthieu JAEGY.

M. l'Adj. JAEGY : Oui, merci M. le Maire. Juste en réponse à l'affirmation de M. Tristan DENECHAUD sur les modalités de financement, je voudrais lui poser la question : comment, devant le contribuable colmarien, pourriez-vous soutenir le financement d'élèves non colmariens, donc financés par des foyers colmariens ? Le rapport présenté ce soir par notre collègue Delphine MANN est justement un engagement de la majorité, et doit pouvoir encourager les autres communes pour les élèves provenant de leur territoire dans ce type de mesure.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Oui, donc, dans ce cas-là, que nous dénombrions les membres colmariens et non colmariens de toutes les associations qui bénéficient de financements de la Ville, et que nous partions sur cette logique. Lorsque nous aménageons une place, comptons le nombre de Colmariens et de non-Colmariens qui l'utilisent. Non, nous subventionnons un voyage, un projet. Que le nombre de Colmariens concernés par ce projet soit un critère comme un autre pour l'établissement de la subvention, pourquoi pas. Cela peut être un critère demandé dans le dossier de subvention, mais cela ne doit pas être le seul critère ni un critère exclusif, sinon nous n'assumons plus notre place de ville centre.

M. l'Adj. JAEGY : Précisément, il n'est pas exclusif, il est inclusif puisqu'il inclut les contribuables colmariens. Cela me semble assez légitime.

M. le Maire MEYER : Odile UHLRICH-MALLET.

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : Oui, j'aimerais bien savoir quel chef d'établissement trouve que cette aide n'est pas nécessaire parce que j'ai toujours entendu le contraire. Les chefs d'établissement me disaient que dans toutes les villes où ils avaient été proviseurs de lycée, par exemple, Colmar était la seule à participer aux voyages scolaires, et ils m'ont félicitée.

Mme l'Adj. MANN : Puis-je faire la synthèse ou il y a encore des interventions ?

M. le Maire MEYER : Allez-y.

Mme l'Adj. MANN : Mes collègues ont déjà répondu en partie aux questions qui se posent. Le Conseil Municipal a voté une délibération qui destine ces subventions à des élèves colmariens. Nous pouvons, si vous le souhaitez, voir avec la Région et le Conseil Général pour faire une mini réforme des collectivités ici, et tout ce qui est d'intérêt départemental et d'intérêt régional serait pris en compte par la Ville de Colmar. Nous nous répartirions les compétences différemment. Les subventions d'une ville doivent être d'intérêt

communal. C'est à titre exceptionnel que la Ville de Colmar est aux côtés des élèves colmariens et a une politique de relations internationales. J'ouvre les fenêtres largement vers le Département pour les collèges, et la Région pour les lycées, afin qu'ils participent et qu'ils aient des critères beaucoup moins restrictifs que la Ville de Colmar. Monter un dossier auprès de la Région pour obtenir des subventions est très difficile pour un voyage scolaire.

M. GREINER, ne soyez pas gêné pour voter ces subventions parce que c'est vraiment un plus, et je suis en train de voir avec les proviseurs des lycées et collèges pour essayer. Je comprends les réticences des professeurs qui ne veulent pas verser individuellement à leurs élèves dans le cadre d'un projet scolaire. Nous sommes en train de discuter ensemble et nous allons nous réunir très vite.

Mme KLINKERT, les liens ne se distendent pas du tout avec nos villes sœurs ; simplement, il y a des villes qui n'ont pas de collège ou de lycée, où il n'y a donc pas d'échange entre les établissements scolaires. Donc, ce ne sont pas du tout des liens qui se distendent, mais il n'y a pas de projet ou de professeur qui n'ait envie de porter un échange avec un établissement de nos villes sœurs que je rencontre bientôt, en représentant le Maire justement à Sint-Niklaas pour la rencontre des maires des villes jumelées.

J'ai répondu un peu à tout le monde, et sinon, je m'en excuse.

M. le Maire MEYER : Juste deux phrases. Je ne comprends pas cette difficulté de compréhension dans la mesure où il s'agit d'une aide individualisée concernant les Colmariens. Vous tournez la page et vous vous apercevez que nous sommes aux côtés d'enfants qui ne sont pas scolarisés à Colmar, mais à Ribeauvillé. Alors, les autres communes peuvent faire la même chose que Colmar, et la question ne se pose plus. Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Je voulais juste préciser que la confusion est peut-être entretenue par le fait que le rapport indique que *les établissements scolaires colmariens peuvent solliciter une aide financière*. Donc, il faudrait peut-être enlever colmariens, et nous éviterons la confusion. Merci.

M. le Maire MEYER : Mais, tournez la page, et vous verrez quatre élèves colmariens scolarisés...

Mme VALENTIN : C'est ce que je dis, mais il faut enlever la mention « colmariens ».

M. le Maire MEYER : Avant d'intervenir, il faut lire ce qu'il y a sur le rapport.

Mme VALENTIN : Avant de me répondre, il faut m'écouter.

M. le Maire MEYER : Si les autres communes faisaient comme Colmar, cette question ne se poserait pas.

Mme VALENTIN : Dans ce cas, il ne faut pas mettre « établissements scolaires colmariens » sur votre délibération. Il faut mettre « établissements scolaires », c'est bien ce que je dis. Vous l'ouvrez à d'autres établissements.

M. le Maire MEYER : J'ai bien expliqué, depuis un an, qu'il s'agit d'élèves colmariens qu'ils soient à Colmar ou ailleurs.

Mme VALENTIN : Je demande que la phrase soit juste. C'est tout.

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT.

Mme KLINKERT : Simplement, pour défendre les élèves du collège Sainte-Marie de Ribeauvillé, 4 élèves colmariens qui auront 80 euros, je souhaite aller dans le sens de Victorine VALENTIN puisque je pense qu'il faut effectivement que nous changions la phrase disant que *le Conseil Municipal approuve les propositions de subventions aux établissements scolaires colmariens et aux associations pour un montant total de 2 430 euros*. Le collège Sainte-Marie de Ribeauvillé n'est pas un établissement scolaire colmarien, et le cas échéant, il sera possible de se retourner contre ce rapport parce que nous ne l'aurons pas approuvé.

M. le Maire MEYER : Faites-le. Retournez-vous contre le rapport, mais je le soumetts au vote en l'état. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'équipe majoritaire qui a voté le rapport permettant à certains Colmariens qu'ils soient scolarisés à Ribeauvillé ou à Colmar, de faire leur voyage.

III – 519 Attribution de l'aide au pouvoir d'achat – Rentrée scolaire.

Voir rapport –

Mme l'Adjointe UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Oui, M. le Maire. Nous voici dans la situation inverse du précédent rapport, où vous offrez une prime de rentrée scolaire à certains élèves, alors que les écoles demandent une participation pour l'équipement de la classe ou pour les sorties. Vous faites comme la Région qui donne une prime à certaines familles, alors que d'autres régions préfèrent prêter les livres à tous les lycéens. Il serait plus judicieux, à mon sens, de donner cet argent aux écoles, lesquelles s'engageraient à ne plus rien demander durant toute l'année scolaire aux familles. D'autre part, j'ai apprécié les réunions organisées avec les services de la Ville, et les directeurs et directrices d'école. Les services sont efficaces et les enseignants sont satisfaits des dotations. Cependant, il reste une demande récurrente concernant le nombre d'ATSEM par école maternelle. Deux ATSEM pour trois classes ne sont pas suffisantes, alors qu'il y en a même parfois moins. Il en faudrait une par classe, au moins le matin.

M. le Maire MEYER : D'autres interventions ? Mme l'Adjointe.

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : Oui, alors, contrairement aux lycées, dans les écoles, les livres sont fournis par la Ville. Les parents n'ont donc pas de frais de scolarité liés à l'achat des livres dans les écoles à Colmar. Les BCD sont également particulièrement bien dotés puisque Colmar possède, dans toutes ses écoles maternelles et élémentaires, une bibliothèque. La partie supplémentaire qui peut être demandée aux parents à la rentrée est une contribution tout à fait facultative, et non obligatoire, qui est la contribution à l'OCCE, la Coopérative Scolaire Départementale qui permet aux écoles de financer des projets qui ne sont pas strictement

scolaires. Cette participation est totalement facultative. Cette aide sert à faire face aux frais des familles, comme les achats d'habits, un sac d'école, une paire de chaussures, etc., les utilisations ne manquent pas. Quant aux ATSEM, à Colmar, il est vrai qu'il y a deux ATSEM pour trois classes. Je pense qu'il ne faut tout de même pas exagérer. Après quelques années, cela fonctionne bien comme cela. Il est vrai que nous pouvons toujours demander plus, mais globalement, nous allons dire que cela se passe plutôt bien, et que nous arrivons bien à répartir les enfants dans les écoles maternelles. Le travail des équipes est facilité avec des équipements de confort, que ce soit des volets roulants dans les écoles maternelles, des nouveaux lits, de nouvelles couvertures, de manière à ce que le travail des ATSEM et des institutrices en école maternelle s'effectue dans les meilleures conditions possible dans l'intérêt des enfants.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire, je serais très brève. Nous demandons, comme pour le reste des aides, qu'elle soit versée sous conditions de revenus. Ce n'est pas la première fois. Vous m'avez déjà répondu non. Vous allez encore répondre non, mais comme vous êtes déjà revenu sur d'autres dispositions telles que celle de la récupération des eaux, pas plus tard que ce soir, nous pouvons toujours espérer.

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : Mais, Mme VALENTIN, l'aide est majorée si la famille est non imposable. Et l'aide est également majorée s'il y a un enfant supplémentaire. Donc notre aide tient compte des familles qui ont moins de revenus et des familles nombreuses.

M. le Maire MEYER : Le rapport est proposé en l'état. Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Rapport approuvé.

III – 520 Restauration scolaire dans les écoles privées de Colmar : Aide au pouvoir d'achat en faveur des familles exonérées d'impôt sur le revenu.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Sur le fond, je n'aurais pas forcément d'objection, mais un certain mélange des genres me gêne. Nous évoquons, tout à l'heure, Le Point Colmarien dans lequel des articles concernent votre vie privée. Ils n'ont pas leur place là. Là, c'est encore un autre mélange des genres avec une récupération politique. Concernant la phrase qui est dans le rapport – j'explique un petit peu – il est imposé au gestionnaire qui réalise les factures de restauration scolaire de faire figurer l'expression *réduction de 30 % prise en charge par la Ville de Colmar, engagement élection municipale de mars 2008*. Que ce soit mars ou novembre 2008, c'est un autre débat, mais autant la mention *réduction de 30 % prise en charge par la Ville de Colmar* a toute sa place. Effectivement, c'est comme les logos Colmar que nous mettons sur les vélos. Il est normal que nous fassions

savoir que la Ville de Colmar a financé quelque chose. Autant la mention *engagement élection municipale de mars 2008* n'a rien à faire dans un document administratif comme une facture. Je ne sais pas si c'est légal, mais vous risqueriez d'avoir des problèmes dès mai 2013 si ce genre de mention restait là. Le problème n'est pas là. Le problème est sur le principe de faire figurer une mention comme celle-ci. Les établissements scolaires, M. le Maire et l'ensemble majoritaire, n'ont pas à faire campagne pour vous. Ce genre de mention n'a rien à faire dans un document délivré par les établissements scolaires ou les gestionnaires. A ce rythme-là, nous pouvons aussi mettre une photographie de vous dans la salle de classe, M. le Maire.

M. le Maire MEYER : Rien ne vous empêche de contester devant la juridiction administrative le texte de la délibération.

M. DENECHAUD : Je vous ai dit que le problème n'était pas la légalité, mais le principe.

M. le Maire MEYER : C'est votre principe. Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Rapport approuvé.

III – 521 Subventions 2011 pour l'Association PREALIS.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport.

Le rapport est adopté sans discussion.

III – 522 Avances sur subventions 2011 et subvention complémentaire versée aux associations œuvrant dans le domaine de la petite enfance.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : Qui l'approuve ? Opposition ? Abstentions ? Le rapport est approuvé. Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Je voulais juste déplorer que pour la troisième année consécutive, les subventions soient gelées en euros. Il n'y a pas d'inflation, apparemment, pour la petite enfance.

M. le Maire MEYER : Ce qui n'est pas très exact.

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : Les subventions sont calculées en fonction du nombre d'enfants accueillis dans les associations et correspondent à ce que les associations nous demandent. Il est vrai que nous sommes sur une stabilité.

M. le Maire MEYER : Merci, Mme l'Adjointe.

III – 523 Subvention d’investissement à l’Association Espoir.

Voir rapport –

Mme l’Adjointe CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport.

Le rapport est adopté sans discussion.

II – 524 Remplacement de véhicules de service – programme 2011.

Voir rapport –

M. l’Adjoint MEYER, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Je vous remercie. Le tableau des renouvellements annonce, pour chacun des véhicules, leur année de mise en circulation, sauf pour la berline Citroën V959. Nous aimerions connaître l’âge de ce véhicule, et également le modèle qui va le remplacer pour un montant de 35 000 €. Par ailleurs, en fonction de l’âge de cette berline, mais également de celui d’autres véhicules, comme le monospace Sara Picasso de 2005 de la police, y a-t-il moyen de procéder à une reprise ou une revente, et la somme qui pourrait être retirée ne devrait-elle pas figurer en déduction des frais de renouvellement des véhicules ? Je vous remercie.

M. l’Adj. D. MEYER : Globalement, tous les véhicules ont presque dix ans ou plus. Pour ce qui est de la reprise des véhicules, cela figure dans l’appel d’offres. Nous demandons au soumissionnaire qu’il évalue la reprise puisque ce sont les soumissionnaires qui vont reprendre les anciens véhicules. Pour ce qui est du remplacement de la berline Citroën V959 à 35 000 €, ce montant est une estimation des services. Je n’ai pas l’âge de cette berline, mais je vais vous le donner si cela vous inquiète.

M. le Maire MEYER : C’est une voiture qui n’est pas propriété de la Ville, mais qui est en leasing, et le leasing aujourd’hui revient plus cher que l’acquisition. Le contrat est échu en novembre 2011, il était d’une durée de trois ans.

Mme VALENTIN : Quel est le modèle qui pourrait coûter 35 000 € en remplacement ?

M. le Maire MEYER : L’équivalent.

Mme VALENTIN : Pour les services de l’Etat, il me semble qu’une berline de luxe est évaluée à 19 000 €.

M. le Maire MEYER : Certaines voitures.

Mme VALENTIN : Pour les services de l’Etat.

M. le Maire MEYER : Eventuellement, nous pouvons comparer avec d’autres collectivités.

Mme VALENTIN : Nous voulons juste savoir le modèle.

M. le Maire MEYER : Il se trouve que l'utilisateur paye même une participation pour une voiture de service.

Mme VALENTIN : M. le Maire, nous demandons simplement des éclaircissements sur ce tableau.

M. le Maire MEYER : Mais, permettez-moi d'aller au bout de la question.

Mme VALENTIN : Alors, allez-y.

M. le Maire MEYER : J'ai répondu. L'utilisateur paye une participation d'utilisation.

Mme VALENTIN : Cela ne donne pas les coûts pour définir combien va coûter le renouvellement du véhicule.

M. le Maire MEYER : C'est la même voiture. En ce moment, c'est une C5. Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Rapport approuvé.

I – 525 Travaux d'équipement et de maintenance pour le stationnement payant – parkings souterrains – programme 2011.

Voir rapport –

M. l'Adjoint MEYER, rapporteur, présente le rapport.

Le rapport est adopté sans discussion.

I – 526 Travaux de maintenance sur les bâtiments du Parc des Expositions – programme 2011.

Voir rapport –

M. l'Adjoint Jean-Jacques WEISS, rapporteur, présente le rapport.

Le rapport est adopté sans discussion.

I – 527 Recensement de la population 2011 – rémunération des agents recenseurs et des coordonnateurs / contrôleurs.

Voir rapport –

M. l'Adjoint Jean-Jacques WEISS, rapporteur, présente le rapport.

Le rapport est adopté sans discussion.

**I – 528 Modification du Règlement du Conseil Municipal du
16 mars 2009.**

Voir rapport –

M. l'Adjoint Jean-Jacques WEISS, rapporteur, présente le rapport.

Le rapport est adopté sans discussion.

II – 529 Programme d'exploitation forestière 2011.

Voir rapport –

M. l'Adjoint WAEHREN, rapporteur, présente le rapport.

Le rapport est adopté sans discussion.

**II – 530 Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l'achat à
un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.**

Voir rapport –

Mme l'Adjointe LICHTENAUER, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Oui, M. le Maire. Nous ne pouvons que constater l'essoufflement de cette mesure. Chaque année, le nombre de vélos subventionnés diminue de moitié, à peu près. Nous étions partis de 6 000 en 2008 à un peu plus de 3 000 en 2009, et 1 600 cette année. Plus d'un million d'euros a été dépensé pour un effet minime. Il serait peut-être temps de redonner un nouveau souffle à la politique du vélo dont s'enorgueillit notre ville. En juillet, un arrêté a été publié autorisant les cyclistes à emprunter en contresens les routes limitées à 30 km/h, pour peu que la municipalité en informe les automobilistes. Je n'ai pas vu de modification depuis, alors qu'il reste encore quelques voies susceptibles d'entrer dans ce dispositif. Plus récemment, et après une expérimentation innovante et sans incident, à Strasbourg, les « tourne à droite » permanents peuvent être autorisés aux feux tricolores si la municipalité installe, au minimum, un panneau. J'espère que ces dispositifs seront généralisés à Colmar, et que nous en expérimenterons d'autres.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN.

M. FELDMANN : Merci, M. le Maire. Ce que je vais dire vaut ce que cela vaut, mais je persiste à dire qu'il n'y a pas plus de vélos dans les rues de Colmar depuis que nous avons permis d'acheter 10 000 vélos supplémentaires. J'avais fait un test en venant depuis chez moi jusqu'ici, en longeant une piste cyclable, j'avais rencontré 14 cyclistes. J'ai fait la même chose ce soir, et j'en ai rencontré 15. Lorsque je dis rencontré, ce sont des personnes qui poussent le vélo, dont le vélo est posé à côté d'eux, ou qui sont sur leurs vélos. 15 cyclistes et 20 minutes de marche à pied le

long d'une piste ou d'une bande cyclable. A priori, je ne vois pas de progrès pour l'instant.

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint JAEGY.

M. l'Adj. JAEGY : Oui, merci M. le Maire. Juste pour répondre à M. FELDMANN, je crois qu'une fois de plus, sa méthode de sondage me semble quelque peu aléatoire parce que si vos seuls yeux étaient témoins de ce qui se passent par ailleurs, à d'autres heures où vous vous rendez sur les pistes, peut-être en arriveriez-vous à d'autres conclusions. Très honnêtement, il faut être un peu plus modeste sur ce sondage-là. Il ne faut pas tirer de vérité générale à l'appui de vos seuls yeux.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : M. JAEGY, si vous n'avez pas confiance dans les méthodes de sondage de mon collègue Michel FELDMANN, je vous comprends tout à fait. Maintenant, libre à vous, et libre à la municipalité de proposer une méthode de sondage plus fiable avec une vraie évaluation et des comptages. C'est que nous attendons depuis deux ans.

M. le Maire MEYER : Me GRUNENWALD.

Me GRUNENWALD : Oui, M. le Maire. En complément de ce qu'avait dit M. DENECHAUD précédemment, nous pourrions aussi graver sur les vélos : engagement élections municipales de mars 2008 ou de novembre 2008. Y a-t-il assez de place sur le vélo ? Franchement, si nous le faisons pour les 30 %, nous pourrions aussi le faire pour les 100 € donnés par vélo, sachant que cela représente beaucoup plus que 30 % de la valeur du vélo. En ce qui concerne le nombre de vélos, je partage un peu cette opinion. Il est vrai que nous pouvons ne pas être dans les bons moments où les vélos circulent. Je pense qu'à proximité des écoles, à 8 h du matin, il y a un peu plus de vélos, mais le reste du temps, c'est vrai que je passe. Lorsque je suis à vélo, je sais que je vais très vite et je ne vois pas les vélos derrière moi parce que je les laisse sur place. Cependant, même lorsque je suis à pied ou en voiture, alors il faudrait tout de même se demander un peu où sont passés ces vélos. Nous les retrouverons un jour.

M. le Maire MEYER : M. WAEHREN.

M. WAEHREN : Je trouve ce débat assez lamentable et éculé parce que cela fait deux ans que nous en parlons, et nous rabâchons toujours les mêmes choses et les mêmes sornettes, finalement. Les vrais cyclistes colmariens se rendent bien compte, à l'utilisation des vélos tous les jours, et c'est mon cas, qu'il y a une augmentation. De combien ? Allons-nous faire des sondages qui vont coûter des fortunes ? Il vaut mieux subventionner des vélos plutôt que de faire des sondages pour savoir si les vélos sont sur la rue. J'ai toujours dit que tout le monde ici est peut-être à la fois cycliste, automobiliste, piéton ou utilisateur de transports en commun, des bus et des cars, et ce n'est pas incompatible. Pourquoi vouloir dresser les personnes les unes contre les autres ? Si j'ai envie de faire du vélo parce qu'il fait beau pour aller faire mes courses, je prends mon vélo. Si j'ai envie de prendre la voiture parce que je suis accompagné, je prends la voiture. Si j'ai envie de prendre le bus, je le fais. Pourquoi vouloir opposer tous les

modes de déplacement possibles ? Ils sont de plus en plus nombreux sur Colmar, et c'est tant mieux, c'est tout. Arrêtons !

M. le Maire MEYER : M. le 1^{er} Adjoint.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Chers collègues, j'ai eu l'occasion, par hasard ce matin, de participer à un contrôle de vélo préventif avec la police municipale, à la demande du Principal de Victor Hugo. Nous nous sommes aperçus de deux choses. Sondage pour sondage, je me suis aperçu, dans le lot – j'aurais dû prendre note parce que je n'avais pas imaginé que vous interviendriez encore sur le même sujet – mais j'ai vu de nombreux vélos disposant de l'autocollant. Vous voyez que le sondage des uns, le sondage des autres, ce n'est pas scientifique, mais je vous assure que j'ai vu beaucoup de vélos d'enfants, et le Principal de Victor Hugo m'a fait la confiance que de plus en plus d'écoliers allaient en vélo à l'école. C'est une très bonne chose, et il y avait beaucoup de vélos avec l'autocollant, donc c'est très bien. M. HILBERT, dans ce contrôle, ce qui m'a fait peur, c'est que 80 % des vélos – je ne citerai aucun nom, ce n'est pas un vélo Citroën, Mme VALENTIN, ou Peugeot, je ne citerai aucun nom parce que ce n'est pas ma méthode – 80 % des élèves n'avaient pas leur vélo aux normes ni de sécurité, ni d'éclairage. C'est un point important parce que nous arrivons en hiver, l'éclairage est nécessaire, indispensable. Et les cyclistes doivent aussi respecter les règles du Code de la Route dans leur intérêt et dans l'intérêt de l'ensemble des usagers de la route.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Je peux citer un nom, celui de mon fils qui a été contrôlé ce matin, effectivement, par vos soins. Il n'avait pas un vélo en règle. Sa sonnette était cassée puisqu'il était tombé sur une piste cyclable lorsque les feuilles traînaient encore par terre. Effectivement, je n'ai pas eu le temps de réparer la sonnette. Par contre, son éclairage fonctionnait bien. C'est ce matin aussi que vous avez annoncé, au collègue Victor Hugo, que vous dépensez 600 000 € pour les pistes cyclables, par an. Or, au dernier Conseil Municipal, Mme LICHTENAUER m'a dit que ce n'était pas 600 000 € pour les pistes cyclables, mais pour une politique vélos plus générale, et nous ne savons toujours pas en quoi consistent exactement ces 600 000 €. Ce soir, j'ai posé une question qui n'avait pas encore été abordée parce que c'est un nouveau sujet qui date de la semaine dernière, c'est le « tourne à droite » au feu rouge. Qu'en est-il de cette généralisation des « tourne à droite » au feu rouge, pour faciliter l'usage du vélo et pour encourager les personnes à le faire ? Guy WAEHREN, je me souviens d'une discussion où tu exécrais la voiture disant qu'elle prenait beaucoup de place en ville. Effectivement, la voiture, la pollution qu'elle génère, la place qu'elle occupe, le coût qu'elle a pour la Ville n'est plus supportable avec son évolution, l'augmentation de sa présence en ville. Donc, oui, nous ne pouvons pas tout faire pour tout le monde, il faut faire des choix, mais pour l'instant, vous avez une politique de non-choix ; vous voulez donner la priorité aux voitures en disant que vous faites un petit peu pour les autres transports collectifs. Il est vrai qu'à vouloir tout et son contraire, il ne reste que de belles paroles pour faire croire que l'on avance.

M. l'Adj. HEMEDINGER : M. HILBERT, par respect et par déontologie, jamais, je n'aurais cité le nom que vous avez cité. Vous l'avez fait, c'est votre liberté, mais par déontologie, je ne l'aurais pas fait.

M. le Maire MEYER : Daniel MEYER.

M. l'Adj. D. MEYER : Oui, M. HILBERT, vous préconisez de remonter les rues à zone 30, d'ores et déjà, vous voulez que l'on puisse tourner à droite malgré le feu rouge. Je ne me précipite pas aussi vite dans ces mesures. Je pense qu'il faut que nous les étudions, voir dans quel carrefour ou dans quelle rue c'est possible. Je ne voudrais pas autoriser des « tourne à droite » dans lesquels s'engageraient des cyclistes inconsciemment en pensant avoir la priorité et occasionner des accidents. Nous le ferons sûrement, mais nous le ferons en temps utile, lorsque le temps nous le permettra pour des essais, et dans des carrefours bien définis.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Oui, j'aimerais que M. HEMEDINGER m'explique ce que vient faire sa remarque concernant le fait que j'ai cité des véhicules dont le nom et la marque figurent dans le rapport précédent. Quel est le rapport avec ce dont nous sommes en train de parler, à savoir les vélos et le contrôle de ce matin ?

M. l'Adj. HEMEDINGER : Je parlais de déontologie, c'est tout.

Mme VALENTIN : Où est la déontologie ? C'est dans un rapport, il y a une liste de véhicules, il y en a un qui n'a pas d'année de mise en circulation, j'ai posé des questions. C'est tout.

M. le Maire MEYER : Il a été répondu que c'est un véhicule qui n'appartient pas à la Ville de Colmar puisque c'est une voiture en location.

Mme VALENTIN : Actuellement, la question n'est plus là, il s'agit de faire le rapport entre cette question précédente et celle de maintenant.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Chacun a ses méthodes, je m'en tiens à cela.

Mme VALENTIN : Il ne s'agit pas de méthode puisqu'il s'agit d'une question toute simple sur un rapport qui n'était pas clair.

M. le Maire MEYER : Selon vous. M. WAEHREN.

M. WAEHREN : Juste pour répondre, sans polémiquer, même si les progrès ne sont pas aussi rapides que certains le voudraient, il y a tout de même des progrès dans la mesure où il y a des zones de rencontres qui se sont mises en place à Colmar, actuellement, où le piéton est prioritaire, après le cycliste. Et seulement, bien après, l'automobiliste qui doit être donc particulièrement précautionneux. Je parle de la rue de l'Eglise et du parking sud de la Place de la Cathédrale qui, j'espère, sera un jour supprimé, mais cela ne fait seulement que 20 ans que nous le demandons. Les esprits à Colmar ont peut-être tendance à progresser moins vite que dans certaines agglomérations proches, où la saturation des véhicules, notamment Strasbourg et Mulhouse, est consternante, malgré les lignes de transports en commun. Je regrette. Allez à Strasbourg ou à Mulhouse, la circulation automobile est consternante. Vous regrettiez la circulation

automobile à Colmar, mais les heures de pointe difficiles où il y a thrombose de la circulation, c'est effectivement à l'arrivée en ville le matin, et le soir en repartant pour rejoindre les communes de l'agglomération ou même plus loin. Cependant, c'est aussi une projection du plan de déplacement urbain qui doit relativement résoudre, petit à petit, ces problèmes, mais ils ne se résolvent pas d'un coup de baguette magique. Cela n'a jamais été ainsi.

M. le Maire MEYER : Merci. Puis-je faire deux observations en posant une question à M. FELDMANN ? Il vous faut combien de temps entre votre domicile et la Mairie pour venir en vélo ? 10 minutes ?

Intervention inaudible de M. FELDMANN (sans micro)

M. le Maire MEYER : Pendant que vous faisiez votre route à pied, depuis chez vous jusqu'à la Mairie, 20 minutes. Vous avez rencontré 15 cyclistes. $15 \times 3 = 45$ vélos par heure, et sur 12 heures, cela représente 540 vélos par jour, et sur un trajet, mais je continue. Nous avons travaillé sur le PDU avec les enquêtes qui ont été faites quant aux modalités de circulation des voitures, des piétons et des cyclistes. Il a été constaté que pour la ville de Colmar, les habitants, pour aller au travail ou faire les courses, se déplacent à hauteur de 28 % en vélo. La moyenne est de 8 %. Il faut donc constater que les vélos servent tout de même à quelque chose à Colmar parce que la différence est de 20 points.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Rapport approuvé.

II – 531 Un arbre, un prénom ou une prime à la naissance.

Voir rapport –

Mme l'Adjointe Cécile SIFFERT, rapporteur, présente le rapport.

Le rapport est adopté sans discussion.

II – 532 Travaux d'espaces verts, travaux au centre de production, acquisition de matériel d'entretien d'espaces verts pour 2011.

Voir rapport –

Mme l'Adjointe Cécile SIFFERT, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Oui, M. le Maire. C'était sur le rapport précédent, mais vous ne m'avez pas donné la parole. Je voulais dire que nous voyons que demander toujours la même chose pendant deux ans peut tout de même avoir des résultats au bout d'un moment.

M. le Maire MEYER : Nous allons au moins rester fidèles à la demande.

M. DENECHAUD : Et, finalement, nous sommes plus clairs et plus transparents vis-à-vis du citoyen. Donc, je tenais, M. le Maire, à vous féliciter pour cette évolution.

M. le Maire MEYER : Le rapport 30 est présenté ? Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Rapport approuvé.

I – 533 Travaux de maintenance et d'aménagements extérieurs sur les bâtiments à vocation économique – programme 2011.

Voir rapport –

M. l'Adjoint BECHLER, rapporteur, présente le rapport.

Le rapport est adopté sans discussion.

I – 534 Vente d'un terrain complémentaire à la Société Schneider Emballages.

Voir rapport –

M. l'Adjoint BECHLER, rapporteur, présente le rapport.

Le rapport est adopté sans discussion.

II – 535 Transaction immobilière – alignement du chemin de la Silberrunz – acquisition de parcelles.

Voir rapport –

M. le 1^{er} Adjoint HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport.

Le rapport est adopté sans discussion.

Divers

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Je vous remercie de me donner la parole, M. le Maire. Tout d'abord, je vous remercie d'accepter cette question au point divers de notre Conseil Municipal. Je vais expliquer à nos collègues ce dont il s'agit.

Comme vous le savez, le nouveau plan fret de la SNCF intitulé *Schéma directeur pour un nouveau transport écologique de marchandises* est enclenché. Or, il se trouve qu'en ce qui concerne un certain nombre de dispositions, et notamment en ce qui concerne l'entreprise ROHR, l'aspect

écologique nous échappe un peu. Vous ne pouvez pas être insensibles à ces contradictions ni ignorer que la nouvelle stratégie SNCF touche l'entreprise ROHR qui a été informée de la fin du service que l'on dit, de wagon isolé au 1er janvier 2011. Je vous explique.

ROHR a fait des investissements spécifiques pour le transport par rail qui ne sont pas entièrement amortis à ce jour. L'arrêt de ce service par la SNCF signifie surtout que l'entreprise devra affréter environ 1 500 camions par an, avec des conséquences lourdes en matière de nuisance et de pollution, l'obligation d'aménager une zone d'attente pour les poids lourds et des risques financiers pour l'entreprise liés à la fluctuation du prix des matières premières si elle se combine avec une pénurie de camions. Nous savons que le transport par routes ne se fait pas, aujourd'hui, au juste prix. D'ici 2020, les transports vont croître de 40 %, et selon les organisations syndicales, l'abandon des trafics wagons isolés par la SNCF pourrait représenter 700 000 camions de plus sur les routes en France. Parallèlement, les ressources pétrolières s'amenuisent, le fret ferroviaire a donc toute sa place. L'entreprise ROHR continuera à entretenir sa voie ferrée privée et son pont-bascule spécifique. Par ailleurs, elle est prête à étudier toute formule, tout dispositif ou arrangement pour la continuité de son activité fret ferroviaire. De plus, dix-sept entreprises possèdent des embranchements spécifiques de voie ferrée dans la région de Colmar, sans toutefois utiliser ce réseau existant et entretenu.

Pour toutes ces raisons, nous vous prions, M. le Maire, et vous-mêmes, chers collègues au Conseil Municipal, de bien vouloir approuver les demandes suivantes :

- Nous demandons un moratoire immédiat sur la partie wagons isolés du plan fret de la SNCF ;
- Nous demandons qu'une étude soit diligentée par la Chambre de Commerce, ou par la SNCF, auprès de tous les utilisateurs potentiels de la voie ferrée à Colmar ;
- Nous demandons que cette étude soit réalisée en toute transparence et approfondisse le bilan carbone.
- Nous demandons l'examen de l'organisation nouvelle de la production SNCF en proximité, spécialement adaptée et en coopération avec les éventuels nouveaux usagers de la zone autour de ROHR pour, ensemble, donner de la pertinence économique au convoi.
- Nous demandons aussi la préservation des installations ferroviaires en situation de réutilisation, afin d'être capables de disposer d'alternatives à la route, en réponse au changement de comportement demandé aux chargeurs.

Merci pour votre écoute et pour ce que vous pourrez faire pour l'entreprise ROHR.

M. le Maire MEYER : Il ne s'agit pas seulement de l'entreprise ROHR, Mme VALENTIN, mais de toutes les entreprises qui se situent sur le tracé

de cette voie. En ce qui concerne Colmar, nous avons déjà été saisis à plusieurs reprises pour vendre l'emprise foncière des voies SNCF pour celles qui relevaient de la propriété municipale. Nous avons toujours refusé. Nous voulons préserver l'avenir. Aujourd'hui, nous connaissons la situation ; pour demain, nous ne savons pas. Mais nous ne pouvons pas nous permettre d'hypothéquer ou de casser l'éventuelle structure existante encore aujourd'hui.

Concernant l'entreprise ROHR, elle m'avait saisi par courrier du 18 octobre 2010 pour mettre l'accent sur sa difficulté après des investissements. J'ai réagi le 21 octobre, donc 3 jours après, en saisissant le directeur régional de la SNCF, et en expliquant la situation. Entre temps, la Chambre de Commerce m'a demandé d'intervenir, mais l'intervention était déjà faite en ce qui me concerne. J'ai eu une réponse de la SNCF qui indiquait que pour des raisons de financements et de coûts de transports, il ne lui est pas possible de continuer la desserte de Colmar pour le transport lourd.

Je vous rejoins totalement en disant que nous ne pouvons pas nous contenter de cette réponse. Aujourd'hui, la réponse réelle n'est pas du ressort de la SNCF, mais de celui de l'Etat puisque c'est au ministre de ressort de faire valoir ce qu'il entrevoit à cette hauteur. Nous ne pouvons pas nous permettre de sacrifier les voies ferrées encore utilisables parce que si nous devons accepter cela, d'ici demain ou après-demain, nous aurions des centaines de camions supplémentaires sur la route.

Donc, malgré la difficulté économique, je me propose de saisir le ministre pour qu'il voye cette question. Il ne faut pas seulement voir le plan carbone, ou le bilan carbone, il faut surtout voir les camions qui sont sur la route. Il faut qu'une solution soit trouvée avec la SNCF. Mais cette solution n'est pas du seul ressort de la SNCF puisque le coût financier des transports doit être supporté. Il faut donc trouver un partenariat avec l'Etat. Le seul qui peut arrêter un partenariat à cette hauteur est l'Etat. Je vous propose de nous servir de ce débat pour rebondir sur la réponse qui m'avait été apportée par le directeur régional de la SNCF, le 2 novembre 2010, pour saisir le ministre du ressort.

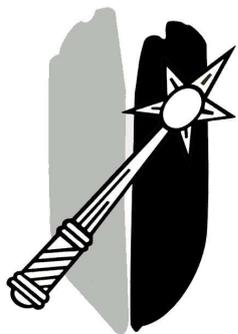
Mme VALENTIN : Je vous remercie pour cette réponse qui va tout à fait dans le sens de nos demandes. En revanche, le service s'arrêtera bien le 1er janvier si nous ne demandons pas un moratoire. Est-ce possible ?

M. le Maire MEYER : Le courrier sera fait ; je n'ai pas mis une ou deux semaines pour réagir. J'en ferai autant pour le ministre de ressort.

Nous sommes au bout des points inscrits à l'ordre du jour. Je dois vous consulter en huis clos portant sur deux mentions.

Qui est favorable au huis clos ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le huis clos est prononcé.

FIN DE LA SEANCE : 22 H. 15

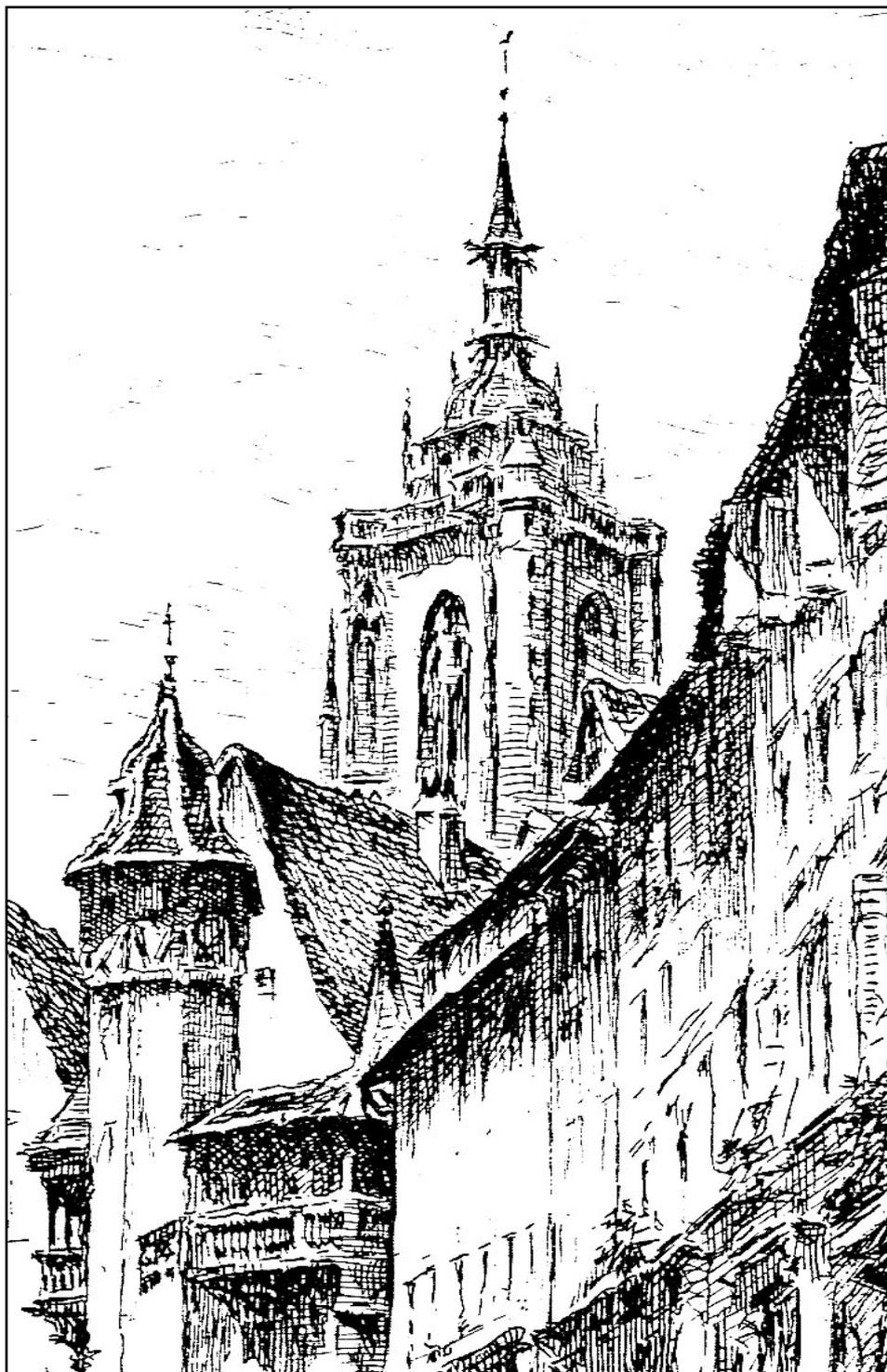


STENOGRAMME

22^{ème} Séance

du

20 décembre 2010



CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire MEYER : Mes chers collègues, je vous propose d'ouvrir cette ultime séance du Conseil Municipal pour l'année 2010, avec l'ordre du jour qui vous a été communiqué.

J'ai des excuses à vous présenter : M. Daniel MEYER donne pouvoir à Mme LICHTENAUER, et le point n° 3 sera présenté par M. REMOND ; Mme Marie-France HUBER donne procuration à M. WALTHER ; Mme HOUPIN à Mme SCHOENENBERGER ; Mme BENNAGHMOUCH à M. MEISTERMANN ; Mme DOLL à Me GRUNENWALD ; M. LECONTE à Mme VALENTIN ; Mme DETTLOFF à Mme JACQ.

Nous devons désigner le secrétaire de séance : la benjamine de la municipalité est toujours disponible, et acquiesce. Contre-proposition ? Ce n'est pas le cas. Elle est installée secrétaire de séance. Le secrétaire adjoint est généralement le Directeur Général des Services. Y a-t-il une contre-proposition ? Ce n'est pas le cas, donc les deux sont installés.

Nous passons à présent à l'approbation du procès-verbal de la séance du 22 novembre 2010. Fait-il appel à des observations ? Ce n'est pas le cas. Le procès-verbal est approuvé sans discussion.

Le compte rendu des arrêtés pris par délégation du Conseil Municipal, ainsi que les marchés conclus, durant la période du 1^{er} au 30 novembre 2010, vous sont résumés sur des documents qui sont à votre disposition.

Je n'ai pas de communication à faire.

I - 538 – Décision modificative n° 2 – 2010.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : C'est un ajustement à la marge. M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Oui, M. le Maire, chers collègues, puisque nous parlons de finances, j'aimerais réitérer une remarque que j'ai faite à plusieurs reprises. Il s'agit de ce problème de transparence entre les finances de la Ville et celles de la Communauté d'Agglomération. Puisque le conseil d'agglomération a lieu jeudi prochain, donc cette semaine, j'aurais quelques propositions à vous faire, M. le Maire, en tant que président de la communauté d'agglomération, et en tant que simple conseiller municipal de Colmar, suite au rapport de la Chambre Régionale des Comptes dont vous avez certainement entendu parler, et que vous allez examiner jeudi.

Ce rapport confirme un certain nombre d'éléments que, comme d'autres personnes ici, nous avons relevés au fil des séances, ici. Comme je vous le disais, nous avons différentes propositions à vous faire.

Premièrement, sur la confusion entre la CAC et la Ville de Colmar qui a été relevée par la Chambre Régionale des Comptes, notamment pour la question de la zone de l'aérodrome. Nous avons effectivement un certain mélange des genres qui a toujours été regretté par « Bougeons les lignes ». Lorsqu'une compétence est déléguée, elle n'a plus à être assumée par la

Ville, il faut que ce soit clair. C'est la même chose pour des récompenses, par exemple, qui peuvent avoir été attribuées à la Ville. Il est difficile d'attribuer une récompense à la Ville pour des actions menées par la Communauté d'Agglomération. Il faut tout de même bien séparer les choses. Je ne donnerai pas plus de détails là-dessus, mais vous savez de quoi je parle, M. le Maire.

J'aurais trois propositions pour essayer de limiter ces confusions, et tout d'abord d'avoir, comme je l'avais demandé, un rapport annuel global sur les relations financières entre la Ville de Colmar et la CAC, y compris les relations indirectes, c'est-à-dire tout ce qui va de la Ville à la CAC ou de la Ville de Colmar aux autres communes, et vice versa. Il s'agit de quelque chose de synthétique, annuel, pour que nous ayons vraiment une vision globale de toutes ces relations.

Deuxièmement, il est important que le citoyen puisse savoir à qui s'adresser, quelle compétence, pourquoi telle compétence est du ressort de la Ville et telle autre du ressort de la communauté d'agglomération. Il faut être clair là-dessus. Nous avons besoin d'une délimitation, et je pense qu'il est tout de même relativement aisé que le maire de Colmar puisse s'accorder, se concerter, avec le président de la communauté d'agglomération, étant donné la situation. Là aussi, un tableau synthétique des compétences respectives devrait être arrêté et diffusé auprès de la population, il existe déjà des documents, mais pour que le citoyen sache clairement qui fait quoi.

Troisièmement et dernièrement, sur ce problème de confusion entre les deux structures, beaucoup de grandes agglomérations ont compris qu'il était important de donner une identité propre à l'agglomération, c'est-à-dire que les personnes identifient l'agglomération aussi par des personnes qui peuvent être différentes. Nous l'avons vu à Mulhouse, Strasbourg, l'agglomération est généralement confiée à une personne, en tant que président, différente de celle de la Ville. Donc, M. le Maire, ce n'est pas contre vous, mais cela pourrait ne pas être mal pour la population, pour les citoyens, de pouvoir identifier une personne différente, qui est un M. Colmar différent de M. ou Mme CAC. C'est quelque chose qui permet de mieux identifier l'agglomération par rapport à la ville. Donc, peut-être serez-vous disposé à montrer l'exemple en confiant la présidence au maire d'une autre commune par exemple, pas forcément celui d'Ingersheim, mais il y a d'autres grandes communes dans l'agglomération, voire à votre 1^{er} adjoint, par exemple, puisqu'il arrive souvent que le 1^{er} adjoint de la ville centre soit président de la communauté d'agglomération. Toutes les possibilités sont donc ouvertes, mais l'important est qu'il y ait deux personnes différentes. C'est une simple proposition.

Sur les compétences, la Chambre Régionale des Comptes montrait que la CAC manquait d'ambition, d'une certaine manière. La proposition serait, par exemple, comme cela a été évoqué, que nous procédions ou réfléchissions à un transfert de la compétence sport vers la communauté d'agglomération, ou a minima, la gestion des grands équipements.

M. le Maire MEYER : Vous êtes hors sujet.

M. DENECHAUD : Je termine juste.

M. le Maire MEYER : Vous êtes totalement hors sujet.

M. DENECHAUD : Non, puisque nous parlons des finances de la Ville.

M. le Maire MEYER : Je vous le répète, vous êtes totalement hors sujet.

M. DENECHAUD : Alors, je me permets de l'être pour une fois, M. le Maire. Ensuite, toujours sur ce rapport, il est dit que la CAC était trop petite. Avoir un autre président, ou peut-être avec vous, sera sans doute une nouvelle étape pour engager un dialogue plus constructif avec les communes voisines, et étendre notre communauté d'agglomération. Nous avons vu récemment qu'Andolsheim hésitait pour ne pas rejoindre Colmar. Je pense que nous pourrions faire quelques efforts dans cette direction.

Sur des choses un peu plus techniques, la Chambre Régionale des Comptes a aussi relevé quelque chose que j'avais critiqué plusieurs fois. Il s'agit de l'utilisation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, au lieu de la redevance.

M. le Maire MEYER : Encore une fois, vous êtes totalement hors sujet.

M. DENECHAUD : Nous parlons de fiscalité, M. le Maire.

M. le Maire MEYER : Mais pas du tout, nous sommes sur une présentation budgétaire pour une modification de 270 000 € qui n'a rien à voir avec la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

M. DENECHAUD : C'est bien la fiscalité qui abonde votre budget, M. le Maire, y compris la DM.

M. le Maire MEYER : Pas la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

M. DENECHAUD : Non, mais en tout cas, cela confirme quelque chose que nous avons dit plusieurs fois. La redevance est quelque chose de plus compréhensible pour la population, pour les entreprises comme pour les ménages, c'est une simple proposition. Cela pourrait être aussi une incitation collective puisque nous pourrions argumenter du fait que si le volume de déchets collectés diminue, cette redevance pourrait diminuer à l'échelle de toute la ville, l'année suivante. Nous payons pour un service, et non pas comme pour la taxe.

M. le Maire, vous dites souvent que nous ne faisons pas de propositions, mais en voilà un certain nombre. Donc, je vous fais confiance pour les relayer jeudi, au conseil de la CAC. Merci.

M. le Maire MEYER : Delphine MANN.

Mme MANN : Oui, bonsoir mes chers collègues. Comme Tristan DENECHAUD est hors sujet, je vais l'être aussi avec un peu d'humour, pour bien commencer la séance. Je pense que, vu ce que nous avons lu dans la presse, M. le Maire, vous avez snobé une photo. Tristan propose peut-être que vous snobiez les photos quand vous êtes président de la CAC ou quand vous êtes maire de Colmar, donc il faudra faire un choix. Il faudra que vous snobiez une partie des photos, ou vous vous

partagez en deux pour qu'il n'y ait pas de confusion. C'est une proposition que je vous fais.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD, puis-je vous poser une question ? Vous avez fait tout un laïus sur le rapport de la Chambre des Comptes concernant la gestion de la CAC. Avez-vous lu ce rapport ?

M. DENECHAUD : M. le Maire, comme vous n'avez pas communiqué ce rapport aux conseillers municipaux, je n'ai pas pu le lire, j'ai simplement lu ce qu'en a rapporté la presse.

M. le Maire MEYER : Alors, tout ce qui peut être raconté, tout ce qui peut être écrit par les uns et les autres, vous le prenez pour parole d'évangile. Non. J'accepte vos interventions, à condition d'avoir lu le rapport de la Chambre des Comptes. Il y a le rapport en lui-même, et après, il y a ce qui est écrit. Naturellement, je répondrai au conseil communautaire par rapport à tout ce que j'ai vu dans la presse locale parce qu'il y a deux lectures totalement différentes. Il y a des interprétations et les constats réels qui sont ceux de la Chambre des Comptes. On a tout simplement oublié d'indiquer tous les satisfecit exprimés au regard de la gestion de la CAC. Ce n'est pas la presse qui me donne le ton des observations de la Chambre des Comptes, mais la lecture du rapport.

M. DENECHAUD : Alors, communiquez le rapport.

M. le Maire MEYER : Mais il est accessible, il n'y a pas de problème.
M. HILBERT.

M. HILBERT : Oui, M. le Maire, merci. Lors du dernier Conseil, vous nous disiez vous-même que ce rapport nous donnait des surprises concernant la gestion des déchets, c'était votre parole. Là, nous nous rendons compte que la presse l'ayant lu, ils ont une autre vision de cette gestion des déchets, donc, encore une fois, je vous propose de nous donner ce rapport pour que nous puissions nous faire une idée par nous-mêmes.

M. le Maire MEYER : Il n'y a aucun problème à cela. Pour la gestion des déchets, le taux moyen d'imposition sur le plan national, en taxe d'enlèvement des ordures ménagères, est de 9,25 %, et le taux appliqué au sein de la communauté d'agglomération est de 7,75 %, donc nous sommes 1,5 point en dessous de la moyenne. Voyez l'économie par rapport à chaque foyer.

Pour ce qui est des performances – je ne veux pas couper l'herbe sous les pieds de Guy WAEHREN – nous dépassons largement la moyenne de ce qui est fait ailleurs. Alors, nous sommes non seulement moins chers, mais les performances sont au-dessus de la moyenne. C'est précisément relevé par la Chambre des Comptes. Naturellement, il n'en a pas été question dans la presse. Mais chaque observation aura sa réponse.

Nous revenons au rapport, si vous le permettez. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

Mme MANN, quelle était la question exacte ? Je n'ai pas compris de quoi il s'agissait.

Mme MANN : Puisque vous aimez snober les photos dans la presse, je vous fais la proposition de snober en tant que maire lorsque vous êtes président de la CAC.

M. le Maire MEYER : Est-ce un article d'aujourd'hui ?

Mme MANN : Oui, récemment.

M. le Maire MEYER : Vous savez fort bien que je ne marche pas sur les pieds des autres, ou que je ne bouscule pas les autres pour me faire mettre sur une photo.

Intervention inaudible d'un conseiller (sans micro).

M. le Maire MEYER : Non, jamais, je ne marche sur les pieds de personne. Ce sont peut-être des manières, mais pas la mienne. La deuxième chose est que nous savions tous ce qui était dans le contrat que nous avons signé. Mais lors de la présentation, nous étions quelque peu sous overdose. Chacun était programmé. On nous a invités pour 11 h, j'ai respecté l'heure. Il est tout à fait normal que le Président du Conseil Général présente le contrat, ce qu'il a fait en 30 minutes. Il a donné la parole aux 6 conseillers généraux, et entre les interventions de chaque conseiller général, le Président rebondissait avec des propos complémentaires, ce qui fait que nous dépassions largement le temps initialement pressenti. J'étais pris par le temps. J'avais un autre engagement à 12 h 15 ailleurs. Donc j'ai tout simplement attendu que nous puissions signer et je suis parti. Cela n'a rien à voir avec la photo. Si nous avions pu terminer 10 minutes plus tôt, je serais sur la photo, mais je ne le pouvais plus. M. FELDMANN.

M. FELDMANN : M. le Maire, merci. C'est pour rassurer Delphine MANN. Je viens de parcourir rapidement le Point Colmarien qui a été posé sur notre bureau, et la photo du maire y figure 16 fois. J'ai un regret tout de même très profond, que M. DREYFUSS n'y figure qu'une seule fois. Donc, apparemment, les photographes vous suivent et vous êtes sur les photos. M. le Maire, je vous rassure.

M. le Maire MEYER : Sauf que je n'ai marché sur les pieds de personne. C'était le suivi du maire pour des sujets d'actualité puisque le « Point Colmarien » est un journal d'actualité.

I - 539 – Délibération Budgétaire Spéciale :

- Autorisation d'engagement et de mandatement en section d'investissement pour le budget principal – exercice 2011.**
- Autorisation d'engagement et de mandatement en section de fonctionnement pour le CCAS – exercice 2011.**

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport.

Le rapport est adopté sans discussion.

I - 540 – Prise de participation au capital de la Société Hydrocop à créer par la SAEM VIALIS.

Voir rapport –

M. l'Adj. REMOND, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Je ferai une remarque tout d'abord. Vialis fait ici un pari sur sa capacité à produire sa propre énergie, ce qui n'est pas un mal compte tenu de la loi NOME qui organise le marché de l'électricité. Toutefois, nous n'avons pas, à ce jour, d'informations précises sur des projets de création ou de réhabilitation d'ouvrages de production électrique en Alsace. Donc nous n'avons aucune visibilité sur l'éventuelle revente de l'électricité produite par ces ouvrages, aujourd'hui fantômes. Nous sommes intéressés, bien sûr, par la communication de ces informations dès que vous les aurez.

Enfin, nous avons surtout une question : pour une structure juridique telle qu'une société à actions simplifiées, c'est-à-dire une société commerciale, alors que, selon nous, la production d'énergie représente un enjeu d'intérêt général ? Merci.

M. le Maire MEYER : La réponse est simple. Il s'agit du réseau des régies, d'où la forme juridique de la proposition faite.

Pour la première observation, il ne peut pas être dans les intentions de Vialis de répondre à ses besoins de distribution parce que c'est trop modique par rapport à ses besoins, mais le fait d'entrer dans une structure avec d'autres régies pour se mettre sur rail... Après, il faut voir, au fur et à mesure, les opportunités qui se présentent. Je disais l'autre jour au Conseil d'Administration qu'il est dommage que ce ne soit pas un barrage sur le Rhin qui soit sur le marché pour pouvoir éventuellement l'acheter. Là, ce serait beaucoup plus incitatif puisque finalement, ces barrages, avec les 4 turbines, produisent un certain volume de kilowatts-heure. Il serait plus intéressant de pouvoir entrer dans une telle opération, mais il faut bien démarrer quelque part pour mettre le réseau en phase avec les autres régies, et acquérir une petite expérience.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Rapport approuvé.

Me GRUNENWALD !

Me GRUNENWALD : Ce n'était pas bien grave, M. le Maire. Juste pour entrer...

M. le Maire MEYER : Pour nous faire sourire un petit peu.

Me GRUNENWALD : Pour essayer de vous faire sourire.

M. le Maire MEYER : Voilà.

Me GRUNENWALD : C'est l'idée, dans le cadre du réaménagement du Muhlbach, si vous mettez les moulins, deuxième temps de la main-d'œuvre, qui nous permettraient non plus de moudre du grain, mais d'avoir

effectivement une petite production électrique. C'est une idée. Vous avez déjà assuré la découverte, à vous de remettre les moulins.

M. le Maire MEYER : J'ai pensé à la même chose sur la rue de l'Eglise, vous savez. Nous pourrions installer de petites turbines, et au moins, nous pourrions produire le courant dont nous avons besoin pour l'éclairage. J'y suis assez favorable, chaque fois que l'opération peut le permettre. Naturellement je plaisante...

Me GRUNENWALD : Refaire les moulins serait aussi très joli dans Colmar. Donc, je vois que nous sommes tout à fait d'accord.

II - 541 – Modification du Plan de Sauvegarde et de mise en valeur – sous-secteur d'aménagement dit de la Montagne Verte – avis du Conseil Municipal.

Voir rapport –

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN.

M. FELDMANN : Merci, M. le Maire. Vous parlez de l'enquêteur et de l'enquête faite. Nous pouvons regretter que cette enquête publique, qui a eu lieu du 6 octobre au 9 novembre, n'ait vu le passage que d'un seul Colmarien qui a donné son unique avis. Alors, il est certain que l'enquêteur a pu vérifier la régularité des documents et des procédures, mais il n'empêche qu'un Colmarien qui se présente et qui fait une remarque pour une enquête d'opinion publique, je trouve que c'est un peu triste et limité. Il est difficile de dire que cette enquête est un franc succès, première chose. La deuxième chose est que j'ai lu avec attention le document de présentation de la restructuration de ce quartier, donc le document qui nous a été transmis par voie informatique. Je voulais remercier les services techniques qui ont fait cet effort. Effectivement, nous avons pu télécharger l'intégralité de ce document sur nos ordinateurs, qui fait tout de même 235 Mo, mais qui est tout à fait lisible sur nos ordinateurs. Je pense – c'est une remarque que je fais en passant – que c'est vers cela qu'il faut aller dans le futur. En tout cas, cela fonctionne. Donc, j'ai lu avec attention ce document, et j'ai été assez frappé de voir qu'à la page 56 – puisque je l'ai lu dans son intégralité – il est noté plusieurs choses. Je reviendrai sur cette page. On nous a dit que beaucoup d'écoles utilisaient le gymnase puisque lorsque nous le regardons, il est évident que c'est une verrue placée en plein milieu de cet espace, et que tout le but de l'aménagement de ce quartier de Colmar, de la Montagne Verte, consiste à ouvrir des perspectives, de permettre une libre circulation de la population sans que son regard ne soit bloqué par un bâtiment ou un monument. Il s'agit d'ouvrir des perspectives. On s'occupe de continuité de territoire, de vue que nous pouvons avoir sur la ville et sur la Lauch, tout en tenant compte des contraintes imposées par celle-ci, ses remparts, les monuments historiques et les éventuelles régions que nous pourrions bâtir par la suite.

Il nous a donc été dit que ce gymnase était très important puisqu'il était occupé par de très nombreux élèves du centre-ville. Or, on nous dit, dans le rapport de présentation, que deux écoles fréquentent cet équipement : Saint-Jean et le Collège Victor Hugo. C'est la première remarque. Ma deuxième remarque est que j'en viens à la page 56 de la présentation et j'ai relevé le texte à propos du gymnase. Je vous le lis, et je pense que la COLOSS a eu l'occasion d'en débattre, du moins, je l'espère. Toujours est-il que ce rapport dit, page 56 – mon voisin a peut-être cette page sous les yeux, je ne sais pas – : « *le gymnase, par son implantation et son volume, a validé la perte de lecture de l'intégrité du site. Il constitue dans son traitement architectural une rupture visuelle violente* ». Ce n'est pas moi qui le dis, c'est le rapport. Je ne fais que reprendre les termes du rapport. Je suppose que la COLOSS a dû trouver tout à fait normal qu'une rupture visuelle soit tout à fait tolérée dans cet espace-là. Ensuite, les préconisations qui sont faites me paraissent un peu difficiles à réaliser puisque, à propos de ce gymnase, il lui est demandé, dans sa façade nord, de respecter les aspects monumentaux des différents bâtiments qui sont autour de lui, et dans sa façade sud, il lui est demandé une intégration paysagère poussée par rapport à la Lauch et tous les espaces verts autour de la Lauch. Donc, c'est un petit peu la quadrature du cercle qui est demandée dans la réalisation de cet équipement. Vous savez que, de notre côté, nous avons toujours soutenu que cet équipement devait être déplacé de façon à libérer complètement cet espace, et à permettre un véritable projet pour ce quartier jusqu'au Marché Couvert. C'est la raison pour laquelle notre groupe va s'abstenir sur ce rapport.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Oui, M. le Maire, il est nécessaire de réaménager et de remettre en valeur ce secteur de la Montagne Verte. Cependant, il ne faut pas considérer ce secteur comme indépendant, comme une entité à part, mais bien en lien avec le reste de la ville. Par conséquent, il faut réfléchir à son aménagement en fonction de la ville que nous souhaitons avoir. En cela, les documents que vous nous avez fournis sont intéressants. Il est notamment dit – je vais relire un peu comme mon collègue FELDMANN ce rapport – page 10 de ce rapport de présentation qu'il y a beaucoup de parkings en centre-ville et que je cite : « *plus l'offre de stationnement est importante, plus les demandes à satisfaire augmentent puisque les automobilistes ne sont pas incités à envisager le recours à un autre mode de transport* ». Dans ce rapport, vous nous proposez un nouveau parking souterrain de plus de 500 places, destiné à remplacer le parking actuel de 375 places. Sur ce point, le document que vous nous présentez est en contradiction, à moins que vous n'envisagiez de supprimer d'autres parkings, par exemple celui de la Place de la Cathédrale, celui de la Place Jeanne d'Arc. En les supprimant, vous maintiendriez l'offre qui, d'après le rapport, est suffisante, et vous réduiriez la circulation automobile en centre-ville. Est-ce dans vos projets ? De plus, si un parking se réalise, il serait nécessaire de réserver des places aux riverains pour rendre les appartements en centre-ville plus attractifs. Enfin, je suis sceptique quant à l'appellation « Poumon vert » dont est affublée l'Esplanade au-dessus de

ce parking. En effet, la couche de terre sur ce parking n'est pas suffisamment haute pour pouvoir planter et faire tenir beaucoup d'arbres. Par exemple, je prendrais l'arbre qui s'est déraciné l'hiver dernier, Place de la Cathédrale. Donc, si c'est une esplanade qui permet une ouverture sur le quartier avec des mises en valeur de la ville, oui, mais pas forcément un « Poumon vert ». Il faut l'appeler différemment. Merci.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Oui, j'aurais quelques remarques. Tout d'abord, concernant la COLOSS, j'ai eu le bonheur d'avoir pu en faire partie. Là-dessus, un effort a été fait. Je ne peux que me réjouir de l'effort de transparence fait de ce côté. Malgré tout, bien que nous ayons été conviés à participer à cette commission, il faut tout de même rappeler que chaque fois qu'une remarque était faite, il nous était répondu « Oui, mais ce n'est pas prévu ainsi, ce n'est pas conçu ainsi ». Finalement, le plan, les idées ou les grandes lignes étaient déjà posés avant que la première réunion de la COLOSS n'ait lieu. Il faut donc nuancer un peu cet aspect démocratique et transparent parce que tout le monde a pu parler – c'est un peu souvent le cas en démocratie – mais personne n'a vraiment été écouté. Chaque fois que nous parlions de déplacer le gymnase, il nous était dit que ce n'était pas possible. J'ai proposé de le déplacer non pas loin du quartier puisque je suis bien conscient qu'il est utilisé par un certain nombre d'établissements, mais au coin nord-est de la place, il nous a été répondu que ce n'était pas possible. J'ai proposé une simple passerelle sur la Lauch pour relier l'extrémité du Quai de la Poissonnerie et la rue Schwendi à la Place de la Montagne Verte, ce n'est pas possible. Simplement enlever quelques mètres sur un front bâti n'est pas possible, donc finalement, rien n'était possible. Nous ne pouvions rien modifier, alors que le bureau d'études – j'en viens au fond – comme l'a dit mon collègue, a relevé de manière très forte et récurrente que ce secteur était fait de beaucoup de discontinuités sur des axes nord-sud et d'autres encore plus importants est-ouest. Le lien avec le centre-ville, celui avec le quartier du Grillenbreit, le quartier manque de liens, ce qui ressort très bien dans le rapport du bureau d'études. Dans le projet, nous n'avons pas l'impression que cela a été vraiment pris en compte. C'est une modification du plan de sauvegarde, je suis bien conscient que tout n'est pas là, mais j'aimerais tout de même que nous puissions y être attentifs pour les projets, les rapports futurs. Pour l'instant, il ne nous est pas vraiment proposé de solutions à ce problème de discontinuité entre le centre-ville, la Montagne Verte et le Grillenbreit. Il y a cette histoire de front bâti nord aussi, ce qui est référencé comme EC3. C'est pareil, nous parlons de discontinuité, mais nous allons la renforcer entre la Place Jeanne d'Arc et la Place de la Montagne Verte. Il y aura un passage, mais il faut tout de même des garanties parce que nous n'avons pas l'impression que nous allons dans le sens des préconisations du rapport. Pour cette proposition de passerelle sur la Lauch, cela paraît important de bien améliorer vers le quartier du Grillenbreit, vers le centre-ville une signalétique renforcée puisque les touristes passent leur temps à chercher la Place de la Montagne Verte lorsqu'ils sont du côté du Koïfhus, je pense que tout le monde en a fait l'expérience ici. Il y a également la

possibilité de traverser la médiathèque, au moins en journée, puisque c'est un bâtiment qui crée une discontinuité. Il est là, il est laissé tel quel et nous l'améliorons, mais il faut que nous puissions au moins le traverser. Ce sont différentes propositions faites dans le cadre de la COLOSS, mais qui n'ont pas du tout été retenues, à moins qu'il n'y ait eu des changements. Je vous invite à m'en informer.

Sur le parking, la position de « Bougeons les lignes » est claire. Nous n'avons jamais été contre. Maintenant, tout dépendra du problème de hiérarchisation des stationnements, des conditions, etc. Nous verrons comment ce parking fonctionnera, mais sur le fait de sa création, nous sommes d'accord.

Une dernière interrogation, préoccupation, est de faire vivre ce secteur, de le rendre attractif. Que sera-t-il prévu dans ce secteur pour attirer les personnes, à part la médiathèque, pour aller plus loin : des infrastructures, des commerces ? Des éléments feront-ils que les personnes circuleront dans ce secteur et qu'après 18 h, il ne deviendra pas un désert, comme actuellement ?

Ce sont quelques remarques, M. le Maire. Je voterai ce rapport puisque c'est une simple modification du Plan de Sauvegarde. En revanche, je serai beaucoup plus réservé, à l'avenir, sur les crédits pour la réfection du gymnase. Merci.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. J'aurai une remarque tout d'abord sur la forme, c'est-à-dire sur la manière dont cette enquête publique a été menée, à savoir que je relève également, comme mon collègue, M. FELDMANN, que sur les 35 jours qu'a duré la procédure, il n'y a eu que 4 permanences, et ce, durant des horaires vraiment peu étendus : de 9 h à 11 h et de 15 h à 17 h, pour chacune d'entre elles. Comme une seule personne a trouvé le temps de se rendre sur place et de rédiger une observation, il est possible de m'opposer qu'il y a eu 3 permanences de trop. Nous pensons au contraire que même si les dispositions réglementaires ont bien été respectées, il faudrait, lorsque nous faisons des enquêtes de ce type, au moins que les riverains soient informés de la même manière qu'ils le sont pour la tenue des réunions de quartier, par exemple, avec un courrier dans leur boîte aux lettres, et en leur proposant au minimum une permanence de 18 h 30 à 20 h 30.

Ceci étant, des questions sur le fond. Pouvez-vous nous indiquer combien et quels types de logements seront construits pour l'îlot rue du Chasseur et rue de la Cigogne, notamment la part de logements sociaux, s'il y en a ? Pouvez-vous nous dire quelles sont les intentions en termes d'offres de stationnement, je parle en particulier d'offres pour les résidents ? Enfin, qu'en est-il du cheminement de l'IUT vers la médiathèque, c'est-à-dire la trame verte et bleue ? Je vous remercie pour vos réponses.

M. le Maire MEYER : Mme UHLRICH-MALLET.

Mme UHLRICH-MALLET : C'est très rapide. C'est bien de faire des interventions pour demander à ce que l'identité du site soit respectée, mais j'aimerais que notre identité régionale soit aussi respectée, et notre patrimoine linguistique. On ne dit pas la Loche, mais la « Lauch ».

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint BRUGGER.

M. l'Adj. BRUGGER : Oui, merci M. le Maire. J'aimerais tout de même répondre à MM. DENECHAUD et FELDMANN parce que je trouve que, vraiment, ce gymnase de la Montagne Verte est un serpent de mer. Nous n'arrêtons pas de venir sur cette Montagne Verte, en disant qu'il faut la supprimer, la déplacer, qu'elle est mal orientée, mais il faut tout de même réfléchir un peu. Nous avons la chance d'avoir un gymnase en centre-ville, avec des établissements scolaires à portée de main. Il n'y a pas, M. FELDMANN, que deux écoles. Effectivement, il y a Saint-Jean et Victor Hugo, mais combien de classes cela fait-il ? Combien d'heures de gymnastique ? Cela veut dire que, du matin au soir, ce gymnase est occupé par les scolaires. Vous voulez encore les déplacer, alors que nous avons la chance qu'ils puissent aller aux cours de gymnastique à pied. Voulez-vous vraiment mettre un système de bus pour les emmener à perpette en attendant que d'autres gymnases soient construits en périphérie ? Ce n'est pas sérieux. Je crois que nous avons la chance d'avoir un gymnase en centre-ville. Les services de la Ville sont en train de travailler pour que cette Montagne Verte qui va être remise en forme s'intègre parfaitement dans le site. Je ne vois pas pourquoi on se pose des questions concernant cette verrue qui va être là en plein site de la Montagne Verte et du parc à côté. Je trouve cela ridicule !

Alors, la page 56 du rapport du COLOSS nous est citée, mais en ce qui concerne la Montagne Verte – je le dis parce que je le pense sérieusement – « ce COLOSS » a un pied d'argile. Une chose est essentielle, il faut sauvegarder les établissements de ce style au centre-ville, et nous avons une chance de l'avoir. Je veux dire également, en ce qui concerne les utilisateurs de cette salle de la Montagne Verte, que vous oubliez qu'en plus des scolaires, il y a les clubs de gymnastique qui sont au nombre de deux, toutes les équipes de handball, l'haltérophilie ; c'est une salle qui ne désemplit jamais. J'aimerais savoir pourquoi vous voulez la déplacer. Je milite pour qu'elle reste, c'est un problème d'efficacité, nous avons la chance d'en avoir une. Nous sommes en train de la modifier, mais il faut savoir la garder. C'est ce que je voulais dire en réponse à ce qu'ont dit M. DENECHAUD et le Docteur FELDMANN.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD, il ne faut pas faire comme Duracel.

M. DENECHAUD : M. le Maire, ce n'est pas moi que l'on voit le plus gesticuler par-ci, par-là, sur les photos et ailleurs.

M. le Maire MEYER : Non, dans votre intervention précédente, vous avez dit trois fois la même chose.

M. DENECHAUD : Alors, assurez-moi que vous ne dites jamais la même chose plusieurs fois, M. le Maire.

Je voulais juste répondre à M. l'Adjoint. Votre intervention ne me concerne pas du tout puisque je ne parle pas de déplacer le gymnase à 20 km, mais simplement à 100 mètres plus au nord-est de la place, donc merci de ne pas me citer dans votre réponse.

M. l'Adj. BRUGGER : Mais 100 mètres représentent tout de même un déplacement !

M. DENECHAUD : Non, un déplacement de 100 mètres, il est possible d'y aller à pied, je suis désolé.

M. le Maire MEYER : Il faut trouver le site, à 100 mètres !
Me GRUNENWALD.

Me GRUNENWALD : Juste pour la défense de la langue régionale, c'est « hand balle » et non « handball ».

M. le Maire MEYER : Oui, parce que c'est allemand, vous avez raison.
M. le 1^{er} Adjoint.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Je vais m'exprimer en français, mais si vous le souhaitez, je pourrais le faire en alsacien. Nous allons le faire en français. M. FELDMANN, d'ailleurs Mme VALENTIN aussi, une seule personne à la permanence : la permanence a été publiée dans tous les journaux, beaucoup de publicité a été faite. Je note d'ailleurs également que la presse a beaucoup parlé de la COLOSS et de l'aménagement de ce sous-secteur, à diverses reprises dans...

M. le Maire MEYER : Des pages entières.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : ... des articles avec des pages entières, sans doute que les Colmariens ont considéré qu'ils avaient suffisamment d'informations, et qu'ils ne jugeaient pas utile d'aller plus loin dans l'approfondissement de ce dossier qui – de toute façon, j'y reviendrai – sera ré-approfondi. Voilà pour ce point-là.

En ce qui concerne le téléchargement, vous avez félicité les services, et vous avez raison. Cela prouve, entre parenthèses, que les commissions fonctionnent bien puisque les uns et les autres, lors de la commission d'urbanisme, avaient demandé la possibilité d'avoir un téléchargement pour se tenir au courant du dossier ; je vous avais répondu favorablement ; cela a été fait. Je pense que nous pouvons effectivement le souligner aussi.

Concernant le gymnase, mon collègue Maurice BRUGGER vous a répondu sur le fond. J'ajouterai simplement bien sûr que ce serait une erreur de le déplacer. D'ailleurs, où le déplacer ? Ensuite, vous avez raison, M. FELDMANN, en page 56, nous avons pointé du doigt la verrue que représentait ce gymnase. Le problème est tout simplement la raison pour laquelle nous vous proposons, dans le cadre de cette modification du sous-secteur sauvegardé, et dans le projet à venir, une restructuration de ce gymnase, sinon il n'y aurait pas d'intérêt. Donc, nous avons bien sûr pris en considération cette situation.

M. HILBERT, nous aurions pu nous limiter à la modification de la médiathèque et de cette petite partie du secteur sauvegardé pour délivrer le permis de construire pour l'accès à la médiathèque, la tourelle qui va avoir

lieu. C'est justement ce que nous n'avons pas voulu faire ; nous avons voulu élargir le débat à l'ensemble de ce sous-secteur sauvegardé. Rien ne nous y obligeait, mais nous avons souhaité le faire pour donner de la cohérence et de l'importance à ce projet, allant même jusqu'à intégrer, d'ailleurs, le Marché Couvert dans le dispositif. Lorsque vous parlez de pollution visuelle par rapport au parking, je vous renvoie simplement aux conclusions, non pas les nôtres, mais celles du commissaire enquêteur qui dit, je cite : « *la création d'un parking souterrain et l'aménagement de l'espace ainsi libéré donnent une vision bien moins polluante que celle de véhicules stationnant sur le parking en surface* ». Nous avons d'ailleurs réalisé la même opération Place Rapp, avec le résultat que nous connaissons. Donc, oui, nous avons dit dans notre engagement électoral – et nous avons pour habitude de respecter nos engagements – qu'il fallait, dans ce secteur crucial du centre-ville avec la médiathèque qui va s'installer, le Marché Couvert qui fonctionne très bien, les commerces environnants, augmenter la capacité de stationnement de ce secteur dans l'intérêt du fonctionnement des commerçants colmariens ; nous le souhaitons et l'avons souhaité. C'est ce que nous réaliserons au travers de ce projet. Je ne peux pas vous dire la capacité de stationnement à une place près, mais le parking aura environ 500 places, soit une augmentation très sensible de la capacité de stationnement dans le secteur. C'était un engagement, et bien entendu, nous le tiendrons.

Mme VALENTIN, je vous ai répondu, et par là même à M. FELDMANN, à propos des riverains. Le projet a vu différentes évolutions, et je réponds également d'ailleurs à M. DENECHAUD. Vous êtes un peu dur lorsque vous dites que le projet était déjà ficelé. Nous avons pu en discuter en commission, celle-ci a duré un long moment et vous êtes intervenu de différentes manières. D'ailleurs, je ne suis pas surpris que vous votiez pour le projet, dans la mesure où – je l'ai dit tout à l'heure – la COLOSS a été unanime. Il y a donc là une certaine cohérence. Les choses vont bien sûr évoluer au fur et à mesure au gré des apports des uns et des autres, et c'est très bien que cela fonctionne ainsi. C'est la démocratie, et c'est une bonne chose. Le lien avec le Grillenbreit, etc., n'est pas l'objet de ce rapport qui est d'ailleurs essentiellement réglementaire. Nous reviendrons dans les détails ensuite, mais bien sûr qu'au travers de la trame verte et de la trame bleue, Mme VALENTIN, il faudra revenir à ce lien à trouver avec différents quartiers, et notamment celui du Grillenbreit, mais chaque chose en son temps. Je crois qu'il faut rester avant tout dans le sujet.

Mme VALENTIN, je reviens à vous pour les logements, à savoir si nous avons prévu la nature des logements, le nombre de logements. La réponse est négative, et là encore, c'est hors sujet ce soir. Nous serons amenés à y revenir. Pour les logements sociaux, je ne sais pas, Colmar est déjà à 32 % de logements sociaux, ce qui est un chiffre déjà très important, nettement supérieur à l'obligation légale. Faut-il poursuivre ? Nous ne le pensons pas, mais ce n'est pas aujourd'hui, de toute façon, que nous allons répondre à cela. Concernant les résidents, comme systématiquement sur chaque dossier, lorsque le projet sera mûr, lorsqu'il aura suffisamment

évolué, ils seront consultés sur la nature des travaux. Ils seront concertés là-dessus, et bien entendu, c'est ainsi que nous agissons régulièrement sur ce genre de dossier.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Oui, M. le 1^{er} Adjoint, je n'ai pas parlé de pollution visuelle du parking souterrain, mais appeler l'esplanade de « poumon vert » était un peu exagéré. Par contre, concernant le parking, il y aura une augmentation, a priori, du nombre de places à cet endroit-là, et ma question était : est-ce que cette augmentation, en centre-ville, qui est un peu une aberration par les temps qui courent avec le Grenelle de l'environnement, permettra de fermer d'autres parkings encore plus à l'hyper centre-ville ?

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Je vous ai répondu, M. HILBERT. A partir du moment où nous souhaitons augmenter la capacité de stationnement sur l'ensemble de ce secteur-là pour les raisons que j'ai citées tout à l'heure, je n'y reviens pas, la réponse est logiquement négative. Aujourd'hui, il ne s'agit pas de réduire la capacité de stationnement ailleurs dans ce secteur, au contraire.

M. le Maire MEYER : La proposition est mise aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Abstention du groupe de M. WAGNER et de M. HILBERT. Approuvez-vous ? Mme VALENTIN s'abstient.

II - 542 – Taxe Locale sur la Publicité Extérieure – modification du dispositif.

Voir rapport –

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Oui, j'approuve l'exonération des petites enseignes, mais je regrette simplement que le législateur n'ait pas permis à la municipalité de choisir la limite supérieure ou le seuil pour exonérer ces enseignes parce que 7m² restent énormes. C'est tout.

M. le Maire MEYER : Nous n'avons pas le choix, c'est à prendre ou à laisser. M. WAGNER.

M. WAGNER : Je pense que l'initiateur de ce rapport a fait une bonne chose parce que je voyais mal peut-être certains médecins ou professions libérales, avocats par exemple – merci Maître de le rappeler. Il est vrai que nous sommes plusieurs avocats autour de cette table – je n'en fais pas partie – mais effectivement, il y avait sans doute ici, lors de l'établissement du premier rapport, cet oubli parce que, percevoir 16 €, faire une déclaration qui soit vérifiée, cela faisait beaucoup de travaux administratifs de part et d'autre, aussi bien des commerçants, artisans, professions libérales, qu'au niveau de la Mairie, pour recouvrer cette somme. Donc, bravo à cette initiative. Je crois qu'elle vient du 1^{er} Adjoint qui l'a présentée, donc bravo à lui !

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : C'est Noël !

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN.

M. FELDMANN : M. HEMEDINGER, cela va bien ce soir, je trouve.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Mais toujours.

M. FELDMANN : Justement, puisque nous en sommes aux félicitations et pour les professions libérales que je représente un petit peu en tant que médecin – pour une fois, je prends ma casquette professionnelle – le courrier que vous avez envoyé à l'ensemble des personnes, paraît-il, concernées par cette mesure ou cette non-mesure a mis un peu en émoi la profession médicale. Nous avons tous eu, en tant que médecins, ce courrier nous invitant à déclarer nos plaques professionnelles, et je pense que c'est la même chose pour les avocats. Pour les architectes, etc., je pense que c'est la même chose. Donc, il s'agissait de déclarer nos plaques professionnelles comme étant des objets publicitaires apparemment. Evidemment, il n'en est rien, et cela vous a d'ailleurs valu un courrier, je crois, publié par l'Ordre des médecins, vous posant des questions et vous demandant une mise au point pour dire qu'effectivement, les professions des libéraux avec leurs petites plaques, et les médecins en particulier, n'étaient pas concernées par cette proposition. Ma question est donc : quelle réponse avez-vous apportée à l'Ordre des médecins ?

M. le Maire MEYER : M. le 1^{er} Adjoint.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : M. FELDMANN, je souris parce que vous avez posé la question en commission d'urbanisme, et je vous ai répondu – je vais vous faire la même réponse, il vaut mieux se répéter que se contredire – nous avons appliqué tout simplement la loi. Dans la loi malheureusement, je vous ai dit que je le regrettais et je le regrette toujours aujourd'hui, elle n'a pas fait cette distinction. Nous aurions pu penser – je vous rejoins, et je rejoins d'ailleurs l'Ordre des médecins qui l'a écrit – que la loi aurait été plus pertinente – je ne suis pas député – si effectivement elle avait exonéré les professions libérales de cette enseigne. Je suis d'accord avec vous sur le fait que la plaque n'est pas une enseigne, mais cette distinction n'est pas faite dans la loi. De nombreuses communes ont été amenées d'ailleurs à faire marche arrière suite à cette interprétation un peu difficile de la loi. Simplement, nous avons souhaité poursuivre la disposition de 2009 sur l'exonération, ainsi que l'exonération prévue en 2009, parce qu'effectivement, cela fait beaucoup de tracasseries administratives pour rien, et que ce n'est pas la peine d'embêter les personnes dans ces situations.

M. le Maire MEYER : Sauf que M. HILBERT a raison. Nous n'avions pas le choix de la surface parce que 7m² sont tout de même énormes. Nous aurions pu trouver une surface inférieure au choix de l'assemblée délibérante. 7 m², c'est énorme.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Rapport approuvé.

I - 543 – Extension du dispositif de vidéoprotection d’espaces publics urbains (3^{ème} tranche 2011).

Voir rapport –

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : M. BAUMULLER.

M. BAUMULLER : Merci, M. le Maire, mes chers collègues. M. le 1^{er} Adjoint, lors du Conseil Municipal du 14 septembre 2009, et lors de l’étude de la deuxième tranche de vidéoprotection, le groupe MODEM s’était alors abstenu, au motif principal qu’au-delà de nos doutes sur l’efficacité réelle de ce type de dispositif, aucune donnée concernant le fonctionnement n’était disponible à l’époque, sur la première tranche. Aujourd’hui, nous commençons à avoir du recul, et une première évaluation de la vidéoprotection à Colmar existe. Je tenais à débiter ce propos en remerciant M. LEGROS de la Direction de la Sécurité pour sa disponibilité, pour l’ensemble des réponses apportées à nos questions. A l’étude de ces données, nous restons persuadés que l’impact exclusif des dispositifs de vidéoprotection sont difficiles à isoler dans un environnement où ils ne sont que des outils. Ils ne peuvent être une fin en soi et ne suffisent pas seuls. Il semble cependant que les faits de délinquance soient orientés à la baisse dans les zones vidéoprotégées, même si les effets restent mesurés ou simplement inefficaces, comme pour les actes dits impulsifs, majoritairement constatés à Colmar, tels que les violences et dégradations commises sous l’emprise de produits stupéfiants ou d’état alcoolique, dont nous connaissons tous les raisons profondes. Elles se nomment chômage, exclusion, mal-être ou désespoir, et toutes les caméras du monde ne changeront rien à cela. Lorsque nous essayons d’analyser l’efficacité de ce type de dispositif, nous devrions pouvoir y distinguer trois types de résultats : un résultat en terme de dissuasion, un en terme de prévention, et enfin, un résultat en terme de répression.

Pour la dissuasion, visiblement, il n’y a pas d’effet sur les actes dits impulsifs et un impact faible ou difficile à évaluer pour les autres formes de délinquance. La prévention devrait permettre de stopper des actions lorsqu’elles se produisent, et dans les faits, cela n’est valable que les soirées du mercredi au samedi où nous postons des agents devant les écrans de contrôle, soit 30 heures sur les 168 heures que dure une semaine. Pourtant, le rapport du Ministère de l’Intérieur de 2009 révèle qu’une présence continue devant ces écrans de contrôle permet d’augmenter fortement l’impact de ces caméras, car il y a une réactivité immédiate. Dès lors, voulez-vous vraiment vous donner les moyens de cette politique ? Nous vous posons la question.

Enfin, le résultat en terme de répression, s’il était attendu par certains, il semblerait qu’il ne soit pas non plus tout à fait au rendez-vous, du moins aux dires du commissaire de police de Colmar qui n’a pas constaté de véritables impacts sur les taux d’affaires élucidées. Lors de l’examen de la deuxième tranche, l’an passé, nous évoquions un risque de

spirale sans fin dans l'installation des caméras, et jusqu'à un maillage complet, sans aucune garantie de résultat. Ce risque nous paraît certain aujourd'hui puisque nous sommes clairement dans une programmation pluriannuelle d'investissement. Après les 968 137 € investis pour les deux premières tranches, et les 500 000 de la tranche de ce soir, nous flirtons avec le 1,5 million d'euros d'investissement. Côté fonctionnement, il semblerait que nous étions à 43 500 €, en dehors des deux emplois pour la première tranche, et uniquement sur cette dernière. Nous aimerions donc savoir combien de tranches supplémentaires sont d'ores et déjà programmées. Quel est le coût en fonctionnement de l'année qui s'achève, ainsi que celui de l'année à venir, avec la création du 3^{ème} poste d'opérateur ?

Cela dit, nous sommes convaincus que nous ne dérogerons pas très certainement au principe et à la règle des 10 à 15 % en coût de fonctionnement par rapport à un coût d'investissement et, donc, à l'arrivée, à des montants que nous jugeons totalement ou du moins disproportionnés face à la situation de la délinquance à Colmar, et face, surtout, à l'utilisation que nous pourrions faire de ces crédits, notamment en déployant sur le terrain plus de moyens humains. Vous ne manquerez sûrement pas, M. le 1^{er} Adjoint, de nous rappeler que ce projet est soutenu par le Fonds Interministériel Prévention des Délinquances. C'est en effet intéressant pour les finances de la Ville de Colmar, mais c'est aussi assez révélateur de la politique gouvernementale en matière de prévention. Je voulais rappeler ici que ce Fonds Interministériel Prévention des Délinquances est un pot commun finalement, qui regroupe 50 millions d'euros par an, qu'il a été utilisé à 80 % en 2009 et à 70 % en 2010, pour subventionner des projets de vidéoprotection. Nous pensons qu'il existe d'autres pistes d'action en matière de prévention de la délinquance, basées sur une meilleure prise en compte des humains par les humains, y compris dans nos quartiers, et principalement le quartier ouest.

Cela dit, nous ne sommes pas opposés par principe à l'usage de caméras, mais nous pensons que le dispositif, après ces deux premières tranches, est suffisant et que, s'il devait néanmoins continuer à se développer, nous ne serions par contre pas opposés à l'implantation de caméras pour lutter contre les trafics qui se multiplient devant les collèges et les lycées colmariens, c'est-à-dire uniquement sur des sites extrêmement limités en nombre.

Enfin, et pour conclure, c'est parce que nous refusons le principe d'un maillage complet du territoire colmarien que nous ne voterons pas ce rapport. Merci.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Je ne vais pas reprendre un certain nombre de choses qui ont déjà été dites, mais une question tout à fait concrète, à savoir que nous aimerions connaître l'emplacement précis des 15 caméras qui sont aujourd'hui annoncées, et qui seront déployées au titre de cette 3^{ème} tranche.

Ensuite, nous tenons à dire que nous sommes tout aussi préoccupés que vous de la sécurité de nos concitoyens, mais que nous voyons les choses d'une autre manière. Cela n'empêche pas les remarques qui vont suivre. En tout premier lieu, les risques liés à l'utilisation des images vidéo restent toujours les mêmes et nous ne reviendrons pas sur ces incidents passés ou à venir. Nous sommes dubitatifs quant à l'efficacité du dispositif, sachant que les images seront déportées en 2011 vers une salle d'information et de commandement de l'Hôtel de Police de Mulhouse. Il doit s'agir là, encore une fois, d'une mesure d'économie de frais de fonctionnement, mais comment pouvons-nous garantir une intervention rapide et efficace auprès des auteurs de trouble sur la voie publique colmarienne si les interventions doivent être ordonnées ou coordonnées depuis Mulhouse ? Nous continuons à mettre en cause les sommes extravagantes dévolues à ces opérations, parallèlement à la baisse voulue par le gouvernement des fonctionnaires, et partant des effectifs de police et de gendarmerie. Or, leur rôle est de première importance. Je ne dis pas que les caméras sont totalement inutiles, mais je dis qu'elles ne sont pas utiles si elles ne sont pas doublées de la présence policière, et ceci, non seulement dans le domaine de la prévention, mais également dans le champ complet de la sécurité des biens et des personnes. C'est cet aspect-là de la prévention et de la délinquance que nous souhaitons privilégier, et nous voterons contre ce dispositif. Merci.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Oui, me concernant, j'aurai une position en grande partie similaire à celle de M. BAUMULLER. Il est vrai que ce n'est pas forcément une question de principe, mais d'efficacité et de rapport coût/avantages. Effectivement, nous avons déjà investi environ 1,5 million d'euros dans cette politique, certes, en partie subventionnée par l'Etat, mais qui ne couvre qu'une petite partie. Nous nous apprêtons à investir 500 000 € maintenant pour cette année, pour cette phase. Nous voulons apparemment mailler tout le territoire, mais nous ne savons pas, nous avons un peu de mal à voir vers où nous allons et jusqu'où nous allons aller, pour dépenser 500 000 € par an pour cette politique d'installation de caméras. Je l'avais déjà rappelé, mais nous sommes sur un équivalent de plus de 10 à 15 postes de policiers municipaux, ou une vingtaine de postes de médiateurs. Effectivement, comme l'a dit Mme VALENTIN, il faut voir où nous mettons les priorités. Un dispositif de caméras, à mon avis, n'apporte pas une efficacité suffisante s'il n'est pas accompagné de moyens humains conséquents. Vous me direz qu'il y a des moyens humains. Oui, mais quand nous pourrions, non pas doubler les effectifs de police municipale, mais presque, et en tout cas, les augmenter de plus de 50 % avec cet argent, nous pouvons tout de même nous poser des questions. Donc, ce n'est pas une question de principe, mais de priorité. Il faut voir où nous mettons les priorités. La présence derrière les écrans, en permanence ou un petit peu plus qu'actuellement, serait aussi une piste à explorer puisque nous pouvons effectivement parler de vidéoprotection s'il y a réellement quelqu'un derrière les écrans. Sinon, nous nous contentons d'enregistrer des images, ce qui aide à l'élucidation des délits, c'est clair, mais nous ne

pouvons pas intervenir sur le moment, donc nous ne pouvons pas parler de vidéoprotection. Là, il faut s'en tenir au terme technique de vidéosurveillance. Nous sommes donc toujours un peu entre les deux, et c'est vrai que ce serait aussi une piste.

Enfin, un problème que je rencontre est celui de la légitimation de cette politique. Cela fait maintenant un petit moment que nous l'avons lancée, et, M. le 1^{er} Adjoint, j'ai toujours du mal à avoir vraiment des statistiques et des cartes de la délinquance à Colmar. Vous me direz, comme souvent, que je ne les ai pas trouvées, que je n'ai pas dû chercher où il fallait. Je n'étais peut-être pas là au bon moment, encore une fois, c'est ce que vous me dites généralement, mais toujours est-il que tout le monde, ici, autour de cette table, à part les quelques personnes qui sont où il faut quand il le faut puisqu'elles savent où il faut être, a du mal à avoir ces informations. J'accepterais peut-être que nous mettions des caméras ici ou là, si j'étais vraiment au courant, informé, sur la délinquance à Colmar et sa progression. A-t-elle baissé dans les secteurs déjà couverts par les caméras ? J'imagine que votre réponse sera positive, mais nous n'avons rien de tangible ni de concret là-dessus. Donc, après ce problème de déport des images à Mulhouse, effectivement, il reste toujours ce problème de réactivité. L'intérêt, pour moi, de la vidéosurveillance ou de la vidéoprotection – vous direz comme vous le voulez – est de pouvoir agir sur le moment, lorsque le délit se produit. C'est le plus intéressant. Si nous mettons une heure à réagir, cela ne vaut pas le coup. C'est donc principalement ce problème d'efficacité, de rapport coût/avantages ; 500 000 € par an me paraissent beaucoup pour une politique dont je ne suis pas certain de l'efficacité. Un rapport de la Chambre Régionale des Comptes de Rhône-Alpes a montré au mois de mai, que la délinquance avait baissé de 21 % dans les quartiers couverts de Lyon, et de 20 % dans les quartiers non couverts, donc pour un point d'écart, 500 000 €... Ce ne sera peut-être pas la même chose à Colmar, mais j'attends des chiffres. Pour toutes ces raisons, je m'abstiendrai sur ce rapport, dans l'attente de davantage d'informations. Merci.

M. le Maire MEYER : M. GREINER.

M. GREINER : Merci, M. le Maire. Je voterai simplement ce rapport, en souhaitant que ce soit le dernier et que l'année prochaine, les 500 000 € soient mis sur une autre forme de prévention.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN.

M. FELDMANN : Merci, M. le Maire. Je voulais revenir sur l'implantation des caméras, Place Saint-Joseph, puisque j'en suis un riverain au quotidien. Trois caméras ont été implantées, et lorsque nous regardons cette implantation, nous sommes très surpris puisque deux d'entre elles sont placées au sud de l'église, le long de la voie de chemin de fer. Elles sont distantes de 100 mètres l'une de l'autre. Nous avons donc deux caméras qui regardent passer le train, sachant qu'en tant que riverain, il n'y a jamais eu aucun incident de ce côté-ci de la place, en dehors d'accidents de la circulation. Cependant, d'incivilités ou d'incidents nécessitant l'intervention de la police, il n'y en a jamais eu aucun à cet

endroit-là. Par contre, l'essentiel de la problématique de la place se situe aux alentours du carrefour avec la Rue de Logelbach, de la Place Saint-Joseph et de la Rue de la Bagatelle. A cet endroit, il n'y a qu'une seule caméra, censée faire tout le travail. Nous nous demandons sur quels critères vous avez implanté ces trois caméras. Avez-vous demandé aux riverains qui connaissent la place, qui y vivent depuis longtemps, où se situent les difficultés ? Quels ont été les critères – c'est une question précise que je voulais vous poser – géographiques ayant servi à l'implantation des trois caméras de la Place Saint-Joseph ?

Autre question, j'ai de bonnes lectures en ce moment puisque j'ai lu l'agenda « Colmar, d'un siècle à l'autre », et page 34, il nous est dit que l'effectif total des agents municipaux est de 28. Or, de façon récente, la Cour des Comptes disait 34, et on m'a dit « non, la Cour des Comptes a fait une boulette, c'est 24 ». Donc, est-ce 28 ou 24 ? Il faut savoir que les postes budgétés par la Mairie de Colmar ne sont pas tous pourvus, en ce qui concerne la police municipale. J'ai lu aussi avec un très grand intérêt l'article paru récemment dans les Dernières Nouvelles, mais vous me direz que les journalistes disent n'importe quoi. Un syndicaliste policier nous dit qu'il manque 15 postes de police nationale à Colmar. Alors, je suis très étonné que la municipalité actuelle, représentée par son membre éminent, à savoir le maire qui a un carnet d'adresses long comme le bras, membre éminent de l'UMP, puisse tolérer, dans sa ville, un déficit de 15 postes de police nationale. On nous annonce que la nuit, il n'y a que deux voitures qui tournent, et que le dimanche, une seule tourne du fait de ce déficit. Nous manquons d'officiers de police judiciaire, je trouve cela aberrant. D'un côté, nous dépensons des sommes absolument ahurissantes pour installer des caméras de télévision, et d'un autre côté, nous organisons le déficit en personnel, et ce n'est pas un déficit à la marge puisque ce sont des nombres très importants. Il est évident que cela pose la question toute simple de la sécurité des Colmariens, dans la mesure où il n'y a plus de policiers en ville. Je ne parle pas de prévention, mais simplement de sécurité. C'est la remarque que je voulais faire à propos des problèmes de sécurité.

Permettez-moi de faire une digression à propos de ce magnifique ouvrage « Colmar, d'un siècle à l'autre », papier glacé, etc., cela doit coûter deux sous et trois centimes. Je voudrais tout de même féliciter les nombreux rédacteurs de ce document puisque la première est Delphine MANN, mais tous les services municipaux de la Ville s'y sont mis. Il y a toute une liste, vous pourrez le lire. Donc, je propose un petit jeu aux Colmariens qui, paraît-il, regardent assez nombreux la télévision, j'en profite. Le petit jeu que je leur propose consiste à aller voir dans le texte de cet agenda, le nombre de fois où les qualités de notre maire, de notre premier magistrat sont vantées. Je vous donne quelques pistes. Il est question de courage, de force de conviction, d'impulsion, de pugnacité qui paye, de performance de Gilbert MEYER, de la Loi Meyer qui rend service à Colmar, Colmar comme l'un des plus grands pôles touristiques français au cœur de l'Alsace et de l'Europe. Les quartiers sont transfigurés. Je croyais que c'était le Christ qui était transfiguré, mais ce sont les quartiers qui le

sont. Donc, je voulais féliciter les différents rédacteurs parce qu'ils ont dû faire une sorte de concours interne pour savoir lequel trouverait le terme le plus dithyrambique possible pour vanter les qualités de l'action de la Mairie de Colmar. Je sais bien que je suis hors sujet, mais il fallait tout de même que je fasse une petite remarque à propos de ce magnifique ouvrage que je recommande à tout le monde. Amusez-vous les soirs d'hiver lorsqu'il neige dehors, allez chercher les perles nombreuses qui y figurent. Je vous assure que c'est un passe-temps extraordinairement instructif.

Et puis, tout de même, comme j'ai de bonnes lectures, je vais vous faire la lecture de la page 5.

« Gilbert MEYER et son équipe ont placé leur mandat sous le signe du développement de nouvelles formes de participation citoyenne. La participation est comprise dans toutes les actions. Elle n'est en aucun cas un gadget, mais bien une ardente obligation que l'équipe majoritaire s'est assignée au service d'une décision partagée. Les deux « p », participation, proximité, sont indispensables pour promouvoir l'intérêt général par le débat, pour veiller tous ensemble à préserver l'harmonie de la ville en communauté ». Je connais quelqu'un qui avait commencé son discours en disant : « I have a dream (j'ai un rêve) ». Alors, c'est peut-être un programme pour 2014, ne sait-on jamais !

M. le Maire MEYER : Il faut rêver pour avancer, mais nous n'avons pas encore fini, Gérard RENIS.

M. RENIS : Merci, M. le Maire. Je vais rentrer dans le vif du sujet puisque je ne suis pas dans l'opposition, mais dans la majorité. Le sujet est : caméra égal prévention. Une caméra n'a jamais empêché de commettre ce que l'on appelle aujourd'hui une incivilité. J'appelle cela des dégradations. M. DENECHAUD, vous habitez en centre-ville. N'avez-vous jamais remarqué certains dimanches matin ? Il faudrait interroger les espaces verts, les services techniques de la Ville et vous allez voir un tout petit peu. Juste un petit rappel, s'il y avait eu des caméras, peut-être qu'il n'y aurait pas eu les dégâts qu'il y a eus au Koïfhus. Plus récemment, s'il y avait eu des caméras, il n'y aurait pas eu l'incendie de la Rue des Marchands, avec tout ce que cela a entraîné : 3 commerces détruits, la halte-garderie Bout'Chou encore fermée, etc. Lorsque l'on sait que l'on est filmé, on réfléchit peut-être à deux fois avant de faire les andouilles, et c'est l'objet des caméras, mais ce n'est en aucun cas ce qui va empêcher le délit, nous le savons tous. Cela va éventuellement faire prendre conscience à ceux qui oublient, le soir, quand la nuit... qui croient que toute la ville leur appartient. Ce sont les caméras.

M. le Maire MEYER : René FRIEH.

M. l'Adj. FRIEH : Oui, merci M. le Maire. Notre collègue FELDMANN a oublié deux qualités essentielles du groupe majoritaire, et que les rédacteurs de l'Agenda n'ont peut-être pas mentionnées : la patience et la tolérance. Pour écouter aussi longuement une telle litanie d'inepties qui n'ont d'autre but que de chercher à briller devant les caméras qui enregistrent les débats du Conseil Municipal, il nous faut faire preuve de tolérance et de patience.

M. le Maire MEYER : Me BRUGGER.

M. l'Adj. BRUGGER : Oui, merci M. le Maire. Je voudrais tout de même répondre au Docteur FELDMANN. Je suis un peu surpris par les interprétations faites de la vidéoprotection. C'est tout de même un outil particulièrement efficace et cet outil n'est pas la panacée à la délinquance, mais un complément au flagrant délit. Il faut tout de même donner des outils à la police pour arriver à résoudre les problèmes rencontrés tous les jours dans des quartiers où les difficultés sont de plus en plus graves. Il est évident que la vidéoprotection ne peut pas permettre d'agir en flagrant délit. Elle est là pour prévenir, permettre aux personnes de se dire qu'elles ont été surprises et que d'ici quelques jours, elles vont certainement être prises par la police qui les aura reconnues. Donc, c'est un complément à l'intervention de la police qui vient pour un flagrant délit lorsqu'elle est interpellée sur les lieux. Nous ne pouvons pas discuter de ce dispositif qui, à mon sens, est absolument indispensable. Il faut donc l'aider, l'installer là où nous estimons, nous pensons qu'effectivement il y a des sources de délits qui risquent de naître. Alors surtout, ne divulguons pas l'endroit où nous allons mettre ces dispositifs de vidéoprotection. Pourquoi ne pas le publier dans la presse, en disant qu'une vidéoprotection sera placée à tel endroit ? Nous sommes là pour surprendre le délinquant potentiel et non pour le prévenir. Je crois que ce dispositif que nous mettons en place est tout à fait utile, et nous ne pouvons qu'applaudir à deux mains cette mesure.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Oui, M. le Maire, juste pour rebondir sur ce que vient de dire M. BRUGGER. En arrivant à la Mairie, deux panneaux disent « Ici, sont les caméras de vidéosurveillance ». Elles sont indiquées de toute manière, donc que nous le disions en Conseil Municipal ou que nous l'affichions dans la rue, cela revient au même, autant le dire en Conseil Municipal. Quant à l'efficacité des caméras de surveillance, elle est subjective. Tout à l'heure, M. BAUMULLER nous a fait un discours où pour lui, l'efficacité n'était pas démontrée. Prenons l'exemple de Londres, où il y a une caméra pour 14 habitants. 3 % des vols sont résolus grâce aux caméras de surveillance. Ce n'est rien du tout, une caméra pour 14 habitants. Donc, nous voyons bien que l'efficacité des caméras de surveillance, quand il y en a dans la rue, n'est absolument pas probante. Au contraire, dans des lieux fermés, effectivement, elles peuvent être efficaces et utiles, mais pas n'importe où ni n'importe comment. Il est vrai que la caméra actuellement, avec notre société de télévision sur-représentée, nous avons l'impression de tous être une star lorsque nous passons devant une caméra de télé ou de vidéosurveillance, mais ce n'est pas efficace du tout. Nous avons l'impression que cette caméra peut résoudre plein de choses. Lorsque nous nous faisons voler – je vais être un peu caricatural – un vélo, des personnes se sont fait voler des vélos sur le parking – je ne sais plus – mais le voleur a été filmé. Néanmoins, il était impossible de savoir qui c'était puisqu'il avait une cagoule, il n'était pas reconnaissable. Donc, nous voyons bien les limites des caméras de surveillance. C'est simple de jouer sur la corde sensible de nos concitoyens qui ont peur, qui sont sensibles à l'insécurité,

réelle ou non, qui ont un sentiment d'insécurité. Nous allons leur dire que nous allons investir, effectivement, 1,5 million sur demande du gouvernement parce que c'est bien le gouvernement qui met en place cette politique nationale d'installation des caméras de surveillance. Alors, c'est sûr que les constructeurs des caméras de surveillance s'en mettent plein les poches, il n'y a pas de souci. Cependant, c'est bien en jouant sur le sentiment d'insécurité et en disant que les caméras de surveillance vont résoudre nos problèmes que c'est porteur électoralement, mais ce n'est pas du tout démontré en terme d'efficacité. C'est sûr qu'il est plus facile de jouer sur les émotions et sur les sentiments des personnes que sur la raison.

M. l'Adj. BRUGGER : Au bout de quelque temps, automatiquement, la police arrive à résoudre pas mal de problèmes et à trouver les auteurs de certains délits. Evidemment, elle ne le crie pas sur les toits par la suite puisque le temps qu'elle revoie les films, un peu de temps se passe. Cependant, je vous assure que c'est efficace. C'est un appui incontestable au travail de la police.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD, faut-il réellement en rajouter ?

M. DENECHAUD : M. le Maire, ce n'est pas à vous d'en décider.

M. le Maire MEYER : Si !

M. DENECHAUD : M. le Maire, je demande la parole, je veux intervenir, je serai bref.

M. le Maire MEYER : Non !

M. DENECHAUD : Il y a un règlement.

M. le Maire MEYER : Un peu de modération, s'il vous plaît.

M. DENECHAUD : M. le Maire, si vous voulez de la modération, demandez à votre adjoint de ne pas considérer les propos de l'opposition comme des inepties parce que là, il n'y a pas de modération.

M. le Maire MEYER : Non, c'est votre façon de présenter les choses.

M. DENECHAUD : Non, M. le Maire, on ne traite pas les propos des collègues d'inepties.

M. le Maire MEYER : Si nous continuons ainsi, il faudra limiter le temps de parole la prochaine fois.

M. DENECHAUD : Vous pourrez limiter votre propre temps de parole, cela fera de la différence, M. le Maire. Je ne suis pas contre le principe, mais quand on dit les caméras, M. RENIS, vous reconnaissez vous-même que cela n'empêche pas les délits, c'est clair. Il faut différencier la délinquance en elle-même du taux d'élucidation. Il est clair que les caméras permettent d'améliorer, sur certains types de délits, les taux d'élucidation, et je ne dis pas le contraire. Le problème est que, pour deux caméras, vous pouvez financer pratiquement un poste de policier municipal. Cela mérite tout de même que nous y réfléchissions à deux fois quand nous pouvons avoir de la présence humaine. Il y a des équipes. La police nationale est aussi notre question. Le problème est aussi la présence humaine. Lorsque vous avez de

la présence humaine, même peut-être moins importante que les caméras, vous pouvez vraiment intervenir sur place. Lorsque vous avez des caméras et qu'il n'y a personne derrière l'écran, cela ne sert à rien. Cela sert à élucider le délit, mais entre temps, vous serez agressé. Comme dit, je suis toujours en attente de chiffres. Montrez-moi que la délinquance a baissé dans les quartiers couverts, contrairement à ce que montre la Chambre Régionale des Comptes de Rhône-Alpes pour Lyon, et peut-être que je voterai votre rapport.

M. le Maire MEYER : M. RENIS.

M. RENIS : Je voudrais intervenir une deuxième fois, M. le Maire, juste pour rappeler à M. HILBERT qui n'était pas dans cette enceinte à l'époque, que je me rappelle très bien être intervenu sur ce sujet. Ceux qui étaient présents se le rappellent. Le maire de la grande ville française, initiateur des caméras, savez-vous qui c'est, M. HILBERT ? Il n'est plus là, bien sûr, c'est Gaston DEFERRE, à Marseille. C'est le premier qui a vraiment commencé à installer des caméras. C'est une politique de gauche qui a fait en sorte que les caméras soient aujourd'hui légalisées et approuvées. Seulement, je tiens à préciser la chose suivante, M. HILBERT. Je suis une honnête personne, comme tout le monde dans cette salle. Que craignons-nous d'une caméra ? Maintenant, pour le coût, savez-vous combien coûte simplement le sinistre de la Rue des Marchands, pour tout le monde ? Cela représente près d'un million d'euros ! Si ces jeunes avaient su qu'il y avait des caméras, vous croyez qu'ils seraient intervenus pour incendier les poubelles ?

M. le Maire MEYER : M. RENIS, vous l'avez déjà dit.

M. RENIS : Je m'énerve, M. le Maire, parce que c'est quelque chose qui me touche de très près. Beaucoup de mes collègues commerçants sont tout à fait favorables, pas tous, quasiment tous sont favorables aux caméras.

M. le Maire MEYER : M. le 1^{er} Adjoint.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Chers collègues, je crois qu'il faut un peu calmer le jeu. Il est vrai que le sujet de l'insécurité et de la lutte contre la délinquance est extrêmement important. Néanmoins, il ne faut pas faire de démagogie ; il ne faut pas susciter de craintes supplémentaires ; il faut avoir une vision plutôt globale des choses, et je vais vous répondre globalement parce que certains d'entre vous ont émis les mêmes idées ou les mêmes interventions, et je répondrai plus précisément sur différents points.

D'abord, je ne suis pas d'accord avec ceux qui ont dit que les caméras n'apportent rien en matière de lutte contre la délinquance. C'est faux. D'ailleurs, c'est faux au niveau national, et cela a été démontré par différentes études faites. Cela a augmenté à la fois les interpellations, les flagrants délits, réduit les violences, permis de nombreuses augmentations d'élucidation, et permis globalement de réduire la délinquance, raison sans doute pour laquelle, par réalisme, sans doute par intelligence aussi, de nombreuses villes, quasiment toutes les grandes villes et la plupart des villes moyennes sont équipées de dispositifs de vidéoprotection. Ce sont des

viles de droite, comme des viles de gauche ou du centre, comme des viles d'ailleurs. C'est sans doute par réalisme.

Mme VALENTIN, certains ont cité l'agenda, mais j'ai une autre lecture. Cela ne m'arrive pas souvent de lire Le Nouvel Observateur, mais lorsque j'ai vu le titre, je l'ai acheté en novembre. M. REBSAMEN, vous le connaissez, Mme VALENTIN, est le responsable de la sécurité au Parti Socialiste, et il est maire de Dijon. Il disait clairement que *les caméras participent à la dissuasion et on aurait tort de s'en priver pour des raisons idéologiques*. Il a bien raison. Nous avons organisé une rencontre avec le Commissaire de Police, M. RICHARDET, lors de la commission sociale et politique de la ville, et vous avez pu lui poser différentes questions. Il a démontré, y compris sur Colmar – même si aujourd'hui, 18 mois après alors que justement le maillage complet des caméras n'a pas encore eu lieu – que les chiffres étaient bien en faveur de l'implantation de caméras. Nous allons voir les chiffres de 2010, mais les premiers chiffres que nous avons sur les dix premiers mois écoulés montrent que la délinquance a diminué à Colmar, les actes de délinquance ont sensiblement diminué, mais ils ont encore plus diminué en centre-ville, précisément là où sont installées les caméras. C'est un chiffre très précis, M. DENECHAUD. De même, il y a eu, sur 18 mois, 220 interpellations en flagrant délit, grâce aux caméras. Cela a permis tout simplement de protéger certaines personnes d'agressions violentes, certains commerces de vandalismes et de cambriolages. Cela a effectivement permis de protéger les personnes. C'est notre politique, vous êtes libres d'y adhérer ou non, mais nous avons choisi d'installer la vidéoprotection parce que nous avons pris l'engagement de protéger nos concitoyens et de lutter avec efficacité contre la délinquance. Bien sûr, la vidéoprotection n'est pas ce qui va régler tous les problèmes. C'est l'un des dispositifs d'un maillon qui est composé également – et je réponds également à M. BAUMULLER – de prévention. La prévention à Colmar, nous le savons bien, est également vécue au quotidien. Il faut faire de la prévention ; nous en faisons, nous soutenons de très nombreuses associations, dont celles à caractère social, notamment. En moyenne, si nous regardons les chiffres de 1995 à 2009, nous dépensons plus de 1,14 million d'euros en subventions, chaque année, en faveur des associations à caractère social. Nous soutenons – M. BAUMULLER, vous le savez bien puisque vous présentez les rapports – le CUCS qui permet également d'agir dans cette prévention. Donc, prévention, oui, et nous menons une politique de prévention, mais à un moment donné, la prévention ne suffit pas, il faut également des actions de répression. C'est le rôle de la police. La police municipale a bien 28 – et c'est ce que je vous avais dit la dernière fois – et non pas 24, mais 28 agents municipaux à Colmar, effectif qui a d'ailleurs fortement augmenté ces dernières années. Cela passe également par la vidéoprotection qui est un moyen supplémentaire de cette boîte à outils dans laquelle il faut puiser pour obtenir des résultats très nets.

Comme je le disais, à Colmar, la délinquance baisse plus vite là où les caméras sont installées, les interpellations ont fortement augmenté, le taux d'élucidation a également augmenté, et nous avons pu souligner,

contrairement à ce qui a été dit par certains, que cela n'a pas eu pour effet de dégager la délinquance là où il n'y avait pas de caméra. Globalement, cela a vraiment été très efficace, encore faut-il poursuivre ces opérations, et donc, réaliser le maillage que certains regrettent. Au contraire, pour être totalement efficace, il faut que l'ensemble du dispositif puisse se déployer sur l'ensemble de la ville, d'où la nécessité de la troisième tranche, ainsi que d'autres tranches. C'est lorsque nous aurons réalisé ce maillage complet que nous pourrons véritablement faire le bilan de l'efficacité de ces caméras.

La vidéosurveillance existe dans un local de la Mairie, protégé, avec deux personnes formées pour cela. Nous les avons installées aux heures importantes, aux heures où il y a véritablement des pointes d'accès de délinquance, c'est-à-dire en fin de journée, les week-ends. Nous avons visé, là encore, l'efficacité et le lien avec la réalité, ce que nous disent nos concitoyens et ce que nous vivons au travers des différentes réunions que nous avons, avec les forces de police notamment. En dehors de cela, les caméras enregistrent, et les enregistrements servent beaucoup à la police puisqu'il y a eu plus d'une quarantaine de réquisitions judiciaires permettant à la police de se procurer les films dans le cadre d'enquêtes, avec des résultats, là encore, en matière de lutte contre la délinquance et d'élucidation, en l'occurrence très intéressants.

En ce qui concerne l'emplacement – certains d'entre vous l'ont demandé – des caméras dans le quartier Europe, je ne peux pas vous répondre aujourd'hui. Ce soir, nous votons le principe de cette troisième tranche avec l'inscription budgétaire correspondante. Nous le faisons en collaboration et sous le contrôle, pour des questions de liberté publique, bien sûr, du Procureur de la République, mais aussi du Commissaire. Ils vont nous dire, en fonction des chiffres de la délinquance et des problèmes, où nous allons devoir les installer. Nous ferons ainsi, comme nous l'avons fait d'ailleurs pour les deux tranches précédentes.

Mme VALENTIN, les images passeront de Colmar à Mulhouse pour le commissariat. Ils ont un écran qui est aujourd'hui situé dans le commissariat de Colmar, et passera dans celui de Mulhouse, mais cela n'a rien à voir avec le dispositif installé en mairie où les écrans et les personnes qui travaillent resteront bien entendu à Colmar.

M. DENECHAUD, il n'est pas de notre ressort de communiquer sur la carte de la délinquance puisque cela dépend de la Direction Départementale de la Sécurité Publique. C'est donc à la Police d'Etat de communiquer là-dessus, et ils le font chaque année. Je me suis d'ailleurs engagé en commission à faire revenir le commissaire, pour faire le bilan de la délinquance. Vous avez d'ailleurs pu, les uns et les autres, ceux qui étaient en commission, poser les différentes questions, avoir les différents chiffres. Le commissaire vous a répondu. Nous réorganiserons une telle réunion de manière à ce que vous soyez très précisément informés.

M. FELDMANN, en ce qui concerne les caméras de la Place Saint-Joseph, je vous rassure, elles ne regardent pas le train ; cela n'aurait pas d'intérêt. Les caméras situées le long de la voie ferrée regardent la Place

Saint-Joseph, et si nous avons souhaité installer ces caméras, c'est justement parce que nous avons pris contact avec les riverains – vous nous le demandiez. C'est justement ce contact avec les riverains qui nous a amenés à prendre l'engagement d'installer des caméras et à le faire. Lorsque vous dites qu'il y a un point particulièrement sensible, vous avez raison, c'est celui qui est à l'angle de la Rue Logelbach avec la Place Saint-Joseph. Nous y avons installé une caméra, mais d'un genre un peu différent puisque c'est une caméra dôme qui fait du 360° et qui couvre l'intégralité de cet endroit qui méritait, effectivement, d'être couvert par des caméras pour régler les problèmes dont se plaignaient les commerçants, la banque et les différents habitants du quartier Saint-Joseph.

En ce qui concerne encore votre intervention sur les postes de la Police Nationale, il faut faire attention parce qu'à un moment donné, entre les départs à la retraite ou pour mutation, et les arrivées, il peut se passer des périodes de manques. Ils ont été comblés aujourd'hui. Evidemment, nous pouvons tous espérer, nous aimerions tous qu'il y ait plus de policiers nationaux dans les rues ou au commissariat, mais globalement, lorsqu'il est dit qu'il manque 15 postes, il s'agissait d'un propos syndical qui ne tient pas compte de la réalité aujourd'hui.

M. le Maire MEYER : Le nombre de policiers municipaux.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Oui, je l'ai dit, ils sont 28 aujourd'hui. Je vous avais dit la dernière fois que la Cour des Comptes en avait pointé 34, ce n'est pas juste, mais je n'avais pas dit 24. J'avais dit 28, ce qui est le cas aujourd'hui et qui constitue une augmentation très sensible par rapport aux 5 dernières années, auxquels nous pouvons ajouter les Brigades vertes au nombre de 4 pour Colmar, les Papy et Mamy Trafic, et les différentes forces d'intervention sur le terrain, en plus de la prévention dont j'ai également parlé.

M. le Maire MEYER : Au-delà de ces réponses, je fais appel à une certaine prudence lorsque l'on s'amuse à faire des comparaisons chiffrées. M. DENECHAUD, vous dites qu'avec 500 000 €, il est possible de doubler le nombre de policiers municipaux, pour ainsi dire. Sur les 500 000 €, le prix hors taxe est de 400 000 €, avec environ 50 % de subvention de l'Etat, ce qui fait qu'il reste à la charge de la Ville de Colmar 200 000 €. Ce n'est donc pas 25 000 par caméra, mais 200 000 pour toute la série de caméras, première précision.

La deuxième où il faut être encore beaucoup plus sérieux. C'est lorsque vous dites qu'avec cet investissement, il était possible de recruter 20 policiers municipaux. Or, les 200 000 € représentent un investissement annuel qui se termine sur l'année. Le coût d'un policier municipal de 25 000 € et c'est un coût annuel. Donc, le fait que vous fassiez cette comparaison n'est pas très sérieux.

Par ailleurs, et dans une petite parenthèse, je voudrais remercier M. FELDMANN pour avoir parlé avec autant de conviction de l'agenda 2011. Parce que je pense qu'avec tous ceux qui vont l'entendre lors de la retransmission du Conseil Municipal, jeudi, il faudra doubler l'équipe de distribution vendredi puisque, avec cette publicité, très

certainement, la Mairie sera envahie, étant entendu qu'à la date d'aujourd'hui, nous avons déjà placé 2000 agendas supplémentaires par rapport à toute la saison portant sur toute l'année 2010. Donc, plus 2000 agendas aujourd'hui, alors qu'il reste encore 4 jours de distribution. C'est la preuve que l'agenda 2011 doit plaire, sinon tout ce monde ne viendrait pas à la Mairie pour le retirer. Néanmoins, merci pour votre publicité.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Deux personnes du MODEM, M. HILBERT, Mme VALENTIN. Qui s'abstient ? Trois abstentions : MM. WAEHREN, FELDMANN et DENECHAUD. Le rapport est donc approuvé.

I - 544 – Numérisation du réseau radio de la police municipale.

Voir rapport –

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport.

Le rapport est adopté sans discussion.

III - 545 – Attribution de bourses au permis de conduire voiture à des jeunes colmariens âgés de 17 à 23 ans – 4^{ème} session.

Voir rapport –

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Oui, je voterai bien volontiers ce rapport. Je trouve que c'est une politique exemplaire dans le sens où il y a cette contrepartie, cette condition de revenus, mais sur une politique ciblée. Pour moi, c'est une politique exemplaire, comme dit, mais j'ai juste un regret que j'avais déjà mentionné : c'est le fait qu'il n'y ait pas plus d'auto-écoles dans le circuit. Il y a plus d'une dizaine d'auto-écoles à Colmar, et ce sont toujours les deux ou trois mêmes que nous voyons. Puisque c'est une bonne politique, pourquoi ne pas l'étendre encore un peu plus, c'est juste une suggestion.

M. le Maire MEYER : Mais les autres auto-écoles sont libres d'en faire usage !

M. DENECHAUD : Proposez-leur.

M. le Maire MEYER : Elles le savent.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Absentions ? Rapport approuvé.

III - 546 – Protocole pour l'accueil et l'hébergement des Demandeurs d'Asile dans le Haut-Rhin et cofinancement d'un poste de coordonnateur.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. En tout premier lieu, j'aimerais rappeler que lorsque je vote, il faut compter M. LECONTE puisque j'ai procuration.

M. le Maire MEYER : D'accord.

Mme VALENTIN : Ensuite, concernant ce rapport, nous sommes heureux bien sûr que nous nous préoccupions des demandeurs d'asile, et plus particulièrement des familles avec des enfants mineurs déboutés du droit d'asile. Toutefois, j'ai une question. La protection de l'enfance relevant des compétences du Conseil Général, donc de l'ensemble des communes du département, me semble-t-il, pourquoi seules deux communes dans le département, à savoir Mulhouse et Colmar, doivent-elles participer au financement de ce poste ? Le droit d'asile relève uniquement de l'Etat, donc de la solidarité nationale. S'il y a autant de CADA dans le Haut-Rhin, cela peut se comprendre, compte tenu de la situation géographique du département. En revanche, cela ne justifie pas que la dépense soit plus lourde pour notre département. Enfin, la mission du coordonnateur est nécessaire et devrait permettre un meilleur suivi des familles avec enfants, ce dont, encore une fois, nous nous réjouissons. Toutefois, nous relevons que cette mission comporte un volet qui stipule que le coordonnateur doit informer les partenaires régulièrement des lieux d'hébergement des familles. Le coordonnateur semble donc avoir, en dehors d'un rôle social, un rôle de contrôleur au service de l'Etat, en l'occurrence la Préfecture, pour l'établissement de listes nominatives. Or, nous appelons à prendre en compte les droits fondamentaux des déboutés du droit d'asile, et notamment le droit au respect de la vie privée et familiale. Ensuite, pouvez-vous nous expliquer en quoi, alors qu'elles rémunéreront donc un coordonnateur, les communes de Mulhouse et Colmar, avec l'Inspection académique, entre autres, sont-elles concernées par une cellule opérationnelle pour examiner l'état d'avancement des procédures engagées par les demandeurs d'asile ? C'est une mission qui, je le rappelle, appartient et relève de l'Etat. Je vous remercie.

M. le Maire MEYER : Mme CHARLUTEAU.

Mme l'Adj. CHARLUTEAU : Pourquoi Mulhouse et Colmar ? Ce sont en général effectivement les deux villes qui sont concernées parce que les demandeurs d'asile et les déboutés sont particulièrement sur Mulhouse (surtout Mulhouse) et Colmar. Bien sûr, nous avons 36 places à Rouffach où nous pouvons placer les déboutés, mais effectivement, seules Colmar et Mulhouse ont été sollicitées pour participer à côté de ce coordonnateur.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

III - 547 – Subvention au Centre Communal d'Action Sociale.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport.

Le rapport est approuvé sans discussion.

III - 548 – Attribution de subventions pour les animations dans le cadre des fêtes de fin d'année 2010.

Voir rapport –

M. l'Adj. BAUMULLER, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci. Excusez-moi, mais j'aimerais intervenir là-dessus parce qu'il me semble effectivement que l'énergie et la créativité des jeunes doivent être canalisées durant les fêtes en particulier, mais également tout au long de l'année, et surtout en période de vacances scolaires. Aussi, avons-nous été étonnés d'apprendre que le club des jeunes serait fermé du 24 décembre au 3 janvier, mais avons-nous une mauvaise information ? Nous aimerions donc une réponse. Quoi qu'il en soit, l'organisation des fêtes dans les structures de proximité des quartiers ouest est une excellente chose et encore une fois, nous nous réjouissons que les jeunes et les moins jeunes puissent se retrouver pour fêter ensemble le passage à la nouvelle année. Nous suggérons toutefois que nous étudions la possibilité d'organiser une grande fête inter-quartiers pour que tous les Colmariens qui le souhaitent puissent se rencontrer. Nous pouvons très bien imaginer la création d'un collectif d'associations du type de celui qui a organisé la désormais incontournable fête dans la rue, et nous suggérons donc qu'au titre des animations 2011, nous fassions un appel à projet aux associations colmariennes pour l'organisation d'un réveillon ouvert à tous les Colmariens. Merci.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Oui, ma proposition va dans le même sens puisque je l'avais déjà faite l'année dernière. Nous pourrions, peut-être, faire aussi effectivement au-delà de l'appel à projet rassembler un peu cette énergie pour faire un événement, qu'il soit à Colmar, côté ouest, comme n'importe où, qui puisse rassembler les Colmariens avec un événement de taille suffisamment importante pour que nous puissions communiquer dessus à l'échelle de toute la ville. Nous voyons tout de même qu'avec près de 18 000 €, nous aurions de quoi faire un événement important. Après, je ne conteste pas que chaque association et chaque communauté aient envie de

faire son propre évènement, mais peut-être pourrions-nous aller dans cette direction, effectivement, dans la même logique que le calendrier interprofessionnel, par exemple, vers la rencontre des uns et des autres.

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint FRIEH.

M. l'Adj. FRIEH : M. le Maire, chers collègues, d'abord pour rappeler que le rapport présenté concerne les animations de la Saint-Sylvestre. S'il y a des propos annexes, nous pouvons tenter d'y répondre, mais il s'agit bel et bien des subventions pour la nuit de la Saint-Sylvestre, pour laquelle la Ville de Colmar mène, encadre et finance une activité destinée à éviter au maximum que certains désordres ne se produisent. Comme il y a quelques considérations annexes, nous pouvons tenter d'y répondre tout de même, mais en particulier pour la fermeture du club des jeunes, je vous rappelle que désormais, il y a un centre socioculturel à Colmar, composé de trois sites. Si alternativement l'un ou l'autre des sites est fermé parce que les personnels sont en congés, cela n'empêche que tout le reste du dispositif d'animation, d'encadrement et de possibilités d'accueil des jeunes continue de fonctionner. Je tenais à le préciser, de façon à ce que nous n'ayons pas l'impression qu'au moment où les jeunes auraient peut-être besoin d'être encadrés, nous nous désengageons. C'est tout le contraire qui est mis en place actuellement. Cependant, je reviens au fond du propos, le rapport ne concerne pas ces questions-là.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? M. GREINER s'abstient. Le rapport est approuvé.

III - 549 – Subventions pour projets scolaires.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport.

Le rapport est adopté sans discussion.

III - 550 – Fonds d'Encouragement Culturel 2010 – 4^{ème} tranche.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport.

Le rapport est adopté sans discussion.

I - 551 – Attribution d'un concours financier à l'Association Tandem.

Voir rapport –

Mme l'Adj. MANN, rapporteur, présente le rapport.

Le rapport est adopté sans discussion.

I - 552 – Recrutement d’agents contractuels sur des postes vacants pour 2011.

Voir rapport –

M. l’Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport.

Le rapport est adopté sans discussion.

I - 553 – Rémunération au titre de l’exercice d’une activité accessoire.

Voir rapport –

M. l’Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport.

Le rapport est adopté sans discussion.

I - 554 – Biopôle : financement de la climatisation des locaux du bâtiment Vigne et Vin.

Voir rapport –

M. l’Adj. BECHLER, rapporteur, présente le rapport.

Le rapport est adopté sans discussion.

I - 555 – Vente d’un terrain Rue Timkem pour l’implantation d’un hôtel de classe économique.

Voir rapport –

M. l’Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport.

Le rapport est adopté sans discussion.

II - 556 – Dénomination d’une voie nouvelle : Rue Charles Zwickert (1920-2005) – maraîcher et homme politique.

Voir rapport –

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : Après consultation de la famille. M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Oui, juste pour rappeler que je ne pouvais qu’approuver ce genre de choix et dire que M. HANAUER avait peut-être de l’avenir, finalement, pour donner son nom à une rue.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Il n’est pas mort !

M. DENECHAUD : Non, mais un jour peut-être.

M. le Maire MEYER : Mais laissez-le encore vivre, M. HANAUER !

M. DENECHAUD : Non, mais un jour puisque justement nous rendons hommage aux maraîchers et c'est positif. Donc, c'est juste une petite plaisanterie.

M. le Maire MEYER : Elle est un peu macabre.

M. DENECHAUD : Non, pas du tout.

M. le Maire MEYER : Qui approuve ?

M. DENECHAUD : Je n'ai pas fini. Pourquoi ne pas, éventuellement, intégrer dans cette dénomination – nous allons mettre l'humour de côté – l'impasse de la Niederau pour plus de clarté puisque cela pourrait être la même rue ? C'est juste une proposition. Enfin, ce nom de rue n'est, au moins, pas banal comme celui que nous avons choisi pour l'Unterer Traenkweg, que nous avons changé pour Montaigne.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Nous allons regarder sur place. Nous nous déterminons toujours par rapport à un nom illustre dans un quartier, ou une continuation de quartier où il y a déjà des noms d'écrivains, pour répondre à la deuxième partie de votre intervention.

M. le Maire MEYER : Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

II - 557 – Transaction immobilière Rue des Aubépines.

Voir rapport –

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport.

Le rapport est adopté sans discussion.

II - 558 – Transaction immobilière – alignement de la Rue des Anémones – indemnisation d'une parcelle.

Voir rapport –

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Oui, je crois que là, il n'y a plus du tout matière à plaisanter puisque c'est bel et bien la percée des Nénuphars qui revient. Pratiquement à chaque Conseil Municipal, nous votons un petit bout de la percée des Nénuphars, soit par un alignement par-ci ou par-là, soit dans le cadre d'un rapport plus global. A un moment, ne pourrions-nous pas, même si je conçois qu'il faille le voter en plusieurs phases puisque nous ne pouvons pas tout faire à la fois, avoir clairement un rapport qui s'appelle « Percée des Nénuphars » pour ne pas brouiller les pistes. Je voterai donc contre ce rapport puisque la Rue des Anémones est très bien, pour moi, telle qu'elle est actuellement.

M. le Maire MEYER : Me GRUNENWALD.

Me GRUNENWALD : Oui, M. le Maire, ce n'est pas le fait que je ne veuille pas ou que nous ne voulions pas que cette vente puisse se faire au profit de la Ville ou de Mme Cathy MINOUX, mais je suis échaudé. Vous avez prétendu et vous répétez de temps en temps que je ne me suis pas opposé au PLU, etc., donc je ne peux pas dire que je suis d'accord avec cette acquisition dès lors que vous auriez sans doute l'audace, voire le culot, de dire que je n'étais pas contre la percée des Nénuphars. Donc, il m'est obligé de voter contre cette acquisition pour que les choses soient claires, et que l'on n'essaye pas d'utiliser ultérieurement un certain nombre de votes que nous avons faits, alors que nos positions sont extrêmement claires sur cette percée de la Rue des Nénuphars. Nous nous y opposons.

M. le Maire MEYER : Vous posez les questions et vous y répondez en même temps, donc ce n'est pas la peine d'intervenir. Nous avons acté la réaction de Me GRUNENWALD. M. HILBERT !

M. HILBERT : Oui, M. le Maire. Evidemment, je suis aussi contre cette transaction. Par contre, j'ai une petite question. Sur le plan que vous nous avez fourni, nous constatons que sur la Rue des Anémones, vous n'êtes propriétaire, pour l'instant, que deux parcelles, et qu'il en manque encore beaucoup. Quand comptez-vous avoir la totalité de la parcelle nécessaire à ces travaux ?

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Les interventions des uns et des autres sont parfaitement prévisibles, étant donné vos positions, et nous, compte tenu de la nôtre. Nous sommes obligés, chaque fois qu'une personne vend sa parcelle, de passer en Conseil Municipal, et nous le faisons au fur et à mesure de façon simplement à ne pas faire poireauter trop longtemps les personnes. Cela n'a rien à voir avec le plan d'ensemble dont nous avons d'ailleurs discuté en commission. Vous l'avez vu. Là, il s'agit simplement d'un point très technique et très juridique d'acquisition de parcelle, comme nous en passons à de nombreux conseils municipaux. Ce n'est pas parce que c'est Rue des Anémones que cela doit plus vous surprendre que cela.

M. HILBERT, il reste très exactement trois parcelles à acquérir. Tous les autres propriétaires nous ont vendu, comme Mme MINOUX, et comme d'autres avant elle, leur parcelle. Comme c'est dans le cadre d'une procédure d'alignement, un juge se rendra sur place avec les riverains qui ont encore ces trois parcelles, courant janvier, pour l'estimation – parce que certains ne sont pas opposés, mais contestent l'estimation, et d'autres sont prêts, mais préfèrent attendre encore un petit peu. Le juge les rencontrera donc sur place en janvier. A ce moment-là, le prix sera déterminé et l'alignement pourra se faire.

M. le Maire MEYER : Vous voyez, vous devriez même nous remercier de venir par petit bout puisque cela vous donne, chaque fois, l'occasion de réagir.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Rapport approuvé.

II - 559 – Transaction immobilière – alignement du chemin de la Silberrunz – rétrocession de parcelles.

Voir rapport –

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport.

Le rapport est adopté sans discussion.

II - 560 – Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.

Voir rapport –

Mme l'Adj. LICHTENAUER, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT.

Mme KLINKERT : Oui, M. le Maire, nous en sommes, ce soir, à 10 825 vélos achetés par la Ville aux Colmariens, pour un coût de 1 075 506,33 €, à la charge des contribuables, il faut bien le dire. A côté de cela, il n'est pas permis aux cyclistes de circuler lorsqu'il neige parce que la Ville n'a pas les moyens de dégager les pistes cyclables. La raison invoquée par l'adjoint compétent est que seuls deux vélos ont été vus par celui-ci un jour de neige, évidemment, s'il n'est pas permis aux cyclistes de rouler en sécurité. Sinon, j'ai envie de demander aussi où sont ces 10 825 vélos achetés aux frais du contribuable, et je souhaite leur rappeler. Alors, j'ai une proposition à vous faire, M. le Maire. Je vous suggère, pour 2011, de remplacer l'achat de vélos colmariens par l'achat de pneus neige puisque les rues de Colmar ne sont plus salées, et qu'à présent, pratiquement tous les foyers colmariens qui le souhaitent, je pense, ont pu acheter leur vélo.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Oui, je ne voulais pas intervenir sur cette affaire de neige, mais j'ai juste une proposition.

M. le Maire MEYER : Vous n'êtes pas obligé.

M. DENECHAUD : Non, mais puisque nous en parlons, et, ainsi, cela évitera de dire que je suis hors sujet. Juste une proposition puisque je me suis déjà exprimé là-dessus dans d'autres cadres...

M. le Maire MEYER : En parlant vélo, il est possible de parler de cadre.

M. DENECHAUD : M. le Maire, puis-je finir ? Puisque nous voulons que les pistes soient aussi dégagées que possible et que nous renvoyons toujours aux riverains, j'aimerais tout de même vous rappeler et vous le savez bien puisque vous connaissez très bien la population colmarienne, que beaucoup de personnes ne peuvent pas, n'ont pas la capacité, soit parce que ce sont des personnes âgées, handicapées ou autres, soit parce que ce sont des personnes qui travaillent très tôt le matin, ou il y a différentes raisons, de déneiger leur petit bout de trottoir. Il y a aussi le problème des copropriétés, des immeubles collectifs. C'est très compliqué cette affaire de

déneigement par les riverains. Ce n'est pas toujours facile pour les bâtiments municipaux non plus. Nous avons vu qu'il y avait des personnes, même ici, qui ne le faisaient pas toujours. C'est normal, tout le monde ne peut pas toujours le faire. Par contre, là où la Ville aurait un rôle à jouer, ce serait dans la structuration des riverains, peut-être sous forme d'association, de regroupement plus informel pour que, comme cela se passe dans les pays où il y a beaucoup de neige, nous arrivions à avoir des tours de personnes équipées en partie par la Ville, avec du bon matériel, et que les personnes se relaient pour le déneigement des trottoirs. Cela pourrait être une piste intéressante.

M. le Maire MEYER : Me BRUGGER.

M. l'Adj. BRUGGER : Oui, merci M. le Maire. Juste deux mots pour dire que cela commence à être vraiment fatigant d'entendre régulièrement, lors de chaque Conseil Municipal, où sont ces 9 000 ou 9 500 vélos, maintenant, 10 825 vélos. Une chose est sûre, c'est que ces vélos ont été payés en partie par la Ville de Colmar, à raison d'un vélo par foyer, et ensuite, les Colmariens en font ce qu'ils veulent. Nous sommes en démocratie, nous ne sommes pas là pour fliquer les vélos achetés. Cela commence à être vraiment insupportable ! Chacun fait du vélo. Nous n'avons pas à savoir où sont ces vélos. Lorsqu'il fait froid en plus, que nous ne les voyions pas dans toutes les rues colmariennes n'est pas étonnant ni surprenant !

M. le Maire MEYER : M. HILBERT. Pas tous en même temps.

M. HILBERT : Oui, à propos de fliquer, je voulais savoir si vous avez du nouveau par rapport à ces fameux propriétaires qui ont été appelés pour que la Ville puisse vérifier s'ils avaient toujours ces vélos et s'ils n'étaient pas quelque part ailleurs en France. Avons-nous du nouveau par rapport à ces demandes ?

M. le Maire MEYER : Mme l'Adjointe.

Mme l'Adj. LICHTENAUER : Au niveau du déneigement des trottoirs, pour répondre à M. DENECHAUD, je trouve que cela se passe très bien dans certains quartiers. Chez nous, par exemple, c'est excellent. Pour mettre les voisins en relation, nous proposons les services aux personnes âgées ; nous leur proposons de déneiger leur trottoir et cela se passe très bien.

Au niveau des pistes cyclables, je mets en priorité le déneigement des pistes qui sont sur trottoir et à contresens. Je donne l'exemple de la rue Roesselmann parce qu'il n'est pas possible de rouler sur la chaussée. Cette piste devrait donc être déneigée en priorité. Sinon, pour les bandes cyclables, lorsque le chasse-neige passe, il est possible de le faire passer aussi sur la bande cyclable puisqu'elle est sur la chaussée. Dans le cas contraire, je roule sur la chaussée lorsque la bande cyclable est vraiment trop encombrée.

Pour le flicage des vélos, sur les 100 personnes, 28 n'ont pas répondu. Nous avons fait du porte-à-porte. Nous avons retrouvé 14 personnes qui sont donc allées présenter leur vélo, et 4 personnes qui n'habitent plus à l'adresse indiquée.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Seules 100 personnes ont été contactées ?

M. le Maire MEYER : C'était la première série.

Mme l'Adj. LICHTENAUER : Oui, après le tirage au sort de 100 personnes.

M. le Maire MEYER : Premier tirage, nous prenons par lot de 100.

Intervention inaudible d'un conseiller (sans micro).

M. le Maire MEYER : Nous irons avec le deuxième tirage. Si nous en sommes là, c'est parce que chaque fois, vous nous avez harcelés pour nous demander où sont ces vélos. Il faut être clair.

M. HILBERT : C'était dans le contrat que vous aviez écrit.

M. le Maire MEYER : Nous l'avons installé après dans le contrat, mais pas la première fois. Laetitia RABIH.

Mme RABIH : Oui, juste pour noter que si notre position est contre la vidéosurveillance, elle est pour la vélo-surveillance, mais objectivement, je ne vois pas trop l'intérêt effectivement de cette fantaisie que vous avez, chaque fois, de vouloir surveiller ces vélos, et de vous questionner là-dessus. Je n'en comprends pas l'intérêt.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD, vous êtes déjà intervenu deux fois. Je suis néanmoins surpris de la question de Mme KLINKERT. Je crois me souvenir que la liste, sur laquelle elle était, proposait un second vélo par famille. Alors je cherche à comprendre. Deuxième observation, que fait le Département en déneigement sur les pistes cyclables du département ? Mme KLINKERT.

Mme KLINKERT : M. le Maire, vraiment, vous ne changerez pas, et je préfère ne plus faire de commentaires supplémentaires à ce que vous venez de dire.

M. le Maire MEYER : C'est tout ce que vous avez à dire.

Mme KLINKERT : Je ne remets absolument pas en question la décision que nous avons prise et d'ailleurs, nous voterons le rapport comme nous avons voté le précédent et celui d'avant sur les vélos. Nous ne sommes pas contre cette politique, mais par contre, nous demandons aujourd'hui, premièrement, où sont ces vélos, et deuxièmement, pourquoi mettre des vélos à disposition si, en même temps, vous ne donnez pas la possibilité aux cyclistes de rouler sur des pistes cyclables en bon état et déneigées en hiver. J'attends encore la réponse.

M. le Maire MEYER : Mme l'Adjointe.

Mme l'Adj. LICHTENAUER : Je voudrais bien rebondir sur le problème du Département. Je ne sais pas s'il déneige les pistes cyclables, mais en tout cas, je prends l'exemple du Rond-point de la Croix Blanche où le Département a posé un panneau vertical « Cédez le passage », en plein milieu de la piste cyclable. La question est : où passons-nous ?

M. le Maire MEYER : Bien ! C'est une partie de billard, là.
M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : C'est bon ? Surtout que je suis bref, tout de même. Il ne s'agit pas de flicage, M. le Maire, il ne s'agit pas de surveiller, mais simplement, M. le Maire, vous y êtes attentif et vous êtes bien content lorsque la Chambre Régionale des Comptes vous félicite pour cela, d'un suivi des deniers publics. Il ne s'agit pas forcément de contrôler les personnes, mais simplement d'avoir des questionnaires pour savoir ce que sont devenus les vélos financés par la Ville. Nous avons toujours du mal à avoir les résultats de ces questionnaires, Mme l'Adjointe.

M. le Maire MEYER : Concernant la Chambre des Comptes, je me félicite une nouvelle fois pour le rapport concernant la Ville de Colmar, mais je me félicite dès à présent pour le rapport concernant la communauté d'agglomération.

M. DENECHAUD : C'est hors sujet.

M. le Maire MEYER : M. MEISTERMANN.

M. MEISTERMANN : Oui, M. le Maire, merci. Puisque nous en sommes à parler des gênes sur le trottoir et sur les pistes cyclables, je voudrais juste faire part d'éléments qui ne disparaîtront pas avec le redoux : le stationnement abusif des voitures sur les trottoirs. Finalement, si nous devons saler quelque chose, ce serait peut-être la verbalisation afin de permettre de retrouver une vraie et libre circulation pour les usagers. Je vais vous donner un exemple, rue d'Ingersheim. Nous avons, pendant un moment – nous l'avons toujours d'ailleurs – tout le côté qui longe Blaise Pascal, un stationnement abusif permanent, quasiment permanent. Alors, nous pouvions encore nous contenter du côté gauche en descendant vers Colmar, en venant d'Ingersheim, en nous disant que nous allions nous rabattre du côté gauche. Aujourd'hui, ce sont les deux côtés qui sont occupés de façon systématique, voire le week-end, par des entreprises et des camions, camionnettes, qui bouchent et qui bloquent entièrement la circulation aux piétons, cyclistes et poussettes, donc merci de saler les PV.

M. le Maire MEYER : Stationnement sur trottoir, stationnement sur piste cyclable, observation exacte. Il n'y a pas une réunion de quartier sans que les participants ne pointent du doigt cette difficulté, mais naturellement nous poussons les policiers municipaux à être rigoureux. Cependant, à partir de là, ceux qui ne sont pas contents vont dire que nous imposons un quota aux policiers municipaux, alors que, finalement, vous le demandez.

M. MEISTERMANN : J'observe tout de même un certain laxisme sur cette route d'Ingersheim. Je n'ai jamais vu personne verbaliser, et si c'était le cas, je pense que nous ne verrions pas les mêmes voitures de façon récurrente se stationner. Je signale tout de même que nous avons des lycéens, des collégiens, des enfants qui cheminent sur ces trottoirs. Tous les matins, je les vois, je les croise, ils sont obligés de cheminer sur les pistes cyclables et les vélos sur la route. En fait, c'est un effet de cascade. Alors, je vous remercie, M. le Maire. Je sais que vous êtes aussi sensible à

cette problématique, mais de faire aussi en sorte que la verbalisation aboutisse partout, dans tous les quartiers de la même façon.

M. le Maire MEYER : A propos de salage, je vous invite à vérifier dans toutes les villes de France ce qui est fait ailleurs. La Ville de Colmar n'est certainement pas en retrait par rapport à ce qui est fait ailleurs.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Abstentions ? M. DENECHAUD, vous êtes contre ? Je n'avais pas encore posé la question, donc vous avez anticipé. Vous commencez à vous faire remarquer, M. DENECHAUD.

I - 561 – Garantie communale pour deux emprunts d'un montant total de 390 000 € à contracter par la Colmarienne du Logement – OPH pour une opération de construction de 4 maisons de ville, situées Rue de la Luss à Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport.

Le rapport est adopté sans discussion.

M. le Maire MEYER : Mes chers collègues, c'était le dernier point à l'ordre du jour, je tiens à vous remercier. Vous avez tous été très patients. Vous avez tous participé activement à la discussion de ces 24 points à l'ordre du jour, qui nous ont pris près de 3 heures. Donc, la démocratie était présente. Puisque nous terminons l'année avec cette séance de ce soir, je me permets de vous souhaiter dès maintenant un joyeux Noël, de bonnes fêtes de fin d'année, mais en vous remerciant pour toute votre disponibilité durant l'année, en participant à l'organisation des différentes commissions thématiques, et également aux séances du Conseil Municipal, ainsi que pour votre disponibilité tout au long de l'année pour participer aux différents événements. Alors Joyeux Noël. Bonne et heureuse année 2011. Bonnes fêtes. Merci à toutes et à tous, et nous vous invitons au petit verre de l'amitié, y compris les représentants de la presse.

Merci.

FIN DE LA SEANCE : 20 H. 45